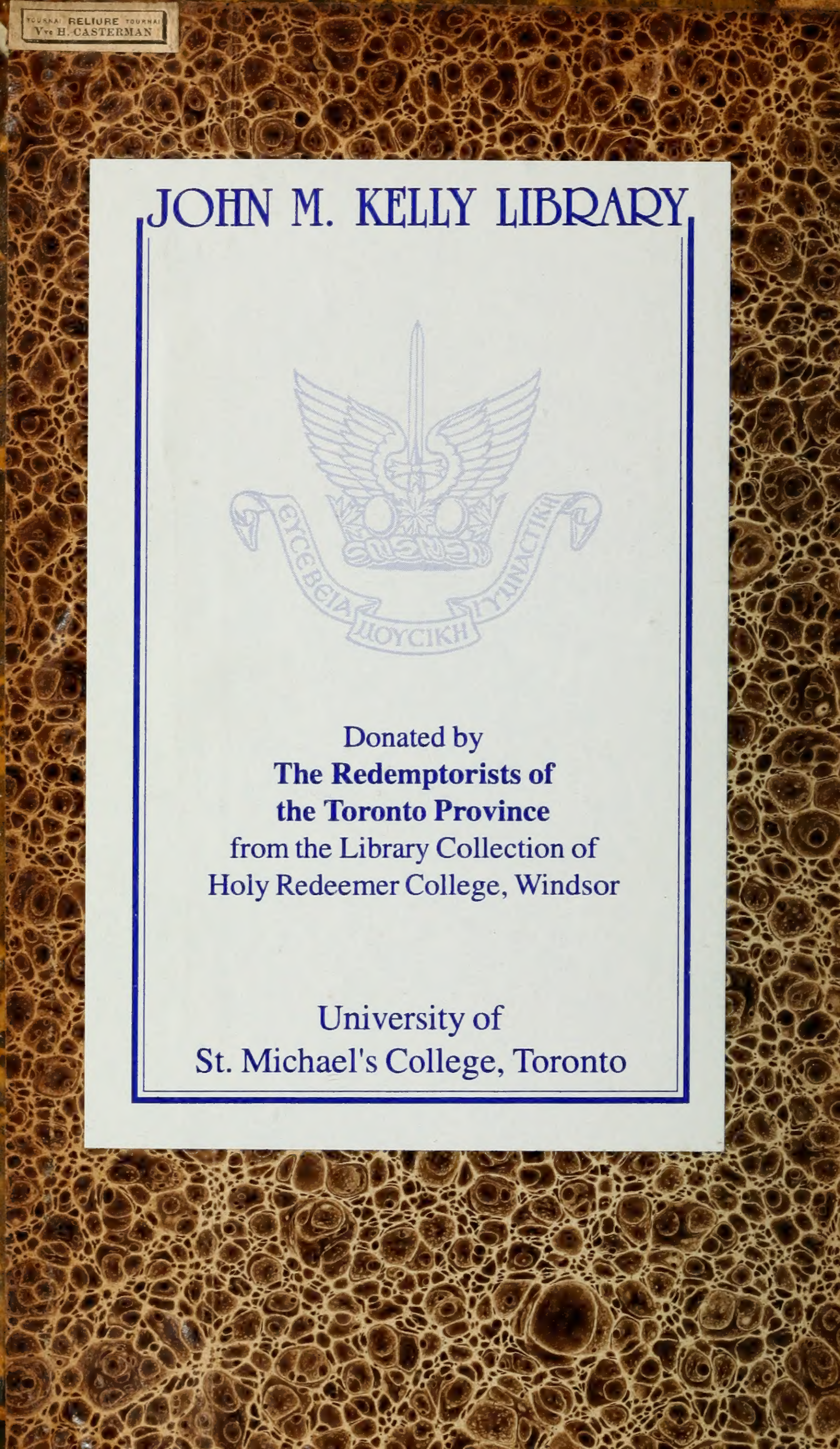
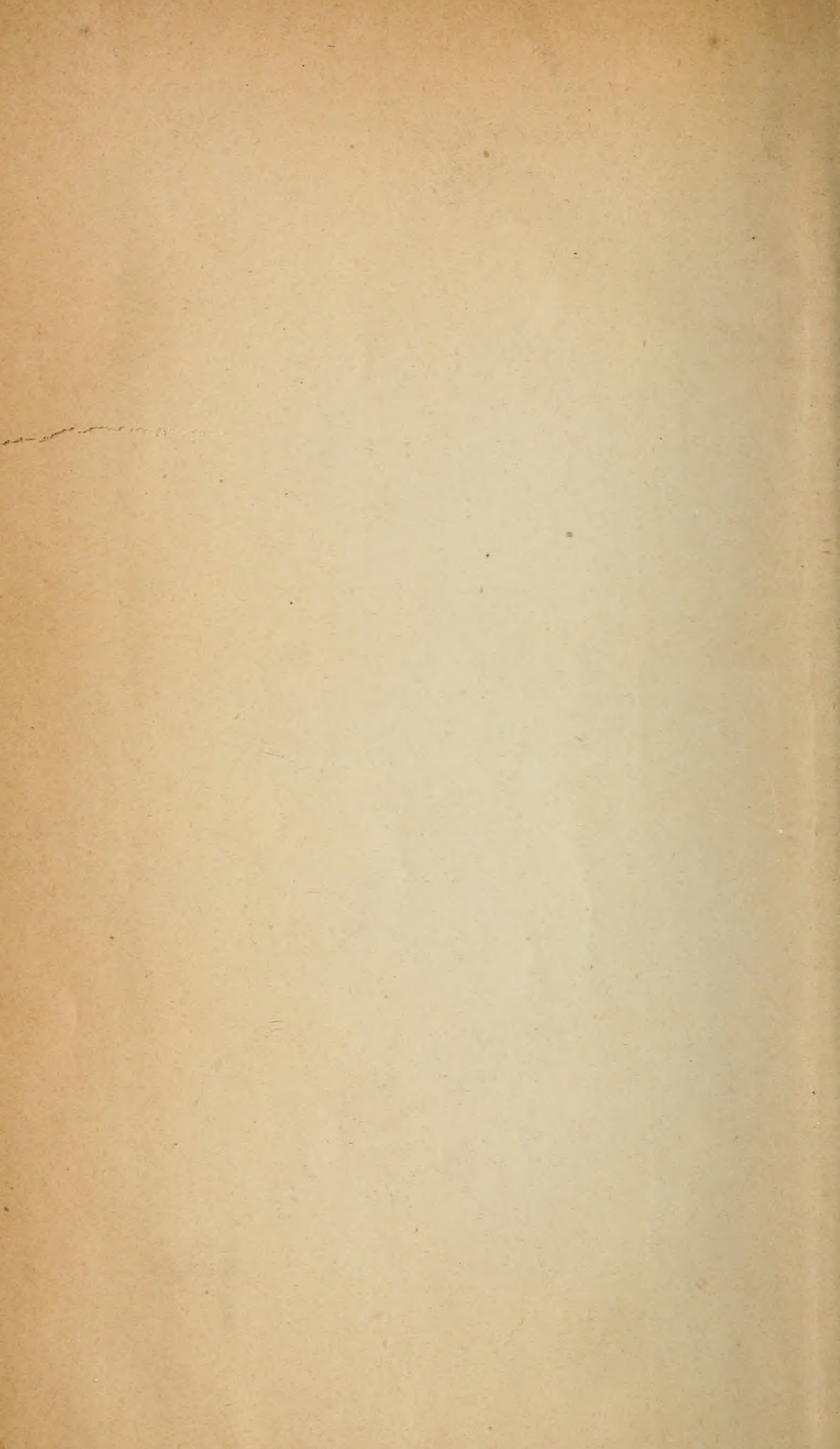

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04341 7484


TOURNAI RELIURE TOURNAI
Vve H. CASTERMAN



LIBRARY



HISTOIRE

DU

PAPE INNOCENT III

ET DE SES CONTEMPORAINS.

III



PARIS. — IMPRIMERIE BAILLY, DIVRY ET Ce,
Place Sorbonne, 2.

HISTOIRE

DU PAPE

INNOCENT III

ET DE SES CONTEMPORAINS,

PAR

FRÉDÉRIC HURTER,

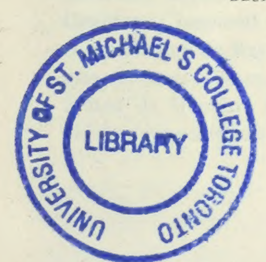
traduite de l'allemand

PAR A. DE SAINT-CHERON ET J.-B. HAIBER

PUBLIÉE ET PRÉCÉDÉE D'UNE

INTRODUCTION PAR A. DE SAINT-CHERON.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.



TOME III.

PARIS.

LAGNY FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE GARANCIÈRE, 8.

1855


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

HISTOIRE

DU

PAPE INNOCENT III.

LIVRE QUATORZIÈME.

Situation de l'Église à Constantinople et en Syrie. — Les hérétiques : les Cathareens; les Patareens; les Vaudois; Alméric de Bène. — Apparition des hérétiques en Hongrie; principes d'Innocent sur la manière d'agir envers les hérétiques; dans l'État de l'Église; dans la haute Italie; en Allemagne; en Angleterre; en Espagne; en France; dans le Languedoc; les seigneurs; l'archevêque de Narbonne; mesures prises par Innocent; Foulques, évêque de Toulouse; les prédicateurs de la foi; société des pauvres catholiques; meurtre de Pierre de Castelnau; Innocent ordonne une croisade en France; préparatifs; réconciliation de Raymond avec l'Église; départ de l'armée catholique; le comte Simon de Montfort; prise de Béziers; de Carcassonne; Simon de Montfort élu seigneur du pays conquis; opérations des légats; rapports envoyés à Rome.

(1209, SUITE.)

L'Église dans l'Empire d'Orient réclamait les soins incessants du pape. Nous avons déjà donné un aperçu des diverses affaires qui apportèrent un si grand surcroît à ses occupations; le maintien des dogmes et de la discipline de l'Église absorbait une partie de son activité; les décisions à prendre sur les personnes venaient encore compliquer ce travail, surtout

de la part de celles qui avaient choisi la nouvelle conquête pour le théâtre de leurs passions. Nous devons en dire ici quelque chose.

Le patriarche s'était enfin justifié du serment qu'il avait prêté à Venise, et de divers reproches au sujet d'actes arbitraires et de cupidité. Il rassembla le clergé, non-seulement de la capitale, mais de tout son diocèse, lui exposa sincèrement ce qui s'était passé avant son départ de Venise, et comment, ayant été forcé par les circonstances, il avait fait ce serment, qui était cependant conditionnel, et qu'il abjurait actuellement en présence de toute l'assemblée. Il répondit aux désirs du pape concernant les chanoines; il prit ensuite ceux qui étaient présents à témoin que le trésor de l'Église, dont on l'accusait d'avoir pris 100,000 marcs, en contenait à peine 18,000 en tout; quant à l'accusation de concussion, il somma chaque ecclésiastique d'exprimer ses plaintes; tout le monde garda le silence. Les évêques chargés de l'enquête et tout le clergé rendirent compte à Rome de ces faits. Le pape en fut rempli de joie, mais il crut cependant devoir déclarer nul et non valable, comme ayant été extorqué par la violence, le diplôme que le patriarche avait délivré aux Vénitiens après son serment.

Des différends s'étaient élevés entre l'empereur et le patriarche, parce que celui-ci voulait conférer des prieurés dont le droit de collation appartenait à l'empereur. Le pape écrivit au patriarche : « Votre devoir est de ne pas attaquer les droits « de celui qui n'attente pas aux vôtres. Si on avait observé « toujours et partout ce principe, bien des collisions funestes « entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel n'auraient « pas eu lieu; le double bien que chacun de vous deux a reçu « mission d'opérer dans une sphère différente, ne peut se « réaliser qu'avec la liberté et l'estime réciproques de l'Église « et de l'État. » Si le patriarche fut reprimandé à cause de l'arbitraire avec lequel il dépassait ses droits, il trouva donc aussi une protection énergique auprès d'Innocent, soit pour

appuyer des prétentions fondées, soit pour défendre ses droits attaqués [1].

L'avidité des Latins de toute nation et de toute condition était si grande, qu'à Durazzo le gouverneur vénitien s'était emparé des maisons, des biens, du trésor, de tout ce qui composait la propriété de l'Église, et refusa à l'archevêque nouvellement élu l'entrée dans la ville, et la permission de séjourner dans son diocèse; il le fit jeter hors du territoire par ses satellites, quoiqu'il y fût venu uniquement comme étranger. L'archevêque pria en vain le duc et le conseil de Venise qu'on le laissât prendre possession de son Église; ils ne voulurent pas même lui accorder le titre de sa dignité, parce qu'il n'était pas Vénitien, et qu'il avait été institué sans leur consentement. Il s'adressa donc à Rome; le pape vit que la liberté de l'Église était encore menacée par cet attentat, car l'Église devait être *une* sur le globe entier, et ne renfermer en son sein que des fidèles et non des races de peuples, des confesseurs du Christ et non des sujets d'une puissance temporelle. Quelques évêques furent chargés de signifier au conseil de Venise qu'il eût à ordonner au gouverneur de Durazzo de rendre les biens de l'archevêque élu et de le reconnaître comme tel.

La situation de l'Église d'Antioche était encore plus grave; un homme conciliant, probe, craignant Dieu, versé dans l'Écriture sainte, succéda au patriarche mort en prison. Il fallait un grand désintéressement et une grande abnégation de soi-même, pour aller s'exposer au milieu des orages qui exerçaient alors leur fureur sur l'Église d'Antioche.

Mais c'est là précisément que se révèle l'Esprit promis à l'Église, c'est que dans tous les temps où les persécutions ont été les plus cruelles, elle a trouvé des hommes qui ne tremblaient pas de braver la rage des vagues et les dangers les plus menaçants, pour la gloire du Seigneur et l'utilité de la chrétienté; elle compte tant de personnages sublimes qui ont

[1] Ep. XII, 105, 140, 115-117, 145, 141.

été plus distingués par la dignité de leurs sentiments, que par l'éclat extérieur qu'ils recevaient de leurs fonctions pastorales ! La liberté intérieure de la conscience s'arme de ces paroles de l'Apôtre : « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes; » ce sont de lâches serviteurs qui se servent comme d'un bouclier commode de l'interprétation qu'ils savent donner, dans toutes les circonstances, à ces autres paroles : « Que tout le monde « soit soumis à l'autorité. »

Le pape prit la défense de l'archevêque élu, et ordonna à son légat en Orient de se rendre sans délai à Antioche et de sacrer l'archevêque. Il chargea en même temps le légat d'essayer d'accommoder le différend entre le roi d'Arménie, le comte de Tripoli et le grand-maître des Templiers; car, dit-il, le glaive des païens plane sur eux tous, et ils ne pourront lui échapper qu'en se tenant unis. Innocent était affligé de la situation de ce pays, du péril dont il était menacé par les Sarrasins; il souhaitait donc vivement réconcilier les princes entre eux. Il recommanda aux évêques, au clergé, aux barons de la Syrie le patriarche élu, comme un homme qu'il aurait mieux aimé conserver auprès de sa personne, à cause de son expérience des affaires, mais qu'il avait laissé partir si loin, en considération de l'intérêt qu'il porte à une Église persécutée et orpheline. Il espérait que le comte de Tripoli, auteur de la mort du précédent patriarche, loin de persécuter son successeur, l'aiderait à rentrer dans ses droits et ses possessions. Le patriarche d'Alexandrie, au contraire, était prisonnier des infidèles, et Innocent s'efforça de fortifier son courage et de le préserver d'une trop grande douleur en lui présentant la plus belle consolation que le Christianisme donne à ses confesseurs, l'espérance, qui élève l'âme au-dessus de toutes les souffrances du temps et de tous les dangers de la vie terrestre [1].

Les mouvements d'opinions qui surgirent dans le sein de l'Église même, qui attaquèrent, soit le germe de sa vie inté-

[1] Ep. XII, 94-97, 8, 45, 38-39, 12.

rieure fécondée par la voix de Dieu, soit la forme extérieure que cette vie avait revêtue, réclamèrent l'attention la plus sérieuse, le développement le plus opiniâtre des forces d'un pape qui connaissait mieux que tout autre la première et la plus sainte obligation de ses fonctions, dont le génie pénétrait jusqu'aux parties les plus éloignées du corps de l'Église, dont les sentiments élevés voulaient la porter à une perfection libre et sans tache.

L'esprit humain, dans le pressentiment d'une dignité supérieure, dans la conscience de sa vaste activité, dans la joie de parvenir à s'élancer dans les hautes régions d'où découle toute existence, et de pénétrer les profondeurs immenses qui voilent le mystère de la vie, se roidit quand on veut lui imposer du dehors ce qu'il se croit capable de découvrir en lui-même. Souvent il regarde comme une barrière indigne de lui la prétention d'assigner à sa raison une source suprême de toutes connaissances, parce que, dans son orgueilleuse suffisance, il croit porter en lui la vie et la force, pouvoir séparer à sa volonté la lumière des ténèbres, et fonder sur l'indépendance de son jugement la différence entre le bien et le mal. C'est ainsi que, dans tous les temps, l'ancienne défection s'est renouvelée sous mille formes, mais toujours la même dans sa nature. Il est vrai, l'Éternel, dans sa miséricorde, a envoyé Celui qui est le chemin de la vérité et de la vie, et par lequel les enfants égarés doivent retourner auprès de leur Père; mais pour les uns, ce chemin n'était qu'une de ces innombrables voies qui, dans tous les temps, pouvaient être tracées par les hommes les plus distingués; ils ne regardaient cette vérité que comme une de celles qui avaient été découvertes en grand nombre par des génies supérieurs, et cette vie uniquement comme un phénomène particulier de l'existence universelle, dont le problème ne peut jamais être résolu dans sa mystérieuse obscurité. Les autres, au contraire, reconnaissaient et acceptaient ce *chemin*, cette *vérité* et cette *vie*, comme un fait, mais soumettaient, soit le mode de connaissance, soit la mesure de l'acceptation,

au jugement ou à la volonté des hommes. L'erreur des uns et des autres ne diffère que par la forme ; la première appartient exclusivement à un système *qui ne veut pas connaître le Christianisme,* et la seconde au système qui n'admet *la vérité et la divinité du Christianisme* qu'autant que la faculté de connaître donnée à l'homme *peut les admettre.* La première erreur procède avec plus d'indépendance et de loyauté ; l'autre avec plus de partialité et de séduction : l'une et l'autre sont la racine de toute inimitié contre l'Église, inimitié qui attaque principalement la doctrine sur laquelle le christianisme repose, ou qui la dénature.

Un autre travers de l'esprit humain, c'est que plus les développements d'une institution sont brillants, plus il met d'activité à rechercher son côté faible ; plus cette institution s'efforce de perfectionner son organisation intérieure par une hiérarchie fortement constituée, plus il s'applique à en épier les imperfections ; et plus un édifice s'élève, plus aussi il s'occupe d'en sonder les fondements, dans l'espoir de découvrir des défauts à ce monument qui étale à tous les regards l'ordre, la gloire et la puissance ; par là, il se croit autorisé à miner l'édifice, à séparer violemment ce qui a été réuni, à paralyser l'action de ce qui est fort.

C'est ainsi que l'essence intérieure du Christianisme enfanta, dans le cours des siècles, sa forme extérieure, l'Église, dont la hiérarchie était la base et le pilier. Une vie pleine d'activité juvénile et d'énergie morale, l'action et la réaction produites par l'enchaînement des événements, rendirent cette hiérarchie grande et forte, et en firent une aristocratie spirituelle qui avait ses racines dans les plus nobles prérogatives du genre humain, qui touchait le ciel avec sa couronne et répandait ses rameaux protecteurs sur tous les peuples professant la foi chrétienne. Tout ce qui était éminent par la naissance, par les dons de l'esprit, par l'habileté de l'expérience des affaires, par ces vertus dont la récompense était la couronne impérissable que le Christianisme présente à ses fidèles

confesseurs, se trouvait au sein de l'Église. Par la position qu'elle réclama de la société pour son clergé, elle donna à celle-ci une direction plus noble, et à ses propres membres cet éclat extérieur qui, à la vérité, ne rehausse pas la valeur morale intérieure, mais l'honore en la faisant apprécier, et lui assure une autorité imposante en la plaçant l'égale des plus grands et des plus puissants. C'est ainsi qu'elle éleva de la poussière sur le siége des princes ceux qui se distinguaient par quelques qualités, et les posa à côté des trônes; elle les entoura d'honneurs devant les hommes, de pouvoir et d'influence sur la marche des affaires du monde, et leur offrit à côté de la palme céleste la couronne terrestre.

Celle-ci fut souvent considérée comme le but, tandis qu'elle n'aurait dû être que le moyen ou l'accessoire. Parmi un grand nombre de ceux qui participèrent à cette distinction, il y en eut aussi qui oublièrent son origine. Tandis que la vie intérieure devait rayonner, en les spiritualisant, sur toutes les prérogatives terrestres, elle fut souvent étouffée par la vie extérieure, ou bien dénaturée et méconnue, et le scandale qui en résulta fut d'autant plus grand, que le caractère sacré de la dignité imposait des devoirs plus sévères à celui qui en était revêtu. Cette cause d'une part, et de l'autre l'envie, qui lance des dards d'autant plus venimeux que ce qu'elle veut attaquer est plus haut placé; cette impulsion secrète de l'homme qui le porte à abaisser ce qui est élevé, à vulgariser ce qui est distingué, à dévoiler des imperfections cachées, à rechercher dans ce qui est évidemment grand les défauts inséparables de la nature humaine, à oublier entièrement le bien incontestable lorsque les abus se présentent; c'est là ce qui, dans plusieurs siècles, a contribué à rendre les attaques contre la hiérarchie plus violentes, les accusations beaucoup plus acerbes, et leur a donné crédit chez la foule. Ajoutez qu'un zèle mal entendu, qui prétendait concentrer tout le développement du Christianisme dans sa forme extérieure, tel que le service divin ou la constitution hiérarchique, en se basant sur les expressions

littérales ou sur les actes de la vie de son fondateur et de ses premiers apôtres [1], augmenta le nombre de ceux qui s'érigèrent en critiques secrets ou en ennemis déclarés de l'office divin et du gouvernement de l'Église, et enfin (puisqu'une fois la lutte commencée on ne trouve plus facilement où s'arrêter) en ennemis déclarés du dogme.

Deux espèces d'adversaires s'élevèrent au sein de l'Église. Les uns s'attachèrent surtout à attaquer la doctrine enseignée par l'Église, comme la seule vraie, la seule qui unisse l'homme à Dieu; les autres dirigèrent leurs armes principalement contre les formes extérieures, en se servant pour prétexte de diverses exagérations de quelques individus. Mais, comme chaque transformation essentielle de la doctrine devait produire une semblable transformation dans la forme extérieure, et comme aussi la tentative d'attaquer la forme devait être basée à son tour sur la doctrine, la position de ces ennemis, examinée de près, était la même vis-à-vis de l'Église; ils se confondaient et se réunissaient de diverses manières [2]; de sorte qu'il est difficile de distinguer toujours exactement, soit leurs doctrines, soit leurs attaques contre l'Église, et de ranger chaque secte individuelle dans une classe particulière. Nous voulons cependant indiquer leur origine, et essayer de recueillir les points divergents de leurs systèmes.

Dans tous les siècles, plus l'homme apportait de sagacité à résoudre quelques-unes des questions suprêmes qui concer-

[1] On n'a jamais été en aucun temps assez conséquent sous ce rapport, sans quoi il eût fallu que les églises fussent bâties selon le plan des synagogues, ou que tout enseignement religieux se fît en plein air; les femmes ne pourraient pas prendre part à la cène, et sous le rapport du baptême les anabaptistes seraient plus orthodoxes que les catholiques, les protestants et les réformés, et même que toutes les autres sectes. Vouloir établir le christianisme primitif comme règle et type de toutes les institutions chrétiennes est une tentative tout aussi ridicule que si on voulait que l'empereur d'Autriche modelât sa cour sur celle des plus anciens comtes de Habsbourg, ses ancêtres.

[2] D'après l'expression qui se reproduit souvent dans les lettres du pape : « Hæretici facies quidem habentes diversas, sed caudas ad invicem colligatas, quia de vanitate conveniunt « in id ipsum. » Voyez aussi Gervas. Tilb. Ot imp., p. 886; et Reimerus contra Waldenses, in Bibl. patr. max., XXV, 262.

nent son espèce, plus il lui sembla difficile de concilier l'existence du mal moral en lui-même et celle des maux divers qui se produisent dans la nature, avec la croyance en un Créateur sage et bienfaisant, conservateur du monde. Déjà, dans la plus haute antiquité, il n'avait pas manqué d'hommes, dans ces contrées qui furent le berceau du genre humain, qui s'étaient efforcés d'approfondir l'ordre moral du genre humain. Restreints à leur propre raison, manquant de tout guide, plusieurs de ces philosophes ne purent s'expliquer ce mystère qu'en admettant l'existence de deux principes indépendants, l'un auteur de toute lumière et de tout bien, et l'autre de toutes ténèbres et de tout mal [1]. Zoroastre paraît leur avoir donné le premier les noms d'Ormusd et d'Ahriman [2]; mais l'idée en était plus ancienne. Partout où nous la rencontrons dans l'antiquité, il n'est pas nécessaire de la faire venir de la Perse [3]; il est probable que, chez chaque peuple, tout penseur qui était abandonné à sa propre raison en a eu connaissance [4]. Cette doctrine semble être devenue en Perse une croyance populaire, et la religion des Gaures [5] (aujourd'hui à peu près éteinte) en fut le culte. Le Christianisme ayant trouvé aussi des confesseurs dans ce pays, un certain Manès essaya, au troisième siècle, d'approprier la religion nouvelle à ces anciennes doctrines de son peuple, ou peut-être de faire passer ces doctrines dans le Christianisme. Quoique celui-ci, comme révélation divine, fût détruit par ce mélange, dans ses éléments les plus intimes, néanmoins l'hérésie se propogea à l'aide des superstitions des habitants. Sous des dénominations chrétiennes, ils adoptèrent les formes de leur ancien culte [6], et le nom de doc-

[1] Bayle, article *Pauliciens*, veut prouver qu'il est plus difficile aux chrétiens qu'aux païens de réfuter l'opinion des deux principes.

[2] Plutarque, *de Iside et Osiride*. Il admet aussi un être intermédiaire : μεσον δε αμφοιν τον Μιθρην ειναι.

[3] Par exemple chez les Romains, *Dijovis et Vejovis*. Aul. Gell., V, 12.

[4] On a trouvé aussi cette opinion, dit-on, chez les habitants du Pérou. Hyde, Hist. rel. vet Pers., p. 160.

[5] Chardin, Voyage en Perse.

[6] Saint Augustin (qui, pendant sa jeunesse fut attaché à l'héresie manichéenne) dit dans son ouvrage *de Manichæis*, qu'ils adressaient leurs prières au soleil, et pendant la nuit à la lune

teur, qui avait réalisé cette réunion, devint celui de la secte. Les manichéens se répandirent promptement en Perse, sans que les lois sévères des empereurs byzantins parvinssent à les anéantir [1]. Bien au contraire, ils débordèrent bientôt hors de ce pays.

Au septième siècle, ils reçurent le nom de Pauliciens [2], soit d'un certain Paul qui rajeunit l'ancienne doctrine par l'autorité qu'il avait su acquérir [3], soit à cause de leur vénération particulière pour la personne et les écrits de l'apôtre Paul [4]. Quoique les pauliciens affublés de leur dénomination nouvelle, niassent toute communauté avec les manichéens, néanmoins, l'admission de deux forces fondamentales indépendantes, dont l'une est une source du bien et l'autre l'origine du mal, trahissait leur origine. Lorsqu'ils se répandirent de plus en plus de l'Euphrate vers l'Asie mineure, les empereurs de Byzance craignant que leur Église ne courût quelque danger, cherchèrent à les détruire : ce qui donna lieu à des guerres longues et sanglantes, et dans lesquelles la fortune fut alternative, jusqu'à ce qu'enfin les hérétiques succombèrent sous la supériorité des forces grecques. De nombreuses troupes d'entre eux furent transportées, en différentes fois, dans la Thrace, dans les vallées de l'Hémus [5], et c'est ainsi que le germe de leur doctrine passa en Europe. Ils entrèrent en relations avec les peuples occidentaux par les expéditions militaires [6] ou par le commerce.

Au commencement du onzième siècle, ils s'introduisirent en

quand elle paraissait sur l'horizon; dans le cas contraire, ils les adressaient au septentrion, par où le soleil se dirige après son coucher vers le levant. C'étaient évidemment les rites de la religion des Gaures.

[1] Cod. Theod., l. IX, 34, 26, 38, 43, 44.

[2] Nom transformé en Occident, au treizième siècle, en celui de *Publicani*.

[3] C'est l'opinion générale. Voyez aussi Mosheim, Hist. Ecclés., I, 594. Landulphus Sagax dit aussi, Histoire Misc., l. XXIV : « Manichæi qui nunc « Pauliciani dicuntur. »

[4] Gibbon, X, 64.

[5] Où l'on trouve encore aujourd'hui des traces de leur doctrine entremêlée de rit grec et d'usages païens. Marsigli, Stato militare dell' Imp. Ottom., p. 24.

[6] Il se peut que les croisés, qui traversaient souvent ces contrées, aient fait connaissance avec eux, et que quelques-uns aient embrassé leur doctrine.

Italie, et trouvèrent principalement à Milan [1] des partisans et des faveurs. De là, dit-on, leur doctrine fut apportée par une femme en France, où quelques savants ecclésiastiques abandonnèrent à Orléans la foi de l'Église [2]. De semblables erreurs ont pu se glisser dans bien des pays, avant que l'apparition audacieuse des docteurs encouragés par le nombre des sectaires éveillât l'attention des évêques. Presque partout où cette hérésie devenait visible, on trouvait des communes déjà organisées; à l'aide de leur nom, ils réussissaient à prendre racine pendant l'obscurité d'une longue existence. Rejetant la plupart des dogmes, toute règle, tous les usages de l'Église, ayant une certaine prétention à des connaissances plus pures, ils ne repoussaient pas le nom de *Purs* [3], que ce surnom ait été adopté par eux dans leur orgueil, ou qu'il leur ait été donné par dérision. De même que le nom de *Populicanis* [4] rappelait le souvenir de leur second fondateur, de même, ils reçurent dans le commencement en France le nom du pays [5] d'où ils partirent d'abord pour se répandre dans le reste de l'Europe [6]. Diverses dénominations désignaient les provinces ou les villes où ils étaient particulièrement nombreux [7], ou ce qui, dans leurs usages [8], la manière d'enseigner leur doctrine [9], la forme de leurs vêtements [10], paraissait extraordinaire

[1] Landulphus Sen., Hist. Mediol., II, 27, in Murat. SS., t. IV, 88.

[2] Du moins les doctrines exposées par Rad. Glaber, Hist. Franc., III, in Pithæi, Hist. Franc. SS., font conclure à une origine manichéenne.

[3] Καθαροι, *Cathari*, de *Gazari*, racine du mot allemand *kezzer* (hérétiques). Quelques écrivains, Innocent aussi, Ep. I, 94, font une différence entre les Catharéens et les Pataréens, et regardent ces derniers comme plus corrompus. Alanus de Insulis déduit le nom de Catharéen *a Catto : qui osculantur posteriora catti, in cujus specie, ut aiunt, appareret eis Lucifer.*

[4] Du Cange. Voyez ce mot; aussi *Publicani.*

[5] Plus tard le nom d'Albigeois absorba ces diverses dénominations, et désigna non plus une espèce d'hérétiques, mais l'ensemble de toutes les opinions établies dans le sud de la France.

[6] Bulgari.

[7] Albigenses, Agennenses. Rob. de Monte ad ann. 1178.

[8] Parce que ceux de la Bulgarie répétaient souvent dans leurs prières la formule : *Hospodi pomiloï* (Seigneur, ayez pitié), les Grecs les appelaient *Bogomiles.* Schrœkh, Hist. de l'Église.

[9] Passagini, dans le décret du pape Lucien III, Mansi Concil., XII, 476, parce qu'ils parcouraient les pays.

[10] Sotulares, Insabbatati, Sabbatati, parce qu'ils portaient des sabots.

au peuple; quelquefois aussi, elles désignaient le métier de ceux parmi lesquels ils trouvaient beaucoup de partisans [1]. D'autres noms exprimaient le mécontentement qu'ils excitaient chez les orthodoxes [2], les plaisanteries et le mépris qu'ils inspiraient [3]; on ne peut indiquer l'origine de plusieurs autres dénominations [4], surtout de celle de *Pataréens* [5], sous laquelle ils étaient principalement connus dans la haute Italie.

Quoique leur doctrine dût subir bien des transformations et des changements, dans la longue suite des temps qui s'écoula depuis Manès et sur la vaste route que ses erreurs eurent à parcourir pour pénétrer jusque dans l'ouest de l'Europe, on ne peut cependant pas méconnaître, dans leurs principales idées, leur origine manichéenne et cette *Gnosis* qui, sous une enveloppe chrétienne, voulait mêler des doctrines païennes avec une doctrine révélée. Suivant le sort inévitable de la majeure partie des sectes, elles dégénérèrent en plusieurs variétés, selon que dans les divers pays quelques docteurs jugèrent à propos d'ajouter ou de retrancher à la doctrine commune. La réponse que fit un jour un de ces sectaires, rentré dans le giron de l'Église, à l'archevêque Arnold de Cologne : « Ils re- « gardent comme faux et sans fondement tout ce que l'Église « croit et fait » désigne le mieux l'esprit de leur doctrine et de leur tendance; et Innocent n'était donc pas injuste envers eux, quand il déclara qu'ils étaient en opposition flagrante contre les Chrétiens [6].

[1] Tisserands. Eckbert adv. Cathar. S. Bernhard. in Cant. Cant. Serm. LXV.

[2] Sicards, sorciers, ribaulx.

[3] Turlupini.

[4] Beghardi, Lollhardi.

[5] C'était probablement un sobriquet ou un nom injurieux dans le commencement. Murat., Antiq., V, 84.

[6] Voyez G. de Bergame dans son écrit contre les Cathareens (Murat., Antiq., V, 15); Theod. Engelhus, Chron. in Leibn. SS., II, 1113; et Innocent, Ep. X, 54. — Muratori, l. c., Magn. Chron. Belg. Parmi les nombreux écrivains modernes qui soutiennent que les Albigeois descendent des Manichéens, ou du moins qu'il y a affinité entre eux, nous citons Limborch, Hist. Inquis., p. 30; Hist. Littér. de la France, X, 451; Berington, Hist. of the reign of King Henri II, II, 83. — Reinerus, Summa de Catharis, dit qu'il y en a soixante-dix nuances. Evrardus contra Waldenses, c. 26, cite les noms d'une foule d'hérétiques et leurs opi-

Toutes les nuances de ces hérétiques avaient cela de commun, c'est qu'elles attribuaient au monde visible un autre auteur qu'au monde invisible ; et la seule différence entre elles, c'est que les uns croyaient que Dieu, outre le monde invisible, a créé aussi la matière, et d'autres admettaient l'éternité de la matière, et restreignaient l'acte de la création à la puissance de donner la forme. L'esprit malin est le créateur, ou simplement le *formateur* de tout ce qui est corporel. Le dualisme en général conduisait à beaucoup d'opinions extravagantes. Leur système sur l'origine du monde matériel les conduisait à s'abstenir de manger d'aucune matière animale ; un autre motif, c'est que les animaux étaient produits par un mélange impur : les poissons seuls faisaient exception. Pour les mêmes raisons, les plus rigides d'entre eux rejetaient le mariage comme n'étant qu'une prostitution sous une autre forme ; d'autres permettaient le mariage, mais seulement avec une vierge ; et après la procréation du premier enfant les époux étaient obligés de se séparer ; les libertins, au contraire, se livraient aux désirs de la chair, sans aucune répugnance, et même d'une manière révoltante : car, disaient-ils, l'homme ne tient pas son origine de Dieu, mais du péché [1]. C'est l'esprit

nions. Ep. III, 24. — Les écrivains auxquels nous avons emprunté l'exposition de leur doctrine, lorsque nous n'en citons pas d'autres, sont : Reinerii (autrefois membre de la secte), Summa de Catharis et Leonistis, seu pauperibus de Lugduno, in Martene Thes. nov., t. V, 1761, mais plus complet dans Bibl. Patr. Max. Lugduni, 1677, t. XXV ; Bonacursii, Vitæ hæreticorum, in d'Achery Spicil., I, 208 ; Eckberti, adversus pestiferos fœdissimosque Catharorum damnatos errores ac hæreses, in Bibl. Patr. Max., t. XXIII, 600 ; Ebrardi, liber contra Waldenses in Bibl. Patr., colon. XXIII, 1525 ; Bernh., abb., Fontis-Callidi contra Waldens., ibid. ; Disputatio inter Catholicum et Paterinum hæreticum, in Martene Thes., t. V, p. 1705. — Lucas Tudensis, de altera vita fideique controversiis adversus Albig. errores, l. III, in Bibl. Patr. Max. Lugduni ; Muratori quænam hæreses sæculi rudibus Italiam divexarint, diss. LX, in Antiq. ; t. V. Moneta contra Catharos et Waldenses, l. V, ne nous est connu que par Fusslin et par l'Histoire Ecclésiast. de Schrœkh, XXIX, 490.

[1] Suivant Petr. Vallissern., Histoire Albig., c. 2, quelques-uns enseignaient qu'il y a un Dieu suprême, lequel a deux fils, le Christ et le diable. Ebrardus cite aussi cette opinion : le créateur de toutes choses et le Dieu tout-puissant sont deux êtres, et il y a deux dieux, le *Salvator* auquel ils croyaient, et le *plasmator hominum*, auquel ils ne croyaient pas. Ils appuyaient cette

malin qui a créé l'homme, mais il a été obligé de le laisser pendant trente années, sans pouvoir lui donner une âme; alors, il parvint à séduire deux esprits du trône céleste que le Très-Haut, pour les punir, bannit dans le corps de l'homme. Toutes les âmes (créées en même temps) sont, suivant eux, des esprits déchus qui, pour arriver à leur pureté primitive, doivent se purifier par une transmigration dans divers corps. Cette purification ne peut se faire que par les bonnes œuvres, et eux seuls peuvent enseigner le moyen de la pratiquer. Il n'y a point de péchés véniels; tous les péchés méritent également la mort, cependant leur punition est restreinte à ce monde. Ils ne croyaient ni à un purgatoire, ni à une résurrection; l'arbre reste couché, tel qu'il est tombé, vers le sud ou vers le nord; car la chair et le sang ne peuvent jamais hériter du royaume de Dieu, et le corps n'est que l'instrument de l'âme. On peut donc enterrer dans les églises le cadavre des hommes, sans avoir égard à leurs vertus, ou les enfouir dans la terre, partout où l'on voudra. C'est pourquoi aussi l'intercession pour les morts n'est d'aucun secours. Il paraît que quelques-uns sont allés encore plus loin et ont élevé des doutes contre l'immortalité et contre tout ce que nous ne pouvons pas voir de nos propres yeux. Plusieurs d'entre eux déduisaient de la prescience de Dieu une nécessité inévitable de tous les événements, et ils contestèrent non-seulement aux hommes, mais à Dieu lui-même le libre arbitre, du moins la science du bien et du mal et la possibilité de l'éviter.

Ils étaient assez versés dans la connaissance du Nouveau-Testament, et savaient tout aussi bien défendre leurs opinions que combattre les doctrines de l'Église avec des citations qu'ils

séparation sur Job, VIII, 23, et XV, 19. Cette doctrine ressemble donc à l'ancienne doctrine persane, qui place Mitras au-dessus d'Ormusd et d'Ahriman. Les anciens Manichéens avaient la plus grande aversion pour les poissons. *Credere debemus quod lignum, quod est in medio paradisi, est vulva muliebris*. On peut facilement s'imaginer les conséquences de cette croyance. Cependant, d'après Eckbert, Serm. V, cette doctrine n'a été communiquée qu'aux plus parfaits. — *Mulier ad Adam ivit et qualiter cum ipso coiret ostendit et suasit.* Fusslin, I, 92, d'après Moneta.

expliquaient à leur manière. Une partie d'entre eux admettait plusieurs livres de l'Ancien-Testament, d'autres au contraire le rejetaient tout entier; car il leur paraissait en contradiction avec le Nouveau, enseignant un Dieu changeant, menteur, cruel, et non un Dieu pur. Les auteurs de l'Ancien-Testament aussi ne sont pas purs; le diable en est le véritable auteur, les patriarches et les prophètes sont ses serviteurs : Moïse a été un magicien. Ce n'est pas non plus un bon esprit qui habitait dans Jean-Baptiste, car il n'aurait pas laissé percer quelque doute sur le Christ, en lui envoyant deux disciples, ce qui est toujours condamnable et mortel. Le Christ n'avait un corps qu'en apparence, et Marie, que l'on appelle sa mère, a été un archange. Ce n'est pas le Christ, mais un démon, auquel il a prêté sa forme, qui a souffert sur la Croix, qui est mort; le véritable Christ n'est pas devenu homme et n'a pas été visible. Il y en avait d'autres qui admettaient comme vrais tous les faits de l'Évangile, touchant le Christ; mais ils soutenaient que tout cela s'est passé dans un autre monde, où la Bible a été écrite. Ceux enfin qui croyaient que le Christ avait eu un corps véritable sur la terre, prétendaient cependant qu'il l'avait déposé pour son ascension au Ciel et l'avait abandonné à la corruption. Ni lui, ni les apôtres n'ont fait de miracles; tout cela a un sens métaphorique; pour eux, la résurrection de Lazare ne signifie rien autre chose que la conversion de Lazare à la foi chrétienne.

Ils rejetaient tous les sacrements. Le pain de la cène est du pain comme tout autre. Il n'y a point de transsubstantiation; car dans ce cas, le corps du Christ devrait s'accroître tous les jours ou il serait consommé depuis longtemps, eût-il été aussi grand qu'une montagne. Lors de l'institution de la cène, le Christ a présenté du pain véritable, et a touché son propre corps en prononçant ces paroles : « Ceci est mon corps. » C'est pourquoi ils n'entendaient par le corps du Christ que leurs propres personnes, et par le boire et le manger du Christ, l'audition de sa parole. Dieu d'ailleurs a dit : « Je veux de la

« miséricorde et point de sacrifice, » et par conséquent point de sacrifice catholique de l'autel. Le baptême et tout autre sacrement n'est, par la même raison, rien autre chose qu'un piége du diable. Le baptême n'est d'aucune utilité aux enfants, car ils ne peuvent avoir aucune croyance, parce qu'ils n'ont aucune connaissance, et la croyance de leurs parents ne leur profite pas. Il est dit à la vérité : le Christ a baptisé avec de l'eau; mais on ne peut entendre par là que la prédication de l'Évangile : si Dieu est partout, on l'invoque mieux dans un appartement solitaire que dans l'église. Ils parlaient avec mépris des prières de l'Église, et reprochaient à celle-ci de corrompre l'Oraison dominicale, parce qu'on omet la fin et que le prêtre ne prononce pas lui-même les paroles : « Délivrez-« nous du mal. » La véritable ordination du prêtre, disaient-ils, n'est conférée que chez eux; d'autres prêtres étant eux-mêmes souillés, ne peuvent purifier personne; étant eux-mêmes maudits, ne peuvent bénir personne. La véritable Église se trouve uniquement chez eux; là sont les justes, les chastes, les véridiques; dans l'Église catholique, il n'y a que des adultères, des avares, des ambitieux, des loups ravisseurs; celui qui s'unit à elle court à sa perte. L'Église catholique est une caverne de voleurs, elle est la prostituée de l'Apocalypse, elle ne mérite pas le nom d'Église; car elle aime les richesses et la magnificence; elle a des couvents de moines, tels que le Christ n'en a jamais voulu [1]; ce n'est pas lui qui en est le fondateur, mais le pape Sylvestre. Il est probable qu'ils reconnaissaient le Christ pour le seul évêque invisible de l'Église.

Selon eux, on ne doit jamais faire le signe de la croix, ni porter ce signe, ni l'ériger. Le crucifiement est une honte, tant pour le Christ que pour l'homme, et le symbole de ce supplice est la tache que l'on voit sur la bête dont il est dit dans l'Apocalypse : « Celui qui ne l'adore pas, sera mis à mort; » c'est pourquoi eux aussi sont persécutés. Ils rejetaient les images,

[1] Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien toutes ces injures contre l'Église rappellent celles proférées par Luther. (A. de S.-C.)

appelaient les cloches les trompettes du diable, repoussaient les autels, les ornements et les vases d'église, l'huile sacrée, la tonsure, la couronne d'épines du Sauveur, les pèlerinages; ne voulaient donner nulle part des dons volontaires ni payer les dîmes, disant qu'on n'avait aucun besoin des ecclésiastiques. L'homme n'a le droit ni d'en punir un autre de la peine de mort, ni de l'exclure de l'Église : c'est ainsi que l'homme usurpe les fonctions de Dieu qui s'est réservé la vengeance. Tout serment est un mal, surtout le serment prêté sur l'Évangile et les reliques; ils dénaturaient à ce sujet la doctrine de l'Église qui, suivant eux, n'ordonna jamais de prêter serment sur les Évangiles et les reliques, mais qui voulait seulement porter les hommes à une plus grande vénération en permettant de toucher ces objets sacrés.

Comme à l'époque dont nous parlons on ne pouvait se représenter aucun individu sans un chef auquel il fût soumis, on croyait qu'il y avait, dans un coin retiré de la Bulgarie, une espèce de pape auquel ils obéissaient en matière de foi. On a de la peine à admettre ceci autrement que comme une simple présomption. Mais en supposant que ce pape eût existé réellement, il ne pouvait maintenir aucune autre unité de doctrine que celle d'inimitié contre l'Église; car la foule de subdivisions dans lesquelles les Cathareens se séparèrent, et la diversité de leurs opinions sur les points les plus importants de la doctrine, démontrent suffisamment cette assertion. En général, l'admission d'une autorité, en matière de foi, ne paraît pas avoir été dans l'esprit de cette hérésie [1]. De même, le nom d'évêque, que des écrivains catholiques donnent au premier chef de ce parti, a été emprunté aux usages de l'Église. Au-dessous de ce chef, il y en avait un autre, qui était appelé le fils aîné; après celui-ci, venait le plus jeune fils, ensuite

[1] Gerv. Præmonstr. abb., Ep. 129. — Eckbert, Serm. I, Matth. Par., ad ann. 1223, et Murat., Antiq., V, 84, parlent d'un pape de ces hérétiques : il s'appelait serviteur de la sainte foi. Capefigue, IV, 104. — Fusslin, I, 175, parle de deux papes qui vinrent en France; mais il est difficile d'admettre qu'ils fussent autre chose que des docteurs ambulants de cette secte.

l'aide. Après la mort du chef, le fils aîné lui succédait, et celui-ci était remplacé par le plus jeune fils, à la place duquel la commune en élisait un nouveau. Ils s'inclinaient devant leurs premiers chefs et leur demandaient la bénédiction. Plusieurs de leurs docteurs servaient de messagers pour la propagation de leurs doctrines; et comme ils avaient aussi des femmes pour aides, il paraît qu'ils étaient quelquefois accompagnés par celles-ci : ce qui fournit ample matière à leurs adversaires pour débiter beaucoup de récits scandaleux sur leur compte. Ils avaient une doctrine secrète qui n'était pas communiquée à tous, mais seulement à quelques-uns d'entre eux; d'après ce degré d'initiation, ils se divisaient comme les anciens manichéens, en deux classes, les parfaits et les croyants; celui qui passait d'une classe à l'autre, n'était trouvé capable d'entrer dans la première, que lorsqu'on s'était assuré de lui par de longues épreuves. L'admission dans leur communauté devait être précédée de la renonciation à l'Église (car ils regardaient comme en état de damnation celui qui n'était pas des leurs); ensuite le postulant, revêtu d'un vêtement noir, les cierges allumés, était introduit dans le cercle des frères réunis autour du chef. Leur acte principal, qui remplaçait le baptême, et en même temps l'absolution des péchés, était l'imposition des mains, et s'appelait *consolation*. Ils la regardaient comme indispensable pour obtenir la félicité; non que ce fût la main (une chair d'origine impure), mais bien la prière dite pendant cet acte, qui opérait la purification. Tout homme, sans distinction d'âge, pouvait y participer. S'agissait-il de l'absolution des péchés, même des péchés mortels, alors le chef se lavait les mains, plaçait le Nouveau-Testament sur la tête de celui qui était à réconcilier, récitait sept fois la prière du Seigneur et le commencement de l'Évangile de saint Jean, et l'exhortait à mettre toute sa confiance dans la *consolation*. Mais l'acte était regardé comme inefficace, lorsque le chef lui-même était coupable d'un péché mortel; c'est pourquoi il fallait le répéter plusieurs fois. La *consolation* était ordinairement

précédée d'une confession publique, cependant seulement en termes généraux. Toutes les transgressions étaient punies également, sans distinction de la faute, ni de celui qui la commettait. On rompait tous les jours le pain au dîner et au souper, en disant les actions de grâces, et on le distribuait parmi les assistants. Ils récitaient souvent l'Oraison dominicale. On prétend qu'ils demandaient à ceux qui étaient mortellement malades, s'ils aimaient mieux aller au ciel comme martyrs ou comme confesseurs. Quand ils choisissaient le premier cas, on les étouffait avec un drap; dans l'autre, on les faisait mourir en les privant de nourriture et de boisson : ce que l'on faisait aussi, assure-t-on, quand quelqu'un n'avait plus la force de dire le *Pater noster* [1].

Pendant les dix-sept ans que Reiner a passés dans la communauté de ces hérétiques, il n'a jamais vu ni prier dans la solitude, ni répandre des larmes sur les péchés, ni témoigner du repentir. Ils donnaient peu d'aumônes, et comme dans les persécutions ils trouvaient facilement pour de l'argent et des gens qui les cachaient, et de l'indulgence chez les juges, et de la protection chez les princes et chez les évêques mêmes, ils avaient très-grand soin de ramasser des trésors, non pas toujours par le travail, mais souvent par l'usure; et bien loin d'avoir permis la communauté des biens, ils attachaient, dit-on, une grande importance au mot *mien* par rapport à la propriété [2]; de plus, l'orgueil de secte ne leur manquait pas. Chez nous, disaient-ils, on trouve les véritables bonnes œuvres qui, seules, ont de la valeur, car la foi n'est pour rien quant aux œuvres. Ils se vantaient de leur jeûne comme le seul qui fût agréable à Dieu, et ils attachaient une grande importance, non-seulement

[1] Hugo, Æp. Rothom., III, 4. S. Bernhardus, in Cant. Cant., Serm. LXV. Comparez Eckbert, Serm. V; Beausobre, Histoire du Manichéisme, II, 762, 777. Eberwin, in Ep. ad S. Bernhard. in Mabillon. Anaclet., III, 452. — Comme nous n'avons pu puiser tous nos documents sur les Cathaéens que dans des ouvrages de polémique dirigés contre eux, ce qu'on leur attribue a pu être facilement défiguré ou exagéré.

[2] Luc. Tudens., III, 3; S. Bernhard. in Cant. Cant., Serm. LXV, et Luc. Tudens., III, 19; Evrardus, c. 22.

à ne jamais prêter de serment, mais en général (parce que l'homme peut si facilement se tromper), à ne jamais soutenir avec précision quelque chose comme vrai; mais c'est par là qu'ils devinrent équivoques dans leur langage, employèrent des paroles à double entente dans leurs justifications, s'écartèrent de la question dans leurs réponses. Tout ce qu'il leur répugnait de faire en public, ils se le permettaient avec d'autant plus de licence en particulier. Les chrétiens fidèles à l'Église les fuyaient avec horreur.

Ces sectaires déployaient une grande activité pour la propagation de leur doctrine, et connaissaient tous les moyens secrets de s'emparer des esprits; s'introduisant dans les maisons, et assurant dans un langage habile et séduisant qu'on ne rencontrait la vérité évangélique, la tranquillité et la sérénité de l'âme que chez eux; ils cherchaient surtout, sous des dehors de piété, à circonvenir les malades, avant qu'un prêtre ne fût arrivé pour les visiter. Ils écrivaient les principaux articles de leur doctrine sur des billets, les plaçaient dans des endroits solitaires, afin qu'ils fussent découverts par des pâtres et donnés par ceux-ci à leurs ministres. On lisait sur ces feuilles : Cet écrit a été composé au ciel, porté sur la terre par des anges; et l'odeur de ces billets (ils étaient parfumés de musc) devait attester leur origine : ils firent çà et là des dupes parmi quelques-uns des prêtres simples. Partout où ils pensaient pouvoir se présenter plus hardiment, ils tentaient d'interpréter faussement les ordonnances des évêques, même pour soutenir leur doctrine, de rendre suspects ceux qui voulaient les réfuter, et de leur faire une mauvaise réputation chez le peuple; mais craignaient-ils quelque danger, ils pratiquaient extérieurement tous les usages de l'Église, se mettaient à genoux, recevaient avec ferveur l'Eucharistie, et protestaient qu'ils étaient de vrais chrétiens. Les récits de leurs profanations criminelles de l'Écriture sainte, de leur fureur sauvage contre les images, même contre celles du Crucifié, de leurs abominables sacriléges dans les églises, de leur cruauté contre les prêtres, en-

flammaient la haine contre eux; ou bien la persécution qui leur enlevait la sécurité et la vie, avait tellement dissous tous les liens, qu'ils croyaient n'exercer par de pareilles actions que le droit naturel de représailles. Quoiqu'ils fussent poursuivis par des guerres cruelles dans le sud de la France, ils s'étendirent néanmoins dans le premier tiers du treizième siècle, depuis Constantinople jusqu'en Espagne. Ils tenaient leurs assemblées dans l'État romain, et avaient dans certaines villes de la Lombardie plus d'écoles et plus d'auditeurs que les docteurs de l'Église; ils attiraient le peuple à des conférences religieuses publiques, prêchaient leur doctrine sans crainte, et afin d'acquérir une plus grande habileté pour défendre leurs opinions, ils envoyaient même des jeunes gens à l'université de Paris. Un de leurs anciens chefs évalua le nombre de ceux de la classe des parfaits à quatre mille cinq cents des deux sexes; quant à leurs adhérents, on ne pouvait pas en évaluer le chiffre [1].

On pourrait plutôt présumer que prouver que cette secte n'a jamais été entièrement éteinte, qu'elle s'est de plus en plus cachée pour échapper à la vigilance permanente de l'Église, et

[1] A Troyes, ils donnèrent à deux vieilles femmes de leur secte les noms de *S. Ecclesia* et de *S. Maria*, afin de donner le change en disant : *Ego credo quidquid credit S. Ecclesia et S. Maria.* Albericus, ad ann. 1200. — L'archevêque Hérébert, de Milan, disputant avec l'hérétique Gérard, celui-ci reconnut la sainte Trinité; mais, en s'expliquant d'avantage, il dit : « Quod « dixi Patrem, Deus est æternus, qui « omnia, ut ab initio, in quo omnia « consistunt. Quod dixi Filium, ani- « mus est à Deo dilectus. Quod dixi « Spiritum sanctum, divinarum scien- « tiarum intellectus, quo cuncta dis- « crete reguntur. » Landulph. sen., Hist. Mediol. in Murat., SS., IV, 88. Anon. Chron. Austr., in Rauch SS, t. II; Ep. X, 149. Innocent, Ep. IX, 208, les appelle *Theophanti* et *Theophoni*. — Lors du siége de Béziers, ils jetèrent du haut des murs, en présence de l'armée qui s'avançait, l'Écriture sainte *super mingentes eam*, disant : « Voilà, gueux que vous êtes, voilà « votre loi. » L'un d'eux *ventrem suum purgavit* à côté de l'autel, à Toulouse, et s'essuya avec un drap de l'autel. — Deux clercs étaient, dit-on, arrivés auprès d'une église abandonnée : « C'est fête aujourd'hui, di- « saient-ils, nous allons dire la messe; » les hérétiques apprirent cela, traînèrent les prêtres devant l'église et leur arrachèrent la langue. Gretser in prolegom. ad tria scripta contra Waldens. cite tous ces faits d'après Cæs. Heisterb., dont le récit, qui est celui d'un moine trop crédule, est plus que suspect. Matthieu Pâris, ad ann. 1243, p. 413.

à la sévérité avec laquelle le pouvoir temporel la traitait; sous le voile du mystère qu'elle osait à peine soulever, elle couva une haine d'autant plus envenimée contre l'Église, et une rancune d'autant plus violente contre le pouvoir. Si nous comparons l'organisation intérieure et les tentatives dirigées contre les bases spirituelles et temporelles de la société, par une secte de la révolution française, les Francs-Maçons, avec ce que nous connaissons de l'hérésie des Cathareens, on remarquera de nombreux rapprochements. Dans toutes les deux, la même révolte de l'homme contre toute autorité supérieure, la même haine contre les institutions sociales, mais principalement contre l'Église et ses ministres; les mêmes mystères communiqués seulement à ceux dont on s'était assuré par une longue épreuve; la même obligation sévère de garder le secret confié, même envers les parents les plus proches; les mêmes chefs inconnus à la foule, la même division en provinces sous des chefs particuliers, les mêmes signes dans la manière de parler et dans les gestes pour ceux qui se reconnaissent et s'entendent; de sorte qu'il serait presque permis de dire que les Francs-Maçons ont travaillé, de nos jours, à faire triompher l'œuvre de leurs ancêtres par tout ce bouleversement qui, depuis un demi-siècle, ruine les fondements de la société européenne [1].

Si chez les Cathareens, l'erreur dogmatique était l'erreur prédominante, et si la différence de leur genre de vie et leur opposition à la constitution de l'Église et à ses lois paraissent être surtout une conséquence de leurs doctrines, nous rencontrons une autre grande secte qui, au contraire, attaqua principalement l'Église du point de vue de la vie pratique. Comme son opposition était particulièrement dirigée contre le culte, contre la hiérarchie qu'elle voulait remplacer par un

[1] *Ni culte, ni prêtre, ni roi; car la nouvelle Ève, c'est toi*, disait peu de temps avant la Révolution le bénédictin Gerle dans une épître adressée à Robespierre. Nous avons puisé ces renseignements dans les Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme, par l'abbé Baruel.

gouvernement plus simple, contre l'éclat des ornements qu'elle rejetait, prétendant ramener l'Église à ses formes primitives, elle parvint facilement à prendre racine dans beaucoup d'esprits. Entre cette secte et celle des Catharéens, il y avait nécessairement plusieurs points de ressemblance dans leur doctrine et leur genre de vie, de sorte qu'il est impossible de séparer rigoureusement l'une de l'autre; car ces sectaires ne formaient pas, comme les anciens philosophes païens, des écoles dont les fondateurs étaient opposés entre eux dans les principes suprêmes de leur système, et par conséquent dans l'ensemble des conséquences qui en résultaient; ils n'établissaient pas non plus un corps de doctrine comme le firent plus tard les co-religionnaires qui se sont séparés de l'Église catholique; bien au contraire, ces hérétiques, dans le commencement, cachèrent et propagèrent au sein de l'Église même, leurs opinions, jusqu'à ce que, par leur contact hostile avec celle des Catharéens, ils se montrèrent au grand jour, et finirent par se confondre avec les autres adversaires du catholicisme [1].

Cependant, la doctrine étant la chose essentielle, la base la plus profonde sur laquelle se maintient le Christianisme, comme révélation divine, les hommes de bonne foi de l'Église catholique rendirent justice à cette secte, en reconnaissant qu'elle n'était pas aussi pervertie que celle des Catharéens [2].

D'un côté, l'influence de cette force spirituelle constamment destinée à tracer à l'Église la route qu'elle doit parcourir, parut d'autant plus s'affaiblir que sa forme constitutive et hiérarchique se développait davantage et s'avançait vers le plus haut degré de sa perfection; d'un autre côté, cette direction intellectuelle appelée à essayer la destruction de cet édifice majestueux commença à surgir sans avoir encore la conscience de ses tendances. C'est pourquoi l'historien, à moins d'avoir la

[1] Du temps de la guerre des Albigeois, les Catharéens et les Vaudois ne formaient point de sectes particulières, et les écrivains ont employé leurs noms indifféremment l'un pour l'autre.

[2] Petr. Valliserm., c. 3, appelle les Vaudois *minus perversi*.

conviction d'un principe qui provient d'une autre source et qui persévère inébranlablement, pourrait porter ce jugement : Le Christianisme avait atteint dans ce siècle le point culminant de son développement hiérarchique, et déjà s'agitaient dans son sein les forces qui enfantèrent cette puissance dont l'action énergique et de plus en plus étendue attira d'abord à elle les éléments qui ont fondé le Christianisme, puissance qui surgit ensuite en ennemie déclarée, et parvenue enfin à la plénitude de son indépendance, renversa une partie de l'édifice catholique, et, tôt ou tard, (qui peut le savoir?) le minera tout entier et en préparera la ruine [1] *. »

Comme déjà, dans les siècles précédents, diverses oppositions s'étaient élevées contre l'Église catholique, opposition dont les Vaudois admirent les idées dans leur doctrine, et, comme les sectes, tout aussi bien que les familles, ont leur orgueil de noblesse, orgueil qui croit rehausser la dignité du présent par une très-ancienne origine, plusieurs prétendaient que les Vaudois remontaient jusqu'au temps du pape Sylvestre ; ils attribuaient, ainsi que les Cathareens, la corruption de l'Église à ce pape, ou du moins ils pensaient pouvoir reporter leur origine à l'évêque Claude de Turin, et leur nom aux habitants des vallées du Piémont. On croyait trouver le sommaire de leur doctrine dans un ancien poëme composé en langue provençale, ce qui a été sans doute composé un siècle avant celui d'Innocent ; on a fait aussi de ces Vaudois les prédécesseurs de ces chrétiens qui vivent encore aujourd'hui, séparés de l'Église catholique, dans les vallées du Piémont [2].

[1] Selon la doctrine de l'identité, le christianisme ne serait qu'une des phases de la vie du genre humain qui, à cette époque avait atteint son point culminant.

* Cette conclusion est d'autant plus singulière de la part d'un écrivain qui se place exclusivement au point de vue historique, que l'expérience des siècles nous montre les sectes qui ont attaqué l'Église, divisées, dissoutes, anéanties, tandis que l'Église se présente encore à tous les regards immuable dans son invulnérable intégrité. L'histoire, comme la foi, confirme donc la vérité de la parole divine, qui a promis la perpétuité à l'Église. (A. de S.-C.)

[2] Hugo, Æp. Rothom. in præf., dit en parlant des Cathareens : *Hæreses non novas, sed veteres.* Murat., Antiq., V, 82 ; Léger, Histoire générale des

Ce qui est plus certain, c'est que la secte devait moins son origine, que sa réunion, sa consolidation et une plus grande activité dans son prosélytisme, à un riche bourgeois de Lyon, nommé Pierre Waldo. Il y eut peut-être moins innovation dans la doctrine, que propagation (avec plus d'audace et plus de partisans) de ce que d'autres avaient autrefois déjà enseigné [1] dans diverses contrées, même à Rome. On raconte qu'un certain nombre de bourgeois honorables étaient assis devant leurs maisons, discourant sur divers objets, comme c'était l'usage dans cette ville pendant l'été. Tout à coup l'un d'eux tomba mort. L'impression profonde produite par cet événement sur tous les assistants détermina Pierre Waldo, homme opulent, à leur prêcher le néant de la vie terrestre, la nécessité d'amender leurs cœurs et de se livrer à une vie plus pieuse; dans toutes les occasions, il portait l'attention de ses auditeurs sur ces idées. Ses riches aumônes lui attirèrent beaucoup de pauvres, et il publiait ses opinions devant une multitude toujours croissante [2]. Afin de retenir ceux qui l'écoutaient par une autorité de quelque valeur, un pauvre écolier (Waldo n'était pas instruit [3]) traduisit pour de l'argent l'Évangile et quelques autres livres de l'Écriture sainte [4]; et un grammairien lui traduisit en langue du pays quelques sentences des Pères de l'Église. Il lut souvent ces écrits afin de les fixer dans sa mémoire, et de pouvoir les communiquer aux autres; après de longues méditations, il s'arrêta à la résolution de tendre vers la perfection évangélique par une pauvreté volontaire. Aussitôt qu'il se vit entouré d'une quantité suffisante de partisans, il les envoya, deux à deux, dans les villages d'alentour pour annoncer sa doctrine. Ils se concilièrent les esprits par leur simplicité, et leur détermination de renoncer

églises évangéliques des vallées du Piémont. Leyde, 1669, p. 137; J. C. Haremberg Waldenses Petro de Waldo antiquiores, in Ot. Gandersheim Sacr. S. Traj. ad Rhen. 1740.

[1] Notamment Arnauld de Brescia.

[2] La plupart des écrivains rapportent ce fait à l'année 1170.

[3] Reinerus dit cependant de lui : *Aliquantulum litteratus.*

[4] Hist. Littér. de la France, IX, 149.

aux biens temporels leur valut le nom de *Pauvres de Lyon*, eux-mêmes se nommaient les *Humbles* [1]. Waldo, dit-on, expédia deux de ses disciples à Rome pour demander la permission d'enseigner sa doctrine [2]; mais le pape répondit qu'il n'était pas prudent de confier les âmes des fidèles à des laïques. Quoiqu'ils ne songeassent pas dans le commencement à se séparer de l'Église catholique, cela eut lieu cependant de fait par le droit qu'ils prirent d'enseigner partout. Ils attirèrent insensiblement sur eux l'attention de l'évêque de Lyon. Celui-ci voulant leur défendre la prédication, Waldo lui répondit par ces paroles : « Il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux « hommes. » L'Église les laissa faire pendant longtemps, se bornant à des explications, à des exhortations adressées par les évêques, au rejet de leur doctrine, à des conférences religieuses. Rien ne put ni les effrayer ni les convaincre. « L'en« vie, disaient-ils, a inspiré aux ecclésiastiques l'idée de nous « défendre l'enseignement et la prédication, parce que nous « prêchons mieux qu'eux, parce que nous sommes plus écou« tés qu'eux. » Des demi-savants, des maîtres de la science, qui n'avaient point de succès, se joignirent à eux; d'autres peuvent avoir cherché, par leur entrée dans cette société, une protection ou une justification pour la divergence de leurs opinions avec la doctrine de l'Église; la secte fit des progrès.

Leur principale attaque fut dirigée contre l'Église visible. « Elle a été corrompue par les possessions temporelles; chez eux au contraire on peut trouver la doctrine du Christ et des apôtres en paroles et en actions. » Comme les Catha1réens, ils appelaient l'Église la prostituée de Babylone, pleine de tous les vices; ils donnaient au pape le nom de chef de l'erreur, aux prélats ceux de scribes, de Pharisiens et d'assassins, parce qu'ils faisaient la guerre. Ils n'avaient pas le droit de réclamer

[1] *Humiliati*. Ep. II, 228.

[2] Joh. Salisbur. in nugis curial., assure les avoir vus *idiotas et illiteratos* au concile de Latran. Il dit qu'ils ont présenté des traductions de divers livres des deux testaments au pape, et qu'ils se regardaient comme des hommes très-capables.

l'obéissance, car il ne doit pas y avoir de hiérarchie dans l'Église, tous sont égaux; c'est pourquoi il faut rejeter les dénominations de pape, d'évêques, etc. Aucun ecclésiastique n'a le droit de recevoir les dîmes, de posséder des biens, d'avoir des tenanciers, des bénéfices, des priviléges, des franchises; tous peuvent bien travailler comme les apôtres travaillaient. Les conciles, les synodes, la juridiction des paroisses sont inutiles; fonder ou doter des couvents et des églises, c'est une chose mauvaise. Il faut forcer les ecclésiastiques à prendre la bêche, en leur retirant leurs revenus. Ces principes obtenaient crédit, gagnaient des partisans, fortifiaient la secte par l'espérance de la prompte réalisation de toutes ces promesses.

Ils critiquaient tous les sacrements. La cène est du pain cuit; chacun, même un laïque, peut la distribuer, mais il faut que cette distribution soit faite sous les deux espèces et tous les jours. Le baptême ne sert à rien; pourquoi un évêque seul pourrait-il donner la confirmation? Le chant d'église n'est qu'une criaillerie de l'enfer, l'institution en elle-même est absurde, le temps employé au chant est un temps perdu, et cet usage n'a été introduit que sous le pape Grégoire. Le baiser de paix n'a aucune signification. Un mauvais prêtre n'a le pouvoir de donner l'absolution à personne, un bon laïque le peut mieux que lui, et entendre mieux que lui la confession. On ne doit imposer ni une forte pénitence ni une pénitence publique. Le mariage n'est point un sacrement; il ne doit être empêché par la consanguinité ni corporelle ni spirituelle. Une femme qui est rétablie de ses couches n'a pas besoin de bénédiction; le prêtre n'a pas besoin du célibat. L'extrême-onction n'a été inventée que pour multiplier les prêtres. Pourquoi une ordination spéciale pour conférer l'extrême-onction? Tout laïque honnête est aussi un prêtre. A quoi bon la tonsure et les prières en latin?

Les anciens décrets de l'Église et les décisions des anciens Pères n'avaient pas plus de valeur à leurs yeux que l'excommunication, l'absolution et les indulgences. Excepté Dieu

et les apôtres, personne n'est saint; ainsi, la vie, les miracles, les reliques, l'invocation, les fêtes des saints sont sans utilité; le Médiateur suffit. La tradition était à leurs yeux une institution pharisienne, et il n'y a point de sens caché dans la Bible qui contient tout ce qui est nécessaire au salut; la Bible en langue vulgaire a autant de valeur qu'en langue latine.

Les rits catholiques ne sont pas fondés sur l'Évangile. Le Vaudois niait que dans le sacrifice de la messe Dieu fût réconcilié avec les hommes, les anges adorés, les saints loués, les âmes arrachées au purgatoire, les démons chassés, les fidèles unis avec les esprits bienheureux et associés aux biens célestes, consolés dans leurs peines. Pour repousser les fêtes, ils prétendaient que tous les jours se ressemblent; c'est pourquoi ils travaillaient en secret pendant les fêtes. Ils n'observaient pas du tout les jeûnes, tournaient en dérison toutes les consécrations d'hommes, d'églises, de cimetières, de vases destinés aux saints usages, et une église entourée de murs n'avait pas plus de prix à leurs yeux qu'un grenier, ils l'appalaient une maison de pierre; car Dieu n'habite pas les temples construits par la main des hommes, et on peut l'invoquer tout aussi bien dans sa chambre que dans l'église. Ils regardaient l'ornement des églises comme un péché; pourquoi n'aime-t-on pas mieux vêtir les pauvres que des murs? C'est dommage de perdre les étoffes qui pourrissent sur l'autel. Les ornements des prêtres ne leur plaisaient pas davantage. Les cierges, l'encens, l'eau bénite, sont choses superflues, absurdes; ils regardaient les images, les tableaux, comme une idolâtrie, la Croix comme un morceau de bois semblable à tout autre, le signe de la Croix comme une vaine habitude [1]; c'est pourquoi ils ne se levaient pas plus,

[1] Il paraît cependant qu'ils avaient des images du Crucifié, mais la Croix avait seulement la forme d'un T, et le Sauveur avait un pied par dessus l'autre; il était par conséquent seulement attaché avec trois clous. Luc. Tudens, II, 10-11, parle au long contre les croix n'ayant que trois bras et trois clous. Il parait qu'Innocent désapprouva cette innovation, qui scandalisait beaucoup de monde, quand il parle formellement de la forme de la

quand on la portait dans la rue, que lorsque le prêtre se tournait pendant la messe vers le peuple; ils ne se découvraient pas quand on donnait la bénédiction. Ils n'attachaient aucun prix au lavement des pieds, aux pèlerinages, au respect pour les tombes des fidèles, aux processions faites en signe de joie ou de deuil. Suivant eux, on forçait les hommes à aller à l'église pour procurer un lucre aux prêtres. Un corps peut être enterré partout avec le même droit. Les messes pour le repos des âmes, les Quatre-Temps, l'offrande, le son des cloches, la visite aux tombeaux et les legs sont sans aucun but. Ni les saints, ni les vivants ne peuvent rien faire en faveur des défunts; les saints ne s'occupent, ni ne se soucient d'eux, et parmi les vivants, ce que l'un fait ne profite pas à l'autre; chacun est rétribué selon le bien ou le mal qu'il fait. Il n'y a point de purgatoire, ou du moins il n'y en a pas avant le jour du jugement. L'homme devient immédiatement bienheureux ou damné; si l'on pense donc pouvoir faire quelque chose en faveur des défunts, il faut considérer que ceux qui sont dans le ciel n'en ont pas besoin, et que ceux qui sont dans l'enfer n'en retireront aucune utilité. On rapporte aussi qu'ils regardaient tout parjure comme un péché mortel, et beaucoup d'entre eux auraient mieux aimé souffrir la mort que de se parjurer; s'ils regardaient la trahison de l'un des leurs comme le plus grand péché, il faut attribuer cette opinion non-seulement à la nature d'une pareille société qui fraternise plus étroitement, mais aussi aux dangers continuels dont ils se voyaient menacés. Ils paraissent avoir emprunté des Catharéens leur division en *parfaits* et en *imparfaits*, ce qui ne nous semble pas se concilier avec l'esprit de leur doctrine, à moins qu'ils ne l'aient adoptée plus tard, à une époque où la persécution provoqua une réunion ou une fusion de ces deux espèces d'adversaires de l'Église catholique.

croix et de quatre clous dans ses sermons. Ils représentaient, rapporte-t-on, la vierge Marie comme étant borgne, et ils disaient que le Christ s'était abaissé au point de choisir pour mère la femme la plus difforme.

On indique comme causes de la rapide propagation de leur doctrine, la vanité et l'activité de leurs confesseurs, le blâme qu'ils exerçaient contre les ecclésiastiques, la simplicité de leur genre de vie. Quand ils travaillaient le jour, ils apprenaient ou enseignaient la nuit, et l'écolier de dix jours cherchait déjà à devenir à son tour l'instituteur des autres. Un d'eux traversait à la nage une rivière, même pendant l'hiver, pour faire l'instruction aux autres. On répondait à celui qui se plaignait de la difficulté d'apprendre : « Apprends chaque jour seulement un mot, et au bout d'une année tu en sauras trois cent soixante-cinq. » Plusieurs d'entre eux savaient par cœur tout le Nouveau-Testament. Il y avait un paysan qui récitait les livres de Job. Mais on leur reprochait de ne pas pénétrer l'esprit de l'Écriture sainte, ou de regarder comme conforme à la raison toute assertion aussi frivole qu'elle fût. Ils aimaient à tenir des conférences religieuses en public, à prêcher sur les places. Le plus souvent, ils comparaient la doctrine de l'Église catholique avec la leur, et cherchaient à prouver que tout ce que Jésus-Christ exige ne se trouvait pas dans cette Église, mais chez eux. L'abolition du jeûne, des œuvres de pénitence, des fêtes, les attaques contre les dîmes et les biens ecclésiastiques flattaient les inclinations d'un grand nombre et leur donnaient des partisans; et comme les Vaudois attaquaient moins les articles de la foi (ils en admettaient au contraire les principaux articles), et tonnaient seulement contre les institutions, la hiérarchie et les rites, ils rencontrèrent moins d'opposition. Ils s'appliquaient à mener une vie honorable, à paraître avec une certaine modestie, à porter des vêtements simples, à se montrer très-tempérants, chastes, livrés au travail manuel, non avides de trésors, sévères dans leurs conversations et sincères dans leurs paroles; on ne les voyait ni aux cabarets, ni à la danse et dans les lieux de plaisirs : cependant ils ne manquaient pas de cet orgueil de secte qui se manifeste sous toutes les formes.

Ils étaient aussi très-adroits à gagner des partisans. On leur

reprochait d'avoir falsifié les sentences des anciens Pères de l'Église, ou de les avoir entremêlées de leurs opinions pour les faire adopter sous l'autorité de ces noms respectés. On dit qu'ils avaient des scribes spécialement occupés de falsifications de ce genre. Ils mettaient la plus grande ardeur à propager leurs livres. Si l'un d'eux était surpris à cette œuvre, il s'excusait, en disant : Le lecteur peut prendre le bien et laisser de côté le mal qui s'y trouve; l'homme sage ne rejette pas la rose à cause des épines. Quand ils entraient dans une maison, ils portaient toujours sur eux un objet quelconque, afin de ne pas exciter l'attention, ni le soupçon. Quelquefois leurs émissaires prenaient l'allure d'orthodoxes, entraient en conversation avec un de leurs compagnons, cherchaient à le réfuter, mais de manière à ce que la victoire restât à ce compagnon et que d'autres fussent convaincus; ils s'affublaient du vêtement des prêtres séculiers et des moines, se mettaient même au confessionnal pour séduire les laïques, s'attachaient à des ecclésiastiques, afin de les captiver par une vie modeste et un langage pieux, et de leur faire connaître et adopter leur doctrine. Ils inventaient toutes sortes de contes pour éveiller des doutes, détourner de la vérité, et exciter la haine contre les ecclésiastiques. Ils aimaient à décrier comme des hérétiques ceux qui les réfutaient avec succès, à neutraliser l'influence des évêques, à donner de fausses interprétations à leurs ordonnances, même à les expliquer à leur propre avantage, et à perdre de réputation ceux sur lesquels ils ne pouvaient rien [1]. Ils s'efforçaient particulièrement d'entraîner les femmes par des propos agréables. C'est avec tout autant d'habileté qu'ils s'introduisaient dans les maisons de la noblesse, sous toutes sortes de prétextes, établissaient des relations, et ne tardaient

[1] Luc. Tudens. præf. Il faut regarder comme fausse l'accusation qu'ils se soient fait circoncire afin de répandre plus facilement leur doctrine en se présentant comme juifs. Toutefois, l'influence des Juifs était souvent très-grande. Luc. Tudens., III, 3, dit : « Audiunt sæculi principes et judices « urbium doctrinam hæresum a Judæis, quos familiares sibi annumerant et amicos. »

pas à travailler dans l'intérêt de leur but. Ils vendaient des bagues et des vêtements; celui qui marchandait un objet et demandait : « Vendez-vous encore autre chose, » obtenait pour réponse : « Nous pouvons vous offrir des joyaux bien « plus précieux, si vous nous promettez sécurité et si vous ne « voulez pas nous dénoncer aux ecclésiastiques. » Alors ils commençaient à exposer leur doctrine. Ce qui ne réussissait pas aux hommes, réussissait le plus souvent aux femmes, car elles aussi avaient la faculté d'enseigner. Le zèle de la conversion les caractérisa dans tous les temps.

On ne peut faire à ces sectaires un reproche de ce que, pendant les persécutions, ils se déguisaient et choisissaient des lieux secrets et d'un accès difficile pour leurs réunions, qu'ils tenaient le plus souvent la nuit. Des accusations semblables à celles qui furent portées par les païens contre les premiers chrétiens, et que l'on débita plus tard contre les Juifs, s'appuyèrent sur ces usages; car, plus ils étaient forcés de se cacher, plus aussi l'imagination ou la haine de leurs adversaires trouvaient ample matière aux imputations les plus exagérées. Un grand nombre d'assertions sur leurs déguisements, leurs ruses, leur langage hypocrite, leur participation au service divin, doivent être considérées comme une conséquence et de leur situation et de l'époque où ont été composés les ouvrages dans lesquels il faut puiser les renseignements sur leur doctrine et leurs actes; tous ces ouvrages ont été écrits une génération après les années dont nous parlons ici.

Il y avait des gens qui observaient combien il était étonnant que l'Église, après avoir soutenu tant d'attaques de la part de princes puissants, de philosophes profonds, d'hérétiques subtils et d'autres hommes distingués, dût être vaincue par des laïques ignorants, pauvres et de basse condition [1]. On reconnaissait avec franchise que le clergé contribuait aussi à la propagation de ces erreurs par le mauvais exemple, par un ensei-

[1] Wern. Aolevink Fasc. temp., in Pistor. SS., II, 550.

gnement peu solide dans les sermons, par le défaut de piété dans l'administration des sacrements, par l'insouciance à combattre ces hérétiques, insouciance qui exposait les âmes à leur perte. Cependant, des ecclésiastiques consciencieux regardaient comme une haute obligation de les attaquer par la parole et par des écrits, et des docteurs éminents s'efforcèrent de les réfuter et d'avertir les fidèles de leurs artifices. Mais, disait-on, celui qui n'est pas versé dans l'Écriture sainte, de manière à les combattre victorieusement, fait mieux de ne pas les attaquer [1]. Après s'être répandus de la France dans la haute Italie, ils pénétrèrent ensuite à travers l'Allemagne, la Bohême, la Moravie, même jusqu'en Pologne; et un siècle ne s'était pas encore écoulé depuis la première apparition de Waldo, qu'on entendait déjà se plaindre qu'il n'y avait presque pas de pays où cette secte ne se fût introduite.

L'hérésie, dont l'auteur appelé Alméric de Bene, du nom d'un village du diocèse de Chartres, a émis ses doctrines à l'université de Paris [2], était indépendante de ces sectes qui minaient la foi chrétienne ou ébranlaient l'édifice de l'Église. Elle fut le résultat de l'union de la théologie catholique avec des subtilités philosophiques, et n'aurait jamais pris racine dans le peuple, quand même, elle n'eût pas été promptement étouffée. Parmi les nombreux maîtres qui se consacraient à l'enseignement de la théologie, comme la première de toutes les sciences, il pouvait arriver facilement que l'un ou l'autre s'écartât de la route prescrite par l'Église, soit par orgueil, soit pour se faire un nom chez ses auditeurs. Peu de temps avant cette époque, on se plaignait de la négligence apportée dans l'étude de l'Écriture sainte; les maîtres cherchaient plutôt à acquérir de la réputation qu'à enseigner avec une connaissance approfondie de leurs matières, et les écoliers ne goûtaient que ce qui était nouveau; on composait d'autres

[1] Comparez Prooemium opusculi quod Gregorius quidam scripsit contra Manichæos, in Murat. Antiq., V, 149; Albericus, ad annum 1202; Luc. Tudens., II, 9.

[2] Crév., Hist. de l'Univ. de Par., I, 300.

manuels pour gagner la faveur des auditeurs; on avait recours à des interprétations nouvelles, comme si les ouvrages qui expliquaient l'Écriture sainte dans le même esprit où elle a été écrite, ne suffisaient plus; on tenait des conférences publiques sur les mystères impénétrables du Christianisme; de sorte qu'il en résultait autant d'hérésies qu'il y avait de maîtres, autant de scandales qu'il y avait de salles, autant de blasphèmes que de rues. On disait donc qu'il était temps d'appliquer un remède contre cette maladie [1]. Innocent aussi se plaignit de ce qu'un si grand nombre de maîtres qui s'écartaient de la vérité tendaient, par leur mauvaise interprétation de l'Écriture sainte, par leurs raisonnements subtils et par leur étalage de rhéteur, un triple piége dans lequel les gens simples et les imprudents étaient pris.

Alméric était un des professeurs les plus distingués des arts libéraux à Paris. Ayant acquis de la réputation, il se livra à l'étude de la théologie, mais il y apporta ce caractère d'étrangeté qui faisait que déjà, dans l'exposition et la manière d'envisager les autres sciences, il aimait la singularité. Quoiqu'il ait été généralement admis à cette époque qu'Alméric avait découvert dans les livres d'Aristote sur l'origine des choses, retrouvés peu de temps auparavant, des solutions plus satisfaisantes des problèmes que l'Écriture n'explique pas à l'homme, et qu'il avait voulu compléter la Bible par ces livres, il est cependant plus certain que la philosophie néo-platonicienne, et principalement l'ouvrage condamné de l'écossais Jean Érigène, sur *la Nature de toutes choses*, l'ont conduit dans le dédale obscur du mysticisme; il donna à ses opinions réalistes une plus grande extension que ne le comportait la croyance de l'Église. Le tout universel, enseignait-il, est le principe et la fin de toutes choses, et se révèle dans tous les êtres qui rentrent de nouveau dans son sein. Le mouvement, nécessaire et éternel de sa nature, est la grande puissance formatrice. La

[1] Extrait d'une lettre de Pierre de Tournay au pape, dans les Notices et Extraits, t. X, paragr. 2, p. 100.

Trinité désigne trois faces des choses divines, qui constituent trois phases de l'histoire des hommes. A présent, disait-il, est arrivée la seconde époque, pendant laquelle le Christ se trouve également dans tout autre objet, comme dans le pain consacré. Chaque chrétien a souffert réellement par les souffrances du Christ, et toute la foi consiste dans la conviction d'être un de ses membres; mais le royaume du Saint-Esprit, dont Alméric se disait le prophète, est déjà proche; alors la grâce intérieure du Saint-Esprit rendra superflus tous les moyens extérieurs pour la recevoir. Selon lui, Dieu s'est fait homme dans Abraham comme dans le Christ, et il a parlé aussi bien par la bouche d'Ovide que par celle de saint Augustin. Sans le péché, les hommes n'auraient pas été séparés en deux sexes.

Alexandre III avait-il tort d'ordonner à l'évêque de Paris de veiller à ce que des questions subtiles et inutiles en matière de théologie ne fussent pas agitées en France?

La doctrine d'Alméric fit du bruit, et l'Université l'accusa auprès du pape. Innocent le manda à Rome, et après avoir entendu l'audacieux professeur, lui imposa une rétractation qu'il devait faire à Paris. Alméric reconnut son erreur par ses paroles, mais son cœur ne changea pas; il fut si affligé de sa rétractation, qu'il tomba malade peu de temps après et mourut.

Sa doctrine ne s'éteignit pas avec lui; il avait des disciples qui la commentèrent et la développèrent. Le principal d'entre eux était David de Dinant, désigné comme un esprit profond. On ne peut plus décider ce qui parmi les fragments de ce système appartient au maître et ce qui appartient au disciple, car l'ouvrage dans lequel Alméric a déposé le résultat de ses méditations, n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ce qui paraît certain, c'est que le disciple s'est servi d'expressions plus outrées pour désigner ce que le maître a exprimé en termes plus mesurés ou plus subtils. Conséquents dans leur doctrine, ils détruisaient toute différence entre la vertu et le vice, et commettaient les désordres les plus abominables; car, disaient-ils, ce que les autres appellent péché n'est point un péché, pourvu que cela se fasse par amour; Dieu

n'a pour attribut que la bonté et non pas la justice ; chacun porte l'enfer en lui-même, comme chacun a une dent gâtée dans la bouche. Par la comtemplation, l'âme pourra transformer son existence actuelle dans celle qu'elle a eue au sein de l'âme divine. En annonçant l'arrivée prochaine du royaume du Saint-Esprit, il déclarait que toutes les institutions de l'Église étaient inutiles, les sacrements désormais superflus, la grâce du Saint-Esprit opérant dans l'intérieur suffit à la félicité sans le secours de tous les autres signes extérieurs. Ils s'accordaient avec les Cathaéréens et les Vaudois dans leurs calomnies contre le pape ; un certain orfèvre, nommé Guillaume, était le prophète de cette nouvelle école ; il prédit de grands malheurs qui devaient arriver dans les cinq années prochaines ; le dernier, disait-il, sera le feu du ciel qui consumera tous les prélats ; alors, la domination de la France embrassera l'univers, et Louis, fils de Philippe, régnera jusqu'à ce que tous les êtres soient rentrés en Dieu. A Paris, à Rouen et dans d'autres diocèses, des hommes et des femmes se laissèrent séduire par ces idées ; il est probable que la licence qu'elles favorisaient excitait plus d'attraits que les subtilités métaphysiques [1].

Peu de temps après, Guillaume l'orfèvre révéla les menées des disciples d'Alméric. On nomma des commissaires qui devaient épier ces sectaires dangereux. Aussitôt que l'évêque de Paris eut reçu les informations nécessaires, il fit arrêter les principaux d'entre eux, prêtres et laïques, hommes et femmes, opération pour laquelle le frère Warin, vice-chancelier du roi, un des hommes les plus instruits et un des chevaliers les plus

[1] Chron. Reichersperg. in Ludwig, II, 288. Hæresis pro quibus Sacerd. Paris. igne combusti sunt, in Martene Thes., IV. 163. — Le jugement d'Innocent est de l'année 1204. Spondan. adh. ann., nº 17. Sa mort eut lieu l'année suivante. Vinc. Pellov. Spec., XXIX, 107 ; Antonini, Op. Hist., t. III. L'ouvrage d'Alméric avait pour titre. Physion ; Hist. Littér. de la France, XVI, 588. — Les doctrines des saint-simoniens et celles des nouveaux-croyants de Wildspuch (la chair ne peut pas pécher) se concilient très-facilement avec les principes d'Alméric. — Antonini, Op. Hist.; Guill. de Nangis Chron, in d'Achery Spicil., II, 24. — Crévier se trompe en donnant à Alméric le titre de *un des patriarches de la secte des Albigeois*. Sa vie et ses opinions détruisent cette assertion. Labbé, Bibl. Mscr., t. I.

vaillants de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, lui fut d'un grand secours. L'évêque convoqua en 1210 un synode, auquel on adjoignit les autorités temporelles de Paris. Ce synode condamna quatorze disciples d'Alméric à être brûlés; dix d'entre eux seulement furent exécutés le 20 décembre, et la peine des quatre autres fut commuée en une détention; on pardonna à ceux qui paraissaient avoir été séduits. Les condamnés n'obtinrent aucune pitié. Les ossements d'Alméric furent déterrés de la tombe où ils étaient renfermés près du couvent de Saint-Martin-des-Champs, et on les brûla. Le peuple crut voir dans l'orage qui éclata au moment même de leur exécution les dernières convulsions de la rage de ces hérétiques. Les écrits d'Alméric et la métaphysique d'Aristote furent également jetés dans les flammes; on défendit la lecture des ouvrages de David de Dinant, et on menaça de l'excommunication tous ceux qui copieraient les livres d'Aristote venus de Constantinople. Bientôt après, le cardinal Robert de Courçon ordonna, sur l'ordre du roi, de ne plus expliquer à l'Université aucun écrit de ce philosophe grec, excepté sa logique. Le concile de Latran condamna Alméric et sa doctrine, non-seulement comme hérétique, mais comme insensée [1] *.

Si nous jetons un regard sur la manière dont ces sectes se produisirent dans les divers royaumes de l'Église latine, nous les trouvons tout d'abord en Hongrie et dans les pays voisins [2], en supposant qu'elles soient venues d'Asie en Europe

[1] Rigord, c. 51; Vertot, I, 269; Hist. Litt. de la France, XVI, 588; Hugo Altissiod. Chron.; Chron. Turon. in Mart. Coll. ampl, t. V; Cæs. Heisterb.; Lannoi, de Var. Aristot. in Acad. Paris. fortuna, c. 9.

* Ce résumé des doctrines hérétiques du treizième siècle n'est pas seulement curieux sous le rapport historique, on remarquera de singulières ressemblances entre ces opinions et celles des sectes philosophiques, protestantes, jansénistes et saint-simoniennes, qui ont hérité des Vaudois et des Albigeois. Le cercle de l'erreur a été parcouru tout entier. Aujourd'hui il n'y a pas plus en religion de vérité nouvelle que d'erreurs nouvelles à inventer. L'hérésie et la philosophie en sont donc réduites ou à un stérile plagiat ou à un retour fécond à la foi *toujours ancienne et toujours nouvelle.* (A. de S.-C.)

[2] Du Cange, Illyr., 155, se trompe en pensant qu'ils sont venus de la France en Dalmatie; la propagation a dû prendre la route opposée.

avec les Pauliciens. Nous avons déjà montré précédemment [1] que cette hérésie avait son principal siége en Bosnie, que ses opinions rencontrèrent des partisans chez les Shupans et furent protégées par le Ban, et que ses confesseurs s'appelaient les seuls vrais chrétiens. Dans ce pays, ils portaient le nom de Bogomiles. On dit qu'ils avaient à Zara un grand nombre d'adhérents. Ils chassèrent l'évêque de Spalatro, qui voulait les attaquer sérieusement, et Innocent invoqua les armes du roi de Hongrie contre le Ban de Bosnie, si celui-ci n'expulsait pas de ses domaines les partisans de l'hérésie ; « car leur doc- « trine pernicieuse pourrait facilement s'introduire en Hon- « grie. C'est pour cela, dit Innocent, que les rois portent le « glaive, pour protéger la foi des orthodoxes et chasser les « hérétiques quand ils méprisent les avertissements sévères « de l'Église. » Le pape voulait aussi que les lois ecclésiastiques fussent appliquées contre eux en Hongrie comme partout ailleurs ; savoir : « Quiconque, après avoir été invité deux fois, « ne s'en sépare pas, ne pourra plus ni exercer aucune fonc- « tion publique (on croyait à cette époque qu'il fallait, avant « tout, exiger de tout fonctionnaire la pureté de ses sentiments » chrétiens), ni être témoin, ni faire un testament, ni citer « quelqu'un en justice [2] ; si l'intimé est un ecclésiastique, il « sera destitué ; si c'est un juge, ses jugements seront déclarés « nuls ; si c'est un notaire, il ne sera plus capable de recevoir « des actes ; et tous seront déclarés déchus de leurs biens [3]. »

Nous n'apercevons aucune trace de l'existence de ces opinions dans la basse Italie, et les néophytes, dont la répression était recommandée à l'archevêque de Syracuse [4], ne formaient probablement qu'une secte isolée. Au contraire, elles s'étaient établies depuis longtemps à Rome, surtout sous l'influence

[1] Voyez livre II.

[2] Il y a une différence essentielle entre les États habités par des chrétiens et les États chrétiens. Les États chrétiens sont ceux seulement dans lesquels le christianisme pénètre et sanctionne la vie organique de l'État comme la vie individuelle des chrétiens.

[3] Lettre d'Innocent, in Dobner, Monum. hist. Boem., II, 326.

[4] Rocch. Pyrr. Eccl. Syrac., p. 613.

d'Arnauld de Brescia, dont les idées trouvèrent crédit, principalement parce que ses attaques, dirigées contre la constitution de l'Église et contre la richesse du clergé, flattaient ceux qui étaient mécontents de la domination pontificale [1]; et, d'un autre côté, le tableau brillant qu'il retraçait de l'ancienne grandeur et des droits du peuple romain séduisait tout le monde. En donnant à ses doctrines une base politique, il les fit adopter plus facilement, et il s'acquit bientôt la faveur de la multitude et de quelques seigneurs égoïstes, en leur persuadant qu'il suffisait de restreindre le pouvoir du pape pour conquérir leur ancienne importance historique.

Aussitôt qu'Innocent fut élevé sur le Siége apostolique, il parla des sérieux dangers que courait l'Église, de l'audace de plus en plus grande avec laquelle l'hérésie levait la tête et se répandait, combien les progrès de cette peste tendaient à infecter ceux qui étaient en bonne santé, et menaçaient de détourner ceux qui avaient suivi jusqu'à ce jour le sentier de la vérité. Il compara les hérétiques à des scorpions qui blessent avec le dard de la damnation; aux sauterelles de Joel, cachées dans la poussière au milieu d'une innombrable vermine; à des gens qui présentaient le venin des serpents dans la coupe d'or de Babel; à des renards, divers par l'extérieur, mais accouplés ensemble par la queue, car Vaudois, Cathareens ou Pathareens, quel que soit leur nom, un seul et même but les réunit tous, celui de bouleverser la Vigne du Seigneur.

« Parmi les nombreux orages, écrivit-il, après son sacre, à « l'archevêque d'Auch, par lesquels la nacelle de saint Pierre « est poussée çà et là sur les flots, rien ne nous afflige aussi « profondément que de voir les serviteurs de la perversité « diabolique s'élever plus audacieusement et d'une manière « plus effrénée contre la doctrine orthodoxe, séduire les gens « simples, les entraîner à leur perte, et s'efforcer de détruire « l'unité de l'Église catholique. » Quand il considérait qu'en

[1] Baron., ad ann. 1144.

peu de temps près de mille villes avaient été infectées de l'hérésie; qu'elle avait été adoptée dans le midi de la France par presque toute la noblesse; que les plus grands seigneurs lui accordaient protection; qu'elle comptait des adeptes même parmi des abbés et des chanoines; qu'elle se propageait rapidement dans la haute Italie, et beaucoup de villes de l'État romain n'étaient détournées ni par la proximité du chef de l'Église, ni par leurs rapports temporels avec lui, d'accorder à l'hérésie une influence toujours croissante; quand il songeait en outre à sa mission de conserver dans toute son intégrité la doctrine chrétienne, de veiller sur l'unité de l'Église, ne devait-il pas embrasser, avec une force irrésistible, l'obligation de mettre une digue aux progrès de cette peste, de protéger contre le danger les âmes confiées à ses fonctions pastorales, et de ramener sous l'obéissance de Dieu tous ceux qui se révoltaient contre Dieu. De plus, si nous tenons compte de la personnalité d'Innocent, qui, dans les choses en apparence peu importantes, mettait en mouvement toute l'activité, toutes les ressources, tous les moyens, et ne voulait jamais, par sa faute, exécuter à demi rien de ce qu'il avait entrepris, nous ne serons pas surpris de le voir agir dans cette circonstance avec plus d'énergie qu'un grand nombre de ses prédécesseurs. Il est vrai, depuis plus d'un demi-siècle, ceux-ci avaient aussi fait prêcher, avaient envoyé des légats, porté des décrets, exhorté les évêques à la vigilance; mais ni la douceur, ni la sévérité, n'avaient pu arrêter le mal, qui poussa des racines de plus en plus profondes et s'étendit toujours davantage [1].

Innocent voulait consacrer toutes les forces de l'État romain et des autres pays chrétiens, non-seulement à mettre un terme à la propagation des diverses hérésies, mais à la destruction

[1] Ep. I, 81; Magn. Chron. Belg., in Pistor. SS., d'après Cæsarius; Ep. II, 90. — Il ne faut pas oublier que l'historien, en exposant les doctrines des hétérodoxes, doit raconter en même temps les mesures prises contre eux, et se placer là aussi dans le point de vue de celui qui les croyait nécessaires.

de l'hérésie elle-même. Il reconnut très-bien que le premier moyen d'arriver à ce but c'était d'encourager le clergé à montrer une ardeur et à mener une vie vraiment chrétiennes :

« Si le pasteur s'abaisse au métier d'un mercenaire qui ne « pense pas au troupeau, mais seulement à lui-même, qui ne « s'enquiert que de la laine et du lait des brebis, sans s'oppo- « ser aux loups qui les attaquent, et sans s'élever comme une « muraille contre les ennemis; s'il prend la fuite au moment « du danger, il favorise la perte et la ruine. — C'est là le « premier remède à apporter; le gardien ne doit pas ressem- « bler aux chiens muets, le serviteur enfouir le gage qui lui « a été confié. — Si les ecclésiastiques ne savent pas discer- « ner les choses saintes des choses communes, séparer les « choses précieuses des choses mauvaises, ils ressemblent à « ces vils aubergistes qui mélangent le vin avec de l'eau. Le « nom de Dieu est blasphémé à cause de ceux qui aiment l'a- « varice, qui recherchent les présents, qui justifient les im- « pies en se laissant corrompre par eux. La vigilance des ec- « clésiastiques peut beaucoup pour arrêter la propagation du « mal. » Il consentit avec plaisir à ce qu'un évêque qui, dans des temps aussi difficiles et dans un diocèse presque entièrement infecté par le poison de l'hérésie, ne se croyait plus la force nécessaire pour administrer ses fonctions, se retirât [1]. L'autre moyen employé par Innocent était la prédication de la vraie doctrine, et la réfutation libre et publique de l'hérésie.

« La ligue des hérétiques, disait-il dans un sermon, doit « être détruite par une instruction fidèle, car le Seigneur ne « veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et « vive [2]. » Ce n'est que par la prédication de la vérité que

[1] Ep. VII, 76; Ep. III, 24; II, 228; I, 494.

[2] In die Cinerum Serm. II. Quand on écrit l'histoire aussi légèrement que Sismondi dans son Histoire des Français, on ne sait rien de tout cela, et alors on peut dire qu'Innocent ne connaissait d'autres moyens de conversion que la guerre, le meurtre et l'incendie. Et cependant Sismondi avoue, en parlant de l'année 1213, que les horreurs de la guerre étaient ignorées

l'erreur peut être attaquée dans ses bases fondamentales. « Si « celui qui doit publier la parole divine ne blâme pas ce qui « est blàmable, s'il ne condamne pas ce qui doit être con- « damné, il agit comme s'il approuvait; c'est pourquoi les « prêtres doivent emboucher les trompettes d'argent, afin « qu'en convoquant tout le peuple, et se faisant précéder de « l'arche d'alliance, les murs de Jéricho, qui sont sous la ma- « lédiction éternelle, s'écroulent en ruines. » Dans plusieurs circonstances, Innocent recommande la sévérité, le zèle, l'activité pour convaincre les hérétiques de leurs erreurs et les ramener dans la communion de l'Église. Il eut une confiance particulère à ce sujet dans l'ordre de Cîteaux, dont les religieux étaient d'autant plus capables de réfuter les auteurs des fausses doctrines, que les hérétiques et les catholiques leur rendaient également ce témoignage que leur vie réalisait leurs paroles, et c'est pourquoi elles pénétraient plus profondément qu'un glaive à deux tranchants [1]. Car c'était une conviction des principaux Pères de l'Église que l'homme peut être exhorté, mais non forcé à embrasser la foi [2].

L'expérience avait appris que les hérétiques citaient quelquefois l'Écriture sainte pour appuyer leurs opinions, non-seulement l'interprétaient selon leur système, mais la traduisaient en langue vulgaire et la communiquaient aux autres, sans s'inquiéter si la traduction en rendait fidèlement le sens. Si ceux dont la vie était consacrée à la science avaient été obligés de se livrer avec persévérance à beaucoup de travaux, de recherches et de méditations suivies, pour faire connaître, exempte de toute erreur, la vérité révélée, telle qu'elle est renfermée dans les saintes Écritures, combien ne devait pas

à Rome, et que l'autorité du Siége apostolique a été méconnue par les subordonnés !

[1] Ep. VI, 239 ; II, 63; VII, 76.

[2] Lorsque le pouvoir temporel érigea à Milan un bûcher et à côté de celui-ci une croix, et laissa aux hérétiques le choix d'adorer la croix ou de monter au bûcher, l'archevêque Héribert désapprouva ces mesures. Landulph. sen., Hist. Mediol. in Murat. SS., IV, 89. S. Bern., in Cant. Cant., Serm. LXV, dit également : *Fides suadenda, non imponenda est.*

paraître dangereuse l'idée de placer entre les mains de tout le monde, sans avoir égard à la capacité et à la droiture de volonté de chacun, un livre qui, sans un guide supérieur, peut conduire l'homme aussi facilement à l'erreur que dans le chemin du salut[1] ! Une foule d'hommes et de femmes imitèrent à Metz ce que Waldo avait fait à Lyon ; on leur traduisit la plupart des écrits du Nouveau-Testament, et plusieurs de ceux de l'Ancien-Testament, et ils en firent le sujet de conférences dans leurs réunions. Ils regardaient avec dédain ceux qui ne voulaient pas y prendre part, méprisaient les avertissements des prêtres, cherchaient à se justifier par les sentences sacrées. Si un ecclésiastique s'entretenait avec eux des choses sacrées, ils lui répondaient : « Nous les connaissons mieux que vous. » Innocent écrivit aux habitants de la ville de Metz :

« Le désir de connaître l'Écriture sainte et de s'en édifier est « louable ; mais il ne faut pas que ce désir soit satisfait en se« cret, ni qu'il dégénère en prétention de vouloir prêcher, ni « qu'il induise à mépriser les ecclésiastiques. Dieu ne veut pas « que sa parole soit annoncée dans des lieux secrets, comme « cela se pratique chez les hérétiques, mais publiquement « dans l'Église. Celui qui fait bien, n'a pas besoin de craindre « le jour. Si on citait la sentence : Il ne faut pas jeter les « perles aux pourceaux, il ne fallait pas entendre par là ceux « qui admettent avec reconnaissance les choses saintes. Mais « les mystères de la foi ne peuvent pas être expliqués par tout « le monde, la raison de chacun n'étant pas capable de les « pénétrer. L'Écriture sainte est si profonde, que non-seule« ment les gens simples et ignorants, mais même les hommes « intelligents et savants ne savent pas la scruter. Comme l'É« glise a établi des instituteurs particuliers, il n'est pas per« mis à chacun d'usurper les fonctions de l'enseignement ; « tout hérésiarque peut assurer qu'il a une vocation inté« rieure. S'il s'agit de redresser un ecclésiastique, cela re-

[1] Il est impossible de ne pas admirer la sagesse et la loyauté de cet aveu sous la plume de l'écrivain qui était alors ministre protestant. (A. de S.-C.)

« garde non le peuple, mais l'évêque, à qui le droit de ré-
« primander l'ecclésiastique a été conféré ; car c'est un commandement de Dieu d'honorer ses père et mère, et plus « encore les père et mère spirituels que temporels. Si un « prêtre mérite d'être destitué, cette destitution devra être « demandée convenablement à son supérieur. Le pape espère « donc que les habitants de Metz reviendront sur leur conduite, conserveront la foi catholique, se conformeront aux « ordonnances de l'Église, sinon il serait obligé de faire suivre « ses exhortations paternelles de la sévérité ecclésiastique. » Il manifesta à l'évêque et aux chanoines son désir de les voir parvenir à faire comprendre d'une manière amicale ces avis ; qu'ils tâchent de découvrir l'auteur de cette traduction, par quels motifs il l'a faite, comment on s'en sert, et qu'ils lui rendent compte de cette enquête [1].

Ces lettres, appréciées en dehors de l'esprit général de cette époque, ont été jugées, sans aucun égard aux événements contemporains, comme la preuve des tendances peu éclairées du pape. On a même prétendu baser sur leur texte l'assertion qu'il avait cherché à proscrire l'étude de l'Écriture sainte. Mais n'est-il pas évident, et par la lettre adressée aux habitants de Metz, et par plusieurs autres déjà citées, qu'il voulait que les fidèles fussent instruits par l'Écriture sainte? et ce ne fut pas tant la traduction en langue vulgaire qu'il désapprouva, qu'une traduction entreprise par un inconnu, manquant de la notoriété, de capacité et de droit nécessaires pour exécuter ce travail [2]. Si maintenant nous examinons combien était généralement répandue la haute vénération pour l'Écriture sainte, considérée comme le dépôt de la parole divine, alors le scrupule exprimé par Innocent au sujet d'une pareille traduction ne paraît nullement aussi blâmable. De plus, si nous constatons que ceux qui attaquaient l'existence intérieure et extérieure de l'Église empruntaient souvent leurs armes aux passages des

[1] Ep. II, 141, 142.

[2] Suivant Peter Siculus, Hist. de varia et stolida Manich. hæresi, l'Église grecque prescrivait la même défense.

textes sacrés mal compris ou mal interprétés, on ne regardera pas comme tellement étrange l'opinion du pape, surtout si l'on sait comprendre le devoir qui lui était imposé, en sa qualité de chef de la chrétienté, de conserver l'intégrité de la parole divine. Une appréciation fausse et partiale de la position des autres, position commandée par la puissance des circonstances, n'élève pas le moins du monde la propre position de celui qui critique.

Le chef de l'Église ne devait-il pas être affligé d'apprendre qu'un chrétien était en communion avec l'hérésie, et n'était-il pas convenable que le successeur de Pierre éprouvât une plus grande joie pour ceux qui se trouvaient « *dans le filet de l'É-* « *glise* » ou qui y rentraient, que pour ceux qui le déchiraient. C'est pourquoi Innocent recommandait énergiquement, lorsque quelqu'un était accusé d'hérésie, de faire avant tout une enquête sévère, afin que personne ne fût injustement regardé comme coupable. Il accueillait avec empressement ceux qui revenaient de leurs erreurs, ne voulait pas qu'on les inquiétât, et se montrait disposé à leur accorder sa protection, même contre leurs évêques, quand ceux-ci doutaient de leur sincérité. Mais, quand des esclésiastiques étaient accusés de faire cause commune avec l'hérésie, et de l'avoir embrassée, alors il jugeait qu'une enquête rigoureuse était doublement nécessaire; le commerce fréquent avec les hérétiques méritait à ses yeux la suspension de toutes fonctions pastorales, sans cependant qu'il voulût prononcer la déchéance des bénéfices, déchéance qui ne devait avoir lieu que lorsqu'était prouvée la participation aux tentatives des hérétiques. Quand ni les enseignements des ecclésiastiques, ni les efforts des évêques, ni les moyens de douceur et de sévérité ne parvenaient à ramener les apostats, il croyait alors pouvoir et devoir employer toutes les mesures de rigueur. Ses obligations envers les hommes en bonne santé lui parurent supérieures à celles de ménager les malades; car les premiers surtout couraient des dangers au milieu des ténèbres de la nuit. Il déclara que ceux qui persé-

véreraient opiniâtrement dans l'hérésie étaient échus au pouvoir de Satan ; il voulait qu'ils fussent privés de tous leurs fiefs et possessions dépendant de l'Église, que leurs biens fussent transmis à leurs descendants catholiques, et dans le cas où ils n'auraient pas de descendants, fussent séquestrés; que les maisons qu'ils ont habitées fussent abattues, eux-mêmes bannis, et leurs cadavres arrachés de la terre bénite dans laquelle ils auraient été enterrés. Il crut devoir ordonner aux princes de porter les armes temporelles contre eux : « Car, disait-il, « le glaive a été confié par le Très-Haut aux puissants pour « protéger les pieux et se venger des malfaiteurs; la sévérité « ne peut jamais être employée plus convenablement qu'en-« vers ceux qui veulent arracher aux autres, non l'existence « temporelle, mais avec la foi la vie spirituelle [1]. » C'est conformément à ces principes que le concile d'Avignon déclara, en 1209, qu'un évêque doit faire jurer aux comtes, aux châtelains, aux chevaliers et à tout le monde l'engagement d'exterminer les hérétiques exclus de l'Église [2].

Tels étaient les principes d'Innocent sur la manière d'agir contre les hérétiques. Il dirigea d'abord son attention sur ses propres provinces, afin qu'on ne pût lui reprocher qu'il cherchait à purifier la maison des autres pendant que la sienne était souillée. Comment, en effet, aurait-il attaqué sans rougir les adversaires de l'Église dans les autres pays, si on avait pu lui dire : « Médecin, guéris-toi toi-même, ou retire de ton « œil la poutre avant de retirer la paille de l'œil de ton « frère [3]? »

Quoique les ennemis de l'Église, dans la plupart des villes de l'État romain, fussent livrés aux hérésies patarëennes, néanmoins, depuis l'époque où Waldo avait fondé une secte particulière, celle-ci s'y était introduite aussi et avait trouvé des partisans, ou bien il s'était probablement opéré une fusion

[1] Ep. II, 223; V, 36; II, 63; XII, 172; IX, 18; VII, 76; X, 130; IX, 213; I, 81, 94.

[2] Conc. Avenion., dans Mansi, XXII, 783, et d'Achery Spicil., t. I..

[3] Paroles des Gesta, c. 123.

entre les deux sectes, comme il était arrivé dans le sud de la France. Innocent prit les mêmes mesures contre elles deux. Dès la première année de son règne, il se présenta comme modèle au roi de Hongrie, en lui disant qu'il avait ordonné de faire vendre les biens des hérétiques dans tous les domaines qui le reconnaissent pour leur seigneur [1].

Ces hérétiques, qui cherchaient en secret à s'étendre de plus en plus, avaient leur siége à Rimini, à Faënza, à Viterbe, peut-être encore en d'autres endroits, mais principalement à Orvieto [2]. Ils s'étaient déjà fortifiés depuis longtemps dans cette dernière ville, et toute la sévérité employée par l'évêque, pendant une administration de plus de trente ans, ne put parvenir à les détruire. Bien au contraire, lorsque l'interdit ayant été lancé contre cette ville [3], Innocent retint à Rome, malgré lui, pendant neuf mois, le vieil évêque, l'hérésie se prolongea davantage par des assemblées secrètes. On prêchait publiquement contre l'Église, et on annonçait que, si on devait en venir aux mains, les confesseurs de la doctrine catholique seraient honteusement chassés de la ville. Ceux-ci envoyèrent à Rome demander la paix et un gouverneur capable d'extirper l'hérésie. Les Romains leur donnèrent pour gouverneur, du consentement du pape, Pierre Parentius, d'une famille illustre de la ville. Malgré sa jeunesse, son jugement était plein de maturité; son esprit, remarquable par sa fermeté et son intrépidité; son cœur, par la douceur et par la générosité envers les pauvres. Il se proposa, sans crainte pour sa vie, d'exterminer l'hérésie à Orvieto. Au mois de février 1199, il y fit son entrée au milieu de grandes acclamations de joie. Il chercha d'abord à élever les habitants à une gravité de mœurs plus dignes, en interdisant pendant le Carême ces jeux qui avaient souvent une fin sanglante. Les hérétiques s'étant livrés, malgré sa défense et pour l'insulter, à ces jeux qui se changèrent bien-

[1] Ep. IX, 18-19. Lettre d'Innocent, in Dobner, Monum. hist. Boem., II, 326.

[2] Ep. VII, 37; IX, 18-19, 204; II, 1.

[3] Voyez livre IV.

tôt en un combat meurtrier entre les bourgeois, il se présenta à cheval au milieu des épées, des lances et des pierres pour imposer la paix ; le châtiment des fauteurs de ces troubles excita la haine de leur parti contre Parentius.

Il se concerta avec l'évêque et d'autres personnages bien pensants sur les moyens d'étouffer l'hérésie. En conséquence, on publia que celui qui, jusqu'à un jour fixé, rentrerait dans la communion de l'Église, obtiendrait le pardon; celui qui mépriserait cet avis, serait châtié. Beaucoup de personnes se réconcilièrent avec l'Église; l'évêque livra au pouvoir de Pierre les récalcitrants. Il en fit jeter quelques-uns dans les fers, flageller d'autres publiquement, punir plusieurs d'une amende, un petit nombre de la peine de mort, et fit raser les maisons de quelques-uns. A Pâques, il lui prit fantaisie d'aller visiter Rome. « Comment vont les hérétiques, Pierre? » lui demanda le pape. — « Je les ai si bien punis qu'ils me menacent publi- « quement de mort, » répondit Pierre. — Pour le consoler, le pape lui accorda la rémission de tous ses péchés dans le cas où il perdrait la vie sous les mains des apostats. Rempli de joie d'avoir reçu l'absolution, il fit son testament, et ni les larmes de sa mère, ni celles de sa femme, ne purent l'empêcher de retourner à Orvieto.

Pendant son absence, les Catharéens gagnèrent par de grands présents un serviteur de Pierre, pour le trahir. Il revint à Orvieto le 1er mai, et il exécuta ses mesures avec un nouveau zèle, même avec un vif désir d'obtenir la palme du martyre. Le 21 mai, étant assis à table avec quelques amis, le traître introduisit secrètement les Catharéens dans le palais, et en plaça d'autres dans le voisinage. Pierre était au moment d'aller se reposer, lorsqu'il fut attaqué et traîné hors de la ville par les hérétiques qui prirent soin de lui fermer la bouche; alors ils lui demandèrent la restitution des amendes, la renonciation de son pouvoir sur la ville, la promesse de les laisser en paix et même de leur accorder aide et protection. Il promit de réaliser la première condition, mais il ne voulut pas accéder aux

autres, malgré la mort qui le menaçait : « A quoi bon toutes « ces paroles, » s'écria l'un d'eux, en lui assenant sur la bouche un coup si violent, que le sang en jaillit ; les autres achevèrent leur victime à coups d'épées et de poignards.

Lorsque le bruit de ce meurtre se répandit de bon matin dans la ville, tous les catholiques furent profondément affligés de la perte d'un homme qui les avait protégés. On porta son corps avec l'expression d'une vive douleur, dans la cathédrale, et on l'y enterra. On prétendit que Dieu avait fait un miracle en donnant une fin prompte et horrible à la plus grande partie des meurtriers ; on parla d'une lumière brillante apparue autour des restes de Pierre, et de miracles opérés sur sa tombe. Le titre de saint devait glorifier sa mémoire, et les habitants d'Orvieto le regardèrent bientôt comme un de leurs principaux intercesseurs auprès de Dieu [1] ; ils honorèrent Pierre encore plusieurs siècles plus tard [2] par la translation de ses ossements et par l'érection d'un monument magnifique [3].

Innocent parla aux ecclésiastiques, aux consuls, aux bourgeois de Viterbe des signes funestes du dernier jour, pendant lequel les hommes ne reconnaissant plus le prix de la rédemption, s'égareront dans des questions vaines et s'embarrasseront dans les liens de l'imposture :

« Quoique diverses ordonnances aient été rendues, dit-il, « sous vos prédécesseurs, il était néanmoins impossible d'ex- « terminer assez complétement la bête venimeuse qui donne « la mort, pour l'empêcher de faire des progrès en secret, de « répandre publiquement le poison de la méchanceté, toutefois « voilée sous les dehors de la religion ; elle trompe ainsi beau- « coup de gens simples, séduit même quelques personnes « prudentes, et celui qui n'a été jamais qu'un écolier de la vé- « rité, devient un maître de l'erreur ; mais Nous que le Sei- « gneur Sabaoth, le père de famille de l'Évangile, a convoqué

[1] Vita S. Petri Parentii, écrite par un contemporain en l'an 1200 ; in Acta SS., 21 mai.

[2] En 1560.

[3] Acta SS., l. c.

« vers la onzième heure ici-bas pour veiller sur ceux qui tra-
« vaillent dans sa Vigne; Nous aux fonctions pastorales de qui
« sont recommandées les brebis du Christ, afin qu'il ne soit
« pas dit : nous ne chassions pas les renards qui boulever-
« saient la Vigne du Seigneur, et nous ne tenions pas les loups
« éloignés des brebis, et nous devions à cause de cela être
« appelés avec raison chiens muets, être punis avec les tra-
« vailleurs infidèles, ou être comparés à des mercenaires;
« Nous avons décrété des mesures plus sévères contre les pro-
« tecteurs, les patrons et les partisans des hérétiques, dans
« l'espérance que, s'ils ne désirent pas demander eux-mêmes
« le vrai chemin, ils désireront cependant de nouveau rentrer
« dans la communion de l'Église, en voyant que chacun les
« évite. C'est pourquoi, d'après le conseil de nos frères et
« d'accord avec les archevêques et évêques présents près du
« Siége apostolique, nous ordonnons toute rigueur, afin que
« désormais personne ne donne plus l'hospitalité aux héré-
« tiques, ne les protége, ne leur accorde de la bienveillance ou
« leur ajoute foi. Si quelqu'un néanmoins osait encore le faire
« et ne s'en laissait pas détourner, il devra être déclaré dés-
« honoré, incapable d'exercer aucune fonction publique, d'être
« élu conseiller de la ville, d'user de son droit d'élection, de
« servir de témoin, de disposer de sa fortune, de recueillir un
« héritage, et, s'il est juge, de rendre un jugement ayant force
« de droit; incapable d'être admis nulle part comme fondé de
« pouvoirs, et, s'il est écrivain juré, aucun écrit émané de lui
« ne sera reçu; quiconque sera avec celui qui est réprouvé,
« sera réprouvé. Nous ordonnons qu'on destitue de leurs fonc-
« tions les hérétiques, qu'on leur retire leurs bénéfices, car
« plus la faute est grande, plus aussi la punition doit être
« grande. Si on dénonce à quelqu'un un hérétique, et s'il n'é-
« vite pas son commerce, il est par le fait soumis à l'excom-
« munication. Nous ordonnons dans toutes les provinces de
« notre domination temporelle la vente de leurs biens; nous
« commandons la même mesure aux princes et souverains des

« autres pays, et nous forcerons ceux qui négligent nos ordres
« à les exécuter, en les contraignant par la discipline aposto-
« lique. C'est seulement lorsque quelqu'un revient à de meil-
« leurs sentiments, et qu'il abjure la communion des héré-
« tiques, qu'il peut être réintégré par faveur dans ses biens;
« car celui qui ne se laissera pas redresser spirituellement,
« devra être châtié par des peines temporelles; mais comme
« les lois punissent de la peine de mort les criminels de lèse-
« majesté, comme leurs biens sont confisqués et la vie laissée
« à leurs enfants seulement par miséricorde, ceci ne doit-il
« pas, à plus forte raison, s'appliquer à l'égard de ceux qui,
« par leurs erreurs dans la foi, offensent Dieu et le Fils de
« Dieu, Jésus-Christ? Un crime contre la majesté divine est
« bien plus grand que celui commis contre une majesté ter-
« restre. »

Les mesures les plus sévères ne réussirent pas à exterminer l'hérésie à Viterbe; au contraire, ses partisans paraissent avoir été en si grand nombre dans cette ville, qu'ils furent même élus consuls, et que l'un d'eux reçut les fonctions de trésorier, quoique excommunié. C'est pourquoi Innocent écrivit plus tard :

« Si, non-seulement les hommes, mais même les éléments
« ne se réunissaient pas pour vous perdre, pour vous expulser
« de la terre, la peine ne serait pas encore aussi grande que
« vous la méritez. Vous ne craignez ni Dieu ni les hommes;
« vous confondez les choses saintes et profanes; vous donnez
« à la lumière le nom de ténèbres, et aux ténèbres celui de lu-
« mière. Vous pourrissez dans vos péchés, comme des bêtes
« de somme dans leurs excréments, et les exhalaisons de votre
« pourriture infectent même les contrées d'alentour; par pitié
« pour votre misère, nous voulons essayer de détourner la
« ruine qui vous menace, nous voulons vous fermer le che-
« min de la perdition qui est imminente, et prier le Seigneur
« comme Abraham, aux prières instantes duquel il promit
« d'épargner Sodome et Gomorrhe s'il découvrait dix justes;

« mais en même temps, nous voulons prendre le glaive de « Phinée et punir comme Matathias tous ceux qui sacrifient « aux dieux, et éloigner avec l'aide du Seigneur les perfides « et les indignes, et balayer le levain de la méchanceté héré- « tique. » Le pape appelle le peuple à se révolter contre ces consuls et contre leurs électeurs, à leur résister, à les combattre et à déjouer tous leurs efforts. « Personne, dit-il, ne doit « prêter serment à de pareilles autorités; nous délions du ser- « ment quiconque l'aura fait; nous déclarons suspendus de « leurs fonctions tous ceux qui les exerceront, nous déclarons « leurs arrêtés nuls et non valables. Si aucun de ces moyens « ne suffit, nous élèverons encore plus rigoureusement, et « sous le rapport spirituel et sous le rapport temporel, notre « main contre vous, jusqu'à ce que vous ayez ressenti toute la « force des droits apostoliques. C'est à vous à réfléchir sur les « dangers que vous courez en méprisant nos conseils. »

Peu de temps après, il chargea les évêques de Viterbe et d'Orvieto, le premier, de bien remplir ses devoirs de pasteur, de protéger les brebis fidèles contre les loups, de rechercher les brebis égarées et de les ramener au bercail, d'exposer même sa vie pour elles; l'autre, de prêter assistance à son frère, de l'aider à supporter son fardeau et de lutter d'accord avec lui. Tous les deux devaient se rendre à Viterbe, fortifier les fidèles par la parole de Dieu et la doctrine, les exhorter à expulser les Pataréens, ordonner au peuple, sous peine d'excommunication, de chasser de la ville ceux qui ont été élus sans aucun droit, déclarer aux juges et écrivains qui, malgré les avertissements, se sont adjoints à ces magistrats, qu'ils étaient destitués et déshonorés, si, dans le délai de quinze jours, ils ne se soumettaient pas aux ordres du pape. Ce délai expiré, le pape, si on ne lui a pas donné satisfaction en tout, ordonnera aux fidèles des villes et châteaux d'alentour de prendre les armes contre Viterbe [1].

[1] Ep. II, 1; VIII, 85, 105.

Les choses cependant n'en vinrent pas à cette extrémité; mais aussi l'hérésie ne put pas être étouffée au point de ne plus jamais troubler la paix; enfin, Innocent espéra déterminer plus énergiquement, par sa présence, les uns à rentrer dans le giron de l'Église, et les autres à agir plus efficacement contre les récalcitrants. Après avoir célébré à Rome, en 1207, la fête de l'Ascension, il se rendit dans cette ville [1]. Les habitants le reçurent avec de grandes acclamations de joie et de grandes démonstrations d'honneur; tous ceux qui se savaient connus comme hérétiques, avaient pris la fuite. Innocent convoqua l'évêque et les ecclésiastiques, fit une enquête sur les receleurs, les patrons, les protecteurs et les compagnons des hérétiques. Ensuite il fit prêter serment, donner des gages et des cautions à tous les habitants de la ville par le podestat et les consuls, qu'ils étaient prêts à obéir à tous ses ordres; puis il commanda de détruire de fond en comble les maisons où les hérétiques s'étaient rassemblés, de vendre leurs propriétés, tant dans la ville que dans les environs, et il enjoignit aux consuls de s'enquérir avec soin si personne ne conservait en dépôt un objet qui fût la propriété des hérétiques, afin que les receleurs n'échappassent pas non plus à la punition [2]. Avant son départ, il assembla le clergé et le peuple, leur communiqua de nouveau ses décrets contre les hérétiques, ordonna de transcrire ces décrets sur les registres de la ville, et fit prêter serment aux recteurs de ne jamais les rayer, sous peine de destitution et de cent livres d'amende [3].

En Toscane, l'évêque Walfred de Chiusi déploya surtout un grand zèle contre les Pataréens; les bourgeois de Prato les expulsèrent de leur banlieue et décidèrent que quiconque serait soupçonné de ne pas avoir la vraie foi, ne pourrait être élu recteur de la ville. De semblables mesures furent prises à Florence, d'où les hérétiques, depuis longtemps, répandaient

[1] Pâque était le 22 avril, l'Ascension par conséquent le 31 mai.

[2] Gesta, c. 123; Ep. X, 105.

[3] Gesta, c. 123; Ep. X, 130. Voyez livre XI.

avec activité leurs opinions dans les contrées d'alentour, et où, sous l'apparence de l'humilité, ils s'étaient fait beaucoup de partisans. Dans la Lombardie, Milan devint leur séjour principal après leur exclusion de la Bulgarie; ils y exercèrent un grand pouvoir dans le onzième siècle; ils paraissent ensuite avoir diminué en nombre, et du temps d'Innocent avoir acquis une nouvelle influence, sinon la prépondérance dans la ville. L'archevêque Galdinus, qui vivait sous Alexandre III, est célèbre non-seulement pour avoir élevé son église de Milan à son antique considération, mais aussi pour avoir combattu l'hérésie renaissante des Cathareens. Ceux-ci furent bannis de la ville à différentes époques; mais l'archevêque Henri de Settara agit avec encore plus de persévérance, soutenu par l'autorité temporelle; à Modène, les moulins et les fermes, possédés par les herétiques, font conclure que leur nombre y était plus considérable; à Ferrare, le peuple avait précédemment prêté son assistance à l'évêque pour leur expulsion. Déjà, depuis longtemps, ils étaient établis à Parme; à Plaisance, les différends des bourgeois avec leur évêque eurent pour cause la prépondérance de l'hérésie qui amena une inimitié irréconciliable, au point que l'évêque et son clergé furent forcés de s'enfuir et Innocent obligé de menacer Plaisance de lui retirer son rang de ville épiscopale [1].

Nous rencontrons particulièrement cette hérésie dans les vallées qui s'étendent depuis les montagnes du Tyrol et les Alpes corinthiennes jusqu'en Italie. Au concile de Latran tenu sous Alexaudre III, on exprimait déjà des plaintes sur l'accroissement des partisans de cette secte. Dans la Marche trévisane, où Eccelin III, ennemi de l'autorité spirituelle en sa qualité de Gibelin, devint leur protecteur et à la fin de sa vie leur coreligionnaire, ils avaient pris, sous les prédécesseurs d'Inno-

[1] Ist. di Chiusi, in Murat., Suppl.; Ep. IX, 8; Vita Petri Parent., in Acta SS.; Ep. IX, 7, 204; Murat. Antiq., V, 83; Landulph. sen., p. 88; Epist. XIV, 188; Ughelli, Æp. Mediol. ann. 1173; Corio, Ist. di Mil., p. 79; Ep. IX, 166-169.

cent, les armes contre les évêques des environs, justifiant sans doute leurs tentatives contre le pouvoir temporel par leurs doctrines hétérodoxes. Innocent avertit de nouveau le peuple de Trévise et ses recteurs de ne pas ternir l'éclat de leur nom par la contagion des mauvais sentiments des hérétiques, et de ne pas laisser obscurcir la foi catholique dans laquelle ils ont été baptisés, par quelques bavards qui détruiraient la lumière intérieure pour précipiter les hommes dans les ténèbres : « Nous vous assurons, leur écrit-il, par Jésus-Christ, le juge « futur des vivants et des morts, que la foi véritable et valable, « la foi concordante avec la doctrine des apôtres et des pro- « phètes, est celle que le Siége apostolique enseigne, et nous « sommes prêts à en rendre compte au jour du jugement, « devant le tribunal du Christ, et nous vous assignons devant « ce tribunal où vous entendrez la sentence due à votre mé- « rite. L'ordre a été donné à l'évêque de Ferrare de vous « recevoir de nouveau dans la communion de l'Église, et de « punir les ecclésiastiques dont le mauvais exemple vous « égare. »

Cette hérésie se glissa d'abord de l'Orient, quoique faiblement, en Allemagne, et quelques traces encore rares peuvent avoir déterminé le spirituel et actif prieur Géroho de Raitenpuch à écrire contre elle. Il distingua deux sortes d'hérésie, dont l'une penchait davantage vers les opinions de Nestorius et témoignait moins d'honneur au Fils qu'au Père, parce que la nature humaine subordonnait le premier au second. Le prieur Follemar de Trieffenstein, en Bavière, chercha à propager cette hérésie, jusqu'à ce que, convaincu de son erreur, il la révoqua ; on voyait dans l'autre hérésie une affiliation avec les Catharéens sur ce point de doctrine, que l'Eucharistie peut être consacrée par chacun, prêtre ou non, quand même il serait excommunié. — Ce fut surtout la nécessité d'opposer une digue au développement de cette secte en Autriche, qui détermina le pape à consentir à la demande du duc Léopold, qui désirait qu'un siége épiscopal fût érigé à Vienne, sa ville

chérie, parce que les évêques de Passau, à cause de leur grand éloignement, ne pouvaient venir que rarement y exercer leurs fonctions de pasteur [1].

Ces opinions arrivant du Sud furent plus facilement accueillies en Suisse, où Arnauld de Brescia, dans sa fuite, en retrouva, dit-on, quelques traces auxquelles il put rattacher son système. Il paraît que beaucoup de chrétiens de ce pays l'écoutèrent avec faveur et embrassèrent ses idées. Elles furent aussi adoptées par les habitants des vallées où le Zurichgau et la Thurgovie se joignent au pays de Toggenbourg. De là, elles pénétrèrent en Souabe et dans d'autres contrées de l'Allemagne. Nous voyons plus tard un jugement prononcé à Strasbourg contre eux; vers cette époque, nous en remarquons quelques vestiges dans le diocèse de Mayence; les Vaudois qui passèrent au delà du Rhin, en Lorraine, rencontrèrent une résistance énergique dans l'évêque de Toul. Les Cathaséens, bien plus répandus, venant vraisemblablement des Pays-Bas, s'introduisirent dans la Westphalie et dans les provinces du Bas-Rhin; un schisme qui éclata parmi eux, au milieu du douzième siècle, les fit découvrir. Deux de leurs chefs furent exécutés à Bonn et à Cologne; et cette exécution n'ayant pas détruit leurs partisans, on essaya de les convertir en les réfutant publiquement.

Deux faits importants sont consignés dans les documents de ce siècle. Le premier, c'est que cette secte, après s'être fortifiée dans sa résistance à l'Église, étendit ensuite cette opposition à tout ce qui était éminent dans la société; elle haïssait la noblesse, tous les principaux personnages de l'État, et elle s'efforça aussi de régler les institutions civiles suivant ses idées. L'autre fait, c'est que les sectaires em-

[1] Monach. Patav. Chron. in Murat. SS., VIII, 665; Ep. X, 54; Liber contra duas hæreses sui temporis ad Godefridum abb. admont. in Petz Thes. anecd. l. II, 281; Ussermann Episc. Wirceburg., p. 280. Adam, doyen à Raitenpuch, frère de Géroho, écrivit un ouvrage étendu contre Follemar, qui se trouve dans la Bibl. Patr. Max., t. XXIII. Vit. Arupeck Chron., in Petz SS., I, 1207; Ep. X, 52.

ployaient tous les moyens pour s'assurer la domination. C'est pourquoi ils cherchèrent à séduire le jeune roi Henri VI, et attirèrent par là l'attention du pape Urbain III, qui invita le célèbre évêque Godefroi de Viterbe, chapelain du père de Henri, à veiller à ce que le jeune roi ne prêtât pas l'oreille à leurs abominables conseils [1].

Trente de ces hérétiques vinrent, sous Henri II, en Angleterre [2], aidés par leurs relations avec la France, et probablement ils étaient partis des Pays-Bas, où s'était manifestée parmi les drapiers une tendance à se séparer de l'Église et à adopter une piété plus sévère. Ces hérétiques étaient aussi, pour la plupart, des tisserands en laine, des artisans, et ils méprisaient les arts et les sciences. Pierre de Blois écrit à l'archevêque d'York : « Des prédicateurs de fausses doctrines, des « ennemis de la vérité, des destructeurs de la foi, des loups « revêtus de peaux de brebis, se sont montrés. Vous devez « leur résister comme une muraille, appeler les ecclésiasti- « ques à votre secours, assembler le peuple, rendre contre « eux des lois capables de les effrayer; appliquer des peines « sévères, afin que d'autres soient détournés par la terreur. » Le roi convoqua un concile à Oxford. Les tisserands ayant été interrogés sur leur doctrine, Gérard, leur maître, répondit, au nom de tous, que leur doctrine était celle des apôtres, et qu'ils étaient chrétiens. « Nous ne cherchons ni les richesses et les « honneurs comme les évêques, ni les plaisirs de la terre, « nous vivons dans la modération et la tempérance. » Ils dédaignèrent l'exhortation de rentrer dans le giron de l'Église, se moquèrent des menaces, supportèrent avec joie les souffrances, s'appuyant toujours sur l'Écriture sainte. Ils furent livrés au bras séculier, bannis au milieu de l'hiver, privés de

[1] Günther Ligur., l. III; Muller, Hist. de la Suisse, I. — *Hæretici qui vocantur Waydos*, doivent être arrêtés et conduits à Toul pour être punis. Statuta Synodalia Oddonis Ep. Tullensis anno 1192, in Mansi Concil., XXII, 650; et Calmet, Hist. de Lorraine, preuv., p. 445; Mabillon, Analect., t. III; lettre du pape Eugène III à l'abbé Wibald de Corbey, in Martène Coll. ampl., II, 553.

[2] Guill. Neubrig, II, 3.

tout secours, et moururent dans les angoisses de la misère et de la faim [1].

Les nombreuses relations des provinces aragonaises, au delà des Pyrénées, avec le sud de la France, rendirent la propagation de l'hérésie plus facile dans ce pays que dans ces parties de la Péninsule, où les guerres fréquentes et la nécessité d'une vigilance permanente contre les Sarrasins empêchaient les subtilités sur les matières de la foi de prendre racine. La fusion des deux principales sectes avait sans doute déjà eu lieu, lorsqu'elles attirèrent l'attention dans l'Aragon. Le roi Alphonse II suivit le conseil du cardinal Grégoire de Saint-Angelo, et dans un concile tenu à Lérida, intima l'ordre à tous les hérétiques de sortir de son royaume. Mais là comme partout ailleurs, et comme dans tous les temps, le but ne put être atteint, car Pierre, fils d'Alphonse, renouvela aussitôt après qu'il eut succédé à son père, les lois sévères contre eux. Il leur laissa jusqu'à la Pâque prochaine pour s'éloigner du pays, mais ce délai expiré, ceux qui seraient restés devaient être punis comme criminels de lèse-majesté, et quiconque, noble ou roturier, pillerait ou insulterait un hérétique, le meurtre ou la mutilation exceptés, non-seulement jouirait de l'impunité, mais encore de la faveur royale. Leurs biens devaient être confisqués, leurs personnes livrées aux fonctionnaires du roi pour être châtiées. Il enjoignit à tous les fonctionnaires de prêter serment devant un évêque ou un envoyé royal, d'exécuter cet ordre. Néanmoins, à peine une génération s'était-elle passée, l'hérésie gagna en Espagne un grand nombre de partisans et une existence plus solide. Car, peu de temps après l'époque dont nous parlons, la ville de Léon était dévenue pour eux, en Espagne, ce qu'était alors Toulouse en France, et Milan en Italie [2].

Dans le centre de la France, ils étaient rares et dispersés.

[1] Petr. Bles., Ep. 113; Guill. Neubrig., II, 13.

[2] Llorente, Hist. de l'Inquisition, I, 31; Marca de Marca Hispan. app., nº 487; Luc. Tudens., III, 9.

Si les évêques avaient été partout aussi vigilants et avaient déployé contre eux autant de résolution que l'évêque d'Auxerre, surnommé le *marteau des hérétiques,* par sa persévérance à les instruire et à les pourchasser, ils auraient eu de la peine à se propager. En l'année 1184, la France était très-tourmentée par des soldats licenciés qui erraient dans le pays [1]. Un charpentier appelé Durand, prétextant une apparition de la Vierge Marie, réunit un bon nombre de compatriotes avec lesquels il s'opposa à ces bandes. Ils prirent le nom de *Frères du bonnet blanc,* et firent vœu de ne pas fréquenter les cabarets, d'éviter le jeu des dés, de s'abstenir de porter de meilleurs vêtements et de jurer. Après avoir inspiré de la terreur à ces maraudeurs, ils dirigèrent, en appliquant les principes de l'hérésie pataréenne, leurs forces réunies vers le renversement de tout pouvoir supérieur; ils prétendaient réaliser un état d'égalité (à toutes les époques facilement accueilli par les masses), état qui aurait existé primitivement parmi les hommes, et en vertu duquel aucune différence extérieure ne devait se montrer entre eux, et toute autorité spirituelle et temporelle était déclarée pernicieuse. Afin de représenter extérieurement cette égalité, ils portaient tous des manteaux semblables avec des capuchons [2] et des emblèmes de plomb. Ils contractèrent un pacte de fraternité dans le but d'assurer par le glaive la domination de leur secte. Le peuple des campagnes surtout accueillait avec plaisir une doctrine qui venait satisfaire son envie contre tout ce qui lui est supérieur et sa convoitise des biens des autres. L'évêque vit le danger, et reconnut que la sévérité seule pourrait le détourner. Il leur fit couper à tous leurs capuchons, défendit de porter pendant une année une coiffure, ni par le froid ni par la chaleur; et son oncle, l'archevêque Guido de Sens, lui ayant reproché une trop grande dureté, il adoucit sa sentence en limitant ce délai; mais cette rigueur

[1] Lebeuf, Hist. de l'Égl. d'Auxerre, I, 317; Gall. Christ., XII, 297.

[2] De là le nom de *Caputiati*, et à cause de leur union celui de *Cotelli* (cotereaux. Lebeuf, II, 125.)

décida plusieurs d'entre eux à renoncer à l'hérésie, et les plus obstinés se sauvèrent en Italie ou dans le sud de la France.

D'autres hérétiques parurent sous une forme un peu plus modérée dans le comté de Nevers, dont une partie ressortissait du diocèse d'Auxerre. Un certain Terricus retiré dans une caverne près de Corbigny, réussit à séduire un grand nombre d'habitants. Innocent éleva des plaintes amères de ce que cette partie de la France, qui était demeurée intacte jusqu'à ce jour, était aussi attaquée par le chancre qui dévore tout ce qui l'entoure. Le doyen même et l'abbé de Saint-Martin inclinaient pour ces opinions, de sorte que celui-ci fut destitué, et une justification imposée à l'autre, qui fut ensuite appelé devant un synode à Sens, et même sa cause fut portée à Rome. Plusieurs riches habitants de la Charité étaient surtout attachés à cette secte. Ayant été invités à se présenter devant l'archevêque de Sens, qui se rendit tout exprès dans cette ville, ils s'éloignèrent le jour de son arrivée, et ne comparurent pas davantage à Auxerre où il les avait appelés. Au contraire, ils se plaignirent contre l'évêque de ce qu'il les avait excommuniés sur le simple soupçon d'hérésie, se firent absoudre au concile de Dijon par le légat, et se présentèrent même devant le pape, dont ils reçurent des certificats afin qu'ils ne fussent plus inquiétés à l'avenir. Mais l'évêque qui les connaissait continua d'employer des mesures sévères; et, lorsque le pape apprit qu'ils ne voulaient jamais consentir à une rétractation sincère ou à une déclaration précise de leur croyance, il ordonna une nouvelle enquête et menaça de faire livrer au pouvoir temporel ceux qui s'opiniâtreraient dans leur erreur. Pendant ce temps, Innocent engagea l'évêque à attaquer l'hérésie jusque dans ses racines les plus profondes par des prédications, et à accorder protection à ceux qui étaient venus à Rome pour se rétracter ou lui faire des aveux. L'hérésie ne fut cependant pas exterminée; plusieurs n'y renoncèrent qu'extérieurement, et après la mort de l'évêque Hugues, il en surgit un grand nombre pour se consacrer avec une nouvelle ardeur

à l'œuvre de la propagation, sans qu'ils fussent effrayés par le sort de ceux qui avaient été livrés au bras séculier [1].

C'est là ce qui était arrivé à un confident du comte de Nevers; après avoir été convaincu d'hérésie par plusieurs témoins devant un concile tenu à Paris, il fut brûlé sur un bûcher à Nevers. Son neveu, chanoine de l'église de cette ville, se sauva dans le midi de la France, où son esprit et ses connaissances lui acquirent une grande considération. Ces apparitions de l'hérésie dans le nord de la France étaient circonscrites dans des cercles étroits ou isolés; nous citerons la condamnation du peintre Nicolas, célèbre dans tout ce pays, qui eut lieu sous la présidence du comte Robert de Dreux et de Yolande sa femme. En l'année 1200, à Troyes, près de huit personnes furent brûlées, et d'autres n'échappèrent à une condamnation que par une rétractation. Le progrès des sectes en Flandre parut si dangereux, que le roi Louis VII fit comprendre au pape Alexandre la nécessité d'y mettre un terme.

Ce fut tout autre chose dans la vaste contrée qui est bornée à l'ouest par l'Océan atlantique, au sud par les Pyrénées, à l'est par le Dauphiné et les provinces italiennes, et au nord par les provinces de Lyon, de l'Auvergne et de Guienne. Quelques débris cachés des hérésies ariennes s'étaient conservés dans ces contrées depuis l'époque des Visigoths [2]. Leur tendance hostile à l'Église catholique servit de point d'appui aux Catharéens. Pierre de Bruys et Henri, son disciple, s'emparèrent de ces idées et les élaborèrent à leur fantaisie. Ils trouvèrent des partisans surtout dans les domaines du comte de Toulouse, dans la Gascogne et dans le Périgord. Au commencement, ils étaient presque tous des artisans, des tisserands, des ouvriers, des gens de la basse classe, attirés par une

[1] Hist. Æp. Autissiodor. in Labbé Bibl., t. I; Ep. II, 63, 99; V, 35; VI, 239, 66; X, 130; Roberti Mon., Chron. Autissiodor., Guill. Brit., l. I.

[2] Mansi Concil., XXII, 739; Art de vérifier les Dates, XI, 646; Albericus, ad annum 1200. Petr. Vallissern, c. I, dit: « Toulouse n'a jamais été « exempte d'hérésie depuis sa fonda- « tion, et l'hérésie s'y est transmise « de génération en génération. »

doctrine qui sacrifiait à leur cupidité les dîmes, les droits du culte, les richesses du clergé; la pauvreté de la petite noblesse la poussa aussi bientôt à s'attacher à cette secte. Déjà saint Bernard se plaignait que les églises étaient désertes, l'office divin méprisé, les fêtes non célébrées, le Baptême et les sacrements dédaignés. Il quitta le couvent de Cîteaux pour arrêter les progrès du mal par la puissance de sa parole. Mais ici il ne fut pas écouté, on se moqua de lui avec méchanceté, de sorte qu'il retourna plein de colère dans sa cellule, annonçant que la malédiction de Dieu et de tous les saints s'étendrait sur cette contrée corrompue [1].

L'hérésie se propagea si rapidement parmi un grand nombre de puissants seigneurs suzerains, parmi la plus grande partie de la noblesse, parmi les ecclésiastiques de tous les rangs, que le chef de l'Église ne put patienter plus longtemps. Le pape Alexandre III convoqua un synode en l'année 1176, à Albi, et fit inviter les plus habiles parmi les hérésiarques à venir exposer et défendre leurs opinions. Ils les exposèrent, en effet, en présence de plusieurs barons qui les accompagnaient, mais ils ne tinrent aucun compte de la condamnation de leurs principes par les évêques présents et par d'autres ecclésiastiques, soutenant qu'ils possédaient la vérité.

Deux années plus tard, le pape envoya un cardinal et un abbé de l'ordre de Cîteaux dans la capitale du comté de Toulouse, pour réfuter de nouveau ces ennemis dangereux de l'Église. Mais la sympathie des habitants pour les hérétiques

[1] Pierre fit amasser un jour de Vendredi-Saint plusieurs croix et les brûla. Füslin, II, 8. — Héribert, abbé de Mora, plus tard archevêque en Sardaigne, parle des hérétiques qui surgirent dans le Périgord, et gagnèrent non-seulement beaucoup de nobles, des moines et des nonnes. *Princeps eorum Peritius vocatur*. Bibl. Cisterc., VI, 136. — Dans la ville de Verfeuil (*Viridifolium*), cent chevaliers (?), dit-on, avaient embrassé l'hérésie et résisté aux exhortations de saint Bernard; aussi cette localité tomba-t-elle bientôt en décadence; et Guill. de Pod. Laur., c. I, qui rapporte ce fait, vit dans son enfance le seigneur centenaire de ce lieu vivre dans la pauvreté *cum uno rocino* à Toulouse. Ep. p. 241; Vita S. Bernh., III, 6.

livra ces représentants du pape à la raillerie et à l'insulte : « Voilà les apostats, les hypocrites, les hérétiques, » s'écriait-on dans les rues, en voyant le cardinal et les évêques qui l'accompagnaient. Leur mission n'eut pas plus de succès que le synode d'Albi, et les partisans de l'hérésie continuèrent à s'augmenter. Loin de se cacher, leurs chefs parurent en public et cherchèrent sans crainte à attirer tous ceux qu'ils croyaient pouvoir convaincre. Celui qui s'attachait à eux, se trouvait enchaîné par la puissance d'une doctrine nouvelle et par la haine contre l'Église : « Et dussé-je me traîner jusqu'à « la tombe, je veux être enterré auprès d'eux, » dit à l'évêque d'Albi un individu que celui-ci voulait empêcher de s'unir à ces sectaires [1]. Alexandre chargea le célèbre Alain de Lille, spirituel et savant écrivain de son époque [2], d'écrire contre eux ; son successeur envoya de nouveau le cardinal Henri, accompagné de troupes, afin d'obtenir par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par la parole ; on tint de nouvelles assemblées composées de seigneurs spirituels et temporels ; un seigneur du pays s'allia avec un évêque pour résister à la destruction croissante de leur autorité [3], rien ne put arrêter les progrès du danger qui menaçait de plus en plus l'Église dans ces contrées.

Cette vaste et fertile province était divisée en plusieurs principautés grandes et petites, et les hérétiques trouvaient plus facilement aide et protection chez les comtes et les barons, et chez plusieurs adhésion à leurs doctrines. Là où ils réussirent le moins à s'établir ce fut sur les terres du comte de Montpellier ; non qu'elles fussent restées à l'abri de l'hérésie, mais

[1] Rog. Hoved. ad hoc annum ; Art de vérifier les Dates, IX, 383 ; Guill. de Pod. Laur., c. III.

[2] On racontait qu'il s'était glissé sous le manteau de l'abbé de Cîteaux dans l'assemblée des Pères au concile de Latran, et lorsque ceux-ci étaient serrés de près par les habiles hérésiarques, il se montra tout à coup et les réfuta si victorieusement, que l'un d'eux s'écria : « Si tu n'es pas Alain, tu es le « diable! Comparez Hist. Litt. de la France, XVI, 400.

[3] Bertrand de Seissac, tuteur du jeune vicomte de Béziers, s'allia avec l'évêque Gaufroi. Gall. Christ., VI, 323.

parce que le comte Guillaume employa tous les moyens pour convertir les hérétiques ou pour les détruire. Plusieurs années après la mort du comte, Innocent adressait encore des éloges à la conduite des habitants de Montpellier, qui s'étaient toujours conservés purs de toute souillure [1].

Raymond VI, comte de Toulouse, suivit une direction absoment opposée. Lui, dont l'aïeul était célèbre dans la poésie et l'histoire comme un des compagnons de Godefroi de Bouillon, passait pour le protecteur le plus puissant des hérétiques; il ne ressemblait aussi nullement à son père, dont les nombreuses guerres favorisèrent à la vérité le développement de l'hérésie, mais qui cependant demanda plus tard au pape la permission de les combattre. La domination de Raymond embrassait un pays vaste, fertile et riche, sur lequel, dans le cours de plusieurs années, l'hérésie s'était propagée. Les bourgeois de cinquante villes, de plusieurs bourgs populeux, suivaient sa bannière; cent dix châtelains recevaient de lui leurs seigneuries en fief; une foule de nobles se réunissaient autour de sa personne. On ne vit jamais une cour plus brillante que celle de Raymond V, son père; de belles femmes, de gais chevaliers, dont dix vidaient chaque jour la joyeuse coupe, les chantres de l'amour et du plaisir qui célébraient *le bon comte Raymond,* charmaient les jours et en faisaient une suite de fêtes. C'est ainsi que Constance, sœur de Louis VII, dut espérer par son mariage avec Raymond, une vie plus séduisante que celle qu'elle avait menée à la cour de son père.

Le 27 octobre de l'année 1156, elle mit au monde un fils, qui fut Raymond VI. Quoique le père rendît de sévères ordonnances contre les hérétiques, et qu'il demandât à Cîteaux des religieux pour les convertir, néanmoins son fils passa sa jeunesse en grande partie avec eux. Lorsqu'il succéda à son père, le 6 janvier 1194, les hérétiques trouvèrent protection auprès

[1] Alain de Lille lui dédia son ouvrage contre les erreurs des Catharéens, des Vaudois et des Juifs. Hist. du Languedoc, III, 117; Ep. XII, 178.

de lui ; et on raconte qu'il en avait toujours quelques-uns auprès de sa personne, afin de mourir dans leur communion si la mort venait le surprendre. Il attacha une si grande importance à la propagation de leur doctrine, qu'il promit 100 marcs à tout chevalier qui embrasserait l'hérésie. On dit aussi qu'il s'était engagé à leur confier l'éducation de son fils. Dans le commencement, lorsqu'il parvint au pouvoir, il ne se montra pas encore aussi publiquement partisan de la secte ; néanmoins il paraît que son attachement à l'Église n'avait jamais inspiré de confiance, et les violences qu'il exerça contre l'abbaye de Saint-Gilles, et la captivité d'une année qu'il fit subir à l'abbé de Montauban, attirèrent sur sa tête, sous Célestin III, les foudres de l'excommunication, dont il fut absous par Innocent. Souvent il faisait tourner le prêtre en dérision par des jongleurs pendant le sacrifice de la messe, affectant ainsi son peu de vénération pour le service divin, et par sa vie licencieuse, son mépris pour les lois de l'Église. Violant les liens du mariage, il est certain qu'il abandonnait une femme aussitôt qu'elle ne lui plaisait plus ; on lui reprocha même des actes plus graves, peut-être seulement sur des ouï-dire, afin d'accumuler l'odieux sur sa personne [1].

Déjà, depuis longtemps, Toulouse passait pour le siége principal de l'hérésie. Les grandes franchises civiles dont cette ville jouissait, contribuèrent à rendre les habitants moins dociles à se soumettre aux ordonnances de l'Église. Le comte donna l'exemple du manque de respect envers l'évêque, car il lui accordait si peu de sûreté, que chaque fois que l'évêque voulait visiter une paroisse, il était obligé de prier le seigneur du lieu de l'accompagner. C'est pourquoi, en 1206, l'évêque Foulques se trouvait à Toulouse, non comme sur son siége épiscopal, mais comme s'il était dans une ville ennemie, au point que ses

[1] Guill. Brit., l. VIII ; Hist. du Languedoc, III, 95. Elle cite dix-huit poëtes qui florissaient du temps de Raymond V. Pet. Vallissern., c. 4, 5 ; Gall. Christ., XIII, 329 ; Ep. I, 397 ; Guill. de Pod. Laur., c. 5 ; Pet. Vallissern.

mulets mêmes avaient besoin d'être gardés toutes les fois qu'on les conduisait pour les faire boire [1].

Les autres protecteurs des hérétiques étaient : le vicomte Raymond Roger de Béziers, seigneur de Carcassonne, ayant de tout autres sentiments que son bisaïeul, Roger, qui se rappelant le tort causé à l'église de Saint-Nazaire à Carcassonne [2], le répara dans son testament ; Gaston VI, vicomte de Béarn (descendant des anciens ducs de Gascogne sous les Mérovingiens) qui, à peine avait-il été réintégré dans son pays par la sentence du concile de Latran, laissa pour héritier son frère Guillaume Raymond, lequel vingt ans auparavant avait assassiné l'archevêque de Tarragone, oncle de sa femme ; Bernard VI, comte de Comminges, dont les terres étaient l'unique grande possession allodiale de ces contrées, et qui dans les querelles presque héréditaires de sa famille avec les évêques de Conserens, provoqua contre sa personne de vives plaintes, à cause de la dureté avec laquelle il exerçait son autorité ; le comte Raymond Roger de Foix, l'ennemi le plus acharné des défenseurs de l'Église, et l'allié le plus actif du comte de Toulouse ; Gérold IV, comte d'Armagnac, qui, avec la principauté, avait hérité des anciennes inimitiés contre l'archevêque d'Auch et ses chanoines, et qui comptait, pour ainsi dire, parmi ses droits la destruction de leurs maisons, le pillage de leur église, et la confiscation violente de leurs biens (quoique l'archevêque fût son oncle).

Les hérétiques rencontrèrent en même temps dans la négligence d'un autre personnage un secours efficace. L'archevêque Bérenger II, de Narbonne, bâtard de Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, possédait, outre son archevêché, l'abbaye de Mont-Aragon et l'évêché de Lérida. Il habitait constamment son abbaye, uniquement occupé à entasser des tré-

[1] On se rappelait une ancienne tradition qui disait que Chlodwig l'avait fait détruire (Toulouse) à cause de l'hérésie arienne qui y était dominante. Gerv. Præmonstrat., Ep. XLII ; Hist. du Langued., III, 122 ; Guill. de Pod. Laur., c. 6.

[2] Testamentum Rogerii Vicom. Bitteric., in Martene Thes., I, 440 ; Art de vérifier les Dates, IX, 305.

sors; pendant dix années, il n'avait jamais visité son diocèse, pas même son église; n'avait observé aucun ordre apostolique, de sorte que le légat du pape en France dut faire une enquête sur les nombreuses plaintes portées contre lui. Mais ni cette mesure du légat, ni une lettre du pape qui gémissait de voir son diocèse fourmiller d'hérétiques, ne produisirent d'effet sur l'archevêque; il restait immobile dans son abbaye, retenu dans les liens déshonorants de la paresse et de la cupidité; à peine l'apercevait-on deux fois par semaine à l'église. Il garda pour lui les bénéfices vacants, se fit payer par des évêques pour leur conférer le sacre, laissa le canonicat de l'église de Narbonne s'éteindre, et fit cumuler par plusieurs jusqu'à cinq paroisses et d'autres fonctions ecclésiastiques. Il conféra les ordres légèrement, sans s'informer du genre de vie de ceux qui se présentaient pour les recevoir. C'est ainsi que des religieux et des chanoines violèrent tous leurs devoirs: les uns jetant le froc sans crainte, prenaient souvent pour concubines des femmes qu'ils avaient enlevées à leurs maris; ils exerçaient l'usure, s'adonnaient au jeu de dés, à la chasse, se faisaient avocats, jongleurs, médecins. Les laïques prirent exemple sur eux, et une décadence générale de la pudeur, de l'ordre et des mœurs profana le pays [1].

Tous ces excès affligèrent profondément Innocent. Il voyait l'Église et le salut des fidèles en danger, se relâcher la sévérité de vie qu'il exigeait toujours d'une manière si pressante des prélats, des ecclésiastiques et des religieux des différents ordres. Il déclara à l'archevêque que depuis longtemps il avait remarqué qu'il ne conservait l'abbaye que par cupidité, au grand détriment de son diocèse, et qu'il se souciait fort peu de l'ordre qu'il lui avait donné de s'en démettre; que dès ce jour, il était destitué de son abbaye, et que, si dans le délai de deux mois, les religieux n'avaient pas élu un autre abbé, l'évêque de Tarragone leur en donnerait un. Les légats aposto-

[1] Ep. X, 68; III, 24; VII, 75; VI, 242; X, 68; VII, 75.

liques allèrent encore plus loin. Ils firent appeler l'évêque devant eux, pour qu'il se justifiât du reproche d'hérésie, le suspendirent de ses fonctions, défendirent à l'évêque de Maguelone de se faire sacrer par lui, et le traitèrent avec la plus grande sévérité; c'est pourquoi il en appela à Rome, les accusant d'avoir dépassé leurs pouvoirs. Enfin, après que l'affaire eut traîné en longueur, et que l'archevêque se fût démis de son abbaye, Innocent commanda aux légats de le laisser en paix pour les fautes dont il se savait coupable, et de lui donner du temps pour faire pénitence. Malgré son âge et ses infirmités, l'archevêque vint lui-même à Rome, y rencontra, il est vrai, de la patience et de l'indulgence, mais en même temps des représentations sévères et pressantes sur le passé et sur l'avenir, et des exhortations de mener une conduite plus digne et d'exécuter plus fidèlement ses devoirs. L'archevêque resta incorrigible et le pape se vit obligé de finir par le déclarer déchu, et par charger les légats de faire procéder à une nouvelle élection. L'évêque Guillaume de Viviers fut également suspendu de l'exercice de ses fonctions, pour négligence dans les mesures contre les ennemis de l'Église [1].

Indépendamment de ce désir inné chez les hommes de tous les siècles et de tous les pays de resister à toute direction supérieure, à toute influence dominante; outre cette tendance naturelle vers des doctrines qui fournissent matière à des recherches subtiles, il y eut encore bien d'autres causes qui favorisaient la propagation de l'hérésie. Ce fut en général le caractère facile et mobile de ces populations qui adoptaient le

[1] Ep. VII, 78; l'Hist. du Langued., preuve n° 79; Ep. IX, 65. Odor. Rayn. ad. ann. 1206, n° 27; Ep. X, 68. — Sismondi fait ressortir avec raison combien la vie scandaleuse des prélats a favorisé l'hérésie, et cependant il blâme les missionnaires qui la combattaient! « Les missionnaires avaient offensé toutes les classes de la société « par leur arrogance et s'étaient fait « un nombre innombrable d'ennemis. « Ils accusèrent quelques évêques de « simonie et d'autres de négligence « dans l'exercice de leurs fonctions « (ces légats auraient-ils été plus respectables s'ils avaient gardé le silence ?); ils offensèrent aussi tout le « clergé régulier. » (Où, quand et comment? M. Sismondi nous en doit encore la preuve.) Gall. Christ., t. VI.

bien comme le mal, suivant l'impulsion qui leur était imprimée; parmi les grands, ce fut la vie libre, luxurieuse, qui s'écoulait dans la joie et l'amour, dans les tournois et les jeux. Les troubadours qui se réunissaient à la cour de chaque seigneur provençal, et qui allaient de châteaux en châteaux, qui répandaient dans les cercles des hommes et des femmes, gaîment et spirituellement, leurs railleries sur les choses saintes et profanes, sur les évêques et les prêtres, sur les moines et les nonnes, éveillèrent et entretinrent d'abord l'indifférence, puis l'aversion pour les ministres de l'Église. Dans les villes, la bourgeoisie devait s'empresser d'adhérer à des doctrines qui flattaient ses idées, ses mœurs, le besoin de jouissances que lui permettaient de satisfaire les richesses, fruit de son industrie et de son commerce. C'est ainsi que presque toutes les solennités de l'Office divin avaient cessé dans ces contrées, ou avaient dégénéré en une jonglerie licencieuse. Les églises tombaient en ruines; personne ne s'occupait plus du soin de leur propreté intérieure; plusieurs d'entre elles furent converties en places fortes, même du consentement des prélats, du haut desquelles des chrétiens combattaient contre des chrétiens [1].

La légèreté qui se mettait au-dessus de la doctrine de l'Église ou qui en méprisait la discipline, était encore augmentée par la négligence ou l'indignité de ceux qui avaient précisément mission de veiller sur la doctrine et sur la discipline. Les rapides progrès de l'hérésie n'étaient pas seulement favorisés par la secrète protection que les prélats lui accordaient, par la peur des uns et l'incurie des autres, qui les empêchaient

[1] La cour du comte Alphonse de Provence réunissait un grand nombre de troubadours. Art de vérifier les Dates, X, 408. — Guillaume, comte de Montpellier, ami de la poésie, recevait toujours avec plaisir les poëtes. Hallam, Hist. du Moyen Age, I, 247. — Dans plusieurs de ces villes, les manufactures de draps étaient florissantes. Hüllemann, Hist. de l'État des Villes, I, 241. — Voyez sur la vie dans les villes le troubadour Arnaud de Marveil, in Raynouard, Choix des Trouv., IV, 415. Acta Concil. Avenion. in d'Achery Spicil., I, 705. — Velut stabula jumentorum viliscebant. Hist. Æp. Bituric., in Labbé, Bibl. Mscr., t. II; Ep. III, 24.

d'agir, mais par l'absence des évêques de leurs diocèses, soit qu'ils fussent aux croisades ou à d'autres expéditions, soit qu'ils fussent éloignés pour satisfaire de vils intérêts ou de viles passions. Le bas clergé manquait souvent de la dignité propre à lui concilier l'estime et la confiance. Si les prélats étaient déjà un objet de dérision pour les laïques, les autres ecclésiastiques l'étaient encore bien davantage; ce fut au point qu'ils se virent forcés de cacher leur tonsure. Rarement un chevalier vouait encore son fils à l'état religieux; presque tous les seigneurs ne présentaient aux évêques que des fils de fermiers ou de domestiques pour devenir curés, et d'après l'ancien proverbe : « J'aimerais mieux me faire juif, que de faire « telle ou telle chose, » la noblesse disait : « J'aimerais mieux « me faire prêtre. » C'est ainsi que les évêques se virent obligés de conférer les ordres à quiconque les demandait; et ce mépris des ecclésiastiques ne devait-il pas encore s'accroître, quand des évêques sans conscience osèrent confier des paroisses à des hommes grossiers, ignorants, désordonnés, qui ne savaient pas même lire, ou qui avaient été déjà un sujet de scandale par leur mauvaise conduite? Des élections d'évêque contestées, comme celle qui eut lieu en l'année 1202 à Toulouse, où l'évêque rejeté par le pape prit par force possession de la demeure épiscopale, et força les chanoines qui avaient voté pour son rival, à lui donner leurs voix, de pareilles élections ne pouvaient pas non plus consolider l'influence et l'autorité du clergé; de même, lorsqu'on voyait des ecclésiastiques pencher pour le parti des hérétiques, en résistant publiquement à leur évêque; les mœurs des évêques soulever un juste blâme ou des railleries mordantes, d'autant plus pernicieuses qu'elles étaient plus fondées! Cette conduite scandaleuse de tant de prêtres était opposée à la vie honorable de ceux qui s'étaient séparés de l'Église. Pendant l'interdit, les sectaires profitaient de la suspension de la parole religieuse et des sacrements, de la fermeture des temples, pour attirer à eux ceux qui éprouvaient l'irrésistible besoin de satisfaire leur sentiment reli-

gieux. L'action réunie de toutes ces causes, non-seulement augmenta le nombre des hérétiques, mais favorisa leur union et leur donna l'audace d'attaquer les membres de l'Église [1].

Dans le sud de la France, il existait à peine une localité qui ne fût pas atteinte par les opinions hérétiques. Dans plusieurs, ils se constituèrent en communes ostensibles au sein desquelles la vie publique et la vie privée étaient réglées d'après leur doctrine. Ils possédaient quelques cimetières, et étendaient toujours davantage leur possession territoriale. La noblesse embrassa leur parti, les exempta des impôts; les mourants appliquaient souvent leurs legs, non plus à l'Église, mais aux communautés hérétiques; on retira les dîmes à l'évêque de Toulouse, et il avait à peine de quoi vivre comme un simple bourgeois; la noblesse et les bourgeois de Lombez forcèrent l'évêque d'Albi à se rendre à une conférence religieuse avec un nommé Sicard qui jouissait chez eux d'une grande considération, en sa qualité de prédicateur de l'hérésie; l'ecclésiastique qui a écrit cette histoire, nous dit qu'il a été facile à l'évêque de réfuter son adversaire, mais qu'il n'a pu l'empêcher de prêcher ensuite l'hérésie.

Cette situation du midi de la France était bien de nature à attirer l'attention sérieuse d'Innocent, aussitôt qu'il fut monté sur le Siége apostolique. L'archevêque d'Auch s'étant plaint de l'accroissement des hérétiques dans toute la Gascogne, le pape l'encouragea à redoubler d'activité, à employer tous les moyens de punition ecclésiastique, et même de sommer les

[1] Ep. III, 24. — Ep. I, 494, Innocent se plaint de l'incurie des prélats. Ep. VI, 242; Guill. de Pod. Laur., c. 7; Guil. Neubrig.; Ep. 24; Gall. Christ., XIII, 20; Ep. VI, 97. — Petr. Vallissern., c. 3, dit que si les prédications de Pierre de Castelnau n'ont pas produit l'impression espérée, c'est parce qu'on lui a reproché la conduite scandaleuse de beaucoup d'ecclésiastiques. — *Ipsos honeste vivere contemplamur,* dit un chevalier à l'évêque Foulques en parlant des hérétiques. Guil de Pod. Laur., c. 8. — Le concile de Montpellier ne voulut pas prononcer l'interdit de crainte que ces sectaires ne se servissent de cette occasion pour surprendre la simplicité des fidèles. Hist. du Languedoc, III, 101.

princes, si cela était nécessaire, de tirer le glaive temporel. Il écrivit aux évêques :

« Nous savons comment les hérétiques, qui apparaissent « sous divers noms, ont déjà enlacé dans leurs filets une quan- « tité innombrable de fidèles, et les ont infectés du levain de « l'hérésie. C'est pourquoi nous avons envoyé dans ces con- « trées les légats Regnier et Guido, hommes d'une doctrine et « d'une conduite éprouvées, pour qu'ils vous aident à rame- « ner les âmes du chemin de la perdition vers le Seigneur, et « à bannir du pays ceux qui ne se convertiraient pas, afin « que la partie saine ne soit pas corrompue par la partie ma- « lade. Nous donnons notre approbation à toutes les mesures « que prendront ces envoyés, et nous inviterons les princes, « les comtes, les barons et les nobles à les soutenir; car il « leur importe de conserver la foi pour laquelle ils ont reçu « le glaive. Les hérétiques devront d'abord être exclus de « l'Église, privés de leurs possessions, et chassés du pays; « si, malgré ces ordres, ils restaient, les princes devront se « mettre en campagne contre eux. »

Lorsque, peu de temps après, les légats partirent de Rome, et Regnier se rendit en Espagne, Innocent renouvela aux prélats et aux seigneurs les mêmes exhortations. C'est pourquoi il reçut avec plaisir la démission de l'évêque Othon de Carcassonne, qui, ayant administré le diocèse depuis l'année 1170, était alors affaibli par l'âge, incapable de résister aux hérétiques dont le nombre, précisément dans son église, s'était considérablement augmenté. Innocent exprima le désir que les chanoines élussent un évêque capable de ramener par sa parole et ses actions les apostats à la foi, d'exterminer l'ivraie et de préparer de riches semailles pour Dieu. En effet, Bérenger, neveu et successeur d'Othon, s'appliqua à remplir les vœux du pape, car il prêcha avec un grand zèle contre les hérétiques, les avertit de leurs erreurs, et leur montra les malheurs qu'ils attiraient sur eux. La rage avec laquelle ils le jetèrent hors de la ville et défendirent à leurs partisans toute commu-

nauté avec lui, prouve qu'il exerçait fidèlement et dignement ses fonctions [1].

L'année suivante, Innocent rappela le frère Regnier de l'Espagne et le chargea de nouveau de représenter le Siége apostolique, avec les pouvoirs les plus étendus, dans les provinces du midi de la France. Regnier étant tombé malade, le pape lui adjoignit Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, qui entra ensuite dans l'ordre de Cîteaux à l'abbaye de Font-Froide ; mais Pierre pensait que, pour agir plus efficacement, il fallait un légat d'un rang supérieur. Afin de répondre à ses désirs, le cardinal Paul, du titre de Sainte-Prisca, établit son siége à Montpellier. Innocent pria le comte de Montpellier d'assister de toutes ses forces son légat, afin que ceux que l'on ne pourrait pas ramener à la vérité par le glaive spirituel, fussent du moins soumis par le glaive temporel.

Vers la fin de l'année 1203, Pierre de Castelnau et le frère Rodolphe arrivèrent comme représentants du pape, à Toulouse. En vertu des instructions transmises aux évêques, de se conformer loyalement et fidèlement aux dispositions qui seraient prises par les envoyés, ceux-ci avaient reçu un pouvoir qui parut aux yeux de l'archevêque de Narbonne un empiétement sur ses droits, et comme il refusa le serment qu'ils demandaient, il fut suspendu de ses fonctions. Les légats réussirent, quoique avec peine, à déterminer les habitants de Toulouse à expulser de la ville les hérétiques, et à obtenir des consuls et d'un grand nombre des principaux bourgeois le serment de rester fidèlement attachés à l'Église. D'un autre côté, ils confirmèrent, au nom du pape, tous les anciens droits et priviléges, et assurèrent que toute accusation actuelle d'hérésie serait considérée comme éteinte, et que celui seulement qui y persévérerait serait soumis à l'excommunication [2]. Néanmoins, on tint des assemblées nocturnes, et la résistance des villes

[1] Ep. I, 81, 165, 494 ; Petr. Vallissern., c. 16.

[2] Ep. II, 122, 123 ; V, 72 ; Hist. du Langued., III, 132 ; Ep. VII, 77. — Petr. Vallissern., 1. Cet écrivain, le plus important de ceux qui ont raconté

d'alentour détruisit l'effet de toutes ces mesures. Le refus de l'évêque de Béziers d'appuyer les légats, d'engager le conseil de la ville à poursuivre plus sévèrement les hérétiques, sa négligence à prononcer l'excommunication contre eux, le soupçon qu'il fit naître d'être un protecteur secret des ennemis de l'Église, tout cela attira à cet évêque la suspension de ses fonctions; le pape lui-même la confirma.

Au mois de février suivant, les légats et d'autres docteurs catholiques tinrent, dit-on, en présence du roi d'Aragon, une conférence religieuse avec un certain nombre d'hérétiques, dans laquelle on démontra clairement à ceux-ci leurs erreurs par l'Écriture sainte et par les décrets de l'Église romaine. Le triste tableau que Pierre de Castelnau et son compagnon firent de la ruine de toute discipline ecclésiastique dans le diocèse de Narbonne, et de la propagation considérable de l'hérésie, détermina le pape à leur adjoindre l'abbé Arnauld de Cîteaux, et à représenter au roi de France, « que le temps est venu où « le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel doivent coopérer « ensemble pour la défense de l'Église, et se prêter un appui « mutuel, afin que le bras séculier écrase ceux qui ne se lais- « seront pas ramener du péché par la discipline ecclésiastique. « Il dit au roi que son devoir lui commande de se lever, d'em- « ployer la force qui lui a été accordée par Dieu, et, s'il ne « peut marcher en personne contre les impies, d'envoyer son « fils ou tout autre personnage puissant, et de forcer les « grands à confisquer les biens des hérétiques; et, dans les cas « où ceux-ci s'y refuseraient, de s'emparer de leurs posses- « sions au profit du trésor royal. » Il promit au roi et à tous ceux qui l'assisteront les mêmes trésors des grâces de l'Église qu'à ceux qui traversaient la mer pour aller combattre les infidèles. Les légats reçurent de nouveau de pleins pouvoirs pour décider tout ce qui leur paraîtrait utile à l'extermination

les événements qui eurent lieu dans le sud de la France, assure, dans la préface de son dernier ouvrage, qu'il n'a consigné que ce qu'il a vu lui-même ou appris des personnes les plus considérées et les plus dignes de foi.

des hérétiques : « Mais nous voulons que la modération de « votre conduite fasse taire l'impudence des ignorants, et que « vous évitiez avec soin dans vos paroles et vos actions tout ce « que les hérétiques pourraient vous reprocher [1]. »

Pierre de Castelnau, en voyant les difficultés de la mission qui lui était confiée, et le peu de succès réservés aux efforts des légats, se hâta de retourner dans son couvent. L'abbé Arnauld écrivit également au pape : « Je n'ose pas espérer obtenir quelques succès ; nous manquons d'appui de la part des archevêques et des évêques ; je désire aussi être déchargé de ma mission. » Dans le commencement de l'année 1205, Innocent exhorta Pierre à la persévérance : « La vie active est « cependant pour vous et les autres la vie la plus utile, et la « vertu se fortifie au milieu des peines et des souffrances. » Il somma à diverses reprises le roi d'assister par le glaive temporel les légats dont la doctrine salutaire est dédaignée par les hérétiques, et de se montrer ainsi en prince catholique. Les trois religieux ne pouvant résister aux représentations du pape, continuèrent donc leur mission, à la vérité dans l'espoir de mieux réussir, car le comte de Toulouse donna la promesse, par serment, d'expulser les hérétiques de son pays. Néanmoins, ils pensaient que ce n'est pas seulement en instruisant les hérétiques, en employant contre eux les moyens violents, qu'on parviendrait à relever l'autorité déchue de l'Église, mais qu'il fallait extirper le scandale du sein de l'Église même. C'est pourquoi ils déterminèrent l'évêque intrus de Toulouse à se démettre volontairement de sa dignité ; l'année suivante, le chapitre élut à sa place l'ancien troubadour, Foulques de Marseille. Le prieur de la cathédrale, qui avait coopéré à l'élection illégale de l'évêque démissionnaire, fut déposé par ordre du pape [2].

Le nouvel évêque de Toulouse est célèbre, non moins par

[1] Histoire du Languedoc, III, 135 ; Histoire de l'Ordre de Cîteaux, V, 176 ; Ep. VII, 76, 79.

[2] Ep. VII, 210, 187, 212 ; Guil. de Pod. Laur., c. 7 ; Ep. VIII, 116.

son ancien genre de vie, que par le zèle infatigable et souvent inhumain qu'il déploya pour défendre la doctrine et l'autorité de l'Église. Foulques était le fils d'un riche marchand de Gênes qui s'était établi à Marseille; les occupations du père n'eurent aucun charme pour le beau, vif et spirituel jeune homme [1]. La joyeuse vie des troubadours l'attira vers les bosquets fleuris de la poésie, vers l'atmosphère parfumée et magique du service des dames, vers l'éclat plus enivrant des cours princières. Après avoir aimé et chanté dans les cours de Richard d'Angleterre. d'Alphonse d'Aragon et de Raymond de Toulouse, sa passion pour Adélaïde de Roquemartine l'attacha à son époux, Barral, vicomte de Marseille. Il adressa ses poésies, que les contemporains ont placées à côté des meilleures de cette époque, aux jolies sœurs du vicomte, mais en réalité elles étaient destinées à Adélaïde. Celle-ci l'ayant banni de son entourage, le poëte alla se consoler auprès d'Eudoxie, femme de Guillaume de Montpellier; c'est à elle qu'il consacra désormais ses chants. La mort des princes à la cour desquels il avait passé les beaux jours de sa jeunesse, l'effraya tellement, que les joies du monde disparurent pour lui, et il vint demander à la vie monastique cette dignité qui manquait à la frivolité de ses sentiments. Deux de ses fils entrèrent avec lui dans le couvent de l'Ordre de Cîteaux à Toronelle, dont il fut bientôt après élu abbé, et il parvint, en l'année 1206, à l'évêché de Toulouse; car il passait pour un homme capable, non-seulement d'arracher ce diocèse à sa décadence temporelle, mais aussi de rétablir son autorité spirituelle. En effet, il y avait dans ses prédications une aussi grande puissance de parole contre les hérétiques, qu'il y avait eu autrefois de feu et d'amour dans ses poésies; de sorte que Pierre de Castelnau ne se trompa pas,

[1] Les chroniques qui sont écrites dans l'ancien idiome provençal et qui ont été publiées dans la troisième partie de l'Histoire du Languedoc, le représentent comme un homme inflexible, dur et conseillant toujours les moyens de terreur, et elles lui attribuent principalement tous les malheurs qui accablèrent la ville et le comté de Toulouse. Nostradamus, Poet. provenc., dans l'Hist. du Languedoc, III, 143.

lorsque malade et couché sur son lit, apprenant cette élection, il éleva ses mains vers le ciel, rendant grâces à Dieu d'avoir donné un pareil évêque au diocèse [1].

Ce que les légats avaient obtenu de l'évêque Guillaume de Toulouse, ils l'avaient aussi obtenu peu de temps auparavant de l'évêque de Viviers, contre lequel le chapitre avait porté des plaintes très-graves. L'archevêque de Vienne ayant observé que cet évêque était puissant, influent, capable de traîner les choses en longueur, les légats se décidèrent à employer de préférence les moyens de persuasion pour l'engager à se démettre volontairement de ses fonctions plutôt que d'avoir recours aux mesures plus sévères de la déposition [2].

Ils parcouraient le pays, prêchant, exhortant et réprimandant, mais avec peu de succès; souvent on leur répondait par des accusations contre la vie scandaleuse des ecclésiastiques, ce qui les obligeait à garder le silence. Dégoûtés d'une mission à laquelle s'attachaient tant de fatigues et de dangers avec si peu d'efficacité, ils voulaient prier de nouveau Innocent de les en affranchir, lorsqu'au mois de juillet de l'année 1206, à son retour d'un voyage à Rome, l'évêque espagnol, Diégo de Osma, accompagné de Dominique de Guzman, les rencontra à Montpellier. Diégo désirait vivement échanger son évêché contre la permission de prêcher dans ces contrées, mais le pape n'y consentit pas. L'évêque releva le courage des légats; leur proposa de parcourir le pays nu-pieds, et de ne porter sur eux ni or ni argent, à l'exemple des apôtres. Le coup d'œil pénétrant de Diégo avait aperçu le seul et unique moyen de salut. La simplicité seule pouvait faire de l'impression sur la foule égarée, séduite par cette absence de tout faste chez les hérétiques opposée à la pompe trop mondaine de tant de prélats. Si les légats objectèrent que cette détermination extraordinaire pour-

[1] Le moine de Montaudon, qui était aussi un poëte, lui assigne le douzième rang parmi les plus célèbres poëtes de de son époque. Hist. du Languedoc, III, 143. — Sa femme entra aussi dans l'Ordre de Cîteaux, sinon, lui-même n'aurait pu y être admis. Guil. de Pod. Laur., c. 7; Hist. du Languedoc, III, 142; Gall. Christ., XIII, 21.

[2] Ep. VII, 109; VIII, 152.

rait devenir un obstacle au but proposé, ce n'était nullement par crainte des sacrifices, car ils déclarèrent que, si quelqu'un voulait se mettre à leur tête, ils le suivraient avec plaisir. « Je « vais me placer à votre tête, » répondit Diégo, et il renvoya chez lui ses domestiques, ses chevaux et ses meubles, ne gardant auprès de sa personne que le prêtre Dominique. L'abbé de Cîteaux qui se rendait à l'assemblée générale de son ordre, promit d'amener des ouvriers pour la Vigne du Seigneur[1].

Tous les quatre, ils partirent nu-pieds de Montpellier et se rendirent dans les contrées où demeuraient le plus grand nombre d'hérétiques. Ils prêchaient, tenaient des conférences, réfutaient les docteurs apostats, mais ils en convainquirent très-peu; toutefois ils fortifièrent dans la foi ceux qui étaient restés fidèles. Les hérétiques étaient surtout irrités contre Pierre de Castelnau. Ses compagnons lui conseillèrent de s'en retourner à Montpellier, afin d'échapper à leurs embûches. Au commencement de l'année 1207, il réconcilia les habitants de Montpellier avec le roi d'Aragon leur seigneur; il rétablit ensuite la paix entre les seigneurs des rives du Rhône, dans l'espoir d'employer leurs armes contre les hérétiques. Ayant inutilement engagé le comte de Toulouse à exécuter des mesures plus sévères contre les hérétiques[2], Pierre prononça l'excommunication contre lui, et en fit son rapport à Rome.

Pendant ce temps, Diégo et Dominique continuèrent avec un grand zèle leur œuvre de conversion. Ils parcouraient les villes et les châteaux, toujours prêts à défendre la doctrine de la foi contre les hérétiques. La condescendance et l'amabilité de Diégo exercèrent une puissance particulière sur les esprits, au point qu'il gagna aussi l'affection de ceux qui résistaient à sa prédication. A Montréal, ils eurent avec plusieurs chefs des

[1] Manrique, V, 262; Petr. Valliss., c. 3; Guil. de Pod. Laur., c. 8. — *Equitaturas, suppellectilem et diversum, quem secum habuit, apparatum* (on voit par là comment les prélats voyageaient à cette époque). Vinc. Bellov. Specul., XXIX, 192. Jordanus in vita S. Dom. dit qu'ils avaient tenu auparavant un concile à Montpellier. Comparez Mansi Concil., XXII, 755.

[2] Hist. du Languedoc, III, 144; Ep. 69; Petr. Vallissern., c. 8.

sectaires une conférence qui dura quinze jours. Leurs discours et leurs réponses furent rédigés par écrit; mais la foi s'était si profondément altérée, qu'il fallut remettre la décision à quatre laïques, à deux chevaliers et à deux bourgeois. Ceux-ci partisans secrets de l'hérésie, emportèrent les écrits, sous le prétexte que des questions aussi importantes exigeaient de la réflexion, et les livrèrent à leurs protégés. Ainsi, les choses restèrent dans le même état qu'auparavant; cent cinquante habitants de Montréal seulement firent, dit-on, leur abjuration. Au mois de mars, parut à Montréal l'abbé de Cîteaux avec douze abbés et à peu près vingt ecclésiastiques de son Ordre, et parmi ceux-ci se trouvaient l'actif, l'éloquent Guido de Vaux-Cernay, qui s'était déjà distingué autrefois à l'armée des croisés, et son neveu, Pierre, l'historien de la guerre sanglante qui éclata peu de temps après dans ces contrées. A Montréal, ils prirent la résolution de parcourir le pays à pied, seulement à deux et à trois, et de ne vivre que de la générosité des habitants; tant était grande l'influence que l'exemple de l'évêque d'Osma avait exercée sur eux! Ils visitèrent les villes, les bourgs, les villages et les châteaux jusqu'au mois d'août, rencontrèrent peu de catholiques, n'eurent pas beaucoup de succès par leurs prédications auprès des hérétiques, et purent à peine fortifier quelques fidèles dans leur foi. L'évêque prit la détermination de consacrer sa vie à l'œuvre de la conversion; mais il voulut auparavant prendre soin de son évêché et faire une fondation pour l'entretien des missionnaires [1].

En s'en retournant en Espagne, il rencontra à Pamiers plusieurs évêques français. Presque tous les habitants de cette ville étaient partisans de la doctrine des Cathaféens ou de celle de Waldo. Leurs chefs acceptèrent avec empressement l'offre que leur firent les missionnaires de tenir une conférence religieuse. Raymond Roger, comte de Foix, y assista avec sa femme

[1] Vinc. Bellov., XXIX, 103; Guil. Nangis Chron., in d'Achery Spicil., III, 22. — Hugo Autissiod. App. ad Rob.; Guil. de Pod., c. 9; Petr. Vallissern., c. 3;

et deux de ses sœurs. L'une d'elles, nommée Claramonde, qui avait épousé Jordan II, seigneur de l'île Jordan, voulut se mêler au débat en faveur des hérétiques, mais un des missionnaires lui ferma la bouche en lui disant : « La femme doit s'en « tenir à la quenouille et ne pas se mêler de cette discussion. » Maître Arnauld de Campranhan, prêtre séculier, qui était également favorable à l'hérésie, fut nommé arbitre. Néanmoins, sa sentence fut contraire aux hérétiques; lui-même se réconcilia avec l'Église, et beaucoup d'habitants de la ville, surtout les plus pauvres, suivirent son exemple. Diégo continua sa route pour l'Espagne et mourut peu de temps après son arrivée dans sa patrie; le frère Rodolphe était déjà décédé avant lui. Des affaires plus importantes rappelèrent l'abbé de Cîteaux; le zèle de l'abbé Guido, qui était devenu le chef des missionnaires, se refroidit, aussi bien que celui de ses compagnons. Tous retournèrent de ces discussions et opérations infructueuses dans leurs couvents, et laissèrent Dominique à peu près tout seul. Il ne se découragea pas, trouva bientôt de nouveaux collaborateurs, se consola par quelques conversions et acquit parmi les gentilshommes pauvres du pays un si grand crédit, qu'ils lui confièrent le soin et l'éducation de leurs filles. Il réunit celles-ci auprès de l'église de Prouille, dans une vie commune, soumise à une règle monastique qui fut d'abord celle de saint Augustin, et cette fondation devint bientôt par de riches dotations l'origine d'un couvent considérable qui se glorifiait d'avoir été le berceau de l'Ordre des Dominicains si influent sur l'Église [1].

Un certain Durand de Huesca, convaincu d'hérésie à la conférence de Pamiers par l'évêque Diégo et par les abbés de Cîteaux, était prêt à se réconcilier avec l'Église, mais il désirait, ainsi que plusieurs amis, adopter pour règle le genre de vie plus sévère qu'ils avaient mené jusqu'à ce jour, et en demander l'approbation au pape. Durand se rendit donc avec quel-

[1] Histoire du Languedoc, 74; Petr. Vallissern., c. 6; Guil. de Pod., c. 8.

ques compagnons[1] en pèlerinage à Rome pour présenter à Innocent leur symbole de foi. Il les reçut amicalement et trouva leurs convictions en harmonie avec les doctrines de l'Église. Seulement, il blâma, dit-on. diverses choses dans leurs vêtements et leurs usages. Du reste, ils voulaient passer leur vie dans une pauvreté volontaire, dans la chasteté et dans un jeûne austère, vivre en paix avec les autres chrétiens, restituer toute propriété illégitime, ne posséder, excepté leurs vêtements, ni or ni argent, ni aucune autre propriété, renoncer aux besoins ordinaires de la vie, chercher leur entretien par le travail, vivre en communauté et observer tous les jours les sept heures de prières, séparer les deux sexes, afin de n'exciter aucun soupçon, se livrer à toutes sortes d'œuvres de charité, prendre soin des malades et des nécessiteux; et en même temps, comme la plupart d'entre eux étaient des ecclésiastiques, consacrer leur vie à la lecture, aux exhortations, à instruire et à réfuter les hérétiques, à prêcher la parole divine, avec la permission des prélats, sans cependant nuire à la visite des églises et aux prédications des curés. Ils voulaient recevoir les sacrements des mains des évêques et des prêtres dans les paroisses desquels ils vivaient; s'en remettre au jugement de ceux-ci sur leur conduite et leur manière d'agir, et leur témoigner, après le pape, obéissance et respect. Durand promit d'envoyer tous les ans un byzantin au trésor pontifical, en signe de soumission à l'Église romaine. Lui, en particulier, s'engagea encore à résister de toutes ses forces aux hérétiques, et il composa, dit-on. quelques écrits contre eux. Ils avaient le projet de porter des souliers coupés par en haut, comme preuve qu'ils étaient séparés extérieurement et intérieurement de ceux

[1] Ep. XIII, 78, leurs noms; Chron. Ursp., p. 243; XV, 82; Guil. de Pod. Laur., c. 8; XI, 196-198; XV, 146; XII, 17, 67. — Toute cette lettre fait profondément connaître l'esprit de l'homme qui dirigeait le gouvernement du monde comme on ne l'avait jamais vu avant lui. La preuve qu'Innocent avait compris l'Évangile tout aussi bien que les modernes qui condamnent ce pape, c'est qu'il préféra séparer par la force de l'Église tout ce qui resta inaccessible à toute tentative de guérison, plutôt que de laisser infester tout le corps par une fausse tolérance.

qui s'appelaient les pauvres de Lyon. Innocent les prit sous sa protection contre toute calomnie au sujet de leur conversion, et leur accorda la demande de n'être jamais forcés au service militaire contre d'autres chrétiens, ni de prêter serment. Il les recommanda à l'archevêque de Tarragone et à ses suffragants pour qu'ils les reçussent avec bienveillance dans leur diocèse. L'exemple de Durand trouva des imitateurs. Mais le pape ne jugea pas convenable de permettre aux pauvres catholiques d'ériger des maisons particulières et de prêcher la parole divine à leur manière, car l'Église offre les mêmes moyens de salut à tous.

Peu de temps après, l'évêque de Narbonne se plaignit de ce que Durand et les siens avaient conservé plusieurs de leurs anciennes pratiques, et avaient peut-être trompé l'Église. Innocent prétendit « qu'ils agissaient sans doute ainsi afin de gagner « plus facilement leurs anciens co-religionnaires, par consé- « quent il fallait fermer les yeux là-dessus, car on en verrait les « fruits; on doit avoir de l'indulgence pour eux s'ils ne brisent « pas de suite avec leurs anciennes habitudes, pourvu qu'ils « ne s'écartent pas des principes essentiels de la vérité. Il faut « attirer les hommes avec l'esprit de douceur, et non les re- « pousser. » De même qu'il disposait l'archevêque à la modération, à la patience et à l'indulgence, de même il se prononça énergiquement contre Durand et les siens, parce qu'ils administraient les sacrements à des Vaudois qui n'étaient pas encore rentrés dans le giron de l'Église, recevaient des moines défroqués dans leur communauté, conservaient leur ancien costume. Plusieurs, dans leurs sermons, ne parlaient pas convenablement de l'Église, et quelques-uns restaient encore attachés aux doctrines qu'ils avaient rétractées : « Tout cela « nous afflige, leur écrivit Innocent; nous vous rappelons vos « promesses, vos devoirs, les préceptes de l'Évangile. Vous « ne devez pas être un objet de scandale par vos vêtements; « vous devez exhorter vos amis et vos frères à visiter les églises « et à y entendre la parole de Dieu, afin que la maison du

« Seigneur ne tombe pas en déconsidération; et, s'ils voulaient « prêcher contre les hérétiques, ils devaient toujours s'adjoin- « dre, comme nouvellement convertis, ceux dont les doctrines « se sont conservées depuis longtemps dans leur pureté [1]. »

Il paraît que des plaintes se renouvelèrent bientôt, portant que beaucoup de pauvres frères catholiques restaient attachés à leurs erreurs, à celles-ci, par exemple : Un laïque peut également prêcher d'après son inspiration, distribuer la Cène; les messes des morts sont inutiles, l'Église romaine n'est pas la véritable Église, aucun serment n'est permis, un honnête laïque ne peut entendre la confession, et une femme, sans danger, enseigner dans l'Église; ils se permettaient des discours inconvenants contre les clercs, et passaient pour avoir un commerce suspect avec des femmes. Si, d'un côté, Innocent examinait avec soin ces accusations, et en demandait compte aux accusés, de l'autre, il donna, l'année suivante, l'ordre aux archevêques de traiter ces brebis ramenées au troupeau d'une manière qui pût réjouir celles-ci, et en encourager d'autres qui étaient encore dans l'erreur. Les évêques devaient interposer leur autorité contre tous ceux qui voudraient susciter quelques obstacles à ces nouveaux convertis, les assister partout où cela serait nécessaire, et surtout ne pas repousser par la dureté et la terreur ceux qui désiraient rentrer dans le sein de l'Église : « Car, puisqu'il faut non-seulement inviter les boî- « teux et les aveugles à la noce du Seigneur, mais les forcer à « s'y rendre, il faut encore moins repousser ceux qui vien- « nent d'eux-mêmes. » Il accorda aux frères la demande de n'être jamais forcés d'accepter un chef, mais d'être libres de s'en élire un d'après le conseil de l'évêque. Ils renouvelèrent ensuite leur profession de foi et s'obligèrent à défendre au prix de leur vie la doctrine de l'Église contre tous les hérétiques, et à rester dans la communion et sous la direction du pape, en sa qualité de Vicaire du Christ sur la terre. Quant à

[1] Ep. XII, 67-69.

leur usage *de rompre le pain*, ils déclarèrent ne l'avoir pas fait par mépris du sacrement, mais uniquement pour ne pas exciter le soupçon et la colère des fidèles, quand ils seraient obligés de le rompre parmi les hérétiques; ils s'engagèrent dès ce jour à s'en abstenir complétement et à rester convaincus que le sacrement ne peut être distribué que par un prêtre ordonné, et que le pape et les prélats ont seuls le droit d'autoriser la prédication de la doctrine salutaire. Ils réfutèrent quelques accusations portées contre eux, en avouèrent d'autres avec repentir, et Innocent ordonna encore une fois de recevoir avec bienveillance ceux qui voulaient se réconcilier avec l'Église, de les défendre contre toutes les attaques et de les aider par des témoignages publics et par d'autres secours [1].

Durand et ses compagnons se consacrèrent non sans succès à la conversion des hérétiques dans le sud de la France et dans le royaume d'Aragon. La sévérité de leur genre de vie fut goûtée au point que plusieurs se firent admettre dans leur communauté. Les gens plus aisés consacraient leurs biens à la construction d'hôpitaux pour les pauvres, les malades, les enfants-trouvés et les femmes en couches, et à la distribution des vêtements pendant l'hiver. On érigea des maisons tant pour les hommes que pour les femmes, maisons dans lesquelles ils vivaient selon leur règle. Le pape cependant voulait, avant de donner son consentement à cette institution, faire examiner si toutes ces œuvres provenaient d'une foi catholique pure. Il imposa à Durand et aux autres chefs de la communauté l'obligation de veiller à ce qu'aucun membre ne se livrât à des actions inconvenantes, et de les réprimander. Tant par le succès de ses travaux que par un nouveau voyage à Rome, Durand se concilia la bienveillance du pape; aussi celui-ci recommanda la communauté à la protection du roi d'Aragon, aux évêques dans les diocèses desquels les pauvres catholiques se répandaient, et il les assura de la protection de saint Pierre et

[1] Ep. XIII, 94; XIV, 146; XIII, 63, 77, 78, 94

de la sienne. Mais cette fondation religieuse survécut à peine à son fondateur; même en Catalogne, où elle s'était peut-être le plus propagée, elle s'éteignit rapidement, sans qu'on s'en aperçût [1]. Les deux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, qui fleurirent peu de temps après, semblent avoir obscurci cette communauté et en avoir attiré les disciples par le vaste essor que ces deux Ordres prirent dans leurs deux principales directions, la prédication de la foi contre les hérétiques et l'austérité de la vie.

Si le pape se montra si indulgent pour les pauvres frères catholiques, il écrivit au contraire dans un langage plein d'énergie au comte de Toulouse, sans le saluer, comme étant excommunié :

« Si nous pouvions briser avec le prophète les parois de « votre cœur, nous y pénétrerions pour vous montrer les hor- « reurs que vous y avez amassées. Mais votre cœur est plus « dur qu'un rocher; il peut être ébranlé mais non brisé par « la parole salutaire. Quel orgueil vous a gonflé, quel délire « s'est emparé de vous, homme de perdition, pour que vous « dédaigniez la paix avec vos voisins, et que vous vous unissiez « aux ennemis de la vérité catholique? Est-ce peu de chose « pour vous que d'être à charge aux hommes, voulez-vous « l'être aussi à Dieu? Si vous ne craignez pas la punition tem- « porelle, méprisez-vous aussi le feu éternel? Prenez garde, « malheureux, et tremblez! Si vous préparez des malheurs à « votre voisin, et si, vous révoltant contre Dieu, vous proté- « gez la contagion des hérétiques, ce double crime pourrait « facilement aussi s'attirer une double punition. Si votre cœur « insensé n'était pas complétement obscurci; si Dieu, que « vous ne paraissez pas connaître, ne vous avait point donné « un esprit endurci, vous y feriez attention, et vous vous abs- « tiendriez d'une entreprise aussi criminelle, du moins par « crainte du châtiment. Celui qui est maître de la vie et de la

[1] Ep. XV, 82, 90-94, 96; Spondan. Annal. Ecclesiast., p. 42.

« mort ne pourrait-il pas mettre subitement un terme à vos « jours, et sa colère livrer aux tourments éternels celui qui ne « se laisse pas attirer à la pénitence par sa longanimité? Ne « craignez-vous pas d'accumuler sur vous cette colère jusqu'au « jour de la vengeance et de la révélation du juste jugement « de Dieu? Alors, comment vous excuserez-vous? Pour qui « vous considérez-vous, puisque, lorsque le roi d'Aragon et « presque tous les grands seigneurs ont juré la paix, vous êtes « le seul qui la dédaigniez, et qui vous nourrissiez de charogne « comme un corbeau? N'êtes-vous pas honteux d'avoir violé « tant de serments par lesquels vous promettiez de bannir les « hérétiques de vos domaines? Et, lorsque notre vénérable « frère, l'évêque d'Orange, vous a supplié d'épargner les cou- « vents et de vous abstenir de la dévastation du pays, du « moins pendant les temps saints et les jours de fête, n'avez- « vous pas pris sa main et juré : que tout cela ne vous regar- « dait pas? Et vous avez gardé ce serment, ou plutôt ce par- « jure, plus fidèlement que tout autre que vous auriez prêté « pour une cause honorable! Tyran impie, cruel, au cœur « endurci, vous n'avez pas craint de vous enfoncer si profon- « dément dans l'hérésie, et de répondre à celui qui vous fai- « sait des représentations sur la protection que vous accordez « aux hérétiques : qu'un de leurs chefs vous a démontré que « la foi des hérétiques est meilleure que la foi catholique? « Nous demandons quel délire s'est emparé de vous, pour « que vous prêtiez l'oreille à une doctrine aussi absurde? Vou- « lez-vous être plus sage que tous ceux qui restent en com- « munion avec l'Église? Est-ce que par hasard ceux qui s'en « tiennent à la vérité catholique, sont damnés, et ceux qui « adhèrent à une folle hérésie, sauvés? Est-ce pour cela que « tant de riches ont quitté le monde, et tant de pères de la « vraie foi ont répandu leur sang? En vérité, vous êtes un in- « sensé, si vous le croyez! Comme vous avez ravagé le pays « et violé les jours saints pendant lesquels tout le monde de- « vait se réjouir de la concorde, comme vous avez refusé la

« paix et la justice à vos adversaires, confié des fonctions pu-
« bliques à des juifs, dépouillé des couvents de leurs posses-
« sions, fortifié quelques églises, augmenté les taxes, et ex-
« pulsé l'évêque de Carpentras, nous confirmons l'excom-
« munication prononcée par le légat contre vous et votre
« pays; en vous promettant cependant de vous en absoudre,
« aussitôt que vous aurez donné satisfaction. Et, si cela ne de-
« vait pas vous faire revenir à de meilleurs sentiments, nous
« commanderions aux princes vos voisins de se lever contre
« vous, comme étant le persécuteur de l'Église, et de s'em-
« parer de votre pays, afin qu'il ne soit pas souillé plus
« longtemps, sous votre domination, par l'hérésie[1]. »

Pierre de Castelnau, sur lequel seul reposait l'œuvre de la mission, chercha en effet à armer les seigneurs de la Provence contre le comte; c'est ce qui détermina celui-ci à conclure la paix avec eux et à se soumettre à la volonté du légat; alors celui-ci lui donna l'absolution de l'excommunication. Mais cela n'étouffa pas l'hérésie, et n'en arrêta pas les progrès. Innocent qui voyait que la foi, la discipline, l'institution et l'autorité de l'Église étaient menacées, se montrait très-inquiet et affligé; il jugea que son devoir lui commandait d'employer tous les moyens pour rétablir la foi. Il s'agissait du salut des âmes qui ne peut être obtenu que dans la communion de l'Église; il s'agissait de ses devoirs comme premier pasteur, il s'agissait de sa responsabilité envers le Maître de l'Église. « Les menaces, dit-il, ne servent à rien; les paroles
« bienveillantes ne sont pas accueillies, le bras spirituel est
« méprisé, c'est pourquoi le pouvoir temporel doit réprimer
« le mal. » Il invita de nouveau et d'une manière plus pressante le roi de France « comme prince catholique à se ceindre
« de l'épée pour couper les rejetons qui ont poussé des ra-
« cines plus profondes et produit du verjus au lieu de raisins,
« et à détruire cette ordure pernicieuse. Les malheurs de la

[1] Ep. X, 39.

« guerre seuls peuvent faire revenir à des sentiments meil-
« leurs les partisans de la perfidie hérétique. C'est pour cela
« que Dieu vous a assisté dans les dangers et vous a donné la
« paix, afin que vous puissiez vous opposer vigoureusement à
« ses ennemis et à ceux de l'Église; c'est pourquoi nous pre-
« nons votre royaume, vos sujets et leurs biens sous la pro-
« tection de saint Pierre. » Le pape écrivit dans le même sens à tous les comtes, à tous les barons et chevaliers, à tous les fidèles de toute la France [1].

Une circonstance inattendue favorisa les desseins d'Innocent, et avança l'exécution de cette croisade. Le légat Pierre de Castelnau vit que le comte de Toulouse ne remplissait que négligemment les devoirs qu'il avait juré de remplir. Il se rendit encore auprès de lui, lui fit de nouveaux reproches, l'accusa de parjure et de protéger les hérétiques, et l'exclut de la communion de l'Église. Raymond, redoutant les suites de cette mesure, pria le légat et ses compagnons de se rendre à Saint-Gilles, disant qu'il se conformerait en tout à leur volonté. Là, il se montra tantôt condescendant, tantôt récalcitrant. Les légats se dégoûtèrent du retard et déclarèrent qu'ils voulaient s'éloigner. Le comte en fut irrité et les fit menacer de la mort s'ils quittaient Saint-Gilles. L'abbé, les consuls, les bourgeois de la ville employèrent tous les moyens pour apaiser Raymond; et comme ils n'y réussirent pas, ils firent accompagner de gens armés les légats jusqu'à une hôtellerie située près du gué du Rhône.

Le 15 janvier, Pierre célébra la messe dans la matinée et se prépara à traverser le fleuve avec ses compagnons. Deux hommes inconnus, qui avaient aussi passé la nuit dans l'hôtellerie, s'approchèrent, et l'un d'eux enfonça sa lance dans le corps de Pierre, au-dessous des côtes. Il s'écria plusieurs fois, en tombant : « Seigneur, pardonne-lui, comme je lui « pardonne! » Il adressa ensuite à ses compagnons quelques

[1] Hugo Autissiodor. App. ad Rob ; Petr. Vallisser., c. 3 ; Ep. X, 149.

paroles sur la continuation de la mission, et il rendit l'âme en priant. On rapporte qu'il avait souvent dit : « La cause du « Christ n'aura point de succès dans ces contrées, avant qu'un « de ses prédicateurs ne sacrifie sa vie pour la défense de la « foi. Puissé-je, ajouta-t-il, tomber le premier sous le glaive « des persécuteurs. » C'est pourquoi, outre les nombreuses affaires importantes dont Innocent l'avait chargé, il consacra à celle-ci l'activité la plus ardente, et une rigueur qui lui attira des reproches de la part de ceux contre lesquels il l'employait. Innocent IV le déclara digne de la vénération de l'Église militante, comme figurant, en qualité de martyr, parmi les bienheureux de l'Église triomphante : vénération qui lui fut témoignée sur sa tombe dans l'abbaye de Saint-Gilles, jusqu'au jour, en l'année 1562, où ceux qui, plus tard, se séparèrent de l'Église romaine, brûlèrent ses restes [1].

Le meurtrier, qui était un vassal du comte de Toulouse, s'enfuit chez ses amis et parents à Beaucaire ; par là, il enleva à Raymond la possibilité de détourner, par une punition sévère, tout soupçon sur sa personne : soupçon auquel ses relations avec le meurtrier paraissaient prêter grande croyance, quoique le comte ait repoussé constamment et opiniâtrement toute idée de complicité. Les compagnons de Pierre de Castelnau firent leur rapport à Rome dans le sens défavorable au comte ; le pape entra en colère, au sujet de ce crime, et écrivit aux archevêques du sud de la France :

« Vous devez arroser par votre prédication les semences de « la paix et de la foi ; mais prononcer aussi l'interdit sur tous « ceux qui ont pris part au meurtre, et sur les lieux où ils « pourraient se trouver, et surtout sur le comte ; quoiqu'il se « trouve déjà excommunié pour d'autres crimes. Tout serment

[1] Ep. XI, 26 ; Petr. Vallissern., c. 3. — Les Chroniques, dans l'Appendice de l'Histoire du Languedoc, t. III, ne parlent que d'un seul étranger, disant que le légat eut une dispute avec lui à propos de laquelle l'inconnu lui donna un coup de poignard. Manrique, V, 175, Hist. du Languedoc, preuves nº 83 ; Gall. Christ., VI, 204 ; Ep. XI, 26. — Il est inscrit au Martyrologe à la date des 6 et 14 mars. Gall. Christ., VI, 491.

« d'obéissance est désormais délié; quiconque professe la re-« ligion catholique doit poursuivre sa personne, s'emparer de « son pays, à la réserve des droits du suzerain. Mais dans le « cas où Raymond voudrait donner satisfaction, l'expulsion « des hérétiques devra être la première caution de son re-« pentir. » Innocent exhorta l'abbé de Cîteaux, qui s'était mis aussitôt en route pour consoler les églises de ces contrées du malheur qui venait d'arriver : « à exposer sans crainte, comme « l'a fait Pierre lorsque cela a été nécessaire, sa vie pour la « lutte glorieuse, et à se consacrer, d'accord avec l'évêque de « Conserans, au bien de l'Église universelle, l'assurant qu'il « ne le laissera pas manquer de secours [1]. »

Il attendait ces secours du roi de France. « Levez-vous, « soldat du Christ! Levez-vous, prince très-chrétien! Les gé-« missements de l'Église s'adressent avec force à votre cœur; « le sang du juste crie vers vous, afin que vous présentiez « aux ennemis de l'Église le bouclier de la foi pour la proté-« ger. Ne détournez pas votre oreille des gémissements que « pousse l'Église! Levez-vous et jugez ma cause! Ceignez-« vous de l'épée! Veillez sur l'unité entre la royauté et le sa-« cerdoce : unité désignée par Moïse et par Pierre, et les Pères « des deux Testaments. Ne laissez pas l'Église faire naufrage « dans ces contrées! Courez à son secours! Combattez forte-« ment, et avec l'épée tirée, les hérétiques qui sont encore « plus dangereux que les Sarrasins [2]. » Un semblable appel

[1] Quand Petr. Vallissern., c. 64, rapporte que le comte s'était fait accompagner du meurtrier en parcourant les villes, et qu'il avait dit : « Iste « solus me diligit, iste solus concordat « votis meis, iste eripuit me ab ini-« mico, » cela ne doit et ne peut être arrivé qu'à une époque postérieure, lorsque le comte avait rompu complétement avec le pape. Innocent, Ep. XI, 26, dit seulement : « Certis indiciis « mortis sancti viri præsumitur esse « reus, quod, sicut asseritur — ma-« gnis donis remuneravit eumdem. » Le légat Milo, au contraire, écrit au pape, Ep. XII, 106 : « Comes semper « postea interfectorem ipsius habuit « familiarem et amicum, cum esset « antea inimicus. » — Ep. XV, 102, le pape dit qu'il est *valde suspectus* de meurtre, et jusqu'alors aucune plainte précise ne s'était élevée contre lui. Les chroniques, qui prennent parti en tout pour le comte, disent à diverses reprises : « Come era ignossen en tout « et per tout, et non saben. Ep. XI, 20, 26, 32.

[2] On connaît le jugement générale-

fut adressé à toute la noblesse et à tout le peuple de la France. Les évêques de Tours, de Paris et de Nevers reçurent l'ordre de terminer toutes les contestations entre le roi et les grands du royaume, et d'exiger des prélats leur concours actif pour un but aussi sacré et aussi nécessaire. Deux abbés de Cîteaux furent chargés de se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre pour rétablir la paix entre eux et les déterminer à conclure du moins une trève de deux ans; parce que, après Dieu, leur union seule peut briser la rage des hérétiques. Le pape envoya un légat particulier, le cardinal Gualo, auprès de Philippe-Auguste, pour lui faire exécuter l'occupation aussi prompte que possible des possessions du comte de Toulouse, et pour accorder des concessions de grâces pontificales à tous ceux qui prendraient part à l'expédition [1].

Ces démarches du pape ne demeurèrent pas ignorées du comte; il vit qu'on préparait contre lui une attaque à laquelle il ne lui serait pas facile d'échapper. Lorsqu'il apprit que l'abbé de Cîteaux avait convoqué une grande assemblée à Aubenas, il s'y rendit lui-même, accompagné de ses principaux vassaux et alliés. Il prouva en vain qu'il n'avait point participé au meurtre de Pierre de Castelnau, en vain témoigna-t-il son attachement à l'Église. On le renvoya au pape. Comme il n'y avait rien à faire, le vicomte de Béziers lui conseilla d'opposer la force à la force. Raymond préféra se soumettre au pape. C'est pourquoi il expédia plusieurs prélats à Rome pour le justifier, promettre de nouveau foi et hommage pour le comté de Melgueil sur lequel l'Église romaine réclamait les droits de suzeraineté et se plaindre de la dureté de l'abbé de Cîteaux. Mais plusieurs de ceux qui furent députés n'étaient pas en bon renom auprès du Siége apostolique [2]. Raymond se rendit à la

ment porté sur cette démarche du pape; mais ce qui est moins connu, c'est que le tolérant Bèze écrivit à Genève un écrit : de Hereticis a magistratu civili puniendis, et que Calvin, son maître, établit dans son ouvrage contre Servet cette thèse : *Jure gladii coercendos esse hæreticos.* Nachon, Lettre sur la tolérance de Genève, 8, Lyon, 1823, p. 123, not.

[1] Ep. XI, 28-31; Nangis, Chron. in d'Achery Spicil., III, 22.

[2] Chroniques; Ep. XI, 232; Petr. Vallissern.

cour du roi pour le consulter, en qualité de cousin et de suzerain; celui-ci l'exhorta à se réconcilier avec le pape.

Les envoyés de Raymond furent écoutés à Rome. Innocent leur fit dire qu'il acceptait la soumission du comte, qu'il était disposé à l'absoudre de l'excommunication, s'il pouvait se justifier de l'accusation du meurtre; en attendant, il devait livrer à l'Église romaine, comme caution de sa promesse, sept de ses principaux et plus forts châteaux. Le comte y consentit.

Une ambassade des évêques du midi de la France, arrivée précédemment à Rome pour implorer la protection du pape, en faveur de la détresse de l'Eglise, détermina Innocent à adjoindre à l'évêque de Conserans et à l'abbé de Cîteaux, l'évêque de Riez, et à exhorter tous les prélats de redoubler de zèle pour ramener leurs subordonnés à l'obéissance. Aucun créancier ne devait avoir le droit d'exiger des intérêts de ceux de ses débiteurs qui se mettraient en campagne contre les hérétiques; les termes de paiement devaient être prolongés. Il imposa pour contribution au clergé une dixième partie de ses revenus, afin qu'on indemnisât par là ceux qui se montraient prêts à marcher au combat. Il déclara de nouveau que les personnes, les revenus et les biens étaient sous la protection du Siége apostolique[1].

En France, les préparatifs furent poussés avec vigueur. Au commencement de l'année 1209, le pape pria le roi de donner un général à ceux qui, pleins de zèle pour la foi catholique, ont ceint l'épée pour combattre l'hérésie de la Provence. Il les exhorta eux-mêmes à la concorde, à une persévérance héroïque. Il conseilla aux légats de ne pas attaquer immédiatement avec l'armée le comte de Toulouse, mais les hérétiques qui se trouvent isolés, afin qu'ils ne puissent pas réunir leurs forces; le comte, en voyant qu'il n'a rien à craindre reviendra plus tôt à de meilleurs sentiments, ou bien étant seul et délaissé, on

[1] Chroniques; Ep. XI, 156-159.

parviendra plus facilement à l'abattre ; une sage et prudente prévoyance doit diriger tous leurs actes. Il s'empressa d'accorder au comte Guido d'Auvergne, en considération de l'assistance qu'il pouvait prêter à la croisade, le pardon pour l'injustice qu'il avait exercée contre son frère l'évêque de Clermont [1].

Innocent, pour prouver sa condescendance envers le comte de Toulouse qui n'avait aucune confiance dans l'abbé de Cîteaux, lui envoya Milon, son notaire, et le chanoine Thédisius de Gênes, en qualité de légats; mais l'ordre précis du pape était que Milon ne devait rien faire d'après sa volonté, mais bien d'après le conseil de l'abbé. Le comte, dit-on, témoigna toute sa joie d'avoir un légat spécial : « Le légat « vient, il pensera bientôt comme moi, et je serai légat. » Milon, arrivé en France, rencontra l'abbé de Cîteaux à Auxerre. Après être convenus des mesures les plus essentielles, dont la principale était une assemblée des prélats les plus fermes, ils se rendirent, au milieu des témoignages de respect des habitants de toutes les localités par lesquelles ils passèrent, à Villeneuve dans le diocèse de Sens, où le roi délibérait avec le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol et plusieurs autres vassaux sur les affaires du royaume. Ils remirent à Philippe les lettres du pape et l'invitation réitérée de marcher lui-même, ou du moins son fils, à la tête d'une armée contre les hérétiques. Philippe répondit : « Attendu le « danger dont je suis menacé par mes ennemis, Othon et Jean « d'Angleterre, ni moi ni le prince ne pouvons quitter le « royaume, mais, si quelqu'un de mes barons veut secourir « l'Église, je lui accorde liberté pleine et entière. — Levons-« nous, s'écrièrent les barons, châtions ces Provençaux lé-« gers et présomptueux, faisons taire leurs blasphèmes contre « le pape [2] ! »

Milon se rendit à Montélimart et assembla les évêques que

[1] Ep. XI, 229-234.
[2] Petr. Vallissern., c. 9, 10; Ep. XII, 178.

lui avait désignés l'abbé, afin de décider comment il fallait s'y prendre avec le comte. Ils lui conseillèrent unanimement de le faire venir à Valence. Le comte s'y rendit; le légat demanda la reddition des sept châteaux comme gage de ses promesses, un serment de la part des autorités des villes d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles, en vertu duquel elles se considéraient comme déliées de toute obéissance, si le comte violait ses engagements, auquel cas aussi le comté de Melgueil serait confisqué au profit de l'Église romaine. Le comte entendit avec surprise ces propositions, déclara que le légat était encore plus dur que l'abbé, et consentit néanmoins à la reddition des sept châteaux. Quant à lui personnellement il promit de suivre toutes les dispositions du légat, de remettre les châteaux à celui qui serait désigné, de ne pas les attaquer tant qu'ils seraient au pouvoir de l'Église, de n'exiger aucune obéissance de la part de leurs habitants, et de pourvoir, à ses frais, aux besoins de leurs garnisons.

Le légat, accompagné de trois archevêques et de dix-neuf évêques, se rendit à Saint-Gilles. Sous le porche de l'Église du couvent de Saint-Gilles se trouvait un autel avec le Saint-Sacrement et les restes consacrés. Le 18 juin, on amena le comte, dépouillé de tout vêtement jusqu'à la ceinture. Il prêta serment au pape et à son légat pour toutes les fautes qui lui avaient mérité l'excommunication. Avant de lui accorder l'absolution, Milon lui ordonna de réintégrer l'évêque de Carpentras dans tous ses droits, de l'indemniser de toutes les pertes qu'il avait éprouvées, de délier la ville de son obéissance, de restituer également à l'évêque de Vaisson et aux chanoines tout ce qu'il leur avait enlevé, et de les indemniser pour les édifices ravagés, de chasser ses mercenaires du pays et de ne plus s'en servir; d'éloigner les juifs de toutes les fonctions, enfin de suivre fidèlement à l'avenir tous les ordres du pape ou de ses légats. En même temps, seize barons, vassaux du comte, prêtèrent le serment de ne plus s'allier à l'avenir avec aucuns brigands; de ne plus donner aucune fonction aux juifs, de ne

plus percevoir aucun péage et aucun droit d'escorte, à l'exception de ceux autorisés par une concession impériale ou royale; d'observer la paix de Dieu, de respecter les églises et les maisons du Seigneur et de ne pas se mêler de leur administration, de laisser libres toutes les élections ecclésiastiques et de n'exercer aucune influence sur elles, de détruire toutes les fortifications autour des églises et de réparer tous les dommages causés aux ecclésiastiques; de faire droit à quiconque élèverait des plaintes contre eux; de donner caution pour la fidèle exécution de ces promesses; de faire veiller à la sûreté des routes, et de punir sévèrement tous les hérétiques, leurs receleurs et leurs protecteurs, qui leur seraient indiqués par les évêques.

Les chefs de Saint-Gilles jurèrent aussi, pour leur ville et la banlieue, de ne donner ni conseil, ni secours, ni obéissance au comte, dans le cas où il agirait contrairement à ses engagements; de suivre tous les ordres de l'Église romaine ou du légat; de coopérer à l'accomplissement des promesses du comte et d'y veiller, de renouveler tous les ans le serment entre les mains de l'abbé, et de considérer quiconque s'y refuserait comme un hérétique. Le légat plaça ensuite une étole autour du cou du comte, en prit les deux bouts et traîna ainsi Raymond dans l'église, pendant qu'il le fouettait sur le dos avec une verge. La foule était si grande que le comte fut obligé pour s'en retourner de prendre un des bas-côtés et de passer devant la tombe de Pierre de Castelnau.

Le lendemain, le légat renouvela ses ordres contre le comte. Ils consistaient surtout en mesures sévères à prendre contre les hérétiques, dans l'injonction de ne plus troubler dorénavant le repos des dimanches et du jeûne quadragésimal. On lui imposa les mêmes obligations que celles des barons, en y ajoutant seulement qu'il eût à laisser libres les communications par terre et par eau et à ne forcer aucun voyageur à quitter les anciennes routes; de plus, il devait renoncer aux maisons d'approvisionnement de sel et ne pas en établir de nouvelles;

aire jurer ce traité de paix par tous. Le même serment fut prêté par Guillaume de Baux, prince d'Orange, et avec le consentement du comte, par les conseillers de la ville de Nîmes et par ceux d'Avignon; enfin, Raymond déclara en présence des archevêques et des évêques, toutes les églises et maisons de Dieu de ses domaines exemptes de toutes charges, et sa volonté de maintenir les libertés ecclésiastiques dans leur plus grande étendue. On ordonna aux évêques de faire connaître dans leurs diocèses toutes ces décisions, et de veiller à ce qu'elles fussent inviolablement observées; car ceux qui s'y conformeraient seraient absous de l'excommunication.

Le légat assigna à divers évêques et abbés les châteaux donnés en caution, en leur faisant jurer de les garder fidèlement, de ne les remettre au comte que sur un ordre écrit du pape ou de ses fondés de pouvoir, et d'en employer les revenus aux frais de la guerre. Quelques autres seigneurs furent également obligés de donner des forteresses en gage de leur fidélité. Le 22 juin, Milon conclut la paix entre le comte et plusieurs barons, et établit quelques prélats pour arbitres des différends qui pourraient naître entre eux. Il attacha la Croix à Raymond pour combattre les hérétiques en signe de la conclusion de ce traité, et celui-ci prêta le serment suivant : « Moi Raymond, « par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, « margrave de Provence, je jure sur le saint Évangile d'obéir « aux croisés aussitôt qu'ils entreront dans mes domaines, et « de faire tout ce qu'ils me commanderont pour la sûreté et « le bien de leur armée. » La crainte seule des troupes qui s'avançaient le détermina à faire ces deux démarches, à prendre la Croix et à prêter ce serment. Deux chevaliers seulement, dit-on, suivirent son exemple, et on rapporte que le comte témoigna une grande joie sur sa réconciliation avec l'Église, et traita le légat comme s'il avait été honoré d'une visite par le Saint-Père lui-même [1].

[1] Chroniques, p. 7; Petr. Vallissern., c. 13, dit au contraire que le comte n'a pris la croix que pour la forme.

Aussitôt que ces négociations furent connues à Rome, Innocent lui-même écrivit au comte pour lui exprimer combien il était satisfait « de ce que tant d'accusations, par lesquelles il « avait été noirci auprès du Saint-Siége, avaient trouvé leur « réfutation, et qu'il pouvait servir d'exemple à un grand nom- « bre d'hérétiques. Le salut éternel et la prospérité tempo- « porelle, lui dit le pape, vous sont maintenant assurés ; puis- « siez-vous dorénavant être un arbre fertile parmi les fidèles, « et demeurer digne de notre faveur et de notre bienveil- « lance. » Il témoigna la même satisfaction à Milon au sujet de la direction prudente et de l'heureuse issue de cette affaire.

Quoiqu'il eût besoin auprès de sa personne des services du légat, Innocent voulut néanmoins le laisser achever ce qu'il avait commencé. Mais il ne consentit pas à la demande qu'il lui avait adressée de contraindre par la force les ecclésiastiques qui se refusaient à payer la dixième partie de leurs revenus d'une année pour combattre les hérétiques; cela parut trop dur au pape. Il écrivit aux légats qu'ils devaient employer de préférence la persuasion, se contenter d'une petite partie, et ne recourir aux moyens de correction que dans les cas les plus extrêmes, quand ils verraient que, sans cette rigueur, toute l'entreprise pourrait échouer ; à l'égard des laïques, ils ne devaient rien faire sans en avoir préalablement informé leurs suzerains. Le pape se fia en outre à l'efficacité de ses représentations adressées de nouveau à tout le clergé de France : « Si les lois de l'Église permettent dans une nécessité urgente « d'employer les trésors et les autres biens ecclésiastiques pour « le rachat des prisonniers, à plus forte raison l'ordonnent- « elles, lorsqu'il s'agit de délivrer des âmes des piéges de l'er- « reur ! Il est juste que les soldats du Christ, qui combattent « pour l'Église, soient soutenus par sa générosité. Nous som- « mes prêt, dit le pape, à envoyer une somme encore plus « grande que celle que vous rassemblerez volontairement avec « vos revenus, et nous espérons déterminer aussi les laïques

« à contribuer en faveur de ceux de leurs frères chrétiens qui « sont entrés en campagne [1]. »

Des préparatifs se faisaient dans toute la France. L'abbé de Cîteaux y travaillait, pendant que Milon négociait avec le comte de Toulouse. L'abbé Guido de Vaux-Cernay accourut également en France et poussa infatigablement l'armement, le rassemblement et le départ d'une armée. D'autres causes favorables vinrent encore se joindre à l'enthousiasme religieux excité par les lettres du pape, par les efforts des légats, par le zèle des évêques, l'activité des prêtres séculiers et la coopération de tous les ecclésiastiques. La faculté de convertir le vœu pour la Terre-Sainte en celui de combattre les hérétiques, fut bien accueillie; il parut plus commode de pouvoir acquérir dans son propre pays les bienfaits de l'Église, que dans une expédition pénible au de là de la mer. Ajoutez encore la haine populaire qui se manifesta chez les joyeux provençaux en railleries contre les habitants plus sérieux du nord de la France, et chez ceux-ci en mépris pour les enfants légers et luxurieux du Midi. Les uns et les autres formaient encore deux peuples d'une origine différente; et le désir de posséder des fiefs dans un climat plus doux contribua tout autant à attirer le chevalier français au combat, que le zèle pour protéger l'Église en danger.

Parmi les seigneurs temporels qui se préparaient à cette croisade, le duc Othon de Bourgogne était le plus distingué; il jouissait d'une telle considération parmi les seigneurs français, qu'après la mort de Thiébault, comte de Champagne, il était appelé à être le chef de ces troupes qui, sept années auparavant, s'étaient rassemblées pour conquérir le Saint-Sépulcre. On remarquait Pierre de Courtenay, comte de Nevers, qui, à cause de ses longues querelles avec Hugues, évêque d'Auxerre, et de maintes violences exercées contre les églises, avait encouru l'interdit. Les ecclésiastiques ayant refusé, pen-

[1] Ep. XII, 86-70.

dant cet interdit, de donner la sépulture à un chevalier de sa suite, il ordonna d'enterrer le mort dans l'appartement de l'évêque. L'opiniâtreté du comte se brisa contre la fermeté de l'Église; et, quand il voulut se réconcilier avec elle, il fut obligé de déterrer de ses propres mains le cadavre du chevalier et de le porter sur ses épaules, pendant une procession, n'étant revêtu que de sa chemise. Depuis ce jour, il se montra doux et dévoué à l'Église. Le comte de Saint-Pol, cousin du roi Philippe, était aussi célèbre par sa fidélité irréprochable de vassal que par la grande valeur militaire qu'il déploya devant Constantinople. Le comte de Bar-sur-Seine était un joyeux seigneur, dont l'amour des tournois et des fêtes fournit à ses sujets l'occasion d'acquérir par des moyens légitimes beaucoup de franchises, surtout dans ses nombreux besoins d'argent. Venaient ensuite le comte Simon de Montfort, toujours prêt à suivre l'appel de l'Église; Guido de Beaujeu; Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou; Enguerrand de Coucy, dont la famille regardait l'honneur chevaleresque et les brillants faits d'armes comme son plus beau joyau; Guillaume de Ponthieu, qui paraît n'avoir joint l'armée que plus tard; et plusieurs autres seigneurs d'un rang inférieur; un grand nombre de nobles et de valets d'armes. Plusieurs crurent montrer autant de courage que de mépris pour leurs adversaires, en ne se couvrant pas d'une armure aussi complète que pour tout autre combat [1]. Celui qui devait périr dans cette lutte, était appelé à vivre dans la mémoire de la postérité. Plusieurs siècles encore après, le souvenir de ces services rendus à la foi catholi-

[1] Vinc. Bellov., XXX, 10, rapporte que plusieurs ont été entraînés *eloquii suavitate atque dulcedine* de Jacques de Vitry, alors curé d'Argenteuil, ensuite chanoine régulier à Oignies, plus tard évêque d'Acre, enfin cardinal, et connu par son Histoire des Croisades. Gervas. Abb. Præmonstr., Ep. LXXV. — Les grâces ecclésiastiques étaient très-étendues : pour tous ceux qui périraient, l'absolution *de omnibus peccatis a die nativitatis suæ contractis, de quibus confessi essent*. Vinc. Bellov., XXIX, 101. C'est pourquoi la guerre contre les Albigeois diminua les secours contre la Terre-Sainte. Vertot, Hist. des Chev. de Saint-Jean, I, 270; Lebeuf, Hist. de l'Église d'Auxerre, II, 226; Chroniques, 4; Petr. Vallissern., c. 8; Guil. de Pod. Laur., c. 8. — La Curne de Sainte-Palaye, II, 51, d'après d'anciens écrivains.

que était un titre à la gloire. Le roi lui-même équipa et entretint une armée de quinze mille hommes. Parmi les seigneurs spirituels qui rassemblèrent des troupes sur l'invitation du pape, l'archevêque Guillaume de Bourges fut le premier. Les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, les évêques d'Autun et de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres et beaucoup d'abbés se présentèrent avec leurs vassaux; vinrent aussi un grand nombre d'ecclésiastiques. Ceux qui ne pouvaient pas partir eux-mêmes, furent obligés de contribuer pour le succès de l'expédition. Et comme pour les croisades au delà de la mer, plus d'un fidèle, aussitôt qu'il eut formé la résolution de se joindre à l'armée catholique, fit des dispositions en faveur des siens, dicta son testament, en considération de l'issue incertaine de la lutte [1].

Hyère était le lieu du rassemblement; là, vers la Saint-Jean, se réunit une armée composée d'au moins cinquante mille combattans [2]. La Croix rouge, placée sur leur poitrine, les distingua des croisés de la Terre-Sainte; plusieurs d'entre eux portaient, outre leurs armes, un bâton de pèlerin, pour montrer que leur expédition était un pèlerinage [3].

Milon et ses compagnons, après avoir terminé leurs affaires avec le comte de Toulouse, allèrent au-devant de l'armée. Le 7 juillet, Artaud de Roussillon prêta le même serment que celui précédemment juré par d'autres barons, et livra son château de Roussillon aux mêmes conditions que celles imposées au comte de Toulouse. L'évêque et les chanoines de Valence, les conseillers de la ville d'Orange, firent les mêmes

[1] Épitaphe d'un vieux baron : « Il « mourut contre les Bolgres et les Al- « bigeois. » Capefigue, III, 16, notes. La Curne de Sainte-Palaye, I, 145; Guil. Brit., l. VIII; Hist. Æp. Bituric., in Labbé, Bibl. Mscr., t. II; Hist. du Langued., III, 167. — Dipl. du comte de Clermont, au sujet du douaire de son épouse. Martene, Coll. ampl., I, 1088.

[2] Petr. Vallissern., c. 17, donne ce chiffre. Les autres écrivains portent le nombre des combattants, les uns à trois cent mille, les autres à cinq cent mille, et quelques-uns à cent mille.

[3] Rigord. Hugo Autissiodor. App. ad Rob. dit que les croisés portaient la croix sur l'épaule gauche, et les combattants contre les hérétiques sur l'épaule droite. Petr. Vallissern., c. 17.

promesses que celles consenties par les villes de Saint-Gilles, de Nîmes et d'Avignon. Arrivé à Lyon, le légat passa en revue l'armée; elle voulait élire l'abbé de Cîteaux pour général en chef, afin de prouver qu'elle se considérait comme étant tout à fait au service du pape, mais l'abbé refusa cette offre. Alors les princes, ayant invoqué le Saint-Esprit, réunirent leurs voix sur le comte Simon de Montfort.

Sa famille, que la tradition faisait remonter bien haut, et prétendait être alliée avec la maison royale, brillait davantage par l'éclat de son ancienneté que par celui de la richesse. Son père, Simon III, lui laissa la petite seigneurie de Montfort, dont le siége était sur une colline entre Paris et Chartres. Il avait hérité, du côté de sa mère, sœur aînée du comte Guillaume de Leicester, mort sans enfants, du comté de Leicester. Par sa femme, Adélaïde, fille de Burgard de Montmorency, sœur du grand Matthieu de Montmorency, Simon était allié avec cette illustre maison. En sa personne comme en celle de Baudouin de Flandre, se reflète la chevalerie de cette époque, dont Simon fut regardé comme un des types les plus brillants. Il en représentait tous les signes extérieurs par sa haute taille, son visage agréable, sa chevelure ondoyante et les mouvements vifs et assurés de son corps; il en remplissait les conditions comme appartenant à un ordre militaire, et par sa vigilance, sa prévoyance, sa persévérance, son courage calme et réfléchi, son audace surprenante, son affabilité, son obligeance, son éloquence et son habileté dans toutes les affaires, lui donnaient une place éminente dans la société; et sa piété, son zèle pour la foi, la pureté de ses mœurs, complétèrent en lui cette perfection par laquelle la chevalerie représente pour ainsi dire l'Église dans ses rapports avec le monde. L'amitié des rois[1] ne le plaça pas plus haut que la confiance que l'on

[1] Art de vérifier les Dates, XI, 471; Hist. Littér. de la France, XVII, 205. — Il était le dernier de plusieurs frères. Art de vérifier les Dates, XII, 473. — L'aîné hérita du comté d'Évreux. Le titre de comte était personnel et avait été acquis par Simon. Il n'était pas attaché à la baronnie. Al-

mettait dans sa probité pour les cas importants. Comme véritable ami du clergé, il respecta la volonté de ses parents, en exécutant fidèlement leurs legs, et se montra bienfaisant envers la fondation de Port-Royal, qui était dans son voisinage. Lorsqu'il parvint plus tard à posséder de grands domaines, il donna, non-seulement au couvent de Cîteaux une preuve de sa bienveillance, mais plusieurs évêchés du Midi eurent à se réjouir des donations, des restitutions, des faveurs et des investitures qu'il leur accorda; à la vérité, il devait penser qu'il ne pouvait trouver que dans l'assistance du clergé la protection la plus énergique pour la conservation de ses possessions chancelantes. C'est pourquoi il ne souffrait pas non plus que ses vassaux usurpassent des donations ecclésiastiques. De même qu'il défendit devant Zara son fidèle compagnon, l'abbé Guido de Vaux-Cernay, contre la fureur des Vénitiens irrités, de même sa haute estime pour saint Dominique le lia dans la suite d'une amitié toute particulière avec celui-ci [1].

La nouvelle de tant de héros prêts à se rendre dans la Terre-Sainte, l'avait tellement enthousiasmé, qu'il ne tarda pas à se joindre à eux, mais avec la résolution plus constante que celle de la plupart d'entre eux, de consacrer exclusivement ses forces et sa vie à la conquête des Lieux qui étaient l'objet de l'expédition des chrétiens. Partout où il s'agissait de montrer une énergique détermination, il dédaigna de faire attention à

bericus, p. 402; Gall. Christ., XII, 256; Art de vérifier les Dates, XII, 12. — Sa femme lui amena des troupes et prit une part active au siége de Minerbe. Petr. Vallissern., c. 34; Præcl. Franc. facinor., in Du Chesne SS., t. V. — Il attaqua avec un seul chevalier toute la garnison du château de Foix qui était en bataille devant le château, et la força d'y rentrer. Petr. Vallissern., c. 35; Guil. de Pod., c. 8; Hist. du Langued., III, 174. — Voyez Petr. Vallissern., c. 18, et son épitaphe composée par un Anglais. Hist. Littér., XVII, 211. — Voyez son portrait dans Petr. Vallissern., c. 18. — Il est appelé *intimus* de Pierre d'Aragon, in Gomez, Hist. Jacob., I, in Schott. SS. rer Hisp.

[1] L'abbaye de Saint-Denis ne s'opposa pas à ce qu'un différend sérieux qu'elle avait avec Matthieu de Montmorency fût soumis au jugement arbitral de Simon, nonobstant sa parenté avec Matthieu. Dipl. dans Félibien, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, preuve 155. Gervas. Abb. Præmonst., Ep. 97; Dipl. d'Achery Spic., III, 569; Gall. Christ., VII, 910; Hist. du Languedoc, t. III, preuve 91.

de sinistres présages ; car sa coutume d'assister tous les jours, même sous les armes, à la messe et aux heures de l'église, lui avait inspiré contre les dangers de la mort cette égalité de courage qui est le fruit d'un dévouement sincère à Dieu. C'est ainsi que le nom de sa famille pouvait désigner les qualités de sa personne. A peine de retour de la guerre contre les infidèles, il brûla du désir de consacrer ses services à l'Église contre les hérétiques, d'autant plus que le pape l'avait honoré d'une invitation spéciale ; par cette lutte, il parvint en peu de temps à la possession de plus grands pays et à un plus grand renom parmi ses contemporains, aux yeux desquels il passait pour un vaillant soldat du Seigneur, digne d'être comparé à Judas Machabée et même à Charlemagne. Il acquit donc dans son siècle une gloire plus brillante que celle qui lui survécut dans les siècles suivants ; car, malgré ses nombreuses qualités qui seront louées dans tous les temps, ou malgré celles qui ne peuvent être exaltées que d'après les idées de son époque, le juste jugement de la postérité ne peut l'absoudre d'une dureté cruelle, d'une ambition démesurée, qui n'échappèrent pas au blâme d'Innocent. Il avait à peu près soixante ans lorsqu'il partit pour cette guerre [1].

Le comte de Toulouse vint au-devant de l'armée à Valence ; il espérait, par cette démarche, garantir son pays, et promit même de donner son fils et successeur en otage. L'entrevue avec le comte d'Auxerre, son cousin, procura quelques jours tranquilles, pendant lesquels il s'engagea, comme il l'avait déjà fait vis-à-vis les légats, à coopérer à cette expédition ; et, dans une convention avec l'évêque d'Uzès, au sujet de diverses

[1] Bonicontri, Hist. Sicul. in Lam. Deliciæ erudit. N., 267 ; Albericus, p. 472. — *Comes fortis.* Albericus, p. 472, pense qu'on lui a donné ce surnom seulement à cette époque. Ep. XII, 109, 108 ; XV, 46 ; Werner Rolevink, fasc. temp., in Pistor., II, 555. — En l'an 1210, il fit massacrer ou brûler quatre cents hérétiques dans Lavaur, *cum ingenti gaudio exercitus.* Guil. de Pod. Laur. — Mais il fut excité à ces cruautés principalement par l'abbé de Cîteaux et par l'évêque Foulques de Toulouse. Art de vérifier les Dates, IX, 293 ; Ep. XV, 213. — Selon l'Hist. Littér. de France, il serait né peu de temps après l'année 1150.

possessions et de divers droits, il voulut fournir une preuve de sa réconciliation sincère avec l'Église et de l'accomplissement fidèle de tout ce qu'il avait juré. Pendant ce temps, les seigneurs de Montélimart prêtèrent aussi serment au légat et lui remirent leur château pour gage..

L'armée traversa le Rhône, et s'arrêta quelques jours à Montpellier; Raymond Roger, vicomte de Béziers, le principal protecteur des hérétiques, s'y rendit. Il chercha à se justifier, en disant que quelques fonctionnaires avaient souvent, contre sa volonté, soutenu les hérétiques, qu'ils devaient en rendre compte, et quant à lui, il désirait vivre et mourir avec l'Église; mais on n'écouta aucune de ces raisons : l'abbé de Cîteaux était très-hostile au vicomte; on ne voulait pas avoir fait de si grands préparatifs pour rien [1].

Le vicomte, irrité, s'en retourna à Béziers, convoqua ses vassaux, les conseillers et les autorités de la ville, et les trouva unanimement résolus à résister; les bourgeois, catholiques et hérétiques, partagèrent cette détermination. La ville était grande, riche et peuplée; les habitants redoutaient un danger commun, pendant lequel les catholiques ne voulaient pas quitter leur lieu natal, ni livrer les hérétiques; ils fermèrent donc les portes et travaillèrent au rétablissement des murs et des tours. Le vicomte convoqua ses gens, ses amis et ses alliés; les secours arrivaient de tous côtés, de sorte qu'il se sentit assez fort pour soutenir la lutte; mais la consternation se répandit parmi les bourgeois de Béziers, lorsqu'ils virent leur seigneur se jeter, avec l'élite des combattants, dans Carcassonne, où il appela à sa défense son suzerain, le roi d'Aragon, qui n'était pas dans l'intention, pour le moment, de perdre la bienveillance du pape par l'assistance qu'il prêterait à son vassal.

L'armée catholique, dans une joyeuse espérance, se mit en marche vers Béziers; la terreur la précéda au loin. Beaucoup de seigneurs, qui avaient conscience d'avoir participé à l'hérésie, abandonnèrent à la hâte leurs châteaux-forts qui furent

[1] Petr. Vallissern., c. 15; Guil. de Pod. Laur., c. 13.

rendus par les habitants; d'autres les ouvrirent et prêtèrent serment de fidélité. La veille de la Sainte-Marie-Madeleine, le château Servian, situé à deux lieues de la ville, fut livré à l'armée, et le lendemain celle-ci se trouva devant les murs de Béziers. Là, de nouvelles troupes vinrent la joindre : celles de plusieurs évêques, commandées par l'archevêque de Bordeaux; celles de plusieurs barons, sous le commandement du comte Guido d'Auvergne; l'évêque de Pau en amenait de Velay; les uns et les autres s'étaient emparés de villes et de châteaux situés sur leur route. Arrivèrent aussi l'archevêque et le vicomte de Narbonne, accompagnés de députés de la noblesse et des bourgeois. Afin de détourner d'eux tout soupçon, ils avaient rendu préalablement des ordonnances sévères contre les hérétiques, et solennellement promis au légat et aux commandants de l'armée la soumission de leur ville.

Le vénérable évêque de Béziers, avancé en âge et inquiet du sort réservé à son troupeau, pria l'abbé de Cîteaux de lui permettre d'entrer dans la ville, afin d'informer les habitants des dangers qui les menaçaient, et de les déterminer à se rendre. L'abbé y consentit, car la situation de la place, ses fortifications, sa population, faisaient craindre un siége d'une longue durée; ni les prières, ni les protestations de l'évêque, qu'on ne leur ferait pas le moindre mal, ni les observations sur la manière dont ils avaient été abandonnés par leur seigneur, ne purent convaincre la multitude aveuglée. « Notre ville est forte, « répondirent-ils à l'évêque, nous avons du courage; nous « mangerons nos enfants plutôt que d'ouvrir les portes! » Ils croyaient que l'évêque cherchait à les tromper en leur exagérant les forces des croisés. Il s'en retourna plein de tristesse dans le camp, car il prévoyait le malheur qui allait frapper Béziers. Le légat entra en fureur en apprenant cette opiniâtreté : « Eh bien donc, s'écria-t-il, il ne restera pas pierre sur « pierre, et on n'épargnera la vie de personne [1]. »

[1] Guil. Brit., l. VIII; Ep. XII, 108; XV, 212; Albericus, p. 450; Matt. Par., 168; Ep. XII, 108; Hist. du Languedoc, III, 169; Petr. Vallissern., c. 16; Chroniques.

Quoique plusieurs catholiques se fussent réunis aux hérétiques pour opposer la résistance la plus énergique, néanmoins les chefs des orthodoxes tentèrent secrètement une négociation avec les barons, afin de sauver leurs co-religionnaires. Pendant cette négociation, une partie des assiégés fit une sortie contre les avant-postes des ennemis. Un corps franc, sans attendre d'ordres, se rassembla et poursuivit, en poussant le cri : aux armes ! aux armes ! les assiégés jusque dans la ville. Les croisés accoururent de tous côtés à leur secours. On traversa les fossés, on mina les fortifications, on assaillit les murs, on pénétra dans les rues. La résistance la plus désespérée dura pendant trois heures. Tout fut massacré sans distinction d'âge, de sexe et de rang ; la foule sans défense se précipita en tremblant dans les églises ; en vain les chanoines de la cathédrale firent sonner les cloches, se présentèrent, revêtus de leurs habits sacerdotaux, aux ennemis furieux ; ils immolèrent sans pitié tous ceux qu'ils saisirent, même sur les marches des autels [1] ; dans l'église de Sainte-Madeleine seule, sept mille personnes trouvèrent la mort. Les contemporains regardèrent ce carnage comme une juste punition et du meurtre dont les habitants s'étaient rendus coupables quarante-deux ans auparavant sur la personne de leur seigneur, Raymond Trincavel, et du crime qu'ils avaient commis à cette occasion envers leur évêque [2]. Pour l'honneur de l'humanité, on aimerait mieux ajouter foi au témoignage qui nie qu'à celui qui affirme cette réponse faite par l'abbé de Cîteaux à ceux qui lui demandaient quelle conduite il fallait tenir pendant l'assaut, puisqu'on ne pouvait distinguer les catholiques des hérétiques : « Tuez-les tous, Dieu saura bien distinguer ceux « qui lui appartiennent [3] ! » Lorsqu'il n'y eut plus personne

[1] Ep. XII, 108 ; Guil. Brit. — Petr. Vallissern., c. 15, paraît rougir de ces excès pour la noblesse qui était dans l'armée ; car il dit que tout cela s'est fait sans qu'elle en eût connaissance ; et Guil. de Pod., c. 15, assure que si Béziers n'avait point opposé de résistance, on n'aurait pas donné l'assaut à la ville : les croisés voulaient effrayer, mais non égorger.

[2] Ils lui cassèrent les dents lorsqu'il voulut s'opposer au meurtre.

[3] Eccard, Script. Ood. Prædic, t. I, nie ces paroles. — Cæs. Keisterb., V,

à massacrer, et que vingt mille cadavres gisaient épars dans les rues, on pilla les maisons, et enfin on brûla les corps morts avec la plus grande partie des lieux qu'ils habitaient auparavant [1].

La terreur se répandit dans tout le pays. Beaucoup de villages et de bourgs, plus de cent châteaux ou lieux fortifiés, dont quelques-uns étaient assez forts pour arrêter longtemps une armée, furent abandonnés par leurs habitants qui cherchèrent un refuge dans les montagnes, dans les déserts inaccessibles. L'armée amassa des provisions et put s'avancer, sans éprouver d'obstacles, contre Carcassonne, devant laquelle elle parut le premier août. La ville était peuplée, fortifiée, aussi riche en trésors qu'en vices et en hérésie. Le vicomte s'y trouvait avec une armée fidèle et courageuse, avec une grande multitude des contrées environnantes qui s'y était réfugiée munie des objets les plus précieux [2].

Carcassonne était entourée de deux faubourgs, protégés par des fossés et des remparts. Aussitôt que l'armée catholique eut campé autour de la ville, Raymond Roger monta sur une tour pour la reconnaître. Pierre Roger, seigneur de Cabaret, le détourna du projet de l'attaquer dans une sortie, et fut d'avis d'opposer la résistance la plus désespérée dans l'intérieur de la place. Le lendemain, l'armée se jeta sur le faubourg le plus avancé qui n'était pas aussi fortifié que le second. L'espérance de s'en emparer facilement échoua contre la valeur du vicomte et de ses courageux compagnons. Pendant que les nombreux ecclésiastiques qui suivaient l'armée priaient Dieu d'accorder la victoire aux croisés, ceux-ci pénétraient

21, les affirme. Les chroniques qui, du reste, n'omettent rien de ce qui peut noircir les prélats, n'en parlent pas. Petr. Vallissern.

[1] Ep. XII, 108. Les uns parlent de sept mille, les autres de soixante mille, et une chronique parle même de cent mille morts. — Il ne paraît pas que la ville ait été entièrement brûlée, car le comte Simon de Montfort donna le mois suivant une maison à l'abbaye de Cîteaux. Hist. du Languedoc, preuves, III, n° 91; Ep. XII, 108; Petr. Vallissern., c. 17; Guil. de Pod.

[2] Hugo Autissiodor. App. ad Rob.; Ep. XII, 108; Matth. Pâr., 168; Petr. Vallissern., c. 26.

dans le faubourg en poussant des cris terribles, au milieu d'une grêle de pierres et d'une pluie de flèches, à travers les épées et les lances [1]. Mais, après une attaque vigoureuse et avoir éprouvé de grandes pertes, ils furent repoussés du second faubourg. Le combat se ranima des deux côtés avec impétuosité et se prolongea jusqu'au soir, l'épuisement seul obligea les deux armées à prendre du repos. On rencontrait toujours le vicomte partout où le combat était le plus acharné, et son exemple excitait le courage même des plus lâches. Mais Simon de Montfort se montra aussi d'une manière brillante en combattant dans les premiers rangs (c'est ce que faisait alors un général d'armée). La veille, il avait été le premier à descendre dans le fossé, et seul, avec un valet, il sauva la vie à un chevalier qui, ayant la cuisse cassée, gisait immobile sous les remparts, et l'enleva au milieu des traits des ennemis. Lorsque les croisés reconnurent dans le camp la grande perte qu'ils avaient éprouvée, ils entrèrent dans une telle fureur qu'ils mirent le feu au faubourg extérieur.

Il fallut entreprendre un siége en forme contre le grand faubourg. Les balistes ne firent pas autant de mal que les travaux des mineurs qui parvinrent enfin le huitième jour à renverser une partie des murailles. Les assiégeants pénétrèrent dans le faubourg en passant sur ces ruines et forcèrent l'ennemi à s'enfuir derrière l'enceinte des murs. Mais à peine les croisés furent-ils rentrés dans leur camp, que les assiégés s'avancèrent de nouveau, massacrèrent tous ceux qui étaient restés en arrière, et mirent le feu au faubourg. Le roi d'Aragon, suzerain du vicomte, vint dans le camp de l'armée catholique, avec le dessein de rétablir la paix. Il fit valoir la jeunesse de son vassal, protesta de son innocence et de sa soumission à l'Église, et s'offrit pour négociateur. On lui accorda sa demande; et la pitié due à une multitude de fuyards sans défense qui s'étaient sauvés dans la ville et dont un grand nom-

[1] Ep. XII, 108; Chroniques.

bre était moissonné tous les jours par le manque de vivres, disposa le vicomte à une convention telle que le roi jugerait à propos de la conclure. Celui-ci renouvela dans le camp les motifs d'excuse qu'il avait déjà présentés, ajoutant que Raymond Roger était déjà suffisamment puni par la destruction de Béziers, qu'il se soumettrait au légat et donnerait satisfaction pour tous les dommages qu'il a occasionnés. Après en avoir délibéré en secret avec les princes de l'armée, le légat répondit : « Le vicomte et douze de ses compagnons peuvent « sortir de la ville, avec armes et bagages, quant à tous les « autres, ils doivent se rendre à merci. » Le roi ayant fait connaître ces conditions au vicomte, celui-ci, sans en délibérer, s'écria : « J'aimerais mieux me faire écorcher tout vif que de « sacrifier un seul de mes compagnons; — c'est à cause de « moi qu'ils se sont exposés au danger; je ne me couvrirai « jamais d'une pareille infamie! » La négociation fut donc rompue et le roi s'en retourna mécontent dans son royaume.

Le siége recommença avec une nouvelle vigueur. La tentative de combler les fossés et d'escalader les murs fut déjouée par l'eau bouillante et les pierres lancées par les assiégés. Les croisés désespéraient déjà de la possibilité de s'emparer de la ville, se rappelant que Charlemagne l'avait assiégée pendant sept ans, mais enfin la chaleur vint tarir les puits, enfanter des épidémies, et forcer les habitants à faire des propositions. Ils consentaient à rendre la ville et tous leurs biens, demandant seulement qu'on leur laissât la vie et qu'on leur donnât un sauf-conduit d'une journée de marche. Les barons déclarèrent unanimement qu'il était difficile de prendre la place d'assaut, qu'en usant de la même sévérité qu'à l'égard de Béziers, on perdrait tous les trésors dont on avait besoin pour se maintenir dans le pays. C'est pourquoi on accorda aux habitants la sortie libre de la ville, en chemises et en culottes. Dans ce triste état, ils abandonnèrent Carcassonne, le jour de l'Assomption. Le vicomte fut retenu comme otage pour l'exécution fidèle de la convention. Le butin considérable trouvé

dans la ville fut placé sous la garde de quelques chevaliers, pour être remis à celui auquel serait confiée l'administration du pays. Le légat et les évêques prononcèrent l'excommunication contre ceux qui voleraient quelque chose de ce butin. On retint le vicomte prisonnier dans une des tours les plus fortes de la ville [1].

L'abbé de Cîteaux assembla ensuite les princes de l'armée. « Le pays, dit-il, est maintenant en votre pouvoir ; il est né-« cessaire d'élire quelqu'un parmi vous comme seigneur. » Il s'adressa d'abord au duc de Bourgogne. Celui-ci répondit qu'il avait assez de domaines et qu'il ne voulait pas dépouiller le vicomte de son patrimoine ; les comtes de Nevers et de Saint-Pol firent la même réponse, tous étaient irrités et du parjure par lequel le légat retenait le vicomte prisonnier, et de la dureté de sa conduite envers lui. Mais Arnauld ne se laissa pas troubler, et détermina enfin Simon de Montfort à accepter, non sans quelque résistance. Le vingt-deux août, il fut proclamé, au milieu des acclamations de joie de la foule, vicomte de Carcassonne et de Béziers ; la satisfaction qu'il éprouva parut prouver que cette nomination était conforme à ses désirs, aussi prit-il promptement le titre de ces seigneuries. Il ordonna immédiatement qu'on payât non-seulement la dîme dans toutes ces provinces, mais trois deniers par feu à l'Église romaine ; que celui qui était excommunié depuis plus de quarante jours, fût puni d'une amende selon son rang, et qu'il payât tous les ans une redevance à Rome ; toutes ces mesures, ainsi que les services que Simon avait rendus jusqu'à ce jour à l'Église, disposèrent le pape à lui assurer les domaines nouvellement acquis, en se réservant les droits de suzeraineté [2].

Mais, comme il s'en fallait de beaucoup que tout le pays fût

[1] Petr. Vallissern., c. 16 ; Chroniques. — Rigord., c. 56, et Phil. Brit. Philipp., liv. VIII, disent qu'on ouvrit seulement une poterne par laquelle les habitants ne pouvaient sortir qu'un à un, afin que personne ne pût emporter au delà de ce qui couvrait sa nudité. — Suivant Nangis, Chron. ad ann. 1209, le vicomte aurait été retenu prisonnier par violence et illégalement.

[2] Petr. Vallissern., c. 17, dit que

soumis, et comme un grand nombre de châteaux étaient encore au pouvoir des hérétiques, le légat intercéda auprès du duc de Bourgogne pour que lui et ses compagnons consentissent à rester, afin d'achever la conquête. Le duc accéda à cette demande, mais le comte de Nevers s'y refusa, et il s'en fallut de peu qu'une querelle sanglante n'éclatât entre eux deux. Quarante jours étaient le terme pendant lequel le vassal devait servir son suzerain à la guerre; la concession des grâces de l'Église était faite aussi pour ce délai. Soit qu'il craignît de ne pouvoir tenir son armée rassemblée plus longtemps, soit qu'il crût avoir obtenu en concessions ecclésiastiques ce dont il avait besoin, le comte ne se laissa pas émouvoir, et d'après son exemple plusieurs autres barons se retirèrent dans leurs foyers.

A l'époque du départ de l'armée de Montpellier, l'abbé de Cîteaux avait donné au légat Milon la mission de rétablir la paix entre les comtes de Provence et de Forcalquier, et de rassembler des provisions pour l'entretien des troupes dans ces contrées. A Arles, le légat vit de ses propres yeux ce qu'il avait entendu dire auparavant, savoir : que Guillaume Porcelet avait converti deux églises situées sur le bord du Rhône en deux châteaux-forts, du haut desquels il attaquait les passants pour les piller. Le légat, afin de l'en expulser, fit venir des troupes des contrées voisines; mais Guillaume ne voulut pas attendre cette attaque, il rendit les églises, et les fortifications furent détruites. Milon courut d'Arles à Marseille; sur sa route, Hugues de Baux et son neveu renouvelèrent leur serment, et promirent de tenir constamment le château d'Alençon à ses ordres. De Marseille il se rendit, en passant par Aix, à Avignon, où il fit venir le comte de Forcalquier et le détermina à prêter le même serment que celui qui avait été prêté à Saint-

l'abbé et le duc de Bourgogne le supplièrent à genoux, et que le premier lui ordonna *virtute obedientiæ* d'accepter l'élection. Guil. de Pod. Laur., c. 8 ; Dipl., Hist. du Languedoc, III, preuve n° 91 ; Ep. XIII, 189 ; XII, 108, 132, 123.

Gilles par le comte de Toulouse, et en vertu duquel il livra aussi trois de ses châteaux au légat.

Le comte de Toulouse quitta l'armée après la prise de Carcassonne. Afin de fonder une amitié plus intime avec Simon de Montfort, il convint de marier son fils avec la fille de Simon. A peine Raymond fut-il de retour à Toulouse, qu'une ambassade arriva pour demander, au nom du légat et de Simon, sous la menace de l'excommunication contre lui et les consuls, la remise des hérétiques et de leurs propriétés, déclarant au comte qu'il eût à choisir entre l'obéissance et la guerre. Raymond répondit que si, après les services qu'il avait rendus contre les hérétiques, on voulait traiter ainsi lui et son pays, il serait forcé de porter plainte à Rome. Il était guidé par sa confiance dans la justice d'Innocent qui ne voulait pas employer une sévérité plus grande que celle nécessaire à la réalisation du but essentiel, et la suite a prouvé que Raymond ne s'était pas trompé, puisque tous les ordres émanés directement du pape étaient bien moins rigoureux que ceux exécutés par ses représentants. Le légat et Simon voyaient bien qu'ils ne pourraient rien gagner si un appel à Rome avait lieu; ils cherchèrent donc à apaiser Raymond. « Il vaudrait mieux pour « vous, que vous vous entendissiez avec nous, lui firent-ils « dire, vous pouvez obtenir de nous tout autant que de « Rome [1]. » Mais le comte persista dans sa résolution, et ajouta qu'il porterait plainte contre les vexations qu'ils commettaient dans ses domaines, non-seulement à Rome, mais aussi chez le roi de France, chez l'empereur et chez tous les barons de l'Empire. Ceux des habitants de Toulouse qui furent invités par cette ambassade à comparaître comme hérétiques, déclarèrent unanimement qu'ils ne l'étaient pas, qu'ils avaient prêté serment devant les légats Pierre de Castelnau et Rodolphe, et avaient été reconnus pour de bons catholiques orthodoxes. Enfin, les consuls assuraient avoir expulsé tous ceux qui leur

[1] Ep. XII, 106; Petr. Vallissern., c. 34; Hist. du Langued., III. n° 105; Chroniques.

avaient été désignés comme hérétiques; si on pouvait leur en dénoncer quelques autres, ils étaient prêts à les envoyer, non dans le camp des croisés, comme on le demandait, mais au palais épiscopal, afin de justifier de leur croyance, ou par devant l'évêque ou le légat; si cela ne suffisait pas, ils en appelaient au pape. L'abbé de Cîteaux ne tenant aucun compte de ces propositions, prononça l'excommunion contre les consuls et les conseillers, et l'interdit contre la ville [1].

La prise de Carcassonne avait répandu une nouvelle terreur, et amené la reddition de beaucoup de châteaux. Simon en fit raser plusieurs et assiégea Alzonne; pendant qu'il était campé devant cette place, des députés de Castres vinrent lui offrir de se rendre. On regardait cette ville comme la clef du pays, c'est pourquoi Simon voulut en recevoir la soumission en personne. Les chevaliers du château de Lombez offrirent aussi de se soumettre; c'était un piége de leur part; ils espéraient que le comte viendrait également lui-même chez eux, et qu'ils trouveraient ainsi l'occasion de s'en débarrasser. Mais il leur dit : « Allez-vous-en, allez-vous-en, vous ne me prendrez pas! » Une expédition du duc de Bourgogne contre le château de Cabaret échoua, et il s'en retourna chez lui peu de temps après avec la plus grande partie de ses troupes; Simon, au contraire, continua à se rendre maître du pays avec les faibles restes de son armée.

Pendant ce temps, le légat Milon convoqua quatre archevêques, vingt évêques, beaucoup d'abbés et d'autres ecclésiastiques pour un concile à Avignon. On y rendit vingt et un décrets : sur le redressement des mœurs dans la Provence, sur l'extermination des hérétiques, sur l'exclusion des juifs des fonctions publiques, sur le maintien de la paix, les libertés de l'Église, l'accomplissement des devoirs des prélats, sur les vêtements, la vie et la conduite des ecclésiastiques et des laïques, sur la célébration de l'Office divin et sur l'éloignement de tout

[1] Hist. du Languedoc, III, n° 105; Ep. XII, 107.

ce qui est inconvenant et scandaleux dans les églises. Les parents de plusieurs meurtriers d'ecclésiastiques, notamment de Pierre de Castelnau, furent exclus de tous bénéfices jusqu'à leur troisième génération[1]. Milon, en exposant au pape ce qui avait été fait dans le sud de la France, attira l'attention d'Innocent sur les considérations suivantes : Le comte de Toulouse se vantait que, s'il allait à Rome, il lui serait facile d'obtenir la restitution des sept châteaux qu'il avait cédés; il violait tous les jours davantage les quinze conditions qu'il avait juré d'observer, et c'est pour cela qu'il avait déjà perdu le comté de Melgueil; il fallait aussi lui enlever les sept châteaux et exiger des villes d'Avignon, de Saint-Gilles et de Nîmes, qu'elles rendissent hommage à l'Église romaine; dans tous les cas, on pouvait encore attendre jusqu'à la Toussaint; mais, si le comte devait rentrer de nouveau dans la possession de ces châteaux, tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour contre les hérétiques et dans l'intérêt de la paix du pays, serait anéanti. Il ajouta qu'il parlait ici inspiré par la pureté de son zèle; il savait bien qu'on lui tendait des piéges, mais la mort de son prédécesseur ne l'effrayait pas et ne le détournerait pas de son but.

De concert avec l'évêque de Riez, il informa aussi le pape que, d'après le conseil et la demande de l'abbé de Cîteaux, ils avaient prononcé l'excommunication contre le comte et l'interdit contre son pays, parce qu'il n'avait pas restitué aux évêques de Carpentras et de Vaison les biens à eux enlevés, parce qu'il n'avait pas expulsé les hérétiques ou ne les avait pas livrés à l'armée catholique, n'avait pas fait droit à l'Église, aux maisons de Dieu et aux pauvres, répondu aux plaintes formées contre lui, détruit les fortifications autour des églises, aboli les droits de péage, et avait violé son serment sur tous ces points; cependant, ils avaient déjà montré des ménagements envers lui, en ne faisant pas exécuter l'excommunication, s'il comparaissait devant eux avant la Toussaint, et s'il

[1] Mansi Conc., XX, 41 ; aussi in d'Achery Spicil., I, 703.

donnait satisfaction pour toutes ces plaintes; ils ont appris qu'il était sur le point de se rendre à Rome, afin de tâcher d'obtenir la restitution de ses sept châteaux par les démarches du roi Othon, du roi de France et d'autres dont il se vante de posséder l'amitié; ils se voyaient obligés d'avertir le Saint-Père, afin que la fermeté du successeur de saint Pierre résistât au comte [1].

Raymond, avant de partir pour Rome, passa à la cour afin d'obtenir la confirmation des droits de péage, parce que le légat ne voulut lui permettre la perception que de ceux pour lesquels il pouvait prouver qu'ils lui avaient été confirmés par des diplômes impériaux ou royaux. On rapporte aussi qu'il se plaignit du comte de Montfort et du légat, et qu'il reçut des lettres de recommandation du roi, du duc de Bourgogne, du comte de Nevers et d'autres qui prenaient part à ce qui lui arrivait; car tous étaient très-courroucés contre la conduite du légat et de Simon. Après avoir préalablement fait ses dispositions pour sa famille, dans un testament; pour exécuteurs duquel il nomma le roi de France et l'empereur Othon, il partit, à la fin de l'année, accompagné de plusieurs seigneurs et députés de Toulouse, pour la capitale de la chrétienté [2].

Simon de Montfort occupa le pays conquis, aussi bien qu'il put avec son petit corps d'armée, nomma des gouverneurs et marcha contre Pamiers; l'abbé de Pamiers désirait vivement enlever cette ville à son co-seigneur, le comte de Foix, qui non-seulement protégeait les hérétiques, mais qui faisait sentir sa cruelle audace au couvent. Sur sa route, Simon prit au comte le château de Mirepoix, refuge très-célèbre des hérétiques, et entra dans Pamiers, où l'abbé le reçut comme son co-seigneur de la ville. Alors les châteaux de Saverdun, de Lombers, ouvrirent leurs portes; Simon, en s'emparant d'Albi, acquit en même temps toute la province qui porte ce nom; il restait peu de châteaux qui ne le reconnussent pas pour leur

[1] Ep. XII, 106, 107.

[2] Petr. Vallissern., c. 33; Chroniques; Dipl., Hist. du Languedoc. III, preuves, n° 92, 105.

seigneur. Il retourna enfin à Carcassonne, où il rencontra les deux légats, Milon et l'abbé de Cîteaux.

C'est de là que ceux-ci envoyèrent au pape la relation du succès des armes catholiques, et la nouvelle de l'élection du comte Simon de Montfort comme seigneur du pays conquis. « Bien des choses, disaient-ils, se sont faites en deux mois, « pour lesquelles d'ailleurs deux ans n'auraient pas suffi ; et « quoique la plus grande partie des troupes s'en soit retournée « dans ses foyers, il reste néanmoins encore assez de forces au « comte pour occuper tout le pays (excepté Toulouse) et pour « expulser les hérétiques, quoiqu'il soit évident qu'il a besoin « de nombreuses troupes pour conserver tant de villes, près « de deux cents châteaux et pour conquérir le reste. » Simon envoya à Rome le chevalier Robert de Mauvoisin, une des braves épées de cette époque, afin d'exposer au pape la nécessité d'envoyer des secours : « Car sa situation n'est ni aussi fa- « vorable, ni aussi assurée que les légats la présentaient. Beau- « coup d'ennemis erraient encore çà et là dans les montagnes « et dans les rochers, auxquels il sera obligé de résister avec « un petit nombre de guerriers. Beaucoup des châteaux, et les « plus forts, étaient encore au pouvoir des hérétiques ; le pays « dévasté offrait peu de ressources ; il se voyait forcé d'enrôler « des soldats à un prix plus élevé que pour une autre guerre ; « beaucoup d'entre eux n'étaient retenus que par une double « solde. Il pria enfin le pape de confirmer dans la possession « des terres conquises lui et ses héritiers, et chacun de ses « compagnons d'armes dans les propriétés à eux assignées, et « il se recommanda ainsi que le pays aux soins persévérants « du Saint-Père [1]. »

Dans sa réponse, Innocent encouragea le comte à continuer ses efforts pour l'œuvre commencée, et confirma avec plaisir le choix de sa personne pour seigneur des conquêtes faites. « Afin de vous procurer de nouveaux secours, nous écrivons à

[1] Petr. Vallisern., c. 24, 45; Ep. XII, 109, 108, 109.

« l'empereur Othon et aux rois d'Aragon et de Castille. Nous « aimerions à faire davantage, mais nous venons tout récem- « ment, d'après l'invitation pressante des chrétiens de la Terre- « Sainte, d'adresser des exhortations partout, et nous crain- « drions d'affaiblir l'impression de ces lettres, si nous les fai- « sions suivre immédiatement de nouvelles invitations au sujet « de cette affaire. Ceux-ci (les croisés d'Orient), qui ont à lutter « contre tant de misères, se plaignent déjà que les conces- « sions de grâces faites en faveur de ceux qui combattent contre « les hérétiques, diminuent les renforts qui leur sont indis- « pensables. » Il recommande particulièrement à l'empereur de ne pas recevoir les hérétiques, si quelques-uns d'entre eux venaient se réfugier dans son Empire. Il représenta aux rois d'Espagne qu'aucune crainte d'une invasion des païens ne doit les détourner de combattre aussi de ce côté des Pyrénées pour la foi; car leur pays gagnerait de la sécurité et des secours, si des catholiques habitaient ces contrées à la place des hérétiques. Il encouragea les chevaliers et les barons qui étaient restés auprès du comte de Montfort, à persévérer jusqu'à la fin, disant qu'à Pâques prochain de nouvelles troupes, levées par ses efforts, se mettraient en route. Pour soutenir Simon par des ressources d'argent, Innocent ordonna à tous les prélats de ces diocèses de remettre au comte tout ce qui se trouve entre leurs mains comme ayant appartenu aux hérétiques qui ont refusé de se réconcilier avec l'Église. Il fit connaître à tous les archevêques français et à leurs suffragants : « Combien il « rend d'honneur et de gloire au Très-Haut, de ce que, par « l'action de sa miséricorde, il a exercé une double justice; il « a expulsé des villes et des châteaux ceux qui sont dominés « par le diable, et il a ramené ceux qui étaient préparés par « le Saint-Esprit à entrer dans la demeure sacrée. Mais comme « l'œuvre d'une si grande piété, quoiqu'ayant eu un commen- « cement heureux, n'a pas encore reçu la solidité requise, il « est de votre devoir d'agir sur vos subordonnés par des ex- « hortations et prédications continuelles, pour qu'ils appor-

« tent à l'Église leur secours, pour que le clergé donne ses « contributions, afin de se débarrasser complétement du dra- « gon venimeux, et pour que les concessions précédentes des « grâces spirituelles et temporelles soient renouvelées en fa- « veur de ceux qui combattent les hérétiques. » Il écrivit dans le même sens à plusieurs comtes, ainsi qu'à ceux de Savoie, de Genève, de Metz, et aux consuls des principales villes du midi de la France : « Levez-vous, chers fils, levez-vous! « hâtez-vous de conquérir la palme de cette lutte glorieuse, et « puisque vous n'avez pas pris part au commencement heu- « reux, efforcez-vous de vous trouver à la fin bénite ; car le « Rémunérateur céleste a préparé à ceux qui vinrent plus tard « dans la vigne la même récompense qu'à ceux qui y sont en- « trés les premiers. » — Il transporta aussi sur Robert de Mauvoisin, envoyé de Simon, et sur son cousin Burgard de Marly, la haute faveur dont il honorait le comte de Montfort. Il plaça leurs possessions, leurs mères devenues veuves, et la sœur du premier, qui était aussi veuve, sous la protection spéciale de l'abbé de Sainte-Geneviève et du supérieur de Saint-Victor à Paris; il voulut que l'abbé de Cîteaux accédât au désir de Robert qui demandait un confesseur particulier, et s'empressa de confirmer toutes les donations qu'il avait faites à des couvents [1].

Depuis la reddition de Carcassonne, le vicomte Raymond Roger était étroitement détenu dans une tour de cette ville. Toutes relations avec le dehors lui étaient interdites, ses geôliers étaient les seules personnes avec lesquelles il lui fût permis de parler. Ayant été attaqué d'une dyssenterie, il mourut dans la vingt-quatrième année de son âge, le 10 novembre, non sans soupçons que ses jours avaient été abrégés [2]; il se confessa cependant avant sa mort, et reçut les sacrements des

[1] Art de vérifier les Dates, XII, 14; Ep. XII, 122-137.

[2] « Fonc bruyt per tota la terra, « que lo dit conte de Montfort l'avia « fait morir, mes no fec pas, car mo- « rie delasdites ex premesos. » — Suivant Petr. Vallissern., c. 26, il serait mort pendant que Simon était à Montpellier. Guil. de Pod. Laur., c. 14. — Innocent, Ep. XV, 212, dit : « Vice- « comes prædictus terram perdidit « auxilio destitutus, ad ultimum mise- « rabiliter interfectus. »

mains de l'évêque. L'affluence qui assista à ses funérailles, et les larmes qui furent répandues, pouvaient être regardées autant comme une touchante preuve de souvenir pour la mémoire d'un bon seigneur, que comme un témoignage de respect et de pitié pour ce grand malheur sous lequel avait succombé, à la fleur de l'âge, un prince d'une si illustre naissance et possédant de si magnifiques provinces. Il laissa un fils unique, Raymond Trinceval, dont il confia la garde et l'éducation au comte de Foix. Celui-ci fit ouvrir à Simon les portes de son château de Preixan, et donna en otage ce fils unique du vicomte de Béziers, jusqu'à ce qu'il se fût justifié de l'accusation d'hérésie portée contre lui.

Au moment le plus inattendu, les affaires prirent une tournure défavorable pour Simon. Depuis longtemps il avait demandé l'investiture au roi d'Aragon, en qualité de suzerain des provinces conquises (car le pape ne voulait pas non plus qu'on lésât les droits d'autrui). Pierre éludait toujours; enfin il lui proposa une entrevue à Narbonne. De là, ils se rendirent à Montpellier. Pierre évita toujours de s'engager avec le comte; enfin il se refusa complétement à recevoir sa prestation d'hommage, et envoya en secret à tous ses vassaux l'ordre de ne pas lui obéir, de secouer le joug, annonçant qu'il accourait lui-même avec des secours. La plupart des nobles fermèrent avec joie au nouveau seigneur, qui n'était ni de leur pays, ni de leur race, leurs châteaux-forts. Le peuple des campagnes se souleva et assiégea Amalric et Guillaume de Poissy dans les châteaux qu'ils venaient d'acquérir. Simon, averti de cette révolte, partit sans retard de Montpellier. L'Aude, dont les flots avaient grossi, s'opposa à sa marche; Amalric et Guillaume furent obligés de se rendre. En route, il apprit cette autre triste nouvelle, que Burgard de Marly, son cousin, était tombé dans une embuscade que lui avait dressée le seigneur de Cabaret, que son escorte avait été massacrée, et que lui-même était dans les fers. A Carcassonne, il sut que Guiraud de Pexieux, auquel il avait confié plusieurs places dans les envi-

rons de Minerve, l'avait trahi, qu'il avait attaqué et pris le château de Puységur. Cependant, Simon reprit bientôt le château abandonné et délivra cinquante soldats de la garnison, que Guiraud avait voués à la mort. Il fit raser ensuite plusieurs châteaux-forts. Par vengeance, Guiraud renvoya honteusement deux chevaliers français qu'il avait traînés à sa suite depuis Puységur, après leur avoir fait crever les yeux, couper les oreilles, le nez et la lèvre supérieure.

De nouveaux malheurs survinrent. La ville de Castres et le château de Lombers, dans la province d'Albi, échappèrent également à cette domination détestée; et le comte de Foix, s'étant déclaré adversaire de Simon, reprit Preixan, attaqua, cependant sans succès, Fanjaux; et, sous le prétexte d'avoir une conférence, attira plusieurs des principaux bourgeois de Pamiers hors la ville, pour les faire prisonniers. Amalric de Montréal, un des plus puissants chevaliers du vicomté de Carcassonne, trouva moyen de corrompre un ecclésiastique à qui Simon avait confié le château de Montréal, et s'en empara. Le traître ne jouit pas longtemps du fruit de son parjure; Simon le fit prisonnier peu de temps après dans le château de Brame, le fit dépouiller des ordres sacrés par l'évêque de Carcassonne, et après l'avoir condamné à être traîné à la queue d'un cheval dans les rues de la ville, le fit pendre. A la fin de l'année, la défection devint si générale, que bientôt plus de quarante places fortes furent perdues, et que vers Noël un petit nombre de villes seulement reconnaissaient encore le comte de Montfort, et ses compagnons d'armes délibéraient déjà pour savoir s'il ne fallait pas abandonner Carcassonne. Les habitants des campagnes mutilaient ou tuaient tout soldat qui tombait dans leurs mains. A toutes ces calamités, se joignit la mort du légat Milon à Montpellier. Mais à tous ces malheurs le comte opposa son courage indomptable, que vint soutenir l'arrivée de l'abbé Guido [1].

[1] Petr. Vallissern., c. 28 sq., 34.

LIVRE QUINZIÈME.

Opérations d'Othon en Italie; il envahit les provinces napolitaines; avertissements du pape. — Affaires ecclésiastiques en Allemagne. — La France : la question du divorce; différend du roi avec les évêques d'Auxerre et d'Orléans. — Angleterre : négociations avec Rome; expédition en Irlande. — Espagne. — Portugal. — Le Nord : propagation et consolidation du christianisme. — Empire d'Orient : Théodore Lascaris et l'ex-empereur Alexis; Michaélicius, ennemi des Latins; affaires ecclésiastiques. — Le royaume de Jérusalem : sa faiblesse. — Les hérétiques : Raymond à Rome; continuation de la guerre dans le sud de la France; nouvelles négociations avec Raymond.

(1210.)

Othon passa une partie du rude hiver, par lequel commença l'année 1200, dans le duché de Spolette. Au milieu du mois de janvier, il se rendit en Toscane, et à Chiusi il donna à son cousin, le margrave d'Azzo d'Este, l'investiture de la Marche d'Ancône, telle que Markwald l'avait autrefois possédée. Il avait un double but : s'attacher la maison des Welfes, et faire valoir les droits de l'Empire sur cette province contrairement aux prétentions du pape. Innocent, dans l'attente d'un heureux changement dans les affaires, s'inquiétait peu de savoir par qui Azzo recevrait l'investiture de cette province, mais il fut moins indifférent en voyant Argelate et Médicina, qui étaient des biens de Mathilde, passer dans la possession de Salinguerra.

Dans les premiers mois de l'année, Othon consolida sa domination sur la Toscane et dans la Romagne, et se rendit à la fin de mars, par Ferrare, Imola et Plaisance, à Milan, où il demeura plusieurs jours, et alla ensuite à Lodi. Il confirma aux

villes les franchises qu'elles avaient acquises des précédents empereurs, réconcilia les factions qui les divisaient, accommoda leur inimitié, chercha à se les attacher et à s'assurer de leur assistance. Au commencement de mai, il convoqua les députés de ces villes à Parme, afin de leur exposer ses droits sur plusieurs parties de l'État de l'Église et sur la principauté de la Pouille, et pour leur demander des secours, que Milan, avec toutes les autres villes, s'empressa de lui promettre. Il ordonna aux consuls de Gênes de comparaître en sa présence, car ils ne lui avaient pas encore prêté foi et hommage, et n'avaient pas reconnu sa suzeraineté. Il désirait vivement, sinon terminer complétement, du moins arrêter leur guerre si prolongée avec les Pisans. Les consuls de Gênes trouvèrent l'empereur à Plaisance, et il ne leur fut pas possible de résister à l'ordre d'observer une trève de deux ans à partir de la Saint-Michel prochaine, sans mépriser ouvertement l'autorité impériale. Pour que cette trève fût plus exactement gardée, chacune des deux cités eut à remettre ses prisonniers à Othon. Après avoir réglé ces différends, il continua son voyage et arriva, vers la fin de juin, dans les villes du Piémont au pied des Alpes; d'où il revint bientôt en Toscane pour exécuter ses projets [1].

Oubliant la persévérance avec laquelle Innocent l'avait soutenu contre toutes les usurpations et les menaces de son ancien rival, lorsque tout le monde l'abandonnait, Othon céda aux réclamations des villes et aux suggestions de quelques seigneurs pour s'emparer encore d'autres possessions de l'Église. Déjà depuis longtemps Innocent avait pénétré ces desseins et avait écrit, en se plaignant, à l'archevêque de Ravenne et à ses suffragants combien l'empereur se montrait ingrat. Afin de conserver cependant les apparences pour lui, Othon chargea quelques jurisconsultes de faire connaître les droits de

[1] Dipl. Murat., Antiq., V, 89; Murat., Antich. Estens., I, 391; Dipl. Ughelli It. S, II, 175, 634; Pingonii Aug. Taurin. Chron., in Græv. Thes., t. IX, p. V, p. 24.

l'Empire sur les provinces du patrimoine de saint Pierre. Ils décidèrent que, pendant la lutte pour la couronne impériale, le Siége apostolique s'était approprié des châteaux et des terres sur lesquels les droits de l'Empire étaient en vigueur, et ils rappelèrent que Othon lui-même avait promis au pape, par un serment solennel, le jour de son couronnement, de défendre la dignité de l'Empire et de lui faire restituer tout ce qui lui avait été enlevé [1].

Il envahit donc la Campanie et d'autres possessions que, depuis les temps anciens, la faveur des empereurs, la bienveillance des princes et la piété des grands avaient accordées à l'Église romaine. Il s'empara d'Orvieto, de Perugia et d'autres localités, voire même de la plus grande partie du domaine temporel de l'Église. Les habitants de Viterbe se garantirent par une forte muraille et firent même plusieurs sorties contre les soldats d'Othon, lesquels se vengèrent de cette audace sur les champs et les vignes. A Rome même, il ne manquait pas de gens qui désiraient le succès des plans de l'empereur, et le rétablissement de son ancienne autorité. Sa conduite devint de plus en plus hostile. Il fit garder les villes et les châteaux-forts de telle manière que personne ne pouvait plus aller à Rome. Les ecclésiastiques chargés de porter des lettres du pape dans les provinces et dans les pays étrangers en furent dépouillés, il n'y eut d'autre moyen de les faire parvenir que celui de les confier à des marchands. Beaucoup d'étrangers qui étaient en route pour se rendre à la capitale de la chrétienté furent obligés de rebrousser chemin; les croisés même qui ne faisaient que traverser le pays, furent attaqués et eurent à supporter de mauvais traitements [2].

Innocent avait patienté jusqu'à ce jour. Il espérait qu'Othon reviendrait de lui-même à ses anciens sentiments; mais ce fut en vain. Il lui écrivit donc :

[1] Ptol. Luc., Hist. Eccl., in Murat. SS., t. XI, 1123; Rubæi, Hist. Ravenn., in Græv. Thess., t. VII, p. I, p. 360; Matth. Pàris, p. 160.

[2] Bussi, Ist. di Viterb., p. 144; Cæs. Heisterb. excerp. in Leibn. SS., II, 517; Godof. Mon; Emonis, Chron. in Math. Annal., t. II.

« Quoique nous soyons convaincu de l'insuffisance de nos « mérites et de notre intelligence pour la haute dignité dont « nous sommes revêtu, nous désirions cependant nous abste- « nir de tout ce qui pourrait nous faire encourir la colère du « Très-Haut. Nous ne voulons pas nous unir à ceux qui, par « crainte de perdre la faveur des hommes, n'osent élever la « voix ni s'opposer librement à ceux qui, confiants dans leur « pouvoir temporel, veulent nous résister en matières spiri- « tuelles. Si nous adressons à la majesté impériale des paroles « plus dures que de coutume, nous ne le faisons pas par or- « gueil, mais parce qu'il est écrit : « Élevez votre voix, au « temps de la détresse, comme une trompette ! » et parce que « nous sommes affligé de vous voir, vous dans lequel nous es- « périons trouver un fils protecteur de l'Église, changé en un « membre funeste pour elle. Considérez comment vous avez « été élevé par le Siége apostolique au plus haut degré de l'au- « torité ; reconnaissez le Seigneur du ciel, qui renverse les « puissants du trône et qui élève les humbles. Mais vos actions « prouvent que vous ne pensez pas à lui. Les frontières dont « vos prédécesseurs se sont contentés ne vous suffisent pas ; « vous avez l'audace d'usurper même le patrimoine de saint « Pierre, que votre devoir vous commande plutôt d'augmenter « que de diminuer. Cependant par vos autres qualités esti- « mables, vous brilleriez parmi les princes comme le soleil, « si vous témoigniez au Siége romain l'honneur qui lui est dû. « Au lieu de cela, vous l'attaquez, sans considérer que vous « êtes attaché à nous et à nos successeurs par le lien de la « fidélité. Pensez aux paroles du prophète : « L'homme qui « jouit des bienfaits de l'autorité et qui ne la reconnaît pas se « ravale au niveau des animaux privés de raison. » Il en est « beaucoup d'exemples dans l'antiquité, et vous avez devant « les yeux celui de Frédéric votre prédécesseur ; il avait à expier « dans sa personne et dans celle de ses fils les oppressions qu'il « avait fait endurer au Siége apostolique, et il ne fut pas jugé « digne, comme autrefois le peuple d'Israël, d'entrer dans la

« terre de promission. Croyez-vous que votre faute vous rende « fort? Voulez-vous vous approprier le bien d'autrui, quoique « votre propre bien soit assez étendu, et que vous ne soyez « pas destiné à en jouir longtemps? Ne savez-vous pas que « celui qui abuse du pouvoir à lui confié, est indigne de pos- « séder ses priviléges? Nous ne voulons pas attaquer la cou- « ronne impériale avec ses armes, mais seulement vous rame- « ner de votre égarement dans le droit chemin. Plus nous vous « aimons, plus nous sommes peiné de ce que vous vous per- « mettiez des actes qui nous affligent, et de ce que vous ne « considérez ni la honte temporelle ni la perte de votre âme. « Il est de notre devoir de défendre les biens de l'Église avec « le glaive spirituel, et de reprocher à tout chrétien chaque « péché mortel; et même de l'en détourner par les moyens « de discipline ecclésiastique, si cela est nécessaire. Nous vous « prions, exhortons et vous recommandons de cesser d'em- « piéter sur les droits du Siége apostolique, et de vous rappe- « ler le serment que vous avez prêté. Dieu punit les grands « comme les petits; prenez garde qu'il n'arrache pas la racine « de votre vie de la terre des vivants. Si vous persévériez dans « votre méchanceté, nous ne pourrions pas nous empêcher de « prononcer l'excommunication contre vous [1]. »

Othon répondit : « Nous sommes surpris avec raison et fâ- « ché de ce que votre bonté apostolique s'est donné tant de « peines pour prononcer contre nous par tant de paroles un « blâme que nous ne méritons pas. Nous voulons être bref. « Nous n'avons rien fait qui puisse faire tirer le glaive spirituel « contre nous; car nous ne vous enlevons pas le pouvoir spi- « rituel qui appartient à vos fonctions; nous n'y songeons pas « du tout. Bien au contraire, nous voulons que ce pouvoir de- « meure inviolable partout, et qu'il s'étende sous l'égide de « notre autorité impériale. Mais vous savez bien que nous « avons de pleins pouvoirs sur le temporel dont il ne vous

[1] Hahn, Bullæ Pontif. in Coll. Monument., I, 148.

« appartient pas de décider. Car ceux qui distribuent les sa-
« crements ne doivent point siéger sur un tribunal criminel.
« Si vous exercez de pleins pouvoirs indépendants sur les
« choses spirituelles, notre volonté comme empereur est aussi
« de régler les affaires temporelles dans tout l'Empire [1]. » D'après ce langage, on se tromperait bien, si on croyait apercevoir dans Othon un adversaire de la papauté. Il croyait seulement qu'il était de son devoir de soumettre de nouveau les possessions temporelles de l'Église romaine à l'Empire dont elles avaient fait autrefois partie; quant au reste, il reconnaissait le pape comme chef de la chrétienté, dans la plus grande extension de cette dignité, de sorte que les adversaires de son autorité spirituelle, loin de trouver aucune protection auprès de l'empereur, subissaient dans toute leur rigueur les lois de l'Église, qu'il appliqua, en sa qualité d'exécuteur temporel de ces lois, contre les hérétiques à Ferrare et dans les autres villes de l'État de l'Église.

Othon ne se contentait pas de réunir l'État romain à l'Empire; mais il voulut soumettre toute l'Italie. Roger, le héros des Normands, disait-on, a enlevé la Pouille à l'Empire, il faut que cette province lui retourne. Othon avait encore jeté ses vues sur d'autres domaines faisant partie du royaume de Frédéric, quoique leur sûreté eût été assurée par le serment qu'il avait solennellement prêté au pape. Mais des seigneurs ecclésiastiques et temporels, et à la tête de ceux-ci Thiébault et le comte de Celano, excitèrent Othon à s'emparer des possessions de Frédéric. Il arriva dans les Abruzzes, vers la Saint-Martin, après avoir passé par Rieti. L'un de ces comtes lui remit Capoue, et l'autre, Salerne. Les habitants de San-Germano furent si consternés en apprenant la nouvelle de cette marche d'Othon, que la plupart d'entre eux cherchèrent un asile pour leurs personnes et leurs biens dans d'autres contrées. L'abbé du Mont-Cassin songea, contrairement au conseil de ses frères,

[1] Hahn, Bullæ Pontif. in Coll. monument., I, 208.

à détourner le danger en ayant recours aux négociations; il fut reçu amicalement par l'empereur, et son couvent ne fut pas endommagé. Naples ouvrit volontairement ses portes; Aversa se rendit; plusieurs se soumirent par affection, mais un plus grand nombre par crainte. Quarante galères de Pise attendaient les ordres de l'empereur près de l'île de Procida. Aguido seul opposa une telle résistance, qu'Othon désespéra de s'en emparer et s'en retourna à Capoue, où il passa l'hiver à faire confectionner les machines de guerre pour s'emparer des autres villes, et donna le duché de Spolète en fief à Thiébault pour le récompenser de l'alliance qu'il avait contractée avec lui [1].

Innocent n'avait pas cessé d'exhorter Othon par des lettres et par des messagers à suspendre sa persécution contre l'Église, à s'abstenir d'expulser le roi de Sicile de son patrimoine, qui était sous la protection de saint Pierre. L'empereur lui fit dire: « Si le pape veut conserver les possessions de l'Empire, qu'il « me délie du serment par lequel j'ai juré de recouvrer les « droits qui ont été enlevés à l'Empire. Car c'est le pape lui- « même qui m'a imposé ce serment à l'époque de mon cou- « ronnement. » Innocent se plaignit, même auprès d'Adolphe, l'ancien archevêque de Cologne, de la conduite indigne et de l'ingratitude d'Othon. Mais toutes les représentations et toutes les menaces restèrent infructueuses.

Innocent ne pouvait pas demeurer indifférent à la vue du danger que courait le royaume de Sicile. Quoique la tutelle fût éteinte, le roi avait néanmoins besoin que le pape le protégeât, surtout dans les circonstances critiques et périlleuses. Frédéric gouvernait, il est vrai, par lui-même; mais sa jeunesse qui manquait encore de prudence et d'expérience, pouvait facilement se laisser entraîner à des actes dont il n'était pas en état de prévoir les conséquences. Dans ce moment même où l'em-

[1] Godof. Mon.; Ep. XV, 115; Chron. Pisan. in Murat. SS., t. VI; Chron. Foss. nov.; Rich. de S. Germ.; Cont- Chron. Anon. Mont Cass., in Græv Thes., t. IX.

pereur le menaçait de toute sa puissance, il avait éloigné de sa personne et disgracié son ancien gouverneur, l'évêque de Catane. Innocent l'avertit des projets hostiles d'Othon sur son royaume, lui rappela la nécessité de prendre des précautions, et de mener une conduite qui ne devait plus être celle d'un enfant : « Vous occasionnez et vous vous préparez du scandale « par la mesure que vous venez de prendre ; les nobles en se « voyant traiter de cette manière, se dégoûteront de votre ser- « vice, et votre propre intérêt compromis vous instruira de la « nécessité de rappeler un homme qui a résisté énergiquement, « non-seulement à d'autres de nos adversaires, mais même à « l'empereur. Nous espérons donc que vous lui rendrez votre « confiance, que vous vous servirez de ses sages conseils, et que « vous n'entreprendrez rien contre son bien-être ni contre « son honneur [1]. »

Othon vit qu'une rupture avec le pape allait inévitablement avoir lieu. Afin d'en prévenir les suites, il envoya le patriarche Wolfgar dans les villes de la Lombardie. Celui-ci avait mission de les fortifier dans leur attachement à l'empereur, et il obtint un succès complet. Bologne et son école de droit étaient principalement dévouées à Othon comme elles l'avaient été à tous les empereurs ; elles reçurent pour récompense la confirmation de leurs anciennes franchises. Il chercha aussi à s'unir plus étroitement les princes ecclésiastiques de l'Allemagne. L'archevêque Sigefroi de Mayence (car Léopold était alors complétement oublié) obtint, sous l'approbation du sceau impérial, la confirmation de ces grandes faveurs qu'Othon étant roi lui avait accordées, et par lesquelles Sigefroi acquit à son archevêché le droit de patronage sur Gœttingue, la juridiction sur Noerten, la suzeraineté sur l'abbaye de Reinhausen et la promesse de raser Gleichen hostile à Eichsfeld. Othon fit venir l'archevêque de Salzbourg en Italie et reçut de lui l'engagement de fournir des secours pour tout ce qui concernerait l'honneur

[1] Matth. Pâris; Ep. XIII, 177. — Frédéric n'avait pas encore seize ans; il était déjà majeur. Ep. XIII, 83.

de l'Empire et de l'empereur; Othon s'efforça même de le prévenir entièrement contre le pape [1].

Quant aux autres affaires de l'Allemagne, le roi de Bohême renouvela sa demande de divorce contre sa femme, question dans laquelle l'évêque de Prague avait porté autrefois une sentence conforme à la volonté du roi. Comme celui-ci était maître d'empêcher par la force sa femme d'appeler de cette sentence à Rome, il regarda son mariage comme dissous et rechercha Constance. Cette conduite arbitraire et illégale ne pouvait pas être indifférente au Siége apostolique. Ses lettres d'exhortations n'eurent point d'effet; l'affaire durait depuis déjà huit ans; les évêques de Halberstadt et de Bamberg, ainsi que l'abbé de Pforta, avaient été chargés de faire une enquête, d'entendre les témoins, et d'envoyer un rapport à Rome. C'est là que les fondés de pouvoir des deux parties plaidèrent devant un cardinal; mais aucune décision ne put encore être prise, il fallut que l'évêque de Salzbourg entendît encore les témoins et fît une nouvelle enquête, le tout sous la réserve de la sentence du pape. Ce procès fut plus tard une des affaires que le cardinal-légat Hugolino d'Ostie eut à décider en Allemagne; mais il n'arriva à aucun résultat, car le roi refusa de comparaître, s'attira l'excommunication, promit ensuite de se présenter devant le cardinal, ne vint cependant pas, et célébra enfin son mariage avec Constance. L'archevêque Sigefroi de Mayence fut donc obligé d'assigner de nouveau les parties à Rome. Les fondés de pouvoir de la reine demandaient que la sentence de l'évêque de Prague fût déclarée nulle et non valable d'après le droit civil et le droit canonique. A cause des nombreuses objections que soulevaient et l'affaire elle-même et le roi, Innocent ne pouvait pas porter une décision, sans épuiser l'accusation, la défense et les enquêtes; et malgré tous les embarras occasionnés jusqu'à ce jour par ce différend, il voulut l'évoquer encore une fois à Rome dans le

[1] Barth. Dulcini de Var. Bonon. dans Murat., Antiq., IV, 281; Dipl. in statu in Græv. Thes., t. VII; Dipl. Guden Cod. dipl., I, 416.

cas où un accommodement à l'amiable ne serait pas possible, afin de se mettre en état de prononcer enfin une sentence conformément au droit.

La demande des chanoines de Brême pour que l'évêque Gérard d'Osnabruck leur fût accordé comme archevêque, parut terminer les divisions qui existaient dans cet archevêché. Pendant cette scission, le clergé avait éprouvé de grandes persécutions, les églises des dommages considérables dans leurs biens, et le désir de la tranquillité et de la sécurité était sincère chez les chanoines moins attachés à Waldemar que les vassaux de ce diocèse. Le pape consentit à leur demande, à condition que Gérard dirigerait et gouvernerait en vrai pasteur l'église d'Osnabruck jusqu'à la réception du pallium, continuerait d'être reconnu comme tel par les ecclésiastiques et les laïques dépendants de cette église, et recevrait en même temps l'obéissance et les témoignages de respect des prêtres et des vassaux de l'archevêché de Brême [1].

Les sentiments du pape à l'égard de l'archevêque destitué de Cologne furent adoucis sans doute par la conduite d'Othon, mais plus sûrement encore par le caractère même d'Innocent qui montrait de l'indulgence partout où il ne rencontrait ni mépris pour sa dignité, ni empiétement sur ses droits; car il était toujours plus disposé à redresser par des ménagements qu'à renverser par la sévérité. Jusqu'à ce jour, l'archevêque s'était soumis humblement et patiemment à la punition qui lui avait été imposée par le Siége apostolique pour sa défection de la cause d'Othon; c'est pourquoi Innocent fit succéder la clémence aux rigueurs de la justice. Il permit à Adolphe de célébrer la grand'messe dans toute église, cependant sans porter les ornements du pallium, d'accorder les ordres mineurs aux prêtres, de bénir les vases sacrés et d'accepter une dignité ecclésiastique, en tant qu'elle ne serait pas un évêché, pour lequel il lui faudrait demander une permission spéciale [2].

[1] Ep. XIII, 50, 158.

[2] Ep. XIII, 177.

Les efforts d'Innocent pour réconcilier le couple royal de France, et ses démarches persévérantes pour que la reine fût du moins traitée plus convenablement, ayant été inutiles, il ne lui resta plus d'autre moyen que celui d'avertir sévèrement le roi, et de relever le courage de la reine par ces paroles de consolation qui, provenant du chef de la chrétienté, témoignaient la bienveillance la plus paternelle : « Vous seriez distingué, écrivit-il à Philippe, parmi tous les « rois de la terre, par votre gloire et par vos brillantes ac- « tions, si l'éclat n'en était terni par vos rapports avec la « reine. Puissiez-vous effacer cette tache, afin de devenir en- « tièrement pur ! » Mais les paroles que le pape adressa à Ingelburge sont le plus parfait modèle de ce caractère plein du véritable esprit du Christianisme, caractère qui se manifesta dans tous les discours, dans toutes les lettres et dans toute la vie de ce grand homme :

« Notre commisération paternelle nous fait sentir toute la « dureté de votre sort. Mais, comme vous êtes appelée par le « lien conjugal avec votre époux à régner sur les autres, nous « vous exhortons à vous maîtriser vous-même, pour votre « consolation, dans la lutte par laquelle Dieu veut éprouver « votre vertu. Supportez toutes les disgrâces, toutes les mé- « chancetés. Supportez-les avec un esprit contrit, non pas « uniquement comme une nécessité que l'on ne peut dé- « tourner; non-seulement soumettez-vous à la volonté divine, « mais acceptez-la. Ne vous montrez jamais triste, quand « quelque chose n'arrive pas selon vos souhaits; offrez avec « joie et non de mauvaise humeur votre sacrifice au Seigneur, « car tout ce que chacun lui présente dans cette misérable vie « ne se compose que de sacrifices constants dont personne ne « doit ni demander ni espérer d'être affranchi. Très-chère fille « en Jésus-Christ ! consolez-vous de votre sort; ayez un cou- « rage viril afin de ne jamais chanceler dans votre persévé- « rance, afin de ne pas gémir de ce qu'il vous est arrivé des « malheurs qui n'arrivent pas à tant de gens indignes. Si la

« vertu s'énerve sans combat, et si sa grandeur et sa force ne « se révèlent que dans la patience, nous ne devons pas faire « servir à nourrir notre douleur ce qui doit au contraire ser- « vir à nous fortifier. Car le Père céleste a voulu vous éprou- « ver, à la manière des pères de ce monde qui, pour maintenir « leurs enfants dans la vertu, ne les élèvent pas dans les plai- « sirs, et il a voulu se préparer en vous non une fille gâtée « mais une fille élue. Vous devez donc regarder comme plus « périlleuse la licence qui entretient l'audace dans les ré- « prouvés, que la discipline qui fortifie la vertu des élus. Ré- « signez-vous avec humilité; et, comme la souffrance n'en est « point une pour celui qui la supporte patiemment, sup- « portez tout avec égalité d'humeur, afin que Celui entre « les mains duquel se trouve le cœur du roi le dirige selon « sa volonté, soit apaisé par votre humilité; non-seulement « qu'il fasse cesser la cause de vos malheurs, qu'il vous « rende le cœur de votre époux et récompense par là vos « souffrances, mais afin que Celui qui est le véritable époux « de toutes les âmes fidèles, récompense encore plus abon- « damment vos chagrins par sa grâce. Soyez assurée que « dans tout et pour tout ce qui dépendra de nous, nous ne « vous laisserons pas manquer de l'assistance du Siége apos- « tolique [1]. »

Depuis quelque temps, le roi avait un démêlé important avec les évêques Manassés d'Orléans et Guillaume d'Auxerre; c'étaient deux frères de la maison de Seignelay vivant dans l'union la plus rare [2], et constamment unis pour suivre une même ligne de conduite. Quelques individus qui étaient d'intelligence avec les Anglais, avaient fait construire un château

[1] Ep. VII, 29; XIII, 66.

[2] Tous les deux étaient chanoines d'Auxerre. Guillaume refusa l'évêché de Nevers pour ne pas se séparer de son frère. Le chapitre d'Auxerre élut Manassés évêque; mais il ne voulut pas qu'on donnât le doyenné à son frère, et il n'accepta pas l'élection. Celui-ci ne voulut pas non plus s'éle- ver au-dessus de son frère aîné. Alors l'archevêque de Sens l'engagea à ac- cepter l'évêché. Hist. Ep. Autissiodor, in Labbé Bibl. Mscr., t. I.

au sommet du rocher de Warplie, situé dans une forte position sur les côtes de la mer, afin d'ouvrir par leur alliance avec les îles anglaises un refuge aux ennemis de la France. Des gens armés, des munitions de guerre, des vivres furent transportés dans le château, et on se plaignit au roi de ce que les contrées d'alentour souffraient beaucoup des sorties dévastatrices que faisait la garnison. Il convoqua ses vassaux à Nantes, ordonna au comte de Saint-Pol de marcher contre la forteresse, en fit expulser les ennemis et mit des troupes dans le fort. Les deux évêques s'étaient trouvés aussi à cette expédition avec leurs vassaux [1]; mais à peine furent-ils arrivés qu'ils s'en retournèrent aussitôt, sans prendre congé, et leurs vassaux, en l'absence de leurs suzerains, ne voulaient plus obéir aux ordres royaux [2]. En effet, les évêques avaient déclaré qu'ils n'étaient tenus de suivre l'armée que lorsque le roi en personne marchait à la guerre. Le roi interpréta ces paroles comme si les évêques eux-mêmes s'étaient révoltés contre lui et il confisqua ceux de leurs fiefs qu'ils possédaient sous la réserve du service militaire [3], leur laissant les dîmes, les biens et leurs droits ecclésiastiques [4]. Les évêques demandèrent qu'on leur rendît leurs domaines, et offrirent de se justifier; car, disaient-ils, nous ne sommes coupables d'aucun crime de haute trahison. Le roi tint ferme. Ils voulurent se défendre en jetant l'interdit sur les biens et les gens du roi qui se trouvaient dans leurs diocèses. Alors, on séquestra aussi leurs habitations et leurs meubles. Ils allèrent à Rome et portèrent plainte auprès d'Innocent. Le pape trouva la conduite de Philippe nullement conforme aux usages et au droit. Voyant la liberté de l'Église menacée par cet acte arbitraire, il demanda le rétablissement des choses dans leur état primitif, que les

[1] Mézeray, Abrégé, II, 285, se trompe en rapportant l'origine de ce différend à la croisade dans le Languedoc.

[2] Ep. XIII, 191.

[3] Ep. X, 195. « Salvo servitio nostro « equitationis, exercitus et submonitionis. »

[4] La distinction est formelle : « Rex « regalia eorum confiscavit; decimas « et alia bona spiritualia in pace eis « dimittens. » Albericus, p. 454.

évêques fussent traités avec douceur, intercéda en leur faveur pour le cas où ils auraient commis quelque faute et chargea l'archevêque de Sens de faire des démarches pour eux, de les assister par ses conseils. Le roi pria le pape de lever l'interdit prononcé par les deux évêques et ne se laissa toucher ni par les lettres de Rome ni par les prières de l'archevêque. Innocent invita celui-ci à faire de nouvelles tentatives, et l'encouragea à solliciter Philippe de réintégrer les évêques dans leurs domaines et de leur pardonner leur faute, s'ils en avaient commis une, par égard pour le Siége apostolique. Philippe persista dans son refus, disant qu'il ne pouvait pas retirer la sentence sans qu'il y eût enquête. Le pape lui répondit que lui aussi ne pouvait lever l'interdit sans qu'il y eût enquête, mais que le parti le plus avantageux serait de révoquer et la sentence et l'interdit, et de laisser cette affaire se terminer amicalement. Aucun résultat n'eut lieu. Les évêques en appelèrent à Rome, et Innocent renouvela l'année suivante ses représentations au roi, « le « priant de conserver la paix avec l'Église troublée dans plu- « sieurs royaumes, et que, s'il ne veut pas abandonner cette « affaire par égard pour lui, du moins de ne pas empêcher « une sentence suivant les usages du pays ; car il y a des choses « plus dignes et plus importantes qui réclament l'attention « du roi. Un vieux proverbe dit : L'erreur est l'apanage de « l'homme, mais la persévérance dans l'erreur est celui du « diable. » L'archevêque de Sens avait reçu ordre de recommander le contenu de la lettre papale à la considération du roi, et de veiller à ce que l'interdit mis par les évêques sur les possessions royales dans leurs évêchés fût observé. Mais l'archevêque ne montra pas la prudence nécessaire, et il ne comprit pas les sentiments du pape ; bien au contraire, loin de se constituer médiateur ou juge, il embrouilla encore l'affaire, de sorte qu'Innocent chargea peu de temps après d'autres évêques de déclarer nul et non valable ce qu'il avait fait, et de révoquer ce qu'il avait ordonné. « Les princes, écrivit-il au roi, obtiennent

« souvent bien plus par une conduite modérée que par une « conduite dure, et nous aimerions à être médiateur pour ré- « tablir la bonne harmonie [1]. » Mais Innocent ne voulut cependant pas aller plus loin, et résister aux coutumes du royaume ; car le pape n'avait jamais acquis en France, comme en Allemagne, un droit sur les fiefs proprement dits des siéges épiscopaux; ces fiefs étaient sous la juridiction immédiate du roi, distincts de la dotation proprement dite de l'Église, et les rois disposaient de leurs revenus pendant la vacance des siéges [2]. Innocent, à ce qu'il paraît, n'a pas fait de démarches ultérieures en faveur de ces évêques. Ils adressèrent au roi un écrit par lequel ils s'avouèrent coupables de la violation du devoir de vassal et reconnurent la légitimité de la demande de leur suzerain. Alors seulement le roi rendit les droits régaliens aux évêques, mais sans indemnité pour leur confiscation pendant plusieurs années; la grâce royale n'accorda à chacun que trois cents livres. Il les affranchit pour toute leur vie de l'obligation de le suivre à l'armée, à la condition cependant qu'ils enverraient leurs vassaux, comme les autres évêques et barons [3]. L'interdit fut levé.

Vers cette époque furent achevées autour de Paris les murailles dont la construction avait commencé vingt ans auparavant, en même temps que le pavage de la ville [4]. Un grand nombre de couvents et de villages se trouvèrent enclavés dans l'intérieur, ce qui multiplia les réclamations pour les droits de dîme et la juridiction ecclésiastique, dont la fixation devenait d'autant plus nécessaire, que le roi força les propriétaires des

[1] Ep. XIV, 52 ; XIII, 190, 191 ; XIV, 52, 163 ; XV, 39, 40, 108, 123, 105.

[2] Des différends à ce sujet s'élevèrent entre le roi de France et Innocent IX et ses deux successeurs, ce qui occasionna la célèbre convocation du clergé de 1682. Voyez Bausset, Histoire de Bossuet, II, 199.

[3] Dipl. in Martene Coll. ampl., I. 1100, et Lebeuf, Histoire d'Auxerre, t. II.

[4] Le pavage de la ville commença avant le départ du roi pour la Palestine. On rapporte que le roi regardait souvent pour se distraire la Seine qui passait sous ses fenêtres; et qu'un jour une voiture ayant produit en soulevant la boue une puanteur insupportable, cette circonstance le détermina à faire paver toutes les rues avec des pierres dures. Rigord.

champs et des vignes à construire des maisons sur leur emplacement. Les ordonnances de Philippe-Auguste atteignirent aussi une partie des terres de l'ancien et célèbre couvent de Saint-Germain-des-Prés; il touchait à la paroisse de Saint-Sulpice. L'abbé et les moines craignaient de perdre le droit qui avait été accordé par le pape Lucien III, à leur maison, savoir, qu'aucun censitaire payant le cens au couvent pour des fonds de terre, ne pouvait, sans le consentement des moines, être soumis à la juridiction ecclésiastique d'une autre église. L'abbé s'adressa à Innocent et en obtint l'assurance que, si on construisait des édifices sur les propriétés du couvent, quoiqu'elles fussent situées dans l'intérieur de la ville, il conserverait les mêmes droits spirituels sur les habitants de ces nouvelles maisons, comme sur ceux des anciennes. Innocent témoigna son affection pour la France et son roi, en confirmant les règlements que les maîtres et les écoliers avaient établis par leurs propres comités, et en leur en recommandant la stricte observation [1].

En Angleterre, le différend au sujet de l'archevêque de Cantorbéry était assoupi, et il paraît que les deux affaires du douaire de la reine Bérengère et celle de l'archevêque d'York mirent seules cette année le pape en relation avec ce royaume. On avait en vain fixé au roi un délai par rapport à la première : il n'en avait tenu aucun compte, n'avait envoyé aucun fondé de pouvoirs, ni pris des arrangements avec la reine; c'est pourquoi les évêques de Rochester et de Salisbury ne devaient plus différer de prononcer, sans aucune crainte, un interdit spécial sur toutes les villes, villages, lieux, châteaux et métairies réclamés par la reine. Quelques évêques étaient chargés d'avertir énergiquement le roi à propos de l'affaire de l'archevêque, pour qu'il lui restituât tout ce qu'il lui avait enlevé, et l'indemnisât de tous les dommages qu'il lui avait causés [2].

[1] Félib., Hist. de la ville de Paris. I, 251; Rigord, 52; Ep. XIII, 90, 91; XII, 180
[2] Ep. XIII, 74, 67.

Mais on ne put encore arriver à aucun résultat; car Jean entreprit cette année une expédition en Irlande, soit pour faire cesser les différends des barons anglais avec les chefs indigènes, soit pour abaisser Hugues et Gauthier de Lacy, et se venger de l'odieux Guillaume de Braose (V. liv. XIIe), qui avait trouvé un refuge chez ces derniers. L'expédition fut heureuse pour le roi et aussi pour l'Irlande; près de vingt chefs prêtèrent foi et hommage à Dublin; d'autres se retirèrent pleins de confiance dans leurs forts; les Lacy furent obligés de s'enfuir; Mathilde, femme de Guillaume de Braose, tomba avec son fils et sa belle-fille au pouvoir de Jean, qui fit expier à Mathilde le langage qu'elle avait osé tenir, en la faisant mourir de faim. On opposa des gardes-frontières à quelques chefs qui sortaient de leurs repaires inaccessibles pour attaquer les possessions des Anglais. A partir de cette époque, les lois, les usages, les monnaies de l'Angleterre furent en vigueur en Irlande, des vicomtes et d'autres fonctionnaires administrèrent le pays d'après ces lois, l'évêque de Norwich fut le chef suprême de la justice [1]; ce changement fut un véritable bienfait pour les Anglais établis dans l'île après la conquête. Jean, qui aurait pu disposer de tout selon son bon plaisir, s'en retourna à Londres, ayant de nouveau besoin d'argent qu'il songeait à extorquer au clergé. Il fit appeler auprès de lui tous les évêques, prélats et supérieurs de couvents, et leur imposa une taxe que l'on dit avoir été de cent mille livres sterling; les religieux de Cîteaux furent en outre obligés de payer quarante mille livres, sans égard aux lettres de grâce qui leur avaient été précédemment accordées. Les trésors que Jean avait enlevés par divers tourments aux Juifs, au commencement de l'année, étaient, à ce qu'il paraît, déjà dissipés. Une tradition populaire rapporte qu'un Juif de Bristol, surpassant les autres par son amour pour l'argent, l'idée vint au roi de lui faire arracher tous les jours une dent, jusqu'à ce qu'il se fût racheté de ce

[1] Berington, III, 21; Gordon, Hist. d'Irlande, I, 206; Matth. Pâris, 160.

supplice par dix mille marcs. Le Juif sacrifia sept dents, mais lorsque le tour de la huitième arriva, la douleur fut plus forte que l'amour pour ses richesses, et la cupidité du tyran fut enfin satisfaite. Pouvait-on s'étonner de voir beaucoup de Juifs quitter le pays?

De grands événements se préparaient en Espagne; l'année précédente, était expirée la trève par laquelle Alphonse de Castille procura, en l'année 1198, la tranquillité à son pays, et facilita au roi maure, Abu-Jacques-Almansor, l'invincible, les moyens d'étouffer les troubles dans ses États de Mauritanie. Les chevaliers de Calatrava s'étaient soumis malgré eux à cette trève, car ils supportaient avec peine la perte de leur possession principale dont ils portaient le nom. Cette ville était tombée au pouvoir des Maures peu de temps avant la trève; après son expiration, les chevaliers eurent de nouveau la liberté de faire des exploits militaires. C'est ainsi qu'ils attaquèrent, sous le commandement de leur grand-maître, le territoire mahométan, et conquirent quelques châteaux. Si la paix récemment conclue entre les rois de Castille et de Léon eût été troublée, comme des malveillants cherchaient à le faire, l'ordre de Calatrava n'aurait pu soutenir le fardeau de la guerre; c'est aussi pour ce motif qu'Innocent recommanda aux évêques des deux royaumes de ne négliger aucun moyen de conserver la concorde et de travailler à une alliance entre les rois contre les infidèles, et de menacer de l'excommunication celui qui le premier romprait la paix. Alphonse, pressentant sans doute l'avenir, employa tous ses efforts à faire cesser tout différend entre les rois de l'Espagne, et pour la première fois depuis longues années l'union intérieure rendit heureux les quatre royaumes; il essaya même de réconcilier les rois de France et d'Angleterre, afin de les faire entrer dans la grande alliance par laquelle il songeait à combattre les Maures.

C'est pendant que les princes étaient ainsi disposés à tirer l'épée pour l'honneur du pays et la protection de la foi, que Ferdinand, infant d'Alphonse de Castille, fut armé chevalier.

et déclara solennellement dans la maison du Seigneur des armées sa résolution de vouer sa vie à combattre les infidèles et de les expulser de son patrimoine qu'ils tenaient occupé; il demanda dans ce but la bénédiction du pape et le secours des autres princes. Innocent ordonna aux archevêques et aux évêques d'Espagne de presser leurs rois, dans le cas où ils n'auraient pas de trève à garder avec les mahométans (car la trève même avec les infidèles devait être religieusement observée), d'assister avec leurs trésors et leurs troupes l'infant dans l'entreprise si glorieuse à laquelle il consacrait les prémices de sa chevalerie.

Le roi Sancho de Portugal, s'écartant des sentiments de son père, se montrait très-disposé à soulever les différends avec le Siége apostolique (V. liv. IIe) et le clergé de son pays. Il parut surtout très-irrité contre l'évêque de Porto, au point que les fondés de pouvoirs du pape, s'interposant comme médiateurs, ne purent obtenir qu'une paix incertaine. Le roi trouva facilement occasion de leur faire sentir sa colère. L'évêque, de son côté, attendait le moment favorable pour se venger du roi par le pouvoir et la sévérité de l'Église; le mariage d'Alphonse, l'héritier du trône, avec Arraca, fille d'Alphonse de Castille, fournit un prétexte très-facile par la proximité de parenté. L'évêque prononça l'excommunication, ne voulut pas assister au mariage, n'alla pas au-devant du fils du roi lorsqu'il vint à Porto, et lui interdit même la procession solennelle à travers la ville. La colère du roi éclata, non-seulement contre l'évêque, mais encore contre quelques-uns de ses chanoines; leurs habitations furent détruites; on leur enleva leurs bénéfices et leurs chevaux, on enfonça les portes des églises; Sancho jeta en prison l'évêque et le doyen, et s'empara de leurs revenus et de leurs propriétés de famille. Après une détention de cinq mois, ils parvinrent à s'évader à Rome, et manquant de tout, persécutés par le roi, abandonnés par leurs chanoines qui ne leur donnaient ni secours, ni appui, et n'observaient pas l'excommunication prononcée, ils portèrent une plainte

verbale au pape [1]. Innocent chargea l'évêque de Zamora et deux prélats de son diocèse de punir les chanoines et de négocier avec le roi. Ils avaient l'ordre de demander la restitution entière de tout ce qui avait été enlevé, une satisfaction pour l'insulte faite à l'évêque et à son compagnon; si cela ne se faisait pas, ils devaient refuser au roi l'entrée dans toute église, et tous les sacrements, et assigner à Rome pour s'y justifier les gens dont Sancho s'était servi contre l'évêque et contre ses biens.

L'évêque de Zamora parvint à opérer une réconciliation. « Sancho devait rendre à l'évêque de Porto sa faveur, lui res- « tituer les biens épiscopaux et ses biens patrimoniaux, ne « plus se mêler dorénavant dans les affaires spirituelles sans la « demande de l'évêque, ne plus chercher à se faire justice au « sujet de plaintes contre des personnes ecclésiastiques, et « n'opposer aucun obstacle à l'évêque dans l'administration de « ses fonctions; quant à la manière dont le roi voudrait don- « ner satisfaction pour les insultes commises, elle était aban- « donnée à son propre jugement. Si le roi accepte cet accom- « modement, il en instruira l'évêque. » Sancho accepta les propositions, promit de les observer toutes inviolablement et sans supercherie, et accorda au fugitif une sûreté complète pour sa personne, ses gens et ses possessions. Le pape confirma la convention [2].

Si le chevalier regardait comme la plus haute destinée de marcher au combat de Dieu contre les infidèles et les hérétiques, pour la propagation de la foi et la protection de l'Église, le prêtre et le moine faisaient consister la plus haute mission d'une vie consacrée au Seigneur et enflammée pour lui d'un amour pur, à porter la parole salutaire, la lumière universelle parmi les peuples sauvages, pour les convertir à la foi chrétienne. Armés de cette parole de la grâce, soutenus par une

[1] Ferreras, III, 585; in Odor. Rayn. Annal.; Ferreras, IV, 82; Mariana, II, 652; Ep. XIII, 183, 75; Gebauer, Histoire du Portugal, p. 59; Ep. XIII, 57.

[2] Ep. XIII, 75-76.

confiance inébranlable en Dieu, par leur dévouement à la cause qu'ils servaient, ces messagers du salut ne se laissant effrayer par aucun danger, rebuter par aucune peine, décourager par aucun obstacle, se rendaient chez des peuples dont ils connaissaient à peine les noms.

A cette époque, quelques religieux de l'Ordre de Cîteaux [1], encouragés par le duc Conrad de Masovie, se présentèrent devant le pape et lui demandèrent humblement la permission de répandre la semence de la parole divine en Prusse, et de diriger dans le chemin de la vérité les habitants enfoncés dans les ténèbres de l'erreur et dans les ombres de l'ignorance, afin que ce pays portât aussi de bons fruits au Seigneur. Ils partirent, forts de la bénédiction du pape, dotés de leur zèle et de leur amour. Bientôt, plusieurs chefs et d'autres habitants reçurent le saint baptême, et le nombre des convertis s'augmenta de jour en jour; de sorte que quelques-uns des religieux purent s'en retourner auprès du Siége apostolique avec d'heureuses nouvelles, et prier celui-ci d'accorder une organisation ecclésiastique solide à ces provinces nouvellement conquises à la foi. Le pape confia à l'archevêque de Gnesen les soins de pasteur suprême pour l'administration des sacrements et l'organisation de tout ce qui pouvait servir à la propagation ultérieure du Christianisme, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de fidèles exigeât un évêque particulier. Innocent ajouta une invitation à d'autres évêques, prélats et princes temporels de prêter assistance, protection et consolation aux missionnaires [2]. En effet, outre plusieurs évêques, le roi Lesco de Pologne, le duc Henri de Silésie, dit *le Barbu*, et d'autres seigneurs, firent peu de temps après une croisade, afin que les missionnaires, protégés par les armes, pussent prêcher, baptiser, et implanter plus efficacement les germes de la doctrine chrétienne. La crainte du glaive devait contribuer, plus que la

[1] Suivant Chron. Mont. Seren., en 1209. — Ceux qui prêchaient s'appelaient Chrétien et Philippe. Chrétien est désigné comme le premier évêque de la Prusse.

[2] Gram, Hist. Pol., V; Ep. XIII, 128.

parole, à réunir extérieurement à l'Église un grand nombre d'infidèles. Innocent, comme chargé de veiller sur la foi et la vie, voulut empêcher deux inconvénients : d'abord, que chaque vagabond, qui ne fait que mettre la foi en danger, se rendît dans ces pays sous le prétexte de prêcher, et ne nuisît à l'Évangile beaucoup plus qu'il ne pouvait le servir; ensuite, que les convertis ne tombassent sous un joug civil plus dur que celui qu'ils avaient porté auparavant, en devenant sujets de leurs nouveaux suzerains, les ducs de Pologne et de Poméranie. L'autorité du suzerain, en améliorant leur sort, devait aussi les disposer plus favorablement pour le Christianisme et faciliter leur conversion. La sagesse d'Innocent voyait clairement que les biens spirituels sont recherchés plus avidement, quand, sous leur protection, les biens temporels obtiennent une extension ou une sécurité plus grande. Ainsi, d'un côté, il soumettait les prédicateurs qui se rendaient dans ces pays à l'examen et à la confirmation de l'archevêque de Gnesen, afin de préserver le peuple du piége des fausses doctrines; et, de l'autre, il exhortait les seigneurs à traiter les habitants avec plus de douceur, afin qu'ils ne fussent pas repoussés de la vérité évangélique par la crainte d'un despotisme cruel [1].

Dans la Livonie, convertie depuis peu de temps, la parole et des représentations scéniques, la prédication et le glaive servaient à planter, cultiver, propager et protéger l'Évangile. — L'évêque précédent était mort à la suite des travaux d'une activité infatigable qui lui avaient mérité la couronne céleste. On ne lui avait pas trouvé de successeur, et il fallait un zèle ardent pour la foi, le mépris des dangers quotidiens qui menaçaient l'existence de la part des sauvages habitants, le mépris des rigueurs de ce dur climat, le désir du martyre, pour se rendre dans ces contrées, y garder et y augmenter le petit troupeau des confesseurs du vrai Dieu. Aussi le père de la chrétienté fut-il rempli d'une très-grande joie lorsqu'un homme

[1] Ep. XV, 147-148.

d'un âge mûr, distingué par son savoir et ses vertus, qui avait déjà beaucoup souffert parmi ces peuples pour la parole divine, voulut se charger de cet évêché. Les chevaliers de l'Épée, sous leur deuxième grand maître nommé Volquin, secondèrent avec zèle le nouveau pasteur. Innocent régla leurs rapports avec l'évêque de Riga; ils devaient recevoir de celui-ci en fief un tiers de la Livonie et de la Lettonie, et protéger l'Église et le pays, à la condition d'un grand nombre de prérogatives et d'une subordination constante vis-à-vis l'évêque de Riga. Quant à tout ce qu'ils conquerraient en dehors de ces provinces, ils étaient exempts de toute espèce d'obligation envers l'évêque. Mais si, dans les parties conquises, l'institution de nouveaux pasteurs devenait nécessaire, le Siége apostolique se réservait de fixer librement un arrangement équitable entre ceux-ci et les chevaliers; on donna à ces derniers pour règle de conduite celle des chevaliers du Temple; et l'année suivante, l'ordre fut confirmé par l'empereur et par le pape [1].

Le roi Waldemar, de Danemarck, poursuivait dans son royaume la réalisation de ce double but : l'extension de sa propre puissance et la domination de l'Église. Comme la paix lui parut assurée du côté de la Suède par une alliance (V. liv. XIIe), du côté de l'Allemagne par l'élévation d'Othon à l'Empire, il tira l'épée contre ces peuplades des bords de la mer Baltique, qui attendaient encore la lumière évangélique, ou parmi lesquelles elle s'était éteinte faute de soins. Combien ce projet devait être agréable à celui dont le devoir était de faire entrer dans le filet de la foi chrétienne les peuples jusqu'à ce jour ses ennemis! Ses exhortations, ses prières, sa bénédiction, encouragèrent le pieux roi à commencer la lutte en guerrier

[1] Ep. XII, 102. — Afin de rendre les doctrines du christianisme sensibles aux nouveaux convertis, on joua en 1204, à Riga, des pièces de théâtre chrétiennes. Rühs, Finlande, p. 36. — On peut y voir les ridicules bévues qu'occasionna une connaissance imparfaite de la langue du pays. Ep. XIII, 141-142; Dipl. d'Othon IV, du 27 janvier 1211, dans Voigt, Hist. de la Prusse. I, 674.

courageux du Seigneur, lutte dont le résultat, quel qu'il fût, devait toujours être couronné au ciel par une gloire éternelle. Afin d'assurer le temporel de Waldemar, Innocent prononça l'excommunication contre tous ceux qui attaqueraient le Danemarck, qui troubleraient la paix, ou porteraient atteinte aux droits du roi son fils chéri en Jésus-Christ, ou de ses héritiers. Mais, comme précédemment quelques princes de l'Allemagne avaient profité de l'absence de Waldemar pour faire des incursions dans son royaume, l'empereur fut appelé à le protéger de ce côté, avec d'autant plus de raison, que Waldemar l'avait assisté aussi dans ses embarras et de toutes les manières. Les grands furent exhortés à ceindre l'épée, à l'exemple de leur roi, et à l'accompagner dans son saint pèlerinage au combat de Dieu [1]. Lorsque le moment du départ s'approcha, Innocent l'assura de la protection du Prince des apôtres, non cependant sans recommander la prudence et la prévoyance. Waldemar conquit dans cette expédition l'île de Rügen; et Mistewin, seigneur de la Poméranie orientale, sur les bords de la Vistule, lui prêta le serment de vassalité [2].

Peu de temps avant la mort d'Innocent (afin de rassembler ici tout ce qui a rapport à la propagation du Christianisme dans ces contrées), une guerre des Russes menaçant de soutenir dans leur aversion pour le Christianisme les habitants de la partie la plus septentrionale de l'Empire, située le long du golfe de Finlande, les évêques de Livonie et de l'Estonie et les frères de l'ordre de l'Épée s'unirent plus étroitement. Mais ce fut seulement après la mort d'Innocent que Waldemar assura l'existence du Christianisme dans ce pays par une victoire brillante remportée sur les forces réunies de tous les païens des provinces voisines, et par la fondation de la ville de Revel; plus tard, le pape Honorius III renouvela aux religieux de

[1] La Chron. Pegav. cont. in Menken SS., t. III, se plaint deja en 1169 de *inopia doctorum hominum*. Ep. XII, 103, 157, 104-105.

[2] Ep. XIII, 65; Petr. Olai Chron. ad ann. 1210, in Langeb. SS., I, 121; Mallet, III, 385.

l'ordre de Citeaux l'invitation d'envoyer des moines et des rères convers pour travailler dans cette Vigne du Seigneur, et il prit des mesures afin que des missionnaires fussent instruits à Rome pour cette haute destination.

Il est probable que sous une administration plus sage, la principauté de Halitsch aurait été également conquise dans ce siècle à l'Église latine. Les boyards, mécontents de Miecislaw leur seigneur, appelèrent Coloman, fils d'André, roi de Hongrie, pour être leur souverain. Les habitants, qui étaient Russes, pratiquaient la religion grecque. Innocent ayant donné plein pouvoir à l'archevêque latin de Gran de couronner le nouveau roi, ce fait seul excita des soupçons et même de l'aversion parmi les boyards. Lorsque Coloman fit venir ensuite des prêtres latins, et chassa les prêtres grecs, ne laissant aux laïques d'autre choix que d'embrasser sa religion ou d'être persécutés, les grands seigneurs se souvinrent de leur ancienne alliance avec la Russie, rappelèrent Miecislaw qui, soutenu par le czar Jouri Wsevolodowitsch et par les nobles de Polotzk, marcha contre Coloman, et le fit prisonnier dans le fort de Halitsch, après lui avoir fait éprouver une défaite sanglante. Coloman parvint à chasser de nouveau son rival, mais sans jouir longtemps de la domination, et sans pouvoir assurer à sa famille, ni préparer à l'Église latine une existence solide [1].

Si les sentiments hostiles d'Othon pour l'Église romaine éveillèrent l'attention du pape comme prince, s'ils réclamèrent sa vigilance afin que le siége du chef de la chrétienté ne perdît pas la splendeur et l'indépendance sans lesquelles la direction suprême de l'Église aurait été bientôt arrêtée, paralysée, anéantie, l'Église d'Orient, d'un autre côté, exigeait l'activité la plus infatigable. L'ardeur qui attirait autrefois les peuples vers la Terre-Sainte, parut refroidie; les querelles fréquentes

[1] Holberg, Hist. du Danemarck, I, 285; Mallet. III, 295; Odor. Rayn. ann. 1220, nº 38; Raumer, VI, 303; Raynaldi ad ann. 1214, nº 8; Art de vérifier les Dates, VIII, 287.

qui éclataient dans l'Occident empêchaient les seigneurs de prendre part à une expédition si lointaine. Le duc Léopold d'Autriche était le seul qui fût préparé, et son départ n'était retardé que par le soin d'assurer le sort de son fils âgé de quatre ans, en lui donnant un tuteur et en le fiançant avec la fille du margrave de Misnie.

La plus grande partie des guerriers qui avaient suivi Baudouin à Constantinople, avaient péri dans les combats ou par les fatigues; ceux qui étaient restés avaient renoncé à leur désir primitif de combattre pour la cause de Dieu; et le plaisir seul de batailler et de braver les dangers les retenait encore dans ce pays éloigné; partout où l'occasion se présentait d'éprouver leur courage, ils y accouraient, sans considérer au service de qui ils plaçaient leur valeur. L'appât d'une solde plus riche en conduisit un grand nombre chez Théodore Lascaris, sans considérer que son titre d'empereur était une protestation permanente contre le dominateur de Byzance, qui était de race latine. Cependant ils pouvaient répondre à la désapprobation du pape que ce service les dirigeait aussi contre des infidèles [1].

L'empereur Alexis, après avoir été dépouillé de ses trésors par le margrave de Montferrat [2], chercha un refuge en Épire. Là, il apprit comment Théodore Lascaris, son gendre, avait sauvé le titre d'empereur de Byzance en le transportant en Asie, où il s'était soumis des provinces considérables. Au lieu de s'en réjouir, ce succès excita son envie. Il se rappela que Gajatheddin-Kaikosru, sultan d'Iconium, en fuyant devant son frère Rokneddin, avait trouvé auprès de lui à Constantinople une réception bienveillante, et qu'il l'avait même adopté. Alexis se rendit à Iconium. Ses offres déterminèrent Gaja-

[1] Georg. Acrop., c. 9; et Niceph. Greg., l. I; Ep. XIII, 184.

[2] Nous avons dit dans le livre VIII qu'il avait été envoyé prisonnier à Montferrat; mais suivant Niceph. Greg., il erra pendant quelque temps dans le Péloponèse et dans l'Achaie. Suivant Georg. Acropol., il se rendit en Épire auprès de Michaëlicius. Georg. Acropol., c. 9.

theddin à sommer Théodore de rendre l'autorité souveraine à son beau-père. Le refus fut suivi de la tentative de faire valoir par les armes les prétentions d'Alexis. Théodore, vaillant et belliqueux, accourut avec un petit corps d'armée auprès d'Antioche assiégée, de la chute ou du salut de laquelle tout dépendait. Les deux armées se rencontrèrent auprès de cette ville, sur les bords du Méandre si célébré par les poëtes. L'impétuosité des Latins au service de Lascaris prépara la victoire à l'empereur sur les forces supérieures du sultan, et, lorsque Théodore éleva devant les Turcs la tête de son rival placée sur une lance, ceux-ci ne purent tenir plus longtemps le champ de bataille. Alexis, renfermé dans le couvent de Saint-Hyacinthe à Nicée, put pleurer toute sa vie cet effort avorté pour s'emparer de nouveau des débris d'une domination usurpée.

Sur les frontières de l'Épire, la cupidité des Latins rendit le Grec Michaélicius, après divers actes de parjure, assez fort et assez audacieux pour assiéger la sœur de l'empereur, ravager le pays et donner un libre essor à sa haine contre les prêtres latins. Cette situation affligea le pape. Il vit bien que la conquête de la Romanie par les Grecs arrêterait tous les secours pour la Terre-Sainte, et que la vie des Latins serait dans le plus grand danger; car il n'ignorait pas que la vengeance animait les Grecs contre eux. Il savait aussi qu'ils accusaient le Siége apostolique de la prise de Constantinople. C'est pourquoi le patriarche reçut l'ordre d'exhorter les Grecs et les Latins, et principalement ces derniers, à ne pas secourir Michaélicius, et d'engager l'empereur à payer la solde à ses troupes, afin que la nécessité ne les poussât pas à entrer au service des étrangers.

La situation intérieure de l'Église exigeait également des soins constants, de la surveillance et des conseils. Il fallait accommoder les différends, établir l'union, avoir recours aux menaces. Les liens étaient ou trop relâchés ou trop serrés; il fallait tantôt protéger le subordonné contre les violences du

supérieur, tantôt assurer au supérieur l'obéissance des inférieurs; écrire contre les oppressions exercées par les laïques, ou empêcher les usurpations des prêtres. Nous ne parlerions pas de la multitude des affaires, s'il n'y avait eu qu'à confirmer des donations, approuver des concessions de faveurs, ratifier des conventions faites entre les églises, assurer la collation des bénéfices, sanctionner des jugements, accorder protection à un évêque ou à un abbé, permettre l'érection ou l'extension d'un diocèse, recommander un homme de mérite. Mais l'intervention du chef de l'Église devait arracher à la cupidité des barons et des chevaliers, les possessions, les gens et les dîmes; protéger les évêchés, les abbayes, les églises et les revenus du clergé que les barons et les chevaliers ou possédaient contrairement à tout droit ecclésiastique, ou concédaient selon leur bon plaisir, souvent même à des laïques; défendre contre le pillage et des attaques à main armée des fiefs nouvellement acquis par des églises, attentats dans lesquels les personnes mêmes étaient livrées à toutes sortes de violences. Il y avait tant de nouveaux seigneurs qui refusaient la dîme, empêchaient même leurs sujets de la payer, et les prêtres et les moines grecs de témoigner à leurs évêques latins l'obéissance et le respect qui leur étaient dus! Une loi de l'empereur prétendait détruire la liberté de léguer des immeubles à l'Église; de pareilles donations étaient enlevées par la force, et quelquefois l'empereur lui-même dépouillait un ordre d'un domaine ou d'un château agréablement situés; d'autres libertés des ecclésiastiques furent aussi restreintes; jusqu'à ce qu'enfin les princes et les barons d'une grande partie de la Grèce déclarèrent, avec le consentement de l'empereur, qu'ils voulaient placer sous l'autorité immédiate du patriarche tous les couvents, toutes les églises et possessions [1].

Malgré les ordres du pape, si clairement et si souvent réitérés, le patriarche nommait toujours uniquement des Vénitiens

[1] Ep. XIII, 184, 33, 34, 17, 23, 31, 25, 47, 97, 36, 159, 167, 99-100, 102, 152, 109, 164, 108, 111, 163, 171, 112, 172, 98, 110, 170, 174, 136, 41, 192.

aux dignités ecclésiastiques, et força par cette conduite l'empereur à porter de nouveau des plaintes à Rome. Une décision apostolique imposait aux évêques l'obligation d'ordonner un prêtre latin dans toute localité où vivaient douze ménages catholiques.

Combien de choses n'y avait-il pas à régler, à concilier, à blâmer, dans le clergé de ces provinces? Les ecclésiastiques de Constantinople se plaignaient de ce que le patriarche conservait pour lui seul les revenus qui devaient être partagés entre tous, de sorte qu'eux-mêmes se trouvaient dans le besoin; un archevêque exigeait de ses suffragants et des couvents des taxes exorbitantes; un autre effrayait les ecclésiastiques ses subordonnés en lançant contre eux l'excommunication, dont ils étaient obligés d'aller chercher l'absolution à Rome, en courant des dangers sur terre et sur mer, excommunication prononcée en général trop légèrement par les prélats et pour des motifs peu importants. Des chanoines accusaient un archevêque d'avoir donné l'institution à un évêque indigne. L'inimitié la plus violente subsistait toujours entre les évêques et les ordres de chevalerie; ceux-ci soutenaient toutes les usurpations avec le glaive, convoitaient constamment les richesses et les possessions, s'emparaient d'un diocèse tout entier et de ses dotations, se permettaient et d'exercer des droits ecclésiastiques et de porter des signes de distinction auxquels ils n'avaient pas droit. Mais l'œil d'Innocent est fixé sur tous les points de la chrétienté, son attention est dirigée sur tout, ses oreilles sont ouvertes à toutes les plaintes, et il consacre à l'organisation régulière de cette Église éloignée les mêmes efforts énergiques déployés dans les royaumes rapprochés l'Occident [1].

Nous avons parlé de ce seigneur français auquel fut offerte la royauté de Jérusalem. Le comte Jean de Brienne s'embarqua à Marseille pendant l'été de cette année, suivi d'une nom-

[1] Ep. XIII, 18-19, 16, 6, 44, 42, 15, 27, 14, 29, 138, 117, 106, 26, 104, 114, 151, 101, 113, 120, 165, 125.

breuse escorte. Le jour de la fête de l'Exaltation de la Croix, il fit son entrée solennelle à Acre; et le lendemain il célébra son mariage dont il ne devait pas jouir longtemps. Dans les premiers jours d'octobre, Jean et Marie se rendirent, avec un grand nombre de prélats et de barons, à Tyr pour se faire couronner tous deux. La trève avec les Sarrasins était expirée, et quoique le sultan Saffeddin et tous les chrétiens fussent très-disposés à la renouveler, néanmoins les prélats et le grand-maître des Templiers parvinrent à déjouer toute négociation. Pendant le couronnement de Jean, Coradin, fils du sultan, conduisit une armée considérable contre Acre. Les chevaliers de cette ville sortirent à sa rencontre, et obligèrent le Sarrasin à s'en retourner. Le troisième jour après le couronnement, Jean vint à Acre, et afin de signaler le commencement de son règne par quelque exploit, il envahit le territoire ennemi. Il ne put ni assiéger, ni rétablir aucune place forte; parcourir le pays, piller quelques localités, revenir avec un butin qui consistait principalement en bestiaux et en prisonniers, tel fut le seul résultat de cette expédition de courte durée [1]. Jean et ses compagnons séjournèrent ensuite à Acre dans l'inactivité, comme s'ils y avaient été prisonniers, et négligeant tout mouvement militaire. Le sultan s'aperçut bientôt que les forces et l'activité de Jean étaient bien au-dessous de ce qu'il avait redouté dans le commencement. Il rassembla une nouvelle armée et établit sur le mont Thabor un fort destiné à inquiéter les chrétiens. Ceux-ci étaient tellement paralysés qu'ils n'osèrent pas même tenter d'en empêcher la construction, quoique le fort ne se trouvât qu'à neuf lieues de la ville, et que les ennemis fissent fréquemment des courses jusque sous ses murs. La plupart des croisés les plus puissants et les plus riches, dé-

[1] Suivant Ep. XV, 210. Marie, femme de Jean, serait morte dans le courant de l'année 1212, et non en 1219, comme le dit Sanuto. Elle donna a son époux une fille nommée Yolande, femme de Frédéric, auquel elle transféra le titre de roi de Jérusalem. Marin. Sanut., l. c.; Oder. Rayn. ad ann. 1210, nº 33, d'après un ancien Mscr.; Jac. de Vitriaco, Hist. Orient., in Gesta Dei, p. Franc., p. 1124; Cont. Guill. Tyr.

couragés de voir qu'ils manquaient d'occasion pour faire quelques exploits, s'en retournèrent dans leur patrie. Alors ceux qui restèrent renouvelèrent la trêve avec les Sarrasins; et dans leur embarras et leurs gémissements, ils placèrent leur unique espoir en Dieu et dans la protection de l'Église romaine. Jean s'adressa, pour obtenir des secours, au chef de la chrétienté.

Le comte Raymond de Toulouse était arrivé à Rome, pour tâcher d'obtenir la restitution des châteaux qu'il avait livrés au légat et porter plainte contre celui-ci et le comte Simon de Montfort. Vers le commencement de l'année, il obtint une audience du Saint-Père. Le pape, prévenu par les rapports de ses légats et des évêques contre le comte, le reçut d'abord durement, le traita d'infidèle, d'ennemi de la foi, de persécuteur de la Croix, et le découragea complétement par cette réception. Mais Raymond s'étant montré humble et soumis, peut-être plus par prudence que par conviction, ayant déclaré vouloir exécuter tout ce que le pape ordonnerait, une ambassade des bourgeois de Toulouse, qui demandaient aussi à se réconcilier avec l'Église, ayant appuyé le comte dans ses plaintes, le pape se montra plus favorable et ne lui refusa pas cette justice qui veut entendre, connaître et approfondir tout et partout. Raymond assura au pape qu'il avait accompli en très-grande partie ce que maître Milon lui avait imposé pour pénitence, quoiqu'il y eût des choses bien pénibles, et il offrit d'exécuter aussi le reste. Il priait en retour le pape de lui donner un témoignage constatant la pureté de sa foi catholique et de lui faire rendre les châteaux dont il avait été dépouillé, et dont la perte lui causerait un grand dommage [1].

[1] Petr. Vallissern., c. 38; Ep. XII, 156. Petr. Vallissern garde le silence sur la plainte portée contre le comte de Montfort, et dit que Raymond a voulu obtenir du pape, par ruse, la restitution des châteaux, et qu'Innocent l'a traité, à l'audience, d'incrédule, d'ennemi de l'Église, etc., et lui a néanmoins permis de se justifier du reproche d'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau (afin qu'il ne persécutât pas l'Église avec plus de fureur). Les Chroniques s'accordent au contraire avec la lettre du pape, qui est la base de notre récit.

Non-seulement Innocent écouta avec bienveillance les propositions de Raymond, mais on rapporte qu'il le confessa et lui accorda l'absolution en présence des cardinaux. Cependant il ne lui retira pas l'obligation de se soumettre à tout ce qui lui avait été ordonné par maître Milon, et donna au comte une instruction pour distinguer ceux qui doivent être comptés parmi les hérétiques [1]. Quant aux châteaux, il parut inconvenant à Innocent que l'Église s'enrichît aux dépens d'autrui [2]. D'après le conseil des cardinaux, il jugea que les droits du comte sur ces châteaux n'étaient pas éteints, et que la décharge donnée à ses sujets de leur serment de fidélité ne pouvait pas préjudicier à ses prétentions, aussitôt qu'il aurait rempli les conditions qui lui ont été imposées, car il n'a donné les châteaux que comme gages. Mais, comme les matières de la foi exigeaient une prévoyance rigoureuse et une mûre réflexion, les légats en France étaient chargés de convoquer, dans le délai de trois mois, une assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, et de faire examiner par ceux-ci les plaintes portées contre le comte au sujet de sa défection de la vraie foi et de l'assassinat de Pierre de Castelnau, afin que cette affaire devînt susceptible de recevoir une décision; et ils devaient fixer le jour auquel l'accusé aurait à se rendre à Rome pour connaître la sentence. S'il n'y avait personne qui l'accusât du meurtre, le comte se justifierait, et s'il y parvenait, et quand il aurait accompli tout ce qui lui a été imposé, il serait réintégré dans la possession des châteaux, toutefois à la condition de donner caution pour une paix inviolable. Innocent accorda même au comte le droit de poursuivre ceux qui lui auraient causé quelque grave dommage pendant le temps de son excommunication [3].

Innocent donna connaissance de ces conventions aux arche-

[1] Chroniques; Ep. XII, 154.

[2] *Non decet Ecclesiam cum aliena jactura ditari*. Ceux qui accusent constamment l'Eglise de cupidité, d'acquisitions et de possessions injustes (comme si cela était dans les principes de l'Église catholique!) devraient bien graver dans leur mémoire ces paroles d'Innocent.

[3] Ep. XII, 152. 155.

vêques de Narbonne et d'Arles. Il témoigna de nouveau sa faveur au comte lorsque celui-ci prit congé de lui, lui fit présent d'un manteau magnifique et tira même de son doigt un anneau précieux, et le mit au doigt de Raymond. L'évêque de Riez et maître Thédisius reçurent, en qualité de légats, l'ordre de préparer cette assemblée et d'accorder au comte liberté de plainte et de justification. Innocent informa aussi l'abbé de Cîteaux de tout ce qui avait été décidé à Rome, et lui donna en même temps la mission de lever la sentence lancée contre les bourgeois de Toulouse, mais de veiller avec soin à ce que tout ce qu'ils avaient promis fût exécuté ponctuellement. Le pape pensa même qu'il y avait péril à retarder l'absolution; il voulut que l'abbé et le légat l'accordassent dans le délai le plus court possible. Mais l'abbé de Cîteaux la soumit à de si dures conditions, que les bourgeois se seraient adressés de nouveau à Rome, sans les efforts de leur évêque et de celui d'Uzès. Enfin, ils promirent mille livres pour combattre les hérétiques, et ils furent reconnus comme fils de l'Église. Pendant ce temps, le comte était revenu à Toulouse avec la bulle de l'absolution papale, les lettres de paix et les présents; tout le peuple s'abandonna à la joie la plus vive en voyant son seigneur réconcilié avec l'Église. A son retour, Raymond eut une entrevue avec l'empereur Othon, qui se trouvait à cette époque dans la haute Italie. On supposait qu'il lui avait demandé des secours contre le comte Simon. Othon ne pouvait lui en accorder, et Philippe de France, auquel il s'adressa plus tard, lui en refusa. Mais, pour le moment, il n'y avait pas encore d'inimitié déclarée entre Raymond et Simon, celui-ci ordonna à tous ses vassaux de recevoir de leur mieux le comte de Toulouse; Raymond, plein de bonheur, montra à Simon et au légat tout ce qu'il avait apporté de Rome [1].

Le vainqueur des hérétiques s'était maintenu, tant bien que mal, pendant l'hiver, dans ce qui lui restait du pays conquis.

[1] Chroniques; Ep. XII, 153, 155- 156; Petr. Vallissern., c. 34.

Au commencement du carême, il reçut la nouvelle que sa femme lui amenait des renforts. Il se mit en marche pour aller à sa rencontre et l'accompagna jusqu'à Carcassonne. Il put alors assiéger de nouveau des places fortes, en conquérir quelques-unes, sur les garnisons desquelles il exerça, en les mutilant, le droit de représailles, pour celles commises sur ses soldats. Le roi d'Aragon, dans une entrevue à Pamiers, se donna encore l'inutile tâche de réconcilier Simon avec les comtes de Toulouse et de Foix. Cette négociation détermina les principaux seigneurs, dans la conviction où ils étaient qu'on ne leur accorderait jamais la paix en leur qualité d'adversaires de l'Église, à profiter de la présence du roi pour lui offrir de lui rendre hommage. Mais ils trouvèrent naturellement trop dure et trop ignomineuse la condition de lui livrer tous leurs châteaux-forts.

Raymond attendait à Toulouse le moment où il remplirait devant le légat les conditions imposées par le pape, et où, après avoir été complétement réconcilié avec l'Église, il serait réintégré dans la possession de ses châteaux. L'abbé de Cîteaux et un grand nombre d'évêques se trouvaient déjà dans la ville ; enfin arriva aussi Thédisius, homme circonspect et fin, et nullement disposé en faveur du comte. Les évêques l'avaient peut-être prévenu contre lui. Craignait-il quelque piége de la part du comte, quelque danger pour l'Église s'il se réconciliait trop promptement avec elle ? Les légats crurent même pouvoir puiser dans les lettres du pape des motifs pour rendre la chose plus difficile.

Pendant que ces événements se passaient à Toulouse, Simon et le légat étaient campés, vers la Saint-Jean, devant le château de Minerve, assis sur un rocher élevé et escarpé, et dominant le pays. Le comte de Montfort était venu l'attaquer, à la prière des habitants de Narbonne, afin de les protéger contre les dommages que leur causaient tous les jours des sorties du fort. « Si vous voulez me soutenir mieux que vous ne « l'avez fait jusqu'à ce moment, leur fit dire le comte, je vous

« protégerai. » Des troupes nombreuses arrivèrent devant le château, et des machines de siége furent préparées à grands frais [1]. Cependant la perte éprouvée par la courageuse garnison du château pendant un siége de sept semaines, fut moins considérable que celle qu'elle fit subir aux assiégeants, dont beaucoup furent tués ou blessés. Enfin, les assiégés reconnurent l'impossibilité de se défendre plus longtemps, d'autant plus qu'ils manquaient d'eau à cause de la grande chaleur. Guiraud, seigneur du château, proposa de se rendre. Le comte déclara qu'il suivrait la volonté du légat. La haine de celui-ci eût souhaité de vouer la garnison à la mort; en sa qualité de prêtre, il n'osa pas manifester cet avis, c'est pourquoi il chercha à empêcher une convention. Il fit annoncer aux assiégés que les partisans de l'hérésie et les *parfaits* ne pourraient sauver leur vie que par leur retour à l'Église; que le château appartiendrait au comte : Guiraud serait indemnisé par d'autres biens près de Béziers. Robert de Mauvoisin, ayant entendu ces propositions, entra en fureur et dit : « Nous sommes « venus ici pour exterminer les hérétiques et non pour leur « faire grâce; ils ne manqueront pas de simuler une réconci- « liation avec l'Église! — Consolez-vous, lui répondit l'abbé « de Cîteaux, le nombre de ceux qui se convertiront ne sera « pas grand. » Le 22 juillet, les catholiques entrèrent dans Minerve. L'abbé Guido fut chargé de prêcher les hérétiques. Ce fut inutile; ils déclarèrent que rien ne pourrait les détourner de leurs opinions. Alors Simon, quel que fût le plaisir qu'il eût éprouvé à les voir sauvés par une conversion, en condamna cent quarante de ceux qui se nommaient les *parfaits*, à être brûlés. Beaucoup d'entre eux, parmi lesquels furent quelques femmes, montèrent avec joie sur le bûcher; le reste des habitants renonça à l'hérésie [2].

La guerre fut de plus en plus souillée par une cruauté révol-

[1] Simon fit construire une baliste qui coûtait tous les jours 21 livres pour la mettre en mouvement.

[2] Chroniques; Rob. Autiss. Chron.; Chron. Turon. in Martene, Coll., t. V; Petr. Vallissern., c. 37-38.

tante. Ces excès sont dans la nature de pareilles luttes. On ne s'attaque pas pour l'honneur, pour s'illustrer par des exploits militaires, pour toucher une solde; le combat n'est point seulement entre des masses, mais d'individu à individu, partout où ils se rencontrent. Dans cette guerre aussi, comme cela arrive toujours, il n'y a pas plus de culpabilité dans un parti que dans l'autre, si ce n'est que les vainqueurs ont des occasions plus fréquentes d'exercer leur fureur sur les vaincus. Ceux-ci ne manquaient jamais d'user de représailles quand ils le pouvaient. Les bûchers s'allumaient aussi bien pour les prêtres catholiques que pour les *parfaits* des Cathaféens; des soldats de l'armée catholique avaient à choisir entre les supplices et l'apostasie comme les partisans de l'hérésie; et chez les uns souvent des garnisons tout entières étaient vouées à la mort au milieu des acclamations de joie, et chez les autres, les oreilles, les lèvres et le nez étaient coupés aux prisonniers, au milieu de cris féroces et de blasphèmes contre la Vierge Marie. C'est ainsi qu'en l'année 1218, le comte Guillaume IV d'Orange, que Frédéric II avait fait roi d'Arles, tomba entre les mains des Avignonais qui l'écorchèrent tout vivant et le coupèrent en morceaux. L'historien recule d'horreur en se voyant obligé de raconter de semblables atrocités, mais qu'il se garde bien d'en accuser de préférence une époque. Dans tous les temps, et partout où éclate une lutte dans laquelle chaque individu se précipite avec toute la passion de la haine, l'homme, de soldat fidèle à son devoir, devient un monstre avide de sang.

Des ordres du pape arrivèrent, pendant le siége de Minerve, à l'évêque de Riez et à l'abbé de Cîteaux, portant qu'ils eussent à lever des contributions dans plusieurs diocèses de la France pour l'entretien des soldats catholiques, et à demander des contributions dans d'autres évêchés. Toutes les propriétés des hérétiques non convertis devaient être remises entre les mains du comte de Montfort, auquel le pape confirma en même temps la possession de la ville d'Albi

qui donna aux hérétiques le nom sous lequel ils sont le plus connus et désignés dans l'histoire [1].

Plus Innocent était déterminé à agir sévèrement contre les hérétiques, plus il était convaincu de la nécessité de guérir l'Église d'une pareille gangrène, plus aussi il lui fallait veiller, surtout dans les contrées infectées, à ce que le haut clergé répondît par sa dignité morale à l'idée sublime de ses fonctions. Il avait montré jusqu'à ce jour beaucoup d'indulgence envers l'évêque de Narbonne, l'avait même fait venir à Rome, avait ordonné une enquête, et accepté avec empressement la promesse de se corriger, dans l'espoir qu'il l'exécuterait; il lui avait observé (car on lui reprochait particulièrement sa cupidité et sa négligence), qu'il ne devait pas chercher à gagner de l'argent mais des âmes, renoncer à des extorsions illicites et à un commerce inconvenant, qu'il devait être hospitalier, prendre sous sa protection les pèlerins et les indigents, visiter son diocèse, tenir des assemblées ecclésiastiques, combattre l'hérésie, redresser les torts et remplir en conscience ses devoirs de pasteur. La pénitence fut stérile, l'indulgence infructueuse; trois ans auparavant, le légat avait déjà reçu l'ordre de nommer à la place de Bérenger un chef capable. L'archevêque parvint à gagner de nouveau la bienveillance du pape, mais il ne changea pas de conduite; toute temporisation était donc devenue dangereuse, et le légat fut chargé de procéder, sans aucune autre considération que celle de Dieu, non-seulement contre l'archevêque de Narbonne, mais aussi contre celui d'Auch, qui rivalisait avec Bérenger par l'indignité de sa conduite [2].

Peu de temps après la prise de Minerve, des croisés annoncèrent au comte Simon l'arrivée d'une troupe de Bretons. Ayant reçu ce renfort, il songea à attaquer Termes. Ce château couronne un rocher presque inaccessible. Raymond de Termes, seigneur de cette forteresse, descendait d'une des plus anciennes

[1] Guil. Nangis Chron. in d'Achery Spicil., t. III; Art de vérifier les Dates, X, 436; Ep. XIII, 86-87. — Voyez not. XIII, à l'Hist. du Languedoc, t. III, sur l'origine du nom d'Albigeois donné aux hérétiques de la province, au douzième et treizième siècle.

[2] Ep. X, 68; XIII, 88.

familles du pays. Plein de confiance dans le site invincible de son château, il faisait, selon ses caprices, la guerre à tout le monde ; le roi d'Aragon, le comte de Toulouse, même son propre suzerain le vicomte de Béziers, il n'épargnait les domaines d'aucun d'eux dans ces sorties. Il avait pris depuis longtemps ses précautions contre un siége, ayant enrôlé des soldats, emmagasiné des vivres, et préparé des munitions pour la défense. Il était si attaché à l'hérésie qu'on assurait que depuis trente ans la messe n'avait pas été dite dans la chapelle du château. Lorsque Simon parut avec un petit corps d'armée au pied de la montagne, Raymond n'y fit pas la plus légère attention, et la garnison, aussi nombreuse que vaillante, se moquait des croisés, entrait et sortait, sans en être empêchée. Mais un long convoi de machines de siége arriva peu à peu de Carcassonne où commandait un vaillant chevalier avec un corps d'élite ; tous les jours se présentaient de nouvelles troupes bien équipées ; les évêques de Chartres et de Beauvais, les comtes de Dreux et de Ponthieu se joignirent au comte Simon avec leurs soldats, et le siége fut poussé avec le zèle le plus actif. L'archidiacre de Paris enflammait les esprits par ses prédications et par son propre exemple. Tantôt il rassemblait des contributions pour la dépense des machines, tantôt il allait chercher du bois pour combler les fossés, tantôt il donnait des renseignements et des conseils aux forgerons et aux charpentiers pour la construction ou le perfectionnement des balistes ; on le rencontrait partout appliqué à exciter et à ordonner. Mais la garnison se défendit tout aussi courageusement. Aucun jour ne se passait sans combat. Simon perdit plus d'un brave, et il désespérait même de réussir à prendre le château ; car chaque fois que les siens détruisaient une muraille, ils en retrouvaient une nouvelle derrière celle-ci. Les assiégeants commencèrent à manquer de vivres, et les assiégés d'eau, et par là même de courage pour se défendre plus longtemps. Raymond de Termes fit proposer de rendre son château à la Pâque prochaine en échange d'autres possessions. Les évêques et les comtes

croyaient tout terminé, et quoique Simon les suppliât énergiquement de demeurer plus longtemps auprès de lui, et quoique les quarante jours, terme nécessaire pour acquérir les grâces accordées par le pape, ne fussent pas encore écoulés, ils partirent et ne rapportèrent de leur expédition que de la honte; l'évêque de Chartres seul promit de rester encore quelques jours. Cette diminution de forces engagea Simon à accepter les propositions; Raymond promit d'évacuer la place le lendemain [1].

Une pluie abondante, qui tomba pendant la nuit, remplit les citernes et les réservoirs; les assiégés regardèrent cette ressource inattendue comme un signe du ciel qui les exhortait à persévérer, et deux chevaliers seulement se rendirent, comme ils l'avaient promis la veille. L'évêque de Chartres, hésitant entre le désir de voir le château se rendre et celui de s'en retourner chez lui, conseilla de renouveler les négociations par des amis de Raymond et à des conditions plus favorables. Mais Raymond défendit même à son frère de revenir une seconde fois avec de pareilles propositions. L'évêque étant aussi parti, Simon se vit, avec peu de troupes, exposé aux attaques d'un ennemi nombreux, bien fortifié, à un séjour fatal au milieu de montagnes inhospitalières, ou à la honte de lever le siége. L'arrivée d'un corps de Lorrains le tira de cette irrésolution amère, et grâce aux efforts de l'archidiacre, les courages se ranimèrent et reprirent une nouvelle activité. Les balistes s'avancèrent plus près des murs; une grande brèche fut pratiquée, et le jour fut fixé pour l'assaut. Pendant ce temps, la garnison fut attaquée d'une épidémie mortelle; tous ceux qui en étaient atteints, périssaient. Ceux qui avaient échappé à la contagion, prirent, dans leur désespoir, la résolution de se frayer au milieu de la nuit et l'épée à la main, un chemin à travers l'ennemi et de se rendre en Catalogne, la patrie de la

[1] Hist. du Langued., III, 200; Petr. Vallissern., c. 42; Chroniques. — Art de vérifier les Dates, XII, 329, dit qu'ils furent saisis d'une frayeur panique.

plupart d'entre eux. Les assiégeants s'en aperçurent, coururent aux armes, et tuèrent ou firent prisonniers un grand nombre des fugitifs; parmi eux se trouva Raymond. Simon le fit conduire à Carcassonne et jeter enchaîné dans une tour où il passa plusieurs années. Enfin, le comte entra, le 23 novembre, dans le château, au siége duquel il se distingua par sa vigilance, son héroïsme et son mépris de la mort. On reconnut que Dieu protégeait particulièrement sa personne; on parla des miracles par lesquels l'Éternel s'était glorifié dans ses soldats; qu'une flèche avait été relancée par la croix placée sur la poitrine d'un guerrier, absolument comme par un bouclier. La prise de Termes ayant répandu la terreur, Simon s'empara de nouveau de tous châteaux sur le territoire d'Albi.

Une assemblée devait être tenue au mois de septembre à Saint-Gilles pour la justification du comte de Toulouse. L'accommodement qu'il conclut avec l'évêque de Viviers, au sujet de diverses réclamations, fit présumer que ses vues étaient sincères, et qu'il donnerait satisfaction pour tout ce qui était exigé par le pape. Mais l'évêque de Riez et maître Thédisius opposèrent de nouveaux obstacles. Celui-ci surtout paraît avoir été tout à fait hostile au comte, et s'être volontairement attaché à ce qu'il ne fût pas réconcilié avec l'Église. Lorsque Raymond comparut devant l'assemblée, le légat lui déclara qu'on ne pouvait pas accepter sa justification, parce que, en dépit de ses promesses réitérées, il n'avait pas exécuté les ordres du pape. Thédisius observa au concile que si Raymond n'avait pas tenu parole pour des choses peu importantes, il était à craindre qu'il ne devînt parjure aussi dans les choses plus graves. On dit cependant que beaucoup de prélats prirent la parole en faveur du comte, mais qu'ils rencontrèrent des contradicteurs dans quelques autres déterminés à ne voir que de la culpabilité.

Raymond avait fondé sur une réconciliation attendue avec confiance l'espoir d'une vie plus tranquille. Voyant cette espérance déjouée, il versa des larmes : « Et quand vos larmes

« seraient des torrents d'eau, s'écria Thédisius, elles ne s'é-« lèveraient jamais jusqu'à moi, » car il les regardait non comme des larmes de repentir, mais d'opiniâtreté et de colère. Les légats informèrent le pape de ce qui s'était passé, cependant de manière à justifier leur conduite. « Le comte, « disaient-ils, n'a pas exécuté l'ordre d'expulser de ses do-« maines les hérétiques et les vagabonds, il n'a pas rempli « non plus les autres conditions, comment aurait-on pu re-« cevoir un serment au sujet de deux crimes aussi graves? « C'est pourquoi on l'a de nouveau averti qu'il eût à se sou-« mettre. »

Le pape, induit en erreur par les légats sur les sentiments du comte, lui écrivit : « Cela fait peu d'honneur à un homme « d'un si grand nom, que d'être négligent à accomplir des « promesses faites, et d'attendre que l'on se regarde comme « lié par les promesses qu'on lui a données. Nous sommes « surpris de ce que vous tolérez encore des hérétiques dans « vos domaines, et mettez par là en danger votre salut et vo-« tre réputation. Nous voulons vous rappeler encore une fois « vos engagements. »

La rancune entre Raymond et Simon, contenue jusqu'à ce jour, éclata à la fin de l'année. Raymond, dit-on, emmena à une entrevue dans un château du diocèse d'Albi plusieurs ennemis acharnés de Simon, dans le dessein de s'emparer de sa personne. Simon en ayant été averti, reprocha au comte de vouloir attenter à sa vie. Raymond repoussa ces reproches, toutefois il empêcha Simon d'arrêter ses compagnons. Dans de semblables dispositions, une lettre du pape adressée à Raymond et à la plupart des seigneurs de ces contrées, pour leur déclarer que s'ils ne soutenaient pas vigoureusement le comte de Montfort dans ses expéditions contre les hérétiques, eux-mêmes seraient traités comme protecteurs de l'hérésie, dut produire peu d'impression [1].

[1] Petr. Vallissern., c. 40-42; Chron. Turon. in Martene Coll.; Petr. Vallissern., c. 39, dit de Thédisius : « Omnimodis aspirabat, ut posset de jure

« repellere ab indicenda ei purgatione « Comitem memoratum, » car il craignait (de quel droit?) la fausseté du comte. — Les chroniques accusent l'évêque Foulques de Toulouse d'avoir agi sur le légat, *no cessava mais de cercar mal*. Elles l'accusent aussi d'avoir livré antérieurement à Simon le palais du comte de Toulouse (*le chateau Narbonnois*); mais cette assertion est réfutée par l'Histoire du Languedoc, t. III, 193. Chroniques, p. 39; Petr. Vallissern., c. 39; Ep. XVI, 139; XIII, 188; Hist. du Languedoc, t. III, preuves, p. 228.

LIVRE SEIZIÈME.

Innocent excommunie Othon ; Othon marche contre la Sicile ; Innocent s'oppose à lui ; nouvelle scission en Allemagne ; Othon est déposé. — L'Angleterre : négociations infructueuses. — L'Espagne : préparatifs pour la guerre contre les Maures. — Le Portugal : nouveau différend avec le clergé. — La Norwége : nouvelle scission. — L'Orient : élection du patriarche à Constantinople ; querelles en Arménie. — Le pape écrit au sultan de Haleb. — Les hérétiques : négociations avec le comte Raymond ; renouvellement des hostilités ; siége de Lavaur ; Simon entre dans les domaines du comte de Toulouse ; celui-ci assiége Castelnaudary ; lettre d'Innocent au sujet de ces affaires ; ses efforts en faveur de l'Église dans le sud de la France.

(1211.)

L'empereur passa l'hiver à Capoue. L'abbé de Morimond fit cinq fois le voyage, afin de négocier une réconciliation entre les deux chefs de la chrétienté. Othon fut inébranlable ; il fallait que Frédéric fût expulsé de la Sicile ; et ses desseins allaient encore plus loin, même contre le roi de France. En vain le pape, dans l'espoir de conserver la paix à la chrétienté, offrit de supporter tous les dommages que les possessions de l'Église avaient éprouvés jusqu'à ce jour de la part des Allemands. Innocent confia sa douleur au roi de France :

« Si nous avions pénétré aussi bien que vous le caractère « d'Othon, il ne nous aurait pas trompé ! Il persécute en fils « impie sa mère, et il étend même ses mains contre la Sicile, « non content d'avoir arraché l'héritage paternel à notre fils « et pupille très-chéri en Jésus-Christ. Qui peut désormais « avoir confiance en lui, puisqu'après tant de diplômes et de « cautions, il ne tient pas même parole à nous, le Vicaire « (quoique indigne) du Christ ? Où doit-on chercher à l'ave-

« nir la vérité, le droit, la loi, le respect, le dévouement, « l'espérance, la bienveillance, puisque Othon bouleverse « tout ? Mais qu'il prenne garde de ne pas se tromper lui-« même ! Il méprise nos prières, nos exhortations de ne pas « troubler davantage le monde, et de ne pas empêcher les se-« cours pour la Terre-Sainte par convoitise du bien d'autrui. « On doit s'attendre à tout de sa part, lui qui n'a en vue que « lui-même ; son orgueil va si loin, qu'il annonce publique-« ment que tous les rois de la terre seront obligés de se sou-« mettre à son autorité. Nous vous adressons cette communi-« cation à notre honte, puisque vous nous en avez averti « prophétiquement ; mais nous nous consolons avec Dieu qui, « lui-même, s'est repenti d'avoir établi Saül roi d'Israël ! Pour « observer notre devoir, nous l'avons sommé, sous peine « d'excommunication, de s'abstenir d'envahir la Sicile ; s'il « encourt l'excommunication, il sait que nous tous nous som-« mes déliés de la fidélité envers lui, parce que, d'après les « institutions des saints Pères, on ne doit pas garder la « fidélité vis-à-vis celui qui viole la fidélité envers Dieu et « l'Église. Vous saurez donc que, lorsque nous l'avons ex-« horté verbalement à être en paix avec vous, il nous a « donné fièrement pour réponse : que tant que vous occu-« perez le pays de son oncle, il ne pourra pas même lever « la tête sans rougir, et que nous pouvions, en attendant, « laisser dans nos archives la proposition d'un accommode-« ment. Mais nous lui avons déclaré ouvertement que nous « n'abandonnerions jamais la France, puisqu'elle ne nous a « jamais abandonné dans la prospérité comme dans l'adver-« sité. Nous prions Votre Altesse royale de continuer à montrer « le dévouement héréditaire à l'Église romaine [1]. »

Othon ayant été suffisamment averti, le pape prononça, du consentement des cardinaux, l'excommunication contre lui, « parce qu'il a dégénéré des sentiments de ses ancêtres ; parce

[1] Chron. Urspin. ; la lettre dans les Notices et Extr., II, 282.

« qu'il a violé la foi promise; parce qu'il s'est emparé de Vi-« terbe et d'autres villes que ses aïeux avaient données à saint « Pierre; parce qu'il prépare la guerre contre Frédéric de « Sicile. » L'excommunication s'étendait aussi à tous ses compagnons et à tous ceux qui lui prêteraient assistance; elle était si rigoureuse que l'Église de Capoue fut mise en interdit, parce que les chanoines avaient célébré l'office divin en présence d'Othon. La même sentence atteignit Naples, parce qu'elle avait prêté hommage à l'empereur; et les grâces du service divin ne devaient être rendues à la ville que lorsqu'elle aurait rétracté son serment. L'évêque de Melfi expia par la suspension la reddition de sa ville. L'excommunication fut notifiée principalement à la ville de Pise, parce qu'en continuant d'assister contre la Sicile l'empereur Othon excommunié et maudit, qui récompense par cette indigne conduite son bienfaiteur, non-seulement elle se rendrait coupable du même péché d'ingratitude, mais elle encourrait la même punition [1].

Innocent envoya à Philippe de France, Regnault, son chapelain, pour lui demander, en cas de besoin, des secours contre celui qui ne porte plus légitimement le nom d'empereur. Le roi ne tarda pas à ordonner à l'archevêque de Sens et à tous ses suffragants de se tenir prêts à marcher contre Othon [2].

L'excommunication n'effraya pas plus Othon que les représentations de Gervais de Tilbéry, maréchal du royaume d'Arles, homme instruit, plein d'expérience et versé dans les affaires, ne purent le détourner de la poursuite de ses desseins. Celui-ci le conjura en vain de ne pas persévérer, en sa qualité d'empereur chrétien, à vivre en querelle avec celui qui l'a sacré, mais de diriger, en fils d'un bon père, son glaive contre les peuples qui ne connaissent pas même le nom du Seigneur [3].

[1] Chron. Austr. in Freher SS.; Chron. Mont. Seren.; Rich. de S. Germ.; Ep. XIV, 74; Ughelli It. S., I, 988; Ep. XIII, 193.

[2] Dipl., Gallia Christ., 63.

[3] Meibom. Apol., p. 377; Hist. Litt. de la France, XVII, 82; Otia Imp., in Leibnitz SS., I, 941.

Il lui rappela comment un de ses ancêtres, l'empereur Lothaire, avait reçu la couronne impériale des mains d'un Innocent, et que maintenant, après un long laps de temps, la couronne lui avait été donnée de nouveau par un Innocent : « Vous ne devez donc pas l'affliger ; quand même les droits « de l'Empire seraient un peu diminués par lui, vous pouvez « bien faire quelques concessions peu importantes à celui qui « vous a procuré le tout. Si votre conscience vous reproche « de violer par là le serment du couronnement, écoutez la « voix publique qui vous reproche votre ingratitude ; ouvrez « votre conscience au Seigneur par l'intermédiaire du pape ; « le pape est votre juge, et il n'a point de mortel au-dessus « de lui pour le juger. S'il est un juge équitable, vous gagnerez « dans une cause juste par une sentence juste ; s'il est un juge « inique, reconnaissez-le néanmoins comme juge dans sa pro« pre cause, par là vous soustrairez votre réputation à tout « danger, et vous reporterez sur lui la faute de l'injustice. » Othon était allé trop loin pour revenir sur ses pas, quand même il eût voulu céder à ces représentations. On regarda qu'en sa personne avait surgi un ennemi plus violent pour l'Église que ne l'avait été Henri VI.

Au printemps, Othon se mit de nouveau en marche, et soumit à son pouvoir la Pouille, la Calabre et tout le pays jusqu'à Tarente. Il jeta des garnisons dans toutes les places fortes, et se prépara à passer en Sicile, car il voulait obliger le roi Frédéric à recevoir en fief de l'Empire les provinces situées en deçà et au delà du détroit. Quelques grands vassaux de l'île lui promirent leur appui ; des intelligences étaient établies avec les Sarrasins qui habitaient les montagnes, et la flotte pisane se tenait prête. Gênes ne voulut se mêler de rien, car elle craignait l'excommunication. On raconte qu'Othon fut fortifié dans cette entreprise par un songe : il crut voir un jeune ours se coucher à ses côtés, grandir et s'élever au point de le jeter hors du lit, et de conserver le lit pour lui tout seul. Le lendemain, les compagnons d'Othon déclarèrent que cet

ours était Frédéric qui aspirait à l'Empire [1]. Le pape se crut toujours obligé de protéger Frédéric, à cause de sa jeunesse inexpérimentée. Il se reprocha d'avoir lui-même aiguisé le glaive qui blessait en même temps lui et le jeune roi de Sicile.

C'est pourquoi les patriarches de Grado et d'Aquilée, les archevêques de Ravenne, de Milan et de Gênes, ainsi que tous les évêques de la haute Italie, reçurent l'ordre de publier solennellement qu'Othon, appelé empereur, était maudit et excommunié. L'évêque d'Albano était chargé de veiller à l'exécution de cette sentence. Le pape fit éprouver énergiquement son mécontentement au podestat et au peuple de Bologne, et les menaça, dans le cas où ils ne se sépareraient pas d'Othon, de transférer ailleurs leur Université qui apportait tant d'éclat et de profit à leur ville. Des mesures temporelles furent également prises; l'archevêque de Ravenne fut invité à garder le château d'Argenta ou à le confier, sous caution, à la garde du margrave d'Este. On permit à celui-ci de construire un fort à Ferrare pour la défense de l'Église et à la charge de lui être fidèle; le parti des Welfes venait d'expulser de cette ville Salinguerra avec ses partisans; on avertit les juges de Sardaigne d'être attentifs aux mouvements de la flotte de Pise qui marchait au secours d'Othon contre la Sicile, afin qu'ils fussent prêts à la résistance dans le cas où elle ferait une tentative contre leur île [2].

Peu de temps après avoir prononcé l'excommunication, Innocent se plaignit auprès des princes de l'Allemagne de l'expédition d'Othon contre la Sicile, de son ingratitude et des troubles qu'il occasionnait.

« Nous avons vu avec affliction qu'il est incorrigible; c'est « pourquoi, après lui avoir adressé des exhortations inutiles, « nous avons prononcé, en vertu de la puissance du Dieu

[1] Ric. Malaspina Ist. Fiorent., c. 89; Caffari, Ann. Genuens., p. 401; Godof. Mon.; Costanzo, Ist. Sicil.; Chron. Mont Seren.; Varag. Chron. Januens., in Murat. SS. Caffari Ann., l. IV; Chron. Mont. Seren. — Il est probable que ce songe n'a été inventé qu'après coup; du moins Othon n'a jamais été en Sicile, comme le dit la *Chroniq*.

[2] Ep. XIV, 78, 79, 77, 80, 86, 101.

« un en trois personnes, l'excommunication contre lui, et « nous déclarons tous ceux qui lui obéissent déliés de leur « serment, et nous excommunions en même temps tous « ceux qui lui prêteront assistance. C'est à lui-même qu'il « doit s'attribuer ce châtiment. Les princes peuvent apprécier « quelle est la considération d'Othon à leur égard, puisqu'il « a suscité, sans leur consentement, une pareille persécu- « tion contre l'Église romaine, et qu'il a résolu d'attaquer la « Sicile. Si Othon réussit dans son entreprise, vous aurez à « prévoir un sort semblable à celui que son grand'père et son « oncle préparent aux barons de l'Angleterre ; car ayant été « élevé depuis sa jeunesse dans ce pays, il s'efforcera d'en in- « troduire dans l'Empire les usages. On pourrait, à la vérité, « nous reprocher d'avoir employé tous les moyens pour le « faire parvenir à l'Empire ; mais nous ne pouvions pas pres- « sentir un changement aussi subit! Si nous avons fait une « faute par ignorance, nous nous en sommes ressenti le pre- « mier. Que la grâce de Dieu soit louée de ce qu'Othon a « commencé par nous, afin que sa méchanceté soit dévoilée, « et que chacun puisse prendre ses précautions contre elle. « Nous en sommes affligé, mais nous nous adressons à vous, « afin que vous preniez vos mesures, puisqu'il en est encore « temps. Advienne que pourra, nous assisterons toujours « ceux qui écouteront nos exhortations et nos ordres [1]. »

Le pape nomma l'archevêque Sigefroi de Mayence, ce partisan fidèle du Siége apostolique, son légat en Allemagne, et lui donna l'ordre d'y publier aussi l'excommunication, et de léclarer que personne ne doit plus désormais donner à Othon le nom d'empereur, ni lui obéir, et que chaque prince allemand est dégagé de toute obligation envers lui. Sigefroi convoqua un grand nombre de princes de l'Empire à Bamberg, sous le prétexte de donner l'absolution du meurtre du duc de Souabe à l'évêque de cette ville, et de le réintégrer dans son

[1] Notic. et Extr., 284.

diocèse. Le but réel était de leur faire connaître qu'ils devaient abandonner Othon et élire Frédéric de Sicile, fils de leur précédent empereur; mais tous ne furent pas de cet avis, et cette assemblée n'eut aucun autre résultat que la publication solennelle par l'archevêque de l'excommunication contre l'empereur; Sigefroi somma tous les archevêques et évêques de l'Allemagne de l'imiter. On représenta dans toutes les villes que le pape avait comblé Othon de ses faveurs, et que celui-ci, plein d'ingratitude envers son bienfaiteur, avait attaqué le patrimoine de saint Pierre, envahi la Pouille, soulevé Dieu et les hommes contre lui, et encouru une excommunication méritée. Cette nouvelle se propagea en Souabe de château en château, de ville en ville, dans tout le pays; car l'oppression du nouveau souverain et l'amour pour la famille des Hohenstaufen avaient fécondé depuis longtemps les germes de mécontement [1].

L'autorité d'Othon chancelait. L'entreprise audacieuse de déposer l'empereur et d'en faire élire un autre à sa place était préparée; le pape avait exécuté ce que plusieurs de ses prédécesseurs avaient déjà réalisé, ce que lui-même regardait, non-seulement comme possible, mais comme un devoir, en vertu de l'idée la plus élevée et la plus étendue de ses obligations. Othon ne fut donc plus considéré comme prince catholique; ce qui paraît surtout remarquable, c'est que l'homme qui s'était efforcé de fouler à ses pieds l'Église de Dieu, fut renversé lui-même en peu de temps du haut de son trône [2].

Aussitôt se dissipa en Allemagne l'heureux espoir d'une paix durable, espoir qui avait réjoui le cœur d'un grand nombre à la vue de l'avénement incontesté d'Othon. Alors s'évanouit cette tranquillité pendant laquelle, depuis trois ans,

[1] Odor. Raynald. ad ann. 1211, nº 3; Antonini, Opusc. hist., t. III, tit. XIX, c. 2, § 1; Godofr. Mon.; Emonis Chron. in Math. Annal.; Conr. a Fabar., c. VIII.

[2] Chron. Urspin.; De Maistre, du Pape, l. II, c. X; Du Chesne, Hist. de la maison de Béthune, preuve 56; Rigord, c. 52.

l'Empire avait éprouvé un soulagement trop court après de si longues divisions. Au milieu de cette trève, Othon recueillit une grande renommée par la prudence avec laquelle il organisa l'administration, même pour l'époque de son absence. On redoutait avec anxiété le retour des calamités, des guerres civiles et des violences auxquelles le pays venait à peine d'échapper. Il ne manquait pas de gens qui reprochaient au pape la vacillation de ses sentiments dans sa prédilection aveugle et sa haine acharnée; d'autres, surtout à Rome, qui ne comprenaient pas la dissolution de plus en plus grande de l'Empire germanique (toujours appelé romain), se laissaient influencer par de vaines illusions sur le retour de l'ancienne grandeur dominatrice du peuple et de la ville du monde. Un jour, il arriva même à Innocent, lorsqu'il prêchait, que ce Jean Capocci, qui s'était constamment montré son adversaire, interrompit le silence d'une assemblée chrétienne en s'écriant : « Tes paroles viennent de Dieu, mais tes actions viennent du « diable [1] ! »

Une deuxième assemblée des princes fut convoquée à Nuremberg; les évêques voyaient le danger qui allait menacer aussi leurs personnes, leurs droits, les libertés et les biens de leurs églises, si on ne mettait pas de bornes aux usurpations d'Othon. La constance du pape, la fermeté de sa conduite, son activité, son courage, sa volonté de ne pas sacrifier la dignité de ses hautes fonctions, s'étaient emparés de tous les prélats. Eux, qui avaient une position égale à celle des princes, apprirent avec mécontentement qu'Othon ne donnait aux archevêques que le nom d'ecclésiastiques, et aux abbés celui de moines ; ils aperçurent dans ce langage, sinon des signes de quelques projets, du moins de peu d'estime. Un jugement plus sévère porté sur sa personne, des bruits sur des mesures qu'il voulait prendre, achevèrent d'amener la désaffection chez

[1] Arn. Lub., VII, 17; Meibom. Apol. pro Ott.; Fragm. hist., in Urstis. SS.; Georgii SS. rer. Mogunt., II, 127; Excerpta ex Cæs. Heisterb., in Leibnitz SS., II, 517.

les princes temporels. Othon est aussi dur, disait-on, que les Hohenstaufen étaient doux; il n'a hérité de son père que son orgueil, et il est souillé par ce qui déshonore le plus un prince, par l'ingratitude. Afin d'aliéner encore davantage les dispositions des princes contre Othon, et de diriger leurs vœux sur la maison de Hohenstaufen, l'évêque de Spire (ses fonctions de chancelier pouvaient donner du poids à ses assertions) accusa Othon d'avoir le dessein d'imposer une taxe annuelle d'un florin sur chaque charrue dans l'Empire, de ne dispenser de cette taxe ni les évêchés ni les abbayes; de n'accorder à l'avenir aux archevêques dans leurs voyages pas plus de douze chevaux, aux évêques seulement six, et à un abbé trois. Alors Sigefroi de Mayence, qui autrefois, pour la cause d'Othon, fut obligé de s'enfuir de son siége épiscopal et de l'Allemagne, s'adressa avec une égale affection, et sans craindre ni danger ni dépenses, à Frédéric de Sicile; son exemple fut imité par l'archevêque de Trèves qui, dans la vacillation de ses sentiments, avait cependant manifesté en tout temps une prédilection pour la maison de Souabe; par celui de Magdebourg, autrefois inébranlablement attaché à Philippe; par le chancelier de l'Empire, évêque de Spire, que les circonstances seules avaient attaché à Othon, et par l'évêque de Bâle. Parmi les princes temporels qui se détachèrent décidément d'Othon, furent le landgrave de Thuringe et le roi de Bohême; ces princes se rappelaient le serment qu'ils avaient prêté à Frédéric, lorsqu'il était encore au berceau; ils écoutèrent les conseils et les recommandations du roi de France. C'est ainsi qu'Othon fut déclaré déchu de la couronne impériale par un certain nombre de princes qui prétendirent représenter l'Empire, comme ils l'avaient fait treize ans auparavant. Des manifestes publièrent bientôt et la déposition et la nouvelle élection. Les princes chargèrent Anselme de Justingen, baron souabe, et Henri de Niffen, ancien ami de la famille de Hohenstaufen, tous deux hommes considérés, chevaleresques, courageux et éloquents, de faire connaître leurs propositions

au roi de Sicile. Ils reçurent quinze marcs du trésor de l'Empire pour subvenir aux frais de leur voyage [1].

Mais Othon avait aussi ses partisans; ils voulaient se venger de ceux qui avaient publié l'excommunication et abandonné leur empereur. Le comte palatin Henri se ligua donc avec le duc de Brabant et avec d'autres grands seigneurs, et à la fin du mois de septembre il entra dans l'archevêché de Mayence. Tous les pays de l'évêché furent ravagés, les villages, les églises, les couvents pillés, les villes et les châteaux seuls furent épargnés. Sigefroi, n'ayant confiance dans aucun des siens, s'enfuit dans la Thuringe. L'évêque de Liége éprouva le même sort de la part du duc de Brabant, qui était irrité contre celui-ci par suite de querelles particulières. Le grand écuyer Gonzelin, très-dévoué à Othon, se leva contre le landgrave de Thuringe, qui avait rassemblé à Naumbourg les grands seigneurs de la Saxe, de la Thuringe et de Hesse, pour les fortifier dans leur défection. Gonzelin chercha à s'opposer aux projets des princes, et occupa à la hâte les villes de Nordhausen et de Muhlhausen, et s'efforça de gagner par des présents la noblesse de Thuringe contre le landgrave. Frédéric de Feichlingen oublia la somme par laquelle le landgrave avait acheté son secours; il s'allia avec d'autres et ravagea les terres de Hermann [2].

Quoique Jean d'Angleterre eût parcouru cette année en vainqueur le pays de Galles, et ramené avec lui un grand nombre d'otages comme caution de la fidélité des grands, néanmoins le moment approchait où sa conduite arbitraire, sa faiblesse et ses désordres allaient lui préparer, par une rupture ouverte avec le pape, l'humiliation la plus profonde. En-

[1] Carmen de destit. Ott.; Walter von der Vogelweide, collect. de Manesse; Lehmann, Chronique de Spire, l. V, c. 77; Dipl., in Gudani Cod. dipl., I, 420; Gesta Æp. Trev., in Martene Coll., t. IV; Meibom. Apol. Ott., p. 382; Ep. XV, 187; Lehmann, p. 513; Chron. Boem. in Ludw. Reliq., II, 885; Chron. Ursp.; Rigord, c. 52; Albericus; Scheid, Orig. Guelf., III, 380; Fazellus, de Reb. Sicul., l. VIII; Guillim. Habsb., p. 301; Matius Chron. Germ.

[2] Godofr. Mon.; Chron. Hirsang., I, 518; Chron. Sampetr., Erfurt, p. 239.

core, avant son expédition militaire, il fit inviter tous les évêques et ecclésiastiques qui avaient trouvé un asile dans les pays au delà de la mer, à rentrer dans le royaume sous peine de la perte de leurs revenus. Les matelots reçurent l'ordre de ne transporter personne au delà de la mer, et de défendre le passage à ceux qui arrivaient. A son retour du pays de Galles, Jean trouva des messagers du pape envoyés sur sa demande, afin d'essayer de rétablir la bonne intelligence entre le roi et l'Église; mais Jean rejeta toutes les propositions faites, de sorte que ces messagers repartirent sans avoir rien terminé, et après avoir renouvelé l'excommunication et l'interdit [1].

Alphonse de Castille, désigné depuis son enfance sous le nom de *Petit*, était encore, quoique dans un âge avancé (il avait alors cinquante-six ans), un vaillant guerrier. Il continua avec activité ses préparatifs contre les Sarrasins, et envoya à Rome, pour réclamer l'assistance du pape, l'archevêque Rodrigues de Tolède, un de ces princes de l'Église qui réunissait en sa personne, comme l'archevêque Absalom de Lund, et plus tard comme son successeur le grand cardinal Ximenès, les qualités de guerrier, d'homme d'État, d'ami des sciences et d'historien. Innocent déclara qu'étant actuellement dans le voisinage d'un ami devenu son ennemi acharné, il ne pouvait prêter un secours actif; dans des temps meilleurs, il l'eût fait avec empressement, mais il était prêt à accorder ce qui dépendait de son autorité spirituelle. Ainsi, les concessions des grâces de l'Église furent étendues à tout militaire, n'importe dans quel pays il irait combattre les Sarrasins; le pape avait déjà permis auparavant de consacrer les frais d'un pèlerinage à Rome pour obtenir les indulgences, à soutenir ceux qui lutteraient en Espagne contre les ennemis de la foi. Les archevêques et évêques reçurent l'ordre de menacer de l'excommunication tout souverain qui, pendant qu'Alphonse serait en campagne contre les infidèles, romprait la trève conclue avec

[1] Ann. Waverl., in Recueil, XVIII, 193.

lui. Le roi envahit la Murcie, prit plusieurs villes, dévasta le pays et ne s'en retourna que pendant les chaleurs brûlantes de l'été, emmenant beaucoup de prisonniers et un butin considérable [1].

Mohamed-ben-Nesser, surnommé *le Vert,* fils de Jacob l'invincible, et redouté en Espagne et en Afrique, avait succédé l'année précédente à son père, en qualité de Emir-al-Mumenim. Aussitôt qu'il fut informé des préparatifs d'Alphonse, et qu'il apprit qu'ils étaient dirigés contre lui, il accourut pour protéger l'Andalousie et la Murcie. Il parut promptement, selon l'habitude des princes de sa croyance, avec une armée immense, devant la forteresse de Salvatierra, occupée par les vaillants chevaliers de Calatrava [2]. Soit qu'Alphonse eût rassemblé de grandes forces à Talavera, soit que l'infant eût envahi l'Estramadure, soit que les chevaliers se fussent défendus avec cette bravoure par laquelle leur ordre apparaît avec tant d'éclat dans le Christianisme et dans l'histoire du monde, Mohamed ne voulut pas s'avancer davantage avant de s'être emparé de la forteresse. Ce boulevard du pays tomba en son pouvoir, après trois mois de siége, lorsque beaucoup de ses défenseurs avaient été tués, la plupart d'entre eux blessés, que les vivres avaient été consommés, et que les murs et les remparts étaient en ruines. Il se retira ensuite à Séville, afin de faire de plus grands préparatifs; le roi de Castille se retira à Tolède, où Ferdinand, l'infant bien-aimé du père et du peuple, mourut à la fleur de l'âge; cette mort plongea tout le royaume dans un deuil général [3].

[1] Albericus, p. 404; Emonis Chron. in Matth. Annal. Belg. — Les Maures croient aussi à une rémission de péchés. Jacob-Abu-Jussef, marchant contre l'Espagne, promit à ses co-religionnaires qui périraient dans le combat, la *gacia*, ou rémission des péchés. Manrique, Annales de l'Ordre de Cîteaux; Ep. VI, 82; XIV, 3-5; Roderic. Tolet., VII, 36.

[2] Spondan. Annal. Eccl., p 45; Gall. Christ., VI, 760. — On peut regarder comme un conte que Mohamed ait fait dire au pape qu'il voulait convertir le portique de Saint-Pierre en écurie pour ses chevaux et planter son étendard sur l'église. (Excerpta ex Cæs. Heisterb, in Leibnitz, II, 519.)

[3] Rodericus Tolet; Ferreras, IV, 85; Indiculus rer. ab Arag. reg. gest., in Schotti Hisp. illustr.

En voyant la lutte sérieuse que méditait le prince des Sarrasins, les évêques et les grands seigneurs furent d'avis qu'il valait mieux éprouver la fureur du ciel dans le combat que de livrer honteusement la patrie et les sanctuaires (car on savait encore à cette époque se sacrifier pour les sanctuaires). Un ordre fut rendu dans tout le pays pour que les chevaliers et l'infanterie eussent à prendre les armes. On renouvela la sévérité de l'ancienne discipline qui, dans la guerre précédente, avait cédé à une trop grande licence et à une trop grande luxure. Tous les vêtements et ornements précieux, tout ce qui ne sert qu'à la commodité ou au luxe, devait être abandonné, comme ne convenant pas à la guerre sainte. Alphonse conclut à Cuença une alliance avec les rois de Navarre, d'Aragon et de Léon, ce qui n'empêcha pas celui-ci, l'année suivante, de faire une tentative pour s'emparer à main armée des places que le roi de Castille occupait comme douaire de sa fille. L'archevêque de Tolède, en revenant de Rome, demanda des secours au roi de France. D'autres prélats se rendirent en Allemagne [1].

De nouveaux différends s'élevèrent entre le roi de Portugal et son clergé. L'évêque de Coïmbre se plaignait que Sancho disposait selon son bon plaisir des bénéfices des églises, instituait et déposait arbitrairement des ecclésiastiques, faisait nourrir à leurs frais des chiens, des faucons, des chevaux, des arbalétriers ; qu'il n'avait aucune estime pour les oints du Seigneur, les faisait arrêter, jeter en prison, traduire devant les tribunaux séculiers, traîner dans ses camps, et qu'il les couvrait d'outrages et de honte. Il ajouta que son mépris pour les ecclésiastiques allait au point de regarder comme un funeste présage la rencontre d'un prêtre ou d'un moine; en outre, il avait à ses gages une diseuse de bonne aventure, qu'il consultait tous les jours ; il protégeait des excommuniés, des usuriers et des ennemis de l'Église ; il livrait à ses familiers des veuves

[1] Albericus, p. 405 ; Vet. Chron. Ferd. Regis, in Acta SS. 30 maii ; Roder. Tolet, VIII, 1 ; Indiculus, etc.; Gall. Christ., VI, 760 ; Ferreras, IV, 87 ; Lettre d'Alphonse à Philippe, in Bulæi Hist. Univ. Paris, III, 251.

qui ont fait vœu de chasteté, réduisait en esclavage des hommes libres; il empêchait des ecclésiastiques d'entrer dans le royaume ou d'en sortir; et, quand il leur permettait d'en sortir, ils ne pouvaient se préserver de la captivité qu'en prêtant serment de ne pas se rendre auprès du Siége apostolique; l'évêque l'avait en vain admonesté et averti, au lieu de l'écouter, il l'avait persécuté, de sorte qu'il avait prononcé l'interdit, en appelant au pape, afin que l'archevêque de Braga ne pût pas le lever. Le roi n'en tint aucun compte et exerça des violences contre tout ecclésiastique qui refusait de célébrer le service divin en sa présence; il fit arracher les yeux à quelques-uns devant leurs parents et les fit martyriser de diverses manières. L'évêque n'ayant pas voulu consentir aux mesures de conciliation que l'archevèque de Braga avait proposées, le roi ordonna de l'arrêter; et ce ne fut qu'avec peine, sous un déguisement et pendant la nuit, que l'évêque put envoyer un chapelain à Rome pour intenter l'appel.

Au lieu de répondre par un fondé de pouvoir à cette plainte, le roi expédia simplement par un messager une lettre dans laquelle il déclara insolemment au pape que l'idolâtrie, l'orgueil et la débauche de l'évêque ne pourront être domptés qu'en lui rognant les revenus qu'il a reçus de ses prédesseurs au détriment du royaume, et en les assignant aux défenseurs du pays qui souffrent de misère.— Innocent rappela à Sancho ses devoirs, l'exemple du roi Josias, le salut de son âme et les obligations du Siége apostolique [1]. Il chargea l'archevêque de Compostelle d'essayer d'obtenir à l'amiable satisfaction du roi et une indemnité pour l'évêque, afin que Sancho rétablisse sa réputation souillée devant les hommes; s'il s'y refuse, il y sera forcé par la discipline ecclésiastique. Mais comme le bruit courait que le chancelier avait coutume ou d'interpréter faus-

[1] Ep. XIV, 8, 9. — *Quod in iisdem litteris subscripsisti* (d'où l'on peut presque conclure qu'on était informé à Rome que le roi ne savait ni lire ni écrire), *non sapit catholicam veritatem, sed hæreticam videtur perfidiam exhalare*, lui répondit Innocent.

sement au roi le contenu des lettres du pape, ou de cacher complétement ce qui pouvait lui déplaire, l'archevêque reçut ordre de les faire remettre par un ecclésiastique et d'avertir le chancelier, au nom du pape, qu'il eût à s'abstenir à l'avenir d'une pareille inconvenance, s'il voulait éviter le déplaisir de Dieu et du Saint-Siége [1].

Le roi étant tombé malade avant que l'archevêque pût exécuter sa mission, il songea à se réconcilier avec l'Église pour assurer le repos de son âme. Il pria l'archevêque de Braga de l'absoudre de toutes les punitions ecclésiastiques; alors il fit connaître sa dernière volonté, du consentement de son successeur au trône et d'après le conseil de tous les grands seigneurs ecclésiastiques et temporels; son désir était de réparer les injustices commises, en faisant des donations aux églises et au clergé, des legs à ses enfants et à ses neveux, des présents aux malades et aux indigents, aux maisons de Dieu et aux personnes consacrées au Seigneur; il nomma le roi de Castille son exécuteur testamentaire, et mourut au mois de mars; il fut enterré avec une grande pompe au couvent de la Sainte-Croix [2].

L'archevêque de Braga demanda à Rome, même avant le décès du roi, l'approbation de sa conduite et la confirmation de ses dispositions dernières. Quelle ne fut pas la joie d'Innocent en apprenant « que celui qui ébranle les montagnes jusqu'à les faire fumer voulait porter le roi par la maladie du corps à la guérison de l'âme? » Il s'empressa d'approuver tout ce que Sancho avait fait, à l'exception de quelques dispositions au sujet de plusieurs couvents, sur lesquels le roi, en sa qualité de laïque, n'avait aucun droit. « Il voulait bien juger avec indulgence sa conduite contre le clergé, la considérer comme le résultat de la faiblesse humaine, et espérer un repentir véritable et une soumission humble à l'Église, comme l'effet

[1] Ep. XIV, 8, 9, 10; dat. VII kal. Mart.

[2] La Clede, Hist. du Portugal, II, 166; Gebauer, Hist. du Port., p. 61, 62; Ferreras, IV, 87; Ep. XIV, 115.

d'une prière instante adressée à Dieu. Il attendait donc une exécution fidèle de la pénitence imposée et l'accomplissement, encore durant sa vie, de toutes les promesses faites dans le testament, afin qu'elles ne fussent pas réalisées par d'autres, seulement après sa mort. » Dans cette supposition, il confirma tout ce que l'archevêque avait réglé, et dégagea le roi de l'obligation de comparaître devant le Siége apostolique. La surveillance de l'exécution des dernières volontés de Sancho, et les pouvoirs nécessaires pour procéder contre tous ceux qui s'y opposeraient, fut confiée aux évêques de Compostelle, de Braga et de Zamora [1].

Le roi était déjà mort au retour de l'archevêque, et son fils Alphonse, surnommé *le Gros*, déjà proclamé roi. Oubliant qu'il avait consenti à la déclaration faite par son père, il négligea tout d'abord d'exécuter les dispositions qui concernaient ses frères, pour lesquels, depuis sa jeunesse, il avait montré de l'aversion, ainsi que pour ses sœurs. Celles-ci, pressentant la résistance de leur frère, prièrent le pape, immédiatement après la mort de leur père, de protéger leurs personnes, leurs propriétés actuelles et futures, et principalement tout ce qui leur avait été accordé par le legs de leur père. Innocent y consentit. conformément à ses devoirs. et chargea plusieurs évêques de veiller à ce que ces princesses ne fussent pas lésées dans leurs droits.

Le Nord n'était pas plus tranquille que le Midi.

Après la mort de Swerrer. une nouvelle querelle avait éclaté en Norwège, et la guerre civile y exerca encore ses ravages. Les partisans de Swerrer élevèrent à la royauté son neveu, Inge; d'autres, attachés à l'ancienne dynastie, élurent Philippe, jeune rejeton des anciens rois catholiques Magnus et Inge, que des qualités distinguées, indépendamment de son droit d'hérédité, rendaient digne du trône. La guerre intestine éclata à ce sujet. le pays fut dévasté. Enfin les archevêques de

[1] Ep. XIV, 58, 60 : dat. VII et VI kal. Jun.: Ep. XIV, 115-118; La Clede, II, 175.

Drontheim et d'Abo négocièrent, sous la réserve du Siége apostolique, pour que tous les deux consentissent à conserver le titre de roi, et à régner chacun sur une partie de la Norwège. On convint d'une entrevue entre les deux rivaux, on fixa les forces dont devait se composer le cortége de chacun d'eux, et on donna des otages pour la sûreté réciproque. Philippe, sans aucun soupçon, se rendit au lieu indiqué. Il s'y vit inopinément entouré par un corps de troupes de son adversaire, et entendit déclarer qu'on ne négocierait jamais avec lui, avant qu'il n'eût renoncé au titre de roi. Dans cette position critique, où il s'agissait de la dignité de sa maison, Philippe en appela au pape, lequel déciderait celui des deux qui avait les prétentions les plus justes. Mais les chefs des partisans de Inge rejetèrent cette proposition, disant qu'ils ne se soumettraient jamais à une décision du pape. Divers rapports à ce sujet arrivèrent à Rome; Innocent, prudent comme il était, ne voulut avoir une entière confiance dans aucun d'eux; il attendit des renseignements certains de l'archevêque de Drontheim, après la réception desquels seulement il pourrait procéder avec confiance dans cette affaire importante [1].

En Orient, les Sarrasins restaient tranquilles possesseurs de la Terre-Sainte. Aucun croisé ne partit de la Grèce pour traverser la mer, aucune nouvelle croisade ne fut préparée en Occident, à peine si quelques rares pèlerins se rendaient à Acre. Pas un seul des désirs du pape n'était accompli; la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine n'était effectuée qu'accidentellement et pour l'apparence extérieure; elle ressemblait à une soumission forcée et non à une conversion, et elle servait moins à augmenter l'autorité du Siége apostolique qu'à multiplier ses occupations. En quoi importait-il que Venise, pour qui, dès le commencement, la croisade n'avait été qu'un prétexte, s'efforçât de se consolider de plus en plus dans la possession de ses conquêtes; qu'elle s'assurât, malgré

[1] Ep. XIV, 75.

l'opposition de Gênes, les avantages passagers de l'audacieux marin, Henri de Malte, dans l'île de Crète, en y colonisant des nobles et des bourgeois, et qu'elle établit dans cette île une administration modelée sur celle de la mère-patrie, afin d'unir plus étroitement les colons à la république [1]? Tout cela ne touchait pas la Terre-Sainte, et lui causait plutôt des préjudices que des avantages, puisque l'attention d'un si grand nombre de croisés était détournée vers les projets les plus étrangers à la délivrance du Saint-Sépulcre.

Le patriarche Thomas était mort à Thessalonique, au mois de juin de cette année. L'élection de son successeur déchaîna les passions des deux peuples unis dans l'avidité du butin, mais non dans son partage. Aussitôt que cette nouvelle fut connue à Constantinople, les chefs de toutes les églises de la capitale s'assemblèrent avec les chanoines de Sainte-Sophie, et pour maintenir leurs droits, firent donner lecture de la forme d'élection prescrite par Innocent. Mais une décision sur le mode et l'époque de l'élection était impossible à cause de l'absence de quelques chanoines; ceux qui étaient présents réclamèrent leurs droits, et indiquèrent une nouvelle réunion au troisième jour. Les Vénitiens, au contraire, s'appuyant sur la convention conclue au moment de l'élection de l'empereur et du partage, sur la promesse faite par le défunt patriarche à Venise, avant son départ, introduisirent des gens armés dans le chœur et près du maître-autel, afin d'opposer la force à toute tentative d'empêcher leurs compatriotes d'élire seuls un patriarche. Pendant que les autres étaient spectateurs au dehors, une partie des chanoines vénitiens proclama le doyen pour patriarche. La plupart des autres dressèrent une protestation contre cette élection, en appelèrent à Rome, et firent remettre au pape une liste de trois candidats qui, soit par leur position, soit par leurs relations particulières, pouvaient lui être agréables [2], le

[1] Chron. Mont. Seren., p. 92; Jac. de Varag. Chron. in Murat. SS., IX, 44; Sanuto Vite di Duchi, in Murat. SS., XXII, 540; Marin., V, 80.

[2] Spondail. Annal., 1215, nº 12. — L'évêque de Crémone, le cardinal Pierre, et maître Robert de Courçon, encore chanoine à Paris.

priant de choisir un patriarche parmi eux. Les deux partis s'efforcèrent de faire triompher leur cause à Rome. Le pape, après un examen sévère et en avoir délibéré avec les cardinaux, rejeta l'élection et la liste des candidats. Il ne voulait ni soutenir des empiétements sur le droit général des églises, ni prendre de prétexte pour exercer sa propre autorité à leurs dépens; mais il ordonna aux deux partis de mettre de côté toute inimitié, de se réunir d'un commun accord et d'élire un homme qui, par ses connaissances, sa conduite et sa réputation, pût suffire à une si haute dignité et à un si grand fardeau. Si l'élu manquait de nouveau de la capacité requise, ou si l'élection n'avait pas les formalités légales, alors il ferait une nomination en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique[1].

Les progrès de la foi chrétienne en Arménie, la possibilité de porter du sein de ce pays des secours à la Terre-Sainte, furent arrêtés par des empiétements continuels des seigneurs les uns sur les autres dans ces contrées. Comme le pape avait protégé le roi d'Arménie contre le comte de Tripoli, de même les Templiers invoquaient sa protection contre ce prince qui, à l'occasion d'un différend au sujet de quelques possessions, voulait employer contre l'Ordre la force et non pas une enquête judiciaire. Il avait fait occuper par des soldats la plupart de leurs biens, principalement ceux qui fournissaient à l'entretien des chevaliers dans l'Arménie, et mettre des gardiens dans leurs maisons, de sorte qu'ils n'étaient plus maîtres de leurs propriétés. Le pape chargea le patriarche de Jérusalem, son légat, de déclarer au roi qu'il eût à s'abstenir de ces violences et à faire valoir par le droit ses prétentions sur l'Ordre. Le roi ayant dédaigné cette injonction, le légat prononça l'excommunication contre lui et tous ceux qui l'assisteraient dans ses attaques contre les Templiers ou contre leurs propriétés. Ce prince devint encore plus irrité. Il enleva aux Templiers toutes leurs possessions en Arménie, et comme il ne put se rendre maître

[1] Ep. XIV, 97.

de deux autres places qui furent approvisionnées de vivres par les chevaliers, il détruisit toutes les métairies et tous les greniers qui avaient été épargnés. Les colons s'enfuirent, les champs restèrent incultes. Une autre fois, des chevaliers furent surpris au moment où ils introduisaient des provisions dans ces châteaux, et le grand-maître lui-même fut blessé dans cette attaque. A cause de ces violences et de ce mépris de toute voie juridique, les patriarches, les archevêques et évêques furent obligés, sur l'ordre d'Innocent, d'exclure le roi de la communion de l'Église. Le pape chargea le roi de Jérusalem et tous les habitants indigènes et étrangers de cette province de pourvoir aux besoins des Templiers dont le secours était si important pour la Terre-Sainte.

Il chercha à soutenir le patriarche d'Antioche au milieu des peines incessantes que la chrétienté avait à souffrir de la part de ses ennemis : « Dieu peut aider promptement et contre « toute attente ; le juste est éprouvé comme le vase du potier « dans le fourneau. Vous devez vous consoler dans le Seigneur « et ne jamais devenir chancelant, et vous efforcer avec cou- « rage et avec énergie, ainsi que tous les autres fidèles, de pu- « rifier la Terre-Sainte de l'ordure païenne, étant assuré de « notre protection et des secours que nous vous enverrons le plus tôt qu'il sera possible[1]. »

Innocent saisit cette occasion pour recommander le patriarche au sultan de Haleb[2], et lui souhaiter, avec une instance digne du chef de la chrétienté, que la lumière de la vérité vînt l'éclairer : « Nous avons appris par des rapports dignes de foi « que, quoique vous n'ayez pas encore reçu les sacrements, « vous êtes néanmoins rempli d'une haute estime pour la foi « catholique et vous surpassez en cela bon nombre de chré- « tiens. Nous avons confiance dans la bonté et la grâce in- « finies du Christ, il vous éclairera par la splendeur de ses « lumières, afin que recevant la faveur de reconnaître le

[1] Ep. XIV, 64-66, 71-73.
[2] Malek-ed-Daher Gajatheddin Ghazzi, fils de Saladin.

« Seigneur, vous portiez en humilité le désir de vénérer le « Dieu éternel et véritable qui s'est fait homme pour sauver « les hommes. Nous vous exhortons donc sérieusement, au « nom de Jésus-Christ, à pratiquer la justice, à aimer la vé- « rité qui guidera vos pas sur le sentier du salut, à avoir soin, « par vénération pour nous, du patriarche d'Antioche, que « nous chérissons d'un amour sincère dans le Seigneur, plus « que beaucoup de nos frères et co-évêques, à cause de sa pro- « bité ; et nous vous engageons à ne pas permettre, autant que « cela dépendra de vous, que lui ou son roi soient importu- « nés, mais, au contraire, à leur accorder des secours et des « conseils en temps voulu, afin que vous puissiez acquérir « ainsi la bienveillance de la majesté divine et la faveur du « Siége apostolique[1]. »

Il rappela au roi d'Avogia : « Combien il était convenable « pour des princes chrétiens qui se trouvent sous la protection « de la grâce du Christ, de penser d'autant plus sérieusement « à porter secours à la Terre-Sainte, qu'ils se prépareront par « là une gloire plus grande non-seulement chez les hommes, « mais chez le Seigneur éternel dont ils sont les soldats. La ré- « compense qui vous attend sera d'autant plus belle que vous « écraserez plus fortement les ennemis de la foi. C'est ainsi « que vous devez suivre les traces de vos prédécesseurs et mar- « cher avec foi et courage contre ceux qui occupent contre « tout droit l'héritage du Seigneur, et avoir en même temps « soin par là de votre salut éternel[2]. »

Dans le midi de la France, les négociations, les assemblées d'ecclésiastiques et les événements militaires alternèrent ensemble ; ce que l'on ne pouvait obtenir par voie de négociations, on essayait de l'atteindre par les armes. Les évêques firent de nouvelles tentatives pour déterminer le comte de

[1] Cette lettre, au lieu du salut par lequel commencent les lettres adressées aux princes chrétiens, a pour titre: *Nobili viro Soldano de Alapia ad veritatis pervenire notitiam et in ea salubriter permanere.* Ep. XIV, 69.

[2] Ep. XIV, 68.

Toulouse à une réconciliation. C'est pourquoi l'abbé de Cîteaux voulut, dans une assemblée tenue à Narbonne en présence de Pierre, roi d'Aragon, son beau-frère, garantir au comte la possession tranquille de son pays, lui remettre beaucoup de châteaux des hérétiques, s'il consentait à chasser ceux-ci de ses domaines. Mais Raymond s'y refusa constamment.

L'accusation portée contre le comte de Foix était plus grave. On lui reprocha d'avoir pillé les églises, méprisé les sanctuaires, donné à manger à ses chevaux sur les autels, profané les images, tourmenté de différentes manières le clergé, et d'avoir violé sa parole et ses serments. Le roi d'Aragon intervint aussi en faveur du comte. Simon lui promit la restitution de sa principauté, à l'exception du château de Pamiers, s'il voulait se réconcilier avec l'Eglise, et prêter serment de ne plus combattre l'armée catholique; le comte rejeta toutes les propositions. Alors le roi, sous la suzeraineté duquel était la plus grande partie des domaines du comte, prêta serment à sa place, et promit que, s'il se séparait de nouveau de l'Église ou de Simon, il livrerait le château de Foix qu'il fit occuper en attendant, afin que les croisés ne fussent pas inquiétés de ce côté-là. Enfin, après quelque résistance, le roi accéda également aux propositions d'Arnault, abbé de Cîteaux, et reçut du comte de Montfort l'hommage pour le comté de Carcassonne[1].

L'entrevue de Narbonne fut renouvelée à Montpellier, où l'on fit à Raymond les mêmes offres. Cette fois, il fit semblant de vouloir les accepter; mais le lendemain, lorsqu'on devait traiter des conditions, il était parti. Cette conduite exaspéra les légats, et, peu de temps après, ils l'ajournèrent à Arles, où l'on pria aussi le roi de se rendre. Après leur arrivée, ils firent dire d'un ton impérieux au comte qu'il ne lui était pas permis de quitter la ville sans leur consentement. Le concile (car beaucoup d'évêques français se trouvaient autour des lé-

[1] Ep. XVI, 42; Petr. Vallissern., c. 43; Chroniques, p. 31.

gats) eût désiré communiquer au comte, en pleine assemblée, ses conditions; mais on se contenta de les lui signifier par un délégué, parce qu'on craignait un mouvement parmi les habitants. Ces conditions étaient plus dures que les précédentes. Le comte devait congédier ses troupes jusqu'au dernier homme, indemniser l'Église de toutes ses pertes, expulser les hérétiques, livrer, dans le délai d'une année, tous ceux que le légat lui désignerait, raser ses places fortes, ne pas lever de nouvelles taxes, imposer à chaque ménage une contribution annuelle de quatre deniers de Toulouse pour le légat, et défrayer le comte de Montfort et ses gens dans les voyages qu'ils feraient dans ses domaines. Il devait, en outre, s'engager à ce qu'aucune table dans son pays ne fût servie par plus de deux espèces de viandes, que les nobles comme les roturiers ne portassent que des manteaux noirs d'une étoffe grossière, et (afin que toute distinction entre les nobles et les roturiers fût détruite) qu'aucun vassal n'habitât la ville mais la campagne. Après l'exécution de toutes ces mesures, le comte passera la mer, servira parmi les chevaliers de l'Hôpital dans la Terre-Sainte, et ne reviendra que lorsque le légat le lui permettra; alors ses provinces lui seront rendues sur le bon plaisir du légat et du comte de Montfort.

« On vous a bien payé, seigneur beau-frère, » dit le roi, en entendant ces paroles; le comte Raymond partit d'un grand éclat de rire. Il s'en retourna à Toulouse sans prendre congé, rassembla le conseil et fit donner lecture des conditions. Tous, saisis d'un même emportement, s'écrièrent qu'ils aimeraient mieux laisser venir les choses à la dernière extrémité que de consentir à de pareilles propositions. Le légat et les ecclésiastiques, irrités contre le comte, le déclarèrent publiquement un ennemi de l'Église, un apostat, et sa principauté dévolue à qui pourrait s'en emparer. Afin d'obtenir du pape la confirmation de cette sentence, l'abbé de Saint-Ruff partit à la hâte pour Rome. Innocent eût-il approuvé la sentence du légat, s'il l'avait connue tout entière? Nous en doutons, d'après les sentiments qu'il

avait si souvent manifestés; nous devons même présumer que le légat a donné à ses pouvoirs une extension qui n'était sans doute pas dans les intentions du pape. Le zèle, peut-être les dispositions malveillantes personnelles du légat contre le comte, allèrent plus loin que la justice et même la simple prudence pouvaient le permettre [1] ; et, si on ne fit connaître à Rome que celles des conditions imposées à Raymond pour lesquelles on pouvait espérer plus facilement une approbation; si le rapport le représentait comme un adversaire inflexible (sans faire mention des motifs qui excitaient sa haine et sa vengeance), on ne doit pas s'étonner de ce que le légat et les évêques obtinrent la confirmation de leur sentence et l'ordre de l'exécuter dans tous les diocèses. Ils furent de plus chargés de prendre possession du comté de Melgueil, et de le faire garder fidèlement; de s'emparer, même par la force si cela était nécessaire, d'autres principautés que Raymond tenait en fief du Saint-Siége. Une semblable condamnation fut prononcée contre le comte de Forcalquier et plusieurs autres seigneurs, à cause de droits illégitimes de péage qu'ils percevaient sur les routes et les rivières [2].

Après son départ d'Arles, le comte Raymond n'ignora pas qu'il allait être activement attaqué. Il fit lui-même connaître dans plusieurs villes de ses domaines les conditions qu'on prétendait lui imposer; partout il rencontra un égal mécontentement, et les mêmes dispositions à lui prêter secours. Il manda ses amis et alliés les comtes de Foix, de Comminges, de Béarn et d'autres. Le légat, de son côté, envoya l'évêque de Toulouse en France, afin de faire des levées pour une nouvelle croisade en l'honneur de la foi et pour la protection de l'Église. Le comte d'Auxerre, Robert de Courtenay, et son gendre le comte Hervé d'Auxerre, Enguerrand de Coucy, Joël de Mayence, Henri IV, comte de Grandpré; et, parmi les ec-

[1] Ep. XVI, 39.
[2] On voit que les droits de péage étaient une attribution de la suzeraineté. Art de vérifier les Dates, X, 471; Ep. XIV. 35-39.

clésiastiques, les évêques de Paris, de Lisieux et de Bayeux, voulurent gagner les grâces ecclésiastiques qui leur étaient offertes. De l'Allemagne vinrent ensuite le duc Léopold d'Autriche, qui, depuis longtemps, avait déjà pris la Croix pour aller au delà de la mer; le comte Thiébault de Bar avec plusieurs seigneurs et chevaliers; les comtes Adolphe de Berg et Guillaume de Juliers, et le comte de Mark. Carcassonne était le lieu de rassemblement de l'armée [1].

Effrayé des grands préparatifs que faisait Simon, Pierre Roger, renfermé dans son château-fort de Cabaret, chercha à conclure la paix. Il reçut en échange de son château d'autres biens, et se joignit aux troupes de Simon; beaucoup de villes, presque tout le pays, se soumirent; l'armée catholique marcha contre Lavaur; la ville était entourée de fortes murailles, de fossés profonds; derrière ces murailles se trouvaient quatre-vingts chevaliers, ayant à leur tête Amalric, seigneur de Montréal, tous voués à la mort. Les habitants, beaucoup d'hérétiques qui s'y étaient réfugiés, étaient animés du même courage; quelques chevaliers et quelques soldats, envoyés en secret par le comte de Toulouse, augmentèrent le nombre des défenseurs. La ville passait depuis longtemps pour être le siége principal des hérétiques. Dans le commencement, l'armée de Simon n'étant pas assez considérable pour cerner la place, les assiégés détruisirent souvent les travaux des croisés; mais lorsque les évêques et les barons français se furent joints avec leurs bannières aux assiégeants, et que cinq mille habitants de Toulouse, réunis par le zèle de l'évêque en une confrérie contre les hérétiques, arrivèrent, malgré les efforts du comte pour les en empêcher, alors Simon se trouva assez fort pour entourer la ville d'un cordon de troupes [2]. Cependant le man-

[1] Chron.; Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, 136; Art de vérifier les Dates, XI, 221; Petr. Vallissern., c. 48; Gall. Christ., XIII, 755; Cæs. Heisterb. Brower annal. Trev., II, 109; Chron.; Art de vérifier les Dates, XIV, 313.

[2] Ep. XVI, 41; Art de vérifier les Dates, IX, 380. — Guil. de Pod. Laur., c. 17, raconte que Raymond avait cherché à dissuader les habitants de se joindre aux croisés, et comme ils lui déclarèrent qu'ils voulaient rester

que de vivres eût facilement rendu inutile cette multitude de combattants, si les bourgeois de Toulouse n'en avaient apporté en abondance dans le camp. Le comte Raymond ne voulut pas s'opposer aux croisés en ennemi déclaré; mais il ne voulut pas non plus écouter les avertissements répétés de son oncle Manfred de Belvesé, qui l'engageait à chasser les hérétiques. Cependant, il vint lui-même au camp de l'armée catholique, où les représentations de Robert de Dreux, son parent, le déterminèrent à tenter auprès du légat une nouvelle démarche pour sa réconciliation; mais aucun d'eux ne consentit à faire des concessions. Depuis ce moment, la haine contre Simon de Montfort s'enracina plus profondément encore dans le cœur de Raymond. Celui-ci s'en retourna à Toulouse et défendit tout transport de vivres dans le camp, de sorte que la disette s'y fit peu à peu sentir [1].

Le comte Bernard de Comminges pria instamment Raymond de prendre les armes : Vous ne voudrez pas, lui dit-il, vous laisser dépouiller de votre pays sans opposer aucune résistance. Des espions apportèrent la nouvelle que six mille Allemands étaient arrivés à Montjoyre, à deux lieues et demie de Toulouse, et allaient rejoindre les troupes devant Lavaur [2]. Raymond envoya à la hâte, pendant l'obscurité de la nuit, un vaillant corps d'armée, sous le commandement du comte de Foix, dans la forêt que les Allemands devaient traverser le lendemain. Lorsque ceux-ci s'avancèrent de bon matin, sans aucunes précautions, les troupes du comte les attaquèrent subitement de divers côtés; presque tous les Allemands furent tués, blessés ou faits prisonniers, et laissèrent un butin considérable. Le comte de Montfort, qui accourait avec quatorze

fidèles à leur serment, le comte se plaça devant la porte de la ville et leur dit, en posant son bras sur le verrou : Il vous faudra briser mon bras avant de pouvoir partir. Alors ils sortirent de la ville par un autre chemin.

[1] Hist. du Languedoc, III, preuve, p. 232; Chroniques.

[2] Albericus parle seulement de 1500 Allemands. Hist. du Languedoc, III, 208; Chroniques, comparez Art de vérifier les Dates, IX, 436; Chron. Turon. in Martene Thes., t. V.

mille hommes, ne rencontra plus l'ennemi, il put seulement enterrer les morts et envoyer les blessés au camp. On raconta qu'une nonne vit en songe les âmes des catholiques tués transportés au sein des félicités du ciel, sans être obligées de passer par la purification du purgatoire; et, suivant les traditions populaires, une lumière éclatante illumina leurs corps.

Pendant que le courage des défenseurs de Lavaur faisait traîner le siége en longueur, l'évêque Foulques s'enfuit dans le camp. Il avait voulu faire dans son église les consécrations ordinaires du samedi avant Pâques; mais, comme toute localité où se trouvait le comte était sous l'interdit, il fit dire à celui-ci qu'il eût à s'éloigner de la ville, sous le prétexte d'un petit voyage. Le comte fut irrité de cette exigence, et envoya un de ses gentilshommes auprès de l'évêque avec l'ordre de sortir aussi promptement que possible de ses domaines : « Le comte, « répondit l'évêque, ne m'a pas placé sur le siége épiscopal; « je suis élu canoniquement. Qu'il vienne, le tyran! je suis « prêt à boire le calice des souffrances et à m'élancer à la « gloire par la mort; qu'il vienne avec ses satellites, il me « trouvera seul et sans défense; je ne crains rien de ce que les « hommes me peuvent faire! » — Le comte ne voulut rien tenter contre l'évêque, mais celui-ci, dix jours après, quitta volontairement la ville[1].

Des deux côtés on redoublait d'ardeur, dans le camp et dans la ville; les assiégeants construisirent des redoutes en bois tout près des murs; les balistes des assiégés furent dirigées contre ces redoutes, et lorsqu'un jour le bras d'une croix fut brisé, ceux-ci poussèrent des éclats de rire, comme s'ils avaient remporté une victoire. Une galerie couverte les conduisait en sûreté dans les fossés, où souvent, pendant la nuit, ils détruisaient par le feu toutes les constructions élevées avec peine pendant le jour. Simon doutait qu'il pût parvenir à s'emparer de la ville. Alors quelqu'un donna le conseil de combler cette

[1] Petr. Vallissern., c. 51.

galerie avec des branches d'arbre vertes, d'allumer derrière celles-ci du bois sec et du goudron, et de couvrir ensuite les matières combustibles avec de l'herbe et du foin mouillés. Il devint impossible aux assiégés de pénétrer à travers l'épaisse fumée ; alors le fossé fut comblé sans empêchement, la grande baliste appelée bélier fut avancée contre le mur, et celui-ci ébranlé par des pierres et miné sous terre. Le 3 mai, le cri : à l'assaut ! retentit dans tout le camp ; la machine opérait, les mineurs travaillaient, les soldats dressaient les échelles d'escalade ; pendant ce temps, les évêques et tout le clergé chantaient le *Veni, sancte Spiritus*. Les efforts des assiégés étaient incroyables, ils lançaient des tisons ardents, répandaient de l'huile bouillante, jetaient des piques sur les assaillants. Quoique beaucoup de ceux-ci eussent perdu la vie, cependant rien ne les arrêta ; ils assouvirent leur fureur par un effroyable carnage. L'histoire ne nous a pas conservé le nom du croisé qui obtint de Simon la vie sauve pour une troupe de femmes qui s'étaient réfugiées avec leurs enfants dans une maison.

Le comte de Montfort oublia que celui qui déclare que la cause pour laquelle il combat est une cause sainte, ne doit pas souiller la victoire par la cruauté de la vengeance [1]. On amena devant lui le seigneur Alméric de Montréal, qui avait dirigé la défense de la ville, et quatre-vingts gentilhommes : « Vous les pendrez tous, » s'écria Simon. Les potences étaient déjà préparées ; celle destinée pour Alméric était plus élevée que les autres, mais elle s'écroula. Afin de ne pas perdre de temps, on décapita les prisonniers. Giralda, dame de Lavaur, fut précipitée, à cause de son opiniâtreté hérétique, dans un puits dont l'ouverture fut couverte de grosses pierres. On lui reprocha des crimes qui justifiaient sans doute un pareil supplice [2]. Les autres hérétiques, ayant dédaigné le pardon qui leur était offert, sous la condition de rentrer dans le giron de l'Église, furent tous brûlés, au milieu des acclamations de joie

[1] Réflexions du moine Albericus.

[2] *De fratre et filio se concepisse dicebat*. Chron. Turon. dans Martène, t. V.

de l'armée. On dit qu'ils étaient au nombre de quatre cents, tous de l'ordre des *Parfaits*. Le butin fut immense; un riche marchand de Cahors le reçut, en compensation de l'argent qu'il avait avancé au comte de Monfort pour faire ses préparatifs [1].

Celui-ci rompit ouvertement avec le comte de Toulouse, et lui fit dire que s'étant sauvé du camp de Lavaur, ayant empêché les siens d'amener des vivres et des munitions de guerre, ses terres, d'après la sentence du pape, étaient dévolues à celui qui s'en emparerait. Simon commença par piller et détruire Montjoyre, pour venger les Allemands qui avaient trouvé la mort dans son voisinage. Raymond reconnut l'impossibilité de résister, et offrit de livrer à merci sa personne et son pays, à l'exception de la ville de Toulouse, en réservant cependant sa vie et le droit héréditaire de son fils; de se soumettre à tout ce qui lui serait prescrit pour prouver son orthodoxie, et de restituer aux églises tout ce qui leur avait été enlevé. Un grand nombre de barons pensèrent qu'il fallait accepter ces offres; mais Simon voulant satisfaire sa cupidité et accroître ses domaines, rejeta les propositions. Et plus tard, lorsque Raymond vint, sous la foi des légats, à une nouvelle entrevue, Simon l'attaqua à l'improviste avec plusieurs chevaliers armés, et la fuite seule le sauva de la mort ou de la captivité.

Le comte de Montfort s'empara des châteaux, des villages et de presque tout le pays. A Casser, on exécuta, sur soixante chefs des hérétiques, la même sentence que celle qui fut appliquée aux prisonniers de Lavaur. Baudoin, frère du comte de Toulouse, dont Simon avait su exciter les soupçons contre Raymond, et qu'il avait séduit par ses promesses, livra Montferrant, devint le vassal, le compagnon de guerre de Simon et l'ennemi acharné de son frère. Castelnaudary fut rétabli, d'autres places fortes ouvrirent leurs portes; au milieu de ces succès, le comte de Montfort apprit que le comte Thiébault

[1] Petr. Vallissern., c. 52; Præclara Franc. Facinora, in Duchesne SS., V, 714; Chroniques.

de Bar, le comte de Châlons et beaucoup d'autres seigneurs, s'avançaient avec de nouveaux renforts, car ceux qui étaient arrivés pendant le carême ne restèrent que jusqu'à la prise de Lavaur [1].

Dans une conférence qu'ils tinrent avec Simon, ils résolurent d'aller camper devant Toulouse. Aussitôt que les habitants en furent informés, ils envoyèrent un message, pour exprimer, en présence des légats, de leur évêque et de tous les barons, leur étonnement de ce qu'on voulait les traiter en ennemis : « Car, disaient-ils, nous sommes prêts à exécuter tout ce que nous avons promis à l'Église, et nous n'avons pas à nous reprocher une seule faute à son égard depuis que nous avons été reconciliés avec elle. » Les légats et l'évêque répondirent : « Ce n'est pas à cause de cela qu'on marche contre votre ville, mais parce que vous ne renvoyez pas Raymond, et que même vous le reconnaissez pour votre seigneur; mais, si vous voulez l'expulser lui et ses partisans, cesser de lui obéir et reconnaître pour seigneur celui que les légats et l'Église vous donneront, alors il ne vous arrivera aucun mal; sinon, on procédera avec toute sévérité contre vous, comme étant des receleurs d'hérétiques. » Les députés, regardant la violation de la parole donnée comme une oppression plus intolérable que toute autre calamité, déclarèrent ne pouvoir pas se conformer à une pareille condition; alors l'évêque ordonna au prieur de la cathédrale et à tous les ecclésiastiques de refuser la consolation du service divin à la ville récalcitrante. Les prêtres sortirent, pieds nus, emportant l'Eucharistie, à la grande affliction des habitants qui, grâce à tous les efforts du comte, purent jouir du retour de la concorde et de la paix.

Ce ne fut donc plus uniquement la restauration de la doctrine, de l'autorité et des droits de l'Église, mais bien les sentiments hostiles des légats contre Raymond, et l'ambition de Simon, qui conduisirent l'armée catholique devant Toulouse.

[1] Chroniques; Gall. Christ. XIII, 755; Petr. Vallissern., c. 53.

Le comte, informé promptement par des espions de la marche des croisés, prépara la résistance la plus vigoureuse. Les comtes de Foix et de Comminges lui avaient amené leurs vassaux; les bourgeois se voyant menacés d'un danger commun, et irrités de la manière dure dont les légats traitaient leur comte, s'attachèrent plus étroitement à lui; tous brûlaient du désir de repousser cette attaque injuste. Raymond marcha vers Montandron pour disputer à ses ennemis le passage de la petite rivière de Lers; les deux armées s'observaient; le pont était détruit. Simon ordonna de chercher un gué, que ses soldats traversèrent courageusement; là, on en vint à un combat. Raymond craignant de ne pouvoir tenir tête à la masse de troupes qui s'avançait toujours plus épaisse, se retira en bon ordre, quoique poursuivi; mais arrivé en vue de la ville, il se retourna subitement, tua une vingtaine de ses adversaires et emmena prisonnier à Toulouse Bernard, fils de Simon.

Des cruautés révoltantes signalèrent le passage de l'armée catholique. Des ouvriers sans défense, même des femmes et des enfants furent égorgés, les vignobles ravagés, les arbres coupés, les semailles fauchées, les métairies et les villages réduits en cendres; enfin les bannières des croisés flottèrent devant la ville. Elle était trop étendue pour être complétement cernée, c'est pourquoi Simon plaça son camp dans la proximité du faubourg appelé alors *le Bourg*. Les habitants, nullement effrayés, laissaient les portes ouvertes, jour et nuit, en signe de leur bravoure, car ils étaient soutenus par beaucoup de chevaliers et de soldats du comte; ils firent même quatre nouvelles ouvertures dans les murailles, afin d'approcher plus facilement de l'ennemi dans leurs sorties. D'après le conseil des comtes de Bar et de Châlons, Simon tenta un assaut. L'énergie, la prévoyance, l'héroïsme des chefs de la ville, déjouèrent tous les efforts des croisés; on se battit jusqu'au soir, et Simon fut repoussé avec une perte sensible. Les assiégés enhardis par le succès entreprirent tous les jours des sorties

dont ils revenaient très-souvent victorieux. Le comte de Foix se distingua particulièrement. Un jour, ils pénétrèrent jusque dans le camp ennemi, et rapportèrent dans la ville, en poussant des cris de joie, des tentes, des cuirasses, des étoffes de soie, des vases d'argent, et quelques prisonniers avec leurs chaînes. Les croisés se vengèrent sur les vignobles et sur les semailles. Au grand nombre de blessés qui se trouvaient au camp de Simon se joignit encore le manque de vivres. Les quarante jours pour lesquels le comte de Châlons avait promis son concours approchant de leur fin, il ne voulut pas servir plus longtemps une cause contre laquelle il s'était prononcé vis-à-vis les légats et Simon; toutes ces circonstances déterminèrent le comte de Montfort à évacuer son camp dans la nuit du 29 juin, avec tant de hâte qu'il abandonna les blessés, les malades et beaucoup d'armes.

Simon, exaspéré contre le comte de Foix, se dirigea vers son pays et le ravagea. Hauterive réduite en cendres expia l'imprudence d'avoir ouvert les portes à un corps-franc de quatre-vingts hommes, et d'avoir repoussé la faible garnison de Simon dans le château. Le bourg de Foix éprouva le même sort: mais on ne put attaquer le château. L'abbé de Cîteaux fit prendre d'assaut le fort de Cassez défendu par quatre-vingts hérétiques, fit brûler toute vivante la garnison et raser la forteresse. Mais, d'un autre côté, Puylaurens embrassa de nouveau le parti de son ancien seigneur; le comte de Foix chercha à nuire de toutes les manières à son adversaire; le comte Raymond réduisit en son pouvoir beaucoup de places qu'il avait perdues, et augmenta ses forces par la levée de ses vassaux et amis, tandis que le départ du comte de Bar et des autres Allemands diminua celles de Simon. Mais il ne se laissa décourager par aucun revers : « Toute l'Église prie pour moi, « disait-il, je ne puis succomber [1]. »

Raymond se prépara à assiéger Carcassonne avec une grande

[1] Chroniques; Petr. Valliss., c. 55; Hist. du Langued., preuve, nº CIV.

armée. Le bruit qui se répandit qu'il s'était muni d'abondantes provisions, qu'il arrivait avec des machines de siége de toute espèce, détermina le chevalier Hugues de Lasti à conseiller au comte de Montfort de ne pas attendre l'ennemi à Carcassonne, mais à se jeter sur son passage à Castelnaudary. Toutes ces forces se montaient, dans le commencement, dit-on, seulement à cinq cents hommes, qui furent bientôt augmentés par cinquante chevaliers que Guido de Luce ramena à la hâte de la guerre contre les Maures, non sans embuscade de la part du roi d'Aragon. Raymond, le comte de Foix, Gaston de Béarn parurent avec toute leur armée devant la ville, dont Simon ne put garder le château. Il y eut beaucoup d'escarmouches; un grand nombre de places se soumirent de nouveau au comte de Toulouse; quelques abbés même abandonnèrent la cause de Simon pour sauver leurs possessions. Tout le monde, seigneurs et bourgeois, avait changé de sentiments. Même le chevalier Guillaume Cat, dans lequel Simon avait placé toute sa confiance, qu'il avait choisi pour parrain d'une de ses filles, pour gardien de son fils aîné, auquel il avait donné des preuves fréquentes de sa bienveillance, passa dans le camp des ennemis [1]. Les balistes des comtes réunis jouaient avec vigueur contre le château-fort de Castelnaudary. Montfort envoya l'ordre à la garnison de Lavaur de venir le renforcer; il fit venir de plus des secours de Carcassonne, et fut informé que l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres arrivaient avec quelques troupes. Il les prévint qu'il attaquerait le lendemain le comte de Foix. Ayant déclaré au petit nombre de soldats qui étaient dans le château qu'il se trouvait à peu près seul au milieu de puissants adversaires, et que chacun pouvait choisir maintenant entre lui ou ses ennemis, tous promirent de lui rester fidèles. Simon garda auprès de sa personne seulement soixante hommes de la garnison de Castelnaudary, et fit partir tout le reste à la rencontre des renforts qui lui arrivaient; car

[1] Petr. Vallissern., c. 56, 57; Guil. de Pod. Laur., c. 19.

le comte de Foix, qui savait que ces renforts devaient passer par Saint-Martin-des-Landes, se tenait en embuscade avec la plus grande partie des assiégeants.

L'avant-garde de l'armée catholique aperçut le comte et en donna connaissance au gros de l'armée qui suivait sous le commandement de Burgard de Montmorency. Celui-ci s'avança en rangs serrés et prêt au combat. Le comte de Foix se voyant découvert n'hésita pas plus longtemps, et se jeta sur les ennemis avec une impétuosité irrésistible. Partout où il parut, les croisés tombèrent sous ses coups vigoureux; personne ne put lui résister. En vain l'évêque de Cahors et l'abbé de Cîteaux encourageaient les combattants et promettaient à ceux qui succombaient la félicité du ciel. Burgard se retira, afin de sauver les siens. Les troupes du comte de Foix se répandirent sur le champ de bataille évacué, et dépouillèrent les morts et les blessés. Burgard s'apercevant de ce désordre, réunit les plus hardis des fuyards, se précipita sur les ennemis, et pendant qu'il se vengeait de l'échec qu'il venait d'essuyer, Simon accourut avec le reste de la garnison; (cinq chevaliers seulement et un peu d'infanterie gardant Castelnaudary.) Alors le carnage commença des deux côtés; personne ne demandait et personne ne faisait grâce. Le comte de Foix se multipliait dans cette mêlée, semblable à un héros des temps fabuleux. Il tua de sa main trois fils du châtelain de Lavaur. L'arrivée du jeune comte de Foix, dont l'héroïsme était digne de celui de son père, enflamma encore davantage les siens, de sorte que les croisés abandonnèrent le champ de bataille couvert de cadavres. Mais acharnés et indomptables, ils revinrent bientôt à la charge, mirent d'abord la cavalerie du comte en désordre, se jetèrent ensuite sur l'infanterie et firent un effroyable carnage. Montfort poursuivit les fuyards. Beaucoup de ceux-ci s'écriaient, afin de sauver leur vie : « A moi, Montfort! à moi, Montfort! « — Eh bien donc, répondait celui-ci, frappez sur les fuyards! » et plusieurs, pour sauver leur vie, tuèrent leurs compagnons d'armes. De leur côté, les cinq chevaliers et les quelques fan-

tassins défendaient avec la même bravoure le château contre le comte de Toulouse et obligèrent celui-ci à se retirer dans son camp.

Montfort se rendit pieds nus à l'église de Castelnaudary pour remercier le Seigneur de la victoire qu'il lui avait accordée. Raymond et le comte de Foix se tinrent en garde pendant la nuit contre une nouvelle attaque. Les faux bruits que le comte fit répandre au loin et dans les environs sur la défaite de l'armée catholique et la captivité de Simon contribuèrent à réduire encore plusieurs châteaux en son pouvoir.

Afin de donner à la guerre une tournure plus décidée, Simon leva des troupes dans le pays, et se réunit à Narbonne avec le vaillant Alain de Roucy qui amenait de nouveaux renforts de la France. Raymond, craignant de n'être pas suffisamment protégé par son camp, brûla ses machines de guerre, et se jeta dans la place forte de Puylaurens, dont la garnison ne put se défendre contre lui. De là, il entra dans le pays d'Albi, dont les villes et les châteaux le reçurent avec tant de joie, que Simon ne conserva plus que deux forts dans tout ce domaine. Son commandant à Grave tomba sous les coups d'un tonnelier. Ce commandant faisait réparer les tonneaux dans le château. « Regardez si mon travail vous convient, » lui dit le tonnelier; et pendant qu'il se baissait pour examiner les tonneaux, le tonnelier lui abattit la tête avec une hache. Ceci fut pour les habitants le signal d'égorger la garnison. Mais Baudoin, frère du comte de Toulouse, vassal de Simon, vengea cet attentat. Il parut devant le fort; les habitants, trompés par les armoiries de sa bannière, crurent que leur seigneur venait à leur secours, ouvrirent avec empressement les portes et furent tous massacrés. Montfort, irrité de cette défection générale, se rendit à Pamiers. Il y reçut une lettre de défi du comte de Foix, par laquelle celui-ci lui disait qu'il l'attaquerait dans quatre jours. « Je veux bien attendre, lui fit répondre Simon, non-« seulement quatre jours, mais dix jours. » Le comte ne vint pas. Cependant la lutte continua avec des chances alternatives,

et Simon espérait reprendre bientôt le dessus, car l'évêque d'Uzès, en sa qualité de légat, avait donné de nouveaux ordres pour appeler partout en France, même en Allemagne, les fidèles aux armes. L'évêque Foulques et l'abbé de Vaux-Cernay étaient parvenus à envoyer au secours de Simon le belliqueux Robert de Mauvoisin avec cent chevaliers, à l'aide desquels il ravagea le comté de Foix, détruisit plusieurs places fortes, et en reprit quelques autres au comte de Toulouse.

Innocent n'avait aucune connaissance claire et précise de tous ces événements. Les légats se croyaient autorisés, en vertu des pleins pouvoirs reçus, à traiter le comte de Toulouse selon leur bon plaisir, et ils se sont probablement bien gardés de laisser soupçonner à Rome les motifs personnels qui déterminaient la dureté de leurs procédés contre le comte. Il est douteux que le pape, s'il eût su comment ils avaient forcé Raymond à entrer en lutte, les eût approuvés. Sans doute, celui-ci même, sans avoir égard à la réception amicale que lui avait faite précédemment Innocent, conçut de la défiance contre le pape, à cause des violences de Simon et des légats, et il n'y avait personne à Rome qui prît sa défense. Le roi de France seul écrivit à Innocent, moins pour faire des démarches en faveur de Raymond, que parce que la cession de ses provinces faite par les légats à Simon de Montfort était une usurpation des droits de suzeraineté. Le pape lui répondit : « Raymond a repoussé l'ac« cusation d'hérésie, nous avons chargé les légats de l'ad« mettre à se justifier devant un concile, dans le cas où per« sonne n'élèverait de plaintes contre lui, afin qu'il ne soit « plus attaqué dorénavant par personne pour ce motif; si « cette justification n'avait pas lieu, les légats porteraient « contre lui une sentence ecclésiastique comme contre un hé« rétique. Le comte ne s'est pas justifié, alors il a perdu son « pays; et nous, nous avons ordonné aux légats de le donner « à celui qui y aurait des droits. Nous espérons que les « nouveaux ordres adressés aux légats seront plus appropriés « au bien et à l'honneur du roi. » On voit évidemment par

cette lettre que les légats n'avaient donné connaissance au pape que de ce qui pouvait légitimer leurs mesures contre Raymond, et ne lui avaient pas parlé des conditions exagérées destinées à anéantir toute disposition favorable pour une réconciliation. Innocent, s'appuyant sur de pareils rapports, s'était emparé aussi, conformément à la convention antérieure, du comté de Melgueil, et l'avait d'abord affermé et puis donné en fief à l'évêque de Montpellier, moyennant une redevance annuelle de vingt marcs [1].

Si Innocent employait toute l'autorité de l'Église et tout le pouvoir des princes pour combattre ceux qui se révoltaient contre la doctrine de vérité et contre l'organisation sociale, et pour redresser par la sévérité ceux qui ne voulaient pas céder aux enseignements, aux exhortations et à la douceur; il voyait d'un autre côté qu'il devait faire cesser tous les méfaits, détruire tous les abus qui fournissaient aux adversaires de l'Église un prétexte trop facile de résistance et de reproches fondés. Le clergé français avait besoin d'être réprimandé par le pasteur suprême. Il chercha à déterminer à une démission volontaire quelques archevêques et évêques, dont l'incapacité était notoire, sous l'administration desquels le spirituel comme le temporel de leurs diocèses tombaient en ruines; ou bien, lorsque les exhortations furent infructueuses, il les y força en les menaçant de la sévérité des peines ecclésiastiques, et fit élire des hommes plus capables sous la surveillance de ses légats. Partout il mit des bornes à la conduite des évêques qui se permettaient des empiétements sur les couvents de leurs diocèses ou qui les tourmentaient par leurs exigences, ou qui exerçaient d'une manière oppressive leurs droits contre des

[1] Ep. XIV, 163; XV, 9. — On voit dans un diplôme, Gall. Christ., VI, 760, que le fief coûta en outre 6,600 livres à l'évêque. Il fut obligé de payer 1,220 marcs sterling au pape, 500 aux cardinaux, 320 livres (ou 400 marcs sterling au camérier du pape, et en outre un cheval et un mulet valant 34 livres, 50 livres à ses trois frères, 500 marcs aux chapelins, aux notaires, aux valets de chambre, aux scribes et à autres gens de la cour. Les fondés de pouvoir de l'évêque dépensèrent 500 marcs pour leurs voyages à Rome.

laïques. Le cumul des bénéfices par une seule et même personne, abus dont l'Église de France a toujours principalement souffert, attira, sauf quelques cas rares, la désapprobation du pape. Il se prononça catégoriquement contre les ecclésiastiques qui recevaient les ordres d'un autre évêque que de celui de leur diocèse, parce que cet abus donnait facilement lieu à des simonies et à des falsifications de lettres d'ordination. Il décerna une punition rigoureuse contre les ordinants et les ordonnés, et il voulut faire connaître publiquement et partout sa volonté à cet égard, pour servir d'avertissement. Il chercha à rétablir la concorde, la paix et la discipline, il s'occupait par des enquêtes, par des destitutions et de nouvelles élections, de relever la règle et la prospérité temporelle. C'est pourquoi il défendit aussi de conférer d'avance des bénéfices non vacants, et d'assigner, pendant l'intervalle, aux aspirants, des revenus annuels sur les couvents [1].

Le vicomte Barral de Marseille avait laissé pour héritière une fille unique, mariée avec le comte Hugues de Baux. Mais les habitants ne voyant pas avec plaisir la domination sur leur ville passer dans des mains étrangères, pénétrèrent dans le couvent de Saint-Victor où Rousselin, frère de leur suzerain défunt, venait d'être élu abbé, et l'arrachèrent (quoiqu'il ne s'y refusât aucunement) hors du couvent, afin qu'il devînt leur seigneur. On porta plainte à ce sujet auprès du pape, et celui-ci reconnut « que les bourgeois aussi bien que l'abbé « avaient commis un crime; l'abbé avait été infidèle à son « vœu, il était en outre coupable de concussion et de dé- « bauche; et tous coupables d'un empiétement illégitime sur « des droits de souveraineté qui ne leur appartenaient pas; « de sorte que la ville et Rousselin avaient mérité l'excommu- « nication, et que l'héritage devait échoir au successeur légi- « time. » Personne ne tint aucun compte à Marseille de cette décision, et le légat Milon s'y rendit lui-même, pour déter-

[1] Ep. XIV, 32-34, 54, 46, 63, 138, 55, 82.

miner les habitants à exécuter la sentence du pape. La sévérité ne réussit pas mieux que la douceur. « Rousselin, lui répondirent-ils, est absent ; sans lui nous ne pouvons rien « faire, et il paraît cependant que l'Église romaine est en « communion avec lui, nous ne savons donc pas pourquoi ils « l'éviteraient comme un excommunié. » Enfin Rousselin se soumit, reprit l'habit de religieux et demanda à se réconcilier avec l'Église. Le pape chargea trois évêques de lui donner l'ordre de venir en personne, ou en cas de maladie, de faire solliciter sa grâce par un fondé de pouvoir. Il arriva seulement jusqu'à Pise ; des infirmités et le peu de sûreté des routes l'empêchèrent d'atteindre Rome. Trois députés parurent à sa place. Plusieurs évêques, les chanoines, la noblesse, la bourgeoisie de Marseille firent des démarches en sa faveur, et prièrent le pape de concéder l'administration de l'héritage paternel au dernier rejeton mâle de cette famille. Innocent témoigna sa joie de voir Rousselin revenu à la pénitence, et consentit à ce qu'il partageât la succession de son frère avec les autres héritiers, qu'il assignât une partie de ses propriétés au couvent, sous la réserve d'usufruit sa vie durant, et qu'il employât le reste à indemniser les nombreuses personnes contre lesquelles il avait exercé des violences ou des pillages, ou auxquelles il avait emprunté de l'argent [1].

Comme Innocent prétendait éloigner de l'Église les abus de tout genre, de même il la défendait lorsque le pouvoir des grands seigneurs menaçait de l'opprimer. Le roi de France fut invité à mettre des bornes à la violence de ses juges en Normandie qui voulaient empêcher les malades et les mourants de disposer d'une partie de leurs biens pour le salut de leur âme, soit en aumônes, soit par testament ; ce que les fonctionnaires publics ne faisaient pas précisément dans le but de frustrer l'Église, mais plutôt par complaisance pour le trésor royal auquel ils procuraient, sous de faux prétextes,

[1] Ep. X, 111 ; X, 11, 106 ; XIV, 95. 96.

les successions des défunts. Partout où l'oppression s'exerçait, on sentait la nécessité et toute l'importance d'une dignité assez haut placée pour s'opposer à ces excès, pour assurer à tous sécurité, et procurer le dédommagement des pertes essuyées [1].

[1] Ep. XIV, 131, 124, 126, 127.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

Frédéric accepte la couronne impériale; Othon retourne en Allemagne, événements militaires; mariage d'Othon et mort de sa femme; voyage de Frédéric en Allemagne; ses progrès dans ce pays; lettres du pape. — La France : affaire du divorce; Ferdinand de Flandre; Regnaud de Boulogne. — L'Angleterre : le pape délie ses sujets du serment de fidélité. — L'Espagne : préparatifs contre les Maures; victoire remportée par les Espagnols à Navas de Tolosa; conséquences de cette victoire. — Croisades : croisade des jeunes garçons. — Jérusalem, Constantinople et Alexandrie. — Les hérétiques : continuation de la guerre; ordonnances portées par Simon pour le pays qu'il a conquis.

(1212.)

Les deux députés des princes allemands arrivèrent au commencement de l'année en Italie. D'après le conseil des comtes de San-Bonifacio, Henri de Niffen resta à Vérone pour attendre l'occasion de travailler en faveur de Frédéric. Anselme de Justingen eut de la peine au milieu de divers dangers, à arriver jusqu'à Rome. Il était chargé de communiquer au pape l'élection faite par les princes et de lui en demander l'approbation. Cette proposition était importante et demandait un examen sévère. Dès cette époque, on reconnaissait que l'Église romaine avait coutume de délibérer mûrement sur les affaires graves et de ne consentir que difficilement aux innovations et après de longues réflexions. Si le choix des princes allemands s'accordait avec les désirs d'Innocent, il se rappela cependant de quelle maison sortait Frédéric, les afflictions que cette famille avait causées à l'Église, et ses devoirs envers celle-ci. D'un autre côté, il avait l'espoir que les bienfaits témoignés à Frédéric, la conservation de son royaume dont il

était exclusivement redevable aux efforts du pape, lui donneraient une autre direction. Innocent consentit donc enfin à cette élection, invita Frédéric à se rendre en Allemagne, et fit mander aux princes qu'ils eussent à le reconnaître comme roi. C'était la première fois que la cour de Rome manifestait des sentiments gibelins [1].

Anselme se rendit à Palerme auprès du roi. Frédéric venait d'atteindre l'âge de dix-sept ans; sa chevelure, un peu rouge, relevait la grâce de son visage animé par le feu de la jeunesse. Une grande hardiesse de résolution, une éducation passée au milieu des délices de la poésie, une remarquable richesse de connaissances, qu'il devait à la direction du cardinal Savelli, ornaient Frédéric comme autant de vertus héréditaires de sa famille [2]. Anselme lui remit la lettre des princes allemands; elle était ainsi conçue :

« Les princes assemblés de l'Empire allemand présentent « leur salut à l'illustre seigneur Frédéric, roi de Sicile et duc « de Souabe. Nous à qui, depuis les anciens temps, a été donné « le pouvoir et le droit d'élire notre roi et seigneur et de le « placer sur l'antique trône des empereurs romains, nous nous « sommes réunis à Nuremberg pour délibérer sur le bien pu- « blic et élire un nouveau roi. Nous jetons les yeux sur vous « comme celui qui est le plus digne de cet honneur, qui est à « la vérité jeune par l'âge, mais un vieillard par l'intelligence « et par l'expérience; vous que le Seigneur a doté, plus que « tout autre homme, de tous les nobles dons; vous, le plus

[1] Ricciardi, Vita com. S. Bonif., in Murat. SS.; Chron. Urspin., p. 239; Rigord., c. 52; Exc. ex Jord. Chron. in Murat. Antiq., t. IV; Albericus, p. 458; Sozomenes Pistorius in Murat. SS. suppl.; Stradtwegii, Chron. in Leibn. SS., III; Alb. Stad. Chron.; Denina, Rivol. d'It., III, 272.

[2] Ricobaldi, Hist. Imp. — Dans son voyage en Allemagne, il traversa le Lambro ayant de l'eau jusqu'aux hanches, afin de passer le fleuve plus rapidement. Trist. Calchi, Hist. patr., in Græv. Thes. — Une *Canzona* italienne composée par lui *in giunte rime di diversi antichi autori toscani*, Venezia 1731, p. 328. — Voyez Uhland, Walther von der Vogelweide, p. 55, sur sa générosité envers quelques poëtes. Ric. Malaspina Ist. Fiorent., in Murat. SS., VIII, 957. Comparez Nic. de Jamsilla, Hist. de reb. Gest. Fried., ib., p. 496.

« noble rejeton d'empereurs illustres qui n'épargnaient ni « leurs trésors, ni leur vie pour accroître l'Empire et pour « rendre heureux tous ses sujets. Par toutes ces considérations, « nous vous prions de consentir à sortir de votre royaume hé« réditaire et de venir auprès de nous en Allemagne, afin de « défendre la couronne de cet Empire contre l'ennemi de votre « maison[1]. »

La femme de Frédéric employa tous les moyens pour l'empêcher d'accepter cette offre. Les grands seigneurs de la Sicile, craignant pour la tranquillité du royaume, lui rappelèrent les rancunes des Allemands. Mais Frédéric vit la succession royale assurée dans la personne du fils que Constance lui avait donné l'année précédente, au milieu des inquiétudes de l'invasion d'Othon. L'éclat d'une couronne qui avait déjà orné ses ancêtres pendant plusieurs générations, le désir de se venger d'un ennemi qui avait illégitimement envahi son pays, de s'illustrer par des exploits pour lesquels le royaume hérité de sa mère n'eût jamais offert une assez vaste scène; tous ces motifs l'emportèrent dans l'exaltation juvénile du prince sur toute autre considération, sur toute crainte. Frédéric donna donc son adhésion au message, et ne songea plus qu'à prendre les mesures nécessaires pour partir[2].

Malgré l'étendue et la rapidité de ses progrès en Italie, après s'être emparé de presque tout le patrimoine de saint Pierre, de la plus grande partie des provinces siciliennes en deçà du détroit, Othon perdit toutes ces conquêtes aussi promptement qu'il les avait faites. Au mois de novembre de l'année précédente, il se trouvait à Montefiascone, et c'est là qu'il reçut la nouvelle des résolutions prises par les princes allemands. Il se dirigea aussitôt vers la haute Italie, songeant uniquement aux moyens de l'attacher fortement à sa cause et de s'emparer, soit par terre, soit par mer, de la personne de Frédéric, si celui-ci

[1] Pfister, Histoire de Souabe, I, 286, d'après un manuscrit de la collection des Mscr. de Vienne, qui a été perdu.

[2] Pandulf. Collenutius, Hist. Neap., p. 9; Chron. Ursp., p. 239.

voulait se rendre à l'appel des princes. Innocent, après avoir prononcé l'excommunication contre Othon, avait nommé Gérard de Sessio, évêque de Novarre, son légat en Lombardie, et celui-ci avait gagné beaucoup de villes contre Othon, car la paix de Constance leur donnait le droit de renouveler leur alliance aussi souvent qu'elles le jugeraient convenable, et cette ois, plusieurs de ces villes appliquèrent contre l'empereur ce droit qui anéantissait toute autorité souveraine de l'Empire sur elles. Bologne seule, sans tenir compte de l'avertissement du pape, renouvela le serment de fidélité à Othon. Le légat fut même requis par un message de ne pas venir dans la ville, parce qu'il pourrait en résulter facilement des querelles entre les bourgeois; les uns étaient disposés en faveur du margrave Azzo, et les autres pour Salinguerra; ceux-ci étaient si acharnés qu'ils voulaient l'aider à s'emparer de Ferrare[1].

Au mois de janvier, Othon convoqua d'abord à Parme, ensuite à Lodi, une assemblée des villes. Là, il déclara Gênes, Crémone, Ferrare, le margrave d'Azzo et ses partisans, tous ceux qui étaient du parti d'Innocent ou de Frédéric, mis au ban de l'Empire. Il suscita au margrave un adversaire, en favorisant Boniface son oncle; il paralysa l'influence du comte Richard de San-Bonifacio sur Vérone en faisant nommer Eccelin; il espéra aussi s'assurer des villes par des ordonnances pour l'administration du pays, en faisant cesser les plaintes contre ses fonctionnaires; il n'obtint d'ailleurs de cette assemblée aucun résultat utile pour ses affaires. Il s'en retourna promptement en Allemagne, au milieu d'une saison désagréable, chargé des dépouilles de plusieurs villes et emportant la réputation d'ingratitude et l'excommunication de l'Église.

Aussitôt qu'il eut passé les Alpes, Innocent appela à son secours le margrave d'Este, son fidèle allié. Il accourut accompagné du comte Richard de San-Bonifacio, de beaucoup de

[1] Rich. de S. Germ.; diplôme daté de dd. VIII kal. dec., in Ughelli It. S., I, 643; Chron. Foss. nov.; Corio, Hist. Milan., p. 79; Sarti de clar., etc. app., p. 68.

nobles et de bourgeois de Vérone. Ils soumirent sans peine ou sans résistance à l'Église romaine tout le territoire qui lui avait été enlevé par Othon en Toscane [1].

Ce prince trouva l'Allemagne dans une tout autre disposition que lorsqu'il l'avait quittée. Aucune réception solennelle ne l'accueillit, aucun prince ne vint à sa rencontre. C'est pourquoi il vit la nécessité de se fortifier par des alliances avec des princes de l'Empire, de soumettre les rebelles par la force des armes, et de se préparer pour la lutte qui menaçait. Il s'empressa de faire annoncer une assemblée à Francfort pour le milieu du mois de mars. Là, près de quatre-vingts princes le reçurent, mais parmi eux il n'y avait pas d'évêques; car ils craignaient la communauté avec un excommunié; l'évêque de Halberstadt fut le seul que rien ne retint [2]. Les foudres de l'excommunication ne purent non plus séparer d'Othon le duc de Zaehringen. Thierry, margrave de la Misnie et de la Lusace, s'allia avec lui contre Innocent, contre Ottocar, roi de Bohême, contre le comte de Thuringe et contre tout autre. Treize fils de vassaux donnés en otages, le serment de plusieurs nobles et leur promesse de se présenter en otage à Brunswick, en cas de rupture, devait être pour Othon une caution de la sincérité du margrave. Le duc Louis de Bavière, et parmi les grands seigneurs de la Thuringe, les comtes de Querfurt, de Mamsfeld et de Schwarzburg; parmi les vassaux du landgrave les comtes de Aohenberg, de Stolberg et de Beichlingen, lui promirent des secours. Le duc Henri de Brabant et le duc de Louvain avaient déjà prouvé qu'ils ne se séparaient pas de sa personne. Une ambassade du roi d'Angleterre servit également à l'encourager, et lui apporta de la part de Jean 8500 marcs, et 500 autres marcs empruntés à des banquiers de Londres. Un mois plus tard, il conclut à Ha-

[1] Galvan. Flamma Manip. flor.; Sicardus Chron. in Murat. SS., VII, 623; Corio, Ist. di Milan.; Ricciardi, Com. S. Bonif. Vita in Murat. SS., VIII, 124.

[2] Chron. Lamb. parv. cont., in Martene Coll. ampl., t. V; Chron. Murat. Seren., p. 103.

guenau une alliance avec les bourgeois et les vassaux de Trèves [1].

Le duc de Brabant engagea la lutte contre les adversaires d'Othon par une attaque sur Liége, devant laquelle il parut subitement avec de grandes forces, le jour de l'Ascension; on monta immédiatement à l'assaut, la ville fut prise, pillée et ravagée; les vainqueurs ramassèrent un butin immense en or, en argent, en objets précieux, enlevèrent beaucoup de richesses aux églises. L'autel de saint Lambert fut souillé de sang; l'église de Saint-Pierre vit trois cadavres sous son vestibule; beaucoup de femmes et d'enfants n'échappèrent à la captivité qu'en trouvant la mort dans les flots de la Meuse. On commit plus d'une profanation. Un chevalier qui, dans le butin, possédait les vêtements de l'évêque, s'en revêtit, prit la mitre et la crosse, et conféra par dérision à lui et à ses gens des dignités ecclésiastiques. L'évêque et la ville furent ensuite obligés de prêter serment de fidélité. Le premier s'enfuit, assembla à Hoya un synode, et prononca l'excommunication contre le duc; le pape le délia complétement du serment qu'il avait prêté, puisqu'il lui avait été arraché par violence. L'archevêque Sigefroi ajouta à l'excommunication contre le duc l'interdit sur son pays. Ce fut probablement moins pour des motifs politiques qu'à cause des plaintes portées contre Thierry de Heinsberg, archevêque de Cologne, que Sigefroi le destitua de ses fonctions et de sa dignité. Car Thierry s'était laissé égarer par de méchants conseillers et opprimait les ecclésiastiques et les laïques, les moines et les paysans de son archevêché, au point que des accusations générales s'élevèrent contre lui. Mais ces mesures n'améliorèrent pas la situation de la ville de Cologne. Adolphe avait conçu de nouvelles espérances, et lui, ainsi que Thierry de Heinsberg, possédaient chacun leurs partisans, ce qui troubla l'ordre et la paix. Adolphe parut subitement à Cologne, la veille de l'Ascension, annonçant

[1] Mader, Antiq. Brunsw., p. 125, et Scheid Or. guelf., III, 807; Dipl. dans Scheid, III, 810. et in Dumont Corps dipl., I, 289; Rymer, Act. I, 53.

au clergé qu'il avait été réintégré par le pape, et que c'était à lui désormais que le clergé aurait à obéir. Thierry, abandonné par les ecclésiastiques, s'adressa à Rome pour se plaindre et disposer favorablement le pape; il y séjourna en vain pendant trois ans, et ne put rien obtenir [1].

Une nouvelle diète fut convoquée à Nuremberg pour la Pentecôte. Othon fit connaître aux princes réunis les causes pour lesquelles avait éclaté la scission entre lui et le pape. « C'est vous seuls, leur dit-il, qui avez le droit de disposer de l'Empire. Si vous permettez qu'un pape dépose l'empereur selon son bon plaisir, c'est fait de la liberté électorale. Il s'agit maintenant de défendre votre droit, de maintenir les lois de l'Empire; sinon l'Empire, vous tous, et le patrimoine de chacun, courent de grands dangers. » Les amis d'Othon applaudirent ces paroles qui raffermirent quelques volontés chancelantes. Ottocar de Bohême fut déclaré déchu, et son pays donné en fief à son fils qui s'était rendu à la diète avec six bannières et une nombreuse suite de seigneurs, afin de porter plainte contre son abandon, contre la répudiation de sa mère et le second mariage de son père. La mise au ban de l'Empire fut prononcée contre le landgrave Hermann de Thuringe et la guerre lui fut déclarée; beaucoup d'autres affaires furent encore réglées, par exemple on promit la protection impériale aux chevaliers du Temple pour toutes leurs possessions dans l'Empire, et cela sans doute pour obtenir leur assistance. Mais malgré tout cet attachement apparent pour Othon, un grand nombre de princes inclinaient secrètement pour Frédéric [2].

Les souffrances de l'Allemagne recommencèrent, elle fut de nouveau livrée à l'incendie, à la dévastation et au pillage. Ces fléaux se répandirent d'abord sur la Thuringe. Othon assiégea Weissensée, et se servit là pour la première fois d'une machine

[1] Magn. Chron. Belg., p. 221; Od. Rayn. ann. 1213, n° 11; Ep. XVI, 56; Art de vérifier les Dates, XV, 204, d'après Cæs. Heisterb.; Godofr. Mon.: Annal. Noves., in Martene Coll. ampl., t. IV.

[2] Godofr. Mon.; Chron. Lambac, in Rauch SS. rer. Austr., I, 478.

de siége que l'on appelait Trybock [1]. Sa colère éclata aussi contre l'archevêque de Magdebourg qui le combattait à la fois avec les armes ecclésiastiques et avec les armes de fer. L'archevêque construisit des forts pour se garantir des incursions des bourgeois de Brunswick et marcha contre Othon; mais celui-ci, plus expérimenté que ne le pouvait ou ne le devait être un évêque, l'attaqua à l'improviste, lui enleva un grand nombre de prisonniers et fit sentir à tout le pays de l'évêché le poids de sa vengeance, au point que les habitants disaient qu'un empereur Othon et un archevêque Albert avaient fondé l'archevêché, et qu'un empereur Othon et un archevêque Albert le détruisaient. Le margrave Albert de Brandebourg s'allia devant Weissensée avec l'empereur pour se prêter des secours mutuels; le margrave se ligua avec Othon contre tous les ennemis de celui-ci, et Othon se ligua avec le margrave contre le roi de Danemarck.

Au mois d'août, l'empereur vint à Nordhausen ; là, son mariage toujours retardé, avec Béatrix, fille du duc Philippe de Souabe, fut célébré avec une grande pompe, le 7 août, et le 11 il était déjà veuf. Le bruit courut que Béatrix avait été empoisonnée par des courtisanes qu'Othon avait amenées de l'Italie. Une haine aveugle donna lieu à des soupçons encore plus graves. Le peuple vit dans cette mort une punition de Dieu, opinion propagée par les ecclésiastiques [2]. C'était, dans tous les cas, un malheur pour Othon. Aussitôt qu'il eut rendu les derniers devoirs à sa femme, il retourna dans le camp devant Weissensée. Il y vit s'évanouir le reste de ses espérances. Aussitôt arrivés, beaucoup de vassaux de l'armée, tous les comtes souabes, la plupart des comtes bavarois, s'éloignèrent, car tous le détestaient depuis longtemps pour son avarice et la fierté de ses procédés. Les vivres manquèrent à ceux qui demeurèrent. Othon fut obligé de lever le siége et de se retirer à Erfurt. Cet échec donna à la cause de Frédéric un essor inattendu.

[1] Fragm. hist. in Urstis. SS., p. 88. Voyez du Cange, mot *Trebuchetum*.

[2] Alb. Stadens. Chron.; Chron. vet. Duc. Brunsv., in Leibn. SS., II, 17;

Après avoir pris les mesures nécessaires pour le couronnement de son fils Henri, en qualité de son successeur, nommé Constance sa femme régente du royaume, et témoigné sa bienveillance à l'archevêque de Cosenza en lui concédant cette ville, Frédéric se rendit, la veille du dimanche des Rameaux, à Gaëte, de là à Bénévent où il séjourna pendant les fêtes de Pâques, et arriva à Rome au mois d'avril. Innocent, les cardinaux, le sénat, le peuple, lui avaient préparé la réception la plus honorable. Il y demeura jusqu'à la fin d'avril. La meilleure intelligence régna entre le pape et le jeune roi qui avait de nouveau reconnu, seulement l'année précédente, le droit féodal du pape sur les seigneuries de la Pouille et le cens annuel de mille pièces d'or, et lui avait promis la liberté des élections d'évêques; l'annulation de l'élection du médecin du roi à l'évêché de Polycastro, prononcée parce que celui-ci avait été représenté comme incapable par les chanoines, ne troubla pas cette bonne harmonie; car le pape ne pouvait sacrifier à la bienveillance royale la dignité de l'Église, et Frédéric était obligé de reconnaître que ce sentiment du devoir de ses fonctions était plus impérieux pour Innocent que l'attachement d'un ami. A la prière du pape, le jeune roi accorda au couvent du Mont-Cassin le château Rocca-Bantra. Frédéric pouvait se montrer d'autant plus disposé à ces concessions, que tout ce qui avait été changé dans les provinces napolitaines par Othon avait été rétabli par les soins du pape [1]. Il fut convenu, ce qui déjà avait attiré les réflexions de Clément III, que l'Allemagne et la Sicile ne seraient jamais réunies, et que Frédéric céderait la Sicile à son fils, aussitôt qu'il aurait reçu la couronne impériale [2]. — Innocent fournit aux frais du séjour de Frédé-

Mutius Chron. Germ. — Adelzreiter, ann. Boic., I, 650, dit qu'elle est morte *marito conscio, nisi fallunt nonnulli scriptores.* — Funk, Hist. de Frédéric II, p. 61; Chron. Sampetr.; Fragm. hist. in Urstis. SS.; Chron. Neoburg.; Chron. Urspin.

[1] Dipl. de l'année 1213 dans Rocch. Pirr. Eccl. Catan., p. 480; Bœhmer Regesta; Dipl. pour le comte de Fondi, dd. Romæ ann. 1212, mense apr., in Lünig. Cod. dipl. It.; Murat. Antiq., IV, 83; Ep. XIV, 81; Rich. de S. Germ.; Boniucontri, Hist. Sic., in Lami Delic. erudit., V, 283.

[2] Les papes craignaient pour leur

ric à Rome, lui donna une somme d'argent et tout ce qui était nécessaire pour la continuation de son voyage, et un légat pour compagnon [1].

Les Génois, par complaisance pour le pape, vinrent chercher Frédéric avec quatre galères au port d'Ostie. Ils étaient joyeux de ce qu'Innocent avait retiré à leurs constants ennemis, les Pisans, à cause de leur attachement pour l'empereur, tous leurs fiefs et dignités, et enlevé à leur archevêque les droits sur l'île de Sardaigne. Leur famille principale, qui exerçait la plus grande influence sur la ville, les Fiesko, appartenaient alors au parti des Guelfes. A Gênes, Fréderic voulut sonder les sentiments des Lombards, mais ceux-ci observaient prudemment la tournure que les choses prendraient ; il y demeura jusqu'au troisième mois, et selon l'usage de ces siècles, aux frais de la ville. Les margraves d'Este et de Montferrat, le comte San Bonifacio, Pierre Traversari de Bologne, les députés de plusieurs villes, se présentèrent devant lui, et il délibéra avec eux par quelle route il arriverait en Allemagne [2].

Les habitants de Milan, non-seulement mal disposés, mais se souvenant de Frédéric Ier, grand-père du jeune roi, hostiles et décidés à tout, jetèrent hors de leur ville les chanoines de la cathédrale de Sainte-Ambroise, comme partisans du protégé du pape. Ajoutez que beaucoup d'habitants étaient adonnés à l'hérésie et irrités contre Innocent, et par haine religieuse et à cause de la manière dont on agissait envers leurs coreligionnaires en France. Innocent écrivit au peuple : « Comment avez-vous pu changer si promptement de sentiments « et vous révolter contre l'Église romaine ? Pensez-vous bien

indépendance temporelle par cette union ; c'est pourquoi Clément VI eut bien soin de protester dans une conférence qu'il eut avec Charles d'Anjou contre toute réunion possible de la Sicile avec la haute Italie ou avec l'Allemagne. Voyez § 4, 5, 8, 9 de la convention. dans Orloff, Mémoires sur le royaume de Naples.

[1] Chron. Foss. nov.; Jac. de Varag. Chron. Januens., in Murat. SS., t. IX, 44.

[2] Chron. Foss. nov.; Trist. Calch. hist patr., in Græv. Thes., t. II; Ubert. Foliet. Hist. Genuens., l. III; Raumer, III, 168 ; Galv. Flamma Manip. flor., in Murat. SS., XI, 664.

« pouvoir obtenir ailleurs des bienfaits semblables? Nous es- « pérons que des sentiments meilleurs prendront le dessus « chez vous, et nous sommes encore disposés à vous par- « donner [1]. »

L'exaspération des Milanais contre la famille de Frédéric était trop grande pour qu'une lettre du pape pût la changer. Ils employèrent donc tous les moyens pour fermer au nouveau rival d'Othon le chemin de Gênes par les défilés des montagnes qui conduisent en Allemagne. Ils avaient gagné en leur faveur le comte de Savoie et les villes du Piémont, de sorte que le jeune roi ne put tenter la route à travers les Alpes. Toutes les villes, depuis Turin jusqu'à Mantoue, et jusque sur les bords de la Brenta, partagèrent les sentiments de Milan; Pavie et Crémone seules favorisaient l'élévation de Frédéric au trône impérial. Intrépide contre les obstacles, moins confiant dans le nombre que dans l'énergie de ses partisans, Frédéric voulait prouver que celui-là seul qui sait affronter les dangers était digne de briller sous la couronne impériale à la tête de tant de princes valeureux. Il partit le 15 juillet de Gênes, se rendit à Pavie par Monferrat et par Asti; aussitôt que les Milanais en furent informés, ils coupèrent les routes et les chemins, afin de le prendre. Il arriva auprès du Lambro, et traversa aussitôt la petite rivière pour ne pas faire gagner du temps à ses adversaires par ce retard; à peine était-il passé, que les Milanais parurent avec toutes leurs forces, se précipitèrent sur les habitants de Pavie qui s'en retournaient après avoir accompagné Frédéric, en tuèrent un grand nombre et en firent prisonniers près de soixante-dix. Les margraves d'Est et de Montferrat, et le comte de San Bonifacio, attendaient Frédéric à Crémone. Le peuple lui prépara, au milieu d'une grande joie, le 25 août, l'entrée dans cette ville, et le comte l'escorta en remontant la vallée de l'Adige jusqu'à Trente [2].

[1] Ep. XV, 189, 122.
[2] Ep. XIV, 189; Chron. di Veron., 23; Biancolini, Vesc. di Ver., p. 95.

Frédéric n'osa pas aller plus loin par les chemins qui conduisent du Tyrol en Allemagne, dans la crainte de rencontrer quelques troupes d'Othon; mais, suivi de l'évêque de cette ville et de l'archevêque de Bari, qui ne le quitta jamais depuis son débarquement à Gaëte, il se dirigea par des chemins non fréquentés et à travers les montagnes les plus escarpées vers la vallée de Worms, et de là, sans doute, dans la vallée de Puschla, et par le mont Bernina, couvert d'une glace éternelle, dans l'Oberengadin; de là il descendit par le défilé du mont Albula, élevé à plus de six mille pieds au-dessus de la mer, le long d'un ruisseau qui prend sa source dans le lac situé au sommet de la montagne, et enfin arriva à travers le mont dit Heideberg jusqu'à Coire. L'évêque Arnold, de la maison des seigneurs d'Ems, se joignit avec joie à lui, même en courant le danger d'exciter la colère des bourgeois gibelins de Côme, ses voisins [1].

De Coire, Frédéric suivit la vallée pour s'approcher des sources du Rhin. Le baron Henri de Hohensax se réunit à lui; il avait été obligé d'expier la fidélité de son frère, abbé de Saint-Gall, envers le duc Philippe, par la perte du protectorat de ce couvent. Le belliqueux abbé Ulric conçut à ce sujet une violente haine contre Othon. La nouvelle de l'arrivée prochaine de Frédéric lui fut donc très-agréable, et les écuyers du couvent l'attendaient quand il arriva d'Altstaetten par le mont Ruppen, pour l'escorter jusqu'à Saint-Gall; cette ville, qui prospérait, grâce au voisinage, à l'amitié du couvent, obtint les prémices de l'exercice des droits royaux, puisque Frédéric lui accorda le privilége d'avoir un sceau à elle et promit aux bourgeois la protection de l'Empire [2].

Là, le jeune roi apprit qu'Othon avait abandonné la Thuringe et accourait contre lui; déjà, disait-on, on avait préparé des logements pour lui à Constance, et ses cuisiniers étaient

[1] Eichhorn, Episcopatus Curiensis, p. 87.

[2] Arx, Hist. de Saint-Gall, I, 331; Hartmann, Hist. de la ville de Saint-Gall, p. 35.

arrivés. Il s'y rendit promptement, seulement avec une escorte de soixante hommes, afin de s'emparer de cette clef de la Souabe et de la Rhétie; il n'arriva que trois heures avant Othon. L'évêque Conrad de Tœgernfeld était encore indécis et ne se serait pas opposé à l'entrée d'Othon; mais, lorsqu'il vit l'abbé de Saint-Gall et ses chevaliers parmi la suite de Frédéric, il devint plus courageux, abandonna Othon, en disant qu'un évêque devait éviter un excommunié. Le roi fit alors fermer les portes et força son adversaire et les deux cents hommes qu'il conduisait contre la ville, à se retirer; si Frédéric était arrivé trois heures plus tard, il n'eût jamais pu pénétrer, assure-t-on, en Allemagne [1].

Othon se rendit à Ueberlingen; il présuma que son rival se dirigerait d'abord vers la Souabe et qu'il parviendrait à l'en empêcher. Le comte Ulric de Kibourg, parent des Hohenstaufen, chercha à neutraliser les projets d'Othon. Il rassembla à la hâte dans son comté et dans les environs une armée et l'amena à Constance pour la protection du roi. Alors se rangèrent autour de Frédéric l'abbé de Reichenau, les seigneurs de Rapperswyl, qui possédaient le plus de seigneuries auprès du lac supérieur de Zurich; les seigneurs de Werdenberg, désormais inséparables de sa personne, une grande partie de la noblesse de Souabe et de la Thurgovie, où régnait une joie générale de voir de nouveau à la tête des affaires de l'Empire un rejeton de l'illustre maison de Souabe.

Ils l'accompagnèrent en descendant le Rhin; la noblesse, les prélats, tout le peuple sur la route le reconnurent pour roi. A lui se joignirent encore les chevaliers de l'Argovie, principalement le comte Rodolphe de Habsbourg, dont un descendant était appelé à fixer la couronne impériale dans sa maison avec plus de succès que ne l'avaient fait les Hohenstaufen. Frédéric promit de récompenser ses services, ainsi que ceux du comte de Kibourg, aussitôt qu'il en aurait les moyens. Le

[1] Conr. a Fabaria, c. 8; Albericus.

24 septembre, il entra à Bâle ; il était particulièrement recommandé à l'évêque de cette ville par le pape. Vinrent ensuite les comtes Louis et Hermann de Frohburg, tous deux beaux-frères du comte de Habsbourg, le comte de Hochburg et beaucoup de nobles de l'Alsace. A Bâle, Frédéric confirma au roi de Bohême sa dignité de souverain, l'exemption des contributions de l'Empire et d'assister aux diètes royales, et le droit de donner l'investiture féodale aux évêques de Prague et d'Olmutz. Le margrave de Moravie reçut d'autres faveurs [1].

Aussitôt qu'Othon fut informé du chemin pris par Frédéric, il chercha à le devancer, partit d'Ueberlingen, traversa la Forêt-Noire et se jeta dans la place forte de Brissach pour épier son passage. Frédéric n'eut pas de grands efforts à faire pour gagner cette ville ; les habitants, soit accablés par les charges, soit irrités par les insultes que leurs femmes eurent à endurer de la part des troupes effrénées, prirent les armes, tuèrent quelques soldats d'Othon, en blessèrent d'autres et chassèrent l'empereur de la ville [2]. Othon ne fut tranquille que lorsqu'il se vit de nouveau dans ses pays héréditaires. Il avait éprouvé que l'enfant de la Pouille, c'est le nom qu'on donnait à Frédéric dans la cour d'Othon, était un ennemi dont on ne pouvait se défaire ni par la raillerie, ni par le mépris; ni les médisances débitées sur son extraction, ni les plaisanteries sur sa taille, sur sa jeunesse, n'arrêtèrent la rapidité de ses progrès. Les amis de Frédéric faisaient remarquer avec quelle facilité celui qui s'efforce d'opprimer l'Église est promptement renversé [3].

Le duc Frédéric de Lorraine s'empara de Haguenau que le seigneur de Lœwenburg défendait pour Othon, et promit son assistance au roi contre tous ses ennemis, pour le prix de 3,000 marcs, destinés à ses préparatifs, et de 200 marcs pour

[1] Specimen Cod. dipl. Morav., in Dobner SS. rer. Bohem., IV, 254 ; Dipl. Lünig Cod. dipl., VI, 246.

[2] Albericus Chron. Urspin.

[3] On le disait fils d'un meunier. — Alb. Stadens. ad ann. 1220, dit aussi qu'il était le fils d'un certain *Merboto aulæ apostolicæ officialis*. Chron. Sampetr. Erfurt. — Il est toujours appelé *nanus* dans le Carmen de depos Ott. — Rigord, c. 52.

les hommes de sa cour. Sigefroi de Mayence, en considération des grands services qu'il avait rendus, obtint pour son archevêché tous les biens de ce territoire qui avaient été possédés par la maison de Hohenstaufen et par les empereurs précédents. A Worms, Frédéric réintégra sur le siége épiscopal, avec le consentement du pape, l'évêque Léopold, fidèle partisan de son père et de son oncle, qui avait fait des démarches actives en faveur de son élection [1].

De Worms, il se dirigea vers les évêchés de la Lorraine où le chancelier de l'Empire, administrateur de l'évêché de Metz, ménagea une entrevue avec le fils aîné de Philippe roi de France, à Vaucouleurs, château-fort qui, plus tard, devint si célèbre [2]. Louis s'y rendit avec une suite nombreuse de barons et de chevaliers. Tous les deux renouvelèrent l'amitié que leurs pères s'étaient vouée réciproquement, et conclurent, le 19 novembre, une alliance dont Philippe donna immédiatement un gage précieux, en promettant à Frédéric 20,000 marcs pour se procurer des partisans. Ils s'engagèrent à ne jamais faire la paix avec Othon, avec Jean d'Angleterre, et leurs alliés, sans leur consentement commun ; à ne jamais recevoir dans le pays un de leurs ennemis à l'un et à l'autre. Frédéric vint à Mayence, à la fin du mois ; il y distribua dans une assemblée brillante, le jour de la Saint-André, de nombreuses faveurs et reçut l'hommage de plusieurs princes [3].

Pendant qu'une défection générale en Allemagne apprenait à Othon que l'autorité spirituelle du pape est plus puissante que les armées et le pouvoir terrestre, Innocent ne resta pas oisif. Il ordonna aux archevèques de Mayence et de Magdebourg de procéder avec douceur contre les obéissants et avec sévérité contre les autres. Ceux qui avaient été pourvus de

[1] Dipl. dat. Hagenowe V die intrante mens. octobr., in Calmet, Histoire de Lorraine, preuves; Schaunat, Histoire Wormat., I, 365.

[2] Ce fut à Vaucouleurs que Jeanne d'Orléans fit connaître tout d'abord son dessein au chevalier de Baudricourt, qui s'y tenait avec seize bannières. Niemeyer, Voyages, IV, 220.

[3] Lamb. Chron. parv. Cont. — Martene, Coll. ampl., I, 1111; Scheid, III, 816; Godofr. Mon.

bénéfices par l'empereur et qui avaient abandonné Othon par respect pour le Siége apostolique, devaient être protégés contre tout dommage, et ceux qui accepteraient des fonctions et des dignités de l'empereur déchu devaient être suspendus et frappés aussi de l'excommunication. Innocent récompensa par des grâces particulières quelques évêques qui s'étaient prononcés pour Frédéric. Les jugements prononcés par Othon dans les procès contre des évêques furent annulés; les juges qu'il avait institués déclarés incapables de porter une sentence; ses ordonnances antérieures, ses lettres de grâce et ses concessions de faveurs abolies.

Innocent témoigna aux habitants d'Alexandrie son étonnement « de ce qu'ils pouvaient rester attachés à Othon, le per- « sécuteur de l'Église; » il renouvela ses représentations aux Milanais : « Nous sommes profondément affligé de voir que « vous avez brisé d'une manière si inattendue le lien qui vous « a unis autrefois, par des services véritables mais bien récom- « pensés, à l'Église romaine. Si vous ne deviez pas vous lais- « ser déterminer par la vénération spirituelle que tous les « fidèles portent au Siége apostolique, du moins vous deviez « vous laisser guider par la prudence temporelle qui vous a « distingués en tout temps, et ne pas embrasser dans votre « délire et votre vertige contre l'Église, le parti d'un réprouvé, « d'un ingrat, d'un homme abominable à Dieu et aux hom- « mes, qui ressemblera demain peut-être à la poussière que « le vent emporte. Le pardon vous est encore ouvert, mais à « la condition de donner avant tout la liberté à tous les habi- « tants de Pavie, sinon nous prononcerons l'excommunica- « tion contre vous, nous interdirons à tous les peuples envi- « ronnants tout commerce avec vous, nous défendrons à « chaque ville d'élire un podestat choisi parmi vous, nous fe- « rons séquestrer partout vos marchandises, et retenir par « chacun ce qui vous est dû; enfin nous vous retirerons non- « seulement l'honneur d'être siége métropolitain, mais même « celui d'être un siége épiscopal, et même nous ordonnerons

« la levée d'une armée de croisés, comme nous l'avons fait « contre le sud de la France [1]. »

Ces événements si importants n'empêchaient pas Innocent de continuer à s'occuper de l'affaire du divorce du roi de France; elle ne se terminait pas et ne troubla nullement la bonne intelligence qui régnait entre Philippe-Auguste et le Siége apostolique; mais cette bienveillance réciproque ne put déterminer Innocent ni à regarder cette affaire comme arrangée, ni à négliger le droit et le devoir pour porter une décision conforme aux désirs du roi; Innocent prit Dieu à témoin qu'il le ferait avec plaisir si la volonté du Seigneur ne le lui défendait. Ingelburge avait fait à l'abbé de la Trappe et à maître Robert de Courçon qui, pendant ce temps, avait été promu au cardinalat, certains aveux dans lesquels le roi croyait trouver des motifs suffisants pour déterminer le pape à consentir enfin à sa demande. Il envoya cet abbé avec un des ecclésiastiques de sa cour à Rome pour traiter de nouveau cette affaire. Dans sa réponse à Philippe, Innocent déclara :

« A cause de l'assurance donnée plusieurs fois par la reine, « sous la confirmation du serment, que le mariage a été réel- « lement consommé, nous ne pouvons mettre de côté ni les « propres paroles du Christ, « l'homme ne doit pas séparer « ce que Dieu a uni, » ni les exemples de l'Écriture sainte et « les décisions des Pères qui sont contraires au roi. Car nous « offenserions Dieu, nous nous couvririons de honte devant « les hommes et nous compromettrions notre dignité si nous « prononcions différemment, sans l'avis d'un concile général. « Puisse le roi fermer l'oreille aux suggestions insensées qui « lui cachent la vérité et qui, par leur courtisannerie, attirent « sur lui la colère de Dieu. Nous, qui devons aussi rendre « compte au Seigneur au jour du jugement, nous ne voulons « pas nous bercer dans une vaine erreur, pour la perte de nos « deux âmes. Puissiez-vous donner votre affection à la reine

[1] Ep. XV, 20, 187, 31, 36, 84-85, 138, 189.

« qui a souffert longtemps, et ne plus nous accabler de cette « affaire. Nous ne vous refuserons jamais aucune demande à « laquelle nous pourrons consentir avec droit; mais nous ne « vous accorderons pas davantage ce que nous devons vous « refuser avec le même droit [1]. »

Nous voyons ici la véritable grandeur spirituelle qui sait maintenir tout ce qu'elle a reconnu comme droit et vérité, d'une manière indépendante des circonstances extérieures ou des considérations personnelles. Si dans tous les temps, les papes avaient tenu leurs fonctions à cette hauteur et avaient tenu compte du bonheur et du malheur, seulement comme de faits secondaires, qui changent et passent, la domination du monde ne leur eût jamais été arrachée [2].

Après la mort de l'empereur Baudouin, Philippe envoya les deux filles de son frère, sans le consentement de leur grand'-mère, à l'insu de Burgard d'Avesnes que Baudouin avait établi gouverneur du pays avec son frère, et sans demander l'avis des bonnes villes de la Flandre et du Hainaut, à la cour du roi de France, leur suzerain, afin qu'elles fussent élevées sous sa surveillance. Cependant il les rendit bientôt après aux prières des villes, espérant toujours procurer le plus brillant héritage à un de ses plus fidèles vassaux. Ingelram de Coucy recherchait l'aînée en mariage; tout était convenu avec Philippe, il ne fallait plus que le consentement des barons et des villes. Mais celles-ci avaient une plus grande prédilection pour l'Angleterre, qui leur ouvrait des marchés bien situés et lucratifs pour leurs produits. Le roi de France, de son côté, n'eût jamais souffert qu'un grand seigneur qu'il détestait tant vînt s'établir dans le plus beau fief de sa couronne. Mathilde,

[1] Ep. XV, 106.

[2] Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit, les fautes de quelques papes ne prouvent rien contre l'institution qu'ils représentent et ne légitiment pas la révolte contre leur autorité. La papauté n'a pas cessé de régner sur les catholiques dans le monde entier, et si quelques-uns de ceux qui furent autrefois placés sous sa tutelle spirituelle ne reconnaissent plus sa voix, ils n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. (A. de S.-C.)

veuve de Philippe l'aîné, comte de Flandre, profita de ces dissidences pour faire venir Ferdinand, deuxième fils de son frère Sancho Ier, roi de Portugal, et donner celui-ci pour époux à sa petite-nièce.

Philippe-Auguste ne s'opposa pas à cette alliance; il promit aussi l'investiture; mais il demanda les villes de Saint-Omer et d'Aire. Ferdinand fut obligé d'acheter par ce sacrifice la possession des autres parties du pays, et la haine contre la France et la prédilection pour l'Angleterre ne tardèrent pas à s'éveiller en lui. Un motif particulier d'aversion pour Philippe-Auguste vint encore s'y joindre. On raconte que le comte, jouant souvent aux échecs avec sa femme, était souvent fait échec et mat par elle, et s'en vengeait par de mauvais traitements; elle confia ses peines à son oncle, et celui-ci fit des reproches à Ferdinand, lui disant : qu'on ne lui avait pas donné la Flandre et sa cousine pour maltraiter celle-ci [1]. C'est ce qui acheva d'irriter le comte contre le roi; cette irritation se changea facilement en haine violente, et disposa Ferdinand à se laisser entraîner à des entreprises contre son suzerain.

L'occasion s'en présenta bientôt par un autre vassal, encore plus vivement excité contre Philippe. Le comte Regnaud de Boulogne, de la maison de Dammartin, neveu d'Isabelle, première femme du roi, était un des barons les plus prudents, les plus expérimentés dans la guerre et les plus braves de la France. Pendant que son père Albéric vivait en fugitif à la cour d'Angleterre, Regnaud gagna tellement la faveur de Philippe, que celui-ci lui donna en fief non-seulement les comtés de Varenne et de Mortain, mais le détermina aussi à répudier Mathilde sa femme, fille de Guide de Châtillon, pour se marier avec Ida, fille héritière du comte de Boulogne ; puis il lui concéda encore ce comté, auquel il en ajouta plus tard deux autres. La mort du père réunit ses possessions à toutes celles que Regnaud possédait déjà, c'est ce qui le rendit un des

[1] Guil. Brit.; Dipl. in Dumont Corps Dipl. Suppl., II. 79 : Chron. Senon in d'Achery Spicil., II. 626.

grands seigneurs les plus riches et les plus puissants de la France, surpassant tous les autres par sa splendeur et ses prodigalités. Il eut un jour, en présence du roi, une querelle avec le comte de Saint-Pol, qui lui porta un coup à la figure. Furieux de ce que le roi et quelques barons s'interposèrent, lorsqu'il tira son poignard contre le comte de Saint-Pol, il s'éloigna, et fit répondre fièrement aux offres de satisfaction faites par son suzerain : « Oui, je le veux bien, si vous pouvez faire « que le sang qui a coulé de ma tête, y rentre! » Emporté, impétueux, avide de combats, il passa chez le comte de Guines et le souleva contre Philippe; il proposa aussi ses services à Richard d'Angleterre, envahit la France avec ses troupes et celles des ennemis du roi, et enleva beaucoup de butin. Quelques années après, il rentra en faveur et fut au moment de fiancer sa fille avec le fils que le roi avait eu d'Agnès de Méranie; ce qui l'aurait attaché plus étroitement à son suzerain [1].

Ce projet ne se réalisa pas; Regnaud éveilla la méfiance de Philippe en prenant plusieurs fois parti pour Jean d'Angleterre. De plus, il brava les lois de l'honnêteté et de la décence par la manière dont il manifesta son dégoût pour sa femme qui vieillissait. Outre les nombreuses charges qu'il faisait peser sur ses sujets, il ne respectait pas les biens des veuves et des orphelins, et comme il faisait peu de cas des doctrines et de la discipline de l'Eglise, les violences contre le clergé étaient pour lui un jeu et un amusement. Il était en querelle continuelle avec l'évêque de Beauvais, cousin du roi. Afin d'assurer ses relations avec l'Angleterre, non-seulement il fortifia le château de Mortagne, situé sur la côte de la mer, et le pourvut de défenseurs, mais ses autres villes et bourgs furent mis aussi en un état qui montrait qu'il méditait des hostilités. Les soupçons de Philippe augmentèrent; il demanda qu'en vertu du droit féodal les châteaux du comte fussent des résidences

[1] Guil. Brit., l. VI; Iperii Chron. S. Bert. in Martene, Thes., t. III; Rigord, c. 41; Albericus, p. 418.

ouvertes pour lui. Regnaud s'y refusa. A la vue de cette résistance audacieuse, des troupes commandées par l'héritier du trône se mirent en marche contre ses principautés. Les places fortes furent prises; le comte de Boulogne et tous ses autres domaines furent réunis de nouveau à la couronne, à cause du crime de haute trahison, et donnés à Philippe, fils du roi. Le comte s'enfuit chez son cousin le comte de Bar, et réclama au roi la restitution de ses châteaux et de ses principautés. Mais il n'osa pas accepter la condition de comparaître à la cour des barons; c'est pourquoi Philippe-Auguste rejeta sa demande. Ayant pris la Croix, il aurait pu facilement obtenir son pardon, en accomplissant son vœu; mais il préfèra, dans sa haine, susciter partout des ennemis au roi. Il se rendit d'abord chez Othon, dont il connaissait les sentiments contre Philippe. Othon le reçut avec joie, fit une alliance avec lui et promit des secours puissants. De là, Regnaud vint en Angleterre. Jean donna en fief au comte des biens pour lesquels celui-ci lui prêta hommage, et lui offrit sa femme et son frère comme gages de sa fidélité. Il parvint à déterminer le roi à faire la guerre contre la France [1].

Jean était cependant assez occupé dans son royaume par sa lutte avec le pape; toutes les représentations d'Innocent avaient échoué contre les suggestions de ses conseillers; il fut obligé, après avoir patienté si longtemps, de délier les vassaux, la noblesse, le peuple, tous les sujets de la couronne d'Angleterre, du serment d'obéissance, et défendit, sous peine d'excommunication, toute communauté avec le roi [2]; Jean se trouvait à cette époque à Nottingham pour une expédition contre les habitants du pays de Galles. Encouragés sans doute par le roi de France et excités par la promesse du pape qu'ils seraient affranchis de l'interdit, ils s'étaient de nouveau in-

[1] Guil. de Nangis Chron.; in d'Achery Spicil., III, 25; Chron. Andren. in d'Achery Spicil., II, 849; Matth. Pâris, p. 161; Iperii Chron.; Rigord, c. 53; Albericus, p. 466.

[2] Matth. Pâris, p. 161. — La Chron. Urspin. même dit que le pape avait agi *tanquam vir animosus et confidens in Domino.*

surgés, s'étaient emparés de plusieurs châteaux, avaient brûlé des villages sur la frontière et ramassé beaucoup de butin; on venait, sur les ordres du roi, de pendre vingt-huit jeunes gens donnés en otages l'année précédente. Pendant cette exécution, Jean se réjouissait, assis à une table bien servie; c'est là qu'il reçut des lettres du roi d'Écosse, qui lui annonçaient qu'il était menacé d'une trahison; peu de temps après, il en reçut une autre d'un chef du pays de Galles, contenant le même avis. Cela ne l'empêcha pas de marcher en avant avec une grande pompe militaire et de se rendre à Chester; là, encore de nouvelles lettres lui furent adressées, portant que, s'il continuait sa route, il serait ou tué par ses barons ou livré à l'ennemi. Et, lorsqu'il apprit enfin la sentence du pape, il s'en retourna à la hâte et consterné à Londres; c'est là qu'il demanda des gages de fidélité aux grands seigneurs qui lui étaient suspects. La plupart d'entre eux envoyèrent leurs enfants, leurs neveux, leurs cousins, ceux que le roi désirait; il se crut alors tranquille.

Il apprit qu'un homme simple de Wackefield, près de Pomfret, nommé Pierre, à qui le peuple attribuait le don de prophétie, avait dit : qu'à la fête de l'Ascension, dans un an, Jean ne serait plus roi, et que la couronne serait transférée à un autre. Dans le commencement, il méprisa cet oracle comme le langage d'un insensé; mais comme cet homme allait au loin et répétait partout cette prophétie, il le fit amener devant lui. « Mourrai-je au jour dit, ou comment perdrai-je la « couronne? » lui demanda vivement Jean. — « Il est certain « que tu ne seras plus roi ce jour-là, répondit Pierre, et si « je suis convaincu d'avoir dit un mensonge, tu pourras faire « de moi ce que tu voudras. » — « Soit, » reprit le roi, et il ordonna de jeter cet homme en prison. Les paroles de cet homme se propagèrent dans tout le pays, on les regarda comme un signe du ciel, elles répondaient au mécontentement général qui existait contre Jean, et elles volèrent de bouche en bouche, augmentées chaque jour par de nouveaux dé-

tails [1]. Beaucoup de grands seigneurs murmuraient de voir leurs femmes et leurs filles déshonorées; d'autres d'avoir été appauvris par les extorsions du roi; un grand nombre, de ce qu'il avait forcé leurs parents à émigrer et les avait dépouillés de leurs héritages. Tout le monde était tellement irrité contre lui, que la sentence du pape excita une vive satisfaction, et le bruit se répandit que les barons avaient offert le royaume au roi de France, le priant de venir et qu'ils le couronneraient avec joie.

L'archevêque de Cantorbéry et quelques évêques se rendirent à Rome et firent au pape un tableau de toutes les oppressions et cruautés que Jean avait exercées contre l'Église depuis l'interdit, disant que la pitié seule du pape pouvait les sauver. D'après le conseil des cardinaux, des évêques et d'autres personnages prudents, fut rendue la nouvelle sentence, portant : que Jean serait déposé du trône, et qu'un successeur plus digne serait élu par les soins du pape. Le roi de France fut chargé de l'exécution de cette sentence; Innocent fit inviter celui-ci à précipiter du trône le roi d'Angleterre pour l'expiation de ses péchés, et à prendre possession du royaume en droit éternel pour lui et ses successeurs [2]. Les grands, les chevaliers et les soldats reçurent l'ordre de se ranger sous les drapeaux de Philippe en qualité de croisés, pour venger l'insulte faite à l'Église, et avec le droit de participation aux mêmes grâces accordées à ceux qui se rendent en pèlerinage au Saint-Sépulcre. Innocent fit accompagner l'archevêque de Cantorbéry et ses compagnons par le sous-diacre Pandolphe, un de ses familiers, et par le frère Durand, de l'Ordre du Temple, en qualité d'exécuteurs de ses ordres. Cependant ces ordres ne devaient être d'abord qu'un moyen d'effrayer le roi; Innocent eût préféré un accommodement à l'amiable; car

[1] Anon. Cont. Rog. Hoved., ib. — Matth. Pâris en fait un ermite. — Anon. Cont. Rog. Hoved.

[2] Innocent voulut assigner le trône anglais non pas tant à Philippe qu'à son fils. Ce fut le même cas que pour l'appel fait, quelques siècles après, à Guillaume d'Orange.

Jean ayant demandé qu'on examinât de nouveau son affaire à Rome, et ayant promis de donner satisfaction et même de faire pénitence pour toutes les fautes par lesquelles il aurait affligé le pape, l'Église et le clergé de l'Angleterre, Innocent nourrissait toujours l'espoir d'un arrangement. Afin d'en faciliter l'exécution, Jean avait su se procurer de plusieurs prélats des lettres de donation pour tout ce qu'il leur avait extorqué depuis son couronnement. En considération du désir manifesté par le roi, le pape remit à ses envoyés, dans une conférence secrète, le projet d'une convention pour le cas où Jean réaliserait ce qu'il avait promis; ce qui seul pouvait lui faire trouver grâce devant le Siége apostolique [1].

Le 28 août, les représentants du pape rencontrèrent le roi à Northampton : « Nous sommes venus ici d'après votre désir, » « dit Pandolphe à Jean, devant les grands seigneurs assem-« blés, afin de rétablir la paix avec l'Église, et de connaître vos « sentiments à cet égard. — Que voulez-vous donc? demanda « le roi. — Satisfaction pour l'Église; le retour de tous les « évêques fugitifs, répondit Pandolphe. — Le roi fronça le sour-« cil et reprit : Je suis disposé à tout, si ce n'est à recevoir « Étienne; s'il entre dans mon royaume, je le fais pendre. — « Alors, nous ne pouvons pas lever l'interdit! » — Jean déclara qu'il reconnaissait bien le pape pour son père spirituel, à qui il doit obéissance en matières spirituelles, mais non en rien de ce qui serait contraire aux droits de la couronne, et l'institution des évêques fait partie de ces droits, et ils ont été violés par l'élection de Cantorbéry. — « Vous devez aussi au pape « l'obéissance en matières temporelles, répondit Pandolphe. « Le serment par lequel quatorze religieux se sont obligés en-« vers vous pour élire l'évêque de Norwich, était un serment « illégal; le pape les en a déliés; ils ont élu Étienne Langh-« ton; l'élection vous a été présentée avant la confirmation, « et vous vous y êtes opposé, sans pouvoir donner des motifs.

[1] Annal. Waverl. in Recueil XVIII, 697 : Anon. Cont. Rog. Hoved.; Matth. Pâris.

« Votre père a accordé aussi authentiquement, après sa récon-
« ciliation avec l'Église, aux moines de Cantorbéry, le droit de
« libre élection, sans la coopération des évêques, seulement
« avec le consentement du roi et des grands. — Cela n'a eu
« force que pour mon père; il ne pouvait pas disposer des
« droits de son successeur, répondit Jean au légat. — Mais vous
« avez juré de maintenir les ordonnances de vos prédéces-
« seurs; pourquoi ne voulez-vous pas le faire pendant votre
« vie? » — Le roi garda le silence.

« Je veux faire quelque chose pour l'amour du pape, reprit
« le roi; qu'Étienne renonce à l'archevêché, que le pape
« nomme à sa place qui il voudra, je promets de reconnaître
« celui qu'il aura choisi; et ensuite, si le pape me le demande,
« je donnerai un évêché à Étienne, peut-être même en An-
« gleterre. — La sainte Église, répondit Pandolphe, n'a pas
« coutume de déposer un archevêque sans des motifs très-
« graves; mais elle sait bien précipiter de leur grandeur les
« rois récalcitrants.

« — Vous menacez! croyez-vous pouvoir agir avec moi comme
« avec mon neveu, à la place duquel vous avez fait élire un
« autre empereur en Allemagne? — Le pape sait de science
« certaine que vous serez obligé de vous soumettre à son au-
« torité, comme tout autre. — Vos actions peuvent-elles être
« plus méchantes que vos paroles? lui dit Jean. — Vous nous
« avez révélé votre pensée, nous voulons vous faire connaître
« maintenant la nôtre. Le pape a prononcé l'excommunication
« contre vous, et cette sentence s'exécute en ce moment.

« Rien de plus! — Dès aujourdhui, l'excommunication est
« levée sur tous les Anglais qui ne conservaient aucun rapport
« avec vous; mais ceux qui ont quelque relation avec vous sont
« exclus de l'Église. — Et puis, qu'avez-vous encore? — Les
« sujets de tous vos pays sont déliés du serment de fidélité en-
« vers vous; votre royaume est accordé à celui qui l'attaquera;
« et nous ordonnons à vous tous ici présents que, lorsque le
« pape enverra son armée dans le pays, vous vous joigniez à

« elle, que vous rendiez hommage au chef de cette armée; si-
« non, vous n'échapperez pas au châtiment. — Pouvez-vous
« encore autre chose? demanda le roi. — Nous vous déclarons,
« au nom de Dieu, que ni vous ni votre héritier ne pourrez
« jamais être couronnés. — Mes messagers, dit Jean, m'ont
« rapporté que vous défendiez ma cause à Rome et que vous
« étiez bienveillants pour moi; mais je vois que vous voulez
« m'expulser de mon royaume. Si j'avais su que vous m'ap-
« portiez un pareil message, j'aurais fait placer, vous et les
« vôtres, sur des ânes; je n'ai pas demandé de pareils en-
« voyés. — Sans doute, répondit Pandolphe, nous avons dé-
« fendu votre cause, et nous sommes venus ici dans l'espérance
« de vous trouver obéissant envers le pape et l'Église; mais
« nous avons été trompés dans notre espoir. Nous vous avons
« annoncé, par amour pour vous, ce qui va arriver; non-seu-
« lement ce qui arrivera, mais encore ce qui est déjà arrivé;
« vous avez juré que vous nous feriez placer sur des ânes, n'au-
« riez-vous pas dit plus convenablement : que vous nous ferez
« pendre? Mais Dieu nous est témoin que nous sommes en-
« trés dans votre royaume dans l'attente de souffrir la mort
« pour l'Église; nous ne pouvons espérer d'autre récompense
« de vous. »

Le roi ordonna à ses vicomtes et aux sergents d'amener des détenus; croyant effrayer Pandolphe, il en fit pendre quelques-uns, crever les yeux à d'autres, et mutiler plusieurs en présence du légat. Un prêtre, qui avait fabriqué de faux écrits, allait aussi être pendu, lorsque Pandolphe se précipita dehors pour prendre un cierge, afin de prononcer instantanément l'excommunication contre ceux qui porteraient la main sur ce coupable. Le roi courut après lui et abandonna le prêtre au jugement du légat; mais celui-ci s'en retourna aussitôt au delà de la mer.

Jean chercha à apaiser le mécontentement qui croissait contre lui, en modérant sa dureté, car il craignait l'avenir; c'est ainsi qu'il ramena les lois forestières, devenues une cause

d'oppression cruelle, à l'état plus supportable où elles étaient sous son père. Il affranchit le commerce des charges arbitraires que ses fonctionnaires lui avaient imposées dans les cinq ports: mais son penchant pour les violences le dominait souvent, parce qu'il était inné en lui. Soupçonneux, voyant de plus en plus s'augmenter la désaffection, il était toujours cuirassé et entouré de gens armés. Il s'empara des châteaux de quelques barons, confisqua les biens de ceux qui avaient émigré, fit subir la mort, au milieu de tourments nouveaux qu'il se plut à inventer, à Godefroi de Norwich, son fidèle et prudent ecclésiastique. Maître Guillaume de Neccon, son compagnon tout aussi distingué, échappa au même sort par la fuite. Il fit venir du pays de Galles un certain Foulques déserteur de la Normandie, pour lui servir d'instrument complaisant contre les barons. La fureur de cet homme, qui ne ménageait personne, lui concilia la bienveillance du roi; celui-ci ne se laissa nullement émouvoir par la grande désolation que produisit l'incendie de l'église de Notre-Dame à Southwark, dans lequel des milliers de personnes perdirent la vie [1].

Dans la Castille, le roi Alphonse avait profité de l'hiver pour se préparer à la guerre contre les Sarrasins, pour faire des provisions, ramasser de l'argent et exalter l'héroïsme de son peuple. Les messagers qui étaient allés faire un appel dans les pays étrangers, revinrent, apportant d'heureuses nouvelles. On reçut de Rome l'annonce consolante qu'il avait été ordonné à tous les archevêques et évêques de la France et de la Provence, d'inviter sérieusement les chrétiens fidèles à voler au secours d'Alphonse. Tolède fut désignée pour la place d'armes, et l'octave de la Pentecôte pour l'époque du départ; et depuis le mois de février, et pendant tout le printemps, des guerriers de toutes armes, de toutes les langues et de toutes les coutumes, se réunirent dans cette ville [2].

[1] Annal. Waverl., d'après les annales du couvent de Burton; Matthieu Pàris; Anon. Cont Rog. Hoved. — Le Godefroi dont il est parlé ici n'est pas le Godefroi, archidiacre de Norwich, dont il est question au livre XIII.

[2] Ep. XIV, 154-155; Roderic. Tolet. Chron. Hisp., t. VIII.

Le zèle d'Innocent maintint la paix souvent chancelante parmi les rois d'Espagne; il les concilia, les encouragea, les fortifia, entre autres celui de Léon, sur lequel circulaient de graves soupçons d'une alliance avec les ennemis de la foi. « Maintenant, écrivit-il aux évêques de Tolède et de Compos-« telle, le jour est arrivé où tous doivent s'assister réciproque-« ment, car l'ennemi de la Croix cherche, non-seulement à « opprimer l'Espagne, mais à opprimer partout les chrétiens. « Si, parmi ceux-ci, il existait quelques divisions, qu'on les « suspende et qu'on les soumette à votre décision; des peines « ecclésiastiques doivent effrayer le prince et le sujet qui pour-« raient trahir la cause de la foi[1]. »

On ne saurait trop apprécier les services rendus par la papauté en réunissant les forces de l'Occident contre les torrents de guerriers sauvages débordés de l'Orient. Qui sait si les croisades n'ont pas préservé l'Europe d'une invasion qui aurait pu devenir aussi dangereuse que celles de 710 et de 1683? Et si de l'année 1529 nous portons nos regards à environ quatre siècles en arrière, ne devons-nous pas présumer que l'Europe n'a été préservée d'invasions semblables de la part des partisans de Mahomet, que par ceux qui dirigèrent les forces de l'Europe vers les pays de l'islamisme?

A mesure que la Pentecôte approchait, les troupes se rendaient de tous côtés, et toujours plus nombreuses, à Tolède; tous les évêques de la Castille, les chevaliers les plus renommés arrivèrent; les troupes des villes exercées depuis les temps les plus reculés dans le maniement des armes, vinrent avec leurs chevaux et leurs chars, avec des munitions et des provisions, au point qu'elles pouvaient distribuer de leur superflu aux étrangers. On y voyait les frères de tous les ordres de chevalerie de toute l'Espagne avec leurs Grands-Maîtres; beaucoup de chevaliers du Temple, plusieurs de l'ordre de Saint-Jean. On admirait l'infanterie du Portugal, aussi impétueuse dans

[1] Ep. XV, 15.

l'attaque que persévérante à braver toutes les fatigues d'une expédition ; l'infant Pierre, troisième fils de Sancho, la commandait. Le roi d'Aragon, dont le peuple avait été obligé de supporter, pour les préparatifs de cette guerre, un impôt sur chaque paire de bœufs et sur toutes les bêtes de somme, se présenta à la tête des familles les plus nobles, des barons et des chevaliers, et d'une grande foule de frondeurs et de fantassins. L'archevêque de Bordeaux parvint à convaincre le roi de Navarre que, par amour pour la chrétienté, il devait oublier toute querelle avec Alphonse, et dans un pareil danger pour la foi, surmonter cette aversion pour les hommes qui le tenaient relégué dans son palais de Tudela. Avec l'archevêque de Bordeaux et avec l'évêque de Nantes qui était originaire de la Castille, vint aussi Arnault, abbé de Cîteaux, élu tout récemment à l'archevêché de Narbonne ; tous étaient accompagnés de troupes nombreuses. Parmi les grands seigneurs temporels de la France, on remarquait le vicomte de Turenne, le comte de la Marche, Hugues de la Ferté, tous compagnons fidèles de Simon de Montfort, le comte Centulus d'Astarac et beaucoup d'autres dont les noms n'ont pas été conservés. Les villes envoyèrent leurs bourgeois, les couvents quelques moines. Les exhortations et les promesses du pape avaient aussi produit leur effet en Italie. Le duc Léopold d'Autriche arriva plus tard avec une nombreuse escorte ; il lui parut plus commode de gagner la récompense promise à la croisade en Europe qu'à celle au delà de la mer. Le nombre de tous ceux qui étaient partis des pays situés en deçà des Pyrénées, s'élevait à deux mille chevaliers avec leurs écuyers, à dix mille lances à cheval et à près de cinquante mille hommes à pied ; toute l'armée pouvait s'élever à plus de cent mille hommes [1].

[1] Wilke, Hist. des Templiers, I, 133 ; Vertot, Hist. des chevaliers de Saint-Jean, I, 268 ; La Clede, Hist. du Portugal, II, 175 ; Gall. Christ., t. VI, Docum., p. 53 ; Art de vérifier les Dates, VI, 496 ; Ep. XV, 182 ; Bern. Iterii, Monach. S. Martialis Lemov. Chron., in Recueil XVIII, 230 ; Chron. Claustroneob., in Rauch SS. rer. Austr. ; Relation du roi de Castille au pape ; Ep. XV, 182. — Chron. Massil. in Labbé Bibl. Mscr. Rod. Tolet. parle

Les troupes étaient campées sous des tentes, au pied des arbres des plaines délicieuses du Tage. On avait eu soin, comme le roi l'avait promis par ses messagers, que pendant le séjour on ne manquât jamais de vivres en abondance; on en distribua même tous les jours aux malades, aux femmes et aux enfants; outre les vivres et la solde pour les valets, les chevaux pour beaucoup de chevaliers et une grande partie de ceux qui devaient servir à cheval, exigeaient une grande dépense. La bienveillance du roi, ses nobles sentiments, maintinrent l'armée dans une franche gaîté; la vigilance des archevêques conserva la paix parmi cette foule d'hommes qui n'étaient unis par aucun autre lien que par le désir de faire sentir aux ennemis de la vraie Foi la puissance des armes et le courage des chrétiens; il n'y eut aucune espèce de trouble. Néanmoins les premiers arrivés commencèrent à se dégoûter d'un repos qui durait déjà depuis près de quatre semaines [1].

Innocent, dans l'incertitude de l'issue d'une lutte grave et décisive pour la domination du catholicisme sur de vastes domaines, joignit, comme il convenait au chef de la chrétienté de le faire, aux armes temporelles des combattants les armes spirituelles du sacerdoce. Il ordonna à Rome, le mercredi 23 mai, à l'époque même où il savait que l'armée était en marche, une procession générale des ecclésiastiques et des laïques, « afin que Dieu accorde la victoire à la chrétienté, que son héritage ne soit pas détruit, et que les païens n'y règnent pas. » Tout le peuple s'assembla de bon matin dans trois églises, et après avoir fait ses prières, se dirigea, au son des cloches, précédé de la bannière de la foi, et nu-pieds, sur la place de Latran, les femmes ne portant pas d'ornements, revêtues de vêtements ordinaires et gardant un religieux silence. De son côté, le pape se rendit avec les cardinaux, les évêques et les chapelains à l'Église, éleva la relique sacrée de la Croix du Seigneur et la porta au palais de l'évêque d'Albano, du haut des escaliers

de dix mille hommes à cheval et cent mille hommes à pied.

[1] Ep. XV, 182; Rodericus Tolet., VII, 1; Relation in Gall. Christ.

duquel il parla au peuple. Alors tout le monde retourna dans les églises, les femmes dans celle de la Sainte-Croix où un cardinal célébra le sacrifice de la messe et exhorta de nouveau à la prière; le clergé et les laïques dans celle de Saint-Jean-de-Latran, où après la même solennité, le pape témoigna nu-pieds, comme tous les autres, sa vénération à la sainte Croix. Des prières, un jeûne sévère et des aumônes étaient en outre destinés à attirer la miséricorde de Dieu sur son peuple. De semblables processions eurent lieu en France. Depuis les jours de Charles Martel, aucun danger si grand n'avait menacé la chrétienté. On parlait de troupes innombrables arrivées de l'Afrique pour renforcer le roi des Maures; le débarquement avait duré, disait-on, quinze jours, et Mohamed-Ben-Nasser, certain de la victoire, avait donné l'ordre de brûler les vaisseaux. Il semblait qu'une seule rencontre allait décider qui commanderait en Espagne, ou les rois chrétiens, ou le prince des Sarrasins; et si la doctrine de Mahomet ou la foi du Christ devait enflammer les cœurs de ses habitants [1].

L'armée chrétienne, partagée en trois corps, partit de Tolède le 21 juin, et traversa les montagnes qui s'élèvent entre cette ville et la vallée de la Guadiana. Les étrangers marchaient sous le commandement de Diego Lopez de Haro; celui-ci était suivi par le vaillant roi d'Aragon et les croisés arrivés des royaumes d'Espagne; venait enfin le noble Alphonse avec l'héroïque peuple de Castille. Le quatrième jour, fête de la Saint-Jean-Baptiste, le premier corps arriva devant le château maure appelé Magalon [2]. Ni ses fortifications, ni le courage de

[1] Ep. XV, 685; Albericus ad H. A. — Les écrivains arabes, qui exagèrent ordinairement, parlent de six cent mille hommes. Cordonne, p. 318. Godofr. Mon.; Iperii Chron. S. Bert., in Martene Thes., t. III.

[2] Outre le récit de Rodrigues Ximenès, témoin oculaire, nous avons encore quatre autres relations : 1° celle du roi au pape, Ep. XV, 182; 2° celle de l'archevêque de Narbonne au pape Gall. Christ. VI, docum., p. 53, 59; 3° celle de la reine Bérangère, fille d'Alphonse, à sa sœur Blanche, femme de Louis de France, Martène, I, 826 (elle porte l'empreinte de la joie la plus vive qu'éprouve une fille au sujet des victoires de son père); celle de Blanche à sa tante la comtesse Blanche de Champagne, fille du roi de Navarre, Duchesne, SS. rer. franc., V, 426. Nous désignons ces relations pour

ses défenseurs ne purent le sauver contre l'attaque impétueuse des guerriers chrétiens; la garnison jonchait déjà la terre de ses cadavres, avant l'arrivée d'Alphonse. Une disette momentanée, la solitude des lieux, et la chaleur d'un climat auquel ils n'étaient pas habitués, avaient presque déterminé les étrangers à s'en retourner dans leur pays, lorsque le roi les décida par ses prières à marcher deux lieues plus loin devant Calatrava.

Cette ville est située sur la rive opposée de la Guadiana [1]; elle était fortifiée par des fossés, des tours et par une double enceinte de murailles. La forte garnison avait plus de confiance dans l'expérience militaire et l'habileté de ses chefs que dans ses munitions. Des chausses-trappes répandues dans la rivière ne purent empêcher le passage de l'armée chrétienne. Les trois corps d'armée entourèrent la ville. Un siége paraissait pénible, difficile et de longue durée; la plupart des chefs pensaient qu'une armée nombreuse ne devait pas se laisser arrêter par des places fortes, lorsque les Sarrasins offrirent de rendre la ville et de se retirer sans aucuns bagages. La position redoutable de cette place, la difficulté de la conquérir, les pertes que sa destruction ferait essuyer aux frères de Salvatierra auxquels cette propriété appartenait, l'espoir d'obtenir une grande provision d'armes et de vivres dont l'armée avait principalement besoin, toutes ces considérations triomphèrent du désir des étrangers qui auraient voulu faire éprouver à la garnison le même sort qu'à celle de Magalon. Les Sarrasins sortirent de la ville sans défense, chacun n'emportant qu'un seul vêtement, et avec trente-cinq chevaux seulement pour tous; les chrétiens y entrèrent le dimanche 1er juillet [2].

Quoique Alphonse ne voulût rien garder de tout le butin pour lui et les siens, et qu'il le partageât en entier parmi les Aragonais et les étrangers, ceux-ci furent mécontents de ce qu'on les avait empêchés de se livrer au meurtre et au pillage.

abréviations seulement par les lettres R. AE. B. et BB.

[1] Il y a encore un bourg de ce nom situé sur le versant-nord des montagnes noires.

[2] R. Mariana, II, 658.

Ils prétextèrent que la chaleur insupportable, les maladies et le manque de vivres les forçaient à s'en retourner. Ni les soins attentifs d'Alphonse pour faire venir les vivres, ni l'heureux succès qui avait couronné l'expédition, ne purent les retenir, ils jetèrent la Croix et partirent; il ne resta pas cent cinquante chevaliers et lances ni un seul fantassin auprès de l'armée. Ceux qui se retirèrent éprouvèrent devant Tolède la honte de ne pas être reçus dans la ville dont on leur ferma les portes [1].

Le roi d'Aragon attendait à Calatrava quelques chevaliers de son pays et le roi de Navarre; mais Alphonse s'avança devant Alarcos, de triste mémoire pour lui. Pendant qu'il s'emparait de cette place forte et de quelques autres, l'armée de Pierre arriva. Les rois, au nombre de trois, marchèrent, au nom de la Sainte-Trinité, devant Salvatierra, où les chevaliers de Calatrava avaient donné, l'année précédente, de si brillantes preuves de leur bravoure. Mais on ne voulut pas assiéger la ville, parce que les longueurs d'un siége paralysaient le courage des guerriers, on craignait le manque de vivres, enfin on disait que l'armée des Sarrasins n'était pas éloignée. Le dimanche 8 juillet, l'ordre fut donné à toute l'armée de se préparer au départ. Les combattants parurent si nombreux, si bien pourvus de chevaux et d'armes, que l'absence de ceux qui étaient partis ne se faisait pas sentir, et la vue de cette armée pouvait fortifier les peureux et remplir les ennemis de terreur.

Salvatierra est située à trois journées de marche des montagnes noires. Le prince des Sarrasins n'en était pas descendu, espérant attirer les chrétiens à travers les montagnes et dans les plaines de Jaen, et leur couper le retour. Mais, ayant appris par des déserteurs que les étrangers, dont il redoutait surtout le nombre et le courage, étaient partis, que l'armée des chrétiens manquait de provisions, il changea de plan et descendit vers Baeza, située au delà du Guadalquivir, non loin de sa source. Après le plateau sur lequel est situé Tolosa [2], le

[1] Ferreras, IV, 92.

[2] C'est pourquoi la contrée est appelée *Navas de Tolosa*, et a donné son nom à la bataille. Les écrivains

chemin tourne entre un mur de rochers et les excavations d'un torrent qui coule dans la forêt. Mohamed voulut occuper ce défilé, afin que la disette, dans cette contrée inhospitalière, forçât les chrétiens à la retraite.

Le général Diego Lopez, qui connaissait ce pays, envoya quelques soldats, sous la conduite de son fils et de deux de ses neveux, pour s'emparer du sommet de la montagne, au delà de laquelle le passage ne présentait plus de dangers. Ceux-ci auraient pu payer cher l'imprévoyance avec laquelle ils s'avancèrent, car les Sarrasins les avaient prévenus ; mais ils n'étaient pas nombreux, et après un engagement assez vif, ils furent obligés d'abandonner la hauteur aux chrétiens. L'armée arriva au pied de la montagne le 13 juillet, une partie des croisés monta de suite au sommet afin de renforcer l'avant-garde, et s'empara du château Feral, pendant que le gros de l'armée campait sur les bords du Guadalquivir. Les Espagnols franchirent la montagne sans résistance. Mais la Loza écumante, qui roule ses eaux à travers les rochers et les blocs de pierre, rend le passage difficile, même pour ceux qui sont armés à la légère [1]. Quelques bandes ennemies observaient les croisés et les harcelaient par de petites escarmouches. Le gros de l'armée était plus loin, et, au-dessus d'elle, brillait la tente rouge de l'Emir-al-Mumemin.

L'armée d'Alphonse ne pouvait pas se trouver dans une position plus périlleuse. En face, elle avait l'ennemi ; le manque d'eau se faisait sentir ; quelques-uns furent donc d'avis de redescendre la montagne, de chercher à deux ou trois journées de marche plus loin un passage pour attaquer l'armée maure, de sortir de cette contrée ravagée et de pénétrer dans la fertile Andalousie. Le roi de Castille fut d'une opinion contraire : « Cela ressemblerait à une fuite, et découragerait les soldats ; « l'ennemi est devant nous, il faut l'attaquer en face ; quand il « s'agit de la foi, on ne recule pas ; j'aimerais mieux mourir

arabes l'appellent bataille d'Akab. Cordonne, p. 322.

[1] R. — BB. Rod. Tolet., VIII, p. 7.

« dans le défilé, que de chercher un autre chemin. » Au moment même où sa résolution entraînait tous les chefs, parut un paysan mal vêtu, un vrai messager de Dieu, qui avait autrefois gardé les bestiaux dans ces montagnes, et qui, en qualité de chasseur, connaissait chaque sentier; il offrit de montrer une route commode qui conduisait au delà de la montagne, et par laquelle l'armée pouvait arriver en face de l'ennemi et approcher du camp des Sarrasins, sans qu'il fût possible à ceux-ci de l'empêcher. Diego Garcias de Romero et les plus braves qui avaient toujours coutume d'être les premiers dans les dangers, partirent afin de vérifier si ce qu'on leur disait était vrai. Le chemin était raboteux, pierreux et sans eau; il conduisait à travers des forêts épaisses sur une hauteur spacieuse, où ils établirent aussitôt leurs tentes et informèrent les rois de cette heureuse découverte. Ceux-ci laissèrent toute l'armée passer le pénible sentier et suivirent les derniers. C'était le samedi 14 juillet[1].

Les Sarrasins crurent d'abord que les chrétiens, n'essayant pas de traverser la Loza, s'étaient enfuis, et ils descendirent de nouveau, en poussant des cris de joie, dans le fort abandonné. Mais, lorsqu'ils découvrirent les tentes sur le plateau et virent que les Espagnols faisaient des dispositions pour s'y établir, ils envoyèrent un corps d'armée afin de chasser les premiers arrivés. Cette tentative fut infructueuse. Après midi, Mohamed fit sortir toute son armée du camp; elle était rangée en bataille avec art, et se tint jusqu'au soir prête au combat. Le besoin de repos pour les hommes et les chevaux, le désir d'épier le nombre et la position des ennemis, surmontèrent l'ardeur des croisés à se mesurer avec les Maures. Cette circonspection fut d'un grand avantage pour les chrétiens. Les Sarrasins s'imaginèrent qu'ils avaient peur, devinrent plus téméraires, et, dans leur audace, firent publier à Jean et à Baeza que, dans trois jours, ils amèneraient les trois rois prisonniers. Le dimanche,

[1] Albericus; Rod. Tol.; Relation du aujourd'hui *Porto Real* ou *Porto Imroi*. — Le chemin est encore appelé *perodor*. Ferreras, IV, 93.

de bon matin, les Sarrasins restèrent encore sous les armes jusqu'à midi. Leur souverain était assis à l'ombre de sa tente rouge, entouré d'une pompe toute royale, et attendant l'attaque. Les chrétiens ne bougèrent pas ; ils observaient avec soin les ennemis et gardaient le camp ; Alphonse ne voulut pas profaner le jour du Seigneur par l'effusion du sang. A peine quelques petites escarmouches vinrent-elles interrompre l'attente muette des deux armées. Dans l'après-midi, les rois délibérèrent sur ce qu'ils feraient le jour suivant ; les évêques se rendirent dans les tentes des grands seigneurs et des bourgeois, les encourageant et leur promettant la grâce de Dieu ; Alphonse arma chevalier Nunez son cousin, fils du roi Sancho de Navarre, comme étant à la veille des événements les plus graves[1].

Vers minuit, le cri des hérauts d'armes : « Levez-vous pour « le combat du Seigneur ! » retentit dans tout le camp. On célébra d'abord le mystère de la mort du Seigneur, on entendit ensuite la confession[2], on distribua l'Eucharistie ; puis tout le monde se prépara au combat et prit position devant le camp. Chacun des trois rois, comme il avait été convenu, partagea son armée en trois corps ; les Castillans au milieu. Parmi ceux-ci, l'honneur de l'avant-garde appartenait au vaillant Diego Lopez ; au centre, commandé par Gonzalve Nunez, brillaient les armures d'acier des Grands-Maîtres des ordres du Temple, de l'Hôpital, de Saint-Jean et de Calatrava avec leurs chevaliers expérimentés dans la guerre ; les frères Rodrigues et Alvar de Cameros commandaient un corps composé de nobles placés sur les flancs, afin de porter de prompts secours partout où le danger le réclamerait ; Rodrigues, le zélé et pieux archevêque de Tolède, les autres évêques et les seigneurs les plus illustres du pays, se trouvaient à l'arrière-garde autour du

[1] B. — AE. — B.

[2] Notre génération peut à peine comprendre le courage que la confession des péchés devait inspirer à des esprits simples, entourés des dangers de la mort ; et si à la confession se joignait le gage de la grâce et de l'amour de Dieu obtenu par la communion, alors nous aurons le secret de tant d'actions prodigieuses par lesquelles se distinguèrent une foule de guerriers du moyen âge.

roi. A la gauche de ceux-ci, Garcias Ximenès commandait l'avant-garde des Aragonais ; Ximenès Coronal et Aznard Pardo étaient au centre, à la tête du principal corps ; la fleur de la noblesse aragonaise et les troupes de quelques villes formaient le troisième rang de bataille autour du roi et de son oncle, Sancho, comte du Roussillon et de la Cerdagne ; ces trois corps étaient soutenus par de forts détachements placés sur les flancs. A la droite, figuraient le petit nombre de Français restés auprès de l'armée, groupés parmi les guerriers du vaillant roi de Navarre qui se distinguait au-dessus de tous par son courage. Les bourgeoisies des villes, chacune réunie sous sa bannière, étaient dispersées dans les différentes ailes. L'armée, ainsi rangée en bataille, invoqua le Tout-Puissant et tous se tinrent prêts à mourir pour la foi[1].

Les ennemis occupaient la pointe escarpée de la montagne, au delà d'une forêt et du lit profond d'un ruisseau. Sous une tente formée avec des carquois était assis le prince des Maures, revêtu du manteau noir d'Abdulmoumen, la souche victorieuse des Almohades, l'épée au côté et le Coran à la main. Devant la tente, comme un rempart vivant, on voyait l'élite de l'infanterie, rangée en bataillons épais, ornée des plus brillants costumes ; plusieurs des fantassins placés sur les premiers rangs étaient enchaînés avec ceux placés au centre, afin de ne laisser aucun espoir de fuite. Plus en avant était le corps des Almohades, formidable par leurs chevaux, leurs armes et leur nombre. Des escadrons de Bédouins, habiles à manier la lance, soit en poursuivant, soit en fuyant, protégeaient les flancs de l'armée ; ils étaient surtout dangereux dans les plaines où rien n'arrête leurs mouvements, et où ils causent des pertes et du trouble à une armée régulière. Les plus braves des chevaliers marocains, pour gagner la faveur particulière de l'émir par l'audace de leur valeur, avaient quitté leurs chevaux et combattaient à pied. L'œil ne pouvait embrasser la foule des en-

[1] Art de vérifier les Dates, X, 43. — Les discours d'Alphonse et de l'Émir-al-Mumemin, dans Mariana, sont de vraies fictions.

nemis; on évalua leurs cavaliers à 80,000; personne ne connaissait le chiffre de leur infanterie.

Le 16 juillet, au matin, Alphonse donne le signal ardemment désiré de l'attaque. Diégo, son fils et son neveu ouvrirent le combat. Les Maures commencèrent par lâcher pied; cependant, de nouveaux soldats étant arrivés, ils repoussèrent les assaillants au bruit de leur musique guerrière. Le premier corps des chrétiens se replia avec quelque perte sur le deuxième. Le combat, soutenu par les rangs du centre, devenait plus acharné, les chevaliers du Temple et de Calatrava paraissaient épuisés, et les corps placés sur les flancs ne pouvaient pénétrer en avant, quelques croisés commençaient déjà à reculer, lorsque le roi de Castille dit à haute voix à l'archevêque de Tolède : « Nous voulons mourir ici tous ensem-« ble! — Non, répondit l'archevêque, c'est ici, mon roi, que « vous triompherez de vos ennemis! » Le roi ajouta aussitôt : « En avant! au secours de ceux qui se trouvent dans le plus « grand danger! » Le noble Gonzalez Giron et son frère Rodrigues accoururent avec leurs compagnons d'armes; mais le vaillant et expérimenté Fernando Garcias empêcha le roi de les suivre; car il fallait envoyer des renforts avec prudence, suivant les besoins. Le roi dit de nouveau à l'archevêque : « Nous voulons mourir ici; dans de pareilles circonstances, « la mort n'est point une honte! » Et l'archevêque lui répondit : « S'il plaît à Dieu de vous accorder la victoire, la mort ne « vous atteindra pas; si Dieu l'a décrété autrement, nous « sommes tous voués à la mort avec vous! » Le calme inébranlable du roi, qui se manifestait dans ses regards et ses paroles, raffermit tous les combattants [1].

Les Navarrais, ayant atteint les hauteurs, repoussèrent tous les Maures qui s'étaient approchés; mais le gros de l'armée restait immobile, impénétrable et formidable à cause de la multitude de flèches qu'il lançait. Le combat avait déjà duré

[1] Rod. Tolet. — B. — AE. — BB. — Albericus.

jusqu'à midi et était encore indécis. Alors Alphonse réunit l'arrière-garde, et au moment décisif se précipita avec impétuosité sur l'ennemi, à la tête de la cavalerie ; à côté de la Croix du Seigneur (le chanoine Dominique Paschasius de Tolède la portait devant l'archevêque) flottait la bannière royale avec l'image de la sainte Vierge, fidèle protectrice de l'Espagne ; Alvar Nunez de Lara l'avait déployée, d'après l'ordre du roi, quand il vit approcher l'instant du plus grand acharnement de la lutte. Les ennemis dirigèrent contre cette bannière la grêle la plus épaisse de flèches et de pierres. Alphonse, irrité d'une telle insulte, se rua, emporté par une fureur irrésistible, au milieu des rangs les plus serrés des ennemis, et se fraya un passage. Les Navarrais brisèrent la chaîne qui entourait le gros de l'armée. Nunez de Lara la franchit avec son cheval pour entraîner ses compagnons, Pierre accourut aussi avec les Aragonais. Lorsque l'Émir vit ses gardes-du-corps plier aussi, la grande bannière prise, son fils aîné tué, il se sauva d'après le conseil de son frère, accompagné seulement de quatre hommes, avec ses trésors qu'il avait fait charger sur des chevaux et des chameaux, malgré toute sa confiance dans la victoire, et par crainte néanmoins de la possibilité d'une défaite ; il se rendit dans la ville voisine de Baeza, et de là, sans s'arrêter, à Jaen ; il descendit le Guadalquivir jusqu'à Séville, où seulement il se crut en sûreté. « Je ne sais ce que vous avez « à faire : que Dieu vous aide ! » Telle fut la seule consolation qu'il put donner aux habitants découragés de Baeza [1].

Les Maures prirent aussitôt de tous côtés la fuite devant les Castillans, les Aragonais et les Navarrais. Ils furent poursuivis par toutes les forces chrétiennes jusqu'à quatre lieues plus loin, et jusqu'à deux heures après le coucher du soleil, et jusqu'au lendemain matin par quelques corps détachés. Il y en eut plus de tués pendant la fuite que pendant le combat, quoique le champ de bataille fût couvert d'une telle foule de

[1] BB. — B. Matth. Pàris; Ptol. Luc. H. E. in Murat. Ss., XI, 1123. — AE.

cadavres que l'on pouvait à peine le traverser sans danger avec un cheval vigoureux. La perte des chrétiens était insignifiante, comparativement à celle des ennemis[1]. Pendant que les vainqueurs poursuivaient les fuyards, l'archevêque, tous les évêques, les ecclésiastiques, reconnaissants de l'assistance miraculeuse que Dieu leur avait donnée, entonnèrent, en versant des larmes de joie, l'hymne d'actions de grâces : « Seigneur « Dieu, nous te louons ! Seigneur Dieu, nous te glorifions ! »

Personne n'eût pu décrire convenablement les prodiges de valeur de chaque chevalier, les actions héroïques de tous les nobles, la courageuse persévérance des corps d'armée des trois peuples; le désir d'acquérir les lauriers de la victoire ou la palme du martyre, fut le seul but de tous ceux qui se distinguèrent dans toute l'armée. Cependant, si parmi tant de braves l'honneur de cette mémorable journée est dû à un seul, on peut avec raison mettre Alphonse de Castille en première ligne[2]. Au milieu du bonheur causé par cette victoire, aucun ne se ressentit des fatigues du combat.

Ce ne fut qu'après le coucher du soleil que l'armée s'établit dans le camp ennemi. Il était si vaste, que toute l'armée chrétienne remplit à peine la moitié de l'espace[3]. Que de richesses en or, en argent, en monnaies, en ornements, en vêtements de soie, en vases précieux ! Le nombre des chameaux et des autres animaux était incalculable. Néanmoins aucun de ceux qui brûlaient du zèle le plus pur pour la foi, pour l'honneur chevaleresque et la fidélité envers le roi, ne se laissa retenir par toute cette magnificence pour cesser de poursuivre les

[1] B. — Les différents écrivains évaluent la perte des ennemis, les uns à soixante-dix mille hommes et quinze mille femmes; d'autres à cent mille hommes. Suivant Cordonne, les écrivains arabes considérèrent la bataille de Navas de Tolosa comme une des causes du dépeuplement de l'Afrique ; mais elle fut une cause plus réelle de la décadence de la puissance maure en Espagne. — Suivant B., la perte des chrétiens fut de deux cents hommes; d'après AE., cinquante. Albericus dit seulement *plures*, et dès l'apparition de la bannière royale (la fuite des ennemis commença aussitôt), *vix triginta*.

[2] Rod. Tolet., VIII, 11; Rod. Tolet.

[3] On évalua les tentes abandonnées à cent mille. B.

ennemis, d'autant plus que l'archevêque de Tolède avait prononcé auparavant l'excommunication contre quiconque souillerait la victoire par désir du butin. Alphonse se contentant d'avoir garanti son pays contre ces dangereux voisins, et de s'être ainsi vengé de la journée d'Alarcos, abandonna tout ce que le camp renfermait aux rois d'Aragon et de Navarre pour le partager entre leurs troupes [1]. Les provisions de vivres étaient immenses; il y avait des armes en si grande quantité, que toute l'armée entretint ses feux pendant deux jours (et ces feux n'étaient pas seulement allumés pour ses besoins, mais pour son plaisir) exclusivement avec des flèches et des bois de lances, etc.; néanmoins elle put à peine en consommer la moitié. Il eût fallu plus de deux mille bêtes de somme, rien que pour emporter les carquois remplis de flèches. Alphonse se hâta de faire savoir à sa famille cette heureuse nouvelle, pour l'arracher à toute anxiété.

L'armée chrétienne resta pendant deux jours au camp, et se restaura avec les provisions qu'elle y avait trouvées. Le troisième jour elle marcha en avant. Entre autres places fortes, elle prit Tolosa; les trois bannières chrétiennes flottèrent le quatrième jour au-dessus de Baeza abandonné. Les débris de l'armée maure s'étaient rassemblés à Ubeda; la ville fut assiégée, et on y monta à l'assaut le huitième jour après la bataille. Aussitôt que les assiégés virent un Aragonais escalader la muraille, ils perdirent courage et proposèrent de racheter la ville et leur vie pour un million de pièces d'or. Plusieurs chefs de l'armée furent séduits par cette condition; mais le roi la rejeta; les évêques déclarèrent qu'un tel marché ne convenait pas aux soldats de Dieu, qu'il fallait détruire la ville et emmener prisonnier tout ce qui s'y trouvait. Le désir du butin l'emporta, et le zèle pieux des évêques vit dans une épidémie qui éclata bientôt parmi les soldats et les bestiaux, une juste puni-

[1] On trouva encore, des siècles après, sur le champ de bataille, des pointes de lances, des flèches, des mors de chevaux. Vet. Chron. Ferd. reg. in Act. SS.

tion de ce refroidissement de la foi. Tout le monde fut si gravement atteint, qu'aucun compagnon ne put porter secours à son compagnon ; aucun serviteur à son seigneur ; la nécessité les força à la retraite. Tous les prisonniers servirent aux chrétiens de domestiques ou furent employés à rétablir les couvents qui étaient en ruine sur les frontières du pays. A Calatrava, ils rencontrèrent le duc Léopold d'Autriche avec une nombreuse escorte ; il se rendit avec ses cousins dans l'Aragon. Avec quelle joie l'armée fut reçue à Tolède, par le clergé et le peuple, dans l'église de Notre-Dame, et avec quelle reconnaissance on chanta des actions de grâces au Dieu des armées, pour avoir ramené le roi sain et sauf, et couronné de la victoire ! Après cette solennité, chacun s'en retourna dans sa patrie. Jamais l'Espagne n'avait eu encore à se glorifier d'un semblable triomphe sur les Maures [1],

On expédia des relations de tous côtés ; il fallait que chacun (et qui ne devait pas se réjouir à cette époque d'une victoire remportée par les chrétiens contre les ennemis de la foi !) connût cette heureuse nouvelle. Alphonse adressa immédiatement au pape une courte relation de toute l'expédition, et lui envoya l'Alferez, la principale bannière portée par le plus vaillant guerrier des Maures, et la tente tout en soie de l'Emir-al-Mumenim ; sa lance fut donnée par Pierre d'Aragon. Pendant plusieurs siècles on vit ces dépouilles suspendues au dôme de Saint-Pierre, comme monuments de la protection accordée par le Christ à ses fidèles serviteurs. La joie que causa cette victoire ne fut pas plus grande en Espagne qu'à Rome : le Très-Haut avait exaucé les prières du Père de la chrétienté. Aussitôt qu'Innocent eut reçu la relation du roi, il convoqua le clergé, ordonna une fête d'actions de grâces, et fit lire la lettre d'Alphonse devant tout le peuple, puis il la traduisit et l'expliqua lui-même, et loua les exploits et la vaillance du prince qu'il exhortait à attribuer l'honneur de la victoire non à lui, mais

[1] AE. — Godofr. Mon. ad annum 1212, dit que le reste des Maures s'embarqua et se noya dans la mer.

au Dieu des armées, dont la puissance a fait de si grandes choses [1]. Ce triomphe fut si important pour toute la chrétienté, que des circonstances particulières de cette journée se répandirent dans les pays les plus éloignés, et servirent de texte à des contes miraculeux [2]. En France, on prétendait avoir vu pendant les processions quelques signes au ciel qui présageaient cette victoire. Mais la Castille surtout devait en conserver le souvenir impérissable : c'est pourquoi Alphonse institua une fête annuelle le 16 juillet, jour anniversaire, en actions de grâces du « triomphe de la Croix, » et pendant laquelle on montrait les bannières conquises; et tout le peuple renouvelait ses témoignages de reconnaissance envers le Seigneur. Afin de consolider le traité d'amitié avec Sancho, roi de Navarre, Alphonse lui céda les quinze places qu'il occupait depuis longtemps.

La victoire de Navas de Tolosa avait anéanti pour toujours la puissance des Maures en Espagne. Les souverains de la Castille étendirent de plus en plus leurs frontières. A peine Mohamed s'était-il embarqué pour se rendre en Afrique et se consoler de sa défaite par l'activité de nouveaux préparatifs, que divers princes se soulevèrent dans ses domaines espagnols. Son frère s'empara de Valence; un de ses cousins se fit proclamer roi à Cordoue; Séville et d'autres villes de l'Andalousie se soumirent à un audacieux Arabe, qui profita du bouleversement du royaume [3].

Un événement à peu près sans exemple [4] eut lieu cette

[1] Chron. Rob. Antiss. Cont. in Recueil, XVIII, 280. — B. — Lusiade, VIII, 20. — La dignité d'*Alferez mayor*, grand porte-étendard du royaume, existe encore aujourd'hui dans la maison du comte Altamira. Rich. de S. Germ.; Albericus. — En 1474 (année par laquelle finit la Magn. Chron. Belg., p. 214), on voyait encore à Saint-Pierre la bannière et la lance. Ep. XV, 183.

[2] Par exemple ceux concernant le paysan qui a montré le chemin. Albericus rapporte qu'un prêtre pénétra le premier dans la ville de Calatrava en portant le corps de Notre-Seigneur, et qu'il eut soixante flèches enfoncées dans son aube sans être blessé.

[3] Mariana, II, 675; Ep. XV, 182; Cordonne, p. 323.

[4] Pupikofer, Hist. de la Thurgovie, I, 270, raconte un fait à peu près semblable arrivé en 1457 : Les enfants se réunirent dans plusieurs endroits de

année, ce fut une croisade d'enfants. Elle atteste combien était profonde la disposition des esprits à cette époque. La guerre de la Foi, la lutte pour le Saint-Sépulcre, étaient depuis plus d'un siècle, parmi les prêtres et les laïques, parmi la noblesse et le peuple, le but exclusif de toute la chrétienté. Innocent, comme nous l'avons déjà vu, avait donné une nouvelle impulsion à cette direction.

Dans le village de Cloies, près du château de Vendôme, en France, un simple garçon berger (les annales lui donnent le nom d'Étienne), doué d'une éloquence naturelle, annonça que le Sauveur, par une lettre adressée au roi, l'avait chargé de prêcher la croisade. Il parcourut les villes et les bourgs, chantant dans sa langue maternelle : « Seigneur Jésus-Christ! aide-nous encore à conquérir la sainte Croix! » Ces paroles et d'autres semblables entraînèrent beaucoup de garçons de son âge; et des miracles opérés, dit-on, par lui à Saint-Denis, donnèrent à son appel une telle autorité, qu'un grand nombre d'enfants se rangèrent autour de lui. Cet exemple eut des imitateurs : d'autres contrées de la France virent se lever de semblables jeunes prédicateurs. Des enfants des deux sexes partirent subitement en chantant, portant des croix, des bannières, des encensoirs, ayant divers équipages, et pratiquant divers usages, et traversèrent le pays pour aller se joindre à Étienne. Partout où ils passaient, les habitants leur donnaient l'hospitalité comme à des orphelins et à des mineurs, et leur faisaient l'aumône; mais, quand on leur demandait : Où allez-vous? ils répondaient : « Vers Dieu! nous allons chercher la sainte « Croix au delà de la mer; le Très-Haut nous a appelés au se« cours de la Terre-Sainte à Jérusalem. » Plusieurs de leurs parents s'efforcèrent vainement de retenir leurs enfants; les uns exécutèrent leurs projets en versant des larmes, d'autres

l'Allemagne pour aller en pèlerinage à la chapelle de Saint-Michel (voir livre VIII), en Normandie. Ils ne se laissèrent détourner de leur dessein ni par les avertissements de leurs parents, ni par la faim et les dangers. Ils descendirent par la Thurgovie. La plupart d'entre eux devinrent victimes de leur extravagance et de vils marchands d'âmes.

brisèrent les serrures et franchirent les murailles qui devaient les retenir, et se réunirent à la foule. Aussitôt qu'une troupe de ces enfants arrivait auprès d'Étienne, chacun d'eux s'estimait heureux de parvenir à se procurer un fil ou un poil de ses vêtements [1].

La jeunesse de la Bourgogne et des frontières de l'Allemagne fut également saisie par ce vertige; dans l'archevêché de Cologne, des garçons de familles nobles se laissèrent entraîner par cet exemple et furent suivis par des jeunes gens et des hommes, des femmes et des filles, des vieillards et même par des prêtres. Des ouvriers jetaient leurs outils, des cultivateurs abandonnaient les champs, plusieurs, il est vrai, attirés bien plus par la singularité de ce mouvement que par le désir du salut, et même des hommes corrompus accoururent pour profiter de l'inexpérience de cette foule enfantine et s'approprier ce que les âmes charitables lui accordaient tous les jours [2].

Cet événement parut étrange au roi de France; il ne voulut pas se fier à sa propre décision, mais prendre l'avis des maîtres de l'Université. Ceux-ci désapprouvèrent cette entreprise; alors le roi fit adresser l'ordre à ces jeunes enfants de retourner chez leurs parents. La plus grande partie obéit; beaucoup furent forcés par la faim de rentrer chez eux; cependant plusieurs ne tinrent aucun compte de ces ordres. Des gens croyaient voir ici le jeu secret de la puissance magique du malin esprit; d'autres parlaient de trompeurs qui auraient entraîné les enfants par des promesses et des séductions; d'autres encore envisageaient la chose beaucoup plus par son côté extravagant et ridicule; des per-

[1] Selon les uns, cet événement eut lieu en 1208, selon d'autres en 1209, selon quelques autres en 1210, et enfin selon d'autres en 1213 et 1222. Chron. Anon. Laudun., in Recueil, XVIII, 715; Matth. Paris; Chron. Rothom., in Labbé Bibl. Mscr., t. I; Chron. Mort. Maris in Martene Thes., t. I; Alb. Stadens; Chron. Senon., IV, 3, in d'Achery Spicil.; Godofr. Mon.; Rob. de Monte, Cont. Iperii Chron. in d'Achery Spicil.; Chron. Lamb. parv. cont. in Martene Coll. ampl., t. V.

[2] Frag. hist. in Urstis. SS.; Sicardi, Chron. Cremon., in Murat. SS.; Jac. de Veragine Chron. Januens. in Murat. SS., IX, 46; Caffari Ann. Gen.

sonnes réfléchies, au contraire, et parmi celles-ci un grand nombre d'ecclésiastiques déclarèrent un tel projet insensé et sans aucune utilité. Par cette opinion, ils s'attirèrent la colère du peuple. Des incrédules seuls, disait-on, et des contempteurs de Dieu peuvent blâmer un élan aussi pieux. Mais Innocent, lorsqu'il en entendit parler, s'écria, dit-on, en gémissant : « Ces enfants nous font honte; pendant que nous sommes « endormis, ils partent avec joie pour recouvrer la Terre- « Sainte [1]! »

Plusieurs milliers d'entre eux se rendirent en chantant et marchant en ordre, à Marseille. Étienne leur chef était assis sur un char orné de tapis, entouré d'une garde du corps; deux marchands s'emparèrent de ceux qui atteignirent cette ville maritime, et s'offrirent de les transporter au delà de la mer gratuitement et pour l'amour de Dieu; les jeunes pèlerins s'embarquèrent sur sept grands vaisseaux; deux de ces navires échouèrent à deux journées de marche du port, près de l'île Saint-Pierre, non loin de la Sardaigne. Tous périrent dans les flots, et ceux-ci furent encore plus heureux que leurs compagnons avec lesquels leurs perfides et infâmes conducteurs firent voile vers Bougie et vers Alexandrie, où ils les vendirent à des marchands et à des princes sarrasins. Beaucoup d'entre eux, parmi lesquels quatre cents ecclésiastiques, dont quatre-vingts avaient déjà reçu les ordres, furent transportés comme esclaves à Bagdad; dix-huit préférèrent la mort à l'apostasie; le calife chercha à séduire les autres, mais aucun d'eux, dit-on, n'abjura le Christianisme. Les deux marchands qui les avaient trahis vinrent auprès de l'émir des Sarrasins en Sicile, et lui promirent de lui livrer le roi Frédéric; mais Dieu dirigea les choses autrement; l'émir, ses deux fils et les deux traîtres, tombèrent au pouvoir du roi; ils furent tous pendus. Dix-huit ans après cette entreprise extravagante, un de ceux qui avaient

[1] Chron. Anon. Laudun.; Anon. Cont. App. Rob. de Monte, in Recueil, XVIII, 344; Chron. Lamb. parv. cont.; Matth. Pàris; Vinc. Bellov. XXX, 3: Chron. August. in Freher SS.; Fragm. hist. in Urstis. SS.; Alb. Stadens.

été vendus revinrent en Occident, et assura que sept cents d'entre eux, devenus alors des hommes vigoureux, étaient encore au service du gouverneur d'Alexandrie [1].

En Allemagne, près de vingt mille enfants s'étaient rassemblés; ils cherchèrent à atteindre une ville maritime. Marqués d'une croix, revêtus de robes, portant des bâtons et des sacs, suivant la coutume des pèlerins, ils traversèrent les Alpes. On dit que Nicolas, leur chef, était un garçon âgé à peine de dix ans, mais l'instrument de son père, un homme criminel [2]. Le bruit était répandu qu'il serait fait des miracles, qu'ils traverseraient la mer à pied sec, qu'ils ne manqueraient de rien, que leur chef les conduirait à Jérusalem, baptiserait tous les infidèles et fonderait une paix éternelle; mais les fatigues, la chaleur, la faim et la soif en enlevèrent un grand nombre sur la route d'Italie, dans les forêts et dans les solitudes. D'autres furent pillés au delà des Alpes par des brigands, de sorte qu'étant dénués de tout, ils s'en retournèrent bientôt chez eux. Sept mille garçons, filles, hommes et femmes, parmi lesquelles des femmes de mauvaise vie, arrivèrent à Gênes le 25 août, dans le dernier degré de misère. Ils excitèrent néanmoins l'inquiétude de la ville où l'on craignait la famine à la suite de cet accroissement subit de population, et en même temps on redoutait quelque autre but caché. Toutes sortes de désordres pouvant être commis par cette foule indisciplinée, le conseil leur ordonna d'évacuer sans délai le territoire de la république [3].

Ils partirent dès le lendemain de leur arrivée à Gênes pour

[1] Matthieu Pâris. — Nous doutons qu'ils soient arrivés au nombre de trente mille à Marseille, comme l'avance Matthieu Pâris, car il n'est pas possible qu'on eût pu les embarquer sur sept vaisseaux. Le Cont. Ann. Rog. Hov. dit qu'il s'en est trouvé quinze mille à Paris, *quorum nullus duodenus major erat*. — Albericus. — Ces deux perfides marchands s'appelaient Hugues Ferrens et Guillaume Porcus, suivant Albericus. — Magn. Chron. Belg.

[2] Werner Rolevink Fasc. temp., in Pistor. SS., II, 555. — Sicard. Cremon. parle d'une *multitudo innumera pauperum utriusque sexus*. Gesta Trev. Æ, in Martene Coll. ampl., t. IV.

[3] Hist. Noventiens. Monast., in Martene Thes., t. III; Anon. Chron. rhythm., in Rauch. SS. rer. Austr.; Godofr. Mon.; Jac. de Vorag; Caffari, Ann. Gen.

gagner une autre ville maritime; mais leur nombre diminua à mesure qu'ils pénétrèrent plus avant en Italie. Le besoin et la misère en firent revenir une partie à des sentiments plus raisonnables; le plus petit nombre d'entre eux atteignit Brindes. L'évêque de cette ville, dit-on, découvrit la fraude, empêcha leur embarquement, et reconnut que ces enfants avaient été vendus par le père de Nicolas. On n'entendit plus parler de celui-ci, et son père fut exécuté à Cologne. La douleur des jeunes pèlerins fut alors aussi grande qu'avait été leur joie en partant; ils cherchèrent à retourner dans leur pays, mornes, débandés et raillés; ceux qui étaient déjà forts, se placèrent comme domestiques dans les diverses localités de l'Italie; plusieurs tombèrent morts de faim sur les routes, et personne ne les enterra. Parmi les filles, plusieurs rapportèrent à la maison les fruits de leur chasteté perdue. Un sentiment de pudeur en empêcha peut-être d'autres de retourner en cet état dans leurs pays, et les détermina à continuer une honteuse industrie en Italie. Les plus consciencieux se rendirent à Rome pour demander l'absolution de leur vœu; car ils avaient fait des vœux qui devaient ou être accomplis ou être déliés par le pape. Innocent déclara que ceux qui étaient mineurs pouvaient seuls être absous; quant aux autres qui avaient pris la Croix, ils devaient remplir leur vœu dans un âge plus mûr; l'homme ne peut pas briser légèrement ce qu'il a promis, même par précipitation, au Très-Haut. Quand on demandait à un de ces enfants rentrés au sein de la famille, jusqu'où il était allé, chacun répondait: Je ne sais pas. Le pape Grégoire IX éleva plus tard sur la côte de Saint-Pierre, où les deux navires, arrivés de Marseille, avaient échoué, une église dédiée aux *nouveaux enfants innocents*, avec une fondation pour douze ecclésiastiques, et fit conserver les corps rejetés par la mer comme des reliques de martyrs qui ont sacrifié leur vie pour la foi [1].

Du reste, on ne put faire beaucoup d'efforts cette année pour

[1] Gesta Trev. Æ., in Martene Coll. ampl., t. IV : Brower, Annal. Trev., II, 113; Chron. Senon., IV, 3, in d'Achery Spicil.; Fragm. hist. in Urstis;

la guerre sainte; l'Italie et l'Allemagne étaient divisées entre deux chefs, dont aucun ne voulait abandonner pacifiquement la couronne à l'autre. En France, la lutte contre les hérétiques occupait les chevaliers et les vassaux; l'Espagne combattait comme l'avant-garde de l'Europe à l'ouest, ainsi que le fit trois siècles après l'Autriche à l'est; et l'Angleterre était sur le bord de sa ruine par les divisions intestines. Les princes et les chevaliers des provinces de l'Empire grec ne montraient plus d'ardeur à poursuivre le but pour lequel ils étaient entrés en campagne; le désir d'amasser des trésors et des biens, leur fureur contre les églises dont la protection aurait dû être le premier soin d'une armée chrétienne combattant pour la foi, leur fit oublier tous leurs devoirs. Il semblait que le roi n'osait donner des ordres, qu'il n'avait même aucun pouvoir pour réprimer les violences [1]. La nécessité et le danger ne purent pas même déterminer les faibles rois de Jérusalem et de Chypre à rester fidèlement unis contre les ennemis du Christianisme. Jean de Brienne envoya l'évêque de Sidon à Rome pour faire connaître au pape la situation de son royaume; le roi de Chypre n'eut pas honte de jeter en prison un parent et quelques vassaux du roi, qui n'avaient rencontré d'autre asile que cette île contre la persécution des Sarrasins, et de les traiter de telle manière qu'ils ne gagnèrent rien d'avoir échappé aux infidèles; de plus, ce prince soutint et excita quelques perturbateurs du royaume de Jérusalem. Innocent fut très-affligé en recevant ces nouvelles : « Tous les princes et barons au delà de la mer, « écrit-il au roi de Chypre, ne doivent former qu'un cœur et « une âme, puisqu'ils sont constamment harcelés par des « hordes de barbares. C'est avec un sentiment douloureux que « nous sommes obligé de dire que l'inimitié et les querelles « des rois et des grands seigneurs dans ces contrées, les ont « égarés et les ont dépouillés de la Croix du Christ; c'est parce

SS. hist. Noventiens. Monast., in Martene Thes., t. III; Anon. Chron. hythm. in Rauch. SS.; Chron. Lamb. parv. cont.; Alb. Stadens; Albericus. Magn. Chron. Belg.

[1] Ep. XV, 74.

« que le frère n'épargne pas son frère, parce que les lois sont « foulées aux pieds, que la malédiction consume le pays, que « le nombre de ses habitants est diminué à cause de leurs pé- « chés, et que des étrangers en recueillent les fruits en leur « présence : il est même à craindre que la colère de Dieu ne « s'éloigne jamais de vous ! » Les Templiers reçurent l'ordre de soutenir le roi de Jérusalem contre tous les fauteurs de troubles, car eux aussi étaient menacés du même danger. Le patriarche fut chargé d'encourager les barons du royaume à rester unis et fidèles au roi, car c'est sur leur demande que le patriarche a été envoyé dans ce pays. Innocent exhorta le roi lui-même à ne pas prendre les armes contre des chrétiens, par le désir d'étendre ses domaines, mais de diriger exclusivement son attention sur la défense du royaume pour lequel il avait quitté sa patrie. Il lui recommande avant tout de la prévoyance dans la prospérité, de la constance dans l'adversité, et de la confiance en Dieu dans tous les événements ; et il l'assure que sa ferme résolution est maintenant d'employer tous les moyens pour le soutenir [1].

Il paraît cependant que Jérusalem n'était pas entièrement oubliée par les chrétiens, moins absorbés par les luttes intérieures et extérieures, et que plus d'un s'y rendit en pèlerinage, afin d'obtenir de la consolation et du courage par la vue des Lieux saints. Les princes mahométans semblent avoir d'autant moins gêné les étrangers qui venaient visiter ces lieux, que ces pèlerinages leur ouvrirent une riche source de bénéfices [2].

Innocent envoya, pour l'élection du patriarche à Constantinople, un légat qu'il estimait beaucoup à cause de la loyauté et de la probité avec laquelle il gérait depuis longtemps les affaires, et à cause d'une longue intimité ; il le recommanda

[1] Ep. XV, 208-211.

[2] Jac de Vitr. dit que deux fils de Safeddin gardaient le Saint-Sépulcre avec cinq chevaliers latins, et que les deux frères se partageaient les offrandes, *et valet illud frequenter* 20,000 *saracenatos*, somme qui fait croire un grand nombre de visiteurs.

particulièrement à l'empereur. Le pape ayant déclaré nulle et non valable l'élection du doyen de Sainte-Sophie, le clergé s'était divisé de nouveau, et avait élu d'un côté l'archevêque d'Héraclée, l'exécuteur testamentaire du patriarche défunt; et de l'autre, le prêtre séculier de Saint-Paul, à Venise. Chaque parti se plaignait de l'autre et multipliait ses accusations réciproques. La mission du légat était de porter la lumière dans l'obscurité des assertions contradictoires, par une enquête exacte; il devait prendre des informations sur les qualités et la conduite des élus, et recueillir des renseignements à Venise et à Constantinople sur les intentions des électeurs. Il reçut de plus le pouvoir de rejeter ou de confirmer l'élection, suivan l'état des choses, de nommer au nom du pape ou de dépouiller du droit électoral, de n'avoir que Dieu devant les yeux, et de faire en sorte que cette église, la plus proche par son rang de l'Église romaine, ne fût pas privée plus longtemps d'un chef. L'ordre sévère était adressé au clergé de Constantinople d'obéir à l'ambassadeur du pape, et d'exécuter toutes les sentences qui seraient prononcées contre les récalcitrants [1].

Le patriarche et plusieurs fidèles d'Alexandrie gémissaient dans les prisons du sultan; au milieu de leur profonde affliction, d'autant plus grande qu'ils étaient réduits pour leur consolation et pour la distribution des grâces de la religion, à un seul prêtre très-avancé en âge, ils s'adressèrent au père commun de tous les chrétiens, le priant de déterminer les ordres de chevalerie, les rois et les princes de l'Orient, à les délivrer par un échange de prisonniers, sinon la longue durée de ces cruelles souffrances entraînerait peut-être plus d'une apostasie. Afin d'échapper à ce danger, ils offraient de remplir les fonctions, d'exécuter les travaux de ces prisonniers, et de ne pas réclamer de meilleurs traitements.

Innocent, profondément ému par de pareilles douleurs, s'appliqua les paroles de l'apôtre : « qui souffre et je ne souffre

[1] Ep. XV, 155, 134, 156.

pas avec lui? qui est persécuté et je ne brûle pas? » Il ordonna au patriarche de Jérusalem, son légat, de décider les rois et les princes à faire l'échange des prisonniers et d'engager le peuple chrétien à coopérer à leur rançon : « Nous aussi, nous « ne resterons pas en arrière, car les lois de l'Église permet- « tent de vendre même les biens ecclésiastiques pour les ap- « pliquer à un but si pieux, biens qui sont inviolables pour « tout autre cas. » — Il pria le patriarche « de ne pas retirer « aux prisonniers la parole de consolation, afin qu'ils n'apos- « tasient pas, accablés qu'ils sont par les souffrances; car les « peines de ce monde ne sont rien en comparaison de la féli- « cité future, et le Seigneur est fidèle et n'impose à personne « plus qu'il ne peut supporter. Élevez vos regards sur la cou- « ronne de la justice qui récompensera et ornera un jour ceux « qui combattent avec persévérance. Nous sommes d'un autre « côté rempli de douleur et de honte, ayant appris que quel- « ques-uns mènent une vie perverse, par laquelle ils offensent « non-seulement la majesté divine, mais déshonorent la foi « chrétienne chez les infidèles et suspendent l'intervention de « la miséricorde divine pour leur délivrance. Le patriarche « doit les arracher à cette conduite par ses conseils et ses « avertissements salutaires [1]. »

Dans le sud de la France, la guerre ne cessa pas, même pendant l'hiver. Le retour de Guido, frère de Simon, de la Terre-Sainte, donna une nouvelle activité à la lutte. Chaque parti se tenait constamment sous les armes, et le printemps commença au milieu de siéges, d'attaques et de défenses de places fortes, exécutés avec des alternatives de succès et d'échecs. De nouveaux renforts recrutés en France pour Simon de Montfort, répandirent encore la terreur parmi les habitants du pays. Louis, fils du roi, prit la Croix avec plusieurs chevaliers; mais son père l'empêcha d'accomplir son vœu. L'archevêque de Rouen, l'évêque de Loudun, et cet ar-

[1] Ep. XIV, 147, 146-149.

chidiacre Guillaume de Paris qui savait diriger avec tant d'habileté les machines de siége, arrivèrent. Ils ne voulurent pas non plus servir plus de quarante jours. L'évêque de Loudun prétexta une maladie ; le prieur de la cathédrale s'éloigna sans prendre congé; l'archevêque de Rouen seul consentit à rester plus longtemps. Pendant ces négociations, beaucoup de châteaux furent repris, des places soumises ou abandonnées. La réponse dédaigneuse par laquelle le châtelain de Saint-Antoine, château appartenant à Raymond, rejeta la proposition de se rendre, irrita Simon et le porta à ne pas se reposer pour lui prouver que les porteurs de *bourdons* savent faire quelque chose de plus que prier. A peine arrivé devant la ville, le combat commença, et le château vit bientôt l'impossibilité de résister ; il fit offrir de se rendre et n'obtint d'autre condition que le bon plaisir du vainqueur. La ville fut pillée, trente des principaux habitants furent exécutés, on fit grâce au reste de la population, parce qu'on craignait un dépeuplement. Après cette conquête, Simon, sur l'assurance donnée par l'évêque que lui et tous ses parents qui étaient puissants dans le pays, l'assisteraient, soumit le pays d'Agen, que Jeanne d'Angleterre, mère de Raymond, avait apporté aux comtes de Toulouse. Dans ce pays, le château de Penne, bien fortifié et bien défendu, situé sur un coteau qui domine le Lot, opposa seul une résistance si persévérante que Simon fut obligé de faire venir son frère Guido du pays de Toulouse pour le soutenir. Lorsque la plupart des maisons furent en ruines, qu'une brèche fut pratiquée dans les murailles, toute l'eau consommée, toute communication avec Raymond coupée, les assiégés obtinrent, pour prix d'une résistance de près de deux mois, la vie sauve et la permission d'emporter leurs bagages. Beaucoup d'autres châteaux furent pris et donnés en fief, et des exemples de punition terrible servaient à garantir de toute trahison [1].

[1] Bern. Guid. vita Innoc. in Murat. SS., III, 482; Hist. du Langued., III, 227; Petr. Valliss., c. 63; Chroniq.

Lorsque le pays d'Agen et la plus grande partie du Quercy eurent reconnu la domination de Simon, il se plaça au mois d'août devant Moissac sur le Tarn, à l'endroit où cette rivière forme la limite du pays toulousain ; Baudouin, frère de Raymond, amena quinze mille hommes à l'armée catholique. La ville appartenait à l'abbé du couvent sous la suzeraineté du comte de Toulouse ; les habitants étaient disposés en faveur de celui-ci. Ils espéraient se défendre avec quelques troupes et quelques bourgeois de Toulouse. Mais en voyant les forces qui entouraient la ville, ils eussent volontiers ouvert les portes ; la garnison les obligea à se défendre ; dans le commencement, ils obtinrent des succès ; un assaut fut donné, vigoureusement reçu et repoussé avec de grandes pertes ; ensuite dans une sortie, Simon vit ses machines réduites en cendres, plusieurs des siens tués, d'autres en fuite ; dans cette situation périlleuse, il se précipita lui-même au milieu du combat et échappa avec peine à la captivité et à la mort, car on le voyait partout où le danger était le plus menaçant. La victoire entraîna les assiégés à des excès qui devaient être bientôt sévèrement punis ; ils s'emparèrent du neveu de l'archevêque de Rouen, le décapitèrent, et jetèrent sa tête et son corps du haut des murs de la ville.

Pendant le siége, de nouveaux renforts arrivèrent de l'Allemagne ; l'évêque Regnault de Toul, le prieur de la cathédrale de Cologne, distingué par sa noblesse et sa puissance, des abbés et des moines de l'évêché de Liége, se présentèrent. Le comte de Foix apprit à Montauban que ces étrangers étaient à Cahors. Il partit aussitôt et chassa l'évêque de cette ville. Simon envoya le comte Baudouin à la rencontre de cet évêque pour l'escorter jusqu'au camp. Dans ce moment, on faisait de nouveaux préparatifs contre Moissac. On avait construit un grand bélier dont les coups terribles renversèrent des pans entiers de murs, et on l'avait autant que possible garanti contre le feu. Un assaut, pendant lequel les évêques et tout le clergé, revêtus des habits sacerdotaux, portant la Croix et les reliques,

pieds nus, invoquaient par des chants solennels les secours du ciel, mit les assiégeants en possession des ouvrages extérieurs. Ne recevant aucunes nouvelles du comte Raymond, ayant appris que toutes les villes à l'entour avaient, à l'exception de Montauban, ouvert leurs portes à Simon, voyant la brêche pratiquée à la muraille, tout cela convainquit les habitants de l'impossibilité de se maintenir, et les engagea à se rendre. On leur promit la vie et les biens saufs, s'ils livraient la garnison. Eux ne se croyant pas assez forts pour y parvenir, il fut convenu que, le lendemain, à une heure fixée, les soldats de Simon paraîtraient aux portes, surprendraient la garnison, et alors les bourgeois tomberaient sur elle, en criant : Montfort: Montfort ! C'est ainsi que l'on vengea sur trois cents braves le meurtre odieux du neveu de l'archevêque de Rouen. Les habitants se rachetèrent du pillage au prix de 100 marcs d'or. Simon plaça une garnison dans la ville, prit pour lui les droits du comte, et rendit à l'abbé ceux qu'il avait possédés [1].

Simon vint camper devant Montauban. La ville était aussi forte que sa garnison était nombreuse et courageuse; c'est pourquoi il n'eût osé concevoir l'espérance de la soumettre, quand même il n'aurait pas reçu des courriers qui lui annoncèrent que les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges s'emparaient dans le comté de Foix des châteaux les uns après les autres, que les habitants s'étaient soulevés en faveur de leur ancien seigneur, et que tout était perdu, s'il n'accourait pas en toute hâte. Il se dirigea donc avec toutes ses forces contre le comté de Foix; gagner d'un côté et perdre de l'autre, lui parut un mauvais jeu. Il réussit sans peine à soumettre de nouveau ce comté, à l'exception de la ville et du château occupés par le comte en personne. De là, Simon se jeta promptement sur les principautés du comte de Comminges. Afin de placer une

[1] Petr. Vallissern., c. 63; Gall. Christ., XIII, 1010; Chron. Lamb. parv. cont.; Chroniques; Amalr. Ang. de Bitteris, Hist. Pont. rom. in Eccard. SS, t. II; Hist. du Languedoc, III, 230; lettre de l'abbé au roi de France; Histoire du Languedoc, t. III, preuve n° CVII.

garnison dans le château de Muret, situé sur la Garonne, au-dessus de Toulouse, il traversa la rivière à la nage, avec quelques compagnons, éteignit le feu que les habitants avaient mis au pont, le fit traverser à ses troupes et s'empara de la place qu'il fortifia ensuite par de nouveaux ouvrages. De cet endroit, il pouvait répandre la terreur jusqu'aux portes de Toulouse. D'un autre côté, le comte Beaudouin et Guido de Montfort occupaient Verdun et ravageaient le pays; hors de Toulouse et de Montauban où s'étaient réfugiés les hérétiques de toutes les villes, le nom de Raymond n'exerçait plus d'autorité publique.

Raymond prit enfin le parti de demander des secours à Pierre d'Aragon, tant pour faire des démarches à Rome que pour lui donner une assistance active. Il se rendit lui-même à la cour de Pierre; pendant ce temps, les comtes de Foix, le père et le fils, devaient veiller à ses affaires. Les hostilités, souillées par diverses cruautés, continuèrent, mais ne purent empêcher Simon de s'emparer de la plus grande partie des possessions de Raymond.

Le comte de Montfort réunit dans ces contrées des provinces jusqu'à ce jour séparées en diverses principautés. Afin de constituer l'harmonie entre les parties les plus essentielles de l'administration, il convoqua à Pamiers, pour les derniers jours du mois de novembre, les évêques, les nobles et les habitants du pays, parmi lesquels deux nobles et deux bourgeois devaient rédiger des projets d'ordonnances pour le rétablissement de la paix, le maintien de la justice, l'extermination de l'hérésie, la liberté des églises, la perception des impôts, le service militaire, les obligations envers le suzerain et celles de celui-ci envers les vassaux, présenter ces projets à l'examen de l'assemblée, et à Simon pour être confirmés.

Quant aux églises, on statua qu'à l'avenir aucune ne serait plus fortifiée, et l'évêque du diocèse pouvait disposer de celles qui l'étaient. Les prémices et les dîmes devaient être payées selon les ordonnances ecclésiastiques; les prêtres étaient exempts

des droits de succession. Aucun marché ne devait plus avoir lieu les jours de dimanche. Les ecclésiastiques seraient livrés pour leurs délits aux évêques. Aucun seigneur ne percevrait des taxes sur les gens d'église ou sur les couvents. Si le maître ou la maîtresse d'une maison ne viennent pas à l'église le dimanche, sans être malade ou sans un autre motif valable, ils seront punis d'une amende de six deniers tournois; tout travail est interdit le dimanche. Dans les villages où il n'y a ni église, ni presbytère, on prendra la maison d'un hérétique la plus propre à être consacrée à cet usage ; toutes personnes qui autoriseront un hérétique à séjourner sur un terrain à elles appartenant, perdront par le fait la propriété de ce terrain, et devront s'entendre avec leur seigneur pour racheter par une rançon la punition corporelle.

On permit à chacun de disposer jusqu'à la valeur d'un cinquième de sa fortune pour l'employer aux aumônes; on devait donner l'administration de la justice gratuitement, et à chaque pauvre un avocat pour défendre ses causes. Les juifs et les hérétiques ne peuvent être juges, ni avocats, ni témoins; cependant les juifs pourront être témoins contre des juifs. Un hérétique réconcilié avec l'Église ne visitera le pays qu'il habitait précédemment qu'après en avoir obtenu la permission. Les ecclésiastiques, les moines, les pèlerins et les guerriers seront libres dans tout le pays. Les chevaliers et les barons doivent fournir les troupes, comme devoir féodal, à leur suzerain; les chevaliers français ont la faculté d'employer encore pendant vingt ans des soldats de leur nation pour le service militaire. Si un chevalier obtient du comte la permission de se rendre en France, il faut qu'il soit revenu pour le délai fixé; sinon le comte attendra encore quatre mois, et il disposera alors librement du fief, si le chevalier n'est pas de retour. Les châteaux et les places fortes de tout le pays seront toujours ouverts à la demande du comte. Les barons, les chevaliers, et les seigneurs qui se rendent trop tard au service du comte, sont punis d'une amende s'élevant au sixième du re-

venu de leurs fiefs; ils auraient à payer double solde pour chaque homme de guerre qu'ils amèneraient en moins. Aucun château détruit ne doit être relevé sans la permission du comte. Les chevaliers nés dans le pays, qui auront persévéré dans la foi, conserveront envers le comte ou les autres seigneurs leurs anciennes relations; quant à ceux qui ont fait cause commune avec les hérétiques (ce qui doit être prouvé par le témoignage des évêques et des prêtres), ceux-ci fixeront ces relations. La contribution qu'il est permis au seigneur de percevoir sur les propriétaires fonciers, est déterminée dans les lettres d'investiture, et elle ne doit pas être dépassée. Tout contribuable peut changer de demeure, mais il est obligé de laisser son héritage et sa maison [1]; le serf devait même laisser ses effets mobiliers. Quiconque peut donner caution pour sa comparution devant la justice, ne peut être arrêté. La plainte contre des taxes exagérées sera portée au comte, et il est de son devoir d'empêcher les barons de surcharger d'impôts leurs arrière-vassaux. Quant aux forêts, aux eaux, aux pâturages, les choses restent dans l'état consacré par un usage de trente ans. Personne, à moins qu'il ne soit caution, ne doit être arrêté pour les dettes de son seigneur. Aucun, soit chevalier ou paysan, ne peut en exproprier un autre, et il n'est pas permis à celui qui a été exproprié d'employer la force; il doit se présenter devant le seigneur, et le récalcitrant sera puni selon sa condition. Les assemblées et les confréries, même dans un but utile, sont défendues; si elles se tiennent contre le seigneur, les corps et les biens des transgresseurs sont échus à celui-ci; si elles se tiennent contre tout autre, elles seront punies par des amendes. Celui qui pouvant prendre ou aider à prendre un ennemi de la foi sur le territoire du comte, néglige de le faire, est échu corps et bien au comte, ainsi que celui qui fournirait à un hérétique des vivres ou d'autres objets nécessaires à la vie.

[1] La personne était libre; le sol et la maison appartenaient au seigneur.

La tutelle des mineurs, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de seize ans, est dévolue au plus proche parent, et au seigneur lorsqu'il n'y a pas de parent. Les boulangers vendront le pain d'après le poids fixé par le seigneur, sous peine de la confiscation du pain. Les filles de mauvaise vie doivent se livrer à leur vil métier hors des villes. Les droits de péage qui n'existent pas depuis trente ans sont abolis. La redevance foncière sera payée au seigneur dans sa maison à une époque déterminée; le non-paiement pendant trois années entraîne la déchéance du bien. Les droits du suzerain ne doivent pas être lésés par la vente du bien payant un cens. Toute succession sera réglée selon le droit français usité dans les environs de Paris; la dot d'une femme fait retour à ses parents. Les veuves et héritières de barons, les femmes nobles qui possèdent des châteaux-forts, peuvent épouser, selon leur inclination, tout Français pendant dix années; mais il leur est défendu d'épouser quelqu'un né dans le pays, sans l'assentiment du comte. Les femmes des adversaires du comte doivent sortir du pays, mais elles peuvent emporter avec elles leur dot, sous la promesse faite par serment qu'elles ne l'emploieront pas à soutenir leurs maris; tous les ans, pendant le carême, on percevra sur chaque maison trois deniers au titre de Melgueil, pour le pape et l'Église de Rome, en mémoire éternelle de la conquête du pays sur les hérétiques par le Souverain-Pontife. Ces ordonnances furent adoptées le 1er décembre [1].

En examinant ces ordonnances, nous voyons d'abord que Simon suivit un ordre naturel dans la convocation des différents états. C'était l'Église soumise aux intérêts et aux devoirs de ses possessions territoriales; c'étaient les barons engagés envers leur suzerain par la cession des terres et des hommes, se protégeant eux-mêmes, ainsi que les seigneurs, en fixant leur prestation du service militaire; c'étaient les bourgeoisies de villes

[1] Ep. XV, 167. — « Consuetudines « quas Dominus Comes Montisfortis « stabilivit apud Pamias, » in Martene Thes., I, 831. Aussi in Dumont, Corps Dipl. Suppl. II, 81. — On a ajouté plus tard cinq autres articles, 47-51.

qui, composant une classe d'industriels libres, étaient immédiatement sous l'autorité du suzerain. Tous s'étaient obligés par serment[1] à observer les anciens usages; car en les prenant pour base, c'était le moyen de causer le moins de tort, d'exciter le moins de mécontentement, et de ne pas échanger légèrement ce qui existe contre de nouvelles épreuves à subir. Le but principal des ordonnances était d'affranchir le pays des hérétiques : c'est pourquoi le vassal français qui venait tout récemment d'acquérir des fiefs dans ces contrées, était soumis au droit qu'il apportait de sa patrie, tandis que le seigneur foncier indigène qui prêtait hommage au nouveau conquérant conserva son droit national et ne se vit assujéti à aucune autre restriction que celle qui était nécessaire pour la conservation de la conquête. Ensuite, ces ordonnances n'établirent que les rapports de ceux qui entraient en relation immédiate avec le nouveau suzerain; elles ne réglèrent que les relations dévolues de l'ancien suzerain au nouveau. Tout ce dont le premier ne s'était pas mêlé demeura intact; et le changement de seigneur n'exerça aucune influence, si ce n'est une influence bienfaisante sur ceux qui ne lui étaient subordonnés que médiatement; car quelques charges qui s'étaient accrues arbitrairement furent abolies; on assura aux faibles une protection contre les puissants, et on détruisit les oppressions.

A Rome, on paraît avoir eu peu connaissance de la marche des choses dans le sud de la France. On avait laissé le soin de tout aux légats; et, comme on ne recevait ni rapports, ni plaintes, ni appels, on crut qu'il n'y avait pas lieu à se mêler davantage de ces affaires. Le pape envoya seulement au mois de septembre le sous-diacre Pierre Marcus[2] pour percevoir le cens dans ces contrées, au profit de l'Église romaine, et en outre pour terminer quelques difficultés. Innocent le recommanda au comte Simon, aux légats, à tous les prélats des églises qui devaient payer le cens au Siége apostolique, et les

[1] Petr. Valliss., c. 65.
[2] Correctorem litterarum nostrarum. Ep. XV, 162.

pria de le recevoir amicalement, de lui prêter aide et conseils. Marcus était chargé de recevoir 1,000 marcs d'argent chez Raymond et Elie, deux riches marchands de Cahors et banquiers de Simon, somme que le comte avait assignée chez ceux-ci comme présent destiné au pape. Marcus remit l'argent aux maisons des Templiers, en Provence, et celles-ci l'expédièrent au trésorier de la maison des Templiers à Paris. Il avait en outre mission de traiter avec l'évêque de Magalon au sujet du cens annuel à payer au nom du comté de Melgueil, pour lequel l'évêque offrait 20 marcs. Innocent consentit en même temps que le comte de Montfort accordât les fonctions de chancelier à ce même Marcus, à cause de son expérience, quoique ses services fussent nécessaires, sous bien des rapports, au pape qui avait éprouvé sa loyauté et sa prudence [1].

[1] Ep. XV, 167-176.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

L'Allemagne : événements militaires ; voyages de Frédéric. — Victoire des Crémonais sur les Milanais. — La France : Philippe se réconcilie avec Ingelburge. — L'Angleterre : Innocent invite la France à la guerre ; préparatifs dans les deux pays ; Jean se soumet au siége apostolique, devient son vassal ; situation de la Flandre ; la flotte française est brûlée à Dam ; Philippe s'en venge sur la Flandre ; Jean en querelle avec les barons ; négociation touchant l'exécution de ses promesses. — Espagne : suite de la victoire remportée sur les Maures ; demande de divorce faite par le roi d'Aragon. — Le Portugal. — Les hérétiques : nouvelles tentatives de négociations à Rome ; concile de Lavaur ; ses suites ; la guerre éclate de nouveau ; bataille de Muret ; Pierre d'Aragon est tué. — L'hérésie dans les autres contrées. — Circulaire adressée par le pape au concile.

(1213.)

Les princes allemands étaient divisés ; la plupart de ceux de l'Allemagne méridionale avaient embrassé la cause de Frédéric ; et la plus grande partie de ceux du nord et de l'ouest tenaient encore pour Othon. Les deux rivaux passèrent l'hiver au milieu de leurs partisans afin d'en acquérir de nouveaux et de raffermir les anciens. Othon habitait dans le voisinage des seigneurs des Pays-Bas, d'où il se rendit, à la fin du mois de janvier, à Brunswick, et prit des mesures pour la construction du couvent qu'il avait solennellement promis de fonder à l'époque de la diète de Wurzbourg ; ensuite il conquit de nouveau, le jour de la Saint-Benoît, le Kartzbourg, dont, peu de temps auparavant, les ennemis s'étaient emparés par surprise. La mort de son frère Guillaume, qui seul propagea la famille de Henri-le-Lion dans les familles actuelles de Lunebourg et de Wolfenbuttel, fut pour lui, à la fin de l'année précédente,

une perte sensible; car c'était uniquement par les efforts de Guillaume que les princes saxons continuaient à rester fidèles à Othon [1].

Frédéric passa les fêtes de Noël à Haguenau; mais à la fin de janvier il se rendit à Francfort et s'y fit reconnaître de nouveau comme empereur par beaucoup de grands seigneurs qui y étaient assemblés. Frédéric, interrogé par l'évêque de Spire sur l'endroit où il fallait garder l'argent donné par l'héritier du trône de France, répondit : Il faut le partager entre les princes. Une telle libéralité lui gagna les cœurs, éloignés par l'avarice sordide d'Othon. De Francfort il alla à Ratisbonne, où il déclara déchu de ses fiefs et dignités, au mois de février, dans une assemblée de plusieurs princes, le comte palatin Henri, qu'il cherchait en vain à détacher de son frère. Ce ne fut que plus tard qu'une réconciliation s'effectua par le mariage d'Agnès, fille héritière de Henri, avec Othon, fils de Louis de Bavière. Dans la semaine sainte, l'empereur, suivi de plusieurs évêques, abbés, et de l'élite de la noblesse de Souabe, transporta sa cour à Constance, où il régla quelques affaires de sa maison. Puis il descendit de nouveau le Rhin jusqu'à Worms, revint à Constance au mois de juin, et tint enfin une grande diète à Éger au mois de juillet. Frédéric, qui voulait signaler le commencement de son règne par des bienfaits distribués à des églises particulières et par son union avec le Siége apostolique, déclara au pape dans une bulle d'or signée par les principaux princes ecclésiastiques et temporels de l'Empire : « qu'en considération de la protection reçue, « des soins fidèles de la tutelle, il lui témoignera constamment, ainsi qu'à l'Église romaine, comme l'avaient fait tous « ses prédécesseurs, plutôt en plus qu'en moins, l'obéissance « et le respect [2]. » Il accorda la liberté des élections des év-

[1] Chron. Engelhus., in Leibn. SS., II, 1110; Chron. Luneb., in Leib. SS.; Chron. Riddagshus., in Meibom. SS., t. III.

[2] Innocent y est appelé : « Protector « et benefactor noster, per cujus beneficium, operam et tutelam aliti « sumus, protecti pariter et promoti. »

ques par les chapitres, la liberté d'appel à Rome pour toutes les affaires ecclésiastiques; il renonça aux prétentions impériales sur la succession des prélats défunts, sur les revenus des églises vacantes; ce qui est à l'empereur devait rester à l'empereur, et ce qui est à Dieu devait rester à Dieu ; il promit des secours efficaces pour l'extermination de l'impiété hérétique; l'Église romaine obtint la garantie de toutes les possessions acquises depuis les temps anciens, à la réserve des frais d'entretien de l'empereur quand il se rend à Rome pour être couronné. Tout sujet d'inimitié était oublié; la paix et la concorde devaient à l'avenir unir l'Église à l'Empire. Il la soutiendra aussi dans la défense du royaume de Sicile, des îles de la Corse et de la Sardaigne, et de tous ses droits.

Frédéric revint sur le Rhin en traversant Erfurt, Nuremberg et la Souabe. A Haguenau, il confirma toutes les propriétés et tous les priviléges de l'Église de Worms, en reconnaissance de ce que l'évêque Léopold de Worms avait fait pour lui; et, peu de temps après, se rappelant encore à Spire les grandes obligations que lui avaient imposées les efforts d'Innocent pour la conservation de son royaume héréditaire, il renouvela à Richard, frère du pape, l'investiture du comté de Sora dans la terre de Labour pour lui et ses descendants [1]. En remontant l'Alsace, il revint au mois de novembre à Bâle, afin de se rendre sans doute dans la Souabe, dont la fidélité et l'attachement devaient l'unir particulièrement à cette patrie de sa famille.

Dans le Bas-Rhin et la Westphalie, les évêques Othon de Munster et Hugues de Liége seuls avaient embrassé la cause de Frédéric. Mais les vassaux de l'évêché et les bourgeois de la ville de Munster éprouvaient d'autres sentiments que ceux de leur évêque. Car tant que l'empereur Othon se montra hostile à celui-ci, les bourgeois et les vassaux non-seulement s'éloi-

[1] Frederici II R. R. aurea bulla de libertate ecclesiastica, in Goldast. Const. Imp., II, 289. Würdtwein N. subs. dipl., II, 118; Dipl. (V id. oct.) in Murat. Antiq., V, 653.

gnèrent de leur pasteur, mais méditèrent aussi sa perte. L'évêque s'étant rendu avec le comte Gauthier de Kerelenberg à Cologne, y fut jeté en prison. C'est pourquoi l'archevêque Sigefroi de Mayence prononça l'interdit contre tous les bourgeois et vassaux, contre les habitants de tout sexe et de tout âge, et contre tous les lieux dans lesquels les citoyens de Munster séjournaient, et tout commerce avec eux fut défendu aux chrétiens fidèles. L'excommunication frappa également le vieux duc de Brabant, et il en obtint à Rome l'absolution, en retour de sa promesse de se réconcilier avec l'évêque. Par cette condescendance, le pape espérait attirer le duc Othon dans le parti catholique [1].

Un autre motif contribua encore à amener ce résultat. Le duc avait épousé Marie, fille de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie. Ferrand de Flandre, ayant vu avec mécontentement se former dans son voisinage une pareille liaison avec le roi de France, engagea l'évêque de Liége à se venger des injustices et des malheurs de l'année précédente par une invasion dans le pays du duc. De son côté, Ferrand voulut commencer les hostilités; mais le duc prévint l'évêque, et les cruautés qu'il exerça furent aussi criminelles que ses paroles. Un grand nombre d'habitants de Tongres cherchant un refuge dans l'église contre l'incendie de leurs maisons, le duc dit : « Je ne sais si Dieu ou le diable habite dans cet édifice; avant « d'aller plus loin, il faut que la puissance du feu en expulse « l'un ou l'autre; » et en même temps il fit incendier tous les villages d'alentour. L'évêque rassembla toutes les troupes disponibles, et marcha, le dimanche 14 octobre, contre l'armée ennemie près de Stopes, non loin de Montenacken. Il commanda aussitôt l'attaque, disant que Dieu l'assisterait contre les traîtres; il parcourut les rangs de ses soldats, leur donnant la bénédiction; et ceux-ci se mirent trois fois à genoux pour prier, au milieu des éclats de rire et des plaisanteries des en-

[1] Albert. Stadens.; Godofr. Mon.; Ep. XVI, 56.

nemis. Le frère du duc voulut encore une fois négocier un accommodement; mais celui-ci, confiant dans la supériorité de ses forces, s'y refusa. Son frère, mécontent et prévoyant un malheur, s'écria : « Tu es déjà vaincu ! » Le duc rangea son armée en bataille avec une grande prudence; placée sur un coteau, elle devait éviter le combat jusqu'au moment où le soleil donnerait dans les yeux des Liégeois. Mais le ciel se couvrit subitement de nuages. D'autres ruses de guerre qu'il avait préparées ne purent non plus réussir; l'évêque combattit vaillamment avec sa troupe, parce qu'il avait confiance dans la justice de sa cause, dans la protection du Tout-Puissant; il remporta la victoire. Trois mille cadavres ennemis couvrirent le champ de bataille, et le nombre des blessés et des prisonniers était considérable; l'évêché se vit délivré, et, peu de temps après, sa sécurité fut garantie par un traité de paix [1].

Le roi Waldemar de Danemark se sépara d'Othon, à cause des rapports de celui-ci avec l'évêque Waldemar de Brême, qui assistait Othon plus par son zèle que par des secours. Le pape déclara déchu de sa dignité l'évêque de Hildesheim, qui avait porté les armes contre le landgrave de Thuringe, et qui séjournait à la cour d'Othon, sans s'inquiéter de l'excommunication qui pesait sur ce prince. A Wurtzbourg, Henri et Bodo de Rabensberg, meurtriers de l'évêque Conrad, espéraient que leur situation prendrait une tournure plus favorable, s'ils réussissaient à élever à cet évêché un partisan de l'empereur excommunié. Les frères de Rabensberg pénétrèrent dans la ville avec des gens armés, s'emparèrent d'un jeune chanoine, et, agissant comme en vertu du pouvoir impérial, le placèrent sur le siége épiscopal; mais Othon, l'évêque légitime, ne perdit point de temps, il parut dans la ville avec des soldats, et força les rebelles à abandonner leurs chevaux, leurs armes et leurs bagages, pour sauver promptement leur vie par la fuite. Il prit le château des Rabensberg, ravagea

[1] Ægid. aureæ Vall. Mon. Hist. Leodiens. Epp., in Recueil XVIII, 658. Magn Chron. Belg., p. 221.

leurs biens et les réduisit à la plus grande misère; on reconnut dans cette ruine la main vengeresse du Seigneur, qui châtiait le meurtre qu'ils avaient commis. L'évêque intrus n'eut qu'un seul moyen d'obtenir son pardon, ce fut de renoncer publiquement à Othon et de renouveler son serment d'obéissance à l'Église [1].

Les événements de l'année précédente avaient porté au plus haut degré l'exaspération des villes de Crémone et de Pavie contre Milan. Le pape accompagna en vain de menaces ses exhortations à la paix; les deux villes attendaient le moment favorable pour se venger. Les Milanais, emportés par leur haine, voulurent prévenir les Crémonais, et envahirent leur domaine avec de grandes forces; ceux-ci, unis à leurs alliés, cherchèrent à remplacer par la discipline militaire ce qui leur manquait en nombre; c'est pourquoi ils firent prêter serment aux troupes de ne courir après aucun butin, de ne saisir aucun fuyard, mais de pénétrer en colonnes serrées au milieu des ennemis. Le 2 juin, les deux corps d'armée étaient rangés en bataille l'un en face de l'autre, près de Castel-Leone. Cependant les Crémonais, plus dévoués à l'Église, craignant de profaner par une bataille le saint jour de la Pentecôte, offrirent aux Milanais de remettre le combat au lendemain; mais ceux-ci, sans se soucier de ce scrupule, redoutant que leurs adversaires ne reçussent des renforts pendant ce court délai, commencèrent l'attaque. Les Crémonais remportèrent la victoire, grâce aux mesures prudentes qu'ils avaient prises, et firent éprouver une grande perte aux Milanais en cavaliers et en fantassins, et leur enlevèrent même le *carrocium* [2] de la ville. Les Milanais espérant obtenir contre Pavie ce qui ne leur avait pas réussi contre les Crémonais, marchèrent avec de nouvelles forces contre cette ville; mais les habitants passèrent sans crainte à travers leurs maisons incendiées et les flammes du

[1] Ep. XVI, 70; Chron. Mon. Serens.; Ep. XVI, 50.

[2] *Grand char-bannière.* Caffari Annal. Gen.; Chron. Estens. in Murat. Ant. Est.

camp auquel les Milanais avient mis le feu pour se protéger, et attaquèrent ceux-ci avec fureur. Les Milanais ne soutinrent pas longtemps le choc, et prirent la fuite; le camp avec tous les bagages et beaucoup de drapeaux tombèrent entre les mains des vainqueurs. Les contemporains reconnaissaient dans cette défaite la juste punition que Dieu infligeait aux Milanais à cause de leur prédilection pour les hérétiques.

Le changement que Philippe de France apporta dans ses rapports avec sa femme dut surprendre Innocent. Avant de partir pour la guerre contre l'Angleterre et contre le comte de Flandre, le roi fit sortir Ingelburge d'Étampes, où elle avait vécu en prisonnière pendant dix-sept ans, et quand vingt années s'étaient écoulées depuis sa répudiation, la fit venir auprès de lui, et rétablit les relations conjugales avec elle. Cette réconciliation s'opéra-t-elle à la suite de nouvelles représentations faites par le pape ou par son envoyé? Philippe fut-il convaincu qu'après une si longue expérience toute résistance serait inutile, et qu'aucune nouvelle union ne serait plus possible pour lui? A-t-il agi d'après une résolution spontanée? espérait-il, en se soumettant au Siége apostolique, s'assurer d'une manière d'autant plus certaine l'assistance divine dans une guerre contre un excommunié? Voyait-il dans ce rapprochement le moyen le plus efficace de gagner son peuple et d'exalter son dévouement pour la guerre qui était imminente? Nous serions presque porté à présumer qu'il s'est décidé dans l'intention politique de réunir tous les esprits et de les faire coopérer plus énergiquement à ses vastes projets. Lorsqu'on connut le changement de sentiment du roi à l'égard de la reine, la France entière retentit de cris de joie, car le peuple ne trouvait rien autre chose à blâmer dans Philippe que sa conduite envers sa femme; elle avait touché tous les cœurs par son infortune. Ingelburge accueillit ce changement avec une satisfaction infinie; heureuse d'être arrivée au terme de ses douleurs et d'avoir trouvé enfin la récompense de sa constance dans l'affection de son époux, elle envoya à l'évêque Nicolas

de Schleswig quelques reliques en témoignage de sa reconnaissance pour l'Église. Cette union conjugale paraît n'avoir plus été troublée ; le roi honora Ingelburge par une disposition de son testament ; et elle qui survécut quatorze ans à son époux, l'honora aussi par une riche fondation pour le salut de son âme. Le corps d'Ingelburge reposa à Corbeil dans l'église où, par sa libéralité, des prières s'élevaient chaque jour vers le ciel pour le salut de l'âme de son époux ; image magnifique d'une réconciliation chrétienne ! Un monument et une inscription annonçaient à la France les vertus de la noble persécutée, jusqu'à l'époque où les souvenirs du passé et les vertus d'Ingelburge devinrent un crime aux yeux d'une génération impie [1].

Le différend de Jean d'Angleterre avec le Siége apostolique se développait à travers de graves complications, dans lesquelles la France était aussi mêlée. Au mois de janvier, l'archevêque de Cantorbéry arriva avec ses compagnons de Rome en France, et publia aussitôt devant le roi, le clergé et le peuple, l'excommunication prononcée contre Jean. Il les exhorta tous, en leur promettant la rémission des peines de leurs péchés, à précipiter Jean du trône, par la force des armes, afin qu'un plus digne vînt le remplacer. Philippe n'avait nullement besoin de la déclaration pontificale pour saisir le moment favorable de venger tous les affronts qu'il avait éprouvés de Henri

[1] Albericus, p. 470. — L'Anon. Cont. Rob. Autiss., in Recueil XVIII, 218, est le seul qui indique le motif politique de la réconciliation de Philippe avec Ingelburge. — Chron. Turon ; Rigord. — Philippe dit dans son testament : « Donamus bene meritæ « uxori nostræ Ysambor, reg. Franc., « decem millia librarum Parisien- « sium ; quamvis ampliora eidem re- « ginæ possumus dare, sed nos ita « taxavimus ut ea quæ injuste recipi- « mus, possemus plenius emendare. » — Ingelburge mourut au mois de juillet 1236. — A Corbeil, où elle demeura après la mort de Philippe, elle fonda une église de l'Ordre de Saint-Jean, avec un prieur et douze ecclésiastiques. Trois d'entre eux devaient dire tous les jours une messe des morts pour le couple royal, pour ses prédécesseurs et ses successeurs. — Voyez Montfaucon, Monument de France, II, 310, tabl. XIII, nº 2. — Le monument en bronze fut détruit pendant la Révolution. Le marbre placé en 1736 sur la tombe, se trouvait encore, dit-on, en 1800, dans l'église, qui a été convertie en magasin de poudre.

et de Richard ; tout prétexte de faire la guerre lui était agréable. Il convoqua pour le lundi après le dimanche des Rameaux les vassaux ecclésiastiques et temporels à Soissons, et leur donna connaissance de son projet de porter les armes contre l'Angleterre, de réintégrer les évêques bannis, de rétablir le service divin et de s'emparer de Jean à cause du meurtre d'Arthur. Les barons jurèrent unanimement d'assister leur roi dans un dessein si louable ; le sénéchal Savaric lui-même jura pour la noblesse du Poitou, si chancelante dans sa fidélité ; Ferrand de Flandre seulement demanda que les villes d'Aire et de Saint-Omer lui fussent rendues, si on voulait qu'il se rendît à la guerre. Philippe, voyant les esprits si bien disposés, ordonna, sous peine de perte de fief et de haute trahison, à tous ses vassaux, depuis le duc jusqu'à l'écuyer, de se trouver à Rouen le 23 avril. On chargea tous les vaisseaux qu'il put rassembler de provisions pour une grande armée ; les couvents furent obligés de fournir beaucoup d'objets, et en même temps d'attester par écrit que leurs contributions étaient volontaires. Le lieu de rassemblement de la flotte était près Boulogne [1].

Jean fut instruit de ces préparatifs par les espions qu'il entretenait sur le continent. Il s'attendait depuis longtemps à voir Innocent faire une tentative énergique pour obtenir l'obéissance à ses ordres, procurer à l'Église satisfaction pour le passé et sécurité pour l'avenir. Jean ne resta pas inactif ; chaque navire capable de porter au moins six chevaux, devait être monté par des matelots expérimentés, et se trouver au milieu du carême au port de Portsmouth, à la disposition du roi. Les vicomtes furent chargés de faire parvenir aux feudataires et aux vassaux royaux l'ordre, si le roi, leur vie et leurs biens leur étaient chers, de venir à Douvres, vers la fin de Pâques, bien équipés en chevaux et en armes. Ceux qui étaient en état de porter les armes, et qui n'avaient point de service féodal à remplir, furent invités à s'y rendre au prix d'une

[1] Cont. Rog. Hoved., in Recueil, XVIII, 169 ; Matth. Pâris ; Albericus ; Guil. Brit. ; Chron. Turon., in Martene, Coll. ampl., t. V ; Vinc. Bellov. Spec. XXX, 5 ; Iperii Chron. S. Bert ; Ep. XVI, 33.

solde. Les marchés aux vivres dans les provinces étaient abolis pour être placés à la suite de l'armée [1].

Mais Jean ne se contenta pas pour sa défense des troupes de son propre pays; il chercha et trouva des alliés, dont les secours contre Philippe étaient encore plus importants pour lui, par la situation de leurs provinces que par le nombre de leurs combattants. L'année précédente, le comte Regnaud de Boulogne, qui avait été expulsé de France, et que l'empereur Othon avait envoyé en Angleterre pour entretenir dans le cœur du roi la haine contre Philippe, avait prêté à Jean, le jour de l'Ascension, en présence de tout le peuple, le serment de vassal, et lui avait donné des cautions et des otages. Les services que Regnaud rendit, en s'efforçant de gagner les seigneurs des Pays-Bas en faveur de Jean, étaient plus précieux que s'il avait fourni lui-même des soldats. Othon l'avait chargé de conférer à ce sujet avec ceux-ci; c'est pourquoi le comte Thiébault de Bar et son fils Henri s'allièrent avec Jean, en retour de la restitution de quelques fiefs qu'ils avaient autrefois possédés; le duc de Limbourg fit de même pour un fief qu'il avait reçu du roi Richard. Un emprunt de 3,000 marcs, fait à Mathilde de Flandre, servit à gagner le neveu de celle-ci, Ferdinand, que Jean invita aussitôt à une conférence. Le duc de Louvain fut requis de permettre au moins à ses gens d'entrer au service militaire du comte de Boulogne; le vicomte de Thouars se joignit aussi à cette alliance [2]. Pendant la semaine de Pâques, on parvint encore à faire un traité avec le comte Guillaume de Hollande, en vertu duquel, si les étrangers faisaient une invasion en Angleterre, le comte devait venir au secours du roi avec vingt-cinq chevaliers et mille à quatorze cents lances à cheval, qui seraient à la solde du roi, depuis le jour de leur départ. Jean accorda au comte un fief d'un revenu annuel de 400 marcs, et celui-ci lui prêta le serment de vassal.

La crainte de perdre leurs fiefs décida une plus grande

[1] Matthieu Pàris, p. 162.

[2] Rymer Act., I, 50, 52.

quantité de vassaux à se trouver avec leurs troupes aux rassemblements indiqués, que ne le permettaient les provisions; ils ne conservèrent autour d'eux que les guerriers les plus éprouvés et les plus exercés. L'évêque de Norwich arriva aussi avec cinq cents chevaliers et beaucoup de cavaliers de l'Irlande. Lorsque toute l'armée fut réunie, on compta soixante mille combattants. La même activité régnait dans les cinq ports où était la flotte; une foule de galères croisaient devant les côtes; Jean espérait réaliser la ruine de son ennemi en l'empêchant, avec des forces maritimes supérieures, d'entrer sur le territoire de l'Angleterre. Le roi était à Douvres avec l'armée de terre. Plus l'époque approchait où devait se réaliser la prophétie de Pierre, plus les esprits s'agitaient dans une grande attente; il parut douteux que la fidélité des troupes pût répondre à leur valeur [1].

La tentative faite par Pandolphe pour disposer le roi à se soumettre à la volonté du pape ayant échoué, Jean savait bien qu'on préparerait des mesures plus sévères contre lui. Il s'efforça de les détourner par des négociations entamées à Rome même, et il envoya l'abbé de Beaulieu pour s'entendre avec Innocent. Pendant que le roi observait les côtes de France, l'abbé de Beaulieu revint de Rome accompagné de deux frères de l'Ordre des Templiers, pour faire savoir au roi que le sous-diacre Pandolphe et le frère Durand demandaient un entretien, et qu'ils apportaient des propositions d'accommodement.

Innocent ne dissimula pas que l'affaire dont il chargeait ses représentants était de la plus haute importance, et qu'il s'agissait de l'honneur et de l'élévation du Siége apostolique. Les deux envoyés devaient se présenter devant le roi accompagnés par un prélat anglais, et demander satisfaction pour l'Église, comme les ambassadeurs du roi en étaient convenus avec le pape. L'interdit et l'excommunication pourraient être levés après l'assurance donnée par serment que les articles les plus

[1] Cont. Annal. Rog. de Hoved. Annal. Waverl. in Recueil, XVIII; Matthieu Pâris.

essentiels seraient exécutés; quant aux différends de peu d'importance, le pape s'en réservait la décision; et si le roi, dans le délai d'un mois, ne voulait pas accepter ces propositions, les envoyés avaient ordre de revenir [1].

Jean devait être satisfait de cette disposition du pape à entrer dans de nouvelles négociations, et répondit aux Templiers que Pandolphe eût à venir sans délai. Celui-ci parla des troupes innombrables de la France, qui n'attendaient que le signal pour conquérir l'Angleterre. Il lui dit que tous les évêques, une foule de bannis de toute condition, désiraient ardemment le moment de reprendre leurs siéges et ce qu'ils avaient perdu, et de prêter hommage à Philippe; il ajouta que celui-ci avait des lettres d'invitation de la part des principaux barons, et qu'il avait l'espoir de terminer heureusement son entreprise. Le changement de conduite, la pénitence, une caution de se soumettre humblement au jugement de l'Église, pouvaient seuls encore lui sauver, par la grâce du Siége apostolique, son royaume dont il avait été déjà privé à Rome à cause de son refus de comparaître. Il engagea enfin le roi à éviter de tomber dans des difficultés dont ses propres forces ne pourraient plus le tirer.

Jean médita sérieusement ces propositions. Il vit le danger qui le menaçait; il en fut effrayé, non-seulement à la vue des troupes innombrables de Philippe, mais aussi par la peur de la défection de ses barons. Enfin, à l'exemple des princes qui croient assurer pour toujours leur pouvoir par des rigueurs arbitraires, et qui se laissent effrayer très-facilement par des craintes puériles et par des images fantastiques, la prophétie de Pierre lui revint dans la mémoire; il redouta la fête de l'Ascension, qui était proche. Dans cette disposition d'esprit, la pensée de l'excommunication l'inquiéta (peut-être pour la première fois); le trône, la vie, son bonheur, tout lui parut menacé. Violemment agité, il posa la main sur l'Évangile, et jura de se soumettre au jugement de l'Église. Treize barons se ren-

[1] Ep. XV, 231.

dirent cautions de l'y forcer dans le cas où il se rétracterait.

Le 13 mai, le lundi qui précède l'Ascension, fut conclu à Douvres, en présence d'une foule de comtes, de barons et de peuple, l'accommodement entre le roi et Pandolphe, en vertu duquel la paix devait être rétablie entre Jean, les évêques et tous les ecclésiastiques et laïques impliqués dans cette affaire. Le roi promit solennellement par serment de ne leur causer aucun tort et de ne leur en laisser faire ni dans leurs biens, ni dans leurs personnes; de ne pas les troubler dans leurs fonctions et dans leur juridiction, et d'expédier à cet effet des lettres publiques sous la caution de quelques barons, caution donnée sous la foi du serment. En agissant contrairement à ces promesses, le roi perdra la surveillance sur les églises devenues vacantes; si les barons ne veulent pas donner caution, le roi donnera en gage au Siége apostolique le droit de patronage sur les églises anglaises. Il devra remettre les lettres de sauf-conduit aux archevêques et à leurs compagnons avant leur arrivée en Angleterre; ceux-ci, de leur côté, s'engageront par serment et par écrit, à la réquisition du roi, à ne rien entreprendre contre la couronne, tant que Jean observera ce traité. On convint, en outre, que tous les biens des églises seraient restitués, que des indemnités seraient accordées pour tous les dommages essuyés, que toutes les franchises seraient rétablies et tous les détenus mis en liberté. Aussitôt après l'arrivée du plénipotentiaire du pape chargé de lever l'excommunication, le roi paiera aux mandataires des archevêques, des évêques et des religieux de Cantorbéry, pour chacun d'eux, une somme convenable destinée à payer leurs dettes et à subvenir aux frais de leur retour; et, pour tous, huit mille livres sterling, et il leur rendra, immédiatement après l'acceptation du traité, l'administration libre de tous leurs biens immobiliers. La proscription prononcée contre les ecclésiastiques sera révoquée publiquement, et le roi remettra à l'archevêque une déclaration portant qu'il n'en prononcera plus à l'avenir; il devra également lever la pro-

scription contre les laïques. S'il surgissait quelque différend au sujet de la restitution des biens, la décision sera donnée, après l'examen des preuves, par le légat. L'exécution de toutes ces mesures sera suivie de la levée de l'interdit. Les différends que le légat ne pourrait pas accommoder devront être envoyés à Rome. Douze barons prêtèrent caution pour l'exécution fidèle de la part du roi de toutes ces conditions; on donna ensuite aux évêques des saufs-conduits et l'assurance de l'accomplissement de toutes les promesses. — Aussitôt, Pandolphe se présenta devant le peuple et lui annonça que le roi était réconcilié avec l'Église, et qu'il fallait l'assister fidèlement contre ses ennemis. Des messagers furent envoyés en France pour annoncer à Philippe qu'il eût à renoncer à tout espoir de s'emparer de l'Angleterre. Néanmoins, beaucoup de personnes doutaient encore de la sincérité de Philippe [1].

Les propositions de paix du pape étaient accompagnées d'une lettre au commencement de laquelle Innocent, au lieu d'employer la formule usitée du salut, souhaite à Jean l'esprit de conseil salutaire : « Il ne s'agit plus de l'église de Cantorbéry, mais de savoir si toute l'Église de l'Angleterre « s'abaissera au rôle de servante. C'est pourquoi nous vous « envoyons par le légat l'arrangement convenu avec vos « députés. Il dépend de vous de rétablir ces conditions. « On vous a accordé trois des choses par grâce, quoique « vous vous en soyez rendu indigne. Nous vous accordons un « délai jusqu'au 1er juin prochain, pour accepter les propo- « sitions par une déclaration publique et par le serment de « quatre barons. Sinon, nous emploierons, à l'exemple de « Celui qui a délivré de sa main puissante son peuple de la « servitude de Pharaon, tous nos efforts pour affranchir « l'Église de votre esclavage. C'est notre dernier mot; si vous « ne voulez pas la paix, tandis que vous pouvez l'avoir, vous « ne pourrez pas l'avoir aussi quand vous la désirerez. Le re-

[1] Ep. XV, 234; XVI, 76; Matthieu I, 54; Wilkins Conc. Angl., I, 541; Pàris, p. 163; Rymer, Act. et fœd., Cont. Annal. Rog. Hoved., p. 170.

« pentir après la ruine serait inutile, comme on le voit par « l'exemple de ceux qui, de nos jours [1], se sont rendus cou- « pables d'une semblable audace [2]. »

Innocent communiqua le projet du traité de paix à l'archevêque de Cantorbéry et à ses collègues et les consola en leur présentant « le mérite de ceux à qui les douleurs et les insultes « endurées pour l'amour du Christ ouvrent d'autant plus sûre- « ment les portes de la félicité éternelle. » Il les exhorta à souffrir avec courage, « car ceux qui sèment avec des larmes, « recueilleront dans la joie; le soleil luit après la nuit, le calme « vient après l'orage; après les plaintes et les pleurs viennent « les cris de joie et le contentement. » Il leur rappela l'exemple de saint Thomas de Cantorbéry, et les encouragea « à avoir « confiance en Celui qui récompensera dans le présent et dans « l'avenir les grandes peines et les tribulations qu'ils suppor- « teraient en son honneur et en sa gloire. » Il déclara nulles, illégales, contraires aux libertés de l'Église, toutes les conventions, concessions et promesses que des ecclésiastiques d'un rang quelconque auraient faites avec le roi par rapport aux biens enlevés, et qui pourraient porter préjudice à une restitution complète de ces biens. De plus, tous les ecclésiastiques qui auraient aidé le roi excommunié, soit par des services, soit par des conseils ou des secours, qui auraient accepté des fonctions, des bénéfices, ou des dignités de lui ou de tout autre excommunié, tous ceux qui auraient été en communion spirituelle avec le roi et d'autres excommuniés, devaient être éloignés de toutes fonctions et de tous bénéfices, jusqu'à ce qu'ils eussent comparu devant le Siége apostolique. Les évêques reçurent le pouvoir de prononcer l'excommunication contre le roi et de mettre le royaume en interdit, dans le cas où il romprait la paix ou n'écouterait pas leurs exhortations. Enfin, comme le roi Henri avait déjà fait périr par le glaive le bienheureux Thomas de Cantorbéry qui défendait la liberté et les droits de l'Église, et que Jean son fils avait persécuté injuste-

[1] Othon et le comte de Toulouse. [2] Ep. XV, 234.

ment l'archevêque et les moines de Cantorbéry, les avait dépouillés et forcés à s'enfuir, les évêques et leurs successeurs reçurent la faculté, dans le cas où Jean violerait le serment qu'il a prêté à l'Église, de refuser l'onction, le sacre et la couronne à chacun de ses héritiers [1].

Deux jours après, la veille de l'Ascension, Jean renonça entre les mains du pape, à sa couronne et aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande, et remit un diplôme à Pandolphe, ainsi conçu :

« Afin d'obtenir la miséricorde de Dieu pour les offenses faites à la sainte Église, et n'ayant, hormis notre personne et notre royaume, rien de plus précieux à offrir, et afin de nous humilier devant Celui qui s'est humilié pour nous jusqu'à la mort; ensuite, par une inspiration du Saint-Esprit, et non forcé par la violence ou par la crainte, mais en vertu de notre bonne et libre volonté, nous remettons, du consentement de nos barons, à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul, à sa mère la sainte Église romaine, à son seigneur le pape Innocent et à ses successeurs catholiques, en expiation de nos péchés et de ceux de toute notre famille, tant vivants que morts, nos royaumes d'Angleterre et d'Irlande avec tous les droits et accessoires, afin de les recevoir de nouveau en qualité de vassal de Dieu et de l'Église romaine ; en foi de quoi nous prêtons le serment de vassal devant Pandolphe pour nous mettre à la disposition du pape et de ses successeurs, absolument comme si nous nous trouvions devant la personne du pape, et nos héritiers successeurs seront obligés de prêter toujours le même serment; et en signe de vassalité, nous et nos successeurs nous paierons annuellement au Siége apostolique, outre le denier de saint Pierre, 700 marcs pour l'Angleterre et 300 marcs pour l'Irlande, pris sur les revenus du royaume [2]. Le tout sous

[1] Ep. XV, 233, 236-238.

[2] Dans la quarantième année du règne d'Édouard III, la chambre papale réclama ces 1,000 marcs; mais le parlement anglais déclara que, sans son consentement, le roi Jean n'avait pas eu droit de rendre le royaume tributaire; c'est pourquoi les 1,000

peine de déchéance du royaume pour le successeur qui oserait violer cette disposition valable pour toujours [1]. »

Jean présenta au légat ce diplôme revêtu du sceau et signé par l'archevêque de Dublin et par plusieurs barons. Il se rendit ensuite accompagné d'un grand cortége dans l'église, déposa la couronne et les autres insignes de la royauté et prêta le serment de vassal : « Moi Jean, par la grâce de Dieu, roi « d'Angleterre et seigneur d'Irlande, je jure dès à présent fidé- « lité à Dieu, à saint Pierre, à l'Église romaine, et à mon sei- « gneur le pape Innocent et à ses successeurs légitimes; je « n'aiderai ni par conseils ni par actions, ni par pensées ni « par paroles, à leur faire perdre la vie, les membres ou la « liberté. Je veux autant que j'en aurai connaissance, dé- « tourner d'eux tout dommage, et l'empêcher autant que « cela me sera possible. Je leur découvrirai, aussi prompte- « ment que je le pourrai, ou moi-même ou par quelqu'un « dont je serai assuré, tout attentat contre eux. Je veux garder « le secret sur les projets qu'ils me communiqueront eux- « mêmes ou par des messagers ou par des lettres, et ne les « découvrir à personne sciemment et à leur détriment. Je « veux protéger le patrimoine de saint Pierre et notamment « les royaumes d'Angleterre et d'Irlande selon mes forces, et « les défendre contre tout le monde; aussi vrai que Dieu et « son saint Évangile me sont en aide [2] ! » Pandolphe jeta par terre l'argent que le roi présenta en signe de sa soumission, et il le foula aux pieds, au grand dépit de l'archevêque de Dublin; il garda la couronne et le sceptre pendant cinq jours, après lesquels il les rendit au roi.

La fête de l'Ascension était attendue dans diverses dispositions d'esprit. Jean fit dresser son camp au milieu d'une vaste plaine et annoncer la fête par un héraut d'armes. Il ne regar-

marcs ne furent point payés. Hallam, État de l'Europe au moyen âge, II, 75.

[1] Ep. XVI, 77 ; Matthieu Pâris.

[2] Ce serment était celui que le vassal prêtait à son suzerain. César Borgia prononça le même, presque mot pour mot, lorsque Alexandre VI l'eut nommé gonfalonier de l'Église. Burckhart, Diar., in Eccard corp. hist., t. II.

dait pas la prophétie de Pierre comme accomplie; d'autres disaient qu'elle n'avait été qu'un bavardage insensé, un grand nombre rougissaient de lui avoir ajouté foi et cherchaient à se justifier à eux-mêmes leur crédulité par toutes sortes d'interprétations. Mais Jean, parce qu'il était arrivé à la fin de la journée joyeux et bien portant, crut pouvoir punir le mensonge de l'importun prophète. Cette exécution s'opéra avec cette cruauté qui lui était innée; il le fit attacher avec son fils à la queue d'un cheval, les fit traîner depuis le château de Corf jusqu'à Warham et pendre ensuite tous deux, au grand scandale de plusieurs, puisque les paroles du prophète s'étaient en effet réalisées par l'acte de vassalité qu'il venait de prononcer entre les mains du légat [1].

Les événements de ces quelques jours sont tout un résumé et un tableau de la vie de Jean. Opiniâtre d'abord jusqu'à l'imprudence, tant qu'il ne voyait pas le danger; ensuite poltron jusqu'à la perplexité, lorsque le péril approcha, et après l'avoir détourné par une condescendance qui dépassait même ce qu'on exigeait, se montrant de nouveau plein d'inhumanité. Sa démarche fut aussi fortement blâmée que celle qui avait été faite neuf ans auparavant par Pierre d'Aragon. L'archevêque de Dublin, dit-on, déposa une protestation contre cet hommage au Saint-Siége; et quoique la véritable position des barons ne fût pas changée, leur fierté cependant se sentit bientôt offensée en voyant que de vassaux immédiats de la couronne ils étaient devenus des arrières-vassaux; le jugement que les étrangers portèrent sur cet acte du roi ne fut pas plus favorable que celui exprimé par les indigènes. La raison d'une conduite aussi extraordinaire ne doit pas être cherchée dans un dévouement subitement éveillé dans le cœur de Jean envers le Siége apostolique, dévouement qui dépassait toutes les exigences du pape, mais bien dans la crainte que lui faisait éprouver le roi de France, dans son découragement qui résul-

[1] Matth. Pâris; Cont. Annal. Rog. Hoved.

tait des dispositions douteuses de ses barons et de ses sujets, dans ses souvenirs reportés sur l'issue de ses guerres précédentes avec Philippe. Ce fut à ses yeux le seul expédient capable de déjouer les projets de son ennemi, et de sauver sa couronne des chances incertaines de la guerre [1].

Aussitôt que Pandolphe eut reçu les 8,000 livres sterling pour les évêques expulsés, il quitta l'Angleterre. Jean lui donna une lettre pour le pape, dans laquelle il déclare que c'est par vénération pour sa personne qu'il a accepté le projet d'accommodement sans y faire la moindre objection, et aussitôt que le légat le lui eut communiqué. Il prie le pape de lui être bienveillant et de lui témoigner sa bonté, en considération du grand fardeau auquel il s'est soumis avec joie [2].

Le légat donna connaissance de tous les diplômes aux évêques anglais qui se trouvaient en France, et il n'eut pas de peine à les déterminer à retourner dans leur patrie. Il se présenta ensuite devant le roi qui attendait le moment d'une traversée favorable, et le somma de congédier son armée; « car à présent que Jean se soumet à Dieu et à tous les ordres de l'Église et du pape, une attaque contre son royaume serait une offense envers le Souverain-Pontife [3]. » Philippe répondit avec colère : « N'ai-je pas entrepris ces préparatifs d'après les « ordres du pape et sur la promesse de la rémission des pé- « chés, pour lesquels préparatifs plus de 60,000 livres ont « déjà été dépensées? » Il est probable que Philippe n'eût pas écouté les exhortations de Pandolphe, si le comte de Flandre ne lui eût pas donné des conseils contraires. Celui-ci craignant d'être forcé de rompre son alliance avec Jean, déclara ouvertement que la guerre contre l'Angleterre était injuste, et que

[1] Guil. Brit., l. IX. — Matth. Pâris, p. 172, appelle cette démarche de Jean *illa non formosa sed famosa subjectio*. — La Geneal. Com. Fland. et la Chron. Andrens. in Recueil XVIII, 565 et 575, disent formellement que la crainte que lui inspiraient les préparatifs de Philippe l'ont déterminé à faire cette démarche. Le Cont. Annal. Rog. Hov. ib. 170, s'explique encore plus clairement.

[2] Ep. XVI, 78.

[3] Selon Rod. Coggeshale de mot. Angl., in Martene Thes., t. V, Pandolphe aurait empêché le départ de la flotte française.

le roi n'avait hérité d'aucuns droits sur ce royaume; lui-même ne marcherait pas, car ses villes et son patrimoine se trouvaient aussi injustement au pouvoir du roi de France. Philippe irrité d'un pareil langage, ordonna au comte de s'éloigner sur-le-champ de sa cour, et jura par tous les saints de la France : « Ou la France appartiendra à la Flandre, ou la Flandre à la France. » Cette résistance d'un grand vassal de la couronne détourna tout d'abord Philippe d'exécuter une descente en Angleterre; il fallait assurer ses propres frontières avant de porter la guerre chez son voisin.

La Flandre était parvenue à un degré de prospérité telle qu'aucun autre pays de l'Europe n'en atteignit un semblable; elle comptait un grand nombre de villes plus florissantes et plus peuplées que de vastes royaumes. C'est là où l'on travaillait la laine d'Angleterre pour les vêtements d'une grande partie de l'Europe [1]; c'est là où l'art créa le luxe des vêtements et des ornements intérieurs, là où la richesse de tous les produits arrivait des contrées lointaines, où ces produits étaient échangés et expédiés dans d'autres pays éloignés. C'est là que s'étaient formées, parmi ceux qui exerçaient la même industrie, ces corporations au sein desquelles les ouvriers rivalisaient pour la perfection de leur travail; qui garantissaient à l'acheteur une confection loyale; animées par un sentiment d'honneur qui, dans le cercle plus modeste de la vie quotidienne, pouvait, par sa pureté, être comparé à l'honneur chevaleresque; le prince voyant que la prospérité du pays, sa dignité et sa puissance étaient le fruit d'une activité si bien réglée, dotait ces corporations de faveurs et de priviléges. C'est ainsi que se développa cette bourgeoisie libre, vigoureuse et capable, que notre époque ne connaît encore que par l'histoire; cette bourgeoisie fière de ses créations, de ses œuvres, qui portait le bouclier d'or en l'honneur de la ville paternelle, et savait aussi manier les armes brillantes pour la défense de ses

[1] Capefigue, IV, 385, cite dans une note l'extrait d'une chronique, d'après laquelle tout le monde s'habillait avec les étoffes de la Flandre.

droits et des priviléges. Nous voyons dans ces villes industrieuses une activité intérieure, forte et libre, à côté d'un dévouement fidèle et désintéressé envers le suzerain; nous voyons l'autorité du suzerain comme prince maintenue à côté de l'existence respectée des droits concédés. Alors les princes ne s'étaient pas encore imaginé de tout soumettre à la même contrainte et à une règle uniforme, et de diriger tous les mouvements individuels de leurs sujets; de leur côté, les pieux, loyaux, honorables et inébranlables bourgmestres et conseils des villes ne croyaient pas s'élever d'autant plus haut qu'ils parvenaient à abaisser davantage la dignité du prince.

Cette Flandre, si pleine de vie et d'énergie, et si prospère, devait être attaquée par terre et par mer. Philippe soupçonnait l'alliance que Ferrand avait conclue avec Jean; il voulait employer toutes ses forces pour la briser.

La flotte, composée d'un nombre de vaisseaux tel que la France n'en avait jamais vu, partit de Boulogne [1] et longea les côtes; pendant que l'armée de terre s'emparait de Gravelines, la flotte prit sans résistance Dam [2] et son port vaste et sûr, situé près d'une côte fertile et agréable. Là, des trésors immenses en métaux précieux bruts, en magnifiques étoffes de l'Asie, en fourrures les plus recherchées du Nord, en vins les plus fins du Sud et en produits de tous les genres de la Flandre et de l'Angleterre devinrent le butin du pirate Savaric et de Cadoc qui ne respectèrent nullement le traité qui garantissait ces richesses. Toute l'armée, avide de pillage, se répandit, semblable à une nuée de sauterelles, dans tout le pays. Des villes, des châteaux, dans leur effroi, ouvrirent les portes; Ypres, Bruges ne furent pas assez fortes pour opposer une longue résistance. Philippe se dirigea vers la Flandre septen-

[1] Guil. Brit., l. IX. — Rigord, c. 54, parle de 1,700 vaisseaux.

[2] Ce ne peut être Dam de nos jours, situé à six lieues des côtes de la mer. Serait-ce Ostende? Mais, comme tous les écrivains français l'appellent Dam, nous n'osons pas écrire un autre nom.

trionale où l'attiraient la richesse et l'orgueil de Gand; il plaça son camp autour de la ville, dans l'espérance de réduire tout le pays, par la prise de cette place, et de pouvoir exécuter ensuite facilement ses projets contre l'Angleterre [1].

Aussitôt que Ferrand fut informé de l'invasion de Philippe, il fit rappeler à Jean les obligations de leur alliance. Celui-ci eût désiré faire passer toutes ses forces dans le Poitou, afin d'inquiéter Philippe de ce côté; mais ses barons ne montrèrent aucun penchant pour le suivre. Il donna alors au comte Guillaume de Salisbury, son frère, au duc Guillaume de Houtland et au comte de Boulogne cinq cents vaisseaux, sept cents chevaliers et un corps d'élite de cavalerie et d'infanterie. Un vent favorable les porta contre le port de Dam où, surpris d'y voir une si grande quantité de vaisseaux, ils apprirent que c'était la flotte française. Des espions apportèrent la nouvelle qu'elle n'était gardée que par un petit nombre de matelots. Le roi Philippe avait bien envoyé deux cent quarante chevaliers et dix mille hommes expérimentés, sous la conduite du comte de Soissons, pour veiller à sa défense; mais ceux-ci, entraînés par leur avidité de butin, parcouraient le pays. Les chefs anglais ordonnèrent, sans hésiter, l'attaque. Le petit nombre de matelots qui gardaient les navires ne résistèrent pas longtemps. Les Anglais chargèrent leurs vaisseaux légers de trois cents chaloupes richement fournies de vivres et d'armes, coupèrent les cordages et firent voile aussitot avec leur butin pour l'Angleterre, après avoir mis le feu à plus de cent navires qui avaient été poussés sur le rivage [2].

Philippe était occupé à préparer une attaque contre Gand, lorsqu'un messager accourut : « Seigneur, les Anglais ont paru « hier avec une flotte puissante ; le pays se soulève et se joint « au comte. » Un autre messager arriva immédiatement après celui-ci : « Quatre cents vaisseaux ont été perdus ; la flotte en-

[1] Rigord, c. 54 ; Vinc. Bellov., XXX, 6.

[2] Cont. Annal. Rog. Hoved.; Guil. Brit.; Matth. Pâris; B. Iperii Chron., in Recueil, XVIII, 231.

« nemie empêche la sortie du port; la riche caisse militaire « est en danger; les soldats sont plus occupés de ranger leur « butin que de protéger vos vaisseaux et vos biens. Toute « l'armée est devant les portes de Dam, Robert de Poissy se « défend encore avec un petit nombre de combattants. Sans « les secours les plus prompts, tout est perdu. » — « Je ne « tiens pas tant à Gand, s'écria le roi, pour mettre en jeu à « cause d'elle ma flotte et mes compagnons! » — Mais une grande armée qui est obligée de faire transporter sur des chariots tout ce dont elle a besoin, ne pouvait pas se mettre en mouvement avec tant de facilité; ses troupes légères devaient prendre les devants, afin que la garnison de Dam ne perdît pas courage. Le duc de Bretagne s'offrit pour cette mission et la regarda comme une grande faveur. Il partit le soir très-tard avec cinq cents lances, et sans prendre de repos, il parut à la troisième heure du matin devant les défenseurs de Dam comme un messager de salut. Le roi arriva aussi un jour après; une attaque générale eut immédiatement lieu, l'ennemi s'enfuit de partout jusqu'aux vaisseaux où un grand nombre perdit la vie, et d'autres furent faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait Regnaud de Boulogne, mais il fut reconnu par ses parents qui craignant de se couvrir de honte par son châtiment, le laissèrent échapper et ne retinrent que son cheval, son bouclier et son casque.

La Flandre expia la rapide invasion des Anglais par une horrible dévastation. « Bruges, s'écria Philippe, sera forcée « de me remplacer les vaisseaux perdus, soixante nobles qui « sont en mon pouvoir doivent racheter chacun sa liberté « moyennant 1,000 marcs; il faut qu'Ypres rachète ses prin- « cipaux bourgeois par une somme tout aussi forte; que la « flotte à laquelle les vaisseaux anglais ferment la sortie du « port soit donc réduite en flammes, je me dédommagerai du « triple de cette perte. » Il donna lui-même l'ordre de brûler la flotte; la ville aussi fut incendiée et devint un monceau de cendres, parce que les habitants, qui avaient des intelligences

secrètes avec les Anglais, avaient favorisé par des signaux leur entreprise. Philippe parut ensuite de nouveau devant les murs de Gand, qui se soumit enfin aux mêmes conditions acceptées par Bruges et Ypres. Courtrai, Lille, après un siége de trois jours, et Douai se rendirent; et lorsque toutes les villes importantes de la Flandre furent au pouvoir de Philippe, et que beaucoup d'otages lui parurent une caution suffisante pour le paiement des frais et pour la soumission, il s'en retourna dans ses États [1].

Jean se réjouissait des nouvelles de la Flandre, car le danger d'un débarquement en Angleterre était passé. Il envoya à ses troupes au delà de la mer de l'argent et l'ordre d'envahir la France et de la ravager. Il réclama l'assistance de l'empereur Othon auquel il envoya une embassade, le 25 juillet, chargée d'instructions verbales. Et, comme il voyait un allié naturel dans quiconque s'était attiré la sévérité de l'Église, il écrivit aussi au comte de Toulouse qu'il lui eût envoyé des secours à la Pentecôte, s'il n'en avait pas été empêché par les vents [2].

Afin de gagner le duc de Brabant et de le détacher de Philippe-Auguste, les alliés assiégèrent Bruxelles. Lille ouvrit de nouveau ses portes à son seigneur, et chassa la garnison française, la tour seule resta encore en leur pouvoir. Mais des secours leur arrivèrent à l'improviste, forcèrent une porte, mirent le feu aux maisons, et un vent violent ne tarda pas à propager l'incendie dans toute la ville. Beaucoup d'habitants trouvèrent la mort dans les flammes; les hommes vigoureux seuls échappèrent, et parmi ceux-ci le comte Ferrand, triste, plein d'anxiété, saisi de la frayeur d'être fait prisonnier. Le terrain mou, les vapeurs qui s'élevaient, un brouillard épais empêchèrent les Français de poursuivre les fuyards. Mais tout ce que le feu n'avait pas consumé, les machines de guerre

[1] Chron. Anon. Laudun., p. 716. — Les principales sources relatives à ces événements sont Guil. Brit. Philippeis, l. IX, et Matth. Pâris. — Les récits de Rigord, c. 54, de Vinc. Bellov. Spec. XXX, c (extrait presque littéral de Rigord); Geneal. Com. Flandr., in Martene Thes., t. III; Chron. Turon. ibid., t. V, sont plus cours.

[2] Rymer, Act. I, 57.

achevèrent de l'abattre entièrement; tous ceux qui avaient échappé aux flammes ou qui ne s'étaient pas enfuis, furent vendus par le roi comme esclaves.

Les nouvelles reçues d'Angleterre produisirent à Rome une grande joie. Innocent reconnut la main de Dieu dans la marche de cette affaire. Il écrivit au roi : « Le Saint-Esprit vous a ins-« piré de soumettre votre royaume à l'Église romaine, afin de « le posséder avec plus de solidité et d'éclat, comme un « royaume sacerdotal et comme un sacerdoce royal. Puissiez-« vous exécuter inviolablement tout ce que vous avez pro-« mis. » Conformément à la volonté de Jean, le pape envoya, pour exécuter le traité d'accommodement, le cardinal Nicolas, évêque de Frascati, avec des pouvoirs étendus, afin qu'en sa qualité de légat, il pût achever heureusement ce qui avait été commencé[1]. Il le recommanda à l'archevêque de Cantorbéry, qui voulut à peine croire à un pareil changement, à ses co-évêques, aux prélats qui étaient restés en Angleterre, aux barons pour qu'ils lui donnassent appui et assistance dans tout ce qui pouvait servir à la protection et à l'élévation du royaume. Le légat était chargé aussi de négocier la paix entre la France et l'Angleterre, c'est pourquoi le pape l'avait également recommandé à Philippe-Auguste : « Si vous avez répondu, jus-« qu'à ce jour, est-il dit dans la lettre à celui-ci, aux prières « et aux invitations apostoliques, vous continuerez encore « à donner des preuves de votre dévouement au Saint-« Siége[2]. »

L'archevêque de Cantorbéry et les moines de l'ordre de Saint-Augustin, les évêques et tous les laïques qui avaient vécu jusqu'à ce jour en pays étranger revinrent en Angleterre, au mois de juin. Le roi évita leur présence, car il méditait toujours quelques artifices. Mais les barons qui s'étaient engagés pour lui par serment déclarèrent que les traités devaient, non-seulement être rédigés, mais observés. Le roi fit venir auprès

[1] Magn. Chron. Belg., p. 231; Guil. Brit.; Ep. XVI, 79.
[2] Ep. XVI, 79-82.

de lui l'archevêque de Winchester, se jeta à ses pieds et lui déclara qu'il était le bienvenu. Les évêques, versant des larmes, relevèrent le roi et le conduisirent au milieu d'eux à la cathédrale de Saint-Suithin, à l'entrée de laquelle ils le relevèrent de la sentence d'excommunication, conformément aux ordonnances de l'Église, en chantant le cinquantième psaume. Le roi prêta le serment de protéger l'Église, de rétablir les anciennes ordonnances du roi Édouard, et de faire justice à chacun par ses cours de justice. Il promit de restituer avant Pâques prochain tout ce qui avait été enlevé, sous peine d'une nouvelle excommunication. Le serment de fidélité envers le pape fut aussi renouvelé. Ensuite l'archevêque le conduisit, pour la première fois après de longues années, dans la maison du Seigneur, offrit le sacrifice de la messe, en sa présence, et tout le monde fut rempli de joie lorsque les évêques et les barons vinrent s'asseoir à un festin avec le roi. Les vicomtes reçurent l'ordre de faire exécuter partout des enquêtes sur les biens enlevés aux évêques, sur les pertes qu'ils avaient éprouvées. Beaucoup de grands seigneurs, qui avaient assisté le roi dans la persécution de l'Église, demandèrent aussi l'absolution. Plusieurs allèrent la solliciter à Rome, surtout les ecclésiastiques, comme le pape se l'était réservé; on croyait que quelques-uns d'entre eux s'y étaient rendus sur les désirs du roi, afin d'obtenir de l'indulgence au sujet des restitutions [1].

Jean espérait enfin avoir terminé toutes les difficultés, et pouvoir se livrer exclusivement à ses projets contre la France. Il établit dans ce but une régence, et se rendit en toute hâte à Portsmouth. Une foule de chevaliers se présentèrent à lui en se plaignant d'avoir dépensé tout leur argent comptant pendant le long laps de temps qu'ils l'avaient attendu, et que, s'il souhaitait qu'ils le suivissent, il devait les entretenir aux frais du trésor royal. Jean ne voulut et ne put pas y consentir. Les

[1] Ann. Waverley; Matthieu Pâris, p. 166; Anon. Cont. Rog. Hoved., p. 471.

barons du Northumberland déclarèrent que leur devoir féodal ne les obligeait pas à faire le service militaire au delà de la mer [1]. Irrité de cette conduite, le roi partit pour l'île de Jersey, dans l'espoir que les barons, rougissant de leur résistance, l'y rejoindraient; mais ils n'avaient plus d'affection pour Jean, et il se vit forcé de revenir en Angleterre. Furieux de cette défection, il médita de dompter les grands par les armes. L'archevêque de Cantorbéry lui ayant rappelé à Northampton qu'il est contraire au serment du roi de faire la guerre à quelqu'un sans une sentence prononcée, le roi lui répondit avec humeur : « Ce n'est pas à cause de vous que je remettrai les affaires du « royaume; je ne dépends d'aucun tribunal temporel. » Plein de colère, il partit au point du jour suivant pour Nottingham. L'archevêque le suivit et l'avertit qu'il faisait encourir l'excommunication à quiconque prendrait les armes pour lui avant la levée de l'interdit. Étienne ne quitta le roi que lorsqu'on eut fixé un jour auquel il convoqua les barons pour se justifier.

Les grands seigneurs ecclésiastiques et temporels se rassemblèrent le 25 août dans l'église de Saint-Paul à Londres. L'archevêque commença le sermon par ces paroles : « Mon cœur « a espéré dans le Seigneur et il m'a aidé, et ma chair s'est « épanouie ! » A peine avait-il prononcé ces mots, qu'on entendit crier à haute voix ; « Par la mort de Dieu ! tu mens : « jamais ton cœur n'a espéré dans le Seigneur; ta chair ne « s'épanouit pas ! » Le peuple saisit l'audacieux interrupteur, et l'archevêque continua tranquillement son sermon. Quand il fut achevé, chacun fut invité à évaluer les dommages éprouvés, afin que l'on pût fixer ce que le roi aurait à donner en compensation. A cette occasion, l'archevêque prit à part quelques barons et leur dit confidentiellement : « Le roi a promis « par serment, lors de son absolution reçue à Winchester, « d'abolir toutes les lois injustes et de rétablir les anciennes

[1] Rad. Coggeshale, in Recueil, XVIII. 106.

« bonnes ordonnances ; lui (l'archevêque) a découvert un di-
« plôme de Henri I[er], moyennant lequel les barons peuvent « récupérer leurs anciennes libertés. » Lorsque l'archevêque leur en fit donner lecture, ils en furent grandement réjouis et jurèrent de sacrifier leurs biens et leur vie pour le maintien de ces libertés : mais pour le moment, il parut qu'on ne voulut pas encore en faire usage [1].

Jean devenait toujours plus inquiet et plus indécis. Lors de la mort du grand-juge, Galfroi, coupable de beaucoup d'injustices, il dit en riant : « Certes, en arrivant aux enfers, il pré-
« sentera le premier salut à l'archevêque Hubert de Cantor-
« béry. » Il haïssait tellement l'archevêque Étienne, qu'il n'épargnait aucun moyen pour prévenir le pape contre lui. Tous les grands du pays lui étaient suspects. C'est pourquoi il nomma Pierre de Roches, évêque de Winchester, aux fonctions de grand-juge, et excita un nouveau mécontentement en confiant un pareil pouvoir sur l'Angleterre à un étranger. On rapporte qu'il offrit à l'Émir-al-Mumenim d'Afrique d'embrasser l'islamisme, s'il voulait lui envoyer des secours [2]. Cette démarche lui coûtait d'autant moins qu'il ne craignait pas de parler d'une manière dérisoire ou blasphématoire des doctrines du christianisme. On raconte qu'on vidait un jour un cerf gras en sa présence : « Ce cerf a vécu d'une manière bien
« confortable, dit-il en riant, et cependant il n'est jamais allé
« à la messe ! »

Le cardinal Nicolas arriva vers la Saint-Michel en Angleterre. Il remit à l'archevêque de Cantorbéry une lettre du pape dans laquelle l'archevêque était exhorté à agir maintenant avec prévoyance et fidélité, à faire pour le bien du roi et du royaume, et pour la paix, tout ce qui pourrait se concilier avec l'honneur et le bien du Siége apostolique et de l'Église anglicane : il l'avait invité encore à envoyer aussi promptement que possible un rapport au pape sur tout ce qui se passerait,

[1] Ann. Waverl.; Matth. Pâris.
[2] Rad. Coggesh.; Odor. Rayn. Annal. 1213, n° 33.

afin qu'il pût ordonner, selon sa prudence, ce qui était nécessaire [1].

On négocia pendant trois jours à Londres, en présence du roi et du cardinal, sur les demandes d'indemnité du clergé. Le roi offrit 100.000 marcs et une compensation complète à Pâques, pour le cas où il résulterait de l'enquête que le montant des pertes dépasserait cette somme. Le légat fut mécontent de ce que le clergé n'accepta pas aussitôt cette offre ; mais le clergé soupçonnait le légat de pencher outre mesure pour le roi. Celui-ci, dans l'espérance de gagner du temps, vit avec plaisir que les évêques voulaient faire précéder l'enquête de l'estimation, et établir ensuite leurs demandes conformément à ce qui en résulterait. — Le 3 octobre, Jean prêta le serment de vassal au cardinal, en qualité de représentant du pape, et paya pour la première fois le droit de 1000 marcs. Comme le diplôme qu'il avait donné au légat Pandolphe était scellé avec de la cire, il en remit un autre revêtu d'une bulle d'or. Le question de la restitution des biens fut traitée de nouveau dans les conférences postérieures, et le roi manifesta les mêmes dispositions, quoique plus accessible à écouter de bons avis. Le cardinal et les évêques lui conseillèrent d'abolir les abus qui font souffrir son peuple : de mettre un frein aux concussions des vicomtes et de leurs fonctionnaires, et de remplacer par des hommes probes ceux qui ne songeaient qu'à leur bourse [2]. Comme les ecclésiastiques dont on avait détruit les châteaux, les maisons et les métairies, et coupé les forêts, ne se contentaient pas d'une simple restitution, des arbitres devaient décider de leurs prétentions. Le jour de saint Nicolas, chaque évêque apporta l'estimation de ses pertes à l'assemblée tenue à Reding. Pendant trois jours, ils espérèrent voir leur affaire se décider ; mais un ordre du pape étant arrivé pour commander à Jean de satisfaire la reine Bérengère et de restituer entièrement au comte de Montfort ce qu'il lui avait enlevé, Jean de-

[1] Ep. XVI, 89.

[2] Annal. Cont. Eng. Hoved.

vint plus opiniâtre que jamais. Les évêques s'en retournèrent donc sans avoir rien terminé; ceux seulement qui avaient été exilés avec l'archevêque de Cantorbéry reçurent 15,000 marcs par l'intercession du cardinal.

Pendant ces négociations, une ambassade de Jean arriva à Rome. Les députés étaient chargés de conférer verbalement sur plusieurs points avec le pape, et de lui demander aussi qu'à l'avenir le roi ne fût plus excommunié, et ses chapelles ne fussent plus mises sous l'interdit que par une sentence de Rome. Dans sa réponse à Jean, Innocent renouvela l'expression de « la joie qu'il éprouvait de son changement de senti« ments, et de ce que le Seigneur l'avait élevé par l'humilité « et l'avait établi sur le rocher du salut. Il accèdera autant « que cela lui est possible à tout ce qui lui a été proposé par « les ambassadeurs; car il espère que le roi honorera l'Église « dans son royaume comme l'épouse du Seigneur, puisque la « dignité royale et la liberté de l'Église peuvent très-bien « subsister l'une à côté de l'autre; d'autant plus que l'expé« rience montre que les princes qui ont attaqué la liberté de « l'Église ont perdu leur puissance; et qu'au contraire la « puissance de ceux qui ont eu soin du spirituel s'est aug« mentée. Nous conseillons à votre intelligence royale de ne « pas entrer en querelle avec les archevêques et évêques de « votre royaume, principalement sur les affaires ecclésiasti« ques et les droits de l'Église; vous devez sous ce rapport « vous adresser à nous, auprès de qui vous obtiendrez, par « des voies convenables, beaucoup plus que par votre au« torité. » Innocent fit expédier aussi le diplôme en vertu duquel le Siége apostolique recevait en fiefs les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, et les prenait sous la protection de saint Pierre, à la réserve que chaque successeur du roi les recevrait du pape et de l'Église romaine, et prêterait foi et hommage pour eux. Les évêques d'Angleterre furent en même temps exhortés à ne pas troubler la paix avec le roi, et à ne pas exciter des troubles. Quant aux griefs des

évêques, ils devaient en informer le Siége apostolique, qui les examinera tous et en décidera selon l'équité. Comme le roi, son successeur et le royaume appartiennent à l'Église romaine, la fidélité et l'obéissance doivent d'autant plus être observées.

Le légat fut chargé d'ordonner à l'archevêque de Cantorbéry et à ses évêques de s'emparer de toutes les lettres qui avaient été expédiées contre le roi, dans la prévision où il n'aurait pas consenti aux propositions de paix, de les lacérer ou de les brûler, afin qu'on n'en pût faire usage. La surveillance sur la restitution des biens épiscopaux fut encore recommandée au légat; quiconque en possédait quelque chose devait le rendre pour le soutien de la Terre-Sainte. On lui confia enfin la nomination (avec l'assentiment du roi) à tous les siéges épiscopaux et à toutes les abbayes vacants dans toute l'Angleterre, et on lui enjoignit de faire choix d'hommes distingués par leurs connaissances et leur conduite, qui seraient fidèles au roi et utiles au royaume par leurs conseils et leurs actions. Les hommes incapables et indignes devaient être éloignés de leurs fonctions [1].

Le légat se trouva investi d'un grand pouvoir, et on lui reprocha d'en faire usage arbitrairement, et sans toujours peser avec conscience le bien de l'Église. Au lieu de consulter l'archevêque et les évêques, il se rendit, en la compagnie de quelques ecclésiastiques de la cour, auprès des églises vacantes, et nomma souvent les plus incapables aux hautes dignités, suivant l'ancien abus existant en Angleterre. Il paraît qu'il ne fut accordé qu'aux chanoines d'York de procéder librement à l'élection; plusieurs ecclésiastiques en ayant appelé au Saint-Siége, le légat les suspendit de leurs fonctions, et chercha à les empêcher de se rendre à Rome en leur défendant d'emporter quoi que ce fût de leur propre fortune. Il assigna des paroisses à ses propres ecclésiastiques sans demander le consentement aux

[1] Ep. XVI, 130-132, 135, 133-138

patrons de ces paroisses. C'est ainsi qu'il fut détesté et généralement accusé d'injustice; telle n'était certainement pas la pensée du pape, qui voulait protéger tous les droits, régler tout d'une manière conforme à l'ordre, et qui, non-seulement engageait dans ses bulles les évêques, les barons, les chevaliers et tout le peuple des deux royaumes à être fidèles au roi, mais qui défendit aussi à l'archevêque de Cantorbéry de mettre en interdit les possessions de Jean situées au delà de la mer, sans en avoir préalablement informé le Siége apostolique [1]. Ce qui était tout naturel, car ces possessions ne faisaient pas partie, sous le rapport ecclésiastique, de l'Angleterre, elles étaient depuis les temps anciens sous la juridiction d'autres métropolitains.

Revenons en Espagne, et voyons quelles furent les suites de la victoire des chrétiens.

A peine l'Émir-al-Mumenim fut-il retourné en Afrique, que la nouvelle de préparatifs terribles se répandit en Espagne. Le bruit qu'il allait se rendre pour la seconde fois dans la Péninsule, avec des forces encore plus considérables, avait soulevé une inquiétude générale, et celui dont le devoir était de réunir toutes les forces de la chrétienté contre ses ennemis, ordonna à son légat, dans le sud de la France, d'exhorter les chrétiens à se réunir contre les infidèles. Le noble roi de Castille s'occupa de diriger de nouveau les sujets de toute l'Espagne contre les Maures. Plein de zèle pour l'exécution de ce dessein, il termina le différend qui divisait les rois de Léon et de Portugal; même, sans les malheurs de la guerre, cette année avait été pénible pour l'Espagne, car le pays et les bestiaux souffraient de la disette. Comme l'archevêque de Tolède remplissait les devoirs d'un guerrier chrétien, de même il savait remplir ceux d'un pasteur zélé; il distribua tous ses biens, recueillit des dons, exhorta les riches par son exemple et les toucha par la parole de la grâce. Tout le monde, le roi, le

[1] Ep. XVI, 155; Matth. Pâris; Rymer, Act. I, 58; Ep. XVI, 136.

clergé, les barons, les chevaliers, les bourgeois, contribuèrent, rivalisèrent entre eux par des aumônes; et néanmoins ces secours réunis ne purent arracher à la mort causée par la famine une foule de gens qui mouraient dans les rues et les carrefours. Beaucoup de chevaux périrent faute de fourrages; les oiseaux tombaient morts [1].

Alphonse se remit en campagne dès le mois de février; l'Émir-al-Mumenim avait succombé l'année précédente à la douleur de sa défaite, pendant qu'il faisait ses grands préparatifs. Le roi de Castille, jouissant de la gloire d'avoir pris divers châteaux à l'ennemi, et d'avoir changé la mosquée de la ville forte Alcarez en un temple du vrai Dieu, vint célébrer la Pentecôte non loin de Tolède; il se sentait heureux au milieu du cercle de ses enfants et de ses neveux, plus heureux que ceux qu'un courage téméraire avait poussés des frontières de l'Estramadure dans Séville, ville ennemie, et qui, se confiant plus dans leur bravoure et la sainteté de leur cause qu'ils ne pesèrent les forces d'Aben-Zaïd, succombèrent sous ses coups. Aben-Zaïd, excité par cette victoire, ordonna à son fils d'envahir la Castille; mais les hordes maures ne résistèrent pas aux chrétiens, qui coururent promptement aux armes. Ceux-ci reprirent, à la vérité, le butin fait par l'ennemi, mais les hommes gisaient par terre, égorgés par les infidèles [2].

Alphonse, pour s'en venger, marcha, au mois de novembre de la même année, contre Baeza (cette ville était retombée au pouvoir des ennemis), et envoya six cents chevaliers d'élite au roi de Léon, car celui-ci ne méritait pas non plus le reproche de se reposer quand l'Espagne et la foi étaient en danger. Il choisit Alcantara pour prix de sa valeur. Cette ville ne trouva de protection contre la bravoure chrétienne, ni dans ses fortifications, ni dans la persévérance de sa garnison; mais ceux qui assiégeaient Baeza éprouvèrent toutes les duretés du fléau qui désolait l'Espagne; la famine fit même surmonter

[1] Ep. XV, 215; Ferreras, IV, 162; Rod. Tolet., VIII, 13.

[2] Cardonne, p. 323; Rod. Tolet., l. c.; Ferreras, IV, 105.

l'horreur pour la nourriture de chair humaine; c'est pourquoi Alphonse conclut une trève et se retira à Calatrava, où l'archevêque de Tolède, ce valeureux, éloquent et pieux prince de l'Église, donna toute sa vaisselle d'argent pour diminuer la disette; et, afin que les châteaux-frontières ne fussent pas abandonnés, il s'y enferma avec ceux qui mouraient de faim. Le pape lui confia la direction spirituelle des domaines que le roi avait reconquis à la foi chrétienne [1].

Les difficultés que les habitants du comté de Montpellier faisaient éprouver à Pierre d'Aragon, sa passion effrénée pour les femmes, passion qui lui faisait regarder le mariage comme un joug intolérable, accrurent son aversion invincible pour Marie, sa femme, et le fortifièrent dans la pensée qu'il avait déjà eue, sept ans auparavant, de s'en séparer. Voici quels étaient ses prétextes : il l'avait épousée du vivant de son second époux, le comte de Comminges, et avant son mariage, il avait eu un commerce intime avec une proche parente de Marie. Le pape fit examiner la demande de Pierre; la reine réclama un délai pour présenter sa défense. Divers évêques et légats furent successivement chargés de cette affaire, et plusieurs années se passèrent. La reine avoua qu'il y avait eu, en effet, mariage, mais non union légalement valable avec le comte de Comminges, parce qu'il lui était trop proche parent et avait eu déjà deux femmes. Le roi chercha à réfuter ces motifs, et la question arriva à Rome. La reine s'y rendit en personne avec un avocat. Après avoir examiné avec soin l'affaire, Innocent déclara, au mois de janvier de cette même année, en plein consistoire, que les raisons du divorce alléguées par le roi étant insuffisantes, le mariage subsisterait. Il exigea que Pierre reçût de nouveau la reine dans la communion conjugale, d'autant plus qu'elle lui avait donné un fils et qu'elle était une femme honorable. Afin de donner plus de poids à cette sentence, le pape fit annoncer au roi qu'il emploierait

[1] Rod. Tolet., VIII, 14; Ep. XVI, 153.

les moyens de discipline ecclésiastique, s'il ne s'y soumettait pas [1].

Pierre n'observa pas la sentence, et reporta même l'aversion qu'il éprouvait pour la reine sur son fils, de sorte qu'il n'eut aucune peine à le livrer au pouvoir de Simon de Montfort, avec lequel il était cependant en très-mauvaise intelligence; il songea même à une nouvelle union. Marie avait encore d'autres affaires à négocier à Rome; elle avait d'abord à se plaindre de ce que les habitants de Montpellier avaient détruit son château et enlevé les pierres; de ce qu'ils instituaient des fonctionnaires à son insu et même contre sa volonté; de ce qu'ils lui retenaient ses revenus et entretenaient la division avec son époux. Le pape ordonna une enquête sur toutes ces plaintes, imposa aux habitants une indemnité à payer à la reine. Les réclamations des enfants illégitimes du père de Marie, pour lesquels celui-ci avait en vain fait des démarches auprès d'Innocent, dans le but de les faire reconnaître comme capables d'hériter et de s'approprier ainsi la succession de Guillaume, étaient plus importantes. La grande inimitié de Pierre contre sa femme, l'avait porté au point de reconnaître pour seigneur de Montpellier Guillaume VIII, dépouillant par là son propre fils. Cependant cet acte ne pouvait avoir aucune validité sans le consentement de Marie, et elle ne chercha protection pour son fils nulle part ailleurs qu'auprès du pape; Innocent déclara de nouveau que tous les enfants de Guillaume étaient illégitimes, et que Marie et son fils étaient les seuls et uniques héritiers. Marie ne survécut pas longtemps à cette défense de ses droits par Innocent; elle tomba malade au mois d'avril, et fit son testament en présence du chirurgien du pape, de quelques fonctionnaires de la cour et d'un ecclésiastique. En vertu de ce testament, Jacques, son fils unique, devait être héritier, et dans le cas où il mourrait sans laisser de postérité, les deux filles qu'elle avait eues du comte de

[1] Gesta Com. Barcin., c. 24; Bern. Gomes Vita Jac., I, in Schotti, Hisp. illustr., XV, 221; B. Ep. Gomes, l. c.

Comminges seraient ses héritières. Elle choisit sa tombe dans l'église de Saint-Pierre, à côté du tombeau de sainte Pétronille ; les quatre principales églises de Rome reçurent d'elle de riches dons. Pleine de confiance dans le pape, elle le nomma protecteur de ses enfants et de sa succession, et exécuteur de ses dernières volontés, et lui donna le droit de les changer selon qu'il le jugerait convenable [1].

Alphonse de Portugal ayant succédé à Sancho son père, Innocent lui promit la protection de saint Pierre et la sienne ; il étendit même cette protection non-seulement, selon l'usage, sur le royaume et sur tout ce qui fait partie de l'autorité royale, mais aussi sur les pays qu'il pourrait conquérir sur les Sarrasins. En retour, le roi devait se montrer dévoué à sa mère la sainte Église, prêt en toute circonstance à reculer les limites de la foi chrétienne. D'après l'exemple de ses aïeux, et pour prouver par un acte le droit de saint Pierre sur son royaume, et en signe de respect, il eut à payer annuellement à l'archevêque de Braga deux marcs d'or pour Innocent et ses successeurs au Siége apostolique [2].

L'exhortation que lui adressa le pape d'exécuter le testament de son père avait été infructueuse. Alphonse, ne voulant pas laisser restreindre sa domination, chercha à enlever à ses frères et sœurs les petits domaines que leur père, en mourant, avait assignés à chacun de ses enfants pour leur entretien. Les deux sœurs mirent leurs places fortes en état de défense ; Thérèse demanda des secours au roi de Léon qui avait été son époux. Celui-ci envahit le pays ; beaucoup de ravages furent commis, et plus d'un combat se termina malheureusement pour Alphonse. Le pape aussi menaça, ordonna une enquête et réclama l'exécution du testament royal. Alphonse déclara qu'il ne voulait pas expulser ses sœurs, qu'il ne demandait que la reconnaissance de sa suzeraineté. Après une intervention inutile de quelques ecclésiastiques, l'affaire était venue

[1] Ep. XVI, 23 ; d'Achery Spicil., III, 576.
[2] Ep. XV, 24.

de nouveau devant le pape, qui nourrissait encore l'espoir d'un arrangement, et désirait ne prononcer une décision qu'à la dernière extrémité [1].

En Arménie, le roi, que son élévation au trône et la protection du pape auraient dû maintenir dans l'union avec le Siége apostolique, avait rompu la trêve négociée par le légat entre lui et la ville d'Antioche. Rupin, son neveu, envahit le territoire de la ville d'Antioche, qui ne s'attendait pas à cette attaque, et les soldats du roi entrèrent avec une fureur toute païenne dans les maisons et les églises, en incendièrent un grand nombre et emportèrent un riche butin. Comme preuve de son mépris pour l'Église, il reconnut le patriarche intrus et rejeté par le Siége apostolique, expulsa les ecclésiastiques latins de l'église de Tharse, et mit des Grecs à leur place. On laissa le choix au roi pour expier ces excès ou de gagner de nouveau la faveur apostolique par une obéissance pleine de repentir, ou de s'attendre à l'excommunication contre lui, contre son neveu et tous ses compagnons. Tant qu'il ne se soumettrait pas aux ordres et aux exhortations apostoliques, les rois de Jérusalem et de Chypre, et leurs barons, ainsi que les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, ne devaient l'aider ni par leurs conseils, encore moins par leurs armes, et assister le patriarche dans l'exécution de la peine ecclésiastique prononcée contre lui. Othon de Dampierre accusa en particulier Rupin de lui avoir enlevé Héloïse sa femme, la plus jeune fille de feu Amalric, roi de Chypre; Innocent avait déjà chargé le patriarche, en l'année 1211, d'examiner cette plainte et de lui en faire un rapport [2].

Depuis qu'en Occident un grand nombre d'affaires pressantes avaient été arrangées, l'Orient attirait de nouveau les regards plus attentifs d'Innocent. Combien de seigneurs chrétiens de ces contrées manquaient de ces sentiments qui, seuls, auraient pu leur concilier l'estime de leurs ennemis et la con-

[1] La Clède, Hist. du Portugal, II, 176; Ep. XVI, 32.

[2] Ep. XVI, 2; Reinhard, Hist. de Chypre, I, 137; Ep. XVI, 1??.

fiance de l'Occident. On les voyait constamment divisés entre eux, se querellant, et souvent armés contre leurs voisins uniquement par cupidité. C'est ce qui facilita tous les projets des Sarrasins [1] et rendit les secours plus nécessaires que jamais. Des milliers de chrétiens gémissaient dans les fers; la forteresse des infidèles, située sur le mont Thabor, menaçait de plus en plus Acre; et, s'ils réussissaient à s'emparer de cette ville, les derniers débris de la Terre-Sainte seraient bientôt subjugués. « Levez-vous ! écrivit Innocent à tous les royaumes « de l'Occident; levez-vous! soyez en paix entre vous, faites « cesser vos querelles, rassemblez-vous sous les bannières du « Crucifié, offrez-lui votre vie et vos biens; plus de six cents « ans *du nombre de l'animal* [2] se sont déjà écoulés! » Dans la lettre au roi de Jérusalem, il est dit : « Pesez les dangers dans « lesquels la Terre-Sainte est tombée par votre propre faute; « recherchez le royaume éternel; dirigez vos pas dans les voies « de Dieu; le Seigneur dirigera tout pour le mieux; quand « vous croyez être anéantis, vous vous lèverez comme l'étoile « du matin. Je défendrai votre droit et votre honneur, et vous « enverrai des secours des deux côtés de la mer. » Il commanda aux grands-maîtres des ordres de chevalerie, sous la menace des armes spirituelles, d'assister le roi avec fidélité et avec toute leur bravoure, et de défendre son royaume comme si c'était le leur [3].

Tous les évêchés, abbayes, chapitres des cathédrales, tout le clergé, les villes et bourgs des royaumes de l'Europe devaient équiper, ou seuls ou conjointement avec d'autres, des guerriers et les pourvoir de tout ce dont ils auraient besoin pendant trois ans; les villes maritimes fourniraient les navires; on permit aux ecclésiastiques de mettre en gage leurs bénéfices pour trois années, et de partir, à l'exception des reli-

[1] Ep. XVI, 211.
[2] Mahomet était *l'animal*, et le nombre 666 devait être la durée de sa doctrine, qui, alors, avait déjà régné plus de six cents ans. Voyez le calcul dans Albericus, p. 474.
[3] Ep. XV, 211, 209.

gieux des couvents. Les faveurs accordées à ceux qui se rendraient en Espagne ou dans le sud de la France, furent retirées, parce que dans ces pays le même besoin ne se faisait plus sentir. Outre les ordonnances d'usage, on menaça de peines sévères les voleurs de grands chemins, les pirates qui causeraient des dommages aux pèlerins qui allaient dans la Terre-Sainte, et tous ceux qui amèneraient des munitions de guerre aux Sarrasins ou prendraient du service sur leurs vaisseaux; on renouvela aussi l'ordonnance sur le tronc dans les églises [1]. Mais, afin de combattre l'ennemi non-seulement avec les armes temporelles, mais aussi avec les armes spirituelles, on décida qu'il serait fait tous les mois des processions et des prières, des aumônes et des exhortations au peuple sur les mérites de la Croix. Les hommes et les femmes, inclinés humblement contre terre, devaient entendre pendant le saint Sacrifice de la messe, le psaume : « Seigneur, les païens sont venus dans ton patri- « moine, » et le prêtre chanter à l'autel une prière spéciale pour la délivrance de la Terre-Sainte. On imposa à ceux qui étaient envoyés pour lever des troupes dans les royaumes et recueillir des contributions, la modestie et la modération dans leur conduite et dans leurs demandes pour leurs besoins personnels.

Innocent nomma son ancien condisciple, Robert Courçon [2], chanoine de Paris, élevé récemment au cardinalat, son légat en France, pour favoriser et propager l'œuvre à laquelle il s'était consacré dix ans auparavant sous le célèbre Foulques de Neuilly. Innocent le recommanda au roi, à l'héritier du trône, à sa femme, à tout le clergé de France, afin qu'ils eussent à l'appuyer pour tout et dans tout ce qui pourrait procurer le plus grand succès à sa mission. Le cardinal tint dans ce but, peu après son arrivée en France, un concile qui rendit surtout des décrets sévères contre l'usure, parce que l'usure

[1] Ep. XVI, 28.

[2] Il est appelé au commencement des statuts pour l'Université de Paris de l'an 1215, *Servus Crucis Christi*. Crévier, I, 304.

en appauvrissant les laïques les empêchait souvent de porter secours à la Terre-Sainte[1]. Il reprocha avec une telle énergie au clergé son indifférence pour une affaire qui intéresse toute la chrétienté, que celui-ci s'en plaignit auprès du pape qui recommanda plus d'indulgence. Innocent n'approuva pas non plus le cardinal d'attacher la Croix, sans aucune distinction, à quiconque se présentait, à des vieillards, à des enfants, à des femmes, à des boiteux, à des sourds, à des aveugles, même à des lépreux. Beaucoup de gens riches et puissants furent détournés de prendre la Croix, parce qu'une foule aussi déréglée était plus nuisible qu'utile à la croisade[2].

Plusieurs ecclésiastiques prêchaient la Croix sous Robert et avec lui. Il ordonna à ceux qui exhortaient à marcher contre les hérétiques du midi de la France, de cesser leurs prédications, attendu que la guerre contre les Sarrasins était bien plus urgente ; et, sous ce rapport, il soutenait entièrement l'opinion du pape. L'honorable, le savant et éloquent Jacques de Vitry se distingua aussi dans cette circonstance. Une visite qu'il fit à l'illustre Marie d'Oignies, dont il a écrit la vie, lui avait donné une direction nouvelle. Le plus beau succès couronna ses efforts. Ce fut, soit pour récompenser ce zèle, soit parce que le renom de sa haute capacité et de sa grande piété avaient traversé la mer, que les chanoines d'Acre l'élurent pour leur évêque, pendant qu'il travaillait encore en France pour la Terre-Sainte. C'est à un séjour de plusieurs années dans ce centre de la petite principauté chrétienne sur les côtes de la Palestine, que la postérité doit une relation fidèle de ce qui s'est passé dans ces contrées avant et pendant son époque. Malgré cet éloignement, il fut si peu oublié en Occident, que Grégoire IX, pour faire servir à l'Église universelle ses talents, le rappela à Rome, en qualité de cardinal-évêque de Frascati[3].

[1] Ep. XVI, 31-33 ; Du Theil, Mém. sur la Vie de Rob. de Courçon, in Mém. et Extr. de la Biblioth. du Roi, t. VI ; Petr. Valliss., c. 72.

[2] Lettre du pape au cardinal, in d'Achery Spicil., III, 577 ; Magn. Chron. belg. Albericus ad ann. 1215.

[3] Petr. Valiss., c. 73 ; Ep. XVI,

Dans l'archevêché de Mayence, les abbés de Salem et de Neubourg, ensuite l'abbé de Schonau, le doyen de la cathédrale de Spire et le prieur d'Augsbourg, se chargèrent d'exhorter les fidèles à la croisade. « Ici, observa Innocent, c'est « un plus grand mérite de se rendre en Palestine qu'en France, « et chacun fait bien d'échanger le dernier projet contre « le premier. On ne doit avoir égard à aucune opposition « de la part de la femme, ni de la part du roi, quand il or- « donne de se rendre au service militaire; pourquoi y ferait- « on attention, quand le roi du ciel le commande? » Il permit d'accorder l'absolution aux incendiaires et à ceux qui auraient commis des actes de violence sur les prêtres, après avoir préalablement indemnisé ceux qui en avaient souffert, afin que ces coupables puissent expier, en se croisant, les crimes qu'ils ont commis [1].

Depuis Cologne jusque dans la Westphalie, dans le Brabant jusqu'aux côtes de la Frise, prêcha Oliver, écolâtre de la cathédrale de Cologne, homme aussi pieux qu'éloquent et plein de zèle pour cette cause; il fut d'abord accompagné d'un disciple, puis des abbés de plusieurs ordres. Il commençait ordinairement son discours par les paroles de l'apôtre Paul : « Loin de moi toute gloire, à moins que ce soit uniquement « celle de la Croix du Christ. » Ce que la parole ne pouvait effectuer, était obtenu par des apparitions de la Croix au ciel, dont on vit, dit-on, plusieurs. Jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante, près de cinquante mille hommes prirent la Croix dans ces contrées, principalement dans les villes maritimes; il y en eut huit mille armés au moins de boucliers, et mille portant des cuirasses. On équipa dans tout le diocèse de Cologne plus de trois cents navires pour embarquer une si grande armée avec ses provisions et ses munitions de guerre. Dans les environs de Bruxelles, Égidius de Louvain donna la Croix à plusieurs milliers de chrétiens : l'un poussait l'autre, aucun

108; Guil. de Pod. Laur., c. 30; SS. Jun., t. IV; Guil. Tyr. Cont. Vita B. Mariæ Ogniacensis, in Act. [1] Ep. XVI, 29, 108.

ne pouvait rester en arrière; et les riches accablés par l'âge ou par des infirmités se rachetaient en favorisant par des contributions la sainte expédition [1].

En Italie, Innocent rappela aux Vénitiens qu'ils n'avaient pas encore réellement accompli leur vœu, et qu'ils n'en étaient pas déliés. Ils n'avaient même encore donné aucune satisfaction pour les ordres du Siége apostolique au sujet de Zara. Cet avertissement ne fut pas sans succès. Le duc Pierre Giani envoya un ambassadeur à Rome pour faire connaître au pape qu'il avait reçu avec joie l'exhortation d'aller à la croisade; qu'il voulait se mettre lui-même à la tête des troupes auxiliaires vénitiennes, et contribuer en hommes, en vaisseaux et en munitions de guerre, beaucoup plus que toute autre ville maritime [2].

Le patriarche fut chargé d'annoncer au roi de Jérusalem et aux grands-maîtres des ordres les secours qui se préparaient, et en outre de trouver des hommes circonspects et sûrs qui remettraient, de concert avec les messagers du pape, au sultan de Damas et de Bagdad une lettre comme un témoignage *d'humilité envers l'orgueilleux.* Innocent, d'après le conseil de quelques hommes prudents, avait fait la tentative d'obtenir de Malek-al-Adel la restitution du patrimoine du Seigneur, espérant que le souverain mahométan, effrayé d'une nouvelle levée générale dans toute la chrétienté, céderait volontairement. Il écrivit au Sarrasin en ces termes [3] :

« Au noble Saphildin, sultan de Damas et de Babylone, vé-
« nération et amour du nom divin :

« Le prophète Daniel nous apprend que c'est Dieu au ciel
« qui met en lumière ce qui est caché, qui change les temps
« et dispose des empires, afin que tout le monde reconnaisse
« que le Très-Haut règne sur les empires des hommes, et les

[1] Albert. Stadens; Emonis Chron. in Math. annal., II, 16; lettre d'Oliver au comte de Namur et à sa femme. Martene Coll. ampl., I, 1115; Balduini Chron.

[2] Ep. XVI, 35, 91.

[3] Ep. XVI, 36; Datum Lateran. VI kal. maii Pont. nost. ann. XVI; Richard de S. Germ. — Baluze n'en donne pas la date. Ep. XVI, 37.

« distribue à qui il veut. Il a démontré cela clairement en fai-« sant tomber Jérusalem et son territoire en la puissance de « votre frère, non à cause de ses vertus, mais à cause des of-« fenses par lesquelles le peuple chrétien a excité la colère de « son Dieu. Mais nous nous sommes adressé à lui et nous es-« pérons qu'il aura pitié de nous, puisque Dieu, pour nous « servir des paroles du prophète, n'oublie pas la miséricorde, « même dans sa colère. D'après l'exemple de celui qui dit dans « l'Évangile : *Apprenez de moi qui suis humble,* nous prions en « toute humilité votre grandeur, afin que la possession vio-« lente de ce pays ne fasse pas verser plus de sang humain « qu'il n'en a déjà été versé, qu'écoutant des conseils pru-« dents, vous nous rendiez ce pays, puisque à l'exception « d'une gloire vaine il vous en résulte peut-être plutôt des « dommages que des avantages. Si vous nous le rendez, nous « délivrerons réciproquement les prisonniers et nous laisse-« rons reposer la guerre, et notre peuple sera traité auprès de « vous, comme le vôtre le sera chez nous. Nous vous prions « de recevoir amicalement les porteurs de cette lettre, de les « traiter honorablement et de leur donner une réponse con-« venable et conforme à notre attente [1]. »

Cette proposition fait voir encore quel était l'unique but important pour Innocent, et sans doute aussi, dans le commencement, pour la plus grande partie de ceux qui prirent la Croix; c'était la possession du sanctuaire de tous les sanctuaires. Si Malek-al-Adel eût répondu aux désirs d'Innocent, il est probable que ces croisades eussent été interrompues, du moins pour longtemps. Cette lettre est aussi d'un prix inappréciable pour la justification des papes contre le reproche d'avoir favorisé ces expéditions militaires des chrétiens dans d'autres intentions que celles qui sont de toute évidence. Si

[1] Cette lettre provoqua sans doute celle du calife Nassirli Dinillah, qui fut connue environ deux ans plus tard à Irak, sous le titre de Ruhol-Aarifin (esprit de ce qui doit être discerné). Cette lettre est revêtue de tous les arguments du Coran et de la tradition. On trouve des renseignements à ce sujet dans Michaud, Bibliothèque des Croisades.

jamais pape a su et reconnu ce qu'il voulait, ce fut sans contredit Innocent, et dans cette lettre il découvre le plus intime de ses désirs à un prince des infidèles, auquel ne le rattachaient nuls rapports, et vis-à-vis duquel il ne pouvait cacher aucune pensée indigne.

Venise n'était pas encore rassurée au sujet de l'élection du patriarche; le duc et le sénat demandaient la confirmation de leur compatriote, quoique le pape n'eût donné aucune décision, après avoir examiné en plein consistoire le patriarche élu. Innocent croyait avoir assez fait pour Venise, en remettant l'affaire à un jugement entre les parties, et en prescrivant au fondé de pouvoirs qu'il envoyait à Constantinople de passer par Venise pour y conférer sur cette question. Le légat, retenu à Venise contre sa volonté, ne pouvant ni consentir aux propositions à lui faites, ni continuer son voyage, Innocent se vit forcé de faire terminer cette affaire à Constantinople par un autre légat.

Il choisit le cardinal-évêque Pélage d'Albano, espagnol de naissance, dans la personne duquel, en sa qualité de membre distingué de l'Église, le pape crut honorer particulièrement l'empereur, l'Empire et les grands seigneurs. Tout le clergé fut informé de son arrivée et averti que le légat était revêtu de pleins pouvoirs et que toutes les sentences qu'il prononcerait contre les récalcitrants seraient exécutées dans toute leur teneur et leur force [1].

Le choix de ce personnage pour un pays qu'on venait de soumettre, parmi les habitants duquel un long schisme avait engendré la haine religieuse, n'était pas un choix heureux. Il est juste de ne pas le rendre responsable de ce qu'on trouva étranges ses vêtements rouges, ses souliers, les housses de ses chevaux et ses équipages [2]; mais ce qu'il faut lui imputer, c'est

[1] Ep. XVI, 91. — Ferreras, IV, 109, dit que c'est le premier cardinal espagnol à sa connaissance. Ep. XVI, 106. 104-15.

[2] Les cardinaux portent le chapeau rouge seulement depuis 1245. Platina, Vita Innoncent. IV.

son inflexibilité, son orgueil, son emportement, sa violence pour faire rentrer [1] les schismatiques dans l'Église romaine, ce qui en éloigna les esprits d'une manière plus décisive. Des moines furent enfermés, des ecclésiastiques chargés de fers, des églises fermées ; chaque prêtre devait, sous peine de mort, reconnaître le pape pour chef de la chrétienté et faire mention de lui pendant le service divin. Pleins d'anxiété, un grand nombre d'habitants de Byzance et du pays d'alentour vinrent trouver l'empereur Henri et lui déclarèrent : « Nous avons soumis seulement nos corps et nos âmes à votre domination ; nous prenions volontiers les armes pour votre défense, mais nous ne quitterons pas nos saints usages. Ou délivrez-nous du danger, ou laissez-nous nos prêtres indigènes. » L'empereur ne voulant pas se priver de l'affection de tant de sujets valeureux fit rouvrir les temples, contrairement à la volonté et aux représentations du légat, mettre en liberté les moines et les prêtres, et détourna ainsi l'orage qui menaçait Byzance. Il est difficile de croire qu'Innocent ait approuvé la conduite du légat, puisque le but principal de sa mission était de préparer une réunion plus efficace des deux églises pour le concile qui allait être tenu, et qu'en employant de pareils moyens, le schisme devait se prononcer avec d'autant plus d'obstination.

Dans le midi de la France, l'union était également loin d'être rétablie. Peu de temps après la campagne de l'année précédente contre les Sarrasins, les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, de Béarn, en partie vassaux de Pierre, roi d'Aragon, parurent à la cour de celui-ci. Raymond se plaignit de ce que l'armée catholique avait occupé non-seulement les localités habitées par des hérétiques, mais tout son pays, voire même le domaine avec lequel Richard avait autrefois doté sa sœur ; les autres se plaignirent de ce que le légat avait forcé leurs gens de prêter foi et hommage à un étranger. Le roi envoya sans retard un message à Rome et fit prier le

[1] Georg. Acropol., c. 17.

pape d'assurer le comté à son neveu et à son beau-frère; il promit de le garder auprès de sa cour, de l'instruire dans la foi et de purifier tout l'Aragon des hérétiques [1]. Raymond le père fit de son côté l'offre de combattre, pour sa pénitence, les adversaires du Christ, soit au delà de la mer, soit en Espagne.

Ce fut au commencement de cette année que l'ambassade fut présentée à Innocent. Il écrivit une lettre à ses légats et à Simon de Montfort, dans laquelle il blâma sévèrement beaucoup de choses qui s'étaient faites uniquement par cupidité depuis la prise de Béziers jusqu'à l'époque actuelle. Il désapprouva particulièrement le comte de Montfort d'avoir tourné ses armes non-seulement contre des hérétiques, mais aussi contre des chrétiens orthodoxes, d'avoir versé le sang innocent, d'avoir même occupé des provinces qui n'étaient coupables d'aucune faute. « Une pareille conduite, dit-il, rend la foi « des habitants suspecte; mais vous avez aussi empiété sur la « propriété des vassaux aragonais dans un moment où leur « roi, marchant contre les Sarrasins, n'a pu les protéger. « Comme le roi d'Aragon se prépare de nouveau à combattre « les infidèles, le comte doit rendre libres ses domaines, afin « que Pierre puisse partir avec joie et sans inquiétude. » Il ajoutait que l'investiture de Carcassonne lui imposait le même devoir de foi et hommage envers le roi que celui qui était rendu par le vicomte de Béziers, et que les droits de personne ne devaient être lésés. Des propositions aussi importantes que celles faites par le roi d'Aragon réclamant un mûr examen, les légats furent obligés de les soumettre à une assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de comtes, de barons, de bourguemestres et d'autres personnages prudents et capables, dont l'avis devait être transmis au pape pour qu'il pût prendre une décision. Il écrivit encore à l'archevêque de Narbonne : « Les affaires de la Provence concernant l'hérésie ayant pris

[1] Odor. Rayn. ad ann. 1213, n° 6. — Le jeune Raymond avait épousé en 1211, Sancia, sœur du roi.

« une tournure favorable, et les armes chrétiennes étant main-
« tenant bien plus nécessaires en Espagne contre les Sarrasins,
« vous devez vous efforcer de conclure la paix ou une trève
« pour ce pays et ne pas accabler le peuple chrétien par de
« nouvelles levées [1]. »

Ce langage ne présente-t-il pas sous un beau jour la modération, l'impartialité et l'amour de la justice qui animaient Innocent? Ni les lettres aux légats, ni celles adressées à Simon ne sont indulgentes; ni la joie que lui faisait éprouver la fin de l'hérésie, ni les diverses preuves de vénération données par le comte ne purent arrêter la sévérité de justes représentations. Les services rendus par Simon ne lui paraissaient devoir pas l'autoriser à poursuivre arbitrairement et exclusivement ses propres intérêts. Si pendant cette guerre beaucoup d'excès déplorables ont eu lieu, ou si cette guerre s'étendit plus loin et dura plus longtemps que ne l'exigeait la réalisation du but pour lequel elle avait été entreprise, la faute n'en retombe nullement sur Innocent qui ne pouvait avoir l'œil à tout, qui, pour bien des choses, fut obligé de s'en rapporter aux relations d'hommes qui ne répondaient pas toujours à sa confiance, comme le réclamait le plus grand bien de l'Église. Les légats reçurent l'ordre de terminer l'affaire du comte de Toulouse en le purifiant canoniquement. Une assemblée fut convoquée, à cet effet, à Avignon pour les derniers jours de l'année précédente. Maître Thédisius étant tombé malade, beaucoup de prélats craignant un air malsain, cette assemblée fut différée au mois de janvier et transférée à Lavaur. Pendant ce temps, le roi Pierre était arrivé à Toulouse vers Noël. Il fit offrir une entrevue à Simon par l'archevêque de Narbonne, et réclama la restitution des provinces appartenant aux comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn. Il fit la même demande devant les évêques réunis à Lavaur. Ceux-ci exigèrent que le roi adressât sa requête par écrit. Trois jours après, le

[1] Petr. Valliss., c. 70; Ep. XVI, 212, 215.

16 janvier, il envoya de Toulouse un mémoire. Il contenait les mêmes désirs et les mêmes offres qu'il avait déjà envoyés à Rome. La réconciliation du comte Raymond avec l'Église et sa soumission à toute pénitence qui lui serait imposée fut encore une fois promise. Les comtes de Comminges, de Foix, était-il dit, ne sont ni des hérétiques et ne l'ont jamais été, mais ils n'ont fait qu'aller au secours de leur cousin et suzerain; enfin, le vicomte de Béarn est prêt à se soumettre aux ordres de l'Église donnés par des juges non suspects. Il espère qu'on aura égard à la situation des chrétiens en Espagne [1].

Au concile de Lavaur, l'archevêque de Narbonne et les évêques d'Albi, de Toulouse et de Comminges répondirent au légat du pape au nom de tous : « Il est impossible d'admettre le comte à se justifier de l'hérésie et du meurtre de Pierre de Castelnau, car il ne garde aucun serment; après son retour de Rome il s'est conduit plus mal qu'auparavant; il est cause que mille croisés, beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques ont été tués par ses soldats; il a mis en prison, banni des ecclésiastiques et leur a causé des dommages; le soupçon d'hérésie étant depuis longtemps si profondément enraciné, il est indigne d'être réadmis dans le giron de l'Église; un décret personnel du pape peut seul le délivrer de l'excommunication. » On répondit donc au roi [2] : « On ne peut séparer le père et le fils dans les affaires du comte de Toulouse. Le Siége apostolique a accordé grâce à celui-ci, l'archevêque de Narbonne, précédent légat, lui a fait des offres réitérées qui ont été dédaignées; l'affaire est devenue plus mauvaise; le comte s'est rendu indigne de tout pardon. Le comte de Comminges s'est allié, malgré son serment, avec les hérétiques et a rompu son ban, et comme le comte de Toulouse assure qu'il a été son conseiller pour la guerre, il est cause de tous les maux commis. Quand il se montrera digne de l'absolution et quand il l'aura reçue, alors seulement l'Église ne refusera pas de lui faire

[1] Ep. XVI, 39; Petitiones regis Aragonensis in concilio apud Vaurum, Ep. II, 765; et Petr. Valliss., c. 66.

[2] Ep. XVI, 39; Petr. Valliss., c. 66.

droit. Le comte de Foix a été de tout temps et est encore actuellement le promoteur et le protecteur le plus zélé des hérétiques; il est chargé de crimes innombrables; on lui fait grâce (ce dont il n'a tenu aucun compte), par l'intercession du roi; le roi lui-même a déclaré aussi que, dans ce cas, on ne devait plus écouter les prières qu'il ferait pour lui. Les crimes du vicomte de Béarn envers les églises, envers les ecclésiastiques, envers les croisés, ne sont pas moindres; il est excommunié comme les autres[1]. »

Le roi, s'étant convaincu qu'il ne pouvait rien obtenir pour son beau-frère, fit prier le concile de s'employer auprès de Simon de Montfort pour une trève jusqu'à la Pentecôte, ou du moins jusqu'à Pâques; il espérait recevoir une réponse favorable de Rome d'ici à cette époque. Son but secret pouvait être d'empêcher, par la nouvelle d'une trève, beaucoup de Français de partir pour une croisade. Mais les prélats rejetèrent aussi cette demande. Irrité de n'avoir rien pu arranger, le roi se déclara publiquement le protecteur du comte de Toulouse et de ses alliés, et en appela à Rome. L'archevêque de Narbonne écrivit, au sujet de cette déclaration, une lettre sévère à Pierre : « Une pareille démarche pourrait mettre en « danger votre salut, votre réputation et votre honneur; je « vous prie de ne pas y donner suite. Prenez garde d'encourir « l'excommunication par votre commerce avec les excommu- « niés et avec les hérétiques. » Le roi, sans s'inquiéter de cette menace, s'allia plus étroitement avec Raymond. Celui-ci, la noblesse de Toulouse, toute la bourgeoise, lui prêtèrent, le 27 janvier, le serment de fidélité et de soumission.

Le concile de Lavaur, avant de se dissoudre, fit un rapport au pape : « L'hérésie, y est-il dit, est en très-grande partie « déracinée dans le pays; néanmoins Toulouse et quelques « châteaux d'alentour en sont encore infectés, et le comte est « son protecteur. Depuis son retour de Rome, Raymond n'a

[1] Responsum prælatorum in concilio apud Vaurum; Ep. XVI, 41.

« tenu aucune de ses promesses; il a augmenté les droits de « péage, soutenu les ennemis de l'Église, et déclaré haute- « ment qu'il voulait expulser de son territoire l'Église et les « ecclésiastiques. » Tout ce qui avait été fait par le comte pour s'opposer à l'armée catholique, ses actes contre quelques ecclésiastiques, furent présentés au pape. Enfin on lui observa que les comtes s'étaient adressés au roi d'Aragon afin de surprendre par son intermédiaire la bonté du chef de la chrétienté. On parla des négociations avec le roi et on ajouta à la fin de la lettre la prière « que le pape veuille bien porter la « hache contre la racine de l'arbre, pour qu'il ne puisse plus « nuire. Car, si on rendait au comte de Toulouse ou à son fils « le pays conquis au prix de tant de sang versé, toutes ces « pertes seraient infructueuses, tous les chrétiens fidèles en « seraient scandalisés, l'Église et le clergé seraient en danger « de ruine, et la dernière tromperie serait pire que la pre- « mière. Les trois autres comtes, était-il dit, sont aussi impies « et aussi pervers que Raymond. S'il fallait raconter tous leurs « crimes, leurs impiétés et leurs perversités, il faudrait un « livre tout entier, mais les messagers en rendront un compte « verbal à Votre Sainteté [1]. »

L'ambassade envoyée au pape était composée de l'évêque de Comminges, de l'abbé de Clairac, de l'archidiacre Guillaume de Paris et des deux fondés de pouvoirs du pape, maître Thédisius et Pierre Marcus. Le comte fit encore une démarche avant leur départ. Il les invita à venir à Toulouse, promit d'exécuter tous leurs ordres, et les pria de procéder envers lui par grâce et non selon le droit. Les députés répétèrent la déclaration antérieure : qu'ils ne pouvaient entamer aucune négociation avec lui, et ils renouvelèrent en même temps tous les anciens reproches, ajoutant qu'un rapport était adressé au pape, qui seul ordonnera tout ce qu'il y a à faire. Plusieurs évêques du midi de la France donnèrent aussi à l'ambassade

[1] Petr. Valliss., c. 66; Ep. XVI, 43, 47, 41.

des lettres par lesquelles ils remerciaient le chef de la chrétienté pour toutes les mesures prises jusqu'à ce jour, et le priaient de conduire à bonne fin ce qui avait été commencé; ils montrèrent ensuite les dangers que courait l'Église si Raymond retrouvait sa puissance; enfin, ils avertissaient le pape contre le roi d'Aragon, qui paraissait être devenu un fils apostat [1].

Celui-ci apprit qu'Innocent, dans son amour pour la justice et sa bonté, avait ordonné la restitution des provinces du midi de la France à leurs possesseurs légitimes et la fin de la croisade. Il ne pouvait pas ignorer le but dans lequel le concile de Lavaur avait envoyé une ambassade à Rome; il jugea donc nécessaire de lui en opposer une autre, d'autant plus qu'il espérait sur la faveur qu'il avait déjà obtenue à Rome. Il expédia des copies des diplômes par lesquels tous les comtes et les habitants de Toulouse se soumettaient à lui avec leurs personnes et leurs biens, et en même temps il déclara sa volonté de suivre fidèlement tous les ordres du pape [2].

Le roi de France devait aussi changer de sentiments. La résolution prise par l'héritier du trône de se croiser excita le zèle de la noblesse, mais le roi n'y avait pas consenti avec plaisir. Afin de déjouer ce dessein, Pierre d'Aragon envoya l'évêque de Barcelone et quelques chevaliers à Philippe-Auguste, avec la mission de publier partout sur leur route la lettre que le pape avait adressée à l'archevêque de Narbonne, par laquelle la croisade était révoquée. Il en fit passer des copies, revêtues du sceau et de la signature des évêques, au roi, à la comtesse de Champagne et à divers grands seigneurs français [3]. A cette communication était jointe la demande en mariage de la fille de Philippe pour le roi d'Aragon.

Louis de France était prêt à partir avec une armée magnifique dans la semaine après Pâques. C'est alors seulement qu'arriva la sommation pontificale contre le roi d'Angleterre.

[1] Ep. XVI, 40.
[2] Petr. Valissern., c. 66; Epist. XVI, 47; Petr. Vallissern., c. 68.
[3] Petr. Valliss., c. 68.

Les deux expéditions offraient le même gain spirituel, mais la dernière seule présentait un avantage temporel; c'est pourquoi le roi voulut que le prince dirigeât ses forces vers ce dernier but. Puis, arriva de Rome l'invitation de se rendre aux croisades en Orient, qui étaient plus populaires et avaient plus d'attrait pour la jeunesse héroïque de la chevalerie. C'est ainsi que les évêques de Toulouse et de Carcassonne, qui, malgré les ordres du pape, exhortaient encore à prendre les armes contre les hérétiques, furent peu écoutés et n'eurent qu'un faible succès.

Pierre était encore le 7 février à Toulouse. Avant de retourner dans son royaume, il désira avoir une entrevue avec Simon de Montfort à Narbonne. Celui-ci s'y trouva au jour indiqué, mais à la place du roi il rencontra un corps nombreux d'Aragonais et de Toulousains. Il crut qu'on avait voulu lui tendre un piége, d'autant plus qu'une lettre de défi, envoyée peu de jours après par le roi, convainquit Simon que la bonne intelligence qui avait existé jusqu'à ce jour entre eux était évanouie. En effet, une troupe de Catalans envahit ses possessions et les ravagea. Simon députa le prudent chevalier Lambert de Turei auprès du roi, afin de savoir si la lettre de défi était authentique, et pourquoi elle lui avait été adressée, puisqu'il offrait de remplir tous ses devoirs de vassal, qu'il avait agi par ordre du pape et remettait la décision de tout différend au Saint-Siége ou à l'archevêque de Narbonne. Dans le cas où Pierre persisterait dans sa rupture, le chevalier avait dans sa poche une lettre de défi de Simon à Pierre, par laquelle Simon le prévenait qu'il ne remplirait plus aucun devoir de vassal envers sa personne, et se déclarait prêt à se défendre contre lui comme contre tous les autres ennemis de l'Église. Lambert, malgré toute la prudence de ses procédés, n'obtint cependant aucun résultat; le roi dédaigna toutes les propositions et persista dans sa rupture. Alors Lambert lut sa lettre devant toute la cour. Pierre entra dans une violente colère et fit arrêter le chevalier; ayant consulté ses conseillers, ceux-ci répondirent que le roi devait assigner le comte devant sa cour, et qu'à dé-

faut de comparaître, il serait punissable de mort. Le lendemain, le courageux chevalier lut la lettre pour la deuxième fois, et offrit de se battre avec quiconque oserait soutenir que Simon de Montfort avait offensé le roi et violé sa fidélité. Personne ne l'osa, et Lambert s'en retourna sans être inquiété.

Les députés du concile de Lavaur arrivèrent à Rome vers la fin du mois d'avril. Ils trouvèrent le pape et le haut clergé très-mal disposés contre le comte de Montfort. Sa conduite, telle que l'avaient représentée les messagers du roi d'Aragon, ne pouvait pas être approuvée par Innocent. Il leur fallut d'abord détruire cette mauvaise impression; en quoi les lettres qu'ils apportèrent leur servirent parfaitement. Le pape écouta les envoyés des deux partis, et, après les avoir entendus, il donna l'ordre au roi de ne pas continuer à protéger les habitants de Toulouse et leurs alliés. « L'Église est ouverte à celui « qui, parmi ceux-ci, veut rentrer dans son sein; d'ailleurs sa « ferme résolution est d'exterminer l'hérésie. L'ordre aposto- « lique de réintégrer les comtes de Foix, de Comminges et de « Béarn dans leurs principautés, a été surpris et il est retiré « par ces présentes; leur réconciliation avec l'Église, après « tant de crimes si graves, n'est plus possible que sous cau- « tion. Si les Toulousains et les comtes persévèrent dans leur « erreur, une nouvelle croisade sera prêchée contre eux. At- « tendu notre amitié pour le roi, nous espérons qu'il ne nous « forcera à prendre aucune mesure contre sa désobéissance. Il « doit conclure une trève avec le comte de Montfort, et celui- « ci reconnaître et accomplir tout service féodal pour les do- « maines qui dépendent du roi. » L'archevêque de Narbonne reçut mission de veiller à l'exécution de ces mesures, et un légat *à latere* fut chargé de se rendre dans le midi de la France. — Lorsqu'on fit connaître au roi d'Aragon cette décision, il répondit : Je suivrai ces ordres; et il commença néanmoins à faire des préparatifs. On croyait que la part prise par Pierre à la grande victoire remportée sur les Maures l'avait rendu

orgueilleux, au point même de mépriser les avertissements du pape [1].

La guerre éclata de nouveau. Simon, à qui les évêques d'Orléans et d'Auxerre avaient amené des renforts, inquiéta Toulouse par des attaques fréquentes, renouvela les ravages de l'année précédente sur les semailles, les vignobles et les arbres, et ne conserva de dix-huit places fortes que Pujol, située à deux lieues de la ville; quant aux autres, elles furent obligées de se soumettre. Raymond fit venir des secours de tous côtés. Il parvint à reprendre Pujol, et fit la garnison prisonnière en lui assurant par serment la vie sauve; mais sans se soucier de la parole donnée, vingt-trois des principaux furent immédiatement pendus devant la porte du château, et les autres furent ensuite égorgés; un seul s'échappa pour apporter cette triste nouvelle à Simon. Celui-ci était au moment d'accourir pour délivrer la place, lorsqu'il apprit ce malheur qui l'affligea profondément. En même temps, il fut instruit que le roi d'Aragon avait commandé à ses vaillants chevaliers de prendre les armes et qu'il arrivait avec mille d'entre eux. Alors Montfort appela auprès de lui Guido son fils, récemment créé chevalier et qui faisait ses premières armes, et il rassembla son petit corps d'armée. Tout le pays se trouvait en mouvement, et tous les habitants, travaillés par les émissaires de Toulouse, étaient préparés à la défection, aussitôt que Pierre se présenterait [2].

Simon et les évêques firent en vain connaître au roi que le pape lui défendait de protéger les hérétiques; en vain Innocent avait encore renouvelé peu de temps auparavant un bref d'Urbain II, qui prenait les États et la personne du roi d'Aragon sous la protection de saint Pierre, de telle sorte que ni un évêque ni un légat n'avaient le droit de prononcer l'interdit ou l'excommunication contre eux, bref qui obligeait le roi à rester inviolablement attaché au royaume visible de Dieu

[1] Petr. Valliss., c. 70, 66; Ep. XVI, 48, 55.

[2] Matth. Pâris; Lebeuf, Histoire d'Auxerre, I, 336; Guil. Brit., l. VIII; Petr. Valliss., c. 70; Chroniques; Rod. Tolet., VI, 4.

sur la terre [1]. Pierre s'empara sur sa route de quelques châteaux de la Gascogne et entra à Toulouse où les comtes et les bourgeois l'attendaient, prêts au combat. Ils parurent, le mardi 10 septembre, avec deux mille chevaliers et quarante mille hommes d'infanterie et beaucoup de machines de siége, devant la place forte de Muret, dont la garnison, composée seulement de trente chevaliers et de quelques fantassins, inquiétait depuis longtemps le pays jusqu'aux portes de la capitale [2].

Le 11 septembre, le premier faubourg fut emporté d'assaut et la garnison rejetée dans le château. On vint annoncer tout à coup que l'on voyait dans le lointain les nombreuses bannières de Montfort qui s'avançaient. Le roi abandonna avec précipitation la ville et le château pour protéger le camp. Toutes les forces de Simon comptaient deux cent soixante-dix casques, deux fois autant d'écuyers et sept cents fantassins non cuirassés. La chute de Muret lui faisait craindre le soulèvement de tout le pays; c'est pourquoi il aima mieux risquer tout en une fois que d'entretenir l'audace de ses adversaires. Sa femme, effrayée par un songe, chercha en vain à le retenir : « Laisse de pareils artifices aux Espagnols et aux Proven-« çaux légers, » répondit-il, et il s'arracha de ses bras. Deux courriers de la garnison vinrent successivement le prier de hâter ses secours. « Mais comment osez-vous conduire une si « petite troupe contre l'armée innombrable du roi expéri-« menté dans la guerre? » répondit le sacristain de l'abbaye de Bolbonne à Simon qui disait que, si l'ennemi l'attendait dans le camp, il l'attaquerait sans retard. Alors Simon montra à l'ecclésiastique une lettre du roi adressée à la femme d'un seigneur du pays, lettre qu'il avait interceptée, et portant que par amour pour elle il chasserait les Français. « Je crois main-« tenant que le roi ne déjouera pas l'œuvre de Dieu pour une

[1] Ep. XVI, 87.

[2] Chroniques. — Les différentes relations de ces événements portent le nombre des combattants les unes à cent mille, d'autres à soixante mille hommes, etc.

« femme. » Simon se rendit ensuite à l'église, déposa son épée sur l'autel et s'écria : « Seigneur! quelque indigne que je « sois, tu m'as cependant choisi pour combattre pour toi; je « prends cette épée sur ton autel; accorde-moi qu'en com- « battant pour ton honneur, je le fasse avec justice ! » Il suivit ensuite ses troupes à Saverdun. Sept évêques et deux abbés l'accompagnèrent, pour le cas où il serait possible de conclure la paix [1].

Simon voulut paraître dans la même nuit devant Muret; mais tous les capitaines déclarèrent que les soldats avaient besoin de repos, et les évêques étaient d'avis qu'il fallait tenter de faire la paix. Ils demandèrent un sauf-conduit aux chefs des assiégeants. Le 12 septembre, de bon matin, Simon fit venir son chapelain, se confessa, et rédigea son testament qu'il remit à l'abbé de Bolbonne, afin de l'envoyer au pape pour le faire confirmer, dans le cas où il perdrait la vie. Puis il se rendit avec les évêques dans l'église pour demander à Dieu la victoire. Les évêques prièrent Simon de faire halte près d'Hauterive, à deux lieues de Saverdun, et à la même distance de Muret, afin d'attendre la réponse des propositions faites à la ville. Cette réponse fut donnée par le roi d'Aragon, qui leur fit savoir que, puisque les évêques arrivaient avec une si grande armée, ils n'avaient pas besoin d'un sauf-conduit. Alors Simon s'avança et traversa heureusement un défilé que les ennemis avaient négligé d'occuper. Une pluie forte tombait. Lorsque le beau temps succéda à la pluie, pendant que le comte priait dans une église située sur son chemin, l'armée fut remplie de joie, voyant dans le retour du soleil le présage de la victoire. Animée du désir d'en venir aux mains, elle pria le comte de donner le signal de l'attaque. Mais il nourrissait encore l'espoir de détacher le roi de ses alliés. Les enne-

[1] Albericus; Guil. de Pod. Laur., c. 21. — Baluze a montré, d'après l'Hist. du Languedoc, III, 249, que cette lettre de Pierre d'Aragon avait été adressée à une sœur du roi et non à une courtisane. — Petr. Vallissern., c. 71.

mis ne défendirent pas non plus le passage du pont de la Garonne, comme cela leur eût été facile, et Simon entra, sans avoir été entamé, dans Muret, où il n'y avait plus de provisions, pas même pour un seul jour. Afin que les nombreux ecclésiastiques qui se réfugièrent sous sa protection dans la ville ne fussent pas inutiles, il les fit travailler aux retranchements; ce qu'ils exécutèrent avec joie, servant ainsi d'encouragement à tous [1]. Une nouvelle proposition de paix ne fut pas mieux accueillie par le roi. « Il ne vaut pas la peine, ré-« pondit-il, d'avoir une entrevue à cause de quatre vagabonds, « que les évêques emmènent avec eux. » Et les Toulousains ajoutèrent : « Demain, nous vous donnerons une réponse [1]. »

Le jeudi 12 septembre, au point du jour, Simon entendit la messe dans la chapelle du château, et les évêques et les chevaliers dans l'église de la Petite-Ville. Revêtus des ornements sacerdotaux, les évêques prononcèrent l'excommunication contre les comtes et contre le roi, leur souverain. Cependant, on n'avait pas encore perdu tout espoir de faire la paix. Simon aurait même consenti à restituer tout ce qu'il avait conquis et à cesser la guerre. Les évêques, pour engager une dernière tentative, se rendirent nu-pieds auprès du roi et le prièrent de ne pas porter ses mains contre l'Église. Simon lui-même, sans armes, ouvrit la porte à un religieux qui allait au camp pour annoncer les évêques. Aussitôt, des gens armés se jetèrent sur lui, et une grêle de flèches et de pierres tomba sur la maison où se trouvaient les évêques. En voyant les propositions ainsi repoussées, Simon fut bien convaincu que les siens aimeraient mieux mourir en combattant que de périr de faim derrière les murs. « Vous voyez, dit-il, que nous ne faisons « rien; il faut combattre. » Tous prirent unanimement les armes. Simon passant devant l'église, pendant que l'évêque d'Uzès disait la messe, y entra, et s'écria à haute voix : « Sei-« gneur! je te consacre mon corps et mon âme! » Il voulut

[1] Petr. Vallisern., c. 71; Matthieu Pàris, p. 171; Guil. Brit.

monter sur son cheval de bataille devant la porte du sanctuaire; le cheval se cabre et le jette en arrière, et les cris de joie des assiégeants s'élancent dans les airs. S'étant remis en selle, il s'écrie en parlant aux ennemis : « Vous vous moquez « maintenant de moi; mais, plein de confiance dans le Sei- « gneur, j'espère vous poursuivre de mes cris jusqu'aux portes « de Toulouse [1]. »

Simon rangea sa petite armée en bataille. Quelques fantassins devaient défendre la ville. L'évêque Foulques de Toulouse, revêtu des ornements épiscopaux, la mitre sur la tête, portant un morceau de la vraie Croix, se plaça près de la porte de la ville pour donner la bénédiction aux guerriers qui marchaient au combat. Chacun descendit de cheval pour vénérer le signe du salut et de la victoire. Mais l'évêque de Comminges, craignant le retard occasionné par ces témoignages de piété, arracha la croix des mains de Foulques, l'agita au-dessus des guerriers, leur administra l'absolution, les exhorta à commencer le combat pour cette vraie foi qui donne la force contre tous ses ennemis, et promit à ceux qui périraient la félicité du ciel; puis tous confessèrent publiquement leurs péchés, se pardonnèrent réciproquement leurs injures, et l'évêque prononça à haute voix la bénédiction sur eux. Les évêques se retirèrent ensuite à l'église pour élever leurs prières ferventes vers le Seigneur. Les troupes, préparées à souffrir la mort pour la foi, quittèrent l'évêque en poussant des cris de joie. Arrivé devant la ville, Simon divisa ses troupes en trois corps, et fit prier Pierre pour la dernière fois de se séparer des hérétiques, par pitié pour la chrétienté [2].

Pendant ce temps, on tenait un conseil de guerre dans le camp opposé. Le comte de Toulouse voulait qu'on attendît

[1] Art de vérifier les dates, IX, 280; Chroniques de Baudouin d'Avesnes, in Hist. du Languedoc, III, 564; Anon. Cont. app. Rob. de Monte, in Recueil, XVIII, 344; Matth. Paris; Pet. Vallis., c. 72.

[2] Chronique de Baud. d'Avesnes; Matthieu Pàris; Petr. Vallissern. — Avec les évêques de Muret se trouvait aussi saint Dominique. Præcl. Franc. facin.

l'armée catholique derrière les retranchements, disant qu'il allait épuiser les chevaux et les hommes en leur tirant de loin des flèches; alors les ennemis seraient rejetés dans la ville et forcés de se rendre bientôt par le manque de vivres. Ce conseil parut une lâcheté au fier et audacieux roi : « Partons du camp, « marchons contre eux. Leur imprudence à offrir le combat « nous procurera facilement la victoire. » Pierre était si impatient de vaincre, qu'il ne voulut pas attendre l'arrivée de quelques barons catalans annoncée pour le lendemain [1]. Ainsi, tout ce qui était à cheval sortit du camp, non en bon ordre (car Pierre était supérieur à Simon en forces, mais non en expérience militaire), et il mit le camp sous la garde de son infanterie. Le courage du roi dédaigna de rester auprès du troisième corps, et il se plaça, contre l'usage des rois, dans le gros de l'armée. Cependant, il avait pris la précaution de changer d'armure avec un chevalier, afin qu'il fût moins reconnu au milieu du tumulte du combat.

Les guerriers de Simon s'avancèrent en rangs serrés, le long de la Garonne, dans une marche opposée au camp. Le prévoyant comte échappa par là aux flèches des Toulousains et trompa l'ennemi par l'apparence de la fuite. Arrivé près d'un ruisseau, il changea tout à coup de direction, répandit sa petite armée dans la plaine, et par une attaque vive son avant-garde rejeta celle des alliés sur leurs ailes. Le gros de l'armée ennemie se trouva dégarni, et plus le danger des Français devenait menaçant, plus aussi leur courage augmenta. Un épouvantable cliquetis d'armes se fit entendre. Pierre fut reconnu à sa bannière royale, à l'impétuosité avec laquelle il recherchait Simon comme l'unique ennemi digne de ses coups, et le combat le plus acharné s'engagea de ce côté. Alain de Roncy et Florent de Ville, qui avaient juré la mort du roi, se précipitèrent vers le chevalier qui portait l'armure royale. Quoique celui-ci combattît vaillamment, Alain ne tarda pas à reconnaître à la brillante

[1] Guil. de Pod. Laur., c. 22; Gomes, Hist. Jacob. p. 397.

valeur déployée par un autre guerrier qu'il ne s'attaquait pas à celui dont il voulait la mort. « Celui-ci n'est pas le roi, » dit-il à son compagnon. Pierre ayant entendu ces paroles, accourut au grand galop, et s'écria : « Certainement, ce n'est pas « lui, mais le voilà ! » Et pour preuve il abattit avec sa masse d'armes un chevalier français, et des prodiges de valeur marquèrent sa trace dans le plus fort de la mêlée. Alain et Florent rassemblèrent leurs compagnons et pénétrèrent de nouveau vers le roi, que ni son courage, ni le dévouement des plus nobles de ses compagnons ne purent sauver, il fut tué par ces deux chevaliers. Auprès de ce prince illustre, d'une taille gigantesque et élégante, valeureux, aussi ami du faste que généreux, aimant la poésie, qui avait combattu dans quinze batailles contre les Sarrasins, gisait à terre Aznard Pardo, un des capitaines qui commandaient à la bataille de Navas de Tolosa; c'est là que Gomez de Luna confirma la fidélité de son ancienne et noble famille; le combat et la mort réunissaient auprès de leur seigneur Michel de Luessia et beaucoup d'autres barons aragonais [1].

Après la mort du roi, les catholiques s'avancèrent vers le centre de l'armée ennemie, et Simon accourut avec l'arrière-garde contre leur aile gauche. En évitant un vigoureux coup d'épée, son étrier se brisa, son éperon s'embarrassa dans le harnais de son cheval, et il faillit tomber à terre. A peine remis en selle, il reçut un nouveau coup sur la tête; celui qui avait osé attaquer le comte, fut précipité de cheval, atteint par un terrible coup porté au-dessous du menton. Tout céda à l'énergie de Montfort. Les comtes alliés, ayant appris la nou-

[1] Guil. de Pod. Laur., c. 21; Guil. Brit. — Le roi Jacques dit que son père avait passé la nuit auprès d'une courtisane, et qu'il était si faible que pendant la messe dite avant la bataille il fut obligé de s'asseoir au moment de l'Évangile. Chron. de Baud. d'Avesnes. — Guil. Brit. parle d'un duel entre Simon et le roi. — Matth. Pâris rapporte que Simon a tué le roi pendant qu'il était à table dans le camp. — L'Anon. cont. Rob. de Monte dit aussi : *Occubuit in tentoriis rex Aragonum.* — En 1555, on ouvrit la tombe de Pierre; son corps était presque entièrement conservé. Histoire du Languedoc, III, 254 ; Rod. Tolet., VI, 4.

velle de la mort du roi, perdirent courage et s'enfuirent en désordre; le reste des cavaliers les suivit, poursuivis par les catholiques. Simon, réunissant les qualités de soldat à celles de général, traversa avec son arrière-garde, lentement et en bon ordre, le champ de bataille, afin d'être prêt à secourir et à appuyer partout les poursuivants qui s'étaient dispersés, dans le cas où les ennemis se retourneraient pour attaquer [1].

Pendant la bataille, la garnison de Muret repoussa avec la même bravoure une attaque de l'infanterie ennemie. L'évêque de Toulouse fit de nouveau offrir aux Toulousains la paix et le pardon, s'ils déposaient les armes. Ils répondirent fièrement que le roi d'Aragon avait remporté la victoire, et que l'évêque ne cherchait que leur ruine; ils blessèrent même le messager. Mais ils virent bientôt l'armée catholique s'avancer avec ses bannières flottantes; alors ils perdirent courage. Ils se précipitèrent en foule dans les vaisseaux sur la Garonne; un grand nombre s'échappa, d'autres trouvèrent la mort dans les flots, ou furent massacrés sur le rivage; il y eut une multitude de prisonniers. Il périt, dit-on, plus de 18,000 hommes, et on considéra comme un miracle que de toute la troupe de Simon il ne fût resté sur le champ de bataille qu'un seul chevalier et huit autres guerriers. Cette mort était regardée comme un martyre et comme la voie qui conduit au ciel [2].

Aussitôt que Simon eut disposé du riche butin du camp et des prisonniers, il revint sur le champ de bataille et se fit montrer la place où Pierre était tombé. Il reconnut aussitôt le cadavre nu, descendit de cheval et témoigna par ses larmes sa juste estime et sa compassion pour son adversaire. Pierre fut pleuré par les siens comme seigneur; par plusieurs en reconnaissance des bienfaits reçus; par d'autres parce qu'il avait souillé par une alliance ignominieuse sa renommée de soldat de Dieu. En considération des services qu'il avait rendus l'an-

[1] Matth. Pâris; — Chron. S. Medardi Suess. in Recueil, XVIII, 721; Petr. Valiss., c. 72.

[2] Rigord, c. 56; Albericus; Præcl. Franc. facin.; Guil. Brit.

née précédente à la chrétienté, celle-ci pouvait bien être affligée de la perte d'un tel brave. Car, à vrai dire, ce ne fut pas par inclination pour l'hérésie, contre laquelle il avait rendu trois années auparavant des ordonnances sévères dans ses États, mais par amour pour ses sœurs et par devoir de suzerain envers ses vassaux qu'il marcha au combat [1].

Simon se rendit nu-pieds, avec toute l'armée et les évêques, à l'église de Muret afin de remercier Dieu de cette victoire. Il fit vendre son cheval de bataille et son armure et distribuer le produit de la vente aux pauvres. Les ecclésiastiques l'admiraient comme un autre Judas Machabée qui a délivré le peuple de Dieu de ses oppresseurs. Les évêques et abbés annoncèrent à tous les fidèles l'issue mémorable de cette journée. Baudouin de Toulouse reçut en fief, pour récompense de ses fidèles services, toutes les conquêtes faites dans le pays de Quercy. Jacques, unique héritier de Pierre, âgé de cinq ans et demi, demeura à Carcassonne, sous la surveillance de Simon qui eut soin, en bon père, de son éducation [2].

Toute la ville de Toulouse était dans le deuil et la consternation. Il n'y avait point de maison qui n'eût à pleurer ou un mort ou un prisonnier. Les comtes résolurent d'abandonner la ville à son sort. Raymond fit connaître aux bourgeois qu'il allait à Rome pour se plaindre auprès du pape de la persécution qu'il éprouvait, et que pendant ce temps, ils devaient défendre la ville [3]. Les évêques cherchant à détourner les malheurs de la guerre, invitèrent les habitants à se soumettre;

[1] Chron. de Baud d'Avesnes. — Le corps fut remis aux Frères de l'Hôpital et inhumé dans le couvent de Sixena, en Aragon, qui a été fondé par sa mère. Suivant Odor. Rayn. ad ann. 1213, il était resté quelques années sans sépulture comme ayant été excommunié, et il n'avait été enseveli que par les démarches de sa sœur Constance, femme de Fréderic de Sicile. — Chron S. Vict. Massil. in Recueil, XIX, 238; Manifeste in Mariana præf. in Luc. Tud. adv. Albig; Constitutio adversus excommunicatos, in Marca Hisp., p. 497; Gesta Com. Barcinon; Rod. Tolet., VI, 4.

[2] Chron. Bald. d'Avesnes; Chron. Mortui Maris in Martene Thes., t. III; soixante-treizième chapitre de l'Histoire de Pierre de Vaux-Cernay; Albericus; Ferreras, IV, 167; Guil. de Pod. Laur., c 22.

[3] Chroniques. — Rad. Coggeshale in Recueil, XVIII, dit qu'il vint d'a-

mais, comme ils s'étaient souvent montrés infidèles à leur parole, ils devaient donner deux cents des principaux d'entre eux en otages. Les Toulousains voulurent négocier, dans le commencement, sur le nombre d'otages; enfin ils n'en donnèrent pas même soixante. Le vicomte de Béarn se soumit aussi en promettant de donner satisfaction, et sous la promesse de la grâce d'Innocent; et il fut bientôt après réconcilié avec l'Église par l'évêque d'Oloron [1].

De nouveaux secours, sous la conduite de l'évêque d'Arras, donnèrent à Simon la possibilité de ravager le comté de Foix et même d'incendier les maisons situées autour du château. Il apprit ensuite que quelques membres de la noblesse de la Provence avaient rompu la paix et occupé les passages du Rhône, afin d'empêcher l'arrivée des troupes de la France. Il marcha immédiatement contre eux; Narbonne lui ferma ses portes, et il fut obligé de passer avec les siens la nuit dans les buissons et les jardins; Béziers fit de même; Nîmes hésitait et craignait sa vengeance. Parmi les seigneurs les plus riches du pays, les uns se soumirent volontairement, et les autres furent effrayés par ses grands préparatifs. Afin d'augmenter la puissance de sa famille au milieu de ces contrées, Simon maria Amalric, son fils, avec Béatrix, fille unique de Guigo VI, dauphin de Vienne, mariage que le si dévoué archevêque de Narbonne fit par l'intermédiaire d'Othon III, duc de Bourgogne, oncle de Béatrix. Pendant que Simon se trouvait dans ce but à Valence, la nouvelle qu'une troupe d'Aragonais parcourait le pays jusqu'à Béziers, en le ravageant et reclamant l'héritage de Pierre, et que beaucoup de chevaliers s'étaient révoltés, le rappela des bords du Rhône dans les environs de Toulouse qui éprouvèrent douloureusement son retour par la dévastation du pays et la destruction d'un grand nombre de châteaux.

bord en Angleterre auprès du roi Jean, dont il reçut 1,000 marcs, et lui prêta foi et hommage pour Toulouse. — Albericus, ad ann. 1214, parle aussi de ce voyage en Angleterre.

[1] Petr. Valliss., c. 74; Gall. Christ.

Mais l'hérésie ne se montrait pas seulement dans les parties méridionales de la France; à Milan, le refuge des hérétiques de tous les pays, une grande partie des habitants était toujours en lutte avec la doctrine de l'Église. Dans cet état de choses, le clergé renouvela souvent ses plaintes, et Innocent menaça encore une fois d'employer les mêmes mesures que celles exécutées contre le midi de la France. « La ville orgueil-« leuse ne doit pas se fier, dit-il, à sa puissance et au nombre « de ses combattants; l'exemple vivant de la Provence et « l'orgueil dompté des Maures en Espagne, montre que le « nombre ne peut rien contre ceux qui combattent au nom « de Dieu. »

Beaucoup d'individus de la noblesse et du peuple en Alsace se laissèrent séduire par de semblables doctrines; ils envoyaient des contributions à Milan. L'année précédente, l'évêque de Strasbourg en avait déjà fait emprisonner plusieurs; la majeure partie avoua et abandonna l'hérésie; une centaine expièrent leur persévérance par la mort. Trois ans plus tard, Conrad de Marbourg en fit de nouveau arrêter quatre-vingts; l'épreuve par le feu devait prouver leur innocence; la plupart montèrent sur le bûcher.

Parmi les ecclésiastiques en France, l'archevêque d'Auch fut soupçonné d'être partisan, promoteur et protecteur des doctrines condamnées par le pape. Avait-il voulu voiler par là son incapacité pour une si haute dignité et la honte d'une vie immorale? Dans le diocèse de Langres, un prêtre fut convaincu d'un pareil abandon de la foi chrétienne. Il offrit de se justifier et demanda à Rome même sa réintégration dans la communion; l'archevêque, au contraire, repoussant par de vains expédients les accusations portées contre lui, dut être remplacé par un chef plus capable [1].

L'état de la chrétienté dans les principaux pays, le désir de rétablir la paix dans l'Occident, de réconcilier les partis dans

[1] Ep. XV, 189; Catal. test. verit.; Ep. XIV, 31, 32; XVI, 5, 17.

l'empire d'Allemagne, d'achever la soumission des hérétiques en France, d'utiliser les victoires remportées en Espagne, d'unir la volonté de tous les princes, les forces de tous les peuples pour propager le Christianisme en Orient, combattre son ennemi mortel et reconquérir la Terre-Sainte; le dessein de purifier l'Église de tout ce qui pourrait mettre en danger son unité, amener un schisme funeste dans la doctrine ou la hiérarchie; toutes ces causes firent exécuter à Innocent un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, la convocation d'un concile général. Comme à l'occasion d'événements pressants, dans lesquels il s'agissait, pour les royaumes temporels, ou de consolider les anciennes institutions, ou de repousser un danger extérieur, et de prendre quelque grande résolution et de l'exécuter avec ensemble, le roi réunissait autour de sa personne ses fidèles vassaux, les bourgeois honorables des villes, les députés estimables des provinces, afin de délibérer avec eux sur les intérêts du royaume; de même, les chefs de l'Église réunissaient les patriarches, les évêques, les abbés de couvents, les doctes maîtres dans les sciences, pour délibérer avec eux sur les moyens de détruire les erreurs dangereuses, de conserver dans sa pureté inaltérable l'ancienne doctrine, de rétablir la discipline intérieure dans toutes les parties de la chrétienté, et de régler avec énergie et d'une manière conforme à son but le gouvernement de l'Église; tout ce qui sortait de ces délibérations acquérait force de loi par la confirmation que lui donnait celui qui était placé au-dessus de tous [1].

Le 18 avril de cette année, Innocent adressa donc à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés, prieurs, aux grands-maîtres des ordres de chevalerie, aux rois de la chrétienté dans les trois parties de la terre, une circulaire sur l'état actuel de l'Église :

[1] Il n'y a jamais eu une question plus ridicule que celle-ci : le pape est-il supérieur au concile, ou le concile est-il supérieur au pape? Qui oserait faire une question analogue sur l'organisation humaine, et dire : la tête ne vit-elle que par le corps, ou le corps vit-il aussi sans la tête?

« Des animaux indomptés de toute espèce cherchent à bou-
« leverser la Vigne du Seigneur; ils y ont pénétré avec tant
« de force, qu'une grande partie produit des épines au lieu de
« ceps, et même nous le disons en gémissant, produisent plu-
« tôt du verjus que des raisins. Nous prenons à témoin Dieu
« au ciel, que deux vœux surtout remplissent notre cœur
« pendant notre vie terrestre : la conquête de la Terre-Sainte
« et l'amélioration de l'Église universelle; nous voudrions
« porter la plus grande activité au succès de ces deux vœux.
« L'un et l'autre exigent des soins que l'on ne peut ni cacher
« ni différer plus longtemps, sans de grands dangers. Nous
« nous sommes adressé, en priant et en versant des larmes,
« au Seigneur, nous l'avons supplié humblement de nous faire
« connaître sa volonté à cet égard, de nous inspirer le désir,
« d'enflammer notre volonté, de fortifier notre dessein et de
« nous enseigner les voies et moyens d'arriver à un heureux
« résultat. C'est pourquoi, en raison d'un si grand projet,
« après en avoir délibéré fréquemment et sérieusement avec
« nos frères et d'autres hommes intelligents, nous avons ré-
« solu, d'après leur conseil, parce que ce projet touche tous
« les fidèles en général, de convoquer, d'après l'usage ancien
« des saints Pères, pour le salut unique des âmes et en temps
« opportun, un concile général dans lequel on délibérera sur
« les moyens d'exterminer le vice, de propager la vertu, de
« mettre des barrières au désordre, d'améliorer les mœurs, de
« détruire l'hérésie, de consolider la foi, d'étouffer les ini-
« mitiés, de rétablir la paix, de faire cesser l'oppression, de
« protéger la liberté, de déterminer les princes et les peuples à
« porter secours à la Terre-Sainte, et les clercs et les laïques à
« la défendre; ensuite d'établir comme règle inviolable pour
« les prêtres séculiers et les prêtres des couvents, pour les su-
« périeurs et les subordonnés, avec l'approbation du concile,
« ce qui sera jugé conforme à la gloire et à l'honneur de Dieu,
« au salut de nos âmes, au bien et à l'avantage du peuple
« chrétien; mais, comme le concile général ne pourra pas

« commodément se réunir avant deux années, nous avons
« ordonné qu'en attendant, des hommes d'expérience s'infor-
« meraient dans toutes les provinces de ce qui réclame les
« soins apostoliques, et nous avons envoyé des personnages
« capables de poursuivre l'affaire de la Terre-Sainte, afin qu'en
« cas de besoin, et si le saint concile l'approuve, nous puis-
« sions entreprendre personnellement cette dernière affaire et
« l'avancer plus efficacement. Convaincu que nous sommes
« que cette résolution salutaire nous a été inspirée par Celui
« duquel proviennent tous les dons bons et parfaits, nous
« vous ordonnons de vous préparer à comparaître en hommes
« prudents et prévoyants devant nous, dans deux ans et demi,
« à partir de la présente 1213e année de l'Incarnation de No-
« tre-Seigneur, de manière cependant que dans chaque pro-
« vince un ou deux suffragants y restent pour vaquer aux fonc-
« tions ecclésiastiques, et que ceux-ci, aussi bien que d'autres
« qui seraient retenus par quelque empêchement légal, nous
« envoient des représentants recevables. Chacun doit amener
« avec lui une suite composée de personnes et de chevaux,
« d'après les prescriptions du concile de Latran; personne ne
« doit amener une suite plus nombreuse que celle permise
« par ledit concile, mais chacun pourra venir avec une suite
« moins nombreuse. Personne ne doit faire des dépenses su-
« perflues et brillantes, mais une dépense modérée et selon
« les besoins, et se montrer en vrai serviteur du Christ dans
« sa conduite et dans ses vêtements; il ne faut pas chercher ici
« l'approbation du monde, mais un gain spirituel. Vous, mes
« frères, archevêques et évêques, vous ferez connaître à tous
« les chapitres, non-seulement au chapitre de la cathédrale,
« mais aussi aux autres églises, que chacun doit envoyer au
« concile son prieur ou doyen, ou tout autre homme capable,
« puisqu'il y aura à traiter de plusieurs points concernant les
« chapitres. En attendant, vous devez vous informer exacte-
« ment, tant par vous-mêmes que par des hommes expéri-
« mentés, de ce qui a besoin d'être redressé ou amélioré, de

« le rédiger par écrit et de le soumettre à l'examen ; ensuite « vous devez employer vos conseils et vos actions pour soutenir « la Terre-Sainte, où, il y a des siècles, Dieu, notre roi, a « opéré la Rédemption du monde, et assister avec fidélité et « intelligence ceux que nous chargerons spécialement de cette « affaire. Que personne ne se soustraie sous un vain prétexte « à une œuvre si sainte, car il y a danger pour lui d'encourir « les peines canoniques. Que personne n'en détourne par ini- « mitié ou mette des obstacles dans le chemin, inconvénients « qui ont déjà cessé d'exister en grande partie par la grâce de « Dieu, et ce qui est d'un bon augure. Plus le danger est « grand, plus il faut des moyens énergiques, car le navigateur « qui veut attendre que la mer soit tout à fait calme, ne pourra « jamais lever l'ancre. — Donné dans notre palais de Latran, « le vingt avril, dans la seizième année de notre pontificat [1]. »

Les maîtres et les frères de l'Ordre du Temple furent particulièrement invités à comparaître, parce qu'on devait agiter beaucoup de questions les concernant. La même invitation fut adressée au chapitre patriarcal de Constantinople et à l'empereur de l'Empire romain d'Orient, parce que son avantage et son honneur seraient un objet de la délibération. L'approche du concile devait servir d'encouragement au patriarche d'Alexandrie, par l'espoir d'un secours certain ; c'est pourquoi lui, ainsi que celui de Jérusalem, furent particulièrement exhortés à comparaître, suivant que le temps et les circonstances le leur permettraient [2].

[1] Ep. XVI, 30.

[2] Ep. XVI, 35, 37.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Frédéric et Othon. — La France et l'Angleterre : préparatifs; Jean débarque et s'enfuit devant Louis de France; la grande armée des alliés; caractère de Philippe; les levées; les seigneurs dans son armée; préparatif pour la bataille de Bouvines; bataille de Bouvines; victoire de Philippe; les prisonniers; expédition de Philippe dans le Poitou. — L'Angleterre : levée de l'interdit. — L'Espagne : mort du roi Alphonse; l'Aragon; don Jayme, roi. — Le Portugal. — Des croisades. — Les hérétiques : négociations; continuation des hostilités.

(1214.)

Frédéric passa les premiers mois de l'année dans le midi et le centre de l'Allemagne. Il célébra à Wels la fête des Rois, et à l'approche du printemps il visita les villes impériales d'Augsbourg, de Rostweil, de Haguenau et de Nuremberg. Pendant ce temps, Othon séjourna d'abord à Aix-la-Chapelle. Regnaud de Boulogne vint l'y trouver et apporta la nouvelle des préparatifs que l'on faisait partout contre la France. Le duc de Brabant espérait se venger de l'évêque de Liége avec le secours d'Othon; mais l'évêque parut trop puissant à l'empereur, de sorte qu'Othon préféra lui faire en apparence des protestations d'amitié, et il se rendit avec le duc de Brabant à Maëstricht, où il célébra, le 19 mai, son mariage avec Marie, fille du duc. Aucun évêque, assure-t-on, aucun ecclésiastique ne voulut donner la bénédiction religieuse à son mariage, parce qu'il était excommunié. Dans la basse Allemagne, Othon conclut la grande alliance qui réunissait le roi d'Angleterre, le duc de Brabant, le comte de Flandre, Regnaud de Boulogne et beaucoup d'autres grands seigneurs dans leur vieille inimitié contre Philippe-Auguste. Othon détestait dans celui-ci

l'adversaire persévérant de sa grandeur. Il croyait que l'opposition du pape était basée sur la protection de Philippe. Il voulut en même temps humilier le clergé, exécuter son ancien plan de le dépouiller de toutes ses souverainetés et de le réduire aux dîmes; établir le siége de l'Empire à Liége, ville autour de laquelle étaient situés les domaines de ses partisans. La puissance de l'évêque de Liége avait excité depuis longtemps la jalousie du duc de Brabant. Au premier signal, mille chevaliers parurent pour la défense de l'évêque; le duc, le comte de Flandre, tous les grands seigneurs dans le voisinage et au loin étaient ses feudataires. « Au diable celui, s'écria « le comte Guillaume de Salisbury, qui a doté un prêtre d'une « si grande puissance. » Nous raconterons dans la suite comment tous ses projets succombèrent avec la défaite d'Othon dans les plaines de Bouvines [1].

Le roi Frédéric attendit tranquillement l'issue de cette lutte dans la Souabe et en Alsace, où il étendit les droits temporels de l'évêque de Strasbourg, entoura de murs les bourgs, donna une meilleure organisation à l'administration du pays et de la justice, et s'empara des châteaux de Landscrone et de Trifels, qui étaient toujours gardés au nom d'Othon. Ce ne fut qu'après la bataille de Bouvines qu'il descendit le Rhin avec des troupes, prévoyant qu'il lui serait facile alors de gagner aussi les princes des Pays-Bas. Il se trouva devant Aix-la-Chapelle le jour de la Saint-Barthélemy; il y séjourna inutilement, car les habitants restaient attachés à Othon, sinon par affection, du moins par intérêt pour les douze otages de leur ville qu'Othon avait en son pouvoir. Le comte de Juliers, qui, allié avec le duc Henri de Limbourg, avait fait prisonnier le duc de Bavière et le retenait dans son château de Nidecken, imita la conduite des habitants d'Aix-la-Chapelle. Frédéric assiégea d'abord Henri de Falkenberg dans son château, puis il vint

[1] Geneal. Com. Fland. in Recueil, XVIII, 566; Ægidii hist. Lodiens. Epp., in Recueil, XVIII, 661; Art de vérifier les Dates, XIV, 432; Guil. Brit., l. X; Ægidii Aur. Vall. Mon. hist. Lodiens. Epp., l. c.

camper devant Juliers, et obtint la délivrance du duc de Bavière et la soumission du comte Guillaume. Il parcourut le pays jusqu'à la Meuse; le duc de Brabant accourut à sa rencontre au delà de cette rivière, se soumit à lui et lui remit en otage son fils et plusieurs nobles [1]. A son retour, il ravagea le pays autour de Cologne, mais ne put faire aucun mal ni à la ville, ni à Othon, parce que celui-ci n'osa pas sortir de la ville, et que le manque de vivres qui fit succomber beaucoup de soldats, força Frédéric à la retraite; il retourna de nouveau dans la Souabe, qu'il aimait tant, et de là à Bâle [2].

La décadence de la fortune d'Othon lui avait non-seulement aliéné Waldemar de Danemarck, mais avait porté celui-ci à se rapprocher de son rival. Waldemar chercha auprès de Frédéric cette garantie pour ses conquêtes qu'Othon ne pouvait plus désormais ni lui accorder, ni lui refuser. Du consentement des princes, en gage d'une amitié constante et afin qu'il contînt les ennemis de sa dignité royale, Frédéric remit à Waldemar tout le pays entre l'Elbe et l'Eider, appartenant autrefois à l'Empire romain, et il y ajouta toutes les conquêtes faites par Knud, son frère, en Esclavonie. Les frontières des deux royaumes, romain et danois, devaient être fixées par cette convention. On ne doutait pas de la ratification du Siége apostolique. A la fin de l'année, le comte Guillaume de Hollande passa aussi du côté de Frédéric. Mais, de son côté, Othon s'allia plus étroitement avec son frère le comte palatin et avec le margrave Albert de Brandebourg. Quoique la puissance d'Othon fût déjà fortement diminuée, et qu'Innocent fût irrité contre lui, il avait néanmoins encore quelques amis à la cour pontificale, et ceux-ci ne cachèrent pas aux messagers du roi d'Angleterre que, si Jean pouvait l'assister avec de l'argent, ses affaires prendraient bientôt une meilleure tournure, et

[1] Chron. Lamb. parv. cont ; Anon. Laudunens. Chron., p. 718; Art de vérifier les Dates, t. XIV, p. 313, 348.

[2] Balduini Chron.; Raumer, II, 565; Dipl. pour Arles, VIII kal. dec. in Gall Christ., I, 566; plusieurs autres dipl. in Bœhmer Regesta.

beaucoup de princes de l'Empire embrasseraient de nouveau son parti [1].

Les hostilités du roi d'Angleterre contre Philippe de France n'avaient pas complétement cessé pendant l'hiver. Jean, afin de pouvoir les continuer, pourvut d'argent les capitaines en Flandre. Les seigneuries du comte Arnoul de Guisnes furent les premières à ressentir leur brutalité. Ferrand de Flandre et Regnaud de Boulogne nourrissaient une haine violente contre lui. Arnoul, trop faible pour résister à de pareils ennemis, fut obligé de laisser son pays à leur merci. Guisnes et tous ses châteaux furent brûlés, sa femme fut enlevée et détenue prisonnière [2].

Au printemps, on vit de grands armements dans les deux royaumes. Philippe convoqua de nouveau ses barons à Soissons, où ils se réunirent en grand nombre. On résolut que toute la France se lèverait contre un si grand danger. C'est pourquoi il convoqua le ban et l'arrière-ban, non-seulement des vassaux et des gens qui se rangeaient autour de la bannière particulière du roi, mais il ordonna aussi la levée des défenseurs des villes, au nombre de près de trente-cinq mille hommes armés d'arbalètes. Une partie de ses forces, sous le commandement de Louis, était destinée contre le Poitou et l'Anjou, et l'autre contre la Flandre, où l'on savait que la grande armée des alliés devait se rassembler.

Peu de temps avant la Chandeleur, les comtes de Flandre, de Boulogne et de Salisbury vinrent en Angleterre pour consolider leur union avec Jean. Ils retournèrent bientôt à la hâte en Flandre et Jean se rendit en Poitou. Il trouva à La Rochelle Hugues de la Marche, comte de Lusignan, à qui le temps avait fait oublier l'outrage qu'il en avait autrefois reçu. Son frère Adolphe, seigneur de Mello, conclut aussi, par l'en-

[1] Chron. Brunsw. pictur. in Leibn. SS., III, 358; Dipl. in Bangert, Orig. Lubec. in Westphal. Monum., I, 1296; Scheid, Or. guelf., III, 326; Art de vérifier les Dates, XIV, 431; Rymer, Act., I. 61.

[2] Matthieu Pâris; Miræi Op. dipl. I, 309, not.

tremise de sa femme, comtesse d'Eu, une trève avec le roi. Mais, quoique celui-ci eût déjà fait de grands sacrifices pour la grande alliance contre la France, quoiqu'il fût prêt à susciter des ennemis à Philippe, il eût cependant consenti avec plaisir à la paix, soit parce qu'il craignait ses barons, soit qu'il voulût agir plus librement dans ses projets contre Philippe. Il revint en Angleterre et nomma deux négociateurs pour traiter avec Philippe, ce qui répondait au désir exprimé à la même époque par le pape de voir la paix rétablie entre les deux rois. Jean envoya à Philippe un sauf-conduit pour un plénipotentiaire, dans le cas où il voudrait lui en expédier un. Philippe, à ce qu'il paraît, ne consentit à rien; et au mois de mai, Jean était déjà de retour dans ses provinces françaises. Le vendredi avant la Pentecôte, il prit le château de Mirevent, appartenant à Godefroi de Lusignan, et tint renfermé dans Novent Godefroi lui-même avec ses deux fils. Limoges ouvrit ses portes [1]. Mais Louis accourut aussi et assiégea la petite ville de Moncontour [2]. Jean, afin de le forcer à se retirer, se cacha à Parthenay. C'est là que Godefroi, ses fils et plusieurs autres barons, conjointement avec les comtes de la Marche et d'Eu, lui jurèrent fidélité, et il posséda le concours de tout le Poitou, car cette province honorait dans la maison Plantagenet une famille indigène [3].

Tous partirent avec lui pour Nantes. Les troupes de Philippe et les bourgeois, commandés par le jeune comte Robert de Dreux et par Pierre de Mauclerc, seigneur de la Basse-Bretagne, marchèrent à leur rencontre. Jean fit semblant de prendre la fuite. Pierre se contenta d'avoir chassé ses nombreux ennemis et de les attendre derrière les murs. Robert, plus audacieux, les poursuivit et en tua beaucoup; mais tout à coup des bandes fraîches sortirent d'une embuscade et le

[1] Art de vérifier les Dates, XII, 456; lettre du pape à Jean, dans Rymer, Act., I, 60; lettre du roi, dans Matth. Pâris, p. 173; Art de vérifier les Dates, X, 263.

[2] Où le duc d'Anjou remporta en 1569 une victoire brillante sur les huguenots commandés par Coligny.

[3] Guil. Brit., l. X; Matthieu Pâris.

firent prisonnier avec vingt chevaliers, qui furent tous envoyés en Angleterre. Jean quitta la Basse-Bretagne, entra dans le comté d'Anjou et fit rétablir les murs de la capitale de ce comté, qui avaient été renversés autrefois par son ordre. Le comte Hervé de Nevers, oubliant les grands bienfaits qu'il avait reçus de Philippe, s'unit en secret avec Jean. Pendant que celui-ci campait entre Angers et Nantes autour du fort de Roche-aux-Moines, dont, ni des ruses de guerre ne purent tromper la garnison vigilante, ni des menaces abattre son courage, Louis arriva, vers la Saint-Jean, avec huit cents casques, deux mille lances et sept mille hommes d'infanterie. L'armée du roi d'Angleterre était plus nombreuse. Ses éclaireurs l'encouragèrent à attaquer sans délai, disant que la victoire ne serait pas douteuse; mais, lorsqu'il donna l'ordre de prendre les armes, les seigneurs du Poitou (le vicomte de Thouars parla au nom d'eux tous) répondirent qu'ils ne s'étaient pas pourvus de munitions pour une bataille. Le roi craignit une trahison, parce qu'ils ne voyaient pas avec plaisir la chute prochaine de Roche-aux-Moines. Découragé par cette résistance, le roi, au moment où les cavaliers ennemis avaient déjà commencé le combat, abandonna toutes ses machines de siége, ses tentes, ses munitions, et s'enfuit en bateau de l'autre côté de la Loire, et de là à cheval à une grande distance. L'armée suivit Jean dans sa fuite. Le manque de bateaux pour traverser le fleuve fit périr un grand nombre d'Anglais par la main de l'ennemi; d'autres qui, soit par audace, soit par peur, voulurent traverser tout armés le fleuve à la nage, trouvèrent la mort dans les flots; mais Jean, dans sa lâcheté, n'osa plus, depuis cette défaite, se mesurer avec le jeune Louis. Un immense butin, consistant en vases précieux, en ornements, en riches décorations de la tente du roi, en armes les plus brillantes, tomba entre les mains du vainqueur. Les barons du Poitou, dans leur frayeur, prêtèrent foi et hommage à Louis. Le vicomte de Thouars seul ressentit cruellement la vengeance du jeune prince; Montcontour fut rasé; Angers perdit de

nouveau ses murs [1]. — On présume que le projet de Jean avait été de pénétrer dans le midi de la France, de se joindre au comte de Toulouse, et, pendant que les alliés auraient envahi au nord les domaines de Philippe, il aurait attaqué le comte de Montfort et entouré le pays du roi de France comme d'une chaîne d'ennemis. Cette chaîne était rompue.

Du côté de la Flandre, Ferrand, Regnaud, les Anglais commandés par le comte de Salisbury, avaient déjà commencé la guerre en ravageant à diverses reprises les domaines du comte de Guines; mais leurs promesses et l'argent anglais avaient achevé d'enchaîner l'empereur Othon à leur cause. Le 4 juillet, Othon alla au devant du comte Ferrand à Valenciennes, et le 12, tous les chefs de la grande alliance se réunirent à Nivelles pour délibérer sur la guerre contre la France. Leur armée continua à s'assembler. Le camp de l'empereur leur chef s'étendait au loin dans les plaines autour de Mortagne, sur les rives de l'Escaut. Avec lui se trouvaient les Saxons, liés par d'anciens souvenirs à sa famille, et commandés par leur duc belliqueux, le comte palatin Henri; celui-ci avait deux motifs, d'abord la fidélité envers son frère, ensuite un ancien désir de se venger de Philippe, parce que ce prince avait essayé de lui enlever sa femme. Le duc Thiébault de Lorraine, l'homme le plus beau et le plus fort de son temps, bien différent de son frère Ferry, qui défendait plus énergiquement les intérêts de Frédéric contre Othon que ses propres intérêts, était avec ses troupes à côté de l'empereur déposé. Les valeureux Brabançons, sous la conduite de leur duc Henri, brûlaient de répandre la mort, le pillage et la terreur sur le sol français. Le duc de Limbourg était suivi par les habitants des Ardennes, mais non par son fils Waleram qui attachait un plus grand prix à la faveur de Philippe qu'à l'affection de son père. De la Westphalie étaient venus les comtes Conrard et Dortmund, Othon de

[1] Guil. Brit.; Rad. Coggeshale, in Recueil, XVIII, 106, dit que Jean a traversé la mer *cum thesauro innumerabili auri, argenti et lapidum pretiosorum*. — Guil Brit. Rigord. Albericus.

Thecklenbourg, Gérard de Rauderode, et le brave Raugrave Bernard de Hortsmar, honoré de la confiance particulière d'Othon; plusieurs années après, Bernard devait finir honteusement une vie illustrée par des exploits militaires qui avaient excité l'admiration de Richard et de Saladin. Le pays d'Utrecht envoya le comte Pierre de Namur, dès sa tendre enfance ennemi du roi : « Je marche aussi contre mon suzerain, dit-il. Yolande « ma femme le veut; je lui dois avant tout fidélité. » Toute la Flandre, se rappelant les malheurs de la précédente année, se leva avec Ferrand qui prêta l'oreille à de perfides conseillers; Gand, qui avait marché autrefois avec vingt mille combattants à une lutte semblable sous la conduite de Baudouin son prédécesseur; Ypres, Bruges, avec des troupes nombreuses; toutes les autres villes aussi riches qu'industrieuses et fortes; tout le pays, les villages et les métairies avec leurs hommes à cheval [1]. La vieille comtesse Mathilde savait mettre tout en mouvement; ni son âge, ni la faveur témoignée à son neveu, ne purent diminuer sa haine profondément enracinée contre Philippe, parce que celui-ci l'avait forcée un jour à se séparer de son second époux bien-aimé, le duc de Bourgogne. Jean espérait bien donner la victoire à Othon et aux alliés avec les trente mille Anglais commandés par son frère Guillaume de Salisbury, et avec les secours en argent qu'il fournissait à ceux qui voulaient entrer en campagne [2]. Certes, pas un seigneur, depuis le Rhin jusqu'en Flandre, ne se serait abstenu d'accéder à l'alliance, si beaucoup d'entre eux n'avaient pas craint la puissance de l'évêque de Liége. Ce ne fut pas seulement par cette crainte, mais par l'influence des fiefs qui leur furent accordés, que les comtes de Loos et de Luxembourg furent em-

[1] Chron. Andrens., in Recueil, XVIII, 576; Anon. Chron. Laudun.; Ægid. hist. Leod. Epp.; Guil. Brit.; Anon. de reb. est. Ultr., dans Mœser, III, 54; Geneal. com. Flandrens.

[2] Matth. Pàris; Nangis Chron. in d'Achery Spicil.; Art de vérifier les Dates, XI, 331, 286; Lebeuf, Histoire d'Auxerre, II, 138; Matthieu Pàris, p. 178; Chron. Senon.; Guil. Brit. Ægid. hist. Leod. Epp. et Magn. Chron. Belg., p. 237, confirment du moins les projets contre le clergé de l'évêché de Liége.

pêchés de s'unir aux alliés; car l'évêque, en prince prudent, ne ménageait pas même les domaines affectés à l'entretien de sa table, pour détourner quelques renforts de cette ligue redoutable.

Regnaud de Boulogne, dans sa haine contre son suzerain, était plus furieux que tous les autres, parce que Louis lui avait enlevé l'année précédente son comté. Il se distinguait aussi parmi ses compagnons par le scandale qu'il donnait en traînant partout avec lui une femme noble, sa concubine. Auprès de lui se trouvait Hugues de Boves, qui partageait les mêmes sentiments contre le roi; il était courageux, emporté, cruel, et n'épargnait aucun sexe, aucun âge. Une querelle avec Guillaume de Ponthieu, son beau-père, détermina Simon de Dammartin, comte d'Aumale, à se séparer de son père et à s'associer avec les alliés pour la guerre. Hervé de Donzy, devenu par sa femme héritier d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre, ternit la renommée de quelques qualités honorables par le reproche bien fondé de trahison envers son suzerain. Othon et Jean, par leurs luttes contre le Siége apostolique, étaient unis dans le même projet de briser non-seulement la puissance du roi de France, mais par celle-ci le pouvoir du pape, l'influence de l'Église. Ils regardaient la France comme le soutien de la papauté, et s'ils venaient à bout de les renverser l'une et l'autre, ils espéraient que le roi Frédéric ne se maintiendrait pas longtemps, et que la maison de Hohenstaufen serait obligée de céder pour toujours à la maison Welfe. Il s'agissait d'un combat à la vie et à la mort; il fallait que Philippe succombât. On rapporte que le comte de Boulogne avait promis à Othon de le couronner roi de Paris; Othon, de son côté, déjà enivré par une victoire qui lui paraissait certaine, partagea d'avance la France entre ses alliés; aucun d'eux ne se retirerait sans avoir reçu des donations. Ensuite, le clergé devait être diminué en nombre, restreint dans ses possessions, réduit à ne vivre que des droits d'étole. Othon protesta que le premier ordre qu'il avait donné après son élévation au trône impérial, avait été

que les biens et les grandes dîmes du clergé devaient être dévolus à la chevalerie et aux fonctionnaires de l'Empire, et que les églises ne devaient conserver que les petites dîmes : « A « présent, continua-t-il, que le clergé se soulève contre moi, « il dépend de moi de lui enlever aussi celles-ci, et de ne lui « laisser que les offrandes et les dons; et alors son orgueil « s'abaissera; le vaillant chevalier jouira avec plus de bonheur « de ces campagnes florissantes et de tant d'agréables métai- « ries, que ces oisifs qui passent leur vie dans les plaisirs et « les festins. C'est pourquoi j'ai tout enlevé au pape autour de « la ville de Rome, et je conserverai tout cela, s'il s'efforce de « me renvoyer de l'Empire en faveur de Frédéric. »

Si la tentative, couronnée de succès, d'étendre le pouvoir royal autant au dehors qu'au dedans, était l'unique mesure pour établir le mérite d'un prince, Philippe pourrait occuper une des premières places, non-seulement parmi les rois de France, mais parmi tous les rois. Il fut, à côté des Hohenstaufen, le seul prince de cette époque qui n'ait point été déterminé par les événements extérieurs, ou par les inspirations du moment, ou par une simple impulsion belliqueuse; mais il subordonna tous ses actes à un seul but, et y persévéra pendant toute la durée d'un long règne; ce but était l'extension du pouvoir royal sur les vassaux de la couronne, sur la noblesse libre, l'agrandissement de ses domaines sur les rois d'Angleterre. On raconte qu'en l'année 1185, les barons, réunis auprès d'Amiens, virent le roi assis seul à l'écart, déchirant avec ses dents un rameau, regardant autour de lui, l'âme fortement agitée. — « Si quelqu'un pouvait me dévoiler ce que le roi pense, « dit l'un d'eux, je lui donnerais mon meilleur cheval. » Un individu, convoitant un prix aussi séduisant, osa, assure-t-on, questionner le roi, et en reçut cette réponse : « Je réfléchis à « une chose; savoir : si Dieu accordera à moi ou à un de mes « successeurs la grâce d'élever de nouveau la France à ce « degré d'autorité et de puissance auquel elle était parvenue « sous Charlemagne. »

Toute sa vie fut consacrée à la réalisation de cette grande pensée, pour laquelle il sut tirer des circonstances et des événements tout le parti possible; il était habile, réfléchi, opiniâtre, persévérant; les violences même ne lui répugnaient pas quand elles pouvaient le rapprocher de son but. Les ordonnances par lesquelles il régla, pendant son absence pour la croisade, l'administration du pays, par lesquelles il chercha à prévenir les abus si prompts à s'introduire pendant l'éloignement d'un prince, par lesquelles il s'efforça d'empêcher toute dilapidation des revenus de l'État, prévoyant même sans crainte la possibilité de ne plus revenir dans sa patrie, montrent que Philippe était un souverain qui avait une ambition plus haute que celle des aventures et de la guerre.

Il s'occupa des moyens d'augmenter ses trésors, et sous ce rapport il ne marcha pas toujours, du moins pendant la première moitié de son règne, dans la voie d'une rigoureuse justice. Mais sa conduite fut bien différente de celle des rois anglais ses contemporains, qui dépensaient, souvent de la manière la plus futile, ce qu'ils avaient acquis par l'injustice la plus criante. Philippe ne voulait se procurer par ses trésors que la possibilité de profiter de toute bonne occasion pour son plus grand avantage, et d'être prêt à tout événement. Parmi ces événements, il compta les malheurs dont fut affligé le peuple, qui put alors éprouver activement les bienfaits du prince [1]. Les flatteurs et les jongleurs n'étaient pas libres, comme cela se pratiquait en d'autres cours, de gaspiller les trésors pour leur libertinage, et Philippe aimait mieux partager ses vêtements entre les pauvres que de gagner les adulations de ceux dont l'entourage fait disparaître souvent toute gravité et toute véritable dignité d'un souverain. Si on peut

[1] Silv. Giraldi. Cambrens. de instruct. Princip., in Recueil, XVIII, 154; livre qui paraît avoir été composé à cette époque dans le but de prouver aux Anglais qu'ils seraient bien plus heureux si Louis pouvait être leur prince. — Rigord, c. 30, 43. — Magn. Chron. Belg., p. 217, dit de l'année de disette 1195 : *Rex — eleemosynas facit largiores.*

lui reprocher, par opposition à la droiture de son père, d'avoir été astucieux, cependant son astuce ne dégénéra jamais en intrigue déshonorante; il tenait, au contraire, à la fidélité de sa parole. Son esprit délié éclairait souvent d'une vive lumière des questions obscures et embarrassées. Du reste, il savait unir la justice à la bonté, de manière à donner toujours la prépondérance à la dernière, quand elle ne compromettait pas l'intérêt public. La justice était rendue promptement et gratuitement. Aucun serviteur ne repoussait ceux qui voulaient faire connaître quelque plainte au prince. On ne l'entendait pas jurer, si ce n'est par *les saints de la France*. Son jurement le plus habituel était celui par *la lance de saint Jacques* [1].

La négociation sur le divorce avec Ingelburge, qui dura vingt années, prouve avec évidence son attachement à l'Église. Malgré toute l'importance qu'il mettait à cette séparation, malgré la persévérance avec laquelle Innocent suscitait des difficultés, et malgré l'inflexibilité de celui-ci, rien ne put ni diminuer les témoignages de la vénération du roi pour le chef de la chrétienté, ni occasionner même quelque mésintelligence avec lui, et bien moins encore le porter à opprimer le clergé. « Nous n'avons de haine contre aucun prêtre, écrivit un jour Philippe au pape, nous ne pourrions faire du mal à aucun, et surtout à aucun évêque. » Philippe, aussi bien que tous ses successeurs, aurait donc mérité en toute justice le surnom de « *très-Chrétien.* »

Les terribles préparatifs des alliés consternèrent d'abord Philippe, d'autant plus qu'une grande partie de ses troupes se trouvait dans le Poitou, sous le commandement de Louis. Mais il s'agissait de la solidité de son trône, de la sûreté de son pays, de l'honneur de son nom, et de ce qui importait le

[1] Gervas. Tilber. Otia imp., in Leibn. SS., I, 940; Albericus, p. 388; Rad. Coggesh. in Recueil, XVIII, 117. — Silvester Girald. de instruct. Princ., p. 160, reproche principalement aux rois anglais de jurer par les yeux, les dents, les pieds, etc., de Dieu. — Chron. Senon. in Recueil, XVIII, 687.

plus à lui et à chacun de ses sujets, de la gloire de la France. Il connaissait et la valeur de sa noblesse qui ne s'était jamais habituée à compter les ennemis, et l'attachement de ses sujets prêts à faire tous les sacrifices pour sa personne. Il avait de nouveau gagné tous les cœurs par sa réconciliation avec Ingelburge, et s'était acquis le dévouement de la chevalerie, des villes et du peuple. Ce sont là les fruits que Philippe recueillit et de cette fermeté d'Innocent qui lui parut souvent dure, et de ce respect du droit et du devoir, qui lui parut longtemps incommode. L'ordre de se lever en masse fut adressé partout aux barons, aux chevaliers, aux écuyers, aux villes et villages, et les combattants à pied et à cheval eurent à se mettre en route sans délai. Péronne était le lieu du rassemblement de l'armée. Les évêques, les religieux des divers ordres, les nonnes devaient implorer l'assistance du Très-Haut par des aumônes, des prières et par la célébration du saint Mystère. On se rendait auprès des sanctuaires, on se préparait à la lutte fatale et imminente avec les armes spirituelles comme avec les armes corporelles. Avant qu'on se mît en marche, Philippe se rendit en procession solennelle à l'abbaye de Saint-Denis, et, après avoir témoigné devant l'autel sa vénération aux reliques de ce martyr et de ses compagnons et avoir déposé ses offrandes, il reçut des mains de l'abbé l'Oriflamme, le saint étendard de la France, qui ne devait jamais être déployé que dans un moment critique pour la défense du royaume, ou dans une expédition du roi contre les infidèles. Il le confia ensuite à un de ses plus fidèles chevaliers, qui, fortifié par la réception du sacrement de l'Eucharistie, prêta serment de défendre jusqu'à la mort l'étendard donné par le ciel à Chlodwig [1].

Parmi les grands qui suivirent le roi, brillait par dessus tous les autres Othon de Bourgogne, dont les possessions s'éten-

[1] Guil. Brit.; Matthieu Pâris. — Dans l'origine, les comtes du Vexin possédaient, en leur qualité de patrons de Saint-Denis et de feudataires pour le comté, le droit de prendre sur l'autel l'oriflamme; mais leur famille s'étant éteinte en 1082 dans la personne de Simon, les rois succédèrent à ce droit. Art de vérifier les Dates, XI, 495.

daient dans les Vosges, près du Jura, le long du Doubs jusqu'au Rhône ; il amena huit cents lances et beaucoup d'autres troupes. Le beau comte Henri de Bar, plein de valeur et de prudence, venait faire ses premières armes. Le vieux Robert de Dreux accourait venger la mort de son fils. Gauthier de Châtillon, son gendre, héritier du comte de Saint-Pol, quoique parent de Ferdinand de Flandre, ne resta pas en arrière. Le comte Guillaume de Ponthieu, parent du roi par sa femme, veuve de Richard d'Angleterre, commandait les vigoureux Picards. Pierre de Courtenai prouva mieux que son fils et son gendre, sa descendance de la maison royale. Arnould, comte de Guines, répara par son attachement à Philippe l'infidélité de son père. Guillaume des Barres, frère utérin du comte Simon de Montfort, qui par sa valeur suppléait au nombre; Pierre de Mauvoisin qui ne connaissait que le métier des armes et qui marchait sur les traces de son père, et dans le combat, semblable à un roc; Guido de Montigny dont l'héroïsme était toute la richesse, inébranlable comme une montagne, fut jugé digne de porter la bannière royale [1]. A côté d'eux se rangèrent le comte Henri de Grandpré, honoré de la haute confiance du roi; Guillaume de Garlande, illustré déjà dans d'autres combats et ne le cédant à personne en intrépidité; Gauthier de Nemours, Thomas de Saint-Valery, seigneur de Gamaches, aussi éminent par sa naissance que par ses possessions, réunissait sous sa bannière cinquante chevaliers, deux mille écuyers vigoureux de corps et de courage. Étienne de Longchamps qui avait de grands domaines en Normandie, arriva avec soixante-dix chevaliers et beaucoup d'autres barons de cette province; vinrent aussi Savaric de Mauléon, général distingué dans tant de combats de cette époque; Mathieu de Montmorency, du même âge que le roi et son compagnon d'armes depuis leurs tendres années, dont la famille retirait plus de gloire de son héritage de vertus chevaleresques que de

[1] Il ne faut pas la confondre avec l'oriflamme. Rigord l'appelle *signum regale, vexillum videlicet floribus lilii distinctum.*

la possession de six cents fiefs, et plus honorée par sa fidélité inébranlable envers son suzerain que par ses diverses alliances avec la maison royale [1]; le comte Jean de Beaumont sur l'Oise, quatrième époux d'Éléonore, comtesse de Vermandois et de Valois; le comte Étienne de Sancerre, ne le cédant en haute extraction qu'au roi; Enguerrand de Coucy surnommé *le Grand*, soit à cause de son courage militaire, ou pour ses riches possessions, ou à cause de sa passion de construire des édifices somptueux, Enguerrand, dont la famille préférait dans son noble orgueil son nom à toute autre distinction [2].

Parmi les seigneurs ecclésiastiques qui amenèrent leurs troupes, on vit l'archevêque de Reims; Robert de Chatillon, évêque de Laon, et le belliqueux évêque Philippe de Beauvais, chez lequel l'âge ne put affaiblir l'ardeur guerrière; maître Guarin, de l'Ordre des frères de l'Hôpital, confident du roi, depuis longtemps chancelier et garde-des-sceaux et plus tard évêque de Senlis; on ne sait pas s'il fut plus habile dans l'art de disposer un champ de bataille, fruit d'une longue expérience militaire acquise en Orient, ou pour diriger les affaires de l'État. Vinrent en outre l'abbé Jean de Corbie avec ses vassaux; Milon, abbé de Saint-Médard, avec trois cents braves à cheval; enfin Guillaume de Bretagne, le spirituel poëte et historien de cette époque, en qualité de chapelain du roi et de précepteur d'un fils de Philippe [3].

[1] La ligne principale s'éteignit dans la personne du maréchal de Montmorency, qui fut sacrifié sous Louis XIII à la vengeance du cardinal de Richelieu. Ce fut un Matthieu de Montmorency qui, le cinquième, prêta le serment dans le fameux manége de Versailles. Le vicomte Laval de Montmorency se fit nommer par Bonaparte geôlier du roi Charles IV à Valençay; et ce Montmorency que l'on voyait dans les Tuileries porter la bourse et le châle de la maréchale Davoust, ne connaissait pas l'histoire de sa famille.

[2] Sa devise était : *Je ne suis ni roi ni duc, prince ni comte aussi : je suis le sire de Coucy*. Art de vérifier les Dates, XII, 251.

[3] Il continua l'histoire de Rigord. — Ce ne fut pas Rigord, comme le pense Félibien, Hist. de Saint-Denis, mais Guil. Brit., qui accompagna le roi. Lacurne de Sainte-Palaye. Mém. sur la vie et les ouvrages de Guil. le Breton; Mémoires de l'Academie des Inscriptions, VIII, 528.

L'armée quitta Péronne le lendemain de la Sainte-Madeleine, et entra dans les domaines du comte de Flandre, brûlant et ravageant tout. Le roi passa l'armée en revue dans Tournai qu'il avait repris. Cinq mille chevaliers, dix fois autant d'écuyers entouraient sa bannière. C'est là que les troupes fournies par les bourgeoisies du pays se réunirent; si elles n'étaient pas aussi bien armées d'après les règles de l'art que les chevaliers et leurs écuyers, elles n'étaient cependant ni moins courageuses, ni moins solides au combat.

L'armée ennemie, forte de plus de cent cinquante mille hommes, s'avança par Courtrai, Mons et Lille, dans le but de cerner de trois côtés les forces inférieures de Philippe; et les chefs doutaient si peu de la victoire qu'ils amenaient à leur suite des chars et des cordes (Mathilde de Portugal avait envoyé quatre cordes à son neveu Ferrand), pour lier le roi et les barons de France. Philippe voulut néanmoins attaquer dès le lendemain. Mais les barons observèrent que le chemin conduisant à travers des marécages et des roseaux, ni les chevaux ni les charriots ne pourraient le traverser, et le roi n'exigerait sans doute pas qu'ils combattissent à pied, contrairement aux usages de leurs pères, et comme des Allemands. On marcha donc le lendemain vers Lille. Un espion informa Othon que les Français se dirigeaient en grande hâte vers Bouvines [1]. Il court aussitôt aux armes, suivi de toutes ses troupes, aucune difficulté des chemins ne l'arrête; et il crut pouvoir vaincre facilement les Français à leur passage sur le pont étroit de Bouvines. C'était le dimanche 27 juillet.

Dans l'assemblée des chefs, Regnaud de Boulogne fut d'avis qu'il ne fallait pas attaquer; sa haine contre le roi ne pouvait pas l'empêcher de reconnaître son héroïsme et l'intrépidité de ses compatriotes. Mais Othon soupçonna ici la trahison, et le

[1] La Chron. Senon. parle, au sujet de l'armée ennemie, de *viginti quinque millia militum* et de *octoginta millia aliorum armatorum;* d'autres parlent de deux cent mille hommes. — Iperii Chron. — En allant maintenant de Tournai à Lille, Bouvines était situé à une lieue, à la gauche de la grande route.

menaça des chaînes qu'il traînait à la suite de l'armée s'il ne s'entendait pas avec lui. Hugues de Boves, au contraire, convoitant le pays qui lui était accordé après la victoire, pressa pour qu'on n'attendît pas plus longtemps : « le moment est favorable, dit-il, ce que l'on diffère obtient rarement un heureux résultat; si on laisse échapper l'ennemi, on aura de la peine à l'atteindre de nouveau. Que Regnaud calcule les biens dont le roi d'Angleterre l'a doté. » Ferrand aussi vota pour une prompte attaque. Regnaud ayant observé à Hugues que les Français ne savaient que vaincre ou mourir, et ne prenaient jamais la fuite, qu'il ne fallait pas les attaquer avec précipitation, mais chercher à tomber sur leurs derrières, Hugues le traita de lâche [1]. Le combat commença peu de temps après, alors Regnaud dit à Hugues : « La bataille que tu désirais si « ardemment, commence maintenant; tu fuiras comme un « lièvre; mais je resterai sur le terrain ou mort ou prison- « nier. » — Othon, Regnaud et le comte de Flandre s'étaient engagés par serment à diriger leur attaque directement contre le corps dans lequel ils savaient que le roi se trouvait, et à ne pas se reposer jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué; ils espéraient ainsi vaincre facilement toute l'armée. C'est là sans doute ce qui sauva Philippe, car on négligea un plan général de bataille pour ce but secondaire; Othon poursuivant exclusivement le roi, laissa attaquer son aile droite sans la faire appuyer par le centre, et cette aile ne fut pas assez forte pour résister au gros de l'ennemi renforcé par son aile gauche victorieuse.

Le prudent et prévoyant maître Guarin ainsi que le vicomte de Melun commandaient l'arrière-garde de Philippe. Ils se détournèrent de la route avec un petit corps de troupes armées à la légère pour se diriger vers Mortagne, et voir s'ils n'apercevaient pas l'armée d'Othon. A peine arrivés sur une hauteur voisine, ils découvrirent les ennemis qui s'avançaient à grands pas, les boucliers serrés contre les boucliers, aussi loin que

[1] Chron. Senon. in Recueil, XVIII, 690; Geneal. com. Flandr. — C'est pourquoi Iperii Chron. dit qu'Othon s'est avancé *male cautus*.

les yeux portaient, et les casques reflétant l'éclat du soleil. « Demeure ici un instant, afin de savoir plus facilement leur nombre et leurs mouvements, dit Guarin au comte, je vole vers le roi. » Celui-ci ordonna à l'armée de faire halte, et voulut prendre conseil de ses grands seigneurs. — « Dieu « leur dit-il, nous les livre; ils se lèvent contre Dieu lui-« même; ils veulent enlever au clergé ses biens; c'est pour-« quoi ils ont encouru l'excommunication. L'Église prie pour « nous, nous renverserons ses ennemis. Je veux le combat et « j'espère la victoire pour l'Église, pour l'empire, pour mon « honneur. » Les barons étaient d'avis qu'il fallait marcher plus loin et ne pas souiller le jour du Seigneur par l'effusion du sang; les ennemis ne voudront pas combattre un dimanche. Le roi était de leur avis. Cependant Pierre de Bailleul observa avec raison : « Ce serait à la vérité mal de répandre le sang un jour de dimanche; mais la faute ne retombe pas sur celui qui se défend, mais sur celui qui attaque. » On arrêta donc qu'on ne chercherait pas à attaquer, mais en même temps qu'on n'éviterait pas le combat; car l'avis du prévoyant maître Guarin qu'il fallait ou accepter la bataille, ou redouter une retraite dangereuse, les entraîna tous. Le duc de Bourgogne conseilla au roi de mettre sa personne en sûreté au château de Lans. Mais Philippe lui répondit : « Celui qui veut être prince doit savoir vaincre dans le combat ou mourir avec les siens. » On marcha ainsi vers le pont de Bouvines, espérant toujours pouvoir respecter le jour du Seigneur.

Bouvines est situé à deux lieues de Lille, sur la petite rivière de Marque. Des marécages s'étendant au loin à droite et à gauche empêchent d'y arriver du côté de Mortagne par tout autre passage que par un pont étroit que Philippe fit élargir à la hâte, de manière que douze hommes et huit charriots purent y passer de front. Au delà du pont est une plaine fertile, à la limite orientale de laquelle s'élevait Cisine, abbaye des Augustins, et à la limite occidentale Sanghin entouré de coteaux. La plus grande partie de l'armée française avait déjà

passé le pont; Othon espérait le couper et ensuite tomber sur ceux qui étaient restés en arrière, et les détruire facilement. Mais quel fut son étonnement, lorsque croyant surprendre des fuyards qui ne soutiendraient pas une bataille, il vit les Français se ranger en bataille dans une forte position [1].

Les rayons du soleil dardaient d'un ciel sans nuage. Le roi, fatigué, dépouillé de son armure, se reposait sous un frêne devant une chapelle. Un messager tout essoufflé accourut, s'écriant : « L'ennemi s'approche! Déjà, disait-il, l'arrière-garde est attaquée, le vicomte de Melun avec ses arbalétriers et sa cavalerie légère ne peut pas soutenir son choc. » Le roi entra un instant dans le sanctuaire pour implorer la protection du Très-Haut, et après s'être couvert de son armure il s'élança à cheval avec joie, comme s'il allait à une noce. Le cri : Aux armes! aux armes! retentit dans toute l'armée. L'oriflamme avec les combattants repasse le pont. Le roi est à la tête en face de l'ennemi.

On raconte que Philippe, afin d'éprouver la fidélité suspecte de quelques barons, fit apporter une coupe pleine de vin, y jeta des petits morceaux de pain, en mangea un et offrit à ses compagnons la coupe, en leur disant : « Que celui qui veut « être à la vie à la mort avec moi, suive mon exemple. » La coupe, dit-on, fut vidée en un instant. « On raconte encore que le roi dit : « Vous le voyez, je porte la couronne, mais je suis « un homme comme chacun d'entre vous et je suis seul; si « vous ne m'aidez pas à la porter, je ne pourrai la porter seul. » Après avoir ôté la couronne de sa tête, il ajouta : « Vous tous, « vous devez être rois, et vous l'êtes, dans le fait; car seul je ne « pourrais pas gouverner le royaume [2]; » puis il les encouragea et leur promit le secours de saint Denis. Il s'écria ensuite : « Quel est celui qui osera porter aujourd'hui ma ban- « nière en l'honneur du royaume? — Seigneur, répondit le « duc de Bourgogne, confiez-la au vaillant Wallo, il est

[1] Geneal. com. Flandr., in Martene Thes.

[2] Chron. Senon. in Recueil, XVIII, 690.

« pauvre, mais expérimenté dans la guerre. » Et, lorsque le roi appela ce chevalier et lui confia la bannière, Wallo répondit : « Qui suis-je? Seigneur, pour que je sois chargé de « la bannière? — N'aie aucune inquiétude, lui répondit Phi- « lippe, si Dieu donne la victoire, je me souviendrai de ton « service. — Votre bannière a soif de sang, dit ensuite Wallo, « eh bien! je l'en abreuverai. »

Othon développa sur les hauteurs son aile droite; les Allemands s'étendaient à deux mille pas de longueur, semblables à une muraille d'acier. Du haut d'un char[1] brillait la bannière de l'Empire, un dragon au haut d'un bâton, la gueule béante et la queue gonflée, et au dessus du dragon l'aigle en or. Mais Othon, dans son imprévoyance, n'avait tenu aucun compte de ce que le soleil dardait en face de son armée.

Guarin, expérimenté dans l'art militaire, rangea l'armée française en bataille. Pendant une journée d'été aussi chaude, la position du soleil devait exercer une influence décisive sur les combattants; c'est pourquoi Guarin plaça les siens de manière qu'ils eurent le soleil brûlant derrière, et que les ennemis l'eurent en face. Il vit aussitôt que, pour que ses ailes fussent assurées contre les mouvements de l'ennemi, il lui fallait les prolonger autant que le permettait le nombre des combattants. Au milieu se trouvait, sur un espace de mille quarante pas, le roi avec le gros de l'armée, le noble duc de Bourgogne, le comte Gauthier de Saint-Pol soupçonné par quelques-uns d'être en intelligence avec les ennemis, ce qui lui faisait dire en plaisantant : « Aujourd'hui, seigneur évê- « que, vous verrez quel vaillant traître je suis; » il y avait encore le courageux Matthieu de Montmorency, et beaucoup d'autres noms illustres. Vis-à-vis les Anglais et le comte de Boulogne étaient rangés à l'aile droite les comtes de Dreux et de Ponthieu, et le seigneur de Gamache avec ses troupes nombreuses. L'aile gauche, appuyée sur les troupes du duc de

[1] Comme le *Carrocium* des villes d'Italie.

Bourgogne, réunissait les chevaliers de la Champagne, les lances des vallées de Soissons combattant aussi courageusement à cheval qu'à pied; elle était opposée aux Flamands [1]. L'évêque plaça partout avec prévoyance les combattants les plus éprouvés dans le premier rang et les peureux dans le second. Une barricade faite avec des charriots protégeait les extrémités des deux ailes; la Marque coulait derrière l'armée, déjouant toute tentative de fuite. L'évêque lui-même ne voulut combattre qu'avec les armes spirituelles de l'encouragement et des bons conseils. Il exhorta chacun en peu de mots à penser à la patrie, à son devoir, au roi, à la gloire de la France : « La plaine est grande, s'écria-t-il, répandez-vous sur « elle afin que l'ennemi ne vous déborde pas, qu'aucun de « vous ne se fasse un bouclier du corps d'un autre; placez-« vous de manière à offrir tous en même temps le front à « l'ennemi. »

Le roi dit encore : « Notre confiance est en Dieu. L'excom-« munication du pape pèse sur Othon et ses soldats comme « ennemis et destructeurs de l'Église; leur solde est frappée « de la malédiction de l'Église, des gémissements du clergé, « des larmes des pauvres. Nous, pécheurs que nous sommes, « nous nous réjouissons d'être en communion avec l'Église, « nous combattons pour la liberté du clergé. C'est pourquoi « nous pouvons avoir confiance que la grâce de Dieu nous « accordera la victoire sur ses ennemis et sur les nôtres! » — Aussitôt qu'il eut cessé de parler, l'armée lui demanda sa bénédiction. Le roi éleva les mains et pria encore une fois Dieu de lui accorder la victoire. C'était vers l'heure de midi.

Alors le son des trompettes se fit entendre avec un tonnerre qui paraissait faire trembler la terre [2]. Les chapelains, versant des larmes, priant ardemment, profondément émus par la pensée des dangers et des insultes qui menaçaient l'Église dans le cas où Othon remporterait la victoire, entonnè-

[1] Matthieu Pàris.
[2] D'après la Chron. Senon., le roi avait auprès de lui un grand nombre de trompettes.

rent derrière le roi le chant des psaumes, fréquemment interrompu par des sanglots. Le combat commença à l'aile gauche des Français. Le vicomte de Melun remarqua quelque désordre dans les rangs ennemis et envoya cent cinquante lanciers de Soissons contre les Flamands; ceux-ci, irrités de ce que des écuyers, non des chevaliers, commençaient le combat, contrairement aux usages, et comme si cela avait été fait pour les insulter, reçurent de pied ferme les lanciers, tuèrent la plupart de leurs chevaux, et en blessèrent un grand nombre. Gauthier de Guistella, Eustache de Malines et Baudouin Buridan, dont la valeur excitait l'admiration générale, rappelèrent à leurs compagnons le souvenir de leurs ancêtres, et se précipitèrent sur les chevaliers de la Champagne. « Que chacun « pense aujourd'hui à sa maîtresse! » s'écria gaîment Buridan; Eustache criait au contraire avec colère : « Mort aux « Français! » Michel de Harmes s'élance sur lui, perce son bouclier, pendant que son cheval, blessé par Eustache, tombe à terre. Beaucoup des plus braves accourent pour le sauver. Le comte de Flandre, à cette vue, ne retient pas les siens plus longtemps; lui-même se jette à bride abattue au milieu des ennemis. Le combat devint général entre les cavaliers et les fantassins. Quand les lances se brisent en éclats, on tire les épées, on frappe du poignard, on saisit la masse d'armes; mais les chevaux sans défense seuls reçoivent les blessures : aucun coup, aucune pointe ne pénètrent les armures d'acier. Dans ce tumulte, Michel, replacé sur un cheval frais, rencontre Eustache son adversaire, le serre dans ses bras nerveux, lui arrache son casque et un autre chevalier lui plonge le poignard dans la poitrine : « Tu as crié mort aux Français! c'est « ici que ta langue téméraire trouve la mort! » Hugues de Malaune fit prisonnier Gauthier de Guistella, et Pierre de Remy, le valeureux écuyer [1], prit le joyeux Buridan [2].

Le courageux comte de Saint-Pol venait de quitter la mêlée

[1] Armiger; Albericus.

[2] Geneal. com. Flandr.

pour prendre un peu de repos, après avoir loyalement rempli la parole donnée à l'évêque de Senlis. Il avait conduit au combat un corps d'élite pour appuyer les lanciers de Soissons, et dispersé comme la foudre les rangs épais des Flamands; de même qu'une troupe de canards sans défense se sauve à l'approche du faucon affamé, de même les hommes et les chevaux s'enfuient devant les coups du comte de Saint-Pol; il ne fait aucun prisonnier; tout ennemi qu'il atteint est mort. Enfin, il sépare une troupe de bourgeois flamands [1] de leur corps d'armée et les pousse vers les siens pour les faire prisonniers, comme on pousse une troupe de poissons dans le filet. Le vicomte de Melun, Beaumont, Montmorency, Sancerre, se conduisirent avec la même bravoure.

D'un autre côté, l'épée du duc de Bourgogne fait des ravages parmi les guerriers du Hainaut. Son cheval tombe sous leurs coups, et lui, dont le corps était corpulent, est aussi étendu à terre. Ses fidèles compagnons forment à la hâte un cercle épais autour de lui, et chacun, remplissant le dévoir de vassal, s'empresse de lui donner son cheval. Il repoussa avec un noble orgueil le conseil qu'on lui donnait de se reposer un peu : « Il faut que je venge l'insulte qu'on m'a faite! » s'écria-t-il; et il se précipita de nouveau parmi les ennemis; ses compagnons d'armes le suivirent, tous brûlant du désir ardent de venger la chute de leur seigneur bien-aimé. Alors s'éleva une mêlée terrible : à peine le combattant trouvait-il de l'espace pour porter un coup plus vigoureux; les guidons, par lesquels les chevaliers français se reconnaissaient, pendaient déchirés en mille morceaux par les flèches, les épées et les lances; des tués, des blessés, des mourants, couvraient le terrain; des chevaux sans maître erraient çà et là.

Le comte de Saint-Pol n'avait pas encore achevé de prendre un peu de repos, lorsqu'il aperçut un de ses chevaliers serré de près par les ennemis. Pour le sauver, il se courbe sur son

[1] Guil. Brit. les appelle *Quirites*.

cheval, lui donne un coup d'éperon, lui saisit le cou à deux bras, et, malgré douze lances dirigées à la fois contre le cavalier et le cheval, sans pouvoir le renverser ou le faire sauter de la selle, il se redresse au milieu du peleton ennemi, fait voltiger son épée et ramène son compagnon sain et sauf. L'aile droite des ennemis avait déjà porté pendant trois heures tout le poids du combat avec des chances douteuses, lorsque le comte Ferrand, qui avait rempli jusqu'à ce moment tous les devoirs de chevalier et de général, tomba par terre, épuisé de fatigues et blessé, et offrit le commandement aux frères de Mareuil.

Au centre, le combat était chancelant. C'est là que les fidèles bourgeois des villes [1] de Corbie, Amiens, Beauvais, Compiègne et d'Arras, qui avaient été détachés de l'aile gauche, se dirigèrent vers l'oriflamme à la place où ils voyaient flotter la bannière royale, et traversèrent, sans se laisser arrêter, la foule des chevaliers, et se placèrent devant le roi. Cependant ils ne purent résister longtemps aux chevaliers d'Othon, qui cherchaient avec impétuosité Philippe-Auguste. La noblesse de France, voyant son suzerain en danger, se jeta à la rencontre de ceux-ci. Philippe fut ainsi protégé par devant; mais une troupe de fantassins, à laquelle les chevaliers avaient fait peu d'attention, parvint à pénétrer sur les derrières du roi. Un fantassin allemand saisit avec le crochet de son javelot l'ouverture entre la cuirasse et le tour du cou, sans cependant blesser Philippe; mais l'arme resta suspendue, et, avec le secours d'autres compagnons, il tira le roi par terre. L'excellente armure dont Philippe était revêtu lui sauva la vie. Dans ce péril, Wallo agita la bannière pour appeler du secours. L'écuyer Tristan de Soissons sauta aussitôt à bas de son cheval et reçut les coups des ennemis. Pierre d'Estaing, non pas avec plus de gloire, mais avec plus de bonheur que Tristan, parvint à relever son prince et acquit l'honneur de porter les

[1] Albericus.

lis dans ses armes. A la vue de son suzerain, une sainte horreur saisit le comte de Boulogne, que son œil d'aigle conduisit dans cette mêlée; il se dirigea contre Robert de Dreux, qui était non loin du roi, au milieu d'un corps serré de troupes.

A peine le roi fut-il remonté à cheval, avec l'aide de l'abbé Jean de Corbie et de ses vassaux, que sa fureur éclata contre les varlets qui étaient la cause de sa chute; beaucoup d'entre eux expièrent cette audace par leur mort. Pendant ce temps, Othon répandait aussi la mort et les blessures avec son glaive, exerçait sa rage parmi les Français, toute son escorte imitait son exemple. L'acharnement d'Othon était d'autant plus grand, qu'il regardait Philippe comme l'auteur unique de ses revers; ils étaient tous deux dignes l'un de l'autre; il n'y avait pas d'adversaire capable de résister à Philippe, habitué dès sa jeunesse aux exercices chevaleresques. La force et le courage d'Othon, qui rivalisait avec son oncle Richard, brillaient dans tout combat. Les lanciers, placés sur les premiers rangs de l'armée de l'empereur, jonchaient la terre; l'infatigable Guillaume des Barres, le vaillant Pierre Malouines et Gérard La Truye, se frayèrent, à travers les cadavres, un chemin auprès d'Othon. Les comtes de Tecklenbourg, de Horstmar et de Rauderode, prouvèrent que la valeur des Allemands peut se mesurer avec celle des Français. Plusieurs des cavaliers furent renversés de leurs chevaux, percés de coups de lances et hachés par les glaives. Wallo de Montigny, voyant de nouvelles troupes s'avancer, se recommanda à Dieu et à saint Denis, leva la bannière royale et se jeta à travers le gros des ennemis, jusqu'à l'endroit où était l'empereur; plusieurs comtes le suivirent avec leurs écuyers. Enguerrand de Coucy aperçut Othon et s'élança sur lui la lance au poing [1].

Le voisinage du roi donna un nouvel essor à ses chevaliers; le combat éclata comme si, jusqu'à ce moment, il n'avait été qu'un jeu. Les glaives brillaient et retentissaient autour des

[1] Gall. Christ., X, 1279; Chron. Urspin.; Chron. Mont. Seren.; Chron. Senon.

casques comme des éclairs; un grand nombre de combattants mordirent la poussière, beaucoup d'entre eux, dont les chevaux étaient tués, se défendirent à pied, ou trouvèrent facilement des chevaux qui avaient perdu leurs cavaliers. C'est là qu'Étienne de Longchamps montra pour la dernière fois un courage éprouvé depuis longtemps; la pointe d'une flèche pénétra à travers les ouvertures des yeux du casque, et de l'œil dans le crâne; il tomba sur un monceau de cadavres ennemis. Les coups d'Othon renversèrent maint guerrier. Pierre Mauvoisin saisit la bride du cheval d'Othon, mais sans parvenir à le tirer hors de la foule de ses défenseurs. Alors Gérard de La Truye accourut et frappa de son coutelas contre la poitrine de l'empereur; sa forte cuirasse para le coup; il lui en porta un second avec une force prodigieuse; le cheval d'Othon, en relevant la tête, reçut ce second coup; Othon s'arracha des mains de Pierre et se retourna de manière que les Francais virent le dos de l'empereur. « Vous ne verrez « plus son front aujourd'hui! » s'écria Philippe. Le cheval courut à quelques pas de là et roula dans la poussière avec son royal cavalier. Le fidèle Bernard de Horstmar donna à Othon son cheval, et se jeta de suite à la rencontre de Guillaume des Barres qui poursuivait l'empereur. Guillaume et l'empereur couraient toujours, celui-ci insouciant du sort de ses compagnons, celui-là cherchant à le percer avec son arme; les comtes allemands se précipitèrent de nouveau sur Guillaume et délivrèrent avec peine leur seigneur. Othon, abandonné, fuyant honteusement, s'échappa, et avec lui le duc Henri de Brabant qui ne le quitta jamais. Guillaume des Barres, tombé de cheval, se défendait à pied, seul contre plusieurs, lorsque Thomas de Valery s'avança avec ses deux mille fantassins aussi fidèles que bien exercés. A peine Guillaume est-il remonté à cheval, que l'armée ennemie se disperse de plus en plus [1]. Le duc de Limbourg, d'autres barons, les

[1] Matthieu Pàris dit que les Français ont tué avec leurs lances trois chevaux sous Othon. — Andr. Silvii de gest. et success. reg. Franc., in Re-

écuyers, prirent la fuite; les comtes se rendirent prisonniers pour sauver leur vie. La bannière d'Othon était en débris, le dragon brisé, l'aigle dépouillée de ses ailes. Enguerrand de Coucy, renouvelant la gloire de son ancienne famille de héros, eut une part principale à la victoire; il était monté sur un magnifique cheval de bataille, du haut duquel il fauchait pour ainsi dire avec son sabre recourbé la foule des ennemis. Matthieu de Montmorency mérita l'honneur de joindre douze nouvelles aigles aux quatre qu'il portait dans ses armes, parce qu'il avait pris douze étendards impériaux.

L'aile gauche des Anglais combattait encore; là se trouvait le comte de Boulogne, rehaussant encore la grandeur de sa taille par les fanons de baleine qui s'élevaient au-dessus de son casque. Armé d'une forte lance qu'il remplaçait tantôt par l'épée, tantôt par le poignard, il avait rangé avec intelligence les plus vigoureux de ses lanciers en forme de cercle; une entrée conduisait au milieu de cette enceinte comme dans un fort où il se trouvait à l'abri chaque fois qu'il était pressé vivement par les ennemis ou lorsqu'il voulait reprendre un peu haleine. A ses côtés se trouvaient Guillaume de Salisbury, Arnoulf d'Oudenarde et d'autres. Regnaud se précipita sur le comte de Dreux qu'il haïssait mortellement, parce qu'il le regardait comme l'auteur de sa proscription. Le combat fut acharné; on vit là encore la terre rougie de beaucoup de sang, et les combattants domptant la mort sous mille formes; la fortune de la guerre resta longtemps indécise; mais lorsque le belliqueux évêque de Beauvais vit les troupes anglaises se ruer sur celles de son frère et celles-ci tomber sous leurs coups, il se jeta avec sa masse d'armes sur Guillaume, et lui en assénant un vigoureux coup sur le casque, le renversa subitement à terre, et afin qu'il ne fût pas dit que comme évêque il avait porté les mains sur son ennemi, il ordonna à Jean de Nivelle, son vassal, de lier Guillaume; d'autres encore tombèrent sous le poids de

cueil, XVIII, 558; Chron. rhythm., in Rauch SS. rer. Austr.; Magn. Chron. belg., p. 222.

sa massue. Les Anglais, plus enclins aux douceurs de Bacchus qu'aux fatigues de Mars, voyant leur général étendu sur le sol, s'enfuirent, et entraînèrent avec eux Hugues de Boves, pour que la prophétie de Regnaud fût accomplie. Les troupes se sauvaient de tous côtés, des milliers de cadavres couvraient le champ de bataille, et un grand nombre de prisonniers furent liés avec les cordes qu'ils avaient préparées pour les Français. Regnaud résistait encore, ainsi que le cercle formé autour de lui par l'élite de ses soldats; ni souvenir de la patrie, ni les liens du sang, ni les anciennes relations d'amitié, ni son serment de vassal, ne désaltéraient sa soif du sang. Le roi envoya trois mille varlets à cheval pour rompre le triple rempart d'hommes derrière lequel Regnaud se défendait. Le cliquetis des armes étouffait le son des trompettes; le comte perdait de plus en plus l'espérance de pouvoir résister seul dans la déroute générale; son rempart s'écroula, trente hommes seulement, en état de combattre, l'entouraient encore. Afin de ne pas se rendre, il s'élance au milieu des ennemis, accompagné seulement de cinq compagnons, taillant en pièces et frappant comme s'il venait de commencer à se battre, et cherchant Philippe, afin de venger sa mort par celle du roi. Pierre de Tournelle, chevalier illustre par sa naissance et ses exploits, et estimé à la cour, vit cette fureur aveugle, s'approcha à pied du comte et enfonça l'épée dans le ventre de son cheval, au dessous de la couverture. Un compagnon de Regnaud saisit la bride de sa monture et cherche à l'arracher du milieu de ses ennemis. Quéno et Jean de Condom abattent le défenseur du comte, et celui-ci tombe la hanche droite sous le cou de son cheval. Ce Jean de Nivelle, dont le courage ne répondait nullement à son extérieur splendide, se joignit à plusieurs chevaliers qui se disputaient le prisonnier; il espérait réparer par cette capture le peu d'éclat de ses exploits militaires. A côté d'eux se trouvait un simple valet; celui-ci arracha au comte son casque, lui porta un vigoureux coup et lui fit une profonde blessure au milieu de la figure. Sur ces entrefaites, arriva

maître Guarin; Regnaud, le reconnaissant, s'écria : « Seigneur « évêque, ne souffrez pas qu'un valet se vante de ma mort! « j'aime mieux être condamné par la cour du roi à la peine « que j'ai méritée. — Non! tu ne mourras pas, reprit Guarin; « lève-toi! » Pendant qu'on le relevait, il conçut un nouvel espoir, car il vit Arnoulf d'Oudenarde accourir au grand galop avec quelques cavaliers pour le délivrer. Il se laissa tomber à terre, comme s'il n'avait pas la force de se tenir debout; mais les coups que lui portaient les vainqueurs le forcèrent à se relever de nouveau, et Arnoulf l'accompagna, mais lui aussi comme prisonnier.

Au milieu de la déroute générale, un vaillant corps de Brabançons seul tenait encore; quelques autres s'étaient réunis à eux, et ils formaient à peu près sept cents hommes. Philippe envoya Thomas de Valery contre eux. L'ordre de son roi ranima les forces épuisées de Thomas, qui attaqua ce débris de la grande armée avec une telle impétuosité, que bien peu s'échappèrent. La perte des alliés était considérable. Othon seul avait perdu près de deux mille hommes tués et six mille prisonniers, et, de plus, l'honneur du nom allemand. Aussitôt après sa défaite, il emmena sa jeune femme de la cour de son beau-père, et se rendit avec elle au milieu des fidèles bourgeois de Cologne. Philippe comptait à peine une perte de trois cents hommes dans cette bataille, la plus importante que les rois de France (à l'exception de celle contre les Maures sous Charles-Martel) eussent encore livrée.

A cette journée avait succédé la nuit, et les trompettes sonnèrent la retraite au camp; car le roi ne voulait pas que l'on poursuivît les fuyards au delà d'une lieue, craignant ce pays inconnu et l'obscurité, et bien plus encore qu'un de ses prisonniers ne s'échappât ou ne lui fût enlevé. Ceux-ci furent aussitôt amenés en sa présence; c'étaient cinq comtes, vingt-cinq chevaliers portant bannière, plusieurs autres d'un rang inférieur, et un nombre innombrable de simples soldats. Quoique chacun de ceux qui étaient ses vassaux eût mérité la mort,

il leur fit grâce de la vie à tous; car il avait plus de penchant pour la clémence que pour la dureté. Cependant, il les fit charger de chaînes et jeter en prison [1].

Le champ de bataille fut livré au pillage. L'un s'empare d'un cheval errant sans maître; l'autre, d'une armure brillante, d'un bouclier, d'une épée, d'un casque. L'un est assez heureux pour rencontrer un cheval portant bagage, tandis qu'un autre est obligé de se contenter d'une paire de bottes. Quelques-uns prirent des chariots chargés de coffrets ornés comme des chambres nuptiales, dans lesquels ils trouvaient des vêtements précieux, des vases d'or et des mets exquis. Le char qui portait la grande bannière d'Othon fut brisé en mille morceaux et brûlé. Quant à l'aigle, le roi, après avoir fait rétablir ses ailes (elle les avait perdues dans le tumulte du combat), l'envoya du champ de bataille à Frédéric, comme un signe que Dieu l'avait confirmé dans la dignité impériale.

Le zélé évêque de Senlis fit le vœu de fonder une abbaye dans le voisinage de son église en l'honneur de Notre-Dame-de-Victoire, afin que l'Éternel fût constamment loué en reconnaissance de cette mémorable journée. Les sergents d'armes du roi résolurent, avec la coopération de leur seigneur, de construire une autre maison de Dieu en l'honneur de la sainte Vierge et de sainte Catherine. Mais le monument le plus digne de cette célèbre bataille, c'est la chapelle dédiée à saint Pierre, devant laquelle le roi reçut la nouvelle si désirée de l'approche de l'ennemi; et de nos jours encore on y célèbre tous les ans la messe, le 27 juillet, en mémoire du salut de la France [2].

Cette victoire cependant n'avait pas encore éloigné tout danger. Le troisième jour, le roi était à Bapaume, non loin

[1] Rigord. — La Chron. Senon. évalue la perte totale en tués et prisonniers à trente mille hommes — Æn. Sylv., in Dec. Blondi, II Epit., l. VII; Magn. Chron. belg., p. 237; Chron. Mont. Seren.; Chron. Mort. Mar. in Recueil, XVIII, 356. — Le vassal qui s'était rendu coupable de félonie était mis dans un sac avec un singe, et noyé.

[2] Dipl. de fondation, Gall. Christ., V, 332, instrum. 1503; id., VII, 851.

d'Arras; là, il apprit que Regnaud de Boulogne avait expédié du champ de bataille un messager à Othon pour lui dire de se rendre à Gand, et qu'il lui serait facile de recommencer la guerre avec les bourgeois de cette ville et avec d'autres secours. Que cette nouvelle fût vraie ou non, le roi en parut très-consterné. Il se rendit dans la tour où les comtes de Flandre et de Boulogne étaient renfermés, et adressa de violents reproches principalement au dernier, lui disant que du rang de vassal il l'avait élevé à la dignité d'homme libre, d'indigent qu'il était, il l'avait fait riche, il lui avait déjà pardonné ses précédents rapports avec le roi Henri d'Angleterre, il lui avait donné en fief, outre les biens de son père, le comté de Boulogne : « et « sans avoir égard à toutes ces faveurs, à la grâce accordée « pour une nouvelle alliance avec Richard et au don de trois « nouveaux comtés, vous avez soulevé contre moi l'Angleterre, « l'Allemagne, la Flandre, le Hainaut et le Brabant; il y a un an, « vous m'avez dépouillé de ma flotte à Dam, vous avez conjuré « ma mort; et maintenant, que ma bonté vous a fait grâce de la « vie, vous avez essayé de nouveau d'exciter Othon et ceux qui « se sont échappés de la bataille à continuer la guerre. Je tiens « cependant ma parole royale, tu ne seras point puni de la « mort, mais de la captivité. » Le roi fit conduire le comte, chargé d'une forte chaîne, et fabriquée de manière qu'il pouvait à peine faire un demi-pas, dans la tour fortifiée de Péronne, où il vécut douze années, pendant que sa femme gouverna avec sagesse ses provinces.

Philippe remit le comte de Salisbury au vieux Robert de Dreux, afin qu'il l'échangeât contre son fils, fait prisonnier par le roi d'Angleterre. D'autres chevaliers furent transportés dans les deux châteaux situés alors aux extrémités du pont de Paris, et confiés à la surveillance du prévôt. D'autres furent enfermés dans diverses places fortes du royaume[1]. Cependant, on ne devait leur refuser rien de tout ce que leurs besoins ou

[1] Rigord; Rymer, Act. I, 63. — Nomina prisionum qui in bello Bovinensi capti, traditi sunt præposito parisiensi, in Duchesne SS., V, 268 et 270.

leur rang réclamaient, jusqu'au moment de leur rachat. Philippe conduisit le comte Ferrand en triomphe dans sa capitale. Lorsqu'il fit son entrée, le comte était assis sur un char traîné par deux chevaux gris de fer, qui donnèrent occasion à un jeu de mots sur le nom et la situation du comte [1]. On se rappela une prédiction faite par une sorcière peu avant la guerre, à Mathilde sa tante : « Le roi de Flandre sera jeté par terre dans une grande bataille, foulé aux pieds d'un cheval, mais il ne sera pas enterré ; après la victoire, Ferrand fera son entrée à Paris avec une grande pompe [2]. » Partout où l'on faisait passer le prisonnier, les gens de la campagne accouraient des champs avec leurs faucilles et autres instruments, car c'était l'époque de la moisson ; ils désiraient voir dans les chaînes celui dont ils avaient redouté tout récemment encore les armes. Il eut à supporter beaucoup de railleries de la part des paysans, des vieilles femmes et des enfants, jusqu'au moment où le Louvre le reçut comme prisonnier.

Mais qui peut décrire la joie qui enthousiasma toutes les classes du peuple, lorsque leur roi arriva victorieux ? A Paris, toutes les maisons étaient ornées de tapisseries, d'étoffes de soie, de guirlandes, les rues jonchées de fleurs et de branches d'arbre. Tous les habitants, revêtus de leurs parures les plus précieuses, allèrent à sa rencontre ; les chants, les cris et les transports de bonheur s'élevaient dans les airs. Les églises à l'extérieur et à l'intérieur étaient parées comme un jour de fête ; le son des cloches s'unit au chant solennel du clergé ; et ni le jour de l'arrivée, ni la nuit suivante ne suffirent à cette ivresse, mais pendant sept nuits consécutives l'obscurité fut remplacée par l'éclat de la lumière d'innombrables lampions. Les écoliers surtout célébrèrent cet événement par des repas, des danses et des chants.

[1] *Non bene ferratus est Ferrandus et bene uncelatus*. Albericus. — Le peuple chantait :

Deux ferrans bien ferrez
Traînent Ferrand bien enferré.

On voit que le calembour est plus ancien que le marquis de Bièvre.

[2] Rigord.

Cette guerre, en effet, n'était pas seulement un combat pour des possessions de pays, mais bien pour des principes d'une conséquence grave; c'était une victoire remportée à la fois sur le nombre et la force des ennemis et sur de vastes projets contre la France; par conséquent elle avait plus d'importance que beaucoup d'autres consignées dans l'histoire. Si, au contraire, les adversaires de Philippe avaient triomphé, quel bouleversement se fût opéré ! Cette victoire sauva surtout la puissance de la France menacée, conserva son indépendance contre l'Allemagne, donna un grand accroissement à l'autorité du roi par la prépondérance morale qu'elle lui procura, et par les traités avec lesquels il humilia quelques grands seigneurs révoltés. Les dispositions hostiles des deux vassaux les plus imposants et les plus dangereux furent pour toujours paralysées; le comte de Boulogne fut mis hors d'état de nuire par la perte de ses biens; le comte de Flandre, détenu pendant de longues années et soumis à de dures conditions, fut placé dans l'impossibilité de se soulever à l'avenir contre son suzerain; l'action de l'Angleterre contre les entreprises des rois de France fut brisée, et les possessions des Plantagenets sur le sol français encore plus réduites. Le sort de l'Allemagne aussi fut décidé dans les plaines de Bouvines, du moins sa paix intérieure fut assurée. Si Philippe eût succombé, il est douteux que Frédéric fût parvenu à résister au pouvoir agrandi d'Othon et à ses forces auxiliaires réunies. C'est contre Frédéric que se seraient tournées les armes victorieuses, et avec succès, puisque l'histoire nous apprend que la puissance de fait a plus de poids aux yeux de la multitude que les raisons de droit. Mais l'Église avait principalement à se réjouir de cette victoire. Si Othon était parvenu à maintenir sur sa tête la couronne impériale, il aurait été obligé, même pour satisfaire les exigences de ses compagnons d'armes, de réaliser plusieurs projets qu'il avait déjà manifestés; et le Siége apostolique aurait pu avoir à soutenir une lutte tout aussi grave que celle qui s'éleva entre lui et les Hohenstaufen.

Le duc de Brabant ne tarda pas à envoyer des félicitations au roi. Philippe qui connaissait ses véritables sentiments, lui fit sentir tout le prix qu'il attachait à cette démonstration. Deux billets, en forme de lettres, revêtus du sceau royal, furent expédiés au duc. Le premier était en blanc, et sur l'autre on lisait ces paroles : « Comme ce papier manque d'écriture, « de même le cœur du duc manque de fidélité et de véracité.» Un messager des barons du Poitou, encore chancelants, était arrivé. La fortune militaire du roi les avait effrayés et ils voulaient se hâter de gagner sa faveur. Celui-ci n'attacha aucune valeur à leurs protestations, mais afin de recevoir une caution suffisante, il se rendit à la hâte dans ce pays avec une armée. A Loudun, les députés du vicomte de Thouars lui demandèrent la paix, ou du moins une trève. Robert de Dreux n'eut pas de peine à obtenir la grâce du vicomte son parent. Mais Alix, femme de Rodolphe de Lusignan, fille héritière de Henri III, comte d'Eu, fut forcée de céder une partie de ses biens pour sauver l'autre des mains du roi. Quant à Simon de Dammartin, comte d'Aumale, ni les prières de Marie, sa femme, ni la fidélité de Guillaume de Ponthieu son beau-frère, ne purent empêcher que le roi ne se déclarât héritier de son unique enfant et le comté dévolu à la couronne. Le comte de Hervé et quelques autres grands seigneurs s'en tirèrent plus facilement. Philippe leur pardonna et n'exigea qu'un nouveau serment de vassal.

Le roi Jean était à Parthenay, à dix-sept milles de Loudun. Lorsqu'il apprit l'issue de la grande coalition, on rapporte qu'il dit en gémissant : « Depuis que je me suis réconcilié avec « Dieu, et que je me suis soumis avec mon royaume à l'Église « romaine, rien ne me réussit ! » Ces 40,000 marcs qu'il avait extorqués, pendant l'interdit, aux religieux de Cîteaux, avaient été dépensés inutilement dans cette guerre. Dans la position où était son adversaire, il ne pouvait fuir, il n'osait ni hasarder un combat en rase campagne, ni l'attendre derrière les murs. C'est pourquoi il lui fit offrir une trève par le comte de Ches-

ter et le cardinal Robert Courçon qui, en vertu des instructions du pape, et en sa qualité d'Anglais, employait tout son zèle pour le rétablissement de la paix. La trève fut d'abord fixée à neuf jours, à partir du 31 août, et ensuite la paix fut conclue le 18 septembre, à Chinon, jusqu'à Pâques de l'année 1220; on permit à Othon d'accéder à ce traité. On a vanté comme preuve de la modération de Philippe, qu'étant à la tête de deux mille lances et de troupes nombreuses, avec lesquelles il lui eût été facile d'achever de se soumettre tous les domaines du roi d'Angleterre, il a néanmoins consenti à la paix; mais les 60,000 marcs que Jean devait payer pendant les cinq années, démontrent qu'il savait mettre aussi dans la balance la victoire et sa position [1].

Philippe, de retour dans sa capitale, accorda une trève semblable au duc de Brabant, pour la garantie de laquelle celui-ci eut à donner son fils Godefroi en otage. Peu de temps après, la comtesse de Flandre parvint aussi à s'entendre avec le roi. Elle promit de raser les fortifications des villes de Valenciennes, d'Ypres et de Cassel; en retour, chacun de ses vassaux qui accéderait à ce traité, conserverait ses possessions; quant à la rançon des prisonniers et du comte, le roi fut libre de la fixer [2]. Ferrand fut obligé de rester en prison, parce que les bourgeois de Valenciennes ne voulurent pas aider à le délivrer au prix de la perte de leurs murailles et de leurs tours. Les habitants du Hainaut, plus attachés à leur seigneur, envoyèrent l'évêque de Cambrai et deux autres évêques auprès de Jeanne, pour la prier de négocier la délivrance de son époux; mais elle paraît avoir fait peu de choses pour réussir, et le comte demeura au Louvre pendant toute la vie de Philippe. Ce fut seulement son successeur Louis qui lui accorda la liberté pour une somme de 50,000 livres. Le comte Guil-

[1] Magn. Chron. Belg., p. 237; Art de vérifier les Dates, XII, 456; Matth. Pâris; Rymer, Act., I, 62-63. — Le traité se trouve aussi in Dumont, Corps dipl., I, 283; Rad. Coggesb.; l'Anon. Chron. Laudun. in Recueil, XVIII, 717.

[2] Le traité est dans Baluzii Misc., VII, 250.

laume de Hollande racheta chèrement dans la même année la liberté des prisonniers allemands [1].

Le pape avait pris la défense du clergé anglais opprimé, avec autant de persévérance et de vigueur que de succès. Si le clergé se voyait débarrassé des persécutions du roi, il se crut d'un autre côté lésé dans ses droits par la conduite du légat. Celui-ci, en nommant aux dignités ecclésiastiques, était accusé d'avoir plus d'égards à la volonté du roi qu'à la capacité des personnes ou aux ordonnances de l'Église. Après en avoir délibéré avec ses collègues, Étienne de Cantorbéry fit savoir au légat que la nomination aux dignités vacantes dans son diocèse lui appartenait, que le cardinal eût à s'abstenir d'élever personne à ces dignités, et que l'archevêque faisait appel à Rome. Le légat voulant prévenir cet appel, envoya dans la capitale de la chrétienté maître Pandolphe qui dénigra l'archevêque auprès du pape, et acquit au roi une grande faveur en louant son humilité et sa modération. Il est vrai, Simon, frère de l'archevêque, contredit ses assertions, mais l'acte de vassalité du roi apporté par Pandolphe lui donna la prépondérance [2]. Le roi se plaignit aussi que l'archevêque et les évêques étaient beaucoup trop exigeants dans l'évaluation du dommage éprouvé pendant l'interdit, et qu'ils grevaient les droits de la couronne. C'est ainsi que les réclamations de l'archevêque furent écartées.

Sur ces entrefaites, arriva une lettre de Rome portant : « Comme, en considération du dommage que la prolongation « de l'interdit apporte aux âmes, au royaume et au clergé, le « roi et l'archevêque ont représenté au pape la nécessité de « le lever, le légat est chargé de pleins pouvoirs à cet effet, « aussitôt que le roi aura déposé, pour la satisfaction à donner aux prélats, 100,000 marcs d'argent entre les mains du « légat et entre celles des évêques, et qu'il aura prêté le ser-

[1] Guil. Armoric., 88; Gall. Christ., III, 34 ; Joh. a Leidis Chron. Belg., XXII, 3, in Swertii Ann. belg.; Art de vérifier les Dates, t. XIV, p. 431.

[2] Anon. cont. Rog. Hoved.; Matth. Pâris ; Berington, III, 58.

« ment de donner une indemnité complète en proportion des « résultats de l'enquête à faire; mais aussi on doit assurer la « restitution de ce qui sera au-dessus de la somme à livrer. « Comme l'archevêque a déjà, en vertu de son autorité privée, « célébré le service divin devant le roi et qu'il a dépassé, sous « d'autres rapports, les instructions apostoliques, le pape veut « bien fermer les yeux sur cette faute [1]. » La plainte du pape contre les évêques chargés de percevoir le denier de saint Pierre et qui envoyaient à peine le quart du produit à Rome [2], prouve que les ecclésiastiques s'arrogeaient aussi des droits qui ne leur appartenaient pas. Mais, lorsqu'ils voulaient profiter de leur victoire pour porter préjudice à d'autres, l'autorité du pape était là pour défendre comme pour protéger. Enfin Innocent confirma la donation faite par Jean à l'Église romaine et lui promit la protection du saint prince des apôtres [3].

Jean, dans l'espérance de voir l'interdit promptement levé, avait envoyé, pendant son absence, des instructions concernant cette affaire. Le légat convoqua une assemblée d'ecclésiastiques et de barons dans l'église de Saint-Paul à Londres; il y apprit que les ecclésiastiques des divers degrés de la hiérarchie avaient déjà reçu 27,000 marcs, et que les évêques de Winchester et de Norwich se constituaient caution pour les 13,000 marcs restants [4]; alors il leva l'interdit, le 2 juillet, dans la cathédrale. La joie se répandit dans tout le pays, partout retentit le chant : « Seigneur, nous te louons! » Toute l'Angleterre avait été privée pendant six ans, trois mois et quatorze jours du service divin.

A peine l'interdit était-il levé qu'une foule d'abbés, d'abbesses, de prieurs, de chevaliers du Temple, de frères de

[1] Ep. XVI, 164. — La lettre qui se trouve dans Matthieu Pâris, p. 173, diffère de celle-ci. Comme elle est plus favorable au roi, puisqu'elle ne demande pour le moment au roi que 40,000 marcs, et qu'elle accorde un délai de six mois en six mois pour le paiement des 60,000 marcs sous caution, nous croyons que le légat a gardé par devers lui la première lettre, qui fut expédiée le 21 janvier.

[2] 300 marcs. Ils gardaient pour eux plus de 1,000 marcs. Ep. XVI, 173.

[3] Ep. XVI, 174-176; XI kal. maii, ce dipl. in d'Achery Spicil., III, 579.

[4] Rymer, Act., I, 61.

l'Hôpital, de prêtres séculiers, de nonnes, même de laïques, affluèrent chez le légat avec des réclamations d'indemnité; car, sans quitter le pays, ils avaient éprouvé une foule de dommages incroyables de la part des serviteurs du roi. Le légat leur observa que les lettres du pape ne faisaient pas mention d'eux; qu'il ne lui était pas permis de dépasser les instructions reçues; que, s'ils croyaient leurs demandes fondées en droit, ils eussent à s'adresser au pape. Peu après le retour du roi en Poitou, Innocent rappela son légat, des actes duquel il n'était pas entièrement satisfait. Jean perdit en sa personne un soutien énergique. Il se rapprocha donc des évêques et chercha à se les attacher par de l'argent, des priviléges et des possessions. Il voulut du moins se préparer de ce côté un appui pour ses projets [1].

Examinons la situation de l'Espagne depuis la mémorable victoire de Navas de Tolosa.

Rodrigues, l'héroïque archevêque de Tolède, se trouvait à Calatrava, à l'avant-garde sur les frontières de la chrétienté contre les Maures. Depuis l'Épiphanie jusqu'à l'octave de la Saint-Jean, il partagea avec ses compagnons d'armes le peu d'aliments qui lui restaient. Il fit fortifier et occuper le château de Milagro du côté où le danger le plus imminent menaçait. Pendant qu'il célébrait dans sa cathédrale de Tolède le dimanche des Rameaux, et que, se montrant aussi éloquent que courageux contre les ennemis, il touchait les cœurs par la parole de la grâce pour entraîner chacun, à cause de la disette qui se faisait toujours sentir, à partager son pain avec les pauvres, les Maures s'avancèrent contre ce château et attaquèrent la garnison avec des forces supérieures. Celle-ci se défendit si vaillamment que les ennemis se retirèrent le soir; mais aussi toute la garnison avait été ou tuée ou blessée, et se voyait hors d'état de continuer un service aussi rude; il fallut la remplacer par des troupes fraîches [2].

[1] Matthieu Pâris; Anon. cont. Rog. Hoved.
[2] Rod. Tolet., VII, 14.

Alphonse, nourrissant le projet de chasser complétement les infidèles effrayés, en recueillant toutes les forces de l'Espagne, invita le roi de Portugal à une entrevue à Plasenzia. Mais ce projet mourut avec lui; dans son voyage, il fut attaqué d'une fièvre maligne, près de Gustiere-Mugnoz, qui le consuma promptement. Il avait régné cinquante-quatre ans sur la Castille avec tant de sagesse, de justice, de valeur et de foi chrétienne, que, dans le deuil général, chacun regardait l'honneur de la Castille comme enseveli dans la tombe avec son souverain [1]. Son pays lui doit beaucoup, car la triste journée d'Alarcos lui avait appris la nécessité d'augmenter les forces intérieures du royaume, et il sut préparer des temps plus heureux pour la fin de son règne. Dans ce but, il avait favorisé le défrichement des terres, la rénovation de l'esprit militaire, la culture des sciences. Il envoya des colons sur les bords du Tage et dans les montagnes qui avoisinent la Guadiana. Des savants de la France et de l'Italie, appelés pour ranimer les sciences chrétiennes bannies sous la domination maure, furent établis dans son université de Palencia, à la fondation de laquelle l'archevêque de Tolède a si puissamment contribué. Éléonore, sa femme, sœur de trois rois anglais, le suivit dans la tombe vingt-cinq jours après. Les évêques et les grands élevèrent sur le trône de Castille le fils d'Alphonse, Henri, prince âgé de onze ans [2].

Des troubles éclatèrent en Aragon après la mort de Pierre. Ses frères prétextant l'illégitimité de son fils à cause de la longue séparation de Pierre avec sa femme, voulurent s'emparer du royaume, et trouvèrent quelques seigneurs disposés à les soutenir. D'autres coururent aux armes afin d'arracher leur futur souverain des mains de Simon de Montfort. Ils envoyèrent l'évêque de Ségorbe faire à Rome des démarches qui décidèrent Innocent à ordonner au comte de rendre le jeune héritier de Pierre à son royaume. Son oncle, le comte

[1] Il mourut le 6 octobre, jour de Sainte-Foi. Mariana. — Rod. Tolet.

[2] Chron. S. Ferdin. Regis; Rod. Tolet., IX, 1.

Sancho de Roussillon, vint avec la noblesse de la Catalogne à Narbonne pour le recevoir. Le fils du roi défunt se rendit en leur compagnie, avec le légat, dans le midi de la France à l'assemblée de Lérida. C'est là où tous les évêques et vassaux le reconnurent pour leur roi légitime, et confièrent, d'après le conseil du légat, son éducation au grand-maître des Templiers; celui-ci, avec deux autres conseillers, fut chargé de gouverner les affaires du pays. Dans ce jeune enfant brilla l'orgueil et l'honneur de l'Aragon; c'était un héros royal, tel que l'enthousiasme pour la Croix en produisit seulement à cette époque et en si grand nombre en Espagne. Pendant soixante années de règne, il n'a jamais cessé d'être en guerre; jamais il n'a été vaincu dans trente batailles qu'il a livrées; son peuple l'honora du surnom de *conquérant*. En mémoire des vastes pays qu'il enleva aux infidèles, il fit bâtir deux mille temples, et il écrivit lui-même, comme César, souvent revêtu encore de son armure, les plus importants événements de sa vie et ses plus célèbres exploits [1].

Innocent reçut, cette année, des patriarches de Jérusalem et des maîtres des ordres le rapport demandé sur l'état de la puissance des Sarrasins au delà de la mer. Ce rapport était assez favorable et promettait une exécution facile du grand but auquel le pape ramenait les pensées de toute sa vie. « Saffedin « et ses quinze fils, était-il dit, ne seraient pas éloignés de lui « céder la Terre-Sainte pour le plus grand bien de la chré- « tienté; afin d'obtenir une sécurité complète pour leurs au- « tres provinces, ils payeraient une redevance annuelle au « patriarche de Jérusalem, et fourniraient caution de ne plus « inquiéter à l'avenir la Terre-Sainte [2]. »

Au commencement de l'année, le seigneur Grimoald de Montesilice fit savoir au pape qu'il était préparé au départ avec plusieurs compagnons pour préparer le chemin à de plus

[1] Mariana, t. II, p. 700; Ep. XVI, 171; Art de vérifier les Dates, t. X, p. 43; Ferreras, IV, 112; Mariana, loco citato; Bern. Gomes; Vita Jacob. I, in Schotti Hisp. illustr., t. II.

[2] Rich. de S. Germ.; Jac. de Vitriaco hist. Hieros., in Gesta Dei p. Fr., I. 1126.

grandes troupes, pourvu que le Saint-Père pût obtenir quelques vaisseaux des Vénitiens. Innocent ordonna aux évêques de la Lombardie de prêter assistance à ce seigneur lors de son passage ; et il rappela aux Vénitiens combien il serait insensé de leur part, eux si prudents dans les affaires temporelles, de laisser échapper l'occasion de mériter la récompense éternelle en aidant la cause du Christ. Il invita le seigneur Grimoald et ses compagnons à exécuter courageusement leur dessein, leur disant que la destruction de Pharaon, la petite troupe de Gédéon et la fronde de David pouvaient leur prouver que ce n'est pas la puissance qui donne la victoire, mais bien la grâce du Seigneur qui commande à la tempête et à la mer [1].

Innocent eût vivement désiré reunir les deux souverains de France et d'Angleterre pour une nouvelle croisade. Il donna l'ordre à son légat en France, le cardinal Robert Courçon, de travailler au rétablissement de la paix. Quoique Jean y fût disposé, Philippe cependant ne s'y prêta pas. Aussitôt que l'interdit fut levé en Angleterre, on commença à prêcher la croisade : trois messagers du pape arrivèrent pour réunir de l'argent, des armes, des vaisseaux, des hommes ; ils obtinrent autant de succès que dans les autres pays, peut-être même encore plus grand, parce que la longue privation de toutes les grâces spirituelles faisait écouter avec plus de faveur la prédication. Le nombre de ceux qui prirent la Croix dans ce royaume fut incroyable ; il y eut même des enfants. Mais Philippe de France, soit que les dangers de son propre royaume ne lui permissent pas de prendre lui-même une part active à cette croisade, soit que sa noblesse ne voulût pas aller chercher dans les contrées lointaines, comme douze années auparavant, des exploits qui se présentaient si facilement dans son propre pays, Philippe promit seulement d'envoyer la quarantième partie de ses revenus d'une année pour soutenir la Terre-Sainte, aussitôt la paix rétablie entre lui et Jean d'Angleterre. Au mois de

[1] Ep. XVI, 178-186.

mars suivant, il déclara tout croisé exempt de la capitation, mais non de l'impôt des champs, pendant une année. Cependant l'obligation de le suivre à la guerre, en cas de nécessité, aurait la préférence sur le vœu. Le croisé devait aussi tenir compte des fiefs et des redevances de son seigneur; il pourrait traduire ou être traduit pour dettes, pour le mobilier ou pour offense, selon son choix, devant le tribunal temporel ou devant le tribunal ecclésiastique. Quant au reste, il n'aura à en rendre compte que devant le tribunal ecclésiastique [1].

Si le cardinal Robert Courçon avait jusqu'à ce jour détourné les secours pour la Terre-Sainte contre les hérétiques dans le sud de la France, il céda cependant aux désirs des chrétiens zélés, et permit d'accorder aussi la Croix contre les infidèles de l'Orient; il la prit lui-même. Au mois de janvier, un légat se rendit dans ces contrées pour affermir la paix, régler, défendre, redresser la nouvelle semence de régénération par ses paroles et ses actions. Innocent choisit le cardinal Pierre, du titre de la Vierge Marie in Aquirro [2]. Ce légat avait à examiner si la prétention du comte de Montfort, qui avançait que le vicomté de Nîmes relevait de celui de Béziers, était fondée en droit. Il devait réconcilier les comtes de Foix, de Comminges et de Béarn avec l'Église. Il avait également mission de prendre les Toulousains sous la protection du Siége apostolique et d'ordonner au comte de Montfort et aux troupes catholiques de ne plus les attaquer; mais dans le cas où ils persévéreraient dans leur résistance, il devait faire marcher contre eux toutes les forces [3].

Simon éprouva une grande perte dans la personne de Baudouin, frère de Raymond. Celui-ci vint, vers le carême, au château-fort de l'Olme pour visiter sa seigneurie de Quercy. Les chevaliers qui s'y trouvaient s'entendirent avec la garnison de Raymond à Montlevard pour lui livrer ce frère détesté. Bau-

[1] Rymer, Act. I, 60; Rad. Coggeshal. in Recueil, XVIII, 172, not.; Diplôme du mois de mars, 1215, d'Achery Spicil., tome III, page 577.

[2] Ep. XVI, 167.

[3] Ep. XVI, 170-172.

douin ne pouvait avoir aucun soupçon contre le seigneur de l'Olme, puisqu'il avait aussi prêté foi et obéissance à Simon. Il alla donc prendre du repos sans aucune inquiétude. Le châtelain tira aussitôt la clef de l'appartement et l'apporta aux conjurés. « Hâtez-vous! s'écria-t-il en leur montrant la clef; il « est à vous; il dort, il est sans défense : vous pouvez vous « emparer de lui et des autres. » Ceux-ci se mettent en marche pour se rendre au château, en occupent tous les accès et pénètrent jusqu'à Baudouin. En vain quelques-uns de ses gens s'éveillent, ils expient par la mort ou des blessures la tentative de sauver leur maître : très-peu d'entre eux s'échappèrent.

A Montluc, ils espéraient obtenir par Baudoin la reddition du château; mais, au contraire, il ordonna avec courage à la garnison de résister, quand même on le pendrait, jusqu'à ce que Simon vînt à leur secours. La fermeté inébranlable du comte, qu'on laissa jeûner pendant deux jours, et auquel on enleva même de la bouche le Corps du Seigneur qu'il avait reçu, ne put décider la garnison; elle se rendit; mais une pareille lâcheté ne la sauva pas : elle fut pendue. Les conjurés traînèrent Baudouin à Montauban, où il resta dans une dure prison jusqu'au retour de son frère de l'Angleterre. Cette nouvelle fut la plus agréable pour Raymond. Il fit juger sans délai Baudouin en plein air par les comtes de Foix père et fils, et par plusieurs barons qui portèrent cette sentence : Baudouin a mérité la mort à cause du crime de haute trahison, et parce qu'il a été cause de la mort de Pierre d'Aragon. On lui permit à peine de se confesser; ensuite les comtes de Foix, avec l'aide d'autres chevaliers, exécutèrent de leurs propres mains leur sentence, et pendirent Beaudouin à un noyer [1]. Cependant son frère le fit enterrer honorablement dans l'église des Templiers à Ville-Dieu [2].

Le vicomte Alméric de Narbonne se préparait aussi à enva-

[1] Petr. Valliss., c. 75.

[2] Hist. du Languedoc, t. III.

hir les principautés de Simon avec une troupe d'Aragonais et de Catalans. Celui-ci le prévint et ravagea le comté. Dans son audace, il ne fit aucun cas de la forte position que l'ennemi occupait sous les murs de la ville de Narbonne; mais il tenta une attaque infructueuse dans laquelle, étant tombé de cheval pendant la retraite, il eût succombé, si le vaillant Guillaume des Barres, son frère d'un autre lit, n'était parvenu à l'enlever. Ce prompt secours sauva non-seulement la vie du comte, mais força les ennemis à se réfugier dans la ville [1]. Le légat, qui venait d'arriver, négocia un armistice qui donna à Simon la possibilité de délivrer Moissac, que Raymond attaquait déjà depuis trois semaines, et de soumettre la province d'Agen qui se laissa séduire par Jean d'Angleterre pour reconnaître de nouveau le comte de Toulouse; il ne put cependant s'emparer de la place forte de Mas-d'Agenais, parce qu'il manquait de machines de siége.

Le légat ne s'efforça que pour l'apparence, malgré les instructions du pape, de rétablir la paix. Les comtes de Foix, de Comminges, d'autres seigneurs qui avaient perdu leurs propriétés, vinrent à Narbonne, déclarèrent qu'ils étaient prêts à rentrer dans l'Église, prêtèrent serment, renoncèrent à toute assistance en faveur des hérétiques, promirent la sûreté des routes, s'engagèrent solennellement à exécuter toute pénitence imposée, et donnèrent en gage leurs châteaux-forts. Alméric de Narbonne et les bourgeois de cette ville firent le même serment. Les habitants de Toulouse envoyèrent sept des principaux bourgeois pour jurer en leur nom de purifier la ville de toute hérésie, et de renoncer à secourir leur seigneur tant qu'il persévèrerait dans sa résistance à l'Église; des otages et un serment prêté par tous les bourgeois âgés de plus de quatorze ans devaient confirmer cet engagement. Enfin, le comte Raymond se soumit aussi; il se livra au cardinal, afin d'exécuter fidèlement tout ce que lui ou le pape lui impose-

[1] Petr. Vallissern., c. 76.

raient. Il promit d'exhorter son fils à livrer aussi sa personne et son pays, et à se rendre chez le roi d'Angleterre ou partout où le légat le voudrait, jusqu'à ce qu'il pût aller à Rome; de s'en remettre pour tout le comté au pouvoir et à la grâce du pape; et si un vassal possédant des domaines en son nom et de lui s'y refusait, il l'y forcerait, d'après les instructions qui lui seraient données [1]. Après ces conventions, Raymond et son fils retournèrent dans leur ville et y vécurent en simples particuliers.

« O fraude pieuse, ô piété trompeuse du légat! » s'écrie l'historien de ces événements. Pendant que le cardinal négociait ainsi, l'évêque de Carcassonne amena des renforts qu'il était parvenu à obtenir en France. Robert Courçon avait assigné Béziers comme lieu de rassemblement pour une autre troupe; les catholiques se rejoignirent à Montpellier et marchèrent avec Simon à Carcassonne. Des siéges, des destructions de châteaux, des soumissions et des exécutions d'hérétiques, la dévastation, furent la suite de cette nouvelle croisade [2]. Le Quercy, le pays d'Agen, une partie du Rouergue, furent repris. Plusieurs hérétiques se réfugièrent dans le Périgord, où le comte Archimbald III leur donna asile et protection. Raymond de Toulouse, qui était alors complétement déchu, vint trouver Simon pour l'aider au siége de Casseneuil, et se reconnut son vassal. La garnison se défendit bravement, et espérait des secours du roi d'Angleterre, qui s'avança en effet à la tête d'une armée jusqu'à Périgueux; mais incapable d'exécuter une résolution, Jean s'en retourna bientôt. Le siége de Casseneuil dura six semaines. Beaucoup de machines furent construites pour s'approcher des murs, en ébranler les fondements, combattre la garnison, et on lutta avec une égale valeur des deux côtés. Enfin, les ouvrages extérieurs ayant été enlevés d'assaut, la garnison, voyant l'impossibilité de se défendre plus longtemps, s'échappa pendant la nuit, et la ville

[1] Hist. du Languedoc, III, preuves, p. 239.

[2] Art de vérifier les Dates, X, 206; Petr. Valliss., c. 79-80.

tomba, après un second assaut, au pouvoir de Simon. La frayeur produite par cette conquête amena l'abandon d'un grand nombre de places fortes par leurs seigneurs; beaucoup de châteaux furent pris et détruits, et on rendit hommage pour plusieurs autres; Severac, dont le seigneur troublait avec ses soldats la tranquillité de tout le pays à l'entour, fut le dernier château qui tomba cette année au pouvoir de Simon [1]. Une nouvelle preuve que les affaires prenaient une marche qui n'était pas dans les intentions du pape, et qui, devenue ensuite plus puissante que sa volonté, l'entraîna comme malgré lui, c'est que le cardinal Robert Courçon confirma à Simon par diplôme, sans avoir des pouvoirs pour cela, et sans la coopération du légat spécial pour le midi de la France, la possession de toutes les seigneuries conquises et de tous les biens acquis. Simon sut aussi acquérir quelques domaines par cession; il se fit prêter hommage pour un grand nombre d'autres. Il chercha à assurer toutes ces conquêtes à ses descendants par des sentences des légats (Innocent n'en savait rien et cela se fit encore évidemment contre sa volonté) [2].

Jean d'Angleterre crut aussi qu'il devait maintenir la bonne intelligence rétablie entre lui et l'Église, en prenant quelques mesures contre les hérétiques dans la Gascogne. Il ordonna à son sénéchal de les rechercher et de les détruire, lui disant que le légat apostolique l'aiderait volontiers dans cete affaire [3].

[1] Hist. du Languedoc, III, preuves, p. 244.

[2] Hist. du Languedoc, III, 26.

[3] Rymer, Act. I, 63.

LIVRE VINGTIÈME.

L'Allemagne : Othon se rend de Cologne à Brunswick, envahit le Holstein; sa mort; Frédéric est couronné à Aix-la-Chapelle. — L'Angleterre : les barons contre le roi; scission; leur traité avec le roi (*magna Charta*) ; Jean médite de nouvelles ruses; guerre entre lui et les barons; Innocent prononce l'excommunication contre les barons. — Croisades. — Les hérétiques : arrivée d'un nouveau légat; Louis de France marche contre les Albigeois. — Le concile : discours prononcé par Innocent à l'ouverture du concile; décrets concernant la doctrine et la discipline ; d'autres affaires ecclésiastiques; la croisade ; l'Église grecque; affaires ecclésiastiques; plainte portée contre Robert Courçon; mariage de Burgard d'Avesnes; affaires de l'Allemagne ; de l'Angleterre; du comte de Toulouse ; fin du concile. — Affection d'Innocent pour le jeune comte de Toulouse.

(1215.)

De toutes les villes allemandes, Cologne seule restait encore attachée à Othon. Les bourgeois l'avaient soutenu avec des hommes et de l'argent, avaient supporté les malheurs de la guerre et le poids de l'excommunication pendant dix-sept mois à cause de lui; et après la malheureuse bataille de Bouvines, ils lui avaient donné asile dans leurs murs. La persévérance de Cologne fut sans succès : Othon se trouva de plus en plus isolé, et tout espoir de conserver la couronne impériale s'était évanoui pour lui. Trop faibles pour soutenir davantage ses droits, les bourgeois ne voulurent pas risquer tout ni attirer sur eux toutes les forces et toute la vengeance de l'adversaire victorieux; ils aimèrent mieux tenir Othon libre de tous les engagements contractés pour ses emprunts et lui offrir des contributions considérables pour le décider à s'en aller. La conduite de sa femme, qui, dans une si grande détresse, ne

savait pas résister à son penchant effréné pour le jeu des dés et pour d'autres prodigalités, et qui augmentait ainsi les dettes [1], devait en outre faire naître un juste mécontentement. C'est ainsi que s'échappe, vers Pàques, pour le prix de 600 marcs d'argent, le Welfe qui, pendant dix années, avait lutté avec tant d'opiniâtreté contre Philippe pour le trône; qui avait joui, pendant le même temps, de la protection d'Innocent, et qui enfin avait reçu à Rome la couronne impériale. Celui qui espérait naguère encore décider du sort de la France, distribuer les biens de l'Église et disposer de la possession de divers pays en Allemagne, se sauve comme un fuyard abandonné. Sa femme, déguisée sous des habits de pèlerin, le suivit peu de temps après [2]. Cependant, aucune prière ne put le déterminer à remettre en liberté l'évêque Othon de Munster, qu'il tenait prisonnier depuis deux années au château fort de Kaiserswerth, avec douze otages de la ville d'Aix-la-Chapelle, deux comtes et plusieurs autres. C'est pourquoi le comte Adolphe de Bergen vint assiéger ce château. Après sept semaines d'attaques inutiles, la tour ayant été minée, les assiégés furent obligés de se rendre, à la condition de se retirer librement.

Othon parut encore cette année pour la dernière fois sur un champ de bataille avec l'archevêque Waldemar de Brême, contre le roi de Danemarck, dont l'alliance avec Frédéric avait excité sa colère. Il espérait peut-être obtenir dans le Nord ce qui lui avait si mal réussi dans les plaines de Bouvines. La résistance que Waldemar opposait au pape disposa l'empereur à ramasser ses dernières forces afin de profiter du secours de l'archevêque. Waldemar s'étant consolidé sur le siége des archevêques de Brême, avait laissé le pape menacer, excommunier, ordonner des élections, délier les ecclésiastiques et les laïques de leur obéissance, le tout sans succès. Innocent,

[1] Chron. Sampetr. Erfurt.

[2] Albericus. — D'après la Chron. Sampetr., la chose se serait passée d'une manière plus honteuse pour Othon : l'impératrice aurait demandé un délai pour payer les dettes, et se serait sauvée en secret; Othon aurait fait de même le lendemain, *simulans venandi studium*.

voyant l'archevêque mépriser les armes spirituelles, espérait arriver à son but par les armes temporelles; il avait donc chargé Othon, avant leur séparation, de l'expulser par la force, de n'accorder d'asile ni à lui ni à ses compagnons, et de punir son audace par une peine convenable. Tous les chanoines qui lui seraient désormais attachés furent déclarés déchus de leur droit électoral par les évêques de Munster et d'Osnabruck. D'autres ecclésiastiques furent privés des bénéfices qu'ils avaient obtenus de Waldemar, et ceux-ci, ainsi que leurs partisans laïques, furent excommuniés [1].

Othon ne voulut pas procéder contre l'archevêque. C'est ce qui donna à celui-ci la facilité de se moquer des ordres du pape. Cette ingratitude d'un homme qui devait au Saint-Siége sa délivrance de la prison, affligea Innocent. Pour dernière tentative, les évêques des environs de Brême furent chargés de se rendre, soit isolément, soit réunis, à Brême, et d'y publier solennellement la sentence prononcée par le pape contre Waldemar et ses partisans [2].

Dès l'année précédente, Waldemar s'était emparé de la ville; il trouva un appui pour ses entreprises belliqueuses parmi les habitants de Brême qui supportaient l'excommunication sans murmurer. En cette année 1215, il s'allia avec Othon, son frère, le comte palatin et le margrave Albert de Brandebourg. Sous le prétexte de faire valoir d'anciens droits que les ducs de Saxe, ses prédécesseurs, possédaient dans le Holstein, Othon envahit cette contrée et vint camper devant Hambourg[3]. Le comte Albert d'Arlamünde chercha en vain à conserver cette ville au roi Waldemar son oncle; la ville ouvrit ses portes et reçut Othon en qualité d'empereur. Aussitôt que le roi en fut informé, il accourut avec une armée nombreuse et força Othon à prendre la fuite, après avoir perdu les meilleurs de ses soldats en deux rencontres. Les pays de l'évêché de Brême

[1] Ep. XII, 63.

[2] Chron. Brem. in Meiborn. SS.; Ep. XV, 3.

[3] Alb. Stadens; Petr. Oloi Chron. in Langebeck SS. rer. Dan., t. VI, p. 257.

furent les premiers à supporter la vengeance du vainqueur : celui-ci parut ensuite devant Hambourg. Cette ville, qui n'aimait pas à obéir à une autre puissance qu'à celle de l'Empire, ne se laissa déterminer ni par les prières ni par les promesses, ni enfin par les menaces à recevoir de nouveau Waldemar, et ce ne fut que lorsque les courageux habitants eurent supporté toutes les fatigues et toutes les privations d'un siége de six mois, qu'ils se déterminèrent à se rendre, ce qui ne les empêcha pas d'endurer la fureur du vainqueur et de ses troupes [1].

Othon, renonçant à toute guerre, resta désormais dans ses états héréditaires et passa le reste de ses jours dans une retraite paisible. Les derniers actes de sa dignité impériale ruinée furent de confirmer les donations par lesquelles ses prédécesseurs avaient honoré l'église de Magdebourg; en qualité de prince héréditaire, il étendit les grandes possessions du couvent de Riddagshausen, une fondation de sa famille. Il vécut encore trois ans et mourut à la suite de remèdes mal appliqués, en priant pour la prospérité de son pays et de son peuple; il se réconcilia avec l'Église par le repentir, la pénitence, des legs et des aumônes; rétabli dans la communion catholique par la confession qu'il fit au milieu de son agonie, il rendit le dernier soupir au château de Hartzbourg, le 18 mai de l'année 1218, à l'âge de quarante-trois ans; il fut inhumé à Brunswick, dans l'église de Saint-Blaise, à côté de ses parents et de sa deuxième femme [2].

[1] Chron. Holsat. rhythm., in Dreyer Monum. anecd., I, 469.

[2] Jean Stadwege Chron., in Leibn. SS. — Il avait coutume de se purger tous les ans vers cette époque. Des pilules qu'il avait prises n'opérèrent que le troisième jour, mais avec une force telle, que *ut infra diem et noctem lavaretur* LXX *vicibus*, et qu'il rendit le sang. Il vit bientôt le danger et demanda à se réconcilier avec l'Église. Narratio de Morte Othonis, in Martene Thes., III, 1374. — Godofr. Mon. — Il confessa, se tenant debout hors du lit, tous ses péchés. Il dit ensuite : « Quisquis sacerdotum accipiat scopam, quam de salice afferri jusserat, et intus denudatus prostravit se « et incepto miserere mei, Domine, « quamdiu cantabat omnes simul ipsum verberabant, et inter verbera « clamabat ! Eia percutite durius me « peccatorem. Narratio, etc. » — Il fut absous de l'excommunication *in articulo mortis*. Siffridi Epitome in Pistor. SS., I, 1041.

Les contemporains ne s'accordaient pas dans leur jugement sur Othon, comme il arrive pour tout homme haut placé, et cela d'autant plus que cet homme a cherché à réaliser sans succès de vastes projets, et est devenu la cause de grands bouleversements. Les uns admiraient sa stature élevée, ses manières agréables, la rectitude et la clarté de son coup d'œil dans les affaires, sa bonté et sa libéralité ; d'autres, au contraire, regardaient sa vie comme un enchaînement de désordres que sa mort seule a expiés. Parmi ces différentes qualités, on ne peut pas plus méconnaître son amour de la justice et sa bonté pour les pauvres qu'on ne peut l'absoudre complétement (du moins tant que Philippe vécut) d'avoir manqué d'activité. Tous s'accordent cependant sur ce point : c'est que son courage chevaleresque correspondait à la vigueur et à l'agilité de son corps, et que, dans toute bataille, il s'est toujours montré en brave et combattant aux premiers rangs. Nous pouvons dire que de prétendant à la couronne comme Welfe, Othon devint un empereur Gibelin, comme plus tard le cardinal Fiesco qui était un Gibelin, devint le pape Welfe Innocent. Grand avec et par l'Église, l'étoile d'Othon l'abandonna lorsqu'il voulut s'élever au dessus d'elle, et même contre elle [1].

Peu de temps avant la mort de ce prince, le turbulent, l'ambitieux et indomptable Waldemar de Schleswig s'était aussi retiré dans la solitude d'un couvent. Les habitants de Steding se prononcèrent pour l'archevêque Gérard; les bourgeois de Brême, fatigués peut-être de l'excommunication, ou, ce qui est plus certain encore, craignant la puissance du roi Waldemar, se joignirent à ceux de Steding, chassèrent l'archevêque rejeté par le pape, et conduisirent Gérard dans leur ville. L'archevêque Waldemar, pauvre, fugitif, demanda de nouveau grâce au Siége apostolique, promit de se soumettre sans condition et de faire pénitence pour sa résistance. Mais, comme il était retombé deux fois dans son obstination et s'était rendu

[1] Chron. Turon. in Martene Thes., t. V ; Chron. vet. Duc. Brunsw. in Leibn. SS., II, 17.

coupable de l'ingratitude la plus honteuse envers le pape, il ne put obtenir rien autre chose que la permission de célébrer le service divin avec les ornements épiscopaux, mais jamais dans l'église de Brême [1]. Avancé en âge, sans perspective de gagner quelque part de l'influence ou des secours, il se retira à Loccum, couvent de l'ordre de Cîteaux, où il trouva enfin, après un séjour de plusieurs années, le repos qui n'est jamais troublé [2].

Si Frédéric avait perdu un énergique partisan dans le landgrave Hermann de Thuringe, qui mourut le 26 avril de cette année à Gotha, les revers d'Othon attirèrent vers le jeune roi d'autres membres de l'Empire. C'est ainsi que Henri-le-Vieux, duc de Saxe, embrassa sa cause; le margrave Albert de Brandebourg, après l'expédition infructueuse contre le Holstein, se sépara également d'un prince dont on ne pouvait plus rétablir l'autorité; la ville d'Aix-la-Chapelle se rappela les anciens bienfaits reçus des Hohenstaufen, suivit l'exemple de Cologne et fit savoir à Frédéric que tout était préparé pour lui placer sur la tête, dans la cathédrale de Charlemagne, la couronne de l'Empire allemand.

Frédéric visita la Saxe au commencement de l'année. Après avoir réglé une multitude d'affaires dans des petites diètes, à Augsbourg, à Ulm, à Worms, à Andernach, et avoir assuré, par des donations faites aux églises et aux couvents, le souvenir de chacun des séjours qu'il fit dans ces villes, il tint, le 19 mai, une grande diète à Francfort, et obtint des princes l'assurance par serment qu'ils consentiraient à élire son fils Henri roi pour lui succéder. Il arriva la veille de la fête de Saint-Jacques, accompagné de tous les princes et nobles de Lorraine, dans Aix-la-Chapelle, la ville du couronnement, où la plus grande partie des grands seigneurs ecclésiastiques et temporels l'attendaient. Le lendemain, Sigefroi de Mayence (le siége de Cologne à l'archevêque duquel appartenait le droit du couronnement,

[1] Arn. Lub., VII, 21. Il termine sa chronique par ces événements.

[2] Son épitaphe de Orig. Abb. Monast. Luccens., in Leibn. SS., III, 691.

était vacant), légat du Saint-Siége, plaça sur sa tête la couronne royale allemande, qui devait préparer à recevoir la couronne impériale [1], dans la cathédrale où la vénération pour le corps de Charlemagne venait d'être manifestée par l'hommage d'un nouveau cercueil magnifique. Plusieurs jours se passèrent dans les fêtes, et Frédéric revêtu des ornements royaux, traversa à cheval les rues de la ville [2].

Le lendemain du couronnement, l'écolâtre de Xanten monta en chaire et prêcha la Croix. Le roi la prit le premier, ensuite l'archevêque Sigefroi et les évêques de Liége, de Passau, de Strasbourg; les ducs de Méranie, de Limbourg et d'Autriche; le comte palatin de Tubingen, le margrave de Bade, les comtes Adolphe de Berg et Louis de Lozio; beaucoup de comtes, de nobles, et un grand nombre de chevaliers [3]. C'est là que Frédéric promit encore solennellement d'assurer tout héritage d'un prince de l'Église à son successeur, de ne pas imposer de nouvelles taxes sur les domaines ecclésiastiques, mais de laisser subsister sous ce rapport, comme sous celui des monnaies, les usages existants; de ne recevoir dans les villes impériales aucun accusé qui voudrait se soustraire à son seigneur, d'empêcher tout dommage à l'Église sous le prétexte du droit de patronage, de laisser toute liberté aux princes ecclésiastiques sur les fiefs contestés, de ne pas protéger les excommuniés, mais d'employer le glaive séculier contre eux; enfin il promit de ne construire ni édifices, ni châteaux ou villes sur le sol de l'Église. En outre, l'investiture des biens temporels fut accordée à l'évêque de Cambrai et la protection impériale lui fut assurée. Alors Frédéric fit aux princes assemblés la proposition de mettre au ban de l'Empire le comte palatin du Rhin. Il

[1] Sismondi, Hist. des Rép. Ital., II, 348, dit : « Quoiqu'il (le pape) eût fini « par faciliter à Frédéric l'acquisition « de la couronne impériale, il ne « voulut cependant jamais la lui ac- « corder pour tenir toujours Othon IV « et lui en échec l'un par l'autre. » Combien d'inexactitudes dans ces lignes! quelle manière d'écrire!!

[2] Chron. Lamb. parv. cont.; Albericus.

[3] Art de vérifier les Dates, XIV, 385, 262; Godofr. Mon.

voulait investir des dignités et des pays de ce prince l'illustre duc de Bavière, en reconnaissance de la fidélité de plusieurs années qu'il avait montrée à la maison de Hohenstaufen. Les habitants du Palatinat reçurent plus tard, malgré eux, ce seigneur étranger; et, lorsqu'il crut s'être soumis la plupart des villes et des châteaux, il fut fait prisonnier par ceux qui devaient être ses sujets. Sa rançon coûta beaucoup d'argent; les religieux de Scheyern y contribuèrent avec joie pour cent livres. — Dans cette diète, Anselme de Justingen fut élevé à la dignité de maréchal de l'Empire, en récompense de ses services; et beaucoup d'autres encore, comme Ulric de Minzenberg, furent récompensés de la constance de leur attachement [1].

L'archevêque Thierry de Trèves se rendit d'Aix-la-Chapelle à Cologne. Lui et le duc de Brabant n'eurent pas de peine à achever de gagner les bourgeois pour Frédéric. L'archevêque célébra pour la première fois, après un si long espace de temps, les mystères du Seigneur, le jour de l'octave de saint Pantaléon; le clergé et le peuple furent réconciliés avec l'Église, ensuite on prêta serment au roi, et celui-ci fut reçu le même jour dans la ville, avec une solennité digne d'un chef de l'Empire. Pendant les sept jours que Frédéric y séjourna, il fit jurer aux princes des hauts pays et des pays bas de l'Empire quelques ordonnances sur les monnaies, sur des péages établis d'autorité privée et sur le maintien de la paix. Au milieu de ces progrès de son élévation, de toutes ces fêtes et de ces hommages, Frédéric ne manqua pas d'être exposé, dit-on, à des dangers. On rapporte que peu de temps après son couronnement, il reçut en Lorraine la nouvelle d'un attentat médité contre sa vie, et qu'il n'échappa à la mort qu'en cédant son lit à un jeune homme qui fut assassiné à sa place [2].

Frédéric, avant de se rendre à Aix-la-Chapelle, expédia, le

[1] Gall. Christ, t. III, Instrum. Eccl. Camerac., nº VI; Monum. Boic., t. III, VI.

[2] Godofr. Mon.; Pipini, Chron., in Murat. SS., IX, 546. Mais aucun écrivain allemand ne fait mention de ce fait, qui est suspect, d'autant plus que beaucoup d'erreurs chronologiques se trouvent mêlées dans le récit de l'écrivain ci-dessus cité.

1er juillet, à Strasbourg un diplôme dans lequel il tranquillisa le pape par la promesse réitérée de céder à son fils Henri la Sicile, aussitôt qu'il porterait la couronne impériale, et de faire gouverner ce royaume par un régent capable, selon la volonté d'Innocent, jusqu'à la majorité de Henri. Il n'oublia pas non plus, au milieu des affaires de l'Allemagne, la fidélité que la Sicile lui avait montrée dans ses malheurs [1]. En souvenir, il fit présent de la ville de Cacomo à l'église de Palerme pour la dédommager des grandes pertes qu'elle avait éprouvées à cause de lui, et pour récompenser ses membres des périls personnels qu'ils avaient courus.

En Angleterre, Jean n'était pas aussi heureux que Frédéric en Allemagne. Les barons anglais étaient profondément irrités contre leur roi de ce qu'il avait rendu tributaire le royaume qui était libre, de ce qu'il les avait lésés dans plusieurs de leurs droits et leur avait imposé des charges illégales [2]. Déjà, l'année précédente, ils avaient envoyé un message à Rome pour prier Innocent de les aider, eux qui s'étaient défendus si courageusement pour le maintien des libertés de l'Église, à rétablir leurs anciennes libertés dont Jean ne voulait pas entendre parler. Le pape leur fit répondre, au mois de novembre, que, « puisque la paix était rétablie avec la France, ils eussent à « renoncer à leurs associations et à leurs desseins contre le roi « et à lui rester fidèles. » Mais Jean, immédiatement après son retour du continent, avait fait sommer ceux qui ne l'avaient pas suivi, de payer l'impôt de guerre. Quelques-uns le firent; les barons de Northumberland, au contraire, déclarèrent que pour des fiefs qu'ils possédaient en Angleterre ils n'étaient soumis à aucun service militaire au delà de la mer. La présence du légat seul empêcha les deux partis d'aller plus loin. Bientôt après, beaucoup de barons anglais se réunirent sous le prétexte d'un pèlerinage au couvent de Saint-Edmond. Là,

[1] Odor. Raynald. ad ann. 1215, n° 38; diplômes de plusieurs donations in Roch. Pir. Panorm. Eccl.

[2] Chron. Andrens., in d'Achery Spicil., II, 853; Albericus, p. 490; Rymer, Act. I, 61.

ce furent de nouveau ceux de Northumberland qui représentèrent qu'il fallait se débarrasser des charges que Henri II, Richard et Jean, dans une proportion croissante, avaient abusivement imposées à l'Église et au royaume. De tous côtés s'élevaient des plaintes contre la dureté, l'injustice, l'arbitraire du roi qui ne respectait aucun droit, et se livrait souvent à la cruauté. On produisit de nouveau le diplôme que l'archevêque de Cantorbéry avait trouvé à Londres pour leur bonheur à tous, contenant les lois de saint Édouard et l'énumération des franchises concédées par les rois ses successeurs. Tous prêtèrent serment, devant l'autel du saint martyr, de refuser l'obéissance au roi et de prendre les armes contre lui, s'il ne leur garantissait pas, sous la foi du sceau royal, tout ce qui était exprimé dans le diplôme. Ils décidèrent qu'ils se présenteraient devant lui à Noël, et feraient, en attendant, des préparatifs; et dans le cas où la duplicité connue du roi romprait le serment, ils le forceraient à le remplir en attaquant ses châteaux-forts [1].

Le roi Jean n'était pas un prince à prendre une grande résolution, à la maintenir avec persévérance. Il opprimait ses vassaux, comme le fit Richelieu souis Louis XIII, pour étendre le pouvoir de la couronne; mais il le faisait par caprice, avec une violence aveugle, avec un emportement éphémère. Comme il avait été obligé par l'inflexibilité d'Innocent de céder aux évêques, de même les barons, encouragés par cet exemple, voulurent conquérir l'inviolabilité de leurs droits. Le retour de Jean vaincu les fortifia dans leur dessein, et plus l'autorité royale diminuait, plus la noblesse éleva ses prétentions.

Le roi Henri Ier, immédiatement après la mort de son frère Guillaume II, afin de remplacer le défaut d'une succession lé-

[1] Rymer, Act. I, 61, 64; Anon. cont. Rog. Hoved.; Rad. Cogges. in Recueil, XVIII, 107; Chron. de Mailros. — Chron. Turon., in Martene Coll. ampl., V, 1050, exagère les griefs que l'on reprochait à Jean. — Matthieu Pàris, p. 175.

gitime au trône par la faveur des barons, avait cherché à se concilier les Anglo-Saxons et les Normands, dont les intérêts étaient encore en opposition; pour les premiers, il avait fortifié les anciens droits qui existaient avant la conquête; pour les seconds, il avait rendu les nouvelles possessions plus indépendantes de la couronne; et il avait accordé aux uns et aux autres l'abolition de nombreuses coutumes restrictives, exercées jusqu'à ce jour par les rois; il gagna l'Église en l'affranchissant de prétentions oppressives; la petite noblesse, en consolidant ses droits contre les barons; les bourgeois, par le bon ordre dans les relations commerciales; tout le monde, par la bonté, les ménagements et l'indulgence. Des copies du diplôme royal furent déposées dans quelques couvents pour y être conservées, afin qu'il ne pût être détruit par aucune mauvaise volonté, ni livré à l'oubli par le cours des siècles [1].

C'est cependant ce qui arriva; les concessions du roi Henri n'acquirent jamais de force, ses successeurs y voyant une trop grande restriction de leur pouvoir; ajoutez la prédilection des Plantagenets pour leurs compatriotes du Poitou, pour les joyeux frères de la Gascogne. Bien des fiefs, la garde d'un grand nombre de châteaux, tombèrent entre les mains de ces derniers, et ils occupèrent les grandes fonctions de la cour, à la cruelle mortification de la noblesse indigène [2]. Le temps de reprendre leur autorité et les anciennes franchises parut arrivé; le roi, humilié par le pape, affaibli par les victoires de Philippe, par une suite de malheurs et par la désaffection générale, était devenu assez faible pour qu'on pût l'amener à ce but.

Comme ils en étaient convenus, les barons se trouvèrent à Londres après la fête de Noël 1214, tous avec une escorte militaire, et demandèrent au roi la confirmation du diplôme de Henri Ier. « Lorsque vous avez été absous de l'excommunica-

[1] Les Actes dans Matthieu Pâris, p. 38; Hume, Hist. of England. — Les successeurs de Henri renouvelèrent toutes ces concessions, mais ils ne les observèrent pas. Id., II, 313.

[2] Dans l'acte additionnel à la *Magna Charta*, on voit les noms de tous ceux que le roi fut obligé de promettre de renvoyer. Ce sont tous des noms français.

« tion à Winchester, disaient-ils, vous avez promis par ser-
« ment de maintenir ces anciennes libertés. » La fermeté des barons, entourés d'un appareil belliqueux, fit tout craindre au roi; et comme dans les grands embarras il était ordinairement irrésolu, et s'en remettait au temps, il répondit : « La chose
« est importante; donnez-moi un délai jusqu'à Pâques, afin
« que je puisse réfléchir sur ce qui peut se concilier avec ma
« couronne. » On y consentit à regret, car Jean ne pouvait plus réclamer de confiance pour sa parole royale, et l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque d'Ély et le maréchal de l'Empire, comte Guillaume de Pembroke, furent obligés de se constituer caution qu'il accéderait à tout dans la semaine après Pâques [1].

Jean chercha alors des secours auprès du clergé; pour le gagner, il renouvela non-seulement la promesse d'une restitution intégrale des dommages pour le passé, mais il renonça même à tous les droits qu'il avait exercés jusqu'à ce jour sur les églises cathédrales, collégiales et celles des couvents, rendit libres les élections ecclésiastiques dans tout le royaume, à la condition de demander à lui et à ses successeurs la permission de procéder à ces élections et ensuite à la confirmation de l'élu. Il obtint d'autant plus facilement l'assentiment du pape, que ces concessions réalisaient l'affranchissement de l'Église en Angleterre, et préparaient l'accommodement des différends futurs. Innocent prononça donc l'excommunication contre toute tentative qui serait faite pour abolir ces concessions, et il chargea, au mois de mars, l'archevêque de Cantorbéry d'être médiateur entre Jean et les barons, et d'exhorter ces derniers à se désister de toute association. Il les invita à payer à leur roi l'arriéré de l'impôt de guerre pour la campagne de l'année précédente [2].

Jean, rassuré par cette démarche du pape, chercha à se soustraire aux engagements contractés envers les barons. Il

[1] Matthieu Pâris, p. 178; Anon. cont. Rog. Hoved.
[2] Rymer, Act. I, 65-66.

ordonna en conséquence de faire prêter dans tout le pays le serment d'apporter secours à sa personne contre tout le monde. Il n'y avait rien là qui ne fût conforme à l'usage, mais l'addition « même contre le diplôme » excita des murmures, car le peuple inclinait déjà pour les barons, Jean ne l'ayant pas ménagé non plus; on savait que plusieurs villes étaient aussi entièrement dévouées aux barons; il jugea donc plus prudent de dispenser du serment que de soulever encore le peuple contre lui. Il espéra trouver la protection la plus efficace dans la Croix, qu'il prit au commencement du carême, ce qu'il ne fit nullement par piété. Lorsque les barons apprirent que le roi réunissait des secours étrangers, ils se présentèrent devant lui avant le jour convenu. Ils purent facilement conclure, de la manière dédaigneuse dont ils furent reçus, qu'il n'y avait rien à terminer sans la force des armes. Ils s'en retournèrent dans leurs châteaux pour se préparer à la lutte. Leur armée se rassembla, vers Pâques, à Stamford : elle était composée de deux mille chevaliers et d'une quantité innombrable de gens à pied et à cheval [1].

Le lundi après l'octave de Pâques, le 27 avril, lorsque Jean se trouvait à Oxford, les barons s'approchèrent. Il envoya ses deux cautions (l'évêque d'Ély était mort sur ces entrefaites) et d'autres conseillers auprès d'eux, à Brackley, et leur fit dire : « Quelles sont les libertés que vous me demandez? » Les barons remirent la copie de leur déclaration, et ajoutèrent que si le roi ne la revêtait pas à l'instant de son sceau royal, ils traiteraient en ennemis ses châteaux et ses possessions. L'archevêque de Cantorbéry la lut au roi tout entière, article par article; et, lorsque Jean eut tout entendu, il dit avec colère et d'un ton railleur : « Pourquoi ne me demandent-ils pas tout « de suite le royaume? Ces demandes sont déraisonnables. » Et, entrant en fureur, il jura qu'il n'accorderait jamais des libertés qui le rendraient esclave. L'archevêque et ses compa-

[1] Chron. Turon. in Martene Thes., t. V; Anon. cont. Rog. Hoved.

gnons donnèrent connaissance aux barons de cette réponse. Toutes négociations furent suspendues; les barons déclarèrent qu'ils rompaient avec le roi, qu'ils révoquaient leur serment de vassal, et ils marchèrent bannières déployées sur Northampton.

Jean employait l'archevêque de Cantorbéry pour toutes les négociations avec les barons. Cependant celui-ci penchait directement pour leur parti; il était le premier qui les eût rendus attentifs au diplôme, dont non-seulement l'existence, mais le contenu pouvaient être ignorés d'eux. Ce fut lui aussi qui, bientôt après, présenta au nom de tous le diplôme pour être signé par le roi. Étienne jouait-il ici un rôle de duplicité? Cela serait, s'il n'eût pas eu à se venger des insultes reçues, ou si, dirigé par la crainte de voir Jean tramer de nouvelles persécutions contre l'Église, il avait essayé de l'occuper par de pareils dangers. Mais comme nous ne voyons nullement de présomptions en faveur de cette inculpation, nous aimons mieux admettre que l'archevêque, en sa qualité de chef de l'Église et de premier baron du royaume, a voulu affermir l'Église et le royaume par le renouvellement d'une situation régulière basée sur le respect réciproque des droits.

Les barons nommèrent Robert Fitz-Gauthier maréchal « de « l'armée de Dieu et de la sainte Église. » N'ayant pas de munitions de guerre, ils campèrent en vain pendant quinze jours devant Northampton. Cependant leur armée reçut des renforts. Leurs griefs contre le roi se renouvelèrent. Il n'est plus digne de porter la couronne, disait-on. Un messager des plus riches habitants de Londres vint les prier de se hâter de venir, car les portes de la ville leur seraient ouvertes. A l'instant, cinq cents d'entre eux partirent, et marchant sans prendre de repos, ils se trouvèrent au point du jour, le dimanche avant l'Ascension, devant les portes de la capitale. Pendant que les quarante mille habitants célébraient le service divin dans les cent vingt églises, les barons franchirent les murs et s'emparèrent des portes avec l'aide du petit nombre de ceux qui les

avaient appelés [1]. Plusieurs partisans du roi furent arrêtés; les bourses, devenues vides, furent remplies de nouveau avec le pillage du trésor et des juifs, et les murailles relevées avec les débris des maisons de ces derniers. C'est de Londres qu'ils firent sommer tous les comtes et nobles encore attachés à Jean que, si leurs possessions leur étaient chères, ils eussent à abandonner le roi parjure et à combattre avec eux pour leurs libertés; celui qui s'y refuserait serait traité en ennemi du royaume. Cette sommation produisit de l'effet : la plupart des barons déclarèrent qu'ils ne voulaient plus rien avoir de commun avec le roi, et accoururent à Londres.

Jean n'était pas resté oisif. Au mois d'avril, les ambassadeurs français et anglais, munis de pleins pouvoirs pour conclure la paix, se réunirent à Chinon. On devait donner là une compensation aux sujets de chaque royaume pour les pertes qu'ils avaient réciproquement éprouvées. Jean demanda 500 mille marcs à la France, sans y comprendre les réclamations des habitants du Poitou. Il espérait détourner par cet argent l'orage qui s'élevait contre lui. Il s'était adressé aussi à Rome, et le second jour après l'entrée des barons à Londres, un messager arriva pour inviter à se rendre au concile et s'enquérir de ce qui se faisait pour la croisade. Le même jour, Jean écrivit au pape : « Les barons n'ont fait aucun cas de votre « lettre, et l'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques « n'ont pas exécuté vos ordres, quoique j'eusse observé à mes « vassaux que mon royaume est un fief de saint Pierre, que « j'ai pris la Croix, et que par là je participe à tous les droits « des croisés. Pour ne pas troubler la paix, j'ai offert à mes « barons d'abolir tous les abus introduits depuis Richard, et « d'examiner ceux qui proviennent de mon père. Ils n'ont pas « voulu en entendre parler. M'étant aperçu qu'ils cherchaient « des troubles, j'ai prié l'archevêque de dire aux barons qu'ils « eussent à présenter leurs demandes convenablement et sans

[1] Matthieu Pâris; Petr. Bles. Ep. 151; Anon. cont. Rog. Hoved.

« armes, et que s'ils n'y consentaient pas, de prononcer l'ex-
« communication contre eux. L'archevêque m'a demandé
« pour condition le licenciement des troupes étrangères ; elle
« a été exécutée, et en outre on a proposé aux barons de
« nommer des deux côtés quatre hommes pour examiner les
« différents griefs, et que le pape en déciderait. J'ai accordé
« tout cela, seulement par considération pour la Terre-Sainte.
« Il m'est impossible de partir sans avoir fait d'abord un ac-
« commodement avec les barons ; je suis obligé maintenant
« de congédier une foule d'individus considérés et puissants
« des pays étrangers qui se joindraient à moi [1]. »

De même que Jean trompa le pape par ce rapport, de même il chercha aussi à tromper les barons. Pendant qu'il méditait sa vengeance, il parut ne pas être préoccupé. Il fit imiter les sceaux de tous les évêques, et écrivit partout en leur nom, disant « que les Anglais étaient des apostats détes-« tables ; que le roi et le pape assureraient leurs possessions à « quiconque voudrait les combattre. » Mais les calomnies du roi ne trouvèrent créance nulle part, car les Anglais étaient connus partout pour de bons chrétiens. L'entourage de Jean diminuait tous les jours, et, se voyant exposé presque sans défense aux forces des barons, son anxiété s'accrut. Il ne lui restait plus aucune autre ressource que ses ruses. Il s'efforça donc de conclure la paix pour le moment, afin de pouvoir tomber plus tard, avec tout le poids de sa colère, sur les barons, les uns après les autres. C'est dans ce but qu'il leur proposa une nouvelle entrevue, annonçant qu'il garantirait toutes les libertés qu'ils avaient demandées, et les priant de fixer un jour. Les barons, ayant une meilleure opinion de leur roi qu'il ne le méritait, choisirent le 15 juin.

Toute la noblesse de l'Angleterre s'assembla dans la prairie de Runny, ancien Champ-de-Mars des Anglais, situé entre Stanes et Windsor, près du hameau d'Egham, dans le comté

[1] Rymer, Act. I, 66-67.

de Surrey [1]. Le roi était suivi par l'archevêque de Cantorbéry, par plusieurs évêques et barons. La négociation pour la paix et les libertés avançait et reculait tour à tour; enfin, le 18 juin, le grave, l'illustre et impérieux cardinal Étienne, archevêque de Cantorbéry, se présenta devant le roi, lui montra le diplôme, disant que ce n'était qu'en le signant sans conditions qu'il pourrait terminer une mésintelligence si dangereuse. Jean trembla devant la supériorité des forces de la noblesse, et parut accorder de bonne volonté ce que la violence lui arrachait. La signature du roi, celle de tous les seigneurs ecclésiastiques et temporels, le grand sceau du royaume, un serment solennel, le choix des barons chargés de veiller sur la conservation de la charte, devaient être la caution qu'elle serait constamment observée, que la noblesse aurait le droit, à chaque empiètement, de prendre les armes contre le roi et de s'emparer de ses biens, cependant sans faire de mal ni à sa personne, ni à sa femme, ni à ses enfants.

Il y a beaucoup de gens qui sont dans la persuasion que cette grande charte renferme les bases fondamentales de ce qu'on appelle de nos jours une constitution, et qu'elle a assuré aux habitants de l'Angleterre de cette époque quelques libertés qui n'avaient pas encore existé dans d'autres pays [2]. Les deux seuls principes inscrits dans la grande charte et qui, par le travail de plusieurs siècles et le concours et l'influence de plusieurs circonstances extérieures, développèrent les libertés de l'Angleterre, sont la prescription qui faisait dépendre la perception des impôts de guerre du consentement des barons ecclésiastiques et temporels, et des autres vassaux royaux [3]; ensuite celle qui accordait protection aux hommes libres contre tout danger de perdre leur liberté [4]. Quant au reste, le

[1] Berington, III, 93.

[2] Magn. Chron. — *From its superior and extensive importance denominated.* Magna Charta. De Lolme, the const. of Engl., p. 27.

[3] Par conséquent point d'assemblée nationale nommée par la majorité ni par le cens, mais une réunion de tous les feudataires royaux, des villes et des localités immédiatement soumises au roi.

[4] « Nullus homo liber capiatur vel

sens des soixante-sept articles peut être ramené à deux principaux faits : la garantie des exigences de la justice naturelle, et le renouvellement des droits antérieurs [1]. Dans tout cela, rien ne dépendait d'un arbitraire purement idéal; tout était construit sur les bases solides soit de l'état vivant des choses, soit sur des rapports de droit applicables dans tous les temps; et ce système était adapté à l'organisation de l'ordre social, par opposition à cette fantasmagorie qui crée et détruit des constitutions avec le génie inépuisable de la spéculation. La rédaction (plutôt la rénovation) de ce diplôme et son adoption forcée de la part de Jean n'était pas l'effet de ce qu'on appelle une révolution; ce serait faire preuve de l'ignorance la plus profonde que de vouloir mettre sur la même ligne les barons anglais avec les perturbateurs de nos jours, qui ignorent les plus simples éléments de la justice naturelle et foulent aux pieds tout droit bien établi.

Nulle part cette charte ne renferme une restriction des droits du roi, un empiétement sur l'autorité royale, une attribution d'autres droits aux barons et aux hommes libres que ceux résultant de la nature de leurs rapports avec le souverain [2]; elle ne contient qu'une garantie, une sûreté donnée à ces droits contre les empiétements du pouvoir royal, tels que Jean s'en était souvent permis dans sa conduite arbitraire et souvent cruelle. Cependant cette charte réagit d'une manière salutaire sur la situation des autres classes en ce qu'elle imposa aux grands vassaux de la couronne envers le roi le service des prestations que ceux-ci exigeaient eux-mêmes des arrière-

« imprisonetur aut disseisietur de « aliquo libero tenemento suo, vel « libertatibus vel liberis consuetudinibus, aut utlagetur aut exulet, « aut aliquo alio modo destituatur; « nec super eum ibimus, nec eum « in carcerem mittemus nisi per legale judicium parium suorum, vel « per legem terræ. »

[1] Blackstone, Comment. on the laws of Angl., I. 127, reconnaît cela aussi.

[2] Dans une traduction française de la Grande Charte, in d'Achery Spicil., III, 579, elle a pour titre : « Diploma « regium, sive ordinationes Joannis « regis Angliæ, quibus statuit, quid « nobiles, quid plebei observare de« beant ad pacem et tranquillitatem « regni stabiliendam. »

vassaux et des serfs de la glèbe. Le roi ne pouvait plus s'approprier à l'avenir aucune terre pour des arrérages échus, tant que l'avoir du taillable suffisait pour les solder. Il ne pouvait plus lever de son autorité privée aucun impôt (excepté pour se racheter lui-même de la captivité, ou lorsque son fils est armé chevalier, et pour le mariage de sa fille aînée) sans le consentement des grands et petits vassaux de la couronne, et des villes, ports et bourgs qui sont immédiatement sous son autorité. Aucun gouverneur ou fonctionnaire de la couronne ne devait enlever quelque propriété mobilière ou immobilière, en exiger des chevaux et des chariots pour des corvées gratuites [1].

Mais avant tout, les droits et les libertés, principalement les élections libres, furent garantis à l'Église, cependant sans porter atteinte au droit de patronage que s'étaient réservé certains fondateurs de couvents. D'un autre côté, on ne pouvait non plus abandonner la succession à des abbayes, pour recevoir de nouveau la même possession de fief de leur part. Les droits des barons et des vassaux furent également reconnus, mais non étendus. C'est aussi sous ce rapport que les barons se distinguent d'une foule de perturbateurs, c'est qu'ils ne profitèrent pas de leur supériorité et de l'abandon du roi pour le forcer à faire de nouvelles concessions, mais seulement pour garantir les droits basés sur des obligations réciproques contre toute restriction injuste. Les principaux de ces droits étaient : le maintien invariable du *relief* selon la nature des fiefs ; la dispense du *relief* accordée à ceux devenus majeurs, pour l'usufruit que le roi a perçu pendant leur minorité ; l'empêchement des mésalliances des héritiers ou des mariages forcés des veuves des vassaux ; la protection contre l'extension du

[1] Art. 10, 14, 20, 35-37. — Matth. Pàris, p. 177 sq., contient trois documents : la *Magna Charta*, la *Loi Forestière*, la *Convention* concernant l'accommodement des griefs qui ne se rapportaient qu'à la situation du moment. Berington a réuni les trois documents et les a divisés en soixante-dix-neuf articles. Rapin Thoiras, I, 250, a divisé la *Magna Charta* en soixante-sept articles, et la *Loi Forestière* en dix-huit, et n'a pas donné la *Convention* pour l'accommodement des griefs. Nous suivrons Berington et Rapin Thoiras.

devoir féodal; la faculté d'être jugé par des juges de même naissance ou condition ; la terre d'un criminel de lèse-majesté sera remise après un an et un jour par le roi à son suzerain; le crime de l'un ne peut pas éteindre les droits de l'autre; le droit de tutelle ne dépend pas du rang du seigneur suzerain, mais du rang du fief; des fiefs tombés en déshérence ne doivent pas être concédés par le roi avec des charges plus lourdes que celles qui pesaient sur eux avant leur dévolution. Les droits et libertés que possédaient auparavant les villes, les ports et les bourgs (ils avaient tout autant à se plaindre des empiétements que les barons) leur furent aussi garantis. L'entrée et la sortie libre par terre et par mer furent assurées au commerce ainsi que l'uniformité de poids et de mesure dans tout le royaume.

On prit soin de la prospérité commune par des dispositions sur l'administration de la justice. Les violences de Jean avaient fait sentir la nécessité de protéger les lois. Un siége déterminé devait être assigné au tribunal [1] qui n'aurait plus à suivre la cour; des juges seront envoyés une fois tous les ans dans chaque comté pour les cas particuliers. Les peines se règlent selon le délit, et (conformément à la justice naturelle) selon le rang du condamné, mais elles ne peuvent pas dépouiller un homme libre des ressources nécessaires à sa dignité, ni dépouiller le marchand de ses marchandises, ni le cultivateur de ses outils de labour. Les enquêtes faites sur un cas de meurtre et de mutilation seront établies gratuitement par le demandeur, et aucun serment ne sera imposé sur une simple accusation, s'il n'y a pas de témoins dignes de foi. La détention, la mise hors la loi d'un homme libre ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'un jugement prononcé par des hommes de même naissance et selon les lois du pays. La justice ne doit être ni vendue, ni refusée, ni retardée, et personne ne doit être nommé juge sans connaître les lois du royaume et pro-

[1] *Communia placita* : common pleas.

mettre solennellement de les observer avec fidélité. Chacun, à l'exception des détenus ou des proscrits, et avec la réserve du service féodal à remplir envers le roi, est libre de quitter en sûreté le royaume et d'y rentrer.

Quant aux griefs les plus essentiels qui provenaient uniquement de la personne et de la conduite arbitraire du roi, Jean accorda aux barons la mise en liberté de tous les otages, l'éloignement des étrangers de toutes fonctions, et le renvoi des soldats mercenaires qu'il avait appelés auprès de lui. Tous les biens, châteaux, droits que son père, son frère et lui s'étaient appropriés illégalement, devaient être restitués; toutes les terres qu'ils avaient réunies à leur juridiction forestière, rendues libres; toutes les peines injustes et toutes les confiscations de biens annulées ou soumises à la décision des vingt-cinq barons élus pour la conservation de la paix. On fit mention aussi des injustices dont avaient à se plaindre ceux du pays de Galles, ainsi que des droits du roi d'Ecosse. Vingt-cinq barons seront élus pour l'exécution de la convention, et tout ce que la majorité de ceux-ci décidera, sera valable, comme si cela avait été résolu à l'unanimité. Si l'un des vingt-cinq vient à mourir, ou s'il quitte le pays, les barons restants en éliront un autre à sa place. Ils s'engagèrent à ne se prêter à aucune mesure qui pourrait faire révoquer, léser ou affaiblir ces libertés. Tout différend élevé depuis Pâques dernier jusqu'à ce jour entre le roi et le clergé ou les laïques, cessera et sera oublié; la convention sera soumise au serment des deux parties, et observée loyalement et sincèrement.

Les barons prêtèrent ensuite l'hommage, reçurent le baiser de paix, et la journée se passa en fêtes joyeuses. Les hostilités cessèrent, le roi mit en liberté tous les prisonniers et tous les otages; on convint ensuite, par un autre traité, que Londres resterait encore au pouvoir des barons jusqu'à la fête de l'Assomption, et que le château royal de cette ville demeurerait sous la garde de l'archevêque de Cantorbéry; pendant tout ce temps, le roi ne pouvait mettre de garnison ni dans la ville

ni dans le château. Jusqu'à l'époque fixée, les vingt-cinq barons entendront les réclamations, accorderont à chacun ce qu'il pourra prouver ou affirmer par serment; cela fait, Londres et le château seront remis au roi, et dans le cas où le roi n'exécuterait pas les conventions, ils continueront à rester sous la garde de l'archevêque [1].

La charte fut alors portée dans les villes et les bourgs et jurée partout avec joie; mais l'autorité royale n'était-elle pas tombée bien bas, s'il est vrai que Jean lui-même fut obligé d'ordonner, par des lettres-patentes, à tous les gouverneurs et fonctionnaires, qu'ils eussent à exiger de la part de leurs subordonnés le serment de forcer le roi, par des actes d'hostilité commis sur ses biens, à maintenir ces concessions, dans le cas où il les violerait [2]? Dans tous les cas, la réconciliation n'était qu'apparente et l'inimitié éclata bientôt de nouveau, d'abord par quelques barons qui avaient quitté l'assemblée de la prairie de Runny, et qui continuaient les hostilités, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas juré la paix. Dans plusieurs localités, les fonctionnaires du roi furent arrêtés ou chassés; quelques possessions royales furent ravagées, et les forêts dévastées. L'archevêque et les évêques voyant le danger qui menaçait le royaume, négocièrent avec les deux partis et parvinrent enfin à amener les choses au point que le roi promit de se trouver, le 15 août, à Oxford, et les barons à Brackley, afin de terminer toutes les difficultés.

Le jour fixé étant arrivé, le roi fit dire qu'il avait observé fidèlement la convention, tandis qu'on lui avait causé de nouveaux dommages, et qu'en outre, les barons s'étaient assemblés en si grand nombre et en armes, qu'il ne pouvait pas se fier à eux. Après trois jours de délibération, les barons invitèrent, sur la proposition des prélats, le roi à se rendre à une nouvelle entrevue à Londres, ou du moins à Stanes; mais les suggestions de ses soldats n'avaient fait qu'accroître l'exaspé-

[1] Anon. cont. Rog. Hoved.; Rymer, Act.
[2] Matthieu Pâris.

ration de Jean, exaspération d'autant plus vive, qu'il était exposé à la raillerie. « Vous êtes bien, disaient les soldats, le « vingt cinquième roi d'Angleterre, mais vous n'êtes pas même « un roitelet, vous êtes un roi de singes; vous êtes un roi sans « royaume, un souverain sans souveraineté. Qui voudrait être « roi ainsi? Vous êtes la cinquième roue à un char! Auparavant, vous étiez roi, mais à présent vous n'êtes rien; autrefois vous étiez le premier, maintenant vous êtes le dernier. « Y a-t-il un plus grand malheur que celui d'avoir été heu- « reux? »

De pareils discours excitèrent non-seulement la violence de Jean, mais l'entraînèrent avec une fureur contenue vers ceux qui tenaient de pareils propos. Son extérieur, ses actions trahissaient sa rage intérieure; il devint pâle, ses yeux étaient hagards, il grinçait des dents, mordait des bâtons et des petits morceaux de bois, et les foulait ensuite aux pieds; son unique confiance était dans ses troupes étrangères. Il ordonna à leurs capitaines d'approvisionner ses châteaux forts, de les faire entourer de fossés, de préparer des machines et des munitions de guerre, autant que possible, sans éveiller des soupçons; mais le projet du roi devait bientôt être deviné. Quelques barons osèrent l'en avertir. Jean attesta gaîment, avec son juron ordinaire [1], qu'ils ne devaient pas écouter de pareilles billevesées, que ses intentions étaient loyales. Plusieurs ne se laissèrent pas induire en erreur, et s'en retournèrent remplis d'inquiétude. « La déloyauté de l'artificieux roi, disaient-ils, risquera tout pour précipiter l'Angleterre dans le malheur [2]. »

Les évêques députés par les barons auprès de Jean, le trouvèrent à Portsmouth, embarqué sur un vaisseau. A peine s'il voulut descendre à terre; on ne put obtenir autre chose de lui, si ce n'est d'envoyer quelques hommes de sa suite en la compagnie des évêques à l'entrevue convenue, afin de déclarer qu'il n'y avait nullement de sa faute si la paix n'était pas observée.

[1] Per pedes Dei.

[2] Matthieu Pâris.

Les barons revinrent alors à Londres et nommèrent des gouverneurs et des grands-juges, pris au milieu d'eux, pour administrer les provinces du royaume [1].

Déjà, depuis longtemps, Jean avait médité de se servir du glaive spirituel et temporel contre la noblesse. En effet, une condition essentielle manquait encore, d'après les notions du droit de cette époque, à la validité de la convention conclue : c'était l'assentiment du pape, non pas en sa qualité de chef de l'Église (comme tel il n'avait aucune influence sur les conventions en tant qu'elles ne touchaient pas ou ne portaient pas préjudice à l'Église), mais en sa qualité de suzerain. Des conventions qui changeaient la nature ou la valeur du fief, étaient hors du droit du feudataire, sans l'approbation du suzerain. Quoique la charte n'établît rien de ce genre, mais qu'elle voulût seulement donner à des relations préexistantes une force plus obligatoire, Jean crut néanmoins pouvoir présenter ce traité sous ce point de vue, et il espérait que la main qui, jusqu'à ce jour, l'avait frappé, lui deviendrait salutaire.

Pandolphe avait assisté avec d'autres confidents à toutes les négociations de Stanes. Jean l'envoya sans délai à Rome pour informer le pape et le gagner en sa faveur. Plus tard, il expédia une ambassade chargée de présenter la soumission de son royaume à l'Église romaine, comme le motif principal de la révolte de ses barons [2]. Il chercha aussi à exciter la France contre les Anglais. « J'ai ordonné, écrivait-il, au maire et au vicomte de Londres de laisser partir librement, avec leurs biens, quelques marchands français; si cela ne se fait, vous vous en prendrez à ceux de cette ville partout où vous le pourrez; mais je ne considère pas cela comme une violation de l'armistice. » Il accorda en outre des franchises commerciales très-étendues aux marchands français dans son royaume; il offrit aussi à l'héritier du trône de France de l'indemniser de toutes les pertes qu'il lui avait fait éprouver. Plusieurs au-

[1] Anon. cont. Rog. Hoved.

[2] Rymer, Act. I, 69.

tres promesses étaient encore destinées à attirer Philippe dans son alliance; mais ce fut en vain, Philippe avait été déjà prévenu, et attendu ses dispositions contre Jean, il devait se réjouir de la position dans laquelle ce prince se trouvait. Jean envoya d'autres messagers en Flandre et dans diverses provinces pour recruter des combattants, leur assurant des terres, de grandes possessions et une riche solde. Il s'engagea à garantir par des diplômes ces promesses à tous ceux qui seraient à Douvres le jour de la Saint-Michel; lui-même séjourna de préférence sur les côtes de la mer, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, tantôt sur terre, tantôt sur un navire [1].

Les messagers du roi paraissent être arrivés à Anagni auprès d'Innocent, au commencement d'août. Ils parlèrent de la révolte des barons, de leurs exigences, et de la déclaration du roi portant que l'Église romaine étant suzeraine de son royaume, il ne pouvait consentir à rien sans elle. Les barons, continuèrent-ils, sans se soucier de l'appel interjeté, ont occupé la capitale par trahison et ont extorqué par la force des armes les libertés qu'ils avaient demandées. Ils montrèrent au pape les articles de la charte, par lesquels Jean se croyait le plus opprimé. Innocent les lut, fronça les sourcils et dit : « Les « barons anglais pensent-ils pouvoir renverser du trône un « roi revêtu de la Croix et qui est sous la protection du Siége « apostolique, et mettre un autre à sa place contrairement à « la volonté de l'Église romaine? Par saint Pierre, une telle « injustice ne sera pas impunie [2] ! »

Innocent en délibéra avec les cardinaux, et le 24 août il rendit une bulle portant : « Que Jean, roi d'Angleterre, avait,

[1] Rymer, Act. I, 67; Anon. cont. Rog. Hoved. — Suivant Matthieu Pâris, le roi se serait rendu immédiatement après l'assemblée de la prairie de Runny dans l'île de Wight et y serait resté pendant trois mois, de sorte qu'on se demandait ironiquement en Angleterre : Notre roi veut-il se faire pêcheur, marchand, pirate ou dissident? et plusieurs croyaient qu'il était mort. — Lingard, Hist. d'Angleterre, rejette ce récit parmi les contes. Nous aussi. L'Anon. cont. Rog. Hoved. précise trop bien les différents lieux où le roi a séjourné.

[2] Matthieu Pâris.

« il est vrai, gravement offensé l'Église; mais il s'était con-
« verti ensuite, il avait donné une compensation, accordé
« une liberté pleine et entière à l'Église d'Angleterre, re-
« mis ensuite son royaume à Saint-Pierre et pris la Croix.
« Maintenant, le vieil ennemi du genre humain fomente
« des querelles entre lui et les barons. L'archevêque de
« Cantorbéry et les évêques ont exhorté les barons à s'en-
« tendre avec le roi, et ils ont exhorté le roi à traiter amicale-
« ment les barons et à leur accorder celles de leurs demandes
« qui seraient justes. Mais les barons ont violé la foi jurée;
« ils se sont constitués juges et parties dans leur propre cause,
« et ont pris les armes contre leur roi. Des propositions d'ac-
« commodement, l'appel fait au Siége apostolique comme
« suzerain, la déclaration du roi qu'il ne pourrait consentir à
« rien sans l'assentiment du Siége apostolique, n'ont pas été
« observés. Le roi a en vain demandé aux archevêques et
« évêques de défendre les droits de l'Église romaine et de lui
« accorder la protection due à un croisé. Le roi se voyant
« ainsi attaqué et abandonné, la force et la crainte (celles-ci
« peuvent s'emparer même des plus intrépides) l'ont déter-
« miné à conclure une convention injurieuse, illégale, et con-
« traire à son honneur et à ses droits. Moi le pape, en vertu
« de notre pouvoir, et d'après le conseil de nos frères, nous
« condamnons cette convention conclue par un manque
« d'égard envers le Siége apostolique, aux dépens des droits
« du roi, au détriment de la croisade et à la honte du peuple
« anglais; il n'est pas permis au roi de l'exécuter, ni à la no-
« blesse d'exiger son observation, mais tous les articles de
« cette convention doivent être, maintenant et pour toujours,
« nuls et non valables. »

Une lettre particulière adressée aux barons leur disait : « Si
« lors de votre révolte criminelle contre votre roi vous aviez
« pensé à votre serment, aux droits du Siége apostolique, à
« nos ordres, aux concessions de grâces faites aux croisés,
« vous vous seriez abstenus d'une action que quiconque en

« entend parler appelle un crime horrible. Comment pouviez-« vous dédaigner toutes les offres du roi et vous constituer « juges et parties dans votre propre cause? Renoncez à cette « convention honteuse; restituez au roi les dommages que « vous lui avez causés, et il vous accordera alors spontanément « ce qu'il pourra raisonnablement vous concéder. Nous aussi, « nous voulons l'engager à le faire; car il ne doit pas plus « léser vos droits qu'il ne doit être dépouillé des siens. Il n'y « a que ce qui est établi sur le respect des droits réciproques « qui puisse avoir de la durée. Que Dieu vous inspire de meil-« leures pensées! Envoyez-nous des fondés de pouvoirs : ayez « confiance en nous; nous voulons et engager le roi à remé-« dier à vos griefs, et faire reconnaître les droits du roi, afin « que la paix et la liberté rendent le clergé et le peuple heu-« reux dans toute l'Angleterre [1]. »

Au mois de septembre, les barons apprirent que le roi se trouvait à Douvres, rassemblant autour de lui des troupes arrivées des pays situés au delà de la mer. Ils pensaient le moment arrivé de le déclarer déchu du royaume. Ils sommèrent donc, sous de fortes menaces, tous les vassaux de la couronne de se rendre à Londres; car la prudence leur faisait comprendre qu'une élection de roi ne devait pas être faite uniquement par une partie d'entre eux. Tous les vassaux s'y rendirent. On discuta, on délibéra, on disputa longtemps. Enfin, un grand nombre d'entre eux déclarèrent que leur serment ne leur permettait pas de déposer et de chasser le roi. Au milieu de ce dissentiment, les autres cherchèrent un appui par l'élection de Louis de France. Ils prièrent celui-ci de les assister promptement et de leur envoyer d'abord des machines de siége. Louis leur expédia, en effet, des secours, et promit de venir bientôt lui-même [2]. A la vérité, son père le blâma publiquement de se

[1] Rymer, Act. I, 68.

[2] Anon. cont. Rog. Hoved. — Les écrivains anglais ne disent rien de cette assertion, mais Albericus et la Chron. Turonens. la rapportent, et l'excommunication prononcée dans le concile prouve qu'il y avait déjà des faits contre lui.

mêler de cette affaire ; mais en secret il fortifia les barons dans leur entreprise, promit de l'argent, leur assura que Jean ne rencontrerait jamais d'appui auprès de lui, et que le traité conclu à Chinon l'empêchait seul de se montrer ouvertement comme leur allié [1].

Jean reprit courage au milieu des soldats qui affluaient tous les jours auprès de lui. Le jour de la Saint-Michel, les barons nommèrent pour leur général en chef le brave Guillaume d'Aubigny, expérimenté dans la guerre et très-considéré dans tout le royaume. Ils barricadèrent les routes qui conduisent vers la capitale, afin de se garantir contre toute surprise de la part de Jean. Des troupes belliqueuses de toutes les contrées s'assemblèrent autour du roi. Le sénéchal d'Anjou, Savaric de Mauléon, lui amena beaucoup de combattants; la noblesse du Poitou et de la Gascogne se présenta avec une armée; trois corps composés de gens avides de combats arrivèrent des provinces de Louvain et du Brabant; la Flandre envoya ses soldats; des fugitifs, des proscrits, des assassins, des vagabonds de tous les pays du monde accoururent chercher en Angleterre une solde et du butin. Hugues de Boves en embarqua quarante mille à Calais [2]. Une tempête les ayant assaillis dans la traversée, tous furent noyés [3]; une si grande quantité de cadavres, parmi lesquels se trouvait aussi Hugues, fut jetée sur la côte, que leur putréfaction infecta l'air. Des femmes et des enfants même avaient suivi beaucoup d'entre eux, afin de s'établir à la place des habitants qu'ils espéraient expulser ; car Hugues avait été assuré, dit-on, par diplôme, de la possession des comtés de Norfolk et de Suffolk.

Aussitôt que Jean se sentit assez fort, il fit partir d'abord deux corps d'armée pour délivrer les villes de Northampton et d'Oxford ; lui-même alla camper devant Rochester. Là, il ap-

[1] Rad. Coggesh., p. 108.

[2] Ce nombre paraît exagéré. Hugues leva l'ancre le XI kal. oct. Chron. de Mailros.

[3] La plupart des chroniqueurs anglais disent qu'ils furent noyés ; la Chron. Mailros, que très-peu s'échappèrent ; la Chron. Turonens. dit que beaucoup furent noyés.

prit avec une rage écumante le cruel malheur qui avait atteint Hugues; il grinça des dents durant toute la soirée et ne voulut prendre aucune nourriture. Les barons avaient promis au brave Guillaume d'Aubigny, lors de son entrée à Rochester, de le secourir aussitôt qu'il serait assiégé. En effet, sept cents cavaliers partirent de Londres et s'avancèrent jusqu'à Dartford. Ils furent avertis que le roi était prêt à les recevoir. Comme ils n'avaient point d'infanterie, et que l'infanterie composait les principales forces de Jean, ils n'osèrent pas l'attaquer, mais ils tournèrent bride et envoyèrent de nouveau auprès de Louis de France pour le prier de hâter son arrivée. Jean, au contraire, redoubla d'activité dans les travaux du siége. Il continua ses attaques jour et nuit; toutes espèces de balistes étaient sans cesse en mouvement; les assauts se succédaient; les troupes fatiguées étaient remplacées par des troupes fraîches. La garnison épuisée, abandonnée, certaine de sa mort, connaissant la cruauté du roi, exécuta une sortie pendant la nuit et fit un grand carnage parmi les assiégeants; mais elle fut repoussée et se défendit avec toute l'énergie du désespoir. Les murailles étaient crevassées, les chevaux tués, les guerriers refoulés dans la tour, les dernières provisions consommées. Guillaume fit d'abord sortir de la ville ceux qui n'étaient plus propres à la défense; plusieurs subirent la vengeance de Jean. Bientôt les autres aussi tombèrent en son pouvoir ; il ordonna de les pendre tous. Alors Savaric de Mauléon lui dit : « Sei-
« gneur, la guerre n'est pas encore terminée; pensez aux
« changements de la fortune. Moi ou tout autre nous pour-
« rions facilement tomber au pouvoir des barons, et alors ils
« useront du droit de représailles. Si vous les faites pendre,
« nous cessons notre service. » D'autres tinrent le même langage, et le roi, mécontent, fit jeter les prisonniers dans une dure captivité. Combien la conduite de Guillaume d'Aubigny avait été différente ! Un jour, le roi, accompagné de Savaric, examina la forteresse afin de découvrir son côté le plus faible. Un des meilleurs arbalétriers l'aperçut. « Dois-je percer de cette

« flèche, demanda-t-il à Guillaume, l'ennemi avide de notre « sang? — Arrête, coquin, s'écria Guillaume; il ne nous con- « vient pas de répandre le sang de l'oint du Seigneur! — « Mais, dans un cas semblable, il ne vous épargnerait pas! « — Que la volonté du Seigneur soit faite! répondit Guil- « laume. »

Au milieu de ces opérations, Jean nomma ses ambassadeurs à Rome, parmi lesquels était l'archevêque de Dublin et l'évêque de Londres, ses fondés de pouvoir, et déclara par une procuration approuver tout ce que deux au moins d'entre eux proposeraient au Siége apostolique. Afin de se rendre le pape favorable, il conclut aussi, après une résistance qui avait duré un si grand nombre d'années, une convention avec Bérangère, veuve de son frère, au sujet de son douaire. Innocent, voyant les barons persévérer dans leur entreprise prononça enfin contre eux l'excommunication, principalement parce qu'ils empêchaient la croisade, et que, par conséquent, ils étaient plus funestes que les Sarrasins. Tous les vassaux du roi reçurent l'ordre de prêter secours à leur seigneur contre les perturbateurs, et les évêques furent menacés de la suspension, dans le cas où ils se montreraient négligents dans l'exécution de ces ordres [1].

L'évêque de Winchester et Pandolphe, nommés pour faire exécuter la bulle, voulurent que l'archevêque de Cantorbéry la fît publier et qu'il l'envoyât à ses évêques. Étienne était précisément sur le point de s'embarquer pour se rendre au concile; c'est pourquoi il demanda un délai. Le pape, objecta-t-il, est mal informé; je ne puis publier la bulle avant de l'avoir mieux instruit. « Il faut alors exécuter d'abord contre vous la bulle, « lui répondirent les légats, il ne vous est plus permis d'en- « trer dans votre église, et vous êtes suspendu de vos fonc-

[1] Anon. cont. Rog. Hoved.; Matth. Pàris; Rymer, Act. I, 70. — Rymer, Acta, rapporte deux bulles d'excommunication; la première, qui est celle dont il est parlé ci-dessus, se trouve aussi dans Matthieu Pàris, p. 187; l'autre, qui est du 16 décembre, contient les noms de quelques grands seigneurs, les bourgeois et le chancelier de Londres.

« tions. » La bulle fut publiée en Angleterre, mais comme elle ne contenait aucun nom, les barons ne la regardèrent pas comme authentique et comme valable [1].

Sur ces entrefaites, le pape apprit que Louis avait fait une alliance avec les barons. Il écrivit, mais en vain, plusieurs lettres [2], au père, au fils et aux prélats de la France pour les exhorter à ne pas faire cause commune avec des excommuniés. On avait déjà échangé les otages, et il paraissait honteux de se dédire d'une cause à laquelle on avait déjà promis de s'associer, et qui séduisait par les belles espérances qu'elle présentait. La fraude de Jean qui écrivit en France, sous les sceaux contrefaits des barons, pour annoncer que tout était arrangé, qu'on n'avait plus besoin de secours, ne servit à rien. Louis envoya, sous le commandement du maréchal du royaume, sept mille hommes à Londres, et promit de venir bientôt lui-même [3].

Les fondés de pouvoirs de Jean élevèrent à Rome, avant l'ouverture du concile, des plaintes contre l'archevêque de Cantorbéry pour avoir été d'intelligence avec les barons et avoir désobéi au pape. Étienne ne put se justifier, et il pria seulement le pape de lui permettre de reprendre l'exercice de ses fonctions. Innocent lui répondit avec humeur ; « Par saint « Pierre, cher frère, tu ne seras pas absous aussi facilement ; « car tu as manqué gravement, non-seulement au roi, mais « encore à l'Église romaine ! Nous délibérerons avec nos frères « sur la peine à infliger à une entreprise aussi audacieuse ! » L'avis des cardinaux fut qu'il fallait confirmer la suspension, puis les suffragants de Cantorbéry furent déliés de l'obéissance envers leur évêque. Innocent cassa l'élection de Simon, frère d'Étienne, à l'archevêché d'York. Ce ne fut que l'année suivante qu'Étienne fut réintégré dans ses fonctions ; cependant,

[1] Rad. Coggesh. laisse indécise aussi l'authenticité de cette bulle.

[2] Toutes ces lettres ont été perdues. Les sommaires de quelques-unes sont encore conservées dans le Fragm. indic.

[3] Annal. Waverlay ; Rad. Coggesh.

à la condition de ne pas retourner en Angleterre avant le rétablissement de la paix entre le roi et les barons [1].

Peu de temps après le concile, Innocent remplaça la bulle d'excommunication lancée contre les barons par une nouvelle bulle, dans laquelle plusieurs de leurs chefs, et les bourgeois de Londres, comme étant les principaux auxiliaires de la révolte, ainsi que le chancelier de cette ville, sont expressément nommés. Les rapports qu'il reçut sur le concile, la prise de Rochester, la promotion de Gauthier de Gray, son fidèle partisan, à l'archevêché d'York, tout cela releva l'espérance du roi, de sorte qu'il se rendit à Saint-Albin, où il fit lire aux religieux assemblés la sentence prononcée par le pape contre l'archevêque, et il voulut qu'ils envoyassent cette sentence sous leur sceau à toutes les églises. Il divisa ensuite son armée en deux corps : l'un devait observer les barons qui demeuraient à Londres; il se rendit avec l'autre dans les provinces du nord pour leur faire sentir sa vengeance. Il était accompagné de ses soldats les plus avides de sang et de butin. Tous les domaines des barons, tous leurs édifices furent détruits, et on enleva tout ce qui était transportable. Jean aimait à contempler le spectacle de villages en flammes, et il était plein de joie quand il voyait ses soldats répandus dans le pays comme des sauterelles, revenir chargés de butin. Quiconque ne parvenait pas à se réfugier dans une église ou dans un cimetière, était pris (sans considération d'âge ni de sexe), et forcé, par des tourments de tout genre, à se racheter. La terreur chassa les châtelains de leurs châteaux pour se réfugier dans les lieux les plus écartés, et Jean donna leurs possessions à ses satellites.

Guillaume de Salisbury ne se conduisit pas avec plus d'humanité. Il fit mettre le feu aux châteaux, détruire les parcs et jardins, abattre les vergers et pénétra jusque dans le faubourg de Londres, qui fut livré aux flammes et au pillage. Les barons étaient toujours inactifs dans la capitale; et lorsqu'un

[1] Anon. cont. Rog. Hoved.; Matthieu Pâris.

courrier accourait l'un après l'autre, avec les plus tristes nouvelles, ils cherchaient à se consoler, en disant : « Le Seigneur « l'a donné, le Seigneur l'a pris ; un caractère énergique doit « pouvoir tout supporter. » Lorsqu'ils apprirent que leurs femmes et leurs enfants aussi avaient été livrés aux infâmes soldats, ils se bornèrent encore à des plaintes, ou bien ils raillaient, en disant : « Nous devons cela au cher fils de notre « Saint-Père. » Jean fit dire à la garnison du château de Belver, qu'elle pouvait rendre le château, à la seule condition que Guillaume d'Aubigny mourût de faim ; la garnison espérait sauver son général en se rendant promptement ; et Nicolas, fils de Guillaume, qui était prêtre et châtelain, eut le courage de porter lui-même les clefs au roi et de demander grâce pour son père.

C'était le rebut de tous les pays qui composait l'armée de Jean. Ils couraient çà et là, nuit et jour, convoitant la mort de tout être vivant et la destruction de toute chose utile. Ils envahissaient, l'épée à la main, les villages, les maisons, les églises, les cimetières ; tout ce qu'ils ne pouvaient pas consommer ou emporter était jeté dans les flammes, brisé ou ravagé. Ils appelaient ennemis du roi tous ceux qu'ils rencontraient, leur mettaient des fers, les traînaient en prison, et leur arrachaient des rançons. Le prêtre à l'autel, tenant dans ses mains la Croix, même le Corps du Seigneur, était arrêté, battu, blessé. On en voyait beaucoup pendus par les hanches, ou par les pieds et les genoux, par les pouces, les mains et les bras ; on jetait à d'autres du vinaigre mêlé de sel dans les yeux ; quelques-uns furent placés sur des grilles, au-dessus de charbons ardents et plongés ensuite dans de l'eau froide comme de la glace. De plus, le pays se vit privé de toute consolation religieuse ; les liens les plus sacrés furent rompus, des pères livrés aux tourments par des fils, des frères par des frères, des concitoyens par des concitoyens. Tout commerce fut interrompu ; les marchés étaient déserts, à peine si on exposait encore quelque objet en vente dans les cimetières. Plus le roi

et son armée déployaient d'activité, et plus Jean disposait librement en faveur de ses compagnons d'armes de toutes les possessions des barons, depuis la mer du Nord jusqu'aux frontières de l'Écosse, plus aussi ceux-ci restaient dans l'inertie comme des femmes en couches, livrés à la débauche, ne recherchant que les friandises et les verres pleins. Jean pénétra jusqu'en Écosse et s'empara de Berwick, qui passait pour imprenable. « C'est ainsi qu'il faut chasser le renard rouge de « son terrier, » dit-il; car le roi d'Écosse, Alexandre, avait des cheveux roux. Il eût encore exercé de grands ravages dans ce pays, si le désir de sévir de la même manière dans la partie orientale de l'île ne l'avait pas fait rétrograder.

Nous avons déjà rapporté que le roi Frédéric avait pris la Croix lors de son couronnement, et que Jean d'Angleterre avait espéré se mettre en sûreté contre les barons, en se croisant aussi; en France, Robert Courçon et les prédicateurs s'acquittèrent maladroitement de leur mission et la compromirent. Ceux-ci, plus occupés à se concilier les applaudissements du peuple qu'à provoquer chez lui de pieuses dispositions, assaisonnaient leurs discours de contes scandaleux sur le clergé, lui imputant faussement bien des désordres, choses qui furent écoutées avec scandale et qui déterminèrent le roi de France et les ecclésiastiques à en porter plainte auprès d'Innocent.

Comme celui-ci songeait à agir dans ce grand but sur le concile, avec toute la puissance de son autorité et tout le poids de sa personne, l'année se passa sans que rien d'important eût été fait pour les croisades. Les princes et les peuples attendaient les décrets du concile général. Mais ce qui montre combien le pape tenait à mettre à profit toutes les volontés, toutes les forces, c'est qu'il promit sa grâce à Bodo de Rabensberg, meurtrier de l'évêque Conrad de Wurzbourg, s'il voulait prendre les armes pour la cause sainte [1].

[1] Matthieu Pâris; Vit. Abb. S. Alb., p. 78.

Le 8 janvier, le cardinal Pierre de Bénévent, légat du Siége apostolique dans le midi de la France, ouvrit une assemblée à Montpellier, où se trouvèrent cinq archevêques, vingt-huit évêques, beaucoup d'abbés et d'autres ecclésiastiques et un grand nombre de barons. On y traita plusieurs questions de discipline ecclésiastique et d'intérêts temporels. Simon de Montfort se rendit dans le voisinage de cette ville; les bourgeois lui en défendirent l'entrée. Après avoir eu des entrevues quotidiennes avec le légat, celui-ci l'amena un jour avec plusieurs de ses compagnons dans la cathédrale; ce qui aurait pu lui devenir fatal, à cause d'une émeute qui éclata, et il dut s'estimer heureux d'être arrivé sain et sauf aux portes par des chemins détournés. Car les habitants de Montpellier, fiers des grands priviléges dont ils jouissaient depuis des siècles, et en vertu desquels leurs comtes étaient plutôt leurs bons patrons qu'ils n'étaient les sujets des comtes, craignaient la perte de leurs libertés; la conservation leur en était si chère, qu'après la mort du roi Pierre, ils se regardèrent comme déliés de tous rapports avec son héritier, et n'acceptèrent qu'un simple patronage du roi de France éloigné d'eux. C'est pourquoi la présence de Simon de Montfort devait exciter leur méfiance. .

Peu de temps après, le légat fit connaître au concile de Montpellier ce que Simon avait concerté avec lui. Simon demanda, pour l'apparence, au concile un avis sur les meilleures mesures à prendre pour l'honneur de l'Église, pour la conservation de la paix dans le pays, et pour purger la ville de Toulouse et tous ses domaines des hérétiques. Les évêques réclamèrent un délai pour en délibérer avec les abbés de leurs diocèses; après quoi ils déclarèrent unanimement qu'il fallait élire le comte de Montfort prince et souverain de tout le pays. Les instructions que le légat avait reçues de Rome étaient cependant contraires à la demande que Simon adressa au légat de lui donner le comté en fief. Simon, espérant parvenir à disposer facilement le pape en fa-

veur de cette décision, envoya l'archevêque d'Embrun faire cette proposition à Innocent [1].

Pendant ce temps, l'évêque de Toulouse devait prendre possession de cette ville et du château du comte. Les habitants ne s'y opposèrent pas, et les deux Raymond, père et fils, furent obligés de se loger avec leurs femmes dans une maison bourgeoise; douze consuls furent expédiés en otage à Arles. L'abbé de Saint-Tiberi prit, de la même manière, possession du château de Foix. La puissance des chefs révoltés parut si irréparablement anéantie, que le légat n'hésita plus à autoriser ces nobles, dont les biens avaient été séquestrés, à se rendre partout où ils voudraient, cependant sans armes, jamais sur des chevaux de combat et dans aucune ville entourée de murs. Les relations féodales et religieuses devaient s'étendre sur tous les pays comme un filet, et fonder inébranlablement, par leur appui réciproque, l'autorité, la sécurité et la domination de Simon et du clergé [2].

A Pàques, Louis de France partit avec une grande suite de barons distingués pour la croisade contre les Albigeois, à laquelle il avait fait vœu, trois années auparavant, de se rendre. Guichard, seigneur de Beaujolais, oncle de Louis par sa femme Sibylle, sœur d'Isabelle de Flandre, l'accompagna. Le comte de Dreux et Gauthier de Châtillon, le comte de Saint-Pol, regardaient comme un honneur de pouvoir combattre sous la conduite de Louis, pour la seconde fois, sur le sol où ils avaient déjà prouvé leur attachement à l'Église. Simon alla au devant du prince jusqu'à Vienne, et le légat jusqu'à Valence. Celui-ci devait bien savoir que les droits de suzeraineté du roi avaient été violés dans la collation du comté de Toulouse à Simon. Aussi n'était-il pas sans crainte sur les instructions secrètes que Louis pouvait avoir reçues; mais ses inquiétudes se dissipèrent lorsque Louis lui déclara qu'il

[1] Hist. du Languedoc, III, preuv., p. 238; Præcl. Franc. facin.

[2] Gall. Christ. I, instr. p. 100; ib., II, 246; instr., p. 305; Histoire du Languedoc, III, 268.

était disposé à suivre en tout ses conseils et sa volonté [1].

Les députés du concile de Montpellier étaient revenus de Rome. Innocent écrivit « *à son fils chéri, le noble comte de* « *Montfort!* combien il s'était acquis la bénédiction de l'É- « glise et la couronne de l'honneur; qu'il avait combattu en « soldat du Christ et en défenseur de la foi catholique, et qu'il « s'était couvert de gloire devant tout le monde. C'est pour- « quoi nous vous confions la garde du pays conquis, jusqu'à « la décision du concile général; en attendant, vous pouvez « en percevoir les revenus et y exercer la juridiction. Nous « avons invité les barons, les bourguemestres et les fidèles à « obéir à vos ordres en tout ce qui concerne la paix et la foi, « et notre légat à vous aider de ses conseils et de son ap- « pui [2]. » Après que ces dispositions eurent été prises, les comtes de Toulouse doutèrent que les efforts de Simon, pour devenir seigneur du pays, pussent laisser à leurs démarches ultérieures à Rome quelques chances de succès. Ainsi humiliés, dépouillés, il ne leur fut plus possible d'habiter Toulouse. Tous les deux se rendirent auprès de Jean d'Angleterre, et leurs femmes en Provence.

Louis de France reçut le serment des habitants de Montpellier comme témoignage de leur foi catholique orthodoxe. Simon trouva en même temps dans le jeune prince un approbateur de ses projets et un soutien de ses efforts pour étendre sa puissance. Quand l'abbé Arnault eut été promu au siége archiépiscopal de Narbonne, il éleva des prétentions sur le duché de ce nom, qui était autrefois une possession des comtes de Toulouse. Cette réclamation amena de la mésintelligence entre l'abbé et Simon, qui prétendait que la succession des comtes ne devait pas être entamée. Lorsqu'ensuite le comte, prétextant que les habitants de Narbonne s'étaient toujours élevés contre la religion et qu'il fallait les punir, donna l'ordre de raser les murs de leur ville, Arnault s'y opposa et espéra,

[1] Art de vérifier les Dates, X, 508; XII, 329; XIII, 156; Petr. Vall.; c. 82.
[2] Petr. Vallissern., 83.

conjointement avec le vicomte et les bourgeois, détourner cette insulte par l'intervention de Louis. Mais celui-ci, dirigé par le légat, confirma non-seulement la réclamation de Simon, mais l'étendit même à Toulouse et à quelques autres villes; cette demande de Simon devait être exécutée par les bourgeois en trois semaines, sous menace d'un châtiment; du reste, il était défendu de les persécuter.

La croisade de Louis fut pacifique. Toute résistance était brisée, tout le pays soumis. Le comte de Foix se présenta devant lui à Pamiers, et obéit sans contradiction à l'injonction que lui fit le légat de lui remettre son château. Enfin, Louis se rendit avec Simon à Toulouse, où la manière dont ils furent reçus dut faire naître une impression agréable sur eux. Dans un concile tenu pour décider comment il fallait traiter les bourgeois, l'évêque Foulques exprima, dit-on, cette opinion : « le grand dommage que les bourgeois ont fait éprouver à l'armée catholique mérite qu'on mette le feu aux quatre coins de la ville. » Cependant, Simon, qui avait des sentiments plus modérés, et qui en outre ne voulait pas se priver de la capitale d'un pays qu'il considérait dès ce moment comme le sien, fut d'avis que la destruction des fortifications et une garnison placée dans le château du comte suffiraient pour contenir les habitants. C'est ainsi que les murs furent rasés, les fossés comblés, les maisons fortifiées abattues, la chaîne près des portes enlevée. Louis retourna ensuite en France. Ses rapports et ceux de ses compagnons avec Simon n'excitèrent des dispositions favorables, ni auprès du roi, ni auprès des hauts barons du royaume, dont plusieurs étaient parents ou amis de Raymond [1].

Simon, « par la grâce de Dieu, comte de Toulouse et de « Leicester, vicomte de Béziers et de Carcassonne, duc de Narbonne [2], » exerçait dans le pays tous les pouvoirs d'un souve-

[1] Chroniques; Guil. de Pod. Laur., c. 26.

[2] C'est le titre qu'il prend et qu'il porte dans les diplômes annexés à l'Histoire du Languedoc, III.

rain. Les comtes et les barons lui prêtèrent hommage comme vassaux; il nomma des gouverneurs et des châtelains, leva sur les habitants de Toulouse une contribution de 3,000 marcs, et se fit donner par le roi Philippe ses règlements sur les monnaies, afin de les suivre. Ici, il prononçait en suzerain sur des possessions contestées; là, il ordonnait et réglait les améliorations à faire, acceptait et donnait des fiefs. Le différend avec l'archevêque de Narbonne n'était pas encore entièrement terminé, malgré les instructions envoyées par le pape à Simon pour qu'il eût à s'entendre avec Arnault, sinon l'affaire serait décidée par le concile. Comme Simon ne pouvait ignorer que les comtes et les autres propriétaires nobles qui avaient été dépouillés exposeraient leurs griefs au concile général, il regarda néanmoins sa présence dans le pays comme plus nécessaire, et il crut avoir à Rome un représentant suffisant dans la personne de son frère Guido et d'autres fondés de pouvoirs, et surtout dans tant d'évêques qui lui étaient dévoués et détestaient Raymond [1].

Le projet que s'était proposé Innocent peu d'années après son élection, qu'il avait jugé nécessaire à l'Église au milieu de tant d'événements importants, pour lequel il avait envoyé, deux ans et demi auparavant, des invitations dans tous les royaumes chrétiens de la terre, le moment de l'accomplir approchait, l'époque pour laquelle il avait convoqué un concile général était arrivée. Les membres du concile se trouvèrent réunis à Rome au mois de novembre. Les patriarches de Constantinople (ils étaient deux, leur élection étant contestée) et de Jérusalem étaient venus; l'évêque d'Ancherade remplaça celui d'Antioche, retenu dans son pays par une grave maladie; l'évêque d'Alexandrie était si opprimé par la puissance des Sarrasins, qu'il eut même de la peine à envoyer son frère, diacre de son Église. On vit le vénérable Jonas, patriarche des Maronites, qui avait renoncé, sous Lucien III, à l'hérésie mo-

[1] Gall. Christ., VI, instr. 57, 63; Petr. Valliss., c. 83.

nothélique; il voulait être instruit dans la foi et les usages de l'Église, afin d'instruire à son tour les siens. On compta soixante-onze primats et métropolitains, parmi lesquels on admirait surtout Rodrigues de Tolède; il prononça en latin un discours sur les prérogatives du pape, et, afin que les laïques pussent aussi le comprendre, il répéta ce même discours en allemand, en français et en espagnol, et personne n'osa décider ce dont il fallait le plus s'étonner, ou de sa grande connaissance des langues, ou de la profondeur de son esprit. L'archevèque de Tyr fut appelé pour faire connaître la situation de la Terre-Sainte. Il y avait en outre quatre cent douze évêques (obligés par leur serment de se présenter). Parmi eux, l'évêque de Liége parut dans la première séance revêtu d'un manteau et d'un chapeau d'écarlate, en sa qualité de comte; dans la deuxième, en sa qualité de duc, revêtu d'un costume vert, et seulement dans la troisième revêtu des ornements épiscopaux. On comptait neuf cents abbés et prieurs de tous les ordres, dont les principaux avaient reçu des lettres d'invitation particulières. Tout ce qui d'ailleurs se distinguait par son érudition dans le monde chrétien se trouvait réuni à Rome [1].

L'abbé Ulric de Saint-Gall fut envoyé comme fondé de pouvoirs de l'empereur Frédéric; Othon aussi avait voulu défendre ses droits à l'Empire par des députés. Furent présents les ambassadeurs de Henri, empereur de Constantinople; des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie et de Chypre, les représentants de plusieurs autres princes et grands seigneurs de tous les pays de l'Europe et de plusieurs villes. On compta en tout deux mille deux cent quatre-vingt-trois personnes qui avaient le droit d'assister aux assemblées;

[1] Registr., 80; Emonis Chron., in Matthæi Ann., t. II; Godofr. Mon.; voyez livre dix-septième; Albericus; Magn. Chron. belg., p. 230; Albericus ad ann. 1234; Mansi Concil., XII, 1071; Odor. Rayn., nº 16; Hugo S. Antiq. Monum., I, 3; Ep. XVI, 181; Magn. Chron. belg., 237; Chron. Mont. Serens., p. 107; Vita Gervasii Abb. Præmonstr., in Hugo S. Antiq. Monum.; Chron. Savignac., in Baluzii Miscell., t. III.

leur nombre était bien plus considérable qu'à l'époque du dernier concile général de Latran, tenu sous Alexandre III. Rome catholique apparut avec un éclat comme jamais un semblable n'avait glorifié l'ancienne Rome dans toute sa puissance. La présence de tant de princes de l'Église donna à la consécration du temple de Notre-Dame au delà du Tibre une solennité qui ne s'est jamais revue avec un caractère aussi imposant [1].

Innocent convoqua pour le jour de la fête de saint Martin les pasteurs et docteurs de toute la chrétienté dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. La foule était si grande que l'archevêque d'Amalfi [2] fut étouffé par le peuple sous le vestibule de cette église [3]. Lorsque tous furent rassemblés, Innocent monta sur son trône [4], donna la bénédiction à l'assistance, et ouvrit le concile par une allocution sur ces paroles :

« *J'ai désiré ardemment manger avec vous cette pâque avant* « *de souffrir* [5]; — c'est-à-dire avant que je meure [6].

« Comme le Christ est ma vie et la mort mon gain, je ne me « refuse pas à boire le calice de la souffrance s'il m'est pré- « senté pour la défense de la foi catholique, pour la délivrance « de la Terre-Sainte ou pour la liberté de l'Église, quoique « mon désir eût été de vivre dans la chair jusqu'à ce que « l'œuvre commencée soit accomplie. Cependant que la vo- « lonté de Dieu, et non la mienne, se fasse ! C'est pourquoi « je vous dis : *Je désire manger cette pâque avec vous avant de* « *souffrir*.

« Les désirs de l'homme sont nombreux et divers, qui « pourrait les énumérer tous? Cependant on peut les rame-

[1] Albert. Stadens. Chron.; Albericus; Chron. Urspin., p. 244; Leo Urbevet. Chron. Pont. rom., in Lami Delic. erudit.

[2] Ann. Albiani, in Langebek SS. rer. dan., I, 207, nomme deux évêques, et Bern. Iterii Chron., in Recueil, XVIII, 234, parle de trois évêques qui ont été étouffés.

[3] Chron. Amalph. fragm., in Murat. Antiq., I, 216.

[4] Chron. Foss. nov.

[5] Luc., XX, 13.

[6] Un peu plus de huit mois après ce concile, Innocent, qui était encore dans la force de l'âge, n'existait plus.

« ner à deux : aux désirs charnels et aux désirs spirituels;
« les désirs spirituels sont tous ceux qui tendent vers les
« choses célestes et éternelles; les désirs charnels ceux qui
« tendent vers les choses temporelles et terrestres. Le pro-
« phète dit de ceux-là : Mon âme désire voir en tout temps ta
« droite; et la fiancée dans le Cantique des cantiques : Je me
« suis assise à l'ombre de ce que je désire avec ardeur, et son
« fruit était doux à mon palais. L'apôtre dit de ceux-ci : Fuyez
« les désirs de la chair qui luttent contre l'esprit, et dans un
« autre endroit : Éloignez de moi tous les mauvais désirs.
« Mais moi, j'invoque en témoignage Celui qui est un témoin
« fidèle du ciel, que j'ai désiré, non par un désir de la chair,
« mais par un désir de l'esprit, manger cet agneau pascal avec
« vous, non pour une satisfaction terrestre ou pour une
« gloire temporelle, mais pour l'amélioration de l'Église uni-
« verselle, et principalement pour la délivrance de la Terre-
« Sainte.

« Vous me demanderez peut-être : Quel est cet agneau pas-
« cal que je désire manger avec vous? car le mot agneau pas-
« cal a diverses significations dans l'Écriture sainte; il signifie
« jour, heure, agneau, pain sans levain, fête, et le Christ lui-
« même. En hébreu, il signifie *passage;* en grec, il veut dire
« *souffrir,* à savoir, que nous devons passer à la félicité par les
« souffrances. Ce n'est pas cette Pâque du passage que je désire
« célébrer avec vous, passage dont il est dit dans le livre de
« l'Exode, *qu'ils se hâtent de la manger, car c'est le passage du*
« *Seigneur.*

« On lit dans les livres des *Rois* et des *Paralipomènes,* que le
« temple a été rétabli dans la dix-huitième année du règne
« du roi Josias, et que la Pâque fut célébrée avec une solen-
« nité telle qu'on n'en avait jamais vu de pareille depuis
« les temps des juges et des rois. Cette histoire serait-elle
« un symbole de l'époque actuelle, afin que, dans cette dix-
« huitième année de notre règne, le temple du Seigneur, qui
« est l'Église, soit rétabli et que la Pâque soit célébrée, sa-

« voir, ce saint concile, par lequel doit s'opérer un passage du « vice à la vertu, tel que cela n'arriva jamais en Israël depuis « les temps des juges et des rois, c'est-à-dire des Saints-Pères, « des princes catholiques, du peuple chrétien. J'espère ferme- « ment en Celui qui a fait cette promesse à ceux qui croient « en lui : *Où deux ou trois se trouvent assemblés en mon nom, je « suis au milieu d'eux;* je crois qu'il se trouve au milieu de « nous qui sommes assemblés pour célébrer cette Pâque dans « cette basilique de notre Sauveur, au nom de notre Sauveur « et pour notre salut.

« Je désirais célébrer avec vous une triple Pâque : une cor- « porelle, une spirituelle, une éternelle. Une Pâque corpo- « relle, un passage d'un lieu à un autre pour délivrer Jérusa- « lem opprimée; une Pâque spirituelle, un passage d'une « situation à une autre pour l'amélioration de l'Église univer- « selle; une Pâque éternelle, un passage d'une vie à l'autre, « à la gloire éternelle. Jérusalem nous appelle par les lamen- « tations de Jérémie : Vous tous qui passez, arrêtez-vous et re- « gardez s'il existe une douleur semblable à la mienne! Venez « auprès de moi, vous tous qui me cherchez, afin de me déli- « vrer d'un si grand malheur! Car moi, qui étais autrefois la « maîtresse des peuples, je suis maintenant esclave; moi, qui « débordais de population, je suis déserte : les rues de Sion « sont tristes, car personne ne marche au milieu d'elles pour « se rendre à la solennité; ses ennemis régnent sur elle; tous « les lieux saints sont profanés; le sépulcre du Seigneur, au- « trefois plein de gloire, est sans éclat. Là où Jésus-Christ, le « Fils unique de Dieu, était adoré, on y révère Mahomet, le « fils de la perdition. Les fils de la perdition se moquent de « moi, et ils insultent le Bois de la Croix : Tu mettais, disent- « ils, ta confiance dans ce Bois, qu'il t'aide s'il le peut! « O honte! ô insulte! le fils de la servante, les malheureux « descendants d'Agar ont rendu esclave notre Mère, la Mère « de tous les fidèles; Celle dont le Psalmiste dit : L'homme « appellera Sion sa Mère, et le Dieu-Homme est né en elle, et

« le Très-Haut l'a fondée; elle, où Dieu notre roi voulut opé-
« rer le salut comme sur le point central de la terre.

« Que devons-nous faire maintenant, chers frères? Je m'en
« réfère entièrement à votre volonté; je m'ouvre entièrement
« à vous; je me soumets à votre conseil; je suis prêt, si bon
« vous semble, à me donner personnellement toutes les pei-
« nes, à me rendre chez les rois, les princes et les peuples,
« même à aller dans la Terre-Sainte, et, si je le puis, à les
« éveiller d'une voix forte afin qu'ils se lèvent pour combattre
« le combat du Seigneur, venger l'insulte faite à Jésus-Christ,
« qui a été expulsé à cause de nos péchés de son pays et du
« séjour qu'il a racheté de son sang, et dans lequel il a ac-
« compli tous les moyens de salut pour notre Rédemption.
« Nous, prêtres du Seigneur, nous devons attacher une im-
« portance particulière à cette affaire, secourir la Terre-
« Sainte avec nos biens et notre sang; personne ne devrait
« reculer pour participer à une si grande œuvre, à une ré-
« compense si magnifique. Dans les temps antérieurs, le
« Seigneur, voyant une humiliation semblable d'Israël, opéra
« aussi le salut par des prêtres; car il délivra Jérusalem et le
« temple des mains des infidèles par Mattathias, fils du prêtre
« Machabée.

« Quant au passage spirituel, le Seigneur en parle à l'homme
« revêtu d'un habit de lin et portant aux reins l'écritoire de
« l'écrivain en lui disant : Traverse le milieu de la ville et
« marque d'un T sur le front tous ceux qui pleurent et gémis-
« sent sur les horreurs qui s'y sont commises. Il ordonna
« alors à six hommes portant des instruments de mort dans
« les mains : Parcourez la ville et frappez tous ceux qui ne
« portent pas cette marque; n'épargnez personne; commencez
« par mon sanctuaire. L'homme revêtu des habits de lin et
« portant une écritoire aux reins doit être celui qui parle;
« l'homme riche en vertus comme celui de l'Écriture sainte :
« Il y avait un homme dans le pays de Hus du nom de Job;
« il était simple et juste, craignant Dieu, ayant de l'aversion

« pour le mal. Il est vêtu de lin, c'est-à-dire orné par la
« vertu et les bonnes œuvres, suivant une autre sentence :
« Que tes vêtements soient toujours blancs, c'est-à-dire,
« que tes œuvres soient pures; car la toile de lin désigne, à
« cause de sa blancheur, la pureté et l'honnêteté; c'est pour-
« quoi elle a été adoptée du temps de la loi pour le vêtement
« sacerdotal. Mais l'écrivain le plus parfait et le premier est
« l'Esprit-Saint, le doigt de Dieu qui a écrit les deux tables
« de l'alliance, dont le Psalmiste dit : Ma langue est la plume
« d'un écrivain qui écrit promptement. Le don de la connais-
« sance est le vase de cet écrivain auquel la plume de la langue
« prend l'encre de la doctrine et écrit sur le parchemin des
« cœurs. Le siége des désirs se trouve dans les reins. C'est
« pourquoi le Seigneur commande : Ceignez vos reins; et le
« Psalmiste ajoute : Prie le Seigneur. Celui-là possède le vase
« de l'écrivain, qui a reçu du Saint-Esprit le don de la con-
« naissance, et qui tient en bride les désirs de la chair, afin
« que la science et la vie soient en harmonie, et que l'on puisse
« lui dire : Médecin, guéris-toi toi-même; car pourquoi prê-
« ches-tu : Ne volez pas, et tu voles le premier? Pourquoi en-
« seignez-vous : Ne commettez pas d'adultère, et tu commets
« le premier un adultère? C'est pourquoi la vérité éternelle
« dit : Que vos reins soient ceints, et portez des cierges brû-
« lants!

« Il ordonne ensuite de traverser la ville et de marquer
« d'un T le front des hommes qui pleurent et gémissent. Le
« thau est la dernière lettre de l'alphabet hébreu et il a la
« forme d'une croix, telle qu'était celle de Jésus avant que
« Pilate n'attachât une inscription au dessus du Seigneur cru-
« cifié; laquelle Croix a été aussi merveilleusement figurée par
« le sang de l'agneau dont les poteaux des portes et la marche
« supérieure des maisons étaient arrosés. Chacun possède au
« front cette marque qui montre la puissance de la Croix dans
« les œuvres, selon la sentence apostolique : qu'il crucifie sa
« chair et tous ses désirs et passions : et celle qui dit avec

« l'apôtre : Loin de moi toute gloire excepté celle de la Croix « de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par laquelle le monde est « crucifié pour moi, et moi pour le monde ! Ceux-ci pleurent « et gémissent sincèrement sur toutes les horreurs qui se « commettent, parce que les péchés du prochain sont un « grincement de dents pour les justes. Qui est faible, dit l'a- « pôtre, sans que je sois faible aussi ; qui se scandalise, sans « que je brûle ?

« L'homme donc aux vêtements de lin et portant l'écritoire « aux reins doit traverser la ville, et marquer d'un T les fronts « de ceux qui pleurent et gémissent sur toutes les horreurs « qui s'y commettent. C'est ainsi que le pape qui est établi « gardien de la maison d'Israël doit parcourir toute l'Église, « qui est la ville du grand roi, la ville qui est fondée sur la « montagne ; et il doit examiner et éprouver le mérite de « chacun, afin que le bien ne soit pas désapprouvé et le mal « approuvé ; afin que les ténèbres ne soient pas appelées lu- « mières, et la lumière ténèbres ; afin qu'on ne tue pas les « âmes qui ne doivent pas mourir, et qu'on ne fasse pas es- « pérer la vie à ceux qui ne doivent pas vivre. Et afin de pou- « voir reconnaître les uns et les autres, il doit faire une mar- « que sur leurs fronts, distinguer ceux qui pleurent sur leurs « fautes et gémissent sur l'impiété, sur l'abomination qui se « commet dans la ville.

« Si nous scrutons avec soin, ainsi que cela avait été or- « donné au prophète, nous découvrirons les horreurs les plus « grandes, les plus abominables, et quelques-unes mêmes « commises dans le temple. Vous devez être les six hommes « portant des instruments de mort dans les mains, des « hommes des vertus ! Six à cause du nombre des sacrements, « afin que vous soyez purs en action et en paroles. Le nombre « six est parfait d'après la composition de ses parties [1]. L'in-

[1] Innocent cite ici encore, pour appuyer sa proposition, divers exemples de l'Écriture sainte : les six jours de Dieu, la sixième heure pendant laquelle Jésus a souffert, etc.

« strument de mort que vous devez porter à la main pour « l'extermination des impies, c'est l'autorité papale que vous « avez à appliquer, suivant la parole du Psalmiste, qui dit : Le « matin, de bonne heure, je mis à mort tous les pécheurs de « la terre, afin d'extirper de la ville du Seigneur tous ceux qui « font le mal. Dans un autre endroit, il est dit de ces instru- « ments : Il tendit son arc, l'arma, y plaça les instruments de « mort et rendit les flèches brûlantes.

« Il vous est donc ordonné de traverser la ville : obéissez à « lui, savoir à votre suprême pontife, comme à votre guide, à « votre maître, afin que vous frappiez par l'interdit, par la « suspension, par l'excommunication, par la destitution, se- « lon les proportions de la faute, tous ceux que vous ne trou- « verez pas marqués par Celui qui ferme ce que personne ne « peut ouvrir et qui ouvre ce que personne ne peut fermer. « Mais vous ne devez faire aucun mal à ceux qui portent la « marque, comme dit le Seigneur : Ne faites point de mal ni « à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous « ayons marqué aux fronts les serviteurs de Dieu. Il est dit « des autres : Que votre œil n'épargne personne, et qu'il n'y « ait point chez vous acception de personne. Dans un autre « endroit il est dit : Frappez de manière à guérir : mettez à « mort afin de vivifier, suivant l'exemple de Celui qui dit : Je « mettrai à mort et je vivifierai ; je frapperai et je guérirai. « Commencez par mon sanctuaire, car le temps est arrivé où, « d'après la sentence de l'apôtre, le jugement doit commencer « par la maison du Seigneur. Car toute la corruption du peu- « ple provient spécialement du clergé. Quand le prêtre, l'oint, « pèche, il fait pécher le peuple. Quand les laïques le voient « commettre des fautes honteuses et graves, son exemple les « entraîne à toutes les horreurs et à tous les vices ; et, quand « ils sont blâmés par quelqu'un ils répondent aussitôt : Un fils « suit l'exemple de son père et on ne peut exiger autre chose, « si ce n'est que le disciple soit comme le maître. C'est ainsi « que s'accomplit la sentence du prophète : Le prêtre sera ce

« qu'est le peuple; même bien pis. Rougis, ô Sion, dit la mer.
« De pareils maux ont surgi dans le peuple chrétien; la foi
« périt, la religion est défigurée, la liberté est minée, la justice
« est foulée aux pieds. Des hérétiques s'élèvent rapidement;
« des schismatiques lèvent audacieusement la tête; des par-
« jures exercent leur rage; les enfants d'Agar triomphent!

« Quant au passage dans l'éternité, le Seigneur dit : Heu-
« reux les serviteurs que le Seigneur trouvera veillant quand
« il viendra; en vérité, je vous dis, il s'apprêtera pour les
« servir et il les fera asseoir à sa table. Les martyrs se ré-
« jouissent de ce passage, suivant les paroles du Psalmiste :
« Nous avons passé par le feu et par l'eau et tu nous a re-
« confortés. C'est cette Pâque que je désirais avant tout
« manger avec vous dans le royaume de Dieu. Mais il y a
« une nourriture spirituelle et une nourriture corporelle. Il
« est dit de la première : donnez-leur à manger; de l'autre :
« tue et mange. Il y a une nourriture de la faute et une nour-
« riture de la punition. On lit de la première : ils mangent les
« sacrifices des morts; de l'autre : mon glaive dévorera la
« chair. Il y a encore une nourriture de la doctrine et une
« nourriture de la pénitence; il est dit de celle-là : j'ai un mets
« à manger que vous ne connaissez pas; de l'autre : ils man-
« gent de la cendre comme du pain. Enfin il y a une nourri-
« ture du très-saint Sacrement de l'autel et une nourriture
« dans la félicité; le Seigneur dit de la première : celui qui
« me mange vivra par moi; de l'autre : heureux celui qui man-
« gera le pain dans le royaume de Dieu!

« Je désire avant tout manger ce dernier pain avec vous,
« cette Pâque, afin que nous passions du travail au repos, de
« la douleur à la joie, de la souffrance à la félicité, de la mort
« à la vie, de la corruption à l'incorruptibilité, par Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ, qu'il soit honoré d'éternité en éternité! »

Les délibérations du concile avaient lieu en séance secrète[1].

[1] Parce qu'il ne parut pas convenable de rendre les laïques témoins de discussions sur les points de doctrine, et non, comme dit Scarpi, Hist. Conc-

et les décrets étaient publiés en séance publique. Il y eut une séance publique le 20 novembre, et la dernière se tint le jour de la Saint-André[1]. Innocent ouvrit chacune d'elles par une allocution. Dans la seconde[2], il exhorta le clergé à la vigilance dans la doctrine et la conduite :

« Nous devons veiller, dit-il, afin que l'ignorance, la négli-
« gence et la concupiscence ne viennent pas nous surprendre.
« Nous devons principalement nous mettre en garde contre
« l'ignorance ; car c'est principalement notre devoir de contem-
« pler d'un œil clair les mystères du royaume de Dieu, lesquels
« ne sont révélés aux autres que dans des paraboles. Car nous
« promettons au Seigneur en chantant ses louanges : je mé-
« diterai tes lois, je n'oublierai pas ta parole. Nous devons
« être la lumière du monde ; mais, si la lumière est obscurcie
« en nous, combien alors les ténèbres deviendront grandes !
« Nous devons être le sel de la terre ; mais, si le sel devient
« fade, avec quoi salera-t-on? Il mérite alors qu'on le jette et
« qu'on le foule aux pieds. C'est pourquoi loin de vous l'i-
« gnorance ! La poitrine du prêtre doit conserver la con-
« naissance de la vérité, suivant les paroles du prophète : les
« lèvres du prêtre renferment la sagesse et on apprend à con-
« naître la loi par sa bouche. Veillons dans la connaissance ;
« car celui qui protége Israël ne sommeille pas et ne dort pas.
« Prions donc à cet effet sincèrement, ardemment et humble-
« ment le Seigneur ! »

Les actes du concile, qui furent recueillis peu de temps après la clôture, par Innocent[3], ou du moins par son ordre, en soixante-dix chapitres[4], et furent traduits à la même

Trid., p. 153 : « Ipsis ad secularia et « mundana in primis respicientibus « multa inepte ac parum decenter fie- « rent, occœperunt omnes res secreto « et apud paucos digerere. » Comparez la note rectificative dans Courayer, Hist. du Conc. de Trente, I, 244, n° 64.

[1] Mansi Conc.; Lamb. parv. Chron. cont.

[2] Sermo sub Conc. S. Lateran. habitus. — La dernière allocution ne nous est point parvenue.

[3] Préface de l'éditeur des décrets du concile, in Opp. Innoc. fol., p CCXXVIII.

[4] Aussi dans les cinq livres des Décrétales. Magn. Chron. belg.

époque en grec [1], concernent la doctrine de la foi, la constitution intérieure de l'Église, le service divin, la conduite morale, les relations juridiques des personnes ecclésiastiques, quelques droits des ordres religieux, enfin la position des juifs par rapport aux chrétiens.

Le concile donna d'abord le symbole de la foi, seule reconnue en tout temps par l'Église [2], afin d'examiner d'après ce symbole les doctrines hétérodoxes. Une de celles-là fut d'abord signalée par l'abbé Joachim de Flora, dans un écrit de Pierre Lombard sur l'ensemble de la sainte Trinité, où il paraissait admettre une quaternité, puisqu'à côté de trois personnes il voulait établir que toute l'essence divine était encore quelque chose de particulier. Mais, si sa doctrine était erronée, son auteur n'était pas un hérétique proprement dit, car il avait envoyé son ouvrage [3] au pape pour le soumettre à l'examen du Siége apostolique et avait déclaré en outre par écrit : qu'en matière de foi il s'en rapportait entièrement à l'Église romaine. La sentence de condamnation contre la doctrine non-seulement hérétique mais insensée de maître Almérie de Bène et de ses partisans fut confirmée. Tous les hérésiarques, quelles que fussent leurs opinions, furent condamnés; leurs biens, s'ils étaient laïques, devaient être confisqués par le pouvoir temporel, et, s'ils étaient ecclésiastiques, devaient échoir à l'Église du sein de laquelle ils avaient tiré leurs revenus; tout supérieur temporel qui veut passer pour fidèle doit promettre par serment de chasser les hérétiques de ses domaines; tout souverain qui s'y refuse doit être excommunié par le métropolitain, dénoncé, après le délai d'une année, au pape, afin que celui-ci délie ses vassaux du serment de fidélité et accorde son pays à des princes chrétiens ortho-

[1] Cette traduction se trouva dans un Codex de la même époque à la bibliothèque Mazarine ; et, lorsque le manuscrit était encore complet, il fut publié par Mansi dans la collection des conciles.

[2] Decreta, c. I ; aussi in Antonini Opus hist., t. III, tit. 18, c. I, § 6.

[3] Son titre est *de Unitate seu Essentia Trinitatis*.

doxes pour le purifier de l'hérésie. Ces mesures sévères contre les hérétiques et leurs protecteurs, mesures qu'Innocent avait appliquées dans l'État romain et recommandées aussi à d'autres princes, devaient être considérées désormais comme lois de l'Église. On prétendit que celui qui n'honore pas la loi universelle révélée aux hommes par Dieu, ne peut pas prétendre non plus à ce qu'on ajoute foi à ses actions; s'il avait déchiré le lien commun des hommes, il ne devait pas y avoir un lien particulier pour lui. Aucun clerc ne devra, sous peine de perdre irrévocablement ses bénéfices et sa dignité, accorder les sacrements à un pareil homme ni lui accorder la sépulture chrétienne, ni recevoir de lui des offrandes ou des dons [1].

Quiconque a l'audace de prêcher sans la permission du pape ou d'un évêque orthodoxe, encourt l'excommunication ; et s'il ne se hâte pas de faire promptement pénitence, il lui sera infligé une peine proportionnée à sa faute. Chaque évêque a le devoir d'envoyer tous les ans, au moins une fois, son archidoyen, lorsqu'il ne peut pas y aller lui-même, dans chaque commune qui passe pour être habitée par des hérétiques; il doit demander à deux ou trois hommes irréprochables, et, s'il le juge à propos, à toutes les personnes du voisinage, de lui déclarer par serment s'il n'y a pas quelqu'un qui passe pour hérétique ou pour fréquenter des réunions secrètes, ou qui se distingue dans sa vie et dans sa conduite des usages des fidèles. L'évêque fera venir devant lui ces individus dénoncés, leur imposera une purification, punira les relaps, et déclarera hérétiques ceux qui s'y refuseront. Les évêques doivent veiller sur leurs diocèses, sinon ils seront passibles des punitions conformes aux lois de l'Église, et s'ils sont reconnus comme négligents, ils seront déposés. Chaque prince temporel ne demande-t-il pas de ses fonctionnaires de la fidélité dans l'exécution de ses services, de la vigilance dans le maintien

[1] Cap. 2.

des lois, et du zèle pour tout ce qui contribue à conserver son royaume?

Innocent a été diversement attaqué à cause de ces ordonnances. On a voulu y trouver une preuve de violence, d'injustice et d'oppression. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point il avait, conjointement avec le concile, le droit de les rendre; ce n'est pas non plus le moment d'établir quel est le rapport de cette conduite à l'esprit du christianisme. L'histoire ne peut qu'indiquer les motifs qui ont pu le porter à prendre de pareilles mesures.

L'idée d'un royaume de Dieu réalisé, ou devant être réalisé sur la terre, était, dans ces siècles, l'inspiration vivace et vivifiante de la papauté; inspiratiou plus ou moins activement exécutée, mais jamais complétement assoupie. C'est par cette idée que le chef de l'Église se considère comme le représentant visible du Dieu invisible. La doctrine de la foi telle qu'elle a été établie par l'Église, en sa qualité d'organe du Saint-Esprit, était aux yeux du pape une révélation de la volonté divine, obligatoire pour tous, un précepte de vie donné, sans distinction, à tous les hommes, par le Souverain suprême du ciel et de la terre. Toute déviation de ce précepte était regardée comme une opposition à cette volonté; et vouloir la maîtriser, c'était un crime impardonnable. C'est pourquoi toute erreur reconnue et maintenue apparaissait comme une resistance impie de l'homme contre Dieu, de l'être mortel contre l'Éternel, du serviteur contre le Maître, de la créature contre le Créateur. Si la punition frappe celui qui désobéit à l'ordre temporel, elle doit frapper plus sérieusement encore celui qui, par une déviation connue ou obstinée de la foi, s'oppose à la volonté de Dieu; car la révolte contre le Souverain éternel est plus coupable que celle contre le souverain temporel. C'est ainsi que cette vigilance pour que nulle part ne s'introduisissent des doctrines capables de déchirer l'unité de l'Église, de miner son autorité et de paralyser son action universelle, que cette activité employée pour étouffer ces doctrines, étaient intimement liées

au but suprême de toute la vie d'Innocent, la délivrance de la Terre-Sainte. C'est là l'obligation qu'il crut avoir à remplir envers son Seigneur éternel; c'est ce but que chaque chrétien devait, selon lui, d'autant plus préférer qu'il était plus haut placé; la honte ou la gloire, la malédiction ou la bénédiction attendent les chrétiens, selon qu'ils laissent agir à leur gré les oppresseurs de l'ancienne terre des miracles, ou qu'ils se mettent en marche pour opposer un terme à leur tyrannie. L'obstination des hérétiques du midi de la France était, sous ce rapport, un grand obstacle pour qu'on traversât la mer avec les forces réunies de la chrétienté. Non-seulement ils désertèrent eux-mêmes une œuvre si sainte, mais ils obligèrent beaucoup de combattants à aller chercher dans le sud de la France la récompense de la foi qu'ils auraient pu gagner au delà de la mer.

Par rapport à la constitution de l'Église, le concile reconnut la hiérarchie des quatre patriarches et leurs droits d'accorder le pallium (à la condition de le recevoir du pape pour leurs propres personnes); de faire porter devant eux la croix, et le droit d'admettre des appels, à la réserve de ceux à faire au Siége apostolique. On imposa aux métropolitains l'obligation de convoquer tous les ans des synodes provinciaux, et de surveiller aussi chaque diocèse, afin de corriger leurs mœurs, principalement parmi les ecclésiastiques, et de faire observer les lois de l'Église. Pour maintenir la discipline ecclésiastique parmi les subordonnés, on recommanda aux prélats le devoir de remplir personnellement leurs fonctions de prêcher, d'exhorter, de redresser. Ils devaient éviter d'être à charge et par une suite trop nombreuse et par des demandes exorbitantes; ne pas accorder pour de l'argent les ordres et d'autres faveurs ecclésiastiques, ni recevoir légèrement des plaintes, ni les repousser sans les avoir examinées. Les bénéfices ne doivent pas être conférés, sous peine de la perte du droit de collation, à des gens indignes, ni à des bâtards de chanoines de la même église; on ne doit pas conférer plu-

sieurs bénéfices à un seul. Le Siége apostolique se réserve de donner des dispenses aux hommes distingués et savants pour les honorer en leur donnant des dignités plus élevées ou plusieurs à la fois. Ces exceptions, exercées dans un noble but et avec réserve, ont plus de prix que la loi; ce pouvoir d'exemption tient des attributs de la divinité dans l'acte le plus pur de sa volonté; la loi rappelle toujours la dépravation morale qui l'a enfantée [1]. Les élections ne doivent pas être différées, ni faites en secret, ni gênées par le pouvoir temporel, et elles doivent s'exécuter suivant les institutions existantes; l'examen et la confirmation des élections et le sacre suivront dans le plus bref délai.

Les ecclésiastiques doivent se distinguer par la chasteté et par la sobriété, éviter les cabarets et le jeu des dés, ne pas aller voir les jongleurs et les baladins, ne faire aucun commerce, être modestes, décents et sans faste dans leurs vêtements, observer avec soin les heures du jour, et vaquer à leurs saintes fonctions. Nul ecclésiastique ne doit prononcer de sentence de mort, en rédiger aucune dans les cours des princes, ne payer personne pour venger un meurtre, ne pas se livrer à la médecine (où il sera obligé de répandre le sang), ne bénir ni eau chaude, ni eau froide, ni un fer ardent, pour servir au jugement de Dieu. Dans la confession, chaque prêtre doit ressembler au médecin qui sait découvrir avec prudence le véritable remède pour la guérison, et ne pas révéler, sous peine de la perte de ses fonctions, ce qui lui a été confié. Comme le soin des âmes est le plus grand de tous les arts, un évêque doit s'informer de la capacité de tous ceux à qui il doit conférer les ordres; car il vaut mieux peu de serviteurs capables que d'en avoir beaucoup et de mauvais, afin que le conducteur des aveugles ne tombe pas dans le fossé avec ceux-ci. C'est pourquoi chaque cathédrale, même chaque église qui en a les moyens, doit établir auprès d'elle, conformément aux ancien-

[1] Corruptissima republica plurimæ leges. Tacite.

nes règles, un maître qui instruise gratuitement les ecclésiastiques et les écoliers indigents; en outre, il y aura auprès de chaque église métropolitaine un professeur de théologie chargé de donner des leçons sur l'Écriture sainte et sur tout ce qui concerne le soin des âmes.

Il faut tenir en tout temps, excepté en cas d'incendie ou d'invasion ennemie, les églises débarrassées de tous meubles étrangers. Les vases, les ornements des autels et les vêtements des serviteurs doivent toujours être propres; le Saint-Sacrement et l'huile sainte bien conservés. Personne ne doit profiter pour son gain des bienfaits ecclésiastiques. Partout où existe l'usage des dons volontaires, il faut le maintenir. La vente des reliques, l'annonce de reliques nouvelles, sans la confirmation du pape, sont défendues; il n'est permis de recueillir des aumônes qu'avec l'autorisation du pape ou de l'évêque, donnée par écrit. Enfin, pour que rien ne manque au service divin et à l'instruction, les évêques qui, par des obstacles extérieurs ou intérieurs, ou même par la trop grande étendue de leurs diocèses, sont empêchés ou gênés dans la surveillance, dans l'audition de la confession et l'imposition de la pénitence, et dans les autres devoirs nombreux des fonctions pastorales, doivent établir des aides et des collaborateurs auprès de la cathédrale et auprès des autres églises.

Quant à la juridiction intérieure de l'Église, non-seulement les dispositions précédentes furent renouvelées, mais on posa à toute influence du pouvoir temporel sur la constitution, la propriété et la discipline ecclésiastiques, ces limites qui devaient nécessairement découler de l'idée qu'on avait de l'Église, comme institution divine et par conséquent indépendante du pouvoir temporel. Il paraissait inconvenant que le royaume libre de Dieu ne fût pas indépendant sous ses propres lois, et ne fût pas gouverné par la hiérarchie des prêtres qui tiennent par leur chef au Seigneur invisible. Le clergé avait sa sphère d'activité et par conséquent ses droits, le laïque avait les siens;

tous deux étaient séparés; chacun était inviolable pour l'autre. A cette époque, un laïque ne pouvait être arbitre en matières ecclésiastiques; il n'était permis à aucun prêtre de prêter hommage pour sa personne au pouvoir temporel; des supérieurs ecclésiastiques seulement devaient permettre la vente des biens de l'Église; des usurpations illégales sur l'Église ou même des attentats contre ses prêtres devaient être empêchés et punis par des sentences ecclésiastiques.

Plusieurs de ces décrets n'étaient que le renouvellement des décrets antérieurs. Dans le cours des siècles, quelques lois tombent en désuétude; leur force est paralysée, l'homme les oublie, elles ont besoin d'être rajeunies, rappelées à la mémoire, énergiquement recommandées. L'Église n'a jamais manqué à sa puissance, ni à la haute position de ses chefs, ni à son indépendance; mais il lui est arrivé quelquefois de diriger plus souvent ses forces vers sa réforme intérieure que vers son action extérieure, ce qui empêchait chaque volonté de rester fermement attachée au corps entier de l'Église et identifiée avec lui.

Pour que la chrétienté ne fût pas épuisée par l'usure des juifs, le concile renouvela l'ancienne ordonnance qui leur interdisait tout commerce avec les chrétiens, et à ceux-ci tout commerce avec les juifs, sous peine d'excommunication, tant que les juifs ne feraient pas baisser le taux de l'intérêt. On recommanda aux princes de protéger leurs sujets chrétiens. On prit des mesures concernant les revenus du clergé qui provenaient de possessions placées entre les mains des juifs. Ceux-ci et les Sarrasins devaient se distinguer des chrétiens dans leurs vêtements. Il était défendu aux juifs de se montrer en public pendant la semaine sainte (ils se raillaient des gémissements et du deuil des chrétiens) et de se moquer du Crucifié. Ils devaient bien moins encore, comme l'avait déjà sagement prévu un concile de Tolède, obtenir par la nomination aux fonctions publiques, une occasion d'exercer leurs sentiments

hostiles contre les chrétiens; c'est aux synodes provinciaux à veiller sur ces mesures.

Mais le but essentiel de la convocation du concile était les dispositions à prendre pour une croisade générale. Innocent, brûlant du désir d'arracher la Terre-Sainte des mains des impies, ordonna, avec l'assentiment du concile et d'après le conseil d'hommes pleins d'expérience et sachant apprécier les circonstances, le temps et le lieu, que les croisés qui voulaient s'embarquer, se trouvassent, le 1er juin de l'année suivante, à Brindes et à Messine, lieux de rassemblement. Le pape voulait se rendre dans l'une de ces villes, et avec l'aide de Dieu, avancer par ses conseils et ses actes l'organisation de l'armée, et accorder aux pèlerins la bénédiction apostolique. Ceux qui préféraient faire la route par terre partiraient à la même époque; un légat devait les accompagner. Il prescrivit à tous les prélats, aux prêtres et aux autres clercs qui suivraient l'armée, de persévérer dans la prière et dans l'instruction par la prédication et par l'exemple, afin que tous marchent dans la crainte et pour l'honneur de Dieu, et qu'aucun n'offense ni par actions ni par paroles la majesté de l'Éternel. Quiconque péchera, devra se relever en faisant une pénitence sincère. C'est avec l'humilité des cœurs, la modestie dans les vêtements, la modération dans le boire et le manger, c'est en évitant toute querelle et toute rancune, qu'ils doivent employer les armes spirituelles et corporelles contre les ennemis de la foi; et avec d'autant plus de hardiesse qu'ils ont moins de confiance dans leurs propres forces, et espèrent davantage dans la grâce du Seigneur.

« Afin de ne rien négliger, dans cette œuvre de Jésus-
« Christ, nous ordonnons à tous les patriarches, archevêques,
« évêques, abbés et pasteurs des âmes, de prêcher sérieuse-
« ment la parole de la Croix à ceux qui sont confiés à leurs
« soins, et de conjurer au nom du Père, du Fils et du Saint-
« Esprit, seul et unique Dieu vrai et éternel, les rois, les ducs,
« les princes, les margraves, les comtes, les barons et autres

« nobles, les bourgeoisies des villes, bourgs et villages, afin « que ceux qui ne peuvent pas partir eux-mêmes équipent un « nombre convenable de guerriers et leur fournissent tout ce « qui leur est nécessaire pendant trois ans; le tout pour le « pardon de leurs péchés. Tous ceux qui donneront des vais- « seaux, ou qui en feront construire dans ce but, participeront « à ce pardon. S'il y en avait quelques-uns qui, par ingrati- « tude envers le Seigneur notre Dieu, voulussent se refuser à « toute contribution, on doit leur annoncer, au nom aposto- « lique, qu'ils auront à en rendre compte un jour, devant le « tribunal du Juge sévère; cet avertissement leur servira à « réfléchir avec quelle confiance ils pourront se soutenir de- « vant Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, entre les mains « duquel le Père a remis tout le pouvoir, s'ils se refusent au « service du Crucifié, par la grâce duquel ils vivent, par les « bienfaits duquel ils sont conservés, par le sang duquel ils « sont rachetés. Dans toutes les églises, les fidèles doivent du « moins s'élever, en unissant leurs prières, vers le Seigneur « des armées, pour la prospérité des combattants, pour le suc- « cès de la grande œuvre. »

Afin qu'on ne dise pas : il parle bien mais ne fait rien, Innocent promit d'exécuter autant d'économies qu'il lui serait possible, en restreignant ses besoins; de donner pour le commencement 30,000 livres, un vaisseau pour les croisés de la ville de Rome et de sa banlieue, 3,000 marcs d'argent comme reliquat des contributions antérieures perçues dans ce but [1]. Tout le clergé devait mettre à la disposition des percepteurs nommés *ad hoc* le vingtième de leurs revenus pendant trois années [2], et les cardinaux le dixième ; le tout sous peine d'ex-

[1] Royou, Hist. du Bas-Empire, III, 418, dit, sans citer l'autorité sur laquelle il s'appuie, qu'Innocent a fait fondre tous les vases d'or et d'argent pour en faire des ressources au profit de la croisade.

[2] Cependant il est inconcevable qu'on ait affranchi les religieux de Cîteaux et de Cluny et les Prémontrés, qui étaient les Ordres les plus nombreux et les plus riches. Gerv. Præmonstr. abb., Ep. 110, in Hugo S. Antiq. Monum.

communication contre ceux qui ne procéderaient pas fidèlement.

On assura à ceux qui partaient l'affranchissement des taxes, des charges et des impôts, et la protection de saint Pierre, de tous les prélats et de l'Église pour leurs personnes et leurs biens; on nomma des tuteurs pour prendre soin de leurs biens jusqu'à leur retour ou jusqu'à la nouvelle certaine de leur mort. Les créanciers devaient leur faire remise des intérêts de leurs créances, et en même temps les décharger du serment qu'ils auraient prêté à ce sujet; si les créanciers étaient parvenus à se faire payer les intérêts par des moyens de coaction, ils auraient à les restituer; les juifs devaient être forcés par le pouvoir temporel. Les tuteurs avaient à veiller aussi à ce que les absens ne fussent pas accablés par l'usure à cause des dettes non payées, et que les juifs rendissent compte du montant des gages qu'ils avaient reçus. On menaça de peines sévères les prélats qui négligeraient d'aider de leurs conseils et de leur pouvoir les croisés ou leurs familles.

L'excommunication fut prononcée contre ceux qui prêtaient assistance aux pirates, qui empêchaient les arrivages à la Terre-Sainte ou qui pillaient les allants et venants; on défendit d'acheter ou de vendre à de pareilles gens, et on imposa comme devoir aux autorités des villes de leur enjoindre de cesser un trafic aussi honteux. La malédiction et la damnation furent renouvelées contre tous ceux qui amèneraient des provisions d'un genre quelconque aux Sarrasins, qui entreraient à leur solde comme pilotes, prendraient du service militaire chez eux, ou leur donneraient assistance d'une manière quelconque, au détriment de la Terre-Sainte; tous devaient perdre leurs biens et devenir les esclaves de quiconque parviendrait à s'en emparer. Cette ordonnance devait être lue les dimanches et jours de fête dans toutes les villes maritimes, et l'entrée de l'église refusée à tous ceux qui y contreviendraient, à moins qu'ils n'employassent tout le gain acquis de cette manière pour le bien de la Terre-Sainte. On interdit à tous les chrétiens, pendant quatre ans, tout commerce avec les Sarrasins

d'Orient. Et, quoique déjà quelques conciles antérieurs eussent défendu les tournois, on renouvela que les tournois eussent à cesser complétement pendant trois années, sous peine d'excommunication, comme étant principalement nuisibles à cette grande affaire. Enfin on ordonna la paix entre tous les princes et les peuples chrétiens pour la durée de quatre années, et les prélats furent chargés de réconcilier ceux qui étaient en guerre; l'excommunication et l'interdit, et, en cas de besoin, l'emploi des forces du pouvoir temporel seraient employées contre ceux qui ne voudraient pas se soumettre à ces décrets.

En terminant, Innocent promet encore une fois, par la miséricorde de Dieu, du Tout-Puissant, et, en vertu de la plénitude des pouvoirs des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et, en vertu du pouvoir de lier et de délier à lui confié par Dieu, à tous ceux qui partiront ou qui enverront des soldats, ou qui y contribueront par les préparatifs, le pardon de leurs péchés après les avoir confessés et avoir fait pénitence, et en outre la joie et la félicité éternelles. Le 14 décembre, la bulle concernant la croisade fut publiée au palais de Latran [1].

Le concile traita encore plusieurs affaires particulières, tant ecclésiastiques que temporelles. Ce qui avait déjà été demandé par le concile de Chalcédoine, savoir, que le patriarche de Constantinople prît rang après le pape et avant les autres patriarches, fut érigé en loi de l'Église. Mais l'évêque d'Héraclée et le curé de Saint-Paul de Constantinople se disputaient toujours la dignité de patriarche de cette dernière ville; chacun d'eux avait obtenu une élection. Le pape déclara les deux élections non valables, et, d'après le conseil des cardinaux présents au concile, il éleva au siége patriarcal de Constantinople un prêtre toscan nommé Gervais; ceci fut regardé comme une preuve pleine et entière de la soumission à l'Église d'Orient. Mais il faut observer que tous les élus étaient des occidentaux, et que l'Église grecque ne voulut pas reconnaître

[1] Elle se trouve dans Cherubini, Bullario Magno.

ce patriarche comme légitime. Ce fut probablement pour tâcher de se concilier plus facilement cette Église, que le concile ordonna aux prélats dans les diocèses desquels se trouvaient quelques fidèles de diverses langues, que la doctrine fût prêchée dans ces langues, mais le service divin célébré en latin [1].

L'archevêque de Tolède porta plainte avec une grande habileté contre les archevêques qui ne voulaient pas reconnaître sa primauté; et, quoiqu'il n'ait rien été décidé à cet égard, il acquit néanmoins beaucoup de droits pour son église.

Les chanoines de Cologne furent chargés d'élire un autre chef à la place de l'archevêque, qui n'avait jamais pu obtenir la confirmation pontificale.

Comme les villes de plusieurs siéges épiscopaux de l'île de Chypre étaient en ruines, ces siéges furent restreints, de quatorze qu'ils étaient, à quatre; mais on recommanda en même temps l'institution d'évêques latins au lieu des évêques grecs.

L'évêché de Chiemsée, fondé par le zélé archevêque de Salzbourg, fut confirmé. L'appel interjeté par quelques chanoines de Bâle contre la validité de l'élection de leur évêque Walderich, fut décidé par la déposition de celui-ci [2].

Le décret le plus important rendu par le concile fut la confirmation de deux nouveaux ordres religieux fondés par Dominique Guzman et par François d'Assise; nous en parlons particulièrement dans le *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église, au moyen âge.* L'Ordre de Porte-Croix fut rétabli et doté de plusieurs concessions de grâces. En outre, des différends furent arrangés, des réclamations de propriétés entre des ordres religieux examinées et accommodées, des questions soumises au concile résolues [3]. Une proposition tendant à ce que toutes les églises de la terre payassent un impôt à la cour romaine ne fut pas même appuyée par le Siége apostolique [4].

[1] Tractatus prælimin. ad At. SS. mens. Aug.; Godofr. Mon.

[2] Indiculus, p. 69; Godofr. Mon.; Hansitz, II, 322; Basilea Sacra, p. 218.

[3] Matthieu Pâris Vit. Abb. S. Alb., pag. 76; Chron. Mont. Serens, p. 110.

[4] Odor. Rayn. ad ann. 1225.

Le clergé français accusa énergiquement le cardinal légat Robert Courçon. Cet Anglais [1], lié avec Innocent depuis leur séjour à l'université de Paris, se distingua par sa science, par sa foi solide et orthodoxe [2], par sa grande activité et par son aptitude pour toutes les affaires; personne ne pouvait rien blâmer dans sa conduite; mais une fierté impérieuse et sa cupidité lui aliénèrent ceux qui, en leur qualité de subordonnés, avaient des rapports avec lui. Robert avait été élevé au cardinalat une année avant qu'Innocent l'eût nommé son légat en France, principalement pour agir en faveur des croisades [3], rétablir la paix dans le midi de ce pays, ordonner et corriger dans l'Église ce qui avait besoin de l'être. Il dirigea avant tout son attention sur ce dernier objet, en déterminant un concile tenu à Paris à porter des lois sévères contre les usuriers [4]; ce qui se liait en même temps au but le plus essentiel de sa mission, parce que le fardeau des intérêts usuraires qui pesait sur plusieurs barons, rendait inexécutable la résolution qu'ils avaient prise de consacrer leurs armes à la Terre-Sainte [5]. Il paraît qu'il fut moins exempt de reproches dans la querelle intérieure qui divisait depuis plusieurs années les Grandmontains, querelle qu'il compliqua loin de l'accommoder, et il reçut à cet égard de doux reproches de la part d'Innocent [6]. Sa conduite au couvent de Saint-Martial peut encore bien moins se justifier; d'abord il confirma dans ses fonctions, pour 60 livres tournois, l'abbé devenu incapable; et peu de temps après il se servit des pouvoirs étendus qu'il possédait sur l'Église de France pour élever à la dignité d'abbé, malgré une vive opposition, un moine intrus de ce même couvent [7]. L'autorité et l'activité avec lesquelles il parcourut la France en tous sens [8];

[1] Né près de Kedleston, dans le comté de Derby. De la Porte du Theil, sur la Vie de Rob. Courçon, Notices, etc., VI, 136.

[2] Prédicateur de la Croix, professeur à Paris, écrivain, homme d'affaires, légat. Ep. VI, 200, etc.

[3] Ep. XVI, 31-34.

[4] Ces ordonnances se trouvent dans Martene Coll. ampl., VII, 97.

[5] D'Achery Spicil., III, 577.

[6] Lettre dans Martene.

[7] Ces affaires sont racontées avec beaucoup de détails dans Bernh. Iterii Chron. in Recueil, XVIII.

[8] De la Porte du Theil, Notices, etc.

la vivacité avec laquelle il sut faire comprendre à l'affluence de ses auditeurs leur devoir d'assister la Terre-Sainte, obtenaient le succès le plus surprenant; des hommes et de l'argent furent fournis en quantité; mais le légat, dit-on, s'appropria une partie de l'argent [1]. Ce ne fut pas seulement par cette cupidité, mais bien plus encore par ses manières impérieuses, par sa fierté, par ses ordres sévères [2] qu'il révolta tout le monde contre lui, au point même que lors de son voyage avec l'armée catholique dans le midi de la France, Cahors lui ferma ses portes [3]. Il n'ignorait pas cette disposition des esprits, et craignait peut-être qu'on portât plainte non-seulement auprès du pape, mais auprès du concile qui allait s'assembler. Afin de détourner ces accusations, il convoqua le clergé à Bourges, au mois de septembre. Malgré l'autorité dont Robert était revêtu, malgré le respect que les prélats français avaient pour le Siége apostolique, cette assemblée, si réellement elle a eu lieu [4], n'eut d'autre résultat que de décider les évêques [5] à interjeter appel contre lui à Rome [6]. Au concile de Latran, ils produisirent une série de griefs contre Robert; et l'amitié seule d'Innocent, qui engagea toute l'autorité du chef de l'Église auprès des prélats, afin de les déterminer à retirer leur plainte, arracha Robert à une si fausse position.

Le mariage de Burkard d'Avesnes fut ensuite déclaré non valable. La bienveillance de Philippe, l'aîné des comtes de Flandre, avait envoyé Burkard à Paris, dans ses années d'adolescence, pour l'y faire instruire, et l'avait doté de quelques bénéfices, quoiqu'il n'eût aucune inclination pour la carrière de l'Église. Burkard, de retour en Flandre, cacha son état ecclésiastique, et se distingua dans tous les jeux et dans les fêtes

[1] Lamb. parv. Chron. cont., in Martene Coll. ampl., t. V.

[2] Jac. de Vitr., Epist. ad hon. PP., in Mart. Tess., III, 296, lui donne les qualités de *affabilis*, *liberalis*, *devotus*.

[3] Lettre du pape au conseil et aux habitants de la ville de Cahors. Recueil, XIX, 604.

[4] De la Porte du Theil la révoque en doute, parce qu'on ne trouve nulle part des traces de ce synode.

[5] Cont. Rob. Antissiod.

[6] Chron. Turon., in Martene Coll. ampl., V, 1053.

chevaleresques, ce qui lui concilia l'amitié de Richard d'Angleterre, qui l'arma chevalier. Il joignait à une belle taille un grand courage, un coup d'œil pénétrant pour les affaires, et des manières polies, de sorte que Baudouin, avant de se rendre à la croisade, l'associa à son frère Philippe pour l'administration du pays et la surveillance sur ses filles. A peine Jeanne était-elle mariée avec Ferdinand de Portugal, que beaucoup de prétendants se présentèrent aussi pour Marguerite; et Mathilde, sa grand'mère, encouragea Burkard à se mettre sur les rangs. Cette union parut convenable à la noblesse du pays et à Philippe, oncle de Marguerite. Le mariage fut donc conclu et consolidé par la naissance de deux fils. Bientôt on répandit le bruit que le mariage n'était pas valable, parce que Burkard était dans les ordres. La chose fut éclaircie, et le pape en fut instruit. Celui-ci qualifia ce mariage d'infâme abomination, et écrivit à l'évêque d'Arras : « Ce prétendu mariage est en soi nul et non valable, « établissez une enquête minutieuse et réfléchissez que vous « aurez un jour à rendre compte de la manière dont vous avez « veillé sur le troupeau qui vous a été confié. » Burkard prit la résolution d'aller à Rome pour voir s'il ne pourrait obtenir des dispenses en témoignant du repentir et en faisant pénitence. Innocent s'y refusa; on promit seulement à Burkard son pardon, s'il partait en pélerinage à Jérusalem et au mont Sinaï, s'il y demeurait une année et rendait Marguerite à ses parents. Burkard remplit ses conditions et revint ensuite chez lui avec la ferme volonté de satisfaire aussi à la dernière condition. Mais, à la vue de Marguerite et de ses enfants, le cœur lui manqua : « Et dût-on m'écorcher tout vif, et me couper les « membres les uns après les autres, je ne pourrais pas me « séparer de vous, » s'écria-t-il. Marguerite ne comprit pas ces paroles, car le motif de l'éloignement de Burkard lui était resté inconnu. La vieille Mathilde et Jeanne réclamèrent avec persévérance Marguerite, ménacèrent, et, comme elles ne purent obtenir aucun résultat, elles s'adressèrent au concile. Le

concile déclara qu'il n'y a pu avoir aucun mariage entre Burkard et Marguerite; que Burkard doit être déclaré excommunié pour son crime, tous les dimanches et jours de fête, avec les cierges allumés, jusqu'à ce qu'il ait remis Marguerite à ses parents, et qu'il soit rentré dans l'état qu'il a abandonné avec un téméraire mépris de Dieu. Innocent chargea peu de temps après l'archevêque de Reims de l'exécution de la sentence. Quatre ans plus tard, Burkard et ses frères soulevèrent contre Jeanne une lutte, dans laquelle Burkard tomba au pouvoir de celle-ci, fut jeté en prison, et mourut sans doute en captivité [1].

En tête des affaires qui concernaient les relations temporelles, se trouvait celle de l'Empire. Othon, à cette époque, n'était pas éloigné de se réconcilier avec l'Église; le malheur l'avait rendu plus souple et plus accommodant. Un député de Milan parla au nom des Milanais en sa faveur, et le comte de Montferrat en faveur de Frédéric. Celui-ci déclara qu'on ne devait pas écouter les Milanais, parce qu'Othon avait violé son serment envers l'Église romaine, et n'avait pas rendu le pays pour l'occupation duquel il avait été excommunié; dans ce moment même il soutenait un évêque excommunié, et tenait un autre évêque détenu en prison; il avait donné au roi Frédéric le sobriquet de *roi des prêtres,* détruit un couvent de femmes et l'avait changé en une forteresse; d'ailleurs, les Milanais, comme partisans d'Othon, et parce que leur ville est pleine de patareens, étaient sous le coup de l'excommunication. Les partis commençant à s'échauffer, à éclater en insultes, Innocent se leva de son trône et quitta lui-même l'église avec les autres ecclésiastiques. L'élection de Frédéric à la dignité de roi des Romains fut ensuite approuvée par le concile [2].

Les événements d'Angleterre occupèrent également le concile. Quelques mandataires prirent le parti des barons. Mais

[1] App. ad l. XIV, Ep. p. 591; Burchardi de Avenis varia fortuna, in Recueil, XVIII, 588; Chr. Anon. Laudun.

[2] Rich. de S. Germ.

on leur répondit que ceux-ci étant excommuniés ne pouvaient être entendus. Innocent, prévenu par les rapports du roi et des légats qui inclinaient pour Jean, ne vit pas que les efforts des barons tendaient à rétablir les anciens droits et à limiter l'autorité royale ; il ne vit que le fait de la révolte, sans considérer que les barons avaient été insensiblement entraînés par les violences et les perfidies du roi. Innocent, en sa qualité de suzerain, se crut obligé de répondre du vassal opprimé ; et c'est ainsi que l'excommunication prononcée contre les barons fut confirmée, avec l'extension contre tous ceux qui leur porteraient secours, quoique plusieurs Pères présents fussent d'un avis contraire. Louis de France fut aussi déclaré excommunié, à haute voix et nominativement, à cause des armements qu'il faisait contre Jean. L'archevêque de Cantorbéry vit bien qu'il ne jouissait plus auprès du pape de son ancienne faveur, et parla peu dans le concile. Il ne put échapper à la destitution qu'avec peine et uniquement en promettant de ne pas retourner en Angleterre avant la fin des troubles [1].

Les comtes de Toulouse, le père et le fils [2], accompagnés des comtes de Foix et de Comminges [3], comparurent devant le concile. Lorsqu'ils entrèrent dans l'assemblée, ils se jetèrent aux genoux du pape [4]. Innocent leur ayant dit avec bonté de se lever, ils formulèrent des plaintes graves contre Simon de Montfort qui, malgré leur soumission sans condition aux légats, les avait dépouillés de leurs principautés. Les comtes de Foix et de Comminges ajoutèrent les mêmes accusations. Elles durent faire une profonde impression sur le pape et le convaincre que les traités conclus avaient été violés. Un des

[1] Anon. cont. Rog. Hoved; Albericus; Chron. W. Thorni; Anon. cont. Rog. Hoved.

[2] Celui-ci vint avec un marchand, sous le déguisement de son domestique. Guil. de Pod. Laur., c. 26.

[3] Le vicomte de Béarn s'était séparé de Raymond l'année précédente, avait restitué le dommage causé à l'église d'Oloron et obtenu l'absolution du pape. Gall. Christ., I, preuv. 398.

[4] Toutes les négociations à Rome sont conservées dans les chroniques. On y voit que la plainte et la justification n'ont pas été produites dans une des séances publiques du concile, mais dans les séances du consistoire au palais du pape.

cardinaux et l'abbé de Saint-Tiberi parlèrent avec chaleur en faveur des comtes; l'évêque Foulques de Toulouse se prononça avec d'autant plus de violence, mais moins contre les deux Raymond que contre le comte de Foix. « Je voudrais bien sa-« voir comment le comte peut dire que son pays n'est pas « plein d'hérétiques, et qu'il n'a pas tué une foule de soldats « de l'armée catholique, tandis que près de Montjoyre seule-« ment il en a été tué 6,000? » Le comte de Foix répondit à l'évêque : « C'est vous plutôt qui, par vos discours artificieux, « avez séduit les pauvres gens, et c'est par votre faute que « Toulouse a été pillée et que plus de 10,000 de ses habitants « ont été tués. » Le pape écouta toutes ces récriminations avec attention, ainsi que les plaintes de plusieurs barons contre Simon, principalement pour avoir abrégé la vie du vicomte de Béziers qui, disaient-ils, n'avait jamais été un protecteur des hérétiques, et avoir ravagé son pays; ils ajoutaient que le légat et Simon n'avaient pas agi conformément à leur position, mais comme des brigands et des assassins [1].

Les prélats français cherchèrent à prouver qu'en réintégrant les comtes, l'Église courait les plus grands dangers. Innocent se fit présenter les pièces qui étaient dans les archives et déclara :

« Puisque les comtes et leurs compagnons avaient promis « en tout temps soumission à l'Église, on ne peut pas les dé-« pouiller sans injustice de leurs principautés. » Plusieurs prélats murmurèrent en entendant cette déclaration [2]; la bonté et la droiture du pape ne plaisaient nullement à leur haine. Alors s'éleva le chantre de la cathédrale de Lyon, ecclésiastique plein de mérite, et il dit : « Oui, Saint-Père, le comte « Raymond a livré sans hésiter ses forteresses à votre légat; « il a été un des premiers à prendre la Croix; il a combattu « lors du siége de Carcassonne pour l'Église contre son propre « neveu le vicomte de Béziers. Avec tout cela, il a prouvé son

[1] Chroniques.

[2] Chroniques.

« obéissance envers vous. Si vous ne lui rendez pas ses prin-
« cipautés, la honte retombera sur vous et sur toute l'Église.
« Personne ne croira plus à votre parole. Et vous, monsieur
« l'évêque de Toulouse! vous n'aimez ni le prince, ni votre
« peuple. Vous avez allumé dans Toulouse un incendie que
« personne ne peut éteindre. Déjà dix mille hommes ont été
« tués par votre faute; doit-il encore en périr davantage?
« Vous déconsidérez le Siége apostolique! Est-il juste, Saint-
« Père, que tant d'hommes soient sacrifiés à la haine d'un
« seul? »

De telles paroles fortifièrent le pape dans son opinion. Il protesta que le comte et ses alliés avaient toujours été obéissants, qu'il était innocent de tout ce qui s'était passé, qu'il n'avait commandé rien de semblable, et qu'il n'en avait eu aucune connaissance. L'archevêque de Narbonne se prononça aussi, dit-on, en faveur des comtes, mais moins par bienveillance pour eux que par acharnement contre Simon de Montfort, à cause de ses différends avec lui au sujet du duché. C'est pourquoi il accusa les légats et l'évêque Foulques de cruelles violences. L'évêque d'Agde, au contraire, prit la parole en faveur de Simon : « Il a consacré tous ses services à l'Église, il « s'est soumis à toutes les peines et fatigues, jour et nuit, « pour elle. » Innocent déclara de nouveau : « qu'il était obligé « d'avouer qu'il avait souvent reçu diverses plaintes contre le « comte et contre les légats. En supposant même que le « comte de Toulouse est coupable, son fils ne doit pas être « puni pour cela. » La plupart des prélats du midi de la France cherchèrent à sauver l'œuvre de leurs passions, et déclarèrent : « que, si on voulait reprendre à Simon de Montfort « le pays qu'il avait conquis, ils se ligueraient tous pour le « lui conserver. » L'évêque espagnol d'Osma exposa le droit du jeune comte qui trouverait certainement un appui près des rois de France et d'Angleterre, et auprès de plusieurs barons. Le pape lui répondit : « N'ayez aucune inquiétude du jeune « comte; si le comte de Montfort garde la possession de son

« pays, je lui en donnerai un autre; pourvu qu'il reste fidèle « à Dieu et à l'Église, cela ne lui manquera pas [1]. »

Il paraît que l'opiniâtreté des évêques français entraîna la plus grande partie de l'assemblée. Elle déclara à peu près unanimement [2] le vieux comte de Toulouse déchu de tout droit de souveraineté et ne lui assigna que 400 marcs pour son entretien, tant qu'il ne montrerait aucune résistance. Sa femme pouvait librement jouir de son douaire, mais elle devait gouverner ses principautés selon l'ordre de l'Église, pour le maintien de la paix et de la foi.

Tout le pays conquis jusqu'alors devait échoir au comte de Montfort, à la réserve de ce que possédaient les églises, les hommes et les femmes reconnus catholiques. Ce qui n'était pas encore conquis devait être placé sous l'administration de personnages capables, afin de doter le jeune comte, lorsqu'il aurait atteint sa majorité, soit de la totalité de ces biens, soit d'une partie, selon son mérite [3]. Le comte de Foix, au contraire, resta sous la protection des lois apostoliques, et le successseur d'Innocent lui rendit l'année suivante son château [4]. On prit vraisemblablement les mêmes dispositions à l'égard du comte de Comminges [5].

Beaucoup d'autres questions auraient encore dû être mises en délibération; mais Innocent, qui poussait infatigablement à un combat décisif contre les Sarrasins, ne voulut pas retarder l'influence que chaque prélat exercerait dans son pays pour la croisade. Il lui sembla que le temps pressait plus pour agir que pour délibérer [6]; et le rétablissement de la paix sur le continent de l'Italie, ainsi que sur mer entre Pise et Gênes, devait être le premier objet auquel il consacrerait ses soins.

[1] Petr. Valliss., c. 63, dans son zèle pour le comte de Montfort, qualifie l'opinion modérée de quelques évêques de *conseil diabolique*, et les appelle ennemis de la foi.

[2] Albericus.

[3] Ces dispositions se trouvent dans d'Achery Spicil., I, 707. Martene Coll. ampl.; et sous la forme d'une bulle du pape dans l'Hist. du Languedoc, III, preuv. p. 251.

[4] Lettre du pape Honorius III, in Baluz. Misc., II, 252.

[5] Hist. du Languedoc, III, 280.

[6] Platina, Vita Innoc.

De là, le jugement des uns : quelle chose nouvelle et salutaire a été en définitive établie par ce concile qui avait été annoncé avec tant de pompe, deux ans et demi auparavant, dans tout l'univers [1] ? De là, la diversité d'opinions et de ceux qui regardaient les décrets du concile comme utiles, et de ceux qui les regardaient comme oppressifs [2].

Le concile se sépara le jour de la Saint-André ; tous n'étaient pas contents, surtout s'il est arrivé à plusieurs ce qui arriva à l'abbé de Saint-Albain ; celui-ci, en prenant congé du pape, donna à la chambre 50 marcs ; mais on lui fit entendre, d'une manière passablement rude, qu'il devait en donner 100 ; et il fut obligé d'emprunter, sous de dures conditions, chez les changeurs de la cour [3]. Il quitta Rome tout indigné [4]. — Néanmoins le concile porta quelques fruits ; afin d'en expliquer les décrets et de déterminer leur application, on tint peu de temps après dans la plûpart des pays des synodes provinciaux.

Le jeune Raymond de Toulouse resta encore quarante jours à Rome. On pourrait reprocher à Innocent de ne pas s'être opposé plus énergiquement à la décision du concile contre le comte. Nous avons cependant montré comment il s'efforça de modérer les exigences excessives des évêques français. L'opinion qu'il aurait dû s'opposer à la volonté exprimée par la grande majorité du concile mettrait dans l'embarras ceux qui prétendent qu'un concile est au-dessus du pape. Innocent devait avoir d'autant moins de motifs pour agir ainsi, qu'il entrevoyait la possibilité de sauver une portion considérable du pays du jeune Raymond, et qu'il aimait mieux en remettre la reprise à la fortune des armes du jeune comte, que d'amener d'autres dissensions en se servant de la plénitude de son pou-

[1] Hist. Monast. S. Laur. Leod., in Martene Coll. ampl., t. IV.

[2] Matthieu Pàris, p. 189.

[3] « Soluto concilio extorsit papa de « unoquoque prælato infinitam pecuniam, quam cum viaticis cogebantur de usurariis suis mutuo dare « duris conditionibus sumere. » Matthieu Pàris, p. 190.

[4] Recedens — Romam murmurando salutavit. Matth. Pâris Vit. Abb. S. Alb., p. 77.

voir, contrairement à ces décrets [1], dissensions qui auraient pu être dangereuses pour l'unité de l'Église. Quant à nous, nous voyons dans la décision du concile et dans les efforts que fit Innocent pour le disposer à se montrer plus doux et plus juste envers le comte de Toulouse, la confirmation de ce fait : c'est que les assemblées représentatives, soit de l'Église, soit des États, sont souvent plus nuisibles que salutaires, lorsqu'elles dépassent les limites de leurs destinations ou de leurs droits; elles peuvent parfois opposer une digue à l'abus du pouvoir, mais elles peuvent aussi gêner et empêcher souvent de la part du pouvoir des actes justes et utiles pour le véritable bien de tous. L'existence et l'influence des passions humaines et de la corruption ne sont pas détruites par la réunion de plusieurs, sans cela une démocratie serait la forme de gouvernement la plus parfaite; tandis qu'une démocratie qui n'est pas le produit d'un développement très-ancien, ou d'une force morale exercée dans un puissant intérêt, est incontestablement la forme de gouvernement la plus mauvaise [2].

Le comte de Foix, après la fin du concile, put mettre sa confiance dans une lettre du pape adressée aux légats du midi de la France; cette lettre leur enjoignait d'envoyer, dans le délai de trois mois, un rapport sur les motifs pour lesquels le comte avait perdu son pays, afin qu'une décision définitive fût prise, que le château fût rendu au comte, et qu'on ordonnât à Simon de laisser en paix les comtes de Foix et de Comminges [3]. Le comte de Foix, plein de joie, et tranquillisé par la bénédiction et l'absolution du pape, retourna auprès du vieux comte de Toulouse qui l'attendait à Viterbe, et qui du

[1] Innocent était bien éloigné de favoriser le comte de Montfort aux dépens des autres et contrairement au droit. Il ordonna aux évêques de Toulouse et de Comminges d'aider le comte de Comminges à rentrer dans ses droits contre Simon, ou d'envoyer l'affaire à Rome pour y être décidée.

[2] On remarquera que cette opinion de Hurter s'accorde avec plusieurs des idées émises par M. de Maistre dans *le Pape*. (A. de S.-C.)

[3] La lettre se trouve dans les preuves de l'Histoire du Languedoc, III, 251.

moins pouvait trouver quelque consolation dans la tournure plus heureuse qu'avait prise l'affaire de son allié [1].

Le jeune Raymond, après un séjour prolongé à Rome, se rendit, en la compagnie des seigneurs que son père avait laissés auprès de sa personne, chez le pape pour prendre congé de lui. Innocent, satisfait de la conduite distinguée du jeune homme, le prit par la main, le fit asseoir à ses côtés et lui dit :

« Mon cher fils, si tu suis mes conseils, tu ne t'égareras ja-« mais : aime Dieu par-dessus tout et sers-le fidèlement. Ne « porte pas tes mains sur le bien d'autrui, mais défends le « tien contre quiconque voudra te l'enlever, et tu ne seras ja-« mais sans possessions. Et, afin que tu ne demeures pas sans « principautés, je te donne le comté de Venaissin, Beaucaire « et la Provence [2]. Tu peux vivre avec cela d'une manière « conforme à ton rang. Si l'Église se réunit de nouveau en « concile, alors tes plaintes contre le comte de Montfort se-« ront écoutées. » — « Saint-Père, répondit le jeune comte, « n'ayez aucune rancune contre moi, si je puis récupérer mes « principautés sur le comte de Montfort et sur ceux qui me « les retiennent. » — « Quoi que tu fasses, reprit le pape, « que Dieu te donne la grâce de bien commencer et de finir « encore mieux. » — Innocent lui donna ensuite la bénédiction et les diplômes qui lui assuraient la possession de ces principautés. Raymond s'embarqua aussitôt à Gênes avec son père pour se rendre à Marseille [3].

Quoique bien des excès contraires soit à toute humanité, soit à tout droit, eussent été commis depuis six ans dans le midi de la France, et que les forces qui y furent envoyées, uniquement pour le rétablissement de la foi et de l'autorité de l'Église, eussent transformé promptement l'exécution des ordres du pape en une guerre faite par cupidité et par ambition, rien de tout cela cependant n'était dans les intentions

[1] Chroniques.
[2] Chroniques.
[3] Chroniques.

d'Innocent; ses ordres ne furent pas exécutés, ou on lui extorqua par de faux rapports ceux qu'il n'aurait jamais donnés, s'il avait eu une connaissance plus claire des faits. Partout où le maître ne peut voir que par l'œil de ses représentants, beaucoup de choses peuvent facilement être accomplies qui lui sont en général imputées, mais dont il doit être absous sur une appréciation prudente qui recueille tous les détails et qui les juge ensuite dans toute leur vérité. Innocent n'avait qu'un seul but : celui de purifier le midi de la France de l'hérésie qui ne voulut céder à aucune exhortation. Ce but lui était commandé par la conviction qu'il n'y a qu'une seule voie de salut pour l'homme; ce but, il devait le poursuivre par l'obligation de veiller sur tout ce qui s'appelle chrétien, et d'employer, pour ramener ceux qui sont égarés, la bonté et la sévérité, les moyens de douceur et de rigueur. Toutes les instructions qu'il donna à ses légats, toutes les lettres qu'il envoya dans ces provinces, tous les entretiens qu'il eut avec Raymond de Toulouse font foi qu'il eût mieux aimé atteindre ce but sans y mêler aucune injustice ou dureté contre ceux qui lui paraissaient mériter toute sévérité par leur résistance à ce qu'il regardait comme leur propre salut. Mais la solution de la question, si on peut justifier l'emploi de ces mesures contre des dissidents, n'appartient pas à l'historien. Quiconque sait comprendre la position du pape à cette époque, et les idées généralement répandues dans ce siècle sur les devoirs de sa dignité, ne disconviendra pas qu'Innocent pouvait et devait approuver ces mesures, et par conséquent les employer.



LIVRE VINGT ET UNIÈME.

Coup d'œil sur l'état de l'Église; sur le reste de l'Italie. — L'Allemagne en repos. — L'Angleterre : continuation de la guerre intérieure; Innocent dissuade la France d'attaquer l'Angleterre; Louis de France débarque en Angleterre; négociations à Rome; continuation de la guerre; Jean meurt; son caractère. — Les hérétiques : Simon de Montfort, seigneur des pays conquis; retour du comte de Toulouse; renouvellement des combats; mort de Simon. — Empire d'Orient : mort de l'empereur Henri; du patriarche; ce que l'on a fait pour la croisade. — Innocent meurt; ses convictions sur le pontificat; gouvernement de l'Église; nominations des cardinaux et autres promotions; son influence sur les rois et les peuples; administration du droit ecclésiastique; manière dont Innocent traitait les affaires; son genre de vie; sa manière de prêcher; ses sentiments, libres de préjugés; son amour pour les sciences; ses soins pour l'Université de Paris; ses connaissances en droit canonique; ses constructions à Rome; l'hôpital du Saint-Esprit; embellissements et dotations des églises. — Jugements portés sur Innocent.

(1216.)

Si nous portons nos regards sur l'Italie, et particulièrement sur l'État de l'Église, nous voyons qu'après le retour d'Othon au delà des Alpes, le patrimoine de saint Pierre fut délivré des Allemands et soumis de nouveau à la suzeraineté incontestée du Siége apostolique. La Marche d'Ancône seule, quoique dévolue au margrave Azzo VI d'Este par l'investiture de l'empereur et du pape, ne voulut pas plus s'accommoder d'Azzo que bientôt après de son fils Aldobrandini. Othon, peu de temps avant de quitter l'Italie, opposa au fils d'Azzo Gauthier de Celano, comte de la Pouille, en qualité de seigneur de ce domaine; et toutes les villes, à cause de leurs sentiments gibelins, à l'exception de Fano, adhérèrent avec d'autant plus

de joie à l'autorité de Gauthier, qu'Aldobrandini était plus en faveur auprès de Frédéric. Innocent somma le margrave de réduire avec toutes ses forces ce pays, et lui promit la coopération des évêques et une nouvelle investiture. Celui-ci ayant paru beaucoup trop négligent au pape, Innocent crut procurer un plus grand poids à sa sommation en déclarant que, dans les circonstances actuelles, le Siége apostolique se chargerait facilement de soumettre cette province à son souverain immédiat; que, dans tous les cas, il ne souffrira pas plus longtemps qu'on dépouille l'Église, et il exécutera ce qu'il jugera convenable [1].

Ce ne fut pas l'indifférence qui retint le margrave, mais deux obstacles l'arrêtaient. Les Padouans avaient commencé contre lui une lutte, et ravagé, avec l'aide d'Ezzelin, le château d'Este, s'étaient emparés de Montegna, et avaient imposé au margrave ainsi qu'aux autres barons de leur voisinage, l'obligation de rester pendant quelques mois de l'année dans leur ville. Tout cela était déjà terminé, lorsqu'Innocent chargea le patriarche de Grado d'exhorter les Padouans à s'abstenir de toute hostilité contre le margrave, par considération pour le Siége apostolique qui témoignait à ce prince une bienveillance particulière. Dans le cas où ils auraient à s'en plaindre, le Siége apostolique s'offrait, après avoir entendu l'accusation, de le déterminer à leur donner satisfaction. A la même époque, Salinguerra, le chef des Gibelins à Ferrare, excita aussi cette ville contre Aldobrandini, avec un tel succès, que les Modénais eurent à se repentir, par une grande perte d'hommes, d'être venus au secours de celui-ci, et qu'Aldobrandini se vit forcé de conclure une paix désavantageuse avec Salinguerra [2].

L'année suivante, Innocent renouvela son invitation au margrave, l'investit de ces provinces en lui envoyant une bannière, et ordonna, sous la menace des peines ecclésiasti-

[1] Murat. Antiq., I, 327, 331; Murat. Antich. Estens., I, 405; Ep. XVI, 102.

[2] Rolandino de fact. in Marchia Tarvis., in Murat. SS., VIII, 150; Gerh. Mauris., ib., p. 23; Ep. XVI, 117; Murat. Antich. Estens., I, 413, 416.

ques, à tous les habitants de se séparer du réprouvé, maudit et excommunié Othon et de ses partisans, et de recevoir le seigneur qu'il avait établi sur eux. Les évêques et les abbés devaient agir sur le peuple et appuyer le margrave. Ensuite le pape délia les habitants de leur serment envers Othon. Aldobrandini employa tous les moyens pour répondre aux vues d'Innocent, et réduire en son pouvoir un domaine aussi considérable. Il emprunta à Florence l'argent qui lui était nécessaire, rassembla une armée, et força le comte de Celano à lever le siége de Fano. Vainqueur de celui-ci, il parvint à soumettre une grande partie de la Marche; mais en l'année 1215 il fut fait prisonnier par le comte, et, dit-on, empoisonné [1]. Azzo VII, dont la cour devint une des plus brillantes de cette époque par l'affluence des plus célèbres troubadours, lui succéda.

Si le margrave de Massa prêta hommage au Siége apostolique, la mort d'Aldobrandini fut très-désavantageuse à celui-ci; c'était le chef des Guelfes qui avait péri dans la personne d'Aldobrandini, et Salinguerra s'éleva plus haut que jamais avec l'aide de ses alliés gibelins. Il étendit au loin son influence, depuis Ferrare, où il exerçait seul le pouvoir; et, soit qu'Innocent ait voulu le gagner, soit que Salinguerra eût voulu se consolider par l'amitié du pape, il obtint de celui-ci, en l'année 1215, l'investiture de ces vingt-quatre fiefs de la Romagne, qui faisaient autrefois partie de la succession de la comtesse Mathilde, et que l'empereur Othon lui avait donnés cinq années auparavant. Il promit solennellement au Siége apostolique la fidélité de vassal, ses services avec toutes ses forces militaires, et une redevance annuelle de quarante marcs [2].

Dans la Toscane et dans la Lombardie, deux partis des Guelfes et des Gibelins s'élevèrent, après le départ des Alle-

[1] Murat. Antiq., IV, 1128; Murat. Annal.

[2] Catal. Chart. arch. S. A. E., in Murat., t. VI; Annal. Moden., in Murat. SS., XI, 57; Trist. Calch. hist. patr.; Odor. Raynald. Annal. 1215.

mands, les uns contre les autres, soit dans la personne des princes, soit dans les villes contre les villes, ou dans l'intérieur des villes elles-mêmes, sans que l'un obtînt une prépondérance dominante sur l'autre. Là, c'était Modène, contre laquelle Bologne et Reggio se liguèrent; ici, Crémone inquiétait Plaisance, après sa victoire remportée sur les Milanais; Mantoue était en guerre avec ceux de Vérone; ces temps étaient durs, mais néanmoins c'était une grande époque. Chacun plaidait et agissait avec énergie pour sa conviction ou pour le parti qu'il avait embrassé; on ne connaissait pas cette prétendue prudence qui ne veut donner raison à personne, et cherche à se maintenir, par égoïsme, neutre au milieu de la grande agitation des esprits. Tous se combattaient ouvertement, énergiquement, et ces manœuvres artificieuses par lesquelles on s'efforce de nuire à des hommes d'une autre opinion par des voies détournées ou par des moyens vils, ne furent pratiquées que par le petit nombre. Partout nous rencontrons le goût pour l'état militaire, les cris de joie de la victoire, ou après la défaite un redoublement d'énergie pour en laver la honte; dans les courts moments de paix, nous voyons des fêtes et des jeux dont la renommée retentissait souvent au loin; et la douce lumière de l'Église entourait comme d'une auréole les esprits redevenus calmes. A la vérité, bien des malheurs étaient inséparables de ces tentatives d'hommes audacieux qui cherchaient à s'emparer du pouvoir dans les villes; de ces luttes des bourgeoisies qui tendaient à soumettre la noblesse à leurs lois; de ces combats que les villes se livraient, de ces divisions qui remplissaient toute la vie. C'étaient des proscriptions, des attaques, des exils, la dévastation et le pillage, la destruction et la construction de châteaux-forts; mais aussi on établissait des réglements, des ordonnances, des réformes, et les villes florissaient en population et en bien-être.

Frédéric exerçait le pouvoir royal, sans conteste, dans tout l'Empire; il permit à Ottocar, roi de Bohême, de transmettre

à son fils la couronne qu'il avait acquise, et il renonça aux annates pour les abbayes impériales, « par vénération pour le « Crucifié, dont il portait sur lui le signe. » Il fit venir, à cette époque, le fils d'Ottocar, Henri, avec sa mère, en Allemagne, et donna à Henri (comme ses prédécesseurs l'avaient fait) le duché de Souabe. Ce fut pour lui une nouvelle bien agréable d'apprendre que les chanoines de Cologne avaient élu pour archevêque le comte Evrard de Berg, aussi haut placé par sa naissance que par ses sentiments, et pour lequel Frédéric avait une si grande estime, qu'il le nomma plus tard protecteur de son successeur et administrateur de l'Empire dans toute l'Allemagne. A la diète qu'il tint le jour de la fête des saints apôtres Philippe et Jacques, à Nuremberg, avec un grand nombre de princes, parut le cardinal Pierre du titre de Sainte-Potentiana, afin de presser les princes de remplir leurs devoirs envers la Terre-Sainte. Quelques voix s'élevèrent, il est vrai, disant : que les affaires intérieures de l'Empire, la consolidation de la paix, le rétablissement de l'administration de la justice, la destruction de divers abus, réclamaient l'attention la plus assidue du roi et des princes, et que ce but ne pouvait se concilier avec la croisade. Mais l'attachement de Frédéric pour Innocent, l'autorité pontificale, l'inviolabilité du vœu contracté, le zèle pour une cause qui passait pour être au-dessus de toute autre affaire humaine, l'emportèrent. L'héroïsme du jeune roi voulut un théâtre sur lequel il prouverait qu'il était digne de ses ancêtres, de sa couronne, de sa mission de protecteur suprême de la chrétienté [1].

Les barons anglais reçurent avec indifférence l'excommunication telle qu'elle avait été publiée dans la première forme. Londres n'en tint aucun compte. On entendait, comme d'habitude, le son des cloches, les chants de fête, la célébration du service divin dans toute la ville. Les prélats n'osèrent pas publier partout l'excommunication. « Pourquoi le pape se

[1] Godofr. Mon.

« mêle-t-il, disait-on, des choses temporelles? Dieu ne l'a « établi que sur les choses spirituelles. La cupidité insatiable « des Romains doit-elle s'étendre aussi sur celles-là? Le pape « veut-il être le successeur de Constantin et ne plus être celui « de saint Pierre? » Pendant ce temps, les bandes du roi continuèrent à exercer leurs fureurs, commirent, particulièrement dans l'île d'Ely et même dans la cathédrale de cette île, les infamies les plus révoltantes, pillant et se livrant à toutes les violences imaginables. Les barons éprouvèrent de jour en jour de plus grandes pertes; ils étaient, au commencement du mois de mars, dans la ville de Londres, où ils se retirèrent de tous côtés avec leurs compagnons français et firent prévenir Louis de hâter ses secours. La réponse de l'héritier de la couronne de France, qu'il s'embarquerait à Calais vers Pâques, les tranquillisa un peu. Ils furent peu émus de voir publier la nouvelle bulle d'excommunication du pape qui atteignait aussi tous les ecclésiastiques qui avaient célébré le service divin [1].

Innocent chercha à détourner par tous les moyens le roi de France de l'assistance qu'il avait l'intention de donner aux barons. Il écrivit à l'archevêque de Bourges, dès la fin de janvier : « Les barons se sont soulevés en traîtres contre leur « roi qui est revêtu de la Croix, et ils veulent le renverser du « trône. Vous devez ordonner à toute la noblesse de votre « diocèse de se lever pour lui porter secours; en combattant « contre ceux qui sont pires que les Sarrasins, elle prouvera « avec quelle bravoure elle saura combattre aussi ces der- « niers. » Le roi et le prince Louis reçurent aussi, à diverses reprises, des lettres du pape, écrites dans un ton plus sévère, par lesquelles il les exhortait à ne fournir aucun secours aux ennemis du roi d'Angleterre; on avertit également le duc de Bourgogne, plusieurs archevêques et évêques des deux royaumes, et on informa le roi d'Angleterre qu'un légat partirait, sur la demande de ses envoyés [2].

[1] Anon. cont. Rog. Hoved.; Matth. Pâris.

[2] Rad. Coggesh., p. 110; Martene Thes., I, 850; Index Epist. Innoc. III.

Le cardinal Gualo, légat du pape, parut à Lyon, le 25 avril, devant Philippe, pour engager le roi à s'opposer aux hostilités de son fils contre l'Angleterre; Jean étant vassal de l'Église romaine, le roi devait le secourir. Philippe répondit d'un ton brusque au légat : « L'Angleterre n'appartient plus au patri-« moine de saint Pierre! Jean ayant déjà voulu enlever le « royaume à Richard, a été jugé par la cour de son roi; il n'a « donc jamais été un souverain légitime, et ne pouvait en con-» séquence faire donation d'aucun royaume. En outre, il a « forfait à l'honneur par le meurtre d'Arthur; c'est pourquoi « il a été déchu par notre cour. Ajoutez qu'aucun roi n'a le « droit de rendre tributaire un royaume sans le consentement « des barons qui sont chargés de sa défense. Si le pape veut « prendre sous sa protection une pareille affaire, il donne un « exemple dangereux pour tous les rois. »—Les barons français s'écrièrent avec emportement : « Nous engageons notre « corps et notre vie qu'un roi ne peut, de son autorité pri-« vée, rendre son pays tributaire, et changer les barons en « arrière-vassaux! »

Louis arriva le lendemain. Il jeta un regard plein de colère sur le légat, en s'asseyant à côté de son père. Le légat répéta aussi sa demande à Louis, et exprima le désir que le roi retînt son fils. Philippe répondit : « J'ai été fidèle en tout temps « au pape et à l'Église, et je leur ai toujours porté assistance; « Louis ne recevra jamais de moi ni conseils, ni secours pour « une entreprise contre eux. Mais, s'il croit avoir des droits sur « l'Angleterre, j'espère qu'on les reconnaîtra! » Un chevalier que Louis avait nommé son fondé de pouvoirs, répondit aussitôt : « Si Jean ne pouvait pas disposer de la couronne sans « le consentement des barons, il pouvait cependant la déposer. « C'est ce qu'il a fait, et dès ce moment le royaume était va-« cant. On ne peut disposer d'un royaume devenu vacant « qu'avec le consentement des barons. Ceux-ci ont nommé « Louis, mon seigneur, en considération de la naissance de sa « femme. » Le légat voulut faire valoir le privilége des croi-

sés, en vertu duquel le roi se trouvait pendant quatre ans sous la protection du Siége apostolique. « Mais il a commencé des « hostilités contre moi, reprit Louis, avant qu'il n'eût pris la « Croix ; il m'a enlevé et détruit plusieurs châteaux, il en a « tué les garnisons ; actuellement encore il est en guerre avec « moi, je puis donc légitimement lui faire la guerre. » Le légat persista, menaça les princes de l'excommunication, et renouvela sa prière à Philippe. « Très-gracieux seigneur, dit « Louis à son père, je relève de vous pour les fiefs que je pos-« sède dans votre pays, vous n'avez rien à dire sur l'Angle-« terre. J'invoque le jugement de mes pairs, afin de décider « si vous pouvez m'empêcher de chercher mon droit, surtout « un droit que vous ne pouvez pas m'aider à faire valoir. « Ainsi ne m'en empêchez pas ; car je suis déterminé à dé-« fendre les droits de ma femme, à la vie et à la mort. » En achevant ces paroles, Louis sortit de l'assemblée.

Le lendemain, il eut de nouveau une entrevue avec son père. Il le pria, en versant des larmes, de ne pas lui être un obstacle ; j'ai promis, dit-il, par serment, des secours aux barons anglais, j'aime mieux être pendant quelque temps excommunié que de porter le poids d'un parjure. L'obstination du fils arracha le consentement du père ; cependant, pressentant des difficultés imminentes, Philippe se contenta de laisser agir son fils, selon sa volonté, et lui donna sa bénédiction. Louis envoya ensuite des messagers à Rome pour exposer au pape ses droits sur l'Angleterre, et se hâta, pour arriver dans ce pays avant le légat, de gagner la mer avec son armée, parmi laquelle se trouvaient plusieurs des héros qui avaient combattu à Bouvines, plusieurs des principaux barons de la France, et le comte Guillaume de Hollande avec trente-six chevaliers [1]. Celui-ci demanda un sauf-conduit. « Je vous « l'accorde volontiers, dit Philippe, pour tout mon royaume. « Mais prenez garde de tomber entre les mains d'Eustache le

[1] Art de vérifier les Dates, XIV, 432.

« Moine qui garde la mer ; et, s'il vous arrive alors quelque « malheur, du moins ne m'en attribuez pas la cause [1] ! »

Jean fit une faute en ne surprenant pas les barons à Londres, ce que ceux-ci redoutaient. Au lieu de cela, il marcha sur Douvres pour s'assurer du danger qui s'approchait, et prendre des mesures. L'évêque de Winchester qui était chargé de faire la dernière tentative auprès de Philippe pour l'engager à retenir son fils [2], revint sans avoir été écouté ; Louis était fermement décidé. Il y avait à Calais six cents navires et vingt-quatre grandes galères bien équipées qui devaient transporter ses troupes en Angleterre. Il s'embarqua sans délai ; la flotte de Jean se brisa contre les rochers du rivage, ou fut poussée en pleine mer par l'orage. Louis défia même la tempête. Plein de courage et de désir d'aborder le pays ennemi, le navire qu'il montait naviguait en tête de la flotte ; de sorte que, si la fatalité n'eût pas privé Jean de toute réflexion, il lui eût été facile de faire son adversaire prisonnier. Le 20 mai, Louis jeta l'ancre près de l'île de Thanet. Jean fut témoin de son débarquement ; mais la crainte que ses mercenaires, qui étaient pour la plupart des sujets français, ne désertassent, l'empêcha de tenter quelque résistance. Il se retira tout abattu à Winchester. Louis débarqua donc sans opposition à Sandwich, s'empara de Rochester et du comté de Kent. L'espérance des barons se ranima, beaucoup d'entre eux sortirent de leurs retraites ; des Français et des Anglais se rassemblèrent autour de l'héritier du trône de France ; même un grand nombre de ceux qui avaient jusqu'à ce jour suivi Jean, vinrent rejoindre Louis. Le jeudi après la Pentecôte, il fit son entrée à Londres au milieu des acclamations de joie. Tous lui prêtèrent hommage ; lui, de son côté, jura de rétablir les anciens droits ; il n'était pas question *de la grande charte* arrachée l'année précédente au roi. Plusieurs barons qui avaient montré une soumission apparente à Jean, même le comte de Salisbury, frère

[1] Toutes ces négociations sont extraites de Matthieu Pâris.
[2] Rad. Coggesh.

du roi, rendirent hommage, sur l'invitation qui leur fut faite par Louis. Il nomma Simon de Langhton aux fonctions de chancelier, et l'exemple que donnaient les barons, en célébrant le service divin, malgré l'excommunication, l'entraîna aussi [1].

Aussitôt que le cardinal Gualo [2] apprit que Louis avait envahi l'Angleterre, aucun danger ne put l'arrêter pour exécuter les instructions apostoliques. Il se hâta de suivre le prince, et ayant traversé heureusement son armée, il arriva auprès de Jean à Glocester. C'est là qu'il prononça, de la manière la plus solennelle, dans une assemblée d'évêques, d'abbés et d'ecclésiastiques, l'excommunication contre Louis et tous ses compagnons. Mais plusieurs ecclésiastiques ayant déclaré que les droits de Louis étaient déférés devant le pape, ils ne tinrent aucun compte de l'excommunication. Jean avait espéré trouver protection dans l'arrivée du légat; il se trompa; car tous les chevaliers et tous les mercenaires de la Flandre l'abandonnèrent; plusieurs d'entre eux s'en retournèrent dans leur pays; d'autres renforcèrent l'armée de Louis; et les troupes du Poitou demeurèrent seules avec Jean. Louis soumit à son pouvoir tout le Sussex, Essex, Suffolk, toutes les provinces de l'est, à l'exception des places fortes de Douvres et Windsor; Jean en fit approvisionner d'autres avec des munitions de guerre et des vivres, pour qu'elles pussent opposer la résistance la plus énergique.

Le roi Philippe, afin de sauver les apparences de l'obéissance au pape, fit séquestrer les possessions de son fils et des barons qui portaient les armes avec lui; il s'offrit même, si l'Église le jugeait nécessaire, à lever des forces contre eux. Innocent ne se laissa pas tromper. Il écrivit à l'archevêque de Sens que l'excommunication devait s'étendre aussi sur le roi.

[1] Rad. Coggesh; Matthieu Pâris et Annal. Waverl.; Anon. cont. Rog. Hoved.; Chron. Turon., in Martene Coll. ampl., V, 1056.

[2] L'un des jurisconsultes les plus distingués de son temps, évêque de Vercelli.

Mais les primats que l'archevêque de Meaux avait convoqués lui déclarèrent qu'ils n'acceptaient pas cet ordre, qu'ils demandaient une déclaration précise de la volonté du pape, et que leur roi n'avait pas violé le traité fait avec l'Angleterre [1].

Les députés de Louis étaient arrivés à Rome le jour de Pâques. Ils trouvèrent le pape affable, mais abattu. Innocent répondit au salut de leur seigneur par ces paroles : « Louis n'est « pas digne que nous lui rendions son salut. » Mais les députés reprirent : « Très-Saint-Père! entendez d'abord nos motifs et « notre justification; nous sommes persuadés que vous jugerez « le seigneur Louis digne de votre salut, comme un prince chré- « tien catholique, dévoué à l'Église romaine. » Innocent leur observa avec beaucoup de bienveillance, lorsqu'ils se retirèrent, qu'il les entendrait quand et aussi souvent qu'ils le voudraient. Le lendemain, il leur fit dire, par un serviteur, de venir le trouver. Il leur adressa d'abord beaucoup d'objections, ensuite il écouta tranquillement l'objet de leur mission et leurs motifs. Ces motifs étaient ceux que le roi Philippe avait fait connaître verbalement au cardinal Gualo. Alors Innocent se frappa la poitrine, et dit en gémissant : « Je ne vois pas comment l'É- « glise peut échapper à de si grandes complications! Si le roi « d'Angleterre est vaincu, nous sommes obligé de le protéger « comme vassal; si le seigneur Louis est vaincu, nous considé- « rons tout malheur qui l'atteint comme nous atteignant « nous-même. Il était toujours pour nous un soutien, un « secours, un refuge dans les dangers. Nous ne voudrions pas, « au prix de notre vie, qu'il lui arrivât quelque malheur. Nous « attendrons cependant le rapport du cardinal Gualo. Le jour « de l'Ascension, vous aurez une réponse. »

Les trois motifs sur lesquels les députés de Louis cherchaient à soutenir les droits de celui-ci à la couronne d'Angleterre, étaient les suivants : le premier, que Jean avait assassiné de sa propre main et avec perfidie, son neveu Arthur, et

[1] Gall. Christ., XII, 59.

qu'il avait été condamné pour ce crime à la peine de mort par la cour des pairs français. Le pape répondit : « Mais le roi, en « sa qualité d'oint, était au dessus des barons; ceux-ci ne « pouvaient donc pas prononcer une sentence de mort contre « lui, d'autant plus qu'il n'avait pas été convoqué, ni entendu, « ni convaincu, et qu'il n'avait pas avoué le crime. » Les députés réfutèrent la première partie par le droit féodal, et l'autre par le fait de la non-comparution de Jean, quoique ayant été assigné à comparaître. Le pape observa à cet égard : « Nous trouvons dans les annales beaucoup d'assassinats d'em- « pereurs et de princes, mais jamais une sentence de mort « prononcée contre aucun d'eux. Qui prouvera qu'Arthur n'a « pas été félon envers son seigneur et oncle? » Le second motif se confondit avec le premier, et concernait le refus de Jean de comparaître devant la cour des pairs français. Le pape observa : « Qu'en conséquence il était seulement contumace, et « jamais on n'a condamné quelqu'un à la mort parce qu'il n'a « pas comparu; on aurait pu tout au plus le punir de la con- « fiscation de ses fiefs. En définitive, il n'avait cependant pas « commis un crime qui aurait pu avoir pour résultat l'exhéré- « dation des enfants. Et en supposant même cela, la sœur « d'Arthur aurait été la plus proche héritière, et, après elle, « Othon, comme étant le fils de la sœur aînée. Mais, si on « voulait considérer la reine de Castille comme héritière, son « fils aurait eu de nouveau la préférence, et, après lui, la fille « aînée, la reine de Léon. » Le troisième motif était la guerre que Jean avait faite contre Louis avant d'être vassal de l'Église et croisé. Innocent répondit : « Qu'alors Louis aurait dû se « porter contre les fiefs que Jean possède en France, et respec- « ter sa dépendance de l'Église et la Croix. Le concile a « prononcé l'excommunication contre les barons et contre « ceux qui leur portent secours; par conséquent, Louis s'est « attiré aussi l'excommunication. » — « Louis, répondirent « les députés, ne prête aucun secours aux barons; il défend « son droit, et le pape ou le concile ne voudront prononcer

« l'excommunication sur personne contrairement au droit [1]. »

On apprit bientôt le débarquement de Louis; ce qui affligea profondément Innocent [2]. Il était décidé à prendre les mesures les plus extrêmes. Il s'agissait de maintenir l'honneur, l'autorité, le droit nouvellement acquis par la Siége apostolique, et d'écarter le nouvel obstacle qui s'opposait au grand projet du pape, car la croisade de Jean contre les infidèles (Innocent prenait au sérieux la résolution de Jean) se trouvait empêchée. Il prononça publiquement, devant le clergé assemblé, devant tout le peuple, un discours sur les paroles du Prophète [3] : « Le glaive, oui le glaive est aiguisé et fourbi; il est aiguisé, « afin qu'il tue; il est fourbi, afin qu'il brille! » Dans le courant de son discours, il prononça l'excommunication contre Louis et ses compagnons, fit appeler des notaires et leur dicta des paroles dures, et qui parurent même trop dures à beaucoup de personnes, contre Philippe [4]. Il envoya la bulle d'excommunication contre Louis et toute sa suite dans les deux royaumes. Elle parvint en France à tous les archevêques pour être publiée dans tout le pays; en Angleterre, elle fut remise à l'abbé des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, à Cantorbéry; l'abbé ne se laissa persuader par aucune preuve du droit de Louis, ni gagner par aucune prière, ni effrayer par aucune menace, pour ne pas publier la bulle [5]. Le chancelier de Londres et quelques autres intéressés dans les entreprises contre leur roi furent invités à se rendre à Rome.

Louis s'avança sans résistance, soumit des villes, leva des contributions de guerre. Alexandre, roi d'Écosse, âgé de seize ans, envahit aussi l'Angleterre du côté du nord, occupa Northumberland et descendit jusqu'à Londres, où il rendit encore de plus grands services à la cause de Louis, en lui rendant

[1] Tout cela est rapporté avec plus de détails et très-clairement dans Matthieu Pâris.

[2] Albericus.

[3] Ezech., XXI, 9, 10.

[4] Albericus; Guil. Armoric., p. 89.

[5] Louis lui envoya *elegantem litteram*, dans laquelle il lui expliqua ses droits sur l'Angleterre; mais l'abbé fut inébranlable. Chron. W. Thornton, in SS. rer. Angl., p. 1864.

hommage pour les possessions qu'il tenait en fief de la couronne d'Angleterre. De l'autre côté, le cardinal Gualo n'épargna aucune mesure pour le roi. Il s'empara de la propriété des ecclésiastiques et couvents qui étaient partisans de Louis et des barons. Le reproche que Philippe fit à son fils, qu'il n'entendait pas le métier des armes, puisqu'il laissait sur ses derrières la place forte de Douvres avec une si forte garnison, détermina le prince à assiéger cette ville. Les Français éprouvèrent que la garnison était brave, et Hubert de Brugh, le commandant de la place, vaillant, et fidèle à son roi. Louis, irrité de cette résistance, jura que la ville lui appartiendrait, qu'il ne s'en séparerait jamais; que la faim la forcerait à se rendre, et que la corde serait la récompense de la garnison. Enfin les barons hasardèrent aussi une expédition. Il est difficile de décider qui de ceux-ci ou de Jean, ou de Louis, a fait le plus de mal au pays; car Jean, aussitôt qu'il apprit que les barons assiégeaient Windsor, et Louis Douvres, sévit avec sa fureur habituelle contre les possessions des grands. C'est ce qui les détermina à lever le siége, afin de couper la retraite au roi qui était à Suffolk, vers la côte. Mais des émissaires fidèles lui donnèrent connaissance de ce projet, et, avant que les barons n'eussent attaqué Cambridge, il se trouva devant Stamford pour débloquer Lincoln et ravager ensuite le pays de Galles. Les barons se voyant trompés s'en retournèrent à Londres chargés de butin [1].

C'est ainsi que toute l'Angleterre fut livrée, pendant près de trois années, à la merci de trois armées, dont chacune surpassait l'autre en cupidité et en ardeur sauvage de destruction. La conduite des barons prouve qu'ils avaient appelé l'héritier du trône de France, non par affection, mais par acharnement contre Jean. Leurs sentiments changèrent lorsque le vicomte de Melun leur déclara, sur son lit de mort à Londres, que

[1] Annal. Waverl. — Il est singulier que Matthieu Pàris nous représente toujours les barons comme inactifs, voire même comme peureux. Voyez Matthieu Pàris, Vit. Abb. S. Alb., p. 78.

Louis s'était engagé par serment avec seize comtes et barons français, que, s'il parvenait à soumettre l'Angleterre et à être couronné, il exilerait du pays tous les grands seigneurs anglais qui combattaient actuellement à ses côtés, comme traîtres à leur roi. Les barons devaient ajouter d'autant plus de foi à cette déclaration, qu'elle sortait de la bouche d'un mourant (le vicomte expira immédiatement après), et qui affirmait être lui-même un des seize. Ajoutez que Louis donna plusieurs châteaux et domaines à des Français, au grand mécontentement des barons. Enfin, l'excommunication prononcée contre eux leur était pénible. Un grand nombre, principalement ceux que la crainte seule avait portés à se joindre au prince étranger, se seraient réconciliés avec Jean, sans l'incertitude de savoir s'ils obtiendraient leur pardon [1].

Suffolk et Norfolk gémissaient en proie aux vexations des troupes de Jean. L'abbaye de Croyland fut pillée, et les blés que l'on venait de couper brûlés sur toutes les terres. Jean, marchant vers le nord, avait à peine traversé avec son armée la petite rivière de Welland, pour pénétrer plus avant dans le Lincolnshire, lorsque le reflux de la mer fit remonter l'eau et poussa les vagues sur tous les chariots et chevaux de somme qui portaient son trésor, ses effets précieux et les joyaux de la couronne, et engloutit les hommes et les chevaux.

Ce malheur l'agita violemment; et, se laissant aller à son intempérance dans le boire et le manger, il s'attira, à cause de sa grande corpulence, d'abord une indigestion, ensuite une diarrhée. Il put cependant arriver à Leford. Le soulagement qu'aurait pu lui procurer une saignée fut neutralisé par sa colère contre des messagers de Douvres, qui lui annonçaient que, s'il ne parvenait pas à faire débloquer la ville, elle serait obligée de se rendre. Il se fit transporter souffrant à Newerk. La maladie s'étant développée rapidement, il suivit les conseils de l'abbé de Croxston, qui était aussi son médecin, se

[1] Annon. cont. Rog. Hoved.; Matthieu Pâris; Anon. cont. Rog. Hoved.

confessa, reçut le viatique, et ordonna ensuite de reconnaître Henri, son fils aîné, comme roi. A peine s'il put prendre connaissance d'une lettre signée de plus de quarante barons qui demandaient à se réconcilier. La mort le surprit si promptement qu'il n'eut que le temps d'exprimer à l'abbé son désir d'être inhumé dans l'église de Saint-Wulstan à Worchester. Il expira dans la nuit de la Saint-Luc l'évangéliste, âgé de cinquante et un ans, après avoir régné dix-sept ans cinq mois et quatre jours sur l'Angleterre. Cette mort subite accrédita des bruits d'empoisonnement. On rapporte qu'à l'heure de sa mort, un tourbillon de vent vint effrayer les habitants du lieu. Le bruit de plusieurs apparitions horribles consolida l'opinion que l'on avait généralement de lui. Cependant la foi pieuse espérait que quelques bonnes œuvres pourraient lui servir d'intercession devant le tribunal de Jésus-Christ. A peine avait-il fermé les yeux, sans être pleuré de personne, que les domestiques de la cour pillèrent ce qu'ils trouvèrent et se sauvèrent, de sorte que le châtelain de Newerk fut obligé de fournir ce qui était nécessaire pour couvrir le corps. Ses soldats l'accompagnèrent, les armes à la main, jusqu'à la cathédrale de Worchester, où l'on a découvert, il n'y a pas longtemps, ses ossements bien conservés et ses vêtements intacts, tels qu'ils sont copiés sur la pierre sépulcrale [1].

Jean était d'une taille petite, d'une mauvaise mine et la

[1] Matthieu Pàris; Anon. cont. Rog. Hoved.; Annal. Waverl.; Rad. Coggesh.; Matthieu Pàris. — Selon les uns, il aurait été empoisonné par un moine avec des poires fraîches, qu'il aimait beaucoup, parce qu'une abbesse, sœur du moine et belle femme, devait être livrée aux désirs criminels du roi. Le moine, rapporte-t-on, dit à son abbé : *Ignosce mihi, pater, et ora pro me, et auferam vitam iniqui a terra.* Selon d'autres, il aurait été empoisonné parce qu'il répondit à la question : Combien coûte le pain? Un *obolus.* Ce vil prix est cause que le peuple et les barons se révoltent volontiers contre moi. Si je vis encore une année et si je suis bien portant, le pain coûtera douze *oboli.* Knygton, de Event. Angl., in SS. rer. Angl., p. 2425. — Son corps se trouve au milieu de la nef de l'église. L'image du roi sur le cercueil de pierre est le plus ancien mausolée des rois anglais dans la Grande-Bretagne.

bassesse de son âme se représentait visiblement dans tout son corps. Ce fut un des hommes les plus méprisables, un des princes les plus abominables dont l'histoire fasse mention. Avide de posséder des pays du vivant même de Richard, il s'était efforcé de placer sur sa tête la couronne d'Angleterre, et il tint prisonnière Éléonore, sa nièce, pendant toute sa vie, parce qu'il craignait qu'en se remariant, elle ne rendît contestable son droit à la couronne ; cependant, par des luttes irréfléchies, il jeta la plus belle partie de ses possessions au pouvoir de Philippe. Il envahit légèrement le royaume voisin, et prit la fuite lorsqu'une armée marcha contre lui ; ou bien, quand il s'agissait d'une lutte sérieuse, il faisait dépendre le sort des villes assiégées du courage douteux et de la fidélité incertaine de soldats mercenaires. Il n'était pas plus habile dans les négociations que dans la conduite de la guerre ; pour lui, la ruse servait à remplacer tantôt la réflexion et la prudence, tantôt le courage [1]. Semer la discorde, était à ses yeux un acte plein de sagesse, et il espérait reconquérir par la violation de sa parole ce qu'il perdait par sa négligence. Dans les positions embarrassées, il se montrait tour à tour lâche et insouciant. Lui arrivait-il un message contraire à ses projets, il ne savait pas plus modérer sa colère que ses transports de joie, lorsque la nouvelle lui était agréable. Il craignait les hommes de mérite, n'avait d'affection pour aucun d'eux, et regardait l'influence qu'ils exerçaient loyalement pour le bien du pays comme une restriction de son pouvoir. Il est difficile de décider laquelle des deux a été la plus grande ou son extravagance, ou sa cupidité qui n'était pas exempte de prodigalité, principalement envers les étrangers, qui jouissaient seuls de sa confiance ; il sacrifia à l'une et à l'autre tous droits, toutes considérations, toutes obligations. L'évêque de Beauvais paya sa mise en liberté 600 marcs. Jean extorqua à l'abbaye de

[1] Rog. Hoven. ; Hume, II, 338 ; Berington, III, 159 ; Buchanan, p. 240 ; Rigord, c. 55 ; Chron. Turon. in Martene Thes., V, 1038 ; Albericus, 402 ; Matthieu Pâris, p. 183, 186.

Saint-Albin 1,000 marcs en une seule année; il conserva l'abbaye de Ramsay pendant sept années, parce que les moines ne voulaient pas élire un abbé qu'il avait désigné; beaucoup d'évêchés demeurèrent longtemps vacants, afin qu'il en perçût les revenus, ou bien il les conférait à des favoris pour de fortes sommes. De même qu'il enleva au comte de la Marche sa fiancée, de même il tendait des piéges aux femmes de la plupart des grands, et il se moquait d'eux quand il avait réussi à séduire leurs femmes [1]. Il ne dédaignait aucune perfidie, pas même les ruses les plus vulgaires, pour parvenir à de pareils buts. Comme la cruauté est souvent unie à la débauche, ces deux vices se trouvaient réunis en lui. Étant encore jeune homme, il fit décapiter la garnison d'Evreux tombée par ruse en son pouvoir, et fit planter sur des poteaux leurs têtes tout autour de la ville. Il chargea toujours les hommes les plus cruels des missions les plus inhumaines; et au lieu d'arrêter la fureur des soldats, il les encourageait; la férocité de sa rage ne respectait pas plus les lois humaines que les lois divines. On ne sera pas étonné d'apprendre qu'on accusait celui qui avait tué de sa propre main son neveu d'avoir fait pendre cent quatre-vingts enfants; on disait de lui que la foule de ses crimes ne pouvait se compter, et que plus on racontait sur sa personne des excès d'inhumanité, plus on y croyait. C'est pourquoi, à côté d'autres actes d'impiété qui lui étaient reprochés, le bruit qu'il avait déclaré la foi chrétienne une foi vaine et qu'il avait voulu se faire mahométan devait d'autant plus facilement s'accréditer.

Ce serait sortir des limites qui nous sont tracées par cette histoire que de décrire comment Henri, fils de Jean, fut reconnu à l'âge de dix ans, par l'influence active du légat, et que le nouveau pape prit aussi sa défense, en qualité de son

[1] Matthieu Pàris, p. 190, 170, 186; Anon. cont. Rog. Hoved. — Par un singulier hasard, Isabelle, sa femme, qu'il avait enlevée au comte Hugues de la Marche étant déjà fiancée, se maria avec celui-ci. Art de vérifier les Dates, X, 232. — Knyghton, de Event. Angl.; Albericus, p. 402.

suzerain; comment le clergé et les barons abandonnèrent bientôt insensiblement l'héritier du trône de France et se joignirent à leur légitime souverain ; comment la division intestine dans le royaume s'accrut, la guerre continua de ravager le pays, et néanmoins le parti du roi augmenta le nombre de ses partisans; une flotte française qui devait apporter des secours à Louis succomba; comment enfin celui-ci, se voyant menacé à Londres par les troupes du roi, conclut la paix, et s'étant réconcilié avec l'Église, et ayant été indemnisé pour les dépenses qu'il avait faites, s'embarqua le jour de la Saint-Michel de l'année suivante [1].

Sous la tutelle des puissants et ambitieux comtes de Lara, qui obtinrent subrepticement cette tutelle de Bérengère, sœur du jeune roi Henri de Castille, celui-ci devait épouser Mathilde, princesse du Portugal. Mathilde vint en Castille, en la compagnie de ses tuteurs; mais Innocent ne voulut pas consentir à ce mariage, et chargea les évêques de Burgos et de Palencia de le déclarer en son nom; alors Mathilde retourna chez elle, et vécut dans une virginité consacrée à Dieu [2]. Ces mêmes évêques avaient mission, de concert avec le doyen de Saint-Jacques, de faire encore une tentative pour réconcilier le roi de Portugal avec ses sœurs, au sujet du testament de leur père. Un des moyens de ramener la paix, c'était que les chevaliers du Temple prissent sous leur garde les villes contestées, au nom des princesses, et avec la réserve de tous les droits du roi. Si le roi avait fait injustement la guerre à ses sœurs, il leur compenserait tous les dommages; et celles-ci, au contraire, les lui compenseraient, si elles avaient résisté sans motifs à ses ordres. C'est d'après ces conditions que la querelle fut enfin accommodée.

Aussitôt que Guido de Montfort fut revenu du concile avec les évêques auprès de son frère, ils lui conseillèrent de demander au roi de France l'investiture des provinces conquises.

[1] Sa prompte expulsion ressembla à un miracle. Anon. cont. Rog. Hoved.
[2] Ferreras, IV, 111-117.

Simon trouva que ce conseil était très-sage, mais il voulut encore auparavant prendre possession du duché de Narbonne; comme l'archevêque montra autant de résistance que Simon à ne pas renoncer à ses droits, il en résulta entre eux une rupture ouverte qui provoqua des négociations infructueuses, des violences, des sentences d'excommunication et de nouvelles plaintes à Rome; la décision ne fut prononcée que l'année suivante [1]. Simon, avant de se rendre chez le roi, fit encore une fois prêter serment de fidélité par les bourgeois de Toulouse, à lui, à ses fils et à tous ses descendants; puis il prêta serment, le lendemain (8 mars), devant les consuls, le conseil et la bourgeoisie assemblés : « D'être un bon et fidèle seigneur « pour tous les hommes et femmes de Toulouse et de ses fau- « bourgs, en l'honneur de Dieu et de la sainte Église; de pro- « téger l'Église et tous les bourgeois dans leurs personnes et « leurs biens, cependant à la réserve du cours de la justice; « et dans le cas où il s'écarterait de l'un ou de l'autre de ces « points, le conseil des prudhommes doit le rendre attentif à « corriger l'abus et à ne pas tomber dans le péché du par- « jure [2]. » Après avoir fait revenir d'Arles les douze consuls qui s'y trouvaient encore en otage, il nomma un sénéchal pour administrer la ville et entreprit son voyage.

On lui rendit de grands honneurs sur toute la route [3], et il arriva à Melun auprès du roi, qui l'accueillit avec bienveillance; et après avoir prêté le serment de vassal, il reçut un diplôme daté de Pont-de-l'Arche, par lequel Philippe le reconnut son vassal pour les comtés de Narbonne et de Toulouse, et, pour les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, ainsi que pour tous les fiefs que le comte Raymond tenait du roi de France, à la réserve du droit de tout autre. Quelques jours après, le 10 avril, Philippe en donna connaissance à tous ses

[1] Lettre du pape Honorius III à l'archevêque. Gall. Christ., VI, 64.

[2] Hist. du Languedoc, III, 284.

[3] Suivant Petr. Vallissern, le clergé et le peuple de chaque ville serait allé à sa rencontre en chantant des chants solennels, et beaucoup de gens se seraient estimés heureux de pouvoir toucher ses vêtements. Hist. du Languedoc, III, pr. p. 252.

vassaux. Raymond parut alors avoir perdu, par ce dernier acte du suzerain, tout espoir de recouvrer son pays; et lui, oncle du roi de France, beau-frère de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, oncle des rois de Castille et d'Aragon, gendre du roi de Navarre, se voyait proscrit et fugitif, sans savoir où il trouverait un asile.

Mais le concile n'avait accordé à Simon que cette partie du pays que l'armée catholique avait conquise; l'autre partie, située sur le Rhône, avait été donnée par Innocent au jeune Raymond. Celui-ci vint avec son père à Marseille. Il rencontra les meilleures dispositions à lui accorder secours, et bientôt il reçut l'agréable nouvelle qu'Avignon voulait le reconnaître pour son seigneur. Ils firent leur entrée dans cette ville au milieu des acclamations de joie et des cris de : « Vive Tou- « louse, vivent le comte Raymond et son fils! » Tarascon embrassa bientôt aussi son parti, et plusieurs seigneurs du pays offrirent leur appui au jeune Raymond pour reconquérir la possession de ses ancêtres. On résolut de déclarer la guerre à tous ceux qui s'étaient emparés de ses biens, et notamment à Simon de Montfort. Plusieurs barons du pays amenèrent leurs troupes au comte; les bannières de nombreuses villes de la Provence et du comté Venaissin parurent à Avignon; des forces considérables se rassemblèrent; le jeune Raymond en prit le commandement en chef, tandis que Raymond le père se rendit en Aragon pour y demander aussi des renforts. Lors de son départ, tous les barons et seigneurs promirent solennellement d'assister fidèlement et loyalement son fils par leurs conseils et leurs armes [1].

L'un des historiens de ces événements observe judicieusement : « Tant que l'armée catholique ne combattit que pour « le rétablissement de la foi et pour l'oppression de l'hérésie, « tout lui prospéra à souhait; mais aussitôt que Simon eut « achevé de conquérir le pays, et qu'il le partagea entre ses

[1] Chroniques.

« compagnons (s'en réservant toutefois la suzeraineté), et que « par là le but primitif fut changé en un autre, et que les « Français laissèrent un libre cours à leur cupidité, et attri- « buèrent leurs victoires bien plus à leurs propres forces qu'à « la protection divine, alors le Seigneur leur prépara le calice « de sa colère à laquelle ils ne purent pas échapper [1]. » Plusieurs circonstances se réunirent effectivement pour rendre plus difficile la position des Français du nord dans le pays qu'ils avaient conquis. La décision du concile occasionna un juste mécontentement chez la plupart des barons; d'autres regardèrent cette affaire comme terminée; les renforts qu'on tirait tous les ans de la France ne furent plus envoyés. C'est ainsi que le nombre de ceux qui devaient contenir dans le devoir les habitants intraitables de cette vaste contrée, se trouva trop faible pour accomplir cette mission. L'affection pour l'ancienne maison régnante avait bien pu être comprimée un moment, mais non étouffée; c'est pourquoi elle éclata aussitôt qu'il se manifesta quelque espoir de succès; espoir qui se présenta dès que le jeune Raymond parut à la tête de plus grandes forces et vint assiéger Beaucaire, ville sur laquelle Simon de Montfort avait des droits douteux, d'après la déclaration donnée par Innocent contre lui.

Voici le résumé des événements qui suivirent : Simon essaya, en faisant les plus grands efforts, et unissant la bravoure à la ruse, de délivrer Beaucaire; mais il fut obligé de l'abandonner à son adversaire par un traité. Il porta ensuite le théâtre de la guerre sur les domaines du comte de Foix. Les habitants de Toulouse rappelèrent leur comte, et Simon assiégea en vain leur ville, sans parvenir à son but, pendant neuf mois entiers, malgré toute l'activité dont il avait donné tant de preuves pendant toute sa vie dans des expéditions semblables, et malgré les nouveaux renforts qu'il avait reçus de la France [2]. Car tout le pays d'alentour se souleva contre

[1] Guil. de Pod. Laur., c. 27.

[2] Après que le jeune Raymond et les fils de Simon de Montfort eurent combattu encore longtemps pour Tou-

lui, et les vivres arrivaient tous les jours en moindre quantité. Le 25 juin de l'année 1218, peu de semaines après la mort d'Othon, il reçut devant cette ville une pierre lancée par les balistes des assiégés, et qui le frappa si grièvement, qu'il eut à peine le temps de recommander son âme à la clémence du Seigneur [1]. C'est ainsi que finit ce héros vaillant et expérimenté dans l'art de la guerre, qui sacrifia tout pour sa foi, tout pour l'honneur de l'Église, mais qui dépassait souvent beaucoup les limites du droit par son ardeur à élever sa maison. Parmi les contemporains, les uns le vantent comme un martyr; d'autres, plus justes, l'accusent de cupidité et d'une trop grande indulgence pour les désordres de l'armée catholique. Mais la postérité le range avec raison parmi les capitaines illustres dont la France peut s'enorgueillir. Son fils Amalric fit inhumer son corps dans la cathédrale de Carcassonne, d'où il fut transporté plus tard (avec les siens) dans le couvent de Hautes-Bruyères, situé à une lieue de Montfort-l'Amaury, château de sa famille; et la tombe sur laquelle il fut représenté, les mains jointes et les regards dirigés vers le maître-autel, révèle cette vie dans tout ce qu'elle avait de sentiments les plus intimes et les plus profonds.

Le roi Henri de Constantinople, pendant un règne de onze années, gouverna avec une douceur dont les indigènes aussi bien que les Latins eurent à se féliciter. Il admit beaucoup de Grecs parmi ses troupes, et on en éleva un grand nombre aux dignités et aux fonctions publiques. Il lui était moins facile

louse, elle devint en 1229 la possession du roi Louis. Martene Thes., I, 493.

[1] Guil. de Pod. Laur., c. 30. — Petr. Vallissern, c. 66, dit qu'il fut tué dans une sortie que firent les assiégés. Simon se trouvait, selon sa coutume, à la messe du matin lorsque cette sortie lui fut annoncée, et il déclara qu'il ne se rendrait sur le champ de bataille que lorsqu'il aurait vu le corps de son Sauveur. Aussitôt que le prêtre eut levé l'hostie et dit le *nunc dimittis*, Simon quitta l'Église en s'écriant : « Allons à la mort pour Celui qui a « souffert la mort pour nous, » et se précipita dans la mêlée. Ayant cherché près des poteaux des retranchements un abri contre la grêle de pierres et de flèches qu'on lançait de la ville, il y fut atteint mortellement par une pierre ; et en mourant, il reçut encore cinq flèches dans le corps. Odor. Raynald. Annal.; Hist. du Languedoc, III, 304-305.

d'étendre l'Empire que lui avait laissé son frère, que de le conserver, de le consolider et de le protéger par des traités. C'est dans ce but qu'il avait su se procurer la paix avec ses ennemis les plus dangereux, en épousant une fille de Johannitius, roi des Bulgares; l'aversion des Grecs, toujours entretenue par les dispositions et les mesures ecclésiastiques, la conduite du petit nombre des chevaliers latins, les divisions qui régnaient entre ceux-ci et les différends qu'ils avaient avec les indigènes, empêchèrent Henri d'arriver à la complète pacification du pays. Dans une pareille situation, la mort de l'empereur, qui eut lieu le 3 juin dans la quarantième année de son âge, à Thessalonique, non sans soupçon qu'il avait été empoisonné, fut un événement déplorable pour l'empire des Latins [1]. Henri ne laissant point de descendants mâles, les barons élurent pour leur suzerain Pierre de Courtenay, dont le père, fils du roi Louis-le-Gros, avait épousé Élisabeth, héritière de Courtenay et d'Auxerre; par sa femme, Yolande de Flandre, Pierre de Courtenay était beau-frère des deux empereurs défunts. Il avait coopéré, douze années auparavant, à la prise de Constantinople, et avait pris une part distinguée à la victoire de Bouvines. Afin de soutenir sa couronne avec puissance et gloire, il enrôla des chevaliers et de l'infanterie. Mais, en traversant l'Épire, il disparut, ayant été fait prisonnier dans une embuscade que lui avait dressée Théodore, l'artificieux prince des Grecs, et mourut peu de temps après, sans avoir porté la couronne [2].

Innocent et le concile avaient espéré fonder, par l'élection d'un patriarche, non-seulement pour l'Église byzantine, l'ordre dont elle avait un si grand besoin, mais consolider en même temps la réunion chancelante de l'Église grec-

[1] Georg. Acrop., c. 16; du Cange, Fam. Byzant., p. 249; Mirens, Op. dipl., I, 110, not.

[2] Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, 115; Ep. VII, 147, 150. — Il mit en gages, pour enrôler des troupes, chez Hervé, comte de Nevers, son gendre, le comté de Tonnerre et la seigneurie de Coucy. Histoire de Constantinople, etc., p. 67. — Sa femme arriva à Constantinople, mais elle mourut de chagrin en 1219. Art de vérifier les Dates.

que avec l'Église romaine; ils n'avaient pas réfléchi que les formes extérieures et les institutions ne peuvent enfanter la vie, mais que c'est la vie, au contraire, qui crée les institutions et les formes. Or, le patriarche élu, quoique né en Occident, parut avoir aspiré sous le ciel de Constantinople cette opiniâtreté qui maintint le schisme de l'Église byzantine, et cette indépendance à laquelle les patriarches prétendaient vis-à-vis le pape; son élection par Innocent aurait dû cependant lui prouver le contraire. Peu de temps après avoir pris possession du siége patriarcal, il s'arrogea un droit égal à celui du pape; il envoya des ambassadeurs en qualité de représentants immédiats, érigea, selon son bon plaisir, des archevêchés, admit des appels qui appartenaient à Rome, et écarta complétement les décrets du concile; de sorte que le pape Honorius se vit forcé de lui demander compte de ces actes [1].

Du reste, les décrets du concile eurent pour résultat de pousser la publication de la croisade avec une nouvelle ardeur dans plusieurs royaumes. Un grand nombre des évêques et abbés, revenus dans leur pays, employèrent tous les moyens pour engager les grands et les petits, tous ceux qu'ils parvenaient à convaincre, à se croiser. Évrard, archevêque de Salzbourg, convoqua en Allemagne un synode de son diocèse afin de régler la contribution du vingtième des revenus ecclésiastiques pour les trois années prochaines. L'évêque Frédéric de Halberstadt parcourut lui-même le pays en croisé; il paraît que le célèbre maître Conrad de Marbourg a montré pour cette affaire autant de zèle qu'il en déploya plus tard pour d'autres missions; dans la haute Allemagne, ce fut maître Salomon de Wurzbourg qui s'efforça de rallumer l'enthousiasme pour les croisades. Dans l'évêché de Trèves, Innocent nomma l'abbé Regnier de Romersdoff et l'abbé de Villars prédicateurs et protecteurs de ceux qui faisaient vœu de se croiser. L'archevêque de Tyr vint en France et conféra sur cette

[1] Hist. Chronol. Patriarch. Constantinop., in Act. SS. mens. Aug., I, 148

affaire, dans une assemblée tenue à Melun, avec les prélats français. Innocent pouvait espérer que cet archevêque, qui avait une connaissance exacte de la situation de ces provinces et du besoin immédiat d'un secours puissant, emploierait une plus grande activité et obtiendrait un plus grand succès. Il l'obtint, en effet, parmi les bourgeois et les paysans, parmi la haute et la basse noblesse. Mais parmi celle-ci plusieurs, qui avaient vraisemblablement porté leur pensée sur l'Angleterre, demandèrent un sursis jusqu'à l'année suivante. Les bourgeois, de leur côté, comprirent qu'une expédition sans l'assistance des chevaliers serait infructueuse, et ils ne voulaient pas se joindre aux Allemands, parce qu'on ne pouvait espérer de voir régner une bonne intelligence entre les deux peuples. C'est ainsi que l'exécution de ce projet fut différée, malgré l'activité d'Innocent, et elle ne fut poussée peu de temps après qu'avec tiédeur [1].

Les villes maritimes de l'Italie étaient décidées à donner avec leurs vaisseaux le secours le plus efficace pour une nouvelle croisade. Un traité avait rétabli la paix entre Venise et Gênes. Venise rendit à ses rivaux, maintenant moins redoutables, l'ancienne juridiction et toutes les places qu'ils possédaient dans l'empire grec, sous Alexis; les Génois devaient payer aux Vénitiens un dédommagement de six mille Byzantines, et quinze cents au comte Alemanno; mais la lutte régnait encore avec une vive rancune entre Gênes et Pise, ainsi que la dissension entre les villes lombardes. Innocent espéra terminer tous ces dissentiments par des démarches personnelles [2]. Dans ce but, il se rendit au mois de mai à Pérouse, dans l'intention d'aller à Pise, et peut-être encore dans d'autres villes de la haute Italie, afin d'employer son autorité, sa dignité, toute la puissance de sa parole pour le rétablissement de la paix. Deux cardinaux reçurent préalablement mission de déterminer le

[1] Gervas. Præmonstr. abb. ep. 2; Hanzitz Germ. S., II, 322; Chron. Urspin; Gall. Christ., XIII, 655.

[2] Marin, IV, 196; Platina, Vit. Innoc.

podestat et le conseil de Pise à sacrifier leur inimitié contre les Génois au bien de la chrétienté. On leur répondit : Pise obéirait avec plaisir en tout au Saint-Père ; mais, après avoir essuyé déjà de si grandes injustices de la part des Génois, elle ne pouvait pas renoncer à la vengeance ; le moment favorable était arrivé ; elle ne voulait pas le laisser échapper, et, par conséquent, elle allait faire les préparatifs [1].

Quelque désagréable que fût cette nouvelle, Innocent n'abandonna cependant pas son projet, il avait confiance dans l'autorité du chef de la chrétienté et dans son crédit personnel. Mais, pendant son séjour à Pérouse, il fut attaqué d'une fièvre tierce qui le quitta promptement, mais dégénéra, par l'ignorance des médecins [2], en une fièvre aiguë. Il en souffrit plusieurs jours, sans soupçonner le danger de la maladie, et sans s'abstenir des oranges dont il avait coutume de manger toujours en quantité. Il s'en suivit une paralysie [3], un assoupissement et la mort [4]. Innocent mourut le 16 juillet de l'année 1216, dans la cinquante-sixième année de son âge, après avoir occupé le siége de saint Pierre pendant dix-huit années, six mois et sept jours. Il fut inhumé dans la cathédrale de Pérouse, dédiée à saint Laurent. Toute trace de son mausolée a déjà disparu depuis très-long temps ; et ses ossements, réunis à ceux d'Urbain IV et de Martin IV qui s'y trouvaient aussi enterrés, reposent, depuis l'année 1615, dans une urne, et une simple inscription [5] annonce que cette urne contient les restes de ce pape, dont un contemporain a dit : *La gloire de ses actions remplit la ville du monde et le monde* [6]. Les souverains les plus importants qui ont vécu sous le règne d'Innocent, avec lesquels il eut les relations les plus multipliées,

[1] Chronicle di Pisa, in Murat. SS. Suppl.

[2] Albericus.

[3] Paralysi percussus.

[4] Albericus.

[5] Ossa
Trium Romanorum Pontificum
Qui Perusiæ obierunt.
Innoc. III. Urb. IV. Mart. IV.
a. MCCXVI. a. MCCLXIV. a. MCCLXXII.
Ab hujus templi Sacrario
Huc translata.
Anno MDCXV.
(Communiqué par M. le comte Pompeo Litta.)

[6] A la fin des Gesta, dans Baluze.

l'avaient précédé dans la tombe, ou l'y suivirent immédiatement. Parmi les premiers, furent le landgrave de Thuringe, Alphonse roi de Castille, Eric fils de Knud de Suède, Henri empereur de Byzance; parmi les autres : Jean d'Angleterre et l'empereur Othon; Philippe de France et Waldemar de Danemarck seuls lui survécurent pendant deux années.

Innocent était de moyenne taille. La proportion de ses formes [1] relevait la grâce des traits de sa figure, dont l'œil brillant reflétait sa nature intérieure. Étant d'une complexion délicate et se livrant à une activité qui surpasse presque toute imagination, il fut attaqué plusieurs fois de graves maladies. Toutes les qualités d'un excellent homme, d'un grand souverain, d'un chef distingué de la chrétienté, d'un véritable Souverain-Pontife [2], se trouvaient réunies dans sa personne. Il possédait une grande pénétration qui lui faisait prévoir facilement la suite des événements [3], une mémoire fidèle, heureuses dispositions qu'il avait su féconder [4]; son éruditon était telle qu'il est rare d'en rencontrer une aussi vaste mêlée à une pareille vie d'affaires. Ayant des sentiments élevés, l'ambition des grands projets [5], il se montra courageux et persévérant dans leur exécution [6]; la résistance, loin d'ébranler sa ferme volonté [7], la retrempait, comme c'est le propre des grands caractères [8]. Il répondait aux questions avec circonspection, sans précipitation [9]; il agissait de même et ne se laissait pas prévenir par le premier rapport qu'il entendait. Grâce à sa prudence habile jointe à sa gravité et à sa supériorité intellectuelle, aucun obstacle ne l'effrayait, aucun danger ne l'arrêtait, aucune offense et aucune bravade, mais bien l'obéissance et le respect pouvaient seuls le faire fléchir [10]. C'est pourquoi

[1] Günther, Hist. Constantinopl., c. 9.

[2] Baluz. præf. ad Ep. Gesta, c. 42.

[3] Gesta, c. 83.

[4] Joh. Villani Chron., V, 23.

[5] Baluz. Præfat.

[6] Gesta, c. 1; c. 30.

[7] B. Berlaci Chron., in Dobner Monum. hist. Bohem., I, 128.

[8] Hist. epp. Antissiodor. Registr., 153.

[9] Matthieu Pàris Vit. Abb. S. Alb., p. 76.

[10] Vit. Innoc. qui précède l'édition

il était sévère contre les récalcitrants, plein de bienveillance pour les humbles, inflexible là où il ne s'agissait que du droit, bon lorsqu'il ne s'agissait que de miséricorde [1]. Ennemi de toute méchancheté et de tout crime [2], il aimait cependant mieux croire le bien que le mal chez les hommes [3]; et, quoique naturellement emporté, il était cependant tout aussi promptement disposé à l'indulgence, et préférait pouvoir faire plaisir par bonté [4], que d'être obligé de blesser par sévérité. Son amour de la justice [5] se manifestait ouvertement dans les grandes comme dans les petites choses [6]; de sorte que cet amour était une résolution incarnée, pour ainsi dire, dans toute sa vie, et dans sa volonté de ne jamais dévier ni à droite ni à gauche de ce qu'il reconnaissait comme juste [7]. Cependant il n'agit dans aucune affaire importante, il ne prit aucune détermination grave, sans avoir consulté les cardinaux, et il dit lui-même qu'en toutes choses il aime mieux être conseillé que de donner des conseils [8].

Mais il n'y a point de véritable grandeur intellectuelle sans être en même temps morale; ce n'est que là où toutes les deux se font équilibre, que se montre l'homme réellement supérieur. En appréciant l'éminente valeur morale d'un homme, il faut s'enquérir avant tout de l'existence de trois qualités, sans lesquelles cette valeur n'existe pas, savoir : la reconnaissance, l'amitié et l'appréciation du mérite des autres. Innocent possédait ces trois qualités et il le prouva par ses actes. Il était affable et familier dans le commerce de la vie. Il menait une vie simple. Si, dans ses sermons, il tonnait contre les fins gourmets parmi les ecclésiastiques [9],

de ses œuvres, Magn. Chron. belg., Gesta, c. 141.

[1] Ep. I, 182.

[2] Günther, Hist. Cptana, Registr., 154.

[3] Chaque fois que Raymond vint à Rome et que Pierre d'Aragon s'employa pour lui, les ordres d'Innocent adoucirent la conduite sévère des légats contre Raymond.

[4] Günther, c. 9.

[5] Qu'on se rappelle qu'il donna de l'argent à ses adversaires dans Rome même, afin de pouvoir suivre un procès contre son propre frère. Gesta, 137.

[6] Günther.

[7] Ep. I, 357, 317.

[8] Myster. Missæ, V, 2.

[9] Dominica prima in Quadragesima sermo.

contre ceux qui dissipent la propriété de l'Église [1] ; s'il se plaignait en disant : « Hélas ! combien d'ecclésiastiques de nos « jours sont haut placés dans l'Église, mais qui ont peu ou point « de mérite [2] ! » Ce n'étaient pas des paroles ronflantes prononcées dans le but de produire une impression passagère, mais elles étaient l'épanchement d'une conviction personnelle qui pouvait déclarer franchement : « Malheur à moi, si je « suis un mercenaire, si les devoirs de ma dignité sont en « contradiction avec ma conduite, si mes actions diffèrent « de mes paroles, et que par là je devienne la cause de la « perte d'un grand nombre, au lieu de servir pour leur sa- « lut [3] ! » Il savait associer la gravité de la vie à la gaieté ; il aimait à être spectateur des jeux amusants et à prendre part aux fêtes publiques [4]. Sa modestie ne permit pas que des présages que des hommes pieux prétendaient avoir eus au sujet de sa future élévation, fussent consignés dans les annales [5]. Personne ne trouvait rien à reprendre dans sa vie. Les contemporains reconnurent qu'aucun de ses prédécesseurs ne pouvait lui être comparé, ni sous le rapport de la grandeur intellectuelle, ni sous le rapport de tout ce qu'il a exécuté [6] ; et, quoique l'expression de « *pape très-pieux* » ait été comme une formule de chancellerie, on a cependant soutenu que son administration sur la chaire de saint Pierre réfute la foule des calomnies si légèrement exprimées contre ceux qui ont occupé ce siége [7].

On pourrait lui reprocher d'avoir placé souvent une trop grande confiance dans ses légats, et de s'être laissé entraîner par leurs rapports à des mesures qui n'auraient pas été approuvées par son amour de la justice, s'il avait eu une connaissance impartiale des circonstances. Mais il faut admettre aussi que, dans les administrations étendues, il est nécesaire

[1] In festo D. Laurentii sermo I.
[2] In festo D. Sylvestri P. M. sermo.
[3] Dom. II post Pascha, sermo II.
[4] Chron. Foss. nov. ; Bussi, Ist. di Viterbo, p. 114.
[5] Gesta, c, 6.
[6] Günther ; Rigord, c. 66.
[7] In Innocentii constit. Decret, etc., Præf. opp., p. 244

que celui qui se trouve à leur tête confie une grande partie de son pouvoir à d'autres; et, à moins de multiplier le désordre et de paralyser toute l'action de l'autorité, lorsque des obstacles surgissent partout contre elle, il est forcé d'accorder à ses agents une confiance qui ne doit pas être ébranlée par des accusations légèrement accueillies.

On a cité comme une preuve de sa vie irréprochable, que rien de ce qu'il a ordonné n'a été changé, et que, sous tous les rapports, il pourrait être compté au nombre des saints [1], quoiqu'il ait été révélé, dit-on, à sainte Luitgarde, qu'Innocent se trouvait en purgatoire pour trois motifs, que l'auteur de la vie de cette sainte ne voulut pas faire connaître par vénération pour un si grand pape. On rapporte même qu'Innocent a avoué à cette sainte que, sans l'intercession de la sainte Vierge, intercession qu'il devait à l'érection d'un couvent en son honneur, il aurait eu à souffrir les peines de la damnation éternelle.

Afin de réunir en un seul cadre les traits de l'esprit dominant et les formes extérieures du gouvernement de l'Église sous Innocent, il nous faut montrer d'abord quelles étaient ses convictions sur l'essence du Christianisme et sur l'importance de la papauté dans l'Église visible.

Il reconnut pieusement Jésus-Christ comme la plénitude de toute grâce, il s'avoua lui-même son serviteur; il regarda tout ce qui lui réussit comme le fruit d'une assistance supérieure; il confessa tout acte de sa vie, tout accroissement de l'autorité du Siége apostolique, toute délivrance d'un danger pour le Saint-Siége, comme provenant d'une direction particulière du chef invisible dont il est le représentant indigne. S'il avait constamment devant les yeux, comme point central de toutes ses convictions et de toutes ses actions, la grandeur et le fardeau de la dignité [2] à laquelle il avait été appelé [3], d'un autre côté, il eut foi en Dieu qui a assisté David, dans le Seigneur qui a

[1] Platina, Vita Innocent.
[2] Ep. I, 1.
[3] Ibid.

élu Pierre après avoir été renié trois fois par lui, pour paître ses brebis [1]; il vivait dans la ferme certitude que le Seigneur veut agir avec lui, non selon ses péchés, mais selon sa grande miséricorde, selon son saint et glorieux nom qu'il invoque [2]. Car il était intimement convaincu qu'il n'est pas permis à quiconque est appelé à des fonctions épiscopales, d'y renoncer, quelque pénibles ou difficiles qu'elles soient, puisque la renonciation est presque égale à un reniement du Christ [3]. Il sentait combien il avait un besoin particulier de la grâce divine, afin de pouvoir exercer, à la gloire et à l'honneur de Dieu, et pour le bien de la chrétienté, la haute fonction dont les devoirs lui paraissaient presque dépasser ses forces [4]. Et ces devoirs se représentaient à lui d'autant plus imposants, et dans une étendue d'autant plus grande qu'il reconnaissait qu'au jour du dernier jugement il lui serait demandé compte des âmes de tous les hommes sur lesquels il avait eu occasion d'agir [5]. Ainsi donc, suivant lui, comme autrefois une branche et de la manne étaient déposées, avec les tables de la loi, dans l'arche d'alliance, de même il devait y avoir deux choses dans le pape : la connaissance des lois divines, la sévérité de la punition et la bonté de la grâce, afin de répandre sur les blessures le vin et l'huile [6]. Toute l'importance et la plus haute mission des fonctions papales, ainsi que de toutes les fonctions épiscopales, lui parurent, ainsi qu'à toute l'antiquité chrétienne, exprimées dans ces paroles du prophète : Je t'ai institué sur les peuples et les royaumes, afin que tu arraches, détruises, dissipes, édifies et plantes. Il se demande à lui-même s'il se réjouit davantage de ces paroles ou de celles qui lui sont adressées dans la personne de saint Pierre : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux! Les premières doivent inspirer plus de crainte que de joie; car il est dit : Un jugement sévère

[1] Epit. I, 1.
[2] Registr. 149.
[3] V. la lettre à l'évêque de Vercelli, qui fut élu patriarche de l'Église de Jérusalem dans le moment le plus critique pour cette Église. Gesta, 88 et l. VII.
[4] In VII Ps. Pœnitentiæ præm.; Ep. I, 499.
[5] Ep. XV, 106.
[6] Ep. XVI, 130.

sera rendu contre les supérieurs; et, plus tu es haut placé, plus tu dois être humble en tout[1]. Quand ensuite il considère le pape comme le sel de la terre, il est saisi à cette pensée, non pas tant par l'influence divine qui pénètre et conserve tout, laquelle est signifiée par cette image, que par cette attention sévère qu'il doit porter sur lui-même, afin que le sel ne perde pas sa force intérieure ni dans la foi, ni dans la vie. « Priez, « frères et fils, disait-il à ce sujet au clergé assemblé, priez, gé« missez dans vos pieuses prières vers le Père de toute miséri« corde, pour que Celui qui annonça à saint Pierre : J'ai prié « pour toi, afin que ta foi ne chancelle plus, excite en moi, son « indigne successeur, cette foi qui est active dans l'amour, en « l'honneur de son nom, pour le salut de mon âme, pour le « plus grand bien de l'Église universelle[2]. » Ce fut précisément la hauteur sur laquelle le pape était placé au-dessus des autres hommes, qui rappela à Innocent la gravité de ses fonctions et de ses devoirs, sa grande responsabilité envers Celui à qui seul il avait un compte à rendre; « car le péché du prêtre « (à plus forte raison du prêtre suprême) est égal à celui de « tout le peuple[3]. »

Dans de tels sentiments, Innocent voulut que l'intercession de toutes les églises se joignît à ses prières pour implorer l'assistance divine[4]; que tous les religieux de tous les Ordres adressassent des prières instantes au Dieu fait homme, afin qu'il dirige ses pas dans les voies de la vérité, afin qu'il pense et fasse ce qui peut servir à la gloire du nom de son Seigneur, au salut de sa propre âme et au plus grand bien de toute l'Église, afin que soit glorifié non pas lui, mais le nom de Celui qui est glorifié dans ses saints[5]. Il recommanda en particulier aux religieux de l'Ordre de Cîteaux de l'aider par leurs prières à le soulager du fardeau des fonctions de pasteur[6]; et, lors de la consécration de l'autel dans l'église d'un couvent des re-

[1] In consecr. Pont. M. sermo III.
[2] In consecr. Pont. M. sermo IV.
[3] In consecr. Pont. M. sermo I.
[4] Ep. I, 436.
[5] Ep. I, 176.
[6] Voyez livre II.

ligieux de cet Ordre, il imposa pour condition qu'on le recommanderait toujours, pendant la messe, à la miséricorde de Jésus-Christ [1]. Ce furent ces sentiments qui purent seuls le convaincre que la solution des questions concernant la foi lui était inspirée par le Très-Haut lui-même, non en suivant les efforts de sa raison, mais en s'adressant à Dieu par ses prières [2].

La position élevée et l'influence universelle d'un chef de la chrétienté, à cette époque, avaient besoin des forts contre-poids d'une piété véritable et de l'humilité, pour ne pas se laisser entraîner par l'orgueil. « La plénitude du pouvoir qui est en « nous, nous engage à la prévoyance, écrit-il, et par celle-ci « à avancer notre perfection [3]. » Une des preuves combien il était fortement convaincu de l'influence puissante de son autorité (à laquelle il unissait une connaissance claire des hommes et des choses), se trouve dans la mission qu'il donna à Philippe de France pour l'exécution des mesures de répression contre le roi d'Angleterre. De même que dans cette résolution le succès ne put le détourner de la ligne droite, de même aussi l'adversité, la menace des dangers, ne purent ni l'arrêter, ni le décourager. Sa conviction, qui le soutenait avec une confiance inaltérable au milieu de tous les changements de fortune, était que Celui qui veilla sur saint Pierre marchant sur les vagues de la mer, Celui qui pria pour l'apôtre afin que sa foi ne devînt pas chancelante, ne permettra pas que sa nacelle, quoique battue par de fortes vagues, fasse naufrage; bien au contraire, il changera l'ouragan en un temps calme, le vent du nord en vent du sud, et il dirigera d'autant plus miraculeusement avec sa main droite la barque, au moment même où les flots menaceront de l'engloutir et les vents de la briser [4]. Une telle soumission à la volonté du Tout-Puissant pouvait seule considérer les malheurs dans la Terre-

[1] Ep. XI, 124.
[2] Prima collect. decret. Innocent. in Baluz. ed., t. I, p. 544.
[3] Ep. I, 418.
[4] Ep. I, 559.

Sainte, les afflictions de toute la chrétienté, comme des suites de l'impiété, de l'esprit mondain des hommes, et de l'éloignement de Dieu [1], et regarder l'offre du Sacrifice salutaire comme un moyen de réconciliation avec la Majesté divine dans les temps calamiteux [2]. Innocent pensait (ce qui est un antidote sûr contre l'orgueil humain) que, comme l'oiseau est né pour voler, de même l'homme est né pour souffrir, mais en même temps aussi pour soutenir une lutte persévérante contre le mal et la puissance des ténèbres [3]. Les esprits les plus élevés de tous les siècles ont envisagé le côté sérieux de la vie comme une fonction donnée par Dieu, lequel accorde l'instruction, les lumières et la force nécessaires pour la gérer fidèlement. Telle est la doctrine du Christianisme; il ne peut pas y avoir de doctrine supérieure à celle-là. Les événements extraordinaires au milieu desquels tout, dans la vie, se complique de ruses, d'égoïsme et de bassesse, servaient aux hommes qui vivaient des mêmes convictions dont était rempli le cœur d'Innocent, à conserver la noblesse morale, la grandeur intérieure, la loyauté et la probité, qui ont toujours rencontré dans les temps les plus malheureux un asile sacré au sein de quelques âmes.

Innocent, ainsi que le devait un véritable chef de la chrétienté, donna, au milieu de l'affluence des affaires les plus diverses, la première place à la direction de l'Église. Avec quelle joie il se serait vu dispensé des autres occupations que nécessitaient l'ordre, la tranquillité du domaine temporel de l'Église romaine [4] ! Car, depuis son élection, il avait la connaissance claire de deux buts auxquels il subordonna tous les événements, tous les autres efforts : les secours pour la Terre-Sainte et le perfectionnement de l'Église, quant à la moralité et à la dignité des personnes [5]; à cela se joignit encore le but d'assurer à l'Église, sous tous les rapports, une plus grande

[1] Ep. V, 25.
[2] Ep. XI, 102.
[3] Ep. X, 202.
[4] Gesta, c. 17.
[5] Gerv. Præmonstr. abb. Ep. 3.

indépendance du pouvoir temporel. Il parvint à écarter l'influence des rois sur les élections des évêques partout où cette influence existait encore, de sorte qu'il en annula plus d'une à cause de l'intervention des souverains; il insista pour que la succession des prélats défunts de l'Allemagne, et partout où cet usage subsistait encore, ne fût plus à l'avenir recueillie par le trésor du souverain de ces pays; et il obtint, peu de temps avant sa mort, que Frédéric renonçât aux revenus de la première année des évêchés et abbayes vacants. L'évêque de Bergen lui-même trouva protection auprès d'Innocent contre ses diocésains qui faisaient le commerce avec l'Islande, et qui refusaient de lui payer la dîme qu'ils lui devaient pour ce commerce [1]. Il se montra tout aussi vigilant pour que les ecclésiastiques ne fussent traduits nulle part devant les tribunaux séculiers, ou qu'ils ne fussent pas chargés d'impôt par les princes. L'Église était à ses yeux un royaume qui n'a point de frontières, dans lequel il n'y a point de distinction de peuples, sur lequel aucun souverain ne possède de droits.

S'il défendit l'Église au dehors, il se montra aussi son ordonnateur et son gardien à l'intérieur. Comme tel, il envoya souvent des cardinaux munis des pouvoirs les plus étendus, afin de faire une enquête sur la situation de l'Église, afin de régler ce qui avait besoin de l'être, d'accommoder les différends, d'extirper les abus et d'assister principalement les couvents par leurs conseils et leurs secours ou par des redressements [2]. Nous avons vu dans la querelle au sujet de la chapelle de Lambeth [3], les nombreuses décisions rendues sur les droits des primats et des métropolitains, et que là où il s'agissait d'anciens droits et de priviléges, l'autorité d'un archevêque ne pouvait pas anéantir le droit des moines. Dans la foule des évêchés répandus sur toute la chrétienté, lors des translations et des élections

[1] Ep. I, 217.
[2] Vinc. Bellov. Spec., XXIX, 101.
[3] Voyez livre II.

contestées et parfois aussi contraires aux règles de l'Église, lors des enquêtes, vérifications et décisions à exécuter, le pape était le point central auquel tout le monde avait à s'adresser, la source d'où découlaient toutes les dispositions à prendre. Nous avons déjà montré comment il alliait la douceur à la sévérité par rapport aux translations. Lorsque Évrard, évêque de Brixen, fut appelé à l'archevêché de Salzbourg, il procéda contre celui-ci comme contre Conrad de Hildesheim. Évrard obéit, se retira et fut réélu dans une nouvelle élection. Mais il refusa d'accepter et alla à Rome; c'est là seulement que son élection fut confirmée, afin qu'il reconnût que l'arche d'alliance conserve le bâton et la manne [1]. Innocent répondit aux prières que le roi de Hongrie lui adressa en faveur de son beau-frère, pour l'élection duquel les chanoines avaient espéré que l'autorité de sa famille suppléerait au défaut d'âge [2] : « Les services que les prédécesseurs du roi ont rendus à l'É-« glise sont, sans contredit, grands et importants, de sorte « que nous nous regardons obligé à une bienveillance parti-« culière envers vous, et nous vous portons une affection sin-« cère. Mais il serait contraire à notre honneur et désavanta-« geux à la dignité de l'Église de nous écarter des institu-« tions existantes. Cette élection fait partie aussi des affaires « de l'empire d'Allemagne, sur lesquelles nous attendons un « rapport de la part de nos ambassadeurs. Dans une occasion « plus favorable, et, si l'élu possède les capacités requises, « nous accéderons avec joie à la prière du roi, si les conve-« nances le permettent [3]. »

Toutes ces mesures concernaient les relations extérieures. Un exemple de l'évêque de Ségovie prouve combien Innocent tenait avec soin à la dignité morale qui est la base essentielle sur laquelle repose l'Église. Cet évêque, homme grave et pieux, n'avait su empêcher un jour l'affluence turbulente du peuple dans le chœur, au milieu de la messe, qu'en chassant

[1] Vita Innocentii.

[2] Ussermann, Ep. Bamb., p. 128.

[3] Dobner, Monum. hist. Boh., II, 358.

la foule avec sa crosse. Un jeune homme qu'il avait atteint resta un mois entier malade ; toutefois, il portait des pierres, travaillait dans les vignes et fréquentait les cabarets. Enfin, on persuada à un médecin ignorant qu'on devait ouvrir le crâne du jeune homme ; celui-ci mourut uniquement de cette opération, d'après le témoignage des médecins instruits. Quelques ennemis de l'évêque en attribuèrent la cause au coup qu'il avait donné au jeune homme. Mais l'évêque s'abstint lui-même de la célébration de la messe, par scrupule de conscience, et en informa le pape. Innocent répondit : « Il faut « que tu répares de nouveau, par des œuvres reitérées de « piété, l'oubli que tu as fait des paroles apostoliques : un « évêque ne doit pas frapper. » Il ordonna ensuite d'exécuter une enquête rigoureuse, d'entendre des médecins et des chirurgiens jurés, se fit délivrer un rapport qu'il examina sévèrement, le fit ensuite publier devant tout le peuple; alors seulement il permit à l'évêque d'exercer ses fonctions [1].

Ses ambassadeurs étaient réprimandés [2] quand ils demandaient trop pour leur entretien ou lorsqu'ils voulaient opprimer d'une autre manière ceux chez lesquels ils étaient envoyés. Aussi Innocent éprouvait-il de la satisfaction quand il apprenait qu'ils n'acceptaient point de présents [3] et qu'ils n'étaient à charge à personne. Il déclara les chanoines de Bamberg déchus de leur droit électoral pour trois ans, à cause de l'élection d'un évêque beaucoup trop jeune. Lorsque Eckbert vint ensuite à Rome et exposa comment les choses s'étaient passées, Innocent se refusa cependant à déclarer l'élection valable. Ce ne fut que lorsque les cardinaux le convainquirent de la nécessité, de l'urgence et de l'utilité de la confirmation, qu'il céda [4]. Ce n'est ni la chair et le sang, pensait-il, mais le mérite et le savoir, qui doivent élever au sacerdoce, et particulièrement aux rangs élevés [5]. Il fut surtout sévère, comme

[1] Ep. XII, 138.
[2] Murat. Antiq., VI, 459.
[3] Registr. 148.
[4] Hoffmann, Annal. Bamb. in Lud. SS.
[5] Gesta, c. 98, à l'occasion du traité

l'avait été aussi Grégoire VII, contre les ecclésiastiques qui étaient parvenus aux bénéfices par des moyens condamnables, tels que des dons d'argent ou des conventions inconvenantes. Il exigea des archevêques de marcher, sous ce rapport, sur ses traces, et de réprimander les fautes des prélats et des ecclésiastiques du bas clergé, sans aucune distinction [1]. Aucun ecclésiastique, et bien moins encore s'il est haut placé, ne doit se souiller par une basse cupidité [2]. Tout ce que le clergé de Rome entendait dans les sermons du pape, le clergé de toute la chrétienté pouvait le lire dans ses lettres : c'était une exhortation constante à la gravité, à la dignité morale de la vie ; des avertissements d'éviter toute contradiction entre la doctrine et la vie, la paresse, l'orgueil, l'intempérance, la cupidité et l'avarice. « Combien, dit-il un jour dans un sermon, com- « bien de prêtres n'ont pas été damnés pour cause d'avarice. « Prenez pour exemple saint Laurent ; il conserva des trésors « dans son église dont la richesse tentait les princes mêmes : « mais il ne les garda pas pour lui ; il ne les donna pas à ses pa- « rents ; mais il les distribua aux pauvres. Pénétrez-vous de cet « exemple, vous qui employez le bien de Jésus-Christ pour « votre propre luxe, ou qui l'employez d'une manière déme- « surée à l'enrichissement de vos parents, qui négligez vos « pauvres et qui ne faites pas attention aux indigents [3] ! »

Tant d'ordonnances générales ou particulières, tant de décisions prises, témoignent combien Innocent avait à cœur de voir quiconque appartenait à l'état ecclésiastique mener une vie honorable, avoir des mœurs pures et une conduite irréprochable. Toute coutume louable de l'Église trouva protection auprès de lui [4]. Toute disposition prise pour le bien du diocèse fut confirmée [5], toute amélioration approuvée et maintenue. Il ne négligea pas même tout ce qui devait diminuer le

du patriarche Thomas avec le sénat de Venise.

[1] Würdtwein N. Subs., II, 26, à l'archevêque de Mayence.

[2] Ep. I, 334.

[3] In festo S. Laurentii sermo I.

[4] Ep. I, 473.

[5] Ep. II, 49.

scandale public parmi les laïques [1]; diverses innovations qui pouvaient apporter plus de solennités aux usages établis, plus d'ordre dans la vie [2] furent confirmées ou introduites. Les papes ne regardaient pas comme chose peu importante une décision à donner sur l'organisation intérieure d'une maison de Dieu, sur la position d'un autel, lorsque les opinions n'étaient pas d'accord [3]. Quand un évêque avait des scrupules ou des doutes en matière de foi, en affaires de conscience, en questions juridiques, le pape était consulté. Le conseil qui s'assemblait autour du chef de l'Église examinait, décidait de pareilles questions.

Parmi les vingt-huit cardinaux qui existaient à l'époque de l'élévation d'Innocent, trois seulement lui survécurent : le Romain Guido de Papa, qui avait été promu à la même époque qu'Innocent par Clément III, le cardinal Cynthius Cenci, et Censio Savelli, qui lui succéda sous le nom d'Honorius III. Innocent lui-même appela dans ce conseil suprême de l'Église, en huit nominations différentes [4], environ trente-six ecclésiastiques [5] qui se distinguaient, soit comme évêques dans la direction des églises, soit auprès du Siége apostolique, par leur prudence et une capacité éprouvée, ou qui joignaient à ces qualités la réputation de théologiens profonds [6] ou de jurisconsultes consommés [7], ou bien qui pouvaient glorifier par leurs vertus le centre de la chrétienté ; mais, parmi ces cardinaux, vingt-quatre seulement [8] ont vu la vacance du Siége apostolique. Il éleva trois de ses amis au cardinalat, dont un remplaça son successeur sous le nom de Grégoire IX. Attendu la bienveillance qu'il témoigna aux religieux de Cîteaux, et eu égard aux nombreux

[1] Ep. I, 112.

[2] La proclamation du mariage dans les églises. Plank, Hist. de la Société de l'Église chrétienne.

[3] Steph. Tornac. ep. 104.

[4] La promotion la plus nombreuse est de l'année 1205, pendant laquelle il nomma neuf cardinaux. En 1198 et en 1206, il en nomma chaque fois six.

[5] Palatii Fast. S. A. E. Card.

[6] Comme Étienne Langhton et Robert Courçon.

[7] Pierre de Mora.

[8] Du temps de l'élection d'Honorius, vingt-sept cardinaux vivaient encore, parmi lesquels se trouvaient les trois nommés ci-dessus.

hommes d'affaires sortis de leur sein, nous ne devons pas nous étonner de voir cinq des cardinaux nommés appartenir à cet ordre; trois portaient l'habit de bénédictin [1], et deux étaient de l'ordre des chanoines réguliers. Naturellement, la plupart d'entre eux étaient Italiens; étant plus rapprochés du pape, ils pouvaient se faire remarquer plus facilement par lui que les ecclésiastiques des autres pays. Les deux Anglais qui figuraient dans ce nombre prouvent assez clairement que l'entrée dans le collége des cardinaux pour les ecclésiastiques d'autres pays ne dépendait que d'une connaissance suffisante de leurs personnes [2]. Trois autres cardinaux étaient Français, un était Allemand, et un autre probablement Espagnol.

Mais non-seulement les cardinaux se réunissaient autour du chef de l'Église pour délibérer sur les affaires et les expédier; ils étaient chargés des affaires les plus importantes, et, en outre, une grande partie d'entre eux se trouvait en ambassades dans tous les royaumes, tant en Occident qu'en Orient. Innocent appelait auprès de lui, de tous pays et de tous les rangs de la hiérarchie, tout ecclésiastique chez lequel il reconnaissait de bonnes intentions et de la capacité [3]. Quand il remarquait, dans une occasion quelconque, la prudence ou les qualités éminentes d'un prêtre étranger, il prenait des informations sur lui [4]; car il estimait toute personne qui se distinguait par l'intelligence, le savoir et la piété. Il était en correspondance avec plusieurs personnages de ce genre, et savait ensuite les employer utilement dans les occasions importantes pour le bien de l'Église [5]. Il nomma plusieurs jeunes ecclésiastiques aux fonctions de chapelains, de notaires, de sous-diacres, de vice-chanceliers, d'expéditionnaires de bulles; il leur donnait par là le moyen de se former aux affaires, d'acquérir de l'expé-

[1] Il y en a qui prétendent que le cardinal Pelagius était aussi un bénédictin; ce qui peut être révoqué en doute.

[2] Étienne Langton et Robert Courçon.

[3] Par exemple Gervais, abbé des Prémontrés.

[4] Matthieu Pâris Vit. abb. S. Alb., p. 76.

[5] Gall. Christ., IX, 647.

rience, et les introduisit ensuite, comme cardinaux, dans le conseil suprême de l'Église [1], et les nomma, suivant leur mérite, à des archevêchés et à des évêchés [2]. Il assigna quelques bénéfices auprès des églises d'autres pays à des ecclésiastiques honorables et instruits, surtout quand ils étaient pauvres. Le séjour de Rome ne parut pas digne d'envie à tous ceux qu'il appela et qui habitaient les contrées du Nord [3].

Innocent (toutes ses actions dans les diverses circonstances et les divers événements des dix-huit années de son règne nous en font foi) dirigeait avec sévérité et énergie le gouvernement de l'Église, et comme chef de l'Église chrétienne en général, et comme clef de voûte de tout l'édifice hiérarchique, et avec la conscience que la force du centre féconde la vie dans toutes les parties éloignées, et maintient l'unité de l'ensemble. On en voit, sous le premier rapport, les preuves les plus évidentes dans sa conduite envers le roi de France, dans ses efforts pour assurer partout à l'Église cette position par laquelle sa dignité extérieure devait être le type de sa dignité intérieure; dans les mesures décisives qu'il employait contre les hérétiques; dans la franchise avec laquelle il parlait partout aux princes et aux rois; dans sa disposition à prendre la défense de tout opprimé; à se montrer fidèle protecteur de tous ceux dont les droits étaient lésés. Sous l'autre rapport, aucun mérite, aucun rang, même aucune intimité personnelle ne pouvaient garantir des réprimandes bien méritées. Quelque bienveillantes que fussent généralement les lettres qu'il adressait aux évêques, elles étaient sévères et souvent écrasantes quand il les adressait à ceux qui obscurcissaient par quelques égarements l'éclat moral de la dignité qu'il désirait conserver intact. Il regardait tous les évêques comme ses frères, et lui-même comme le premier évêque appelé à exercer une surveillance paternelle sur eux [4].

[1] Une liste de ces ecclésiastiques dans Gesta, c. 147.

[2] Nouv. traité de Dipl., V, 286.

[3] Gesta, c. 147.

[4] Joh. Aureliacensi Dom. Pap. (Al. III) scriptori, Steph. Torn. ep. 84.

Il y avait donc dans le Christianisme une autorité qui unissait et liait tous ceux qui le professaient; les droits de tous étaient placés sous sa garde; les devoirs de tous étaient déterminés, consacrés par cette autorité : c'est là ce qui constitua et maintint un gouvernement du monde qui respectait le droit légitime dans la sphère attribuée à chacun; qui laissa le prince agir librement dans ses rapports avec ses sujets; mais, lorsqu'il ne s'agissait que des lois concernant simplement les hommes, en dehors de toute position sociale, ce gouvernement, ou plaçait le prince au niveau de tout autre homme, ou sauvait son autorité. Le pape et les rois devaient se considérer comme les serviteurs de Dieu pour la vérité et la justice. Mais, comme la justice est l'application de la vérité à toutes les relations de la vie, et que la vérité elle-même est la connaissance de la justice éternelle, la base, la source et l'origine de toute action et de toute volonté humaines, le pape pouvait, tant qu'il se rapprochait de cette justice éternelle, rappeler avec raison aux rois qu'ils ne peuvent construire avec sûreté que sur ces fondements, ne faire dériver tous leurs actes que de cette source. « Puisque tu as reçu, écrivait Innocent au roi de Hongrie, le « glaive temporel du Seigneur pour punir les criminels et « pour la gloire des fidèles, tu dois regarder comme un devoir « de protéger les orthodoxes et d'humilier, par les fonctions « de juge que le ciel t'a confiées, les hérétiques, qui s'efforcent de secouer le joug de l'Église[1]. » Non-seulement Innocent, mais les rois les meilleurs considéraient comme le principal devoir des princes de défendre en tout l'Église, le fondement inébranlable du salut et de la foi. « Rien n'est plus « glorieux pour un prince que de veiller sur la paix de « l'Église. S'intéresser à elle, c'est régner; et celui qui protége « les églises, vénère Jésus-Christ en elles[2]. » Le droit d'exhorter les princes, de les avertir, de les réprimander, était pour chaque pape une obligation grave, suivant la conscience

[1] Au roi Emeric de Hongrie, in Dobner Monum., II, 326.

[2] Dipl. de Guillaume II, roi de Sicile, in Rocch. Pirrh. Eccl. Panorm.

qu'il avait de sa position entre Dieu et les hommes. Innocent, rempli du sentiment de ces devoirs, pouvait écrire aux rois : « Plus tu es haut placé, plus tu dois t'humilier profondément « devant le Seigneur, afin qu'il t'élève le jour où il te visitera. « Si tu ne t'adresses pas à Celui qui connaît les cœurs, il ne « s'adressera pas non plus à toi, et tu ne peux rien sans « lui [1]. » — « Nous devons nous opposer de toutes nos forces « à ce que les fils de l'Église ne se séparent pas, par des actes « hostiles, de la grâce de Dieu, et ne scandalisent pas toute « l'Église. Nous écrivons ainsi, non pour instruire le roi dans « ce qu'il connaît suffisamment, mais afin d'exprimer le zèle « de nos intentions [2]. » — « Nous avons des sentiments inva- « riables, une résolution inébranlable ; ni les dons, ni les « prières, ni l'amour, ni la haine, ne peuvent nous détourner « du droit chemin [3]. » — « Ce qui n'est pas valable en vertu « de la loi, nous ne pouvons l'approuver pour complaire à des « sollicitations royales ; il ne nous est pas permis, pour nous « montrer complaisant, d'employer deux poids et deux me- « sures, et d'offenser pour un roi de la terre le roi des cieux [4]. » Beaucoup de princes, surtout quand ils savaient qu'ils avaient attiré l'attention du pape par un de leurs actes, s'informaient comment ils étaient notés à Rome, et de ce qu'on y pensait d'eux. C'est pourquoi nous considérons comme une parole inspirée par une profonde appréciation des devoirs du pontificat, ce que le cardinal Gratien adressa à Henri II, roi d'Angleterre : « Seigneur, faites trêve à vos menaces ; nous ne les « craignons pas ; car nous appartenons à un pouvoir qui a « coutume de commander aux empereurs et aux rois [5]. »

Nous avons montré par la conduite du pape envers Philippe de France, Jean d'Angleterre et Raymond de Toulouse, comment une sentence était prononcée contre des rois et des princes quand ils violaient les commandements de l'observa-

[1] Ep. I, 487, au roi de Jérusalem.
[2] Ep. I, 4 ; XI, 182.
[3] Ep. I, 171.
[4] Ep. X, 39.
[5] Palatii Fast. Card., I, 333.

tion desquels aucune grandeur ne pouvait se dispenser, ou quand ils voulaient diriger leur puissance contre l'Église [1]. Des princes orthodoxes et sincèrement dévoués à la foi chrétienne regardaient comme un devoir, après leur couronnement, de témoigner au pape par des ambassadeurs leur dévouement à sa dignité, et de lui exprimer leur résolution de rester des membres fidèles de l'Église [2]; et le glaive bénit et le chapeau de pourpre que le pape envoyait aux rois, comme signe qu'ils se constituaient protecteurs de l'Église [3], excitaient à cette époque une aussi grande joie que quand, de nos jours, un prince accorde un de ses ordres, en signe d'amitié, à un autre prince.

L'existence d'un pouvoir basé sur les principes de la plus haute moralité et sur une influence divine et immédiate, pouvoir assez étendu et assez grand pour empêcher les luttes des rois et des états libres, ou pour les concilier, ne pouvait-il pas être appelé bienfaisant? Innocent du moins essaya de réaliser cette mission ; et ce n'était pas chez lui une vaine parade de mots, quand il se qualifiait le représentant du Conciliateur suprême des hommes [4]. Si le rêve d'une paix universelle pouvait s'exécuter, elle ne serait possible qu'à la condition de voir une autorité spirituelle, haut placée, et généralement reconnue, examiner et accommoder les différends entre les rois et les peuples, s'interposer entre eux comme médiatrice et conciliatrice, et faire marcher toutes les forces de la chrétienté contre celui qui, confiant dans sa propre puissance, ne voudrait pas respecter les sentences de cet arbitre suprême [5]. C'est ainsi que l'autorité d'Innocent parvint à fonder la paix entre les rois de Castille et de Portugal mena-

[1] Summonte, Storia del regno di Napoli, l. IX, c. 12, cherche à montrer que le pape a le droit d'excommunier les princes et de les dépouiller de leurs états.

[2] Alexandre d'Écosse le fit. Boethius de reb. Scot., p. 289.

[3] En 1202, à Guillaume, roi d'Écosse.

[4] Registr. 185.

[5] Le prieur Geroho de Raitenpuch fonda sur cette idée le plan d'une paix universelle.

cés par les Maures. La crainte seule des moyens de discipline ecclésiastique détermina le roi de Navarre à rendre à son beau-frère, Richard d'Angleterre, quelques châteaux qui appartenaient à Bérengère, femme de celui-ci. Innocent s'attachait particulièrement à réconcilier les villes d'Italie, aussitôt qu'il apprenait que quelque différend avait éclaté entre elles, ou du moins à en adoucir les conséquences. Nous en avons rapporté plusieurs exemples dans le cours de cette histoire; nous pourrions en raconter encore un grand nombre d'autres. Innocent, dans le but de la paix, voulut sacrifier à la réconciliation entre Othon et le roi de Sicile, à celle de l'empereur avec le Saint-Siége, et au repos de la chrétienté, tous les dommages que l'Église romaine avait essuyés de la part des Allemands.

Si nous examinons la légèreté de tant de grands seigneurs de cette époque dans leurs mariages, nous devons reconnaître aussi comme bienfaisante une autorité qui, si elle ne put pas empêcher l'ardeur effrénée des sens de briser un lien sacré, sut, toutefois, quand des plaintes arrivaient, accorder protection à celles qui étaient indignement traitées. Tant que le pape conserva sa position libre et indépendante, il reconnut comme son devoir de procurer la victoire au bon droit et non à la force, dans toutes les relations de la vie. Du reste, Innocent se posa aussi des limites sous ce rapport, et nous ne connaissons pas une seule circonstance dans laquelle il les ait dépassées; il n'évoqua jamais une affaire devant son Siége que sur une plainte déterminée ou sur l'appel fait par l'une des parties à sa décision, car lui seul était impartialement placé au-dessus des personnes.

Les orphelins des princes trouvèrent également en lui protection et appui. Après la mort d'Émeric, roi de Hongrie, le pape somma tous les évêques d'empêcher, par les moyens de discipline ecclésiastique, tous ceux qui en voulaient à la personne ou aux revenus du jeune roi Ladislas, d'exécuter leurs desseins; tous les évêques devaient se réunir pour protéger le

jeune roi. « Nous remplissons sur la terre, écrit-il à André, « oncle du roi, les fonctions de Celui qui dit par la bouche « du prophète : Tu seras le protecteur des orphelins; c'est « pourquoi nous vous invitons, en votre qualité de tuteur, « d'avoir soin des revenus du royaume, afin qu'ils ne soient « pas diminués, et que la noblesse et le peuple demeurent « fidèles au roi. » — Après la mort de Pierre d'Aragon, Simon de Montfort fut obligé de remettre l'héritier de Pierre à la garde des barons, conformément à la décision d'Innocent [1].

Lorsque les comtes de Lara eurent enlevé la tutelle de Henri de Castille à Bérengère sa sœur, et qu'ils formèrent le projet, au grand détriment du pays, et uniquement pour assurer leur pouvoir, de marier le jeune prince royal avec Mathilde de Portugal, qui aurait pu être la mère du jeune prince, ce fut Innocent qui déjoua ce projet et déclara le mariage nul et non valable, pour cause de trop proche parenté [2]. Nous avons déjà raconté comment les filles du roi de Portugal trouvèrent chez le pape seulement une protection et une garantie pour conserver leur héritage.

Livrées souvent à la cupidité, à l'aversion et à la violence de leurs parents, les veuves des rois rencontrèrent aussi défense et appui auprès de celui dont l'autorité ne faisait aucune acception de personnes. André, roi de Hongrie, ayant promis certains revenus à Constance, veuve de son frère, Innocent l'exhorta à la laisser jouir de ces revenus, et que c'était ainsi qu'il s'acquerrait de l'honneur devant les hommes et de la gloire devant Dieu. Jean d'Angleterre enleva à Bérengère, veuve de Richard son frère, toute la succession de celui-ci, et Innocent s'employa en sa faveur avec cette persévérance qu'il déployait dans tout ce qu'il entreprenait. « Nous remplaçons, « écrivait-il, à la vérité sans le mériter, les fonctions de Celui « vers lequel s'élèvent les larmes des veuves, et qui a promis

[1] Gesta Com. Barcin., c. 26.
[2] Vet. Chron. S. Ferdin., in Act. SS. 30 Maij.

« d'exaucer leurs prières [1]. » Des contestations sur les successions furent portées quelquefois devant le Siége apostolique. Philippe et Robert de Courtenay, fils de Pierre, empereur de Constantinople, disputèrent les comtés d'Auxerre et de Courtenay à Mathilde leur belle-sœur. Honorius III, successeur d'Innocent, nomma des arbitres; et, comme ceux-ci ne parurent pas impartiaux à Mathilde, elle en appela à Rome [2].

Non-seulement les princes, mais les peuples aussi et de simples individus trouvèrent à Rome protection pour leurs droits ou défense contre des oppressions. Hugues, roi de Chypre, avait exilé sans jugement et sans droit Gauthier de Montpellier, autrefois son tuteur et administrateur du royaume, et s'était emparé de ses biens. Gauthier, pour ne pas nuire à la Terre-Sainte, ne voulut pas avoir recours à la force, mais il se plaignit auprès d'Innocent. Celui-ci chargea le patriarche de Jérusalem d'intercéder auprès du roi, pour qu'il permît à Gauthier de rentrer dans le royaume, et pour que Gauthier témoignât à Hugues l'honneur et lui rendît les services qui lui étaient dus [3].

Il porta partout son attention sur la sûreté des routes [4]. — « Il convient au pouvoir suzerain, écrit-il au roi de Hongrie, de « veiller à ce que chacun puisse circuler librement dans le « royaume, afin qu'on ne pense pas que le pays manque d'un « souverain, lorsque les sujets portent leurs mains sur le bien « d'autrui. » Les évêques, ayant devant les yeux l'exemple du pape, croyaient qu'ils devaient aussi protéger la tranquillité de leurs pays, empêcher tout désordre, le pillage et les troubles, comme tout ce qui nuisait au bien-être de leur troupeau [5]. Les nations commerçantes ayant des différends avec les souverains des côtes sur lesquelles elles faisaient leur négoce, avaient aussi recours au pape. — L'altération des monnaies parut si indigne

[1] Ep. XI, 223.
[2] Art de vérifier les Dates, XI, 227.
[3] Ep. XIV, 104.
[4] Regist. 152.
[5] Le concile d'Avignon place le repos du pays et la sûreté des routes sous la surveillance des évêques. Conceil. Avenion., dans Mansi Concil.

pour un prince chrétien aux yeux d'Innocent, et une charge si pesante pour les sujets, qu'il imposa le retrait de ces monnaies, sous peine des moyens de discipline ecclésiastique [1]. Des lois contre les faux monnoyeurs furent rendues par les papes; le droit de battre monnaie était accordé par ceux-ci. Il paraît également que les papes concédaient des droits de péage, ou veillaient à ce qu'aucun péage ne fût établi sans la permission du suzerain du pays. Quelques conciles avaient porté des décrets énergiques contre des impôts trop élevés [2]. Non-seulement des défenses furent fréquemment rendues en général contre l'usure, faite principalement par des juifs, mais dans les cas de plaintes spéciales, des ordres de punition et des instructions sévères furent adressées aux évêques qui devaient, même quand il n'y avait pas accusation, former la plainte lorsque des renseignements certains leur étaient parvenus [3]. Rien ne parut de trop faible importance à l'attention d'Innocent, qui prit même en considération une ordonnance des maîtres ès arts de Paris au sujet d'un vêtement décent [4], et interdit aux chevaliers allemands le manteau blanc, afin qu'on ne les confondît pas avec les Templiers [5].

Cette noble mission de la Papauté fut, il est vrai, souvent rabaissée dans les siècles suivants par des motifs vils, ramenée à des buts temporels et cupides; ce qui est une triste preuve que l'institution la plus sublime et la plus bienfaisante ne peut être appliquée par les hommes, d'une manière toujours exempte de blâme et toujours conforme à sa véritable nature! Un écrit composé peu de temps après la mort de notre grand pape, déclare, qu'Innocent avait été si puissant par sa parole et ses actes, que s'il avait vécu seulement dix années de plus, il eût réduit toute la terre sous son pouvoir, et répandu sur tous les peuples une seule croyance [6].

[1] Ep. II, 28; IX, 219, parle de l'altération des monnaies en Pologne.
[2] Raumer, V, 446.
[3] Ep. X, 61.
[4] Ep. XI, 174.
[5] Spondan. Annal. 1210, n° 41.
[6] Memoriale potest. Regiens., Murat. SS., VIII, 1078.

Les affaires les plus nombreuses et les plus graves pour l'Église concernaient l'administration du droit ecclésiastique. Innocent se distingua dans cette matière non-seulement par un zèle constant, mais encore par une application sévère et impartiale à tous les cas qui se présentaient. « Devant nous, dit-il dans une lettre, il n'y a point d'acception de personnes, nous devons décider entre un homme et un autre selon la justice [1]. » Il crut devoir maintenir les dispositions raisonnables de ses prédécesseurs, parce qu'un changement trop fréquent des ordonnances excite le mécontentement [2]. Il arriva cependant parfois, attendu la foule des affaires, l'éloignement des pays, et l'impossibilité de mieux connaître le véritable état des choses, qu'un parti plus rusé ou plus audacieux triompha injustement sur le droit, et qu'une connaissance plus exacte d'une affaire permettait de rectifier ou d'annuler une décision antérieurement rendue [3]. Innocent apparaît dans la demande de divorce faite par le roi de France contre Ingelburge, affaire qui dura tant d'années, comme connaissant parfaitement et défendant les lois de l'Église, et comme un homme d'une probité sévère, qu'aucune considération, aucune position ne pouvaient déterminer à violer ni les formes légales et bien moins encore la vérité et la justice. Lorsque le roi de Bohême eut répudié sa femme et fit maltraiter les députés des archevêques de Magdebourg et de Salzbourg, chargés de traiter cette affaire, Innocent les encouragea et leur recommanda de faire encore une fois une enquête [4]. Mais les rois trouvaient chez lui tout autant de protection contre les prétentions exagérées du haut clergé; car le saint Apôtre enseigne ce que l'on doit aux rois, surtout aux rois orthodoxes, dévoués à l'Église. Lorsque les évêques d'Orléans et d'Auxerre parurent en personne à Rome avec leurs plaintes contre le roi [5], Innocent

[1] Manrique, Annales de l'Ordre de Cîteaux, V, 239.

[2] Ep. I, 357.

[3] Clément III avait déclaré l'évêché de Durham indépendant de l'archevêché d'York. Célestin annula cette décision comme ayant été surprise.

[4] Hansitz, Germ. S., II, 316.

[5] Voyez livre XV.

leur déclara que son intention n'était pas d'attenter aux coutumes et aux droits du royaume, et qu'ils devaient s'y soumettre [1]. Quelles que fussent les raisons spécieuses par lesquelles l'archevêque de Coloczk s'arrogeait le droit de collation des prieurés royaux, elles ne purent faire approuver sa conduite; le roi devait conserver ce qui appartenait au roi [2]. L'archevêque de Bordeaux crut posséder dans les grandes richesses de son église un motif de refuser la subordination à son primat de Bourges qui était pauvre, et de ne pas se présenter à un concile que celui-ci avait convoqué. Innocent approuva la suspension qui avait été prononcée contre l'archevêque de Bordeaux; cependant il lui parut préférable de choisir la voie de la conciliation plutôt que celle d'une décision juridique. — Malgré l'éminente position à laquelle il éleva Étienne, archevêque de Cantorbéry, malgré toute l'énergie avec laquelle il le défendit contre Jean, Étienne ne put cependant faire réussir une affaire en faveur de laquelle il produisit des diplômes accordés par Alexandre III, mais dont on ne trouva ni copies dans les archives du pape, ni aucune trace dans les annales, et qui furent découverts faux, après les avoir examinés avec soin. Innocent déclara devant le concile que les diplômes étaient faux, et les déchira de sa propre main. — Le roi de Bohême appuya des motifs les plus puissants le désir d'avoir un archevêché dans son pays; le roi de Hongrie s'employa aussi pour lui dans ce but; mais ni ces raisons, ni le mécontentement que les chanoines de Mayence s'étaient attiré à cette époque par l'élection de l'évêque Léopold de Worms, ne purent empêcher Innocent de demander avant tout l'avis de ces chanoines; car on devait prendre en considération non l'autorité du demandeur, mais le salut des âmes. Il voulut de même faire donner des sûretés à l'évêque de Passau lors de l'érection d'un évêché à Vienne. Celui-ci craignait que le duc Léopold n'employât des fiefs et des biens situés dans son domaine de

[1] Rigord, c. 50.

[2] Dobner, II, 326.

Passau pour réaliser la promesse d'une dotation de **1000** marcs de revenu. Innocent déclara au duc, qu'il ne consentira à sa demande, que lorsque la dotation sera réalisée, de manière à ce que Passau n'éprouve aucun détriment dans son temporel. Un jour, toute l'autorité d'un couvent ne put parvenir à invalider les droits des pauvres; l'indigence ne pouvait faire tomber personne dans le mépris [1].

Innocent savait respecter les droits des autres comme il savait exercer et défendre les siens. Quoique l'évêque de Strasbourg lui eût demandé personnellement la consécration, parce que le retard faisait naître des dommages à son diocèse, il l'adressa néanmoins à son archevêque, car il ne voulait pas porter préjudice aux droits d'un métropolitain. « Croyez certainement, écrit-il au conseil de Pise, que nous voulons « maintenir vos droits avec autant de force que nous en emploierons pour ne pas laisser diminuer les nôtres. » Innocent agit avec la même conscience comme seigneur suzerain. Il accorda aux villes de son État toutes les libertés qu'elles avaient anciennement possédées, tous les droits qu'elles avaient exercés, toutes les faveurs qu'elles avaient acquises de ses prédécesseurs. Il confirma aux habitants de Bénévent l'affranchissement des impôts fonciers, et leur assura le droit de pâturage et de chauffage à une demi-journée de distance de leur ville. Il est probable que, dans les affaires moins importantes, il a aussi rendu hommage à ce principe manifesté par la réponse donnée à un ambassadeur vénitien chargé de demander, si pour agrandir l'église de Saint-Marc, il ne serait pas permis d'abattre une ancienne église : « L'Église et le Saint-Siége ne « peuvent jamais consentir à ce qu'on fasse quelque mal, « mais, si le mal est fait, ils savent pardonner [2]. »

Nous avons vu comment Innocent s'efforça, dès le commencement de son règne, de rétablir le patrimoine de saint Pierre,

[1] Gall. Christ., II, 63; Ep. XV, 136; W. Thornt. Chron., p. 1867; Hansitz Germ. S. I, 352; Ep. X, 34; XV, 126.

[2] Ep. XIII, 193; XII, 151; Sanuto, Vite di Duchi di Venez.

et de le faire garantir par les empereurs. Il exigea des évêques et des abbés une attention semblable pour la conservation de leur bien temporel; car chez ces derniers, la décadence de la discipline marcha fréquemment de pair avec celle des possessions. Sa vigilance sur la conservation de tous les droits du chef de l'Église était encore plus grande, précisément parce que ses relations étaient plus importantes et plus étendues. L'évêque de Passau avait composé un écrit qui paraissait attaquer l'autorité suprême du Siége apostolique; il fut obligé de signer une déclaration attestant qu'il avait fait revêtir cet écrit de son sceau, par imprudence, et qu'il désapprouvait tout ce qu'il renfermait de contraire aux droits d'un successeur de saint Pierre. L'archevêque de Rouen s'était permis, en sa qualité de métropolitain sur Avranches, d'instituer dans cet évêché l'archevêque de Tours passé à ce diocèse; mais de pareilles translations, les papes se les étaient toujours réservées. L'évêque avait déjà exercé depuis quelque temps ses fonctions, lorsque Innocent s'éleva contre cet empiétement sur les droits du pape, et suspendit les deux archevêques de leurs fonctions ecclésiastiques. Une pareille sentence fut rendue, par un motif semblable, contre le patriarche d'Antioche et l'évêque de Tripoli; mais ceux-ci ayant avoué que la chose s'était passée par ignorance et ayant prié le pape d'user d'indulgence, la sentence fut annulée [1].

La plupart des questions litigieuses de toute la chrétienté étaient déférées à Rome par la voie de l'appel. Innocent ne favorisa pas l'appel, parce que souvent une partie en profitait pour fatiguer l'autre, pour lui enlever l'envie ou les moyens de continuer les procès. Le bas-clergé ne trouva que dans l'appel au pape protection contre des accusations injustes ou contre l'oppression de la part de leurs chefs; mais l'abus de l'appel facilita aussi aux moines le moyen de se soustraire à leurs supérieurs et de relâcher les liens de la discipline [2].

[1] Ep. I, 105, 249, 291, 293, 386, 498; Registr. 110; Gesta, c. 43.

[2] Steph. Torn. E. 177. — L'abbé Hugues de Saint-Denis au pape Cé-

Par cette appréciation de la manière dont Innocent dirigeait l'Église, nous pouvons juger et de l'influence qu'il acquit sur les princes et les peuples, et de la riche variété et de la haute importance des affaires qui affluaient à Rome de toutes les parties de la chrétienté. Innocent lui-même dit à ce sujet : « Une foule d'affaires diverses pèse sur nous. Il nous faut exa- « miner des projets sur la manière de remédier à la décadence « de la religion ; aider les opprimés à rentrer dans leurs droits ; « donner avis sur diverses questions ; tantôt envoyer des lé- « gats *à latere*, soit pour rétablir la paix entre ceux qui sont « désunis, soit pour veiller sur les besoins des diverses églises « et provinces ; tantôt porter notre attention sur les moyens de « préparer des secours pour la Terre-Sainte. C'est pourquoi « nous ne pouvons pas toujours manifester dans la cathédrale « du prince des apôtres cette vénération que nous désirerions « bien lui témoigner [1]. » « Le devoir des fonctions apostoli- « ques, écrivit-il à l'archevêque de Compostelle, par lequel nous « nous devons aux sages et aux non sages, accable notre âme « par tant d'affaires si diverses, émousse notre esprit, paralyse « notre pénétration, au point que nous savons à peine ce que « nous devons répondre à tes paroles profondes et tendres. « Pour pouvoir le faire, nous sommes obligé de dérober par- « fois une heure aux affaires qui nous surchargent plus que « de coutume, et de renoncer même à nos heures de loisir. » Ces occupations immenses, graves et variées l'enlevèrent quelquefois même aux fonctions ecclésiastiques, surtout à la prédication, à laquelle il se livrait très-souvent ; et, quand il en était empêché par un motif indispensable, il disait en se plaignant : « Dois-je omettre ce que je puis faire, parce que je n'ai pu « exécuter ce que je voulais ? Non ! celui qui ne peut atteindre « au but, doit aller aussi loin qu'il lui est possible [2]. »

Chaque matin, aussitôt qu'il avait dit la messe, il se rendait

lestin III. Félibien, Hist. de Saint-Denis, p. 210.

[1] Ep. I, 536.

[2] Prim. coll. decret. Innoc., tit. I ; sermo in Dom. Læt. ; sermo die Dom. in Quadrages ; Ep. II, 207.

au consistoire; autour de lui siégeaient les cardinaux, et en face, d'autres ecclésiastiques et religieux distingués. C'est là qu'il recevait les suppliques de ceux qui s'adressaient à lui pour avoir des secours, de quelque pays qu'ils fussent. Quiconque présentait une demande était assuré d'une réception amicale; quiconque faisait une proposition pour l'abolition de quelques abus, ou pour des concessions de grâces en faveur de quelques églises, ou pour une meilleure organisation des ordres religieux, pouvait espérer être écouté favorablement. Les séances du consistoire étaient publiques trois fois par semaine, et consacrées chaque fois au rapport et à la décision des questions juridiques les plus importantes; cet usage, interrompu depuis longtemps, avait été rétabli par Innocent; dans ces séances, il consacrait la plus grande attention à toutes les questions présentées, les examinant toutes avec la plus minutieuse exactitude, exigeant les rapports, les preuves, les témoignages, les documents les plus détaillés. L'exposition et la réplique pour éclaircir une affaire, se faisaient sans crainte de fatiguer le pape; mais celui qui cherchait à fonder sa demande ou sa défense plus sur l'ornement du discours que sur le poids de ses preuves, s'abusait. La pénétration d'Innocent voyait à travers l'enveloppe, et un simple exposé ne diminuait en rien, à ses yeux, la force des preuves. C'est ainsi qu'un jour Guillaume, abbé de Saint-Omer, qui avait dissipé deux abbayes, et s'était emparé par le pouvoir des laïques de celle de Prémontré, ne remporta, malgré toute sa confiance dans son éloquence, contre les preuves claires présentées par l'abbé Gérard, que sa destitution et le renom d'un habile bavard. Quelle que fût la force d'une accusation et des préventions d'Innocent, il oubliait tout, aussitôt que le réclamant prouvait son innocence, ou reconnaissait et rétractait son erreur. L'amour du pape pour la justice passait au-dessus des formalités ordinaires, au point que, sur des prières instantes, il permit de faire encore de nouvelles enquêtes sur des affaires déjà jugées [1].

[1] Chron. Andrens., in d'Achery Spicil., t. II; Gerv. Præmonstr. Ep. 3,

Aussitôt que des parties arrivaient à Rome, elles étaient obligées de se faire annoncer au pape, qui les adressait à un rapporteur. Du reste, des procureurs, des avocats, des conseils, dont le nombre était souvent considérable pour une seule partie, cherchaient à s'emparer de pareilles affaires, à les embrouiller, à les traîner en longueur. On avait souvent recours à la corruption, afin de gagner les conseils et les procureurs de l'autre partie, ou du moins pour les déterminer à ne pas se défendre avec tant de force; car les parties paraissaient dans le consistoire accompagnées de leurs conseils. Les procureurs avaient beau avoir recours à diverses ruses, assaillir Innocent de toutes sortes de raisons, il ne se laissait ni surprendre, ni égarer, ni diriger par eux.

Quand on rapportait des procès dans le consistoire, les parties, qui étaient souvent présentes elles-mêmes, avaient liberté pleine et entière de dire tout dans leur demande et dans leur réplique, pour poser le point de droit de la cause; car rien ne devait être décidé sans un examen approfondi, et bien moins encore personne ne devait être jugé sans être entendu, même dans le cas où il s'agissait de l'orthodoxie de la foi. Les parties entendues, Innocent se retirait ordinairement avec quelques cardinaux dans un appartement voisin; c'est là que les pièces du procès étaient présentées et examinées avec soin; on y appelait parfois aussi l'une ou l'autre partie pour donner des explications, et chaque fois le pape exhortait avec force chacune d'elles à ne pas s'écarter de la vérité. Cela fait, Innocent rentrait dans la salle du consistoire, se plaçait sur son siége, les cardinaux à côté de lui; un profond silence régnait. Il faisait préalablement les déclarations nécessaires, et permettait aux avocats d'exposer de nouveau les raisons de droit, ce qui demandait parfois plusieurs jours dans les cas importants[1].

in Hugo S. Antiq. Monum.; Ep. XV, 221, sur le divorce de la reine d'Aragon; Gall. Christ., IX, 647; Rhetor, Vita Gervasii Abb. Præmonstr., in Hugo S. Antiq. Monum., t. I; Chron. Mont. Serens., p. 107.

[1] Cela eut lieu pendant trois jours consécutifs dans le procès du couvent

Quand enfin il regardait l'affaire comme suffisamment éclaircie, ou elle était remise à trois ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient toujours un ou deux cardinaux, selon la gravité de la question, pour donner une décision, toujours soumise à la confirmation ou à l'approbation du pape; ou bien l'affaire était confiée, sur la demande des parties, à certains ecclésiastiques chargés de faire un rapport; seulement après, la sentence était prononcée par le pape lui-même; il ne manquait jamais de faciliter la réconciliation des parties. C'est ainsi qu'il donna à l'abbé d'Andres, qui avait gagné un procès contre le couvent de Charost, une lettre pour l'abbé de ce couvent, par laquelle il le priait de la manière la plus amicale et la plus affable, d'oublier toute colère et toute inimitié, et de se réconcilier avec amour.

Pendant la durée des procès, il faisait souvent venir dans son cabinet quelques-unes des parties dont la probité lui inspirait de la confiance; il s'entretenait amicalement avec elles, leur témoignait de l'intérêt pour ce qui leur était arrivé, et se faisait donner des éclaircissements sur ce qui n'avait pas été suffisamment expliqué dans les rapports. Il ne refusait pas non plus d'entendre la pauvre veuve qui ne savait pas même exposer ses droits; mais dans ces entretiens il s'efforçait toujours d'amener un accommodement [1]. Il savait bien que souvent une partie s'attachait à enchaîner la partie adverse par des retards et des dépenses d'argent; car la marche du procès exigeait que celui qui avait porté une affaire à Rome attendît pendant quarante jours son adversaire, et il ne pouvait être admis à obtenir une décision qu'après l'expiration de ce délai. Il arrivait souvent que le délai était dépassé; il s'agissait alors de faire parvenir des plaintes à Innocent par l'intermédiaire des avocats, particulièrement par un cardinal, alors on pou-

de Charost contre celui d'Andres, à la chronique duquel nous sommes redevables de ces renseignements précieux sur la manière dont Innocent traitait les affaires et dont il agissait avec les personnes qui venaient à Rome.

[1] Ep. XI, 99; Chron. Mont. Serens., p. 109; Ep. X, 31.

vait être sûr que l'affaire serait jugée. Quand enfin le pape était obligé de porter une sentence, il le faisait toujours avec connaissance du droit canon, dans laquelle aucun de ses prédécesseurs et successeurs ne peut lui être comparé, avec une pénétration qui excitait l'admiration générale, et avec un amour de la justice qui ne laissait aucun doute ni sur l'intelligence, ni sur la droiture d'Innocent.

S'agissait-il d'expédier des bulles ou des brefs, il n'en laissait partir aucun sans s'en être fait donner lecture. Doué d'une mémoire vaste et fidèle, il se rappelait parfaitement, dans les cas qui se présentaient, les discussions antérieures et les sentences prononcées, ce qui rendit impossible de lui faire signer une bulle fausse pour une bulle authentique. Fallait-il, pour soutenir ou pour faire tomber des prétentions, consulter des documents anciens, personne ne pouvait espérer se montrer plus instruit que lui. Un jour, on en exhiba un pareil dans un procès entre l'abbé de Scozuola et l'archevêque de Milan; il reconnut de suite la fausseté de ce document à la simple vue du sceau. Il dit, en présence des cardinaux et des procureurs, qu'il suffisait de briser le sceau, et que, si le diplôme était authentique, il le ferait expédier de nouveau avec la bulle. On trouva, en effet, que le parchemin était percé sous le sceau, et celui-ci attaché avec de la cire fraîche [1].

Après avoir expédié les affaires, Innocent se rendait au dîner, dans lequel régnait la plus grande simplicité; car il voulait faire rentrer dans des limites convenables le luxe et la magnificence des évêques. C'est pourquoi on ne voyait sur sa table ni vases d'or, ni vases d'argent, à moins que des solennités particulières n'exigeassent une exception : on n'y voyait jamais plus de trois mets; point de service fait par des nobles, mais seulement quelques ecclésiastiques qui avaient soin du nécessaire [2]. Après le dîner, il se livrait à un court sommeil,

[1] Chron. Andrens. — Decret. Greg. IX, t. II, tit. XXII, de fide instrumentorum, renferment différentes déclarations d'Innocent sur l'authenticité ou la fausseté d'anciens diplômes. Gesta, c. 42.

[2] Odor. Raynald, ad ann. 1216, n° 15.

selon l'antique usage de l'Italie. Celui qui obtenait une audience était invité à se présenter au moment de son réveil. L'abbé d'Andres [1] nous a laissé la description d'une de ces audiences : « Lorsque le pape se fut éveillé de sa méridienne et « qu'il eut un moment de loisir, je fus introduit seul auprès « de lui. Je fléchis le genou, mais il me dit de m'approcher « pour recevoir le baiser de paix, ce qui m'inspira bon cou- « rage. Il me fit asseoir à ses pieds et me dit d'exposer mon « affaire. Cela fait, je déposai à ses pieds ma supplique, re- « vêtu du sceau du chapitre, et je lui demandai grâce et mi- « séricorde. » — « Nous examinerons dans son temps, répon- « dit-il, la supplique et les documents du chapitre, et nous « ferons volontiers pour toi et pour ton église ce qui nous est « possible avec l'aide de Dieu. » « Le pape me parla ensuite de « mon couvent, comment il y avait reçu un jour l'hospitalité, « lorsqu'étant encore étudiant à l'Université de Paris, il était « allé en pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéry. Dans ce « temps-là, il y avait, dit-il, pour abbé un vieillard respecta- « ble; et il me parut que le couvent se trouvait en bon état. « Le pape fit ensuite signe à l'huissier, lui ordonna de porter « les pièces à un notaire, afin que celui-ci en donnât lecture « le jour qu'il déterminerait, m'accorda sa bénédiction et me « congédia. »

Innocent se voyait-il forcé, à cause de la nécessité du maintien des lois et des coutumes de l'Église, de porter une sentence qui pouvait affliger les personnes, il cherchait à l'adoucir par des assurances d'amitié. Le couvent d'Andres se trouvait engagé dans un procès par le couvent de Charost. Les moines d'Andres étaient sous l'interdit épiscopal, et ils élurent dans cet intervalle un abbé, ce qui n'aurait pas dû se faire; Inno-

[1] Autrefois un beau couvent dans le diocèse de Térouenne, aujourd'hui Boulogne. Ce couvent fut détruit par les Anglais en 1347, après la prise de Calais. Il fut rebâti plus tard. Lorsque Henri VIII conquit Boulogne, le couvent fut de nouveau dévasté avec toute la contrée, au point qu'un siècle plus tard on n'en vit plus de traces. D'Achery præf. in Chron. d'Andrens. Spicil., II, 780.

cent fut donc obligé, quoiqu'il n'y eût rien à reprocher à l'élu, d'annuler l'élection. Un soir il fit appeler l'abbé auprès de lui : — « Ne t'afflige pas, lui dit-il, de ce que je ne puis ap-« prouver ton élection : Dieu m'est témoin que j'ai prononcé « ainsi non par défaveur, mais par prédilection. J'ai en même « temps levé la sentence de l'évêque contre toi et contre tes « frères, et par là je ne t'ai pas affligé, car tu peux de nou-« veau être élu maintenant ; et, si tu le désires, je te remettrai « une lettre à cet effet pour tes frères. » Mais il se montra mécontent de ce que l'abbé et ses frères s'étaient permis de célébrer le service divin qui leur était interdit par leurs juges. « C'est pourquoi, dit-il à l'abbé, nous devions punir avec jus-« tice toi et tes frères. »—Il résulte de ce que nous venons de dire que ses heures de repos après le dîner étaient encore consacrées aux affaires, ce qui est confirmé par les nombreuses lettres qui ont été évidemment composées par lui; aussi lui-même se plaignait-il souvent du peu de loisir qui lui restait [1].

Il se rendait pendant les mois d'été, dont la chaleur était contraire à sa santé, à la campagne ou dans une ville plus petite. Ses séjours favoris étaient Anagni, sa ville natale, Segni où se trouvaient vraisemblablement les biens de sa famille, Ferentino où son amitié pour l'évêque l'attirait. Il partagea souvent son habitation entre deux de ces localités; il passa quelques étés à Viterbe, et un autre, en partie, à Subiaco, et en partie à Velletri. Il s'en retournait ordinairement après l'automne dans la capitale de la chrétienté, hors de laquelle il ne passa que deux hivers, l'un peut-être dans un but sagement calculé, l'autre, étant retenu par une maladie grave. Partout où il se trouvait, les affaires suivaient le même cours qu'à Rome; il ne connaissait pas le repos, et il l'accordait plutôt aux fonctionnaires ecclésiastiques et laïques de sa cour, qu'à lui-même. Une grande foule de personnages de Rome et de toutes les contrées du monde affluaient tous les jours vers ces

[1] Par exemple, à la fin de l'ouvrage de Myst. Missæ.

villes. L'abbé d'Andres apprit lui-même à Viterbe que souvent, outre les habitants, près de quarante mille personnes avaient séjourné un mois entier dans cette ville; et, malgré cela, le prix de tout ce qui est nécessaire aux hommes et aux chevaux n'avait pas haussé; le pasteur suprême de la chrétienté avait choisi cette ville parce qu'elle procurait aux étrangers des ressources abondantes, de la commodité et de l'agrément dans un site délicieux [1].

Au milieu de toutes ces affaires, Innocent n'oublia jamais qu'en sa qualité de premier pasteur de la chrétienté, il devait servir de modèle à tous dans l'accomplissement fidèle des fonctions ecclésiastiques. L'étranger était saisi d'admiration à la vue de la dévotion avec laquelle il célébrait la messe [2]. Il ne manqua jamais aux grandes fêtes, pendant lesquelles le pape doit être l'âme de la solennité. Chaque fois que, dans les circonstances malheureuses, les fidèles adressaient leurs prières ou leur reconnaissance au Tout-Puissant, Innocent se trouvait toujours à leur tête [3]. Il composa même pour ces époques quelques prières qui devaient être récitées par tous les fidèles.

Il attachait un grand prix à élever les esprits, à les fortifier dans la foi par la prédication des vérités de l'Évangile et en exposant leur influence vivifiante sur les membres distingués de l'Église dans tous les siècles. Étant cardinal, il se livrait déjà avec soin à cette branche spéciale des fonctions ecclésiastiques; il ne leur consacra pas moins de temps étant pape, et il avait sous ce rapport un avantage qu'Alexandre III, par exemple, regrettait avec douleur de ne pas posséder. Les jours de chaque grande fête de l'Église il en expliquait l'importance, et l'influence sur les convictions et sur la vie des chrétiens. Il le faisait plus fréquemment encore pendant les semaines qui,

[1] Chron. Andrens.

[2] Emonis Chron., in Matth. Annal., t. II.

[3] Voyez, livre XVII, la procession pour le succès des armes chrétiennes en Espagne et les actions de grâces pour la victoire.

servant à préparer à la contemplation de l'amour divin révélé par la mort réparatrice de Jésus-Christ, doivent trouver tous les cœurs chrétiens particulièrement disposés à apprécier profondément le mérite de cette mort et leur inspirer des dispositions saintes. Les fidèles entendaient aussi Innocent aux jours consacrés à la mémoire de ces confesseurs soldats du Christ, qui avaient agi, combattu, souffert, et étaient glorifiés dans l'allégresse de la foi triomphante. Tout empêchement de remplir ces hautes obligations, empêchement amené par la trop grande quantité des affaires, l'affligeait. Innocent prêchait en langue vulgaire devant les ecclésiastiques et le peuple qui accourait en foule; et nulle longueur de l'office divin ne pouvait le retenir ni le fatiguer. Étant pape, il fit recueillir un certain nombre de ses sermons et les envoya, comme un présent amical, à l'abbé Arnault de Cîteaux.

Il se réjouissait de toute occasion qui se présentait de prêcher les vérités du salut, non-seulement par devoir et dans l'intérêt des fidèles, mais pour lui-même, afin de n'être pas détourné des choses élevées et sanctifiantes. « Je suis « tellement empêché par l'affluence des procès, je suis tellement enlacé dans le filet de tant d'affaires, que je ne puis « pas suffire à tous les détails, malgré les diverses réclamations. Je n'ai pas le loisir de méditer les choses célestes; « à peine ai-je le temps de respirer; je suis obligé de vivre « tant pour les autres, que je deviens presque étranger à moi-même. Mais, afin que les soins temporels qui m'accablent « dans un temps si corrompu, ne me fassent pas négliger « totalement les soins des choses spirituelles sur lesquelles « je dois plus particulièrement veiller, en vertu des devoirs « que m'imposent les fonctions apostoliques, j'ai prononcé et « fait copier quelques sermons adressés aux ecclésiastiques et « au peuple. » Pour ne pas devenir étranger à la vie spirituelle, pour ne pas être détourné de la source de cette vie par le fardeau d'une activité infinie, il consacra pendant son règne, pour sa propre édification, quelques heures de loisir à

la contemplation, à la méditation et à l'explication de diverses parties de la parole de Dieu [1].

La manière dont Innocent prêchait diffère complétement de celle usitée de nos jours. Nous ne trouvons dans ses sermons ni cette simplicité, ni cet enthousiasme, ni ce brillant de l'éloquence qui nous touchent, nous enlèvent et nous entraînent dans les anciens Pères de l'Église. Quel dommage de voir une connaissance si profonde de l'Écriture sainte souvent employée plutôt à appuyer des interprétations problématiques, ou uniquement basées sur le son des mots, pour en négliger le sens clair! Tantôt il joue sur les textes, et tantôt il les laisse de côté, comme s'ils n'avaient aucun rapport avec les pensées exprimées. Mais malgré tout ce qu'il y a d'imparfait et de vicieux dans la forme, Innocent ne perdait pas de vue cependant l'essence, le but et l'effet de la prédication de l'Évangile dans toute sa vérité et sa sublimité. Lui-même établit ainsi les qualités du prédicateur [2] : « La prédication de la parole divine a une telle force qu'elle « rappelle l'âme de l'erreur à la vérité, du vice à la vertu, « qu'elle redresse ce qui est de travers, et aplanit ce qui est « raboteux. Elle instruit dans la foi, elle relève l'espérance et « fortifie dans l'amour; elle arrache ce qui est nuisible, elle « plante ce qui est utile, elle entretient ce qui est vertueux; « elle est la voie de la vie, l'échelle du salut, la porte du pa- « radis. C'est pourquoi le prédicateur doit posséder de l'or, de « l'argent et du baume, savoir la sagesse, l'éloquence et la « vertu, afin qu'il conçoive ce qu'il dit, et qu'il pratique ce « qu'il a dit et conçu. — Que Dieu m'accorde la grâce de pra-

[1] Trois prières ont été composées par Innocent : *pro defensione et tranquillitate catholicæ et orthodoxæ Ecclesiæ*. — Albericus, p. 362; sermo in Dom. Lætare; sermo die Dom. III in Quadrages.; Innocentii sermones per festivitates sanctorum totius anni. — Il ne prêchait pas seulement à Rome, mais partout où il se trouvait. In Monasterio Sublacensi in festo omnium sanctorum, Opp. fol. 70. — Murat. Antich. Est., l. c., 36; serm. de tempore, præf.; sermo in Cœna Domini; Emonis Chron. in Matth. Annal.; sermones de tempore; extrait de la dédicace à Arnauld; Postilla super VII psalmos pœnitent., præm.; voyez livre VII.

[2] Dans la dédicace des *sermonum de tempore*.

« tiquer ce que j'annonce comme prédicateur ! » Rempli et pénétré de la grâce qui lui est donnée de pouvoir annoncer la parole du salut, il commence ainsi un de ses sermons [1] : « Quand je réfléchis sérieusement à ce que je suis, moi qui « vous parle, et à ce que j'ai à vous dire, je pense devoir plu- « tôt garder le silence que parler. Car moi qui suis muet, je « dois vous parler du Verbe; moi qui suis terre, je dois vous « parler du ciel; moi qui suis pécheur, je dois vous parler « du Sauveur? Le Seigneur dit cependant au pécheur : Pour- « quoi publies-tu ma justice et pourquoi ta bouche pro- « nonce-t-elle mon alliance? Mais, comme la créature ne doit « pas rester muette pour louer son Créateur, qu'il me soit « permis, très-chers frères, d'ajouter quelque chose au riche « trésor des louanges de notre Sauveur [2] ! »

On voit en général par les sermons d'Innocent qu'il s'était familiarisé d'une manière surprenante avec l'Écriture sainte dans toutes ses parties. Il n'établit aucune vérité, il ne donne aucune explication sans l'appuyer par des citations, quand même souvent ces citations ne devaient servir que de texte aux paroles. Il donnait aux Écritures une quadruple signification, figurée, selon lui, par les quatre fleuves du paradis; une signification historique, allégorique, anagogique et tropologique. Il fixe lui-même les qualités d'un prédicateur prudent : « Son sermon doit s'adapter aux choses et aux personnes; il « doit prêcher tantôt sur les vertus, tantôt sur les vices; tantôt « sur la récompense, tantôt sur la punition; tantôt sur la « grâce, tantôt sur la justice; tantôt avec simplicité, tantôt « avec perspicacité; et savoir employer les preuves et les mo- « tifs, les comparaisons et les exemples, le tout d'une manière « convenable [3]; car de même que chaque action de Jésus- « Christ doit servir d'instruction au chrétien, de même nous « avons à examiner non-seulement sa signification allégorique « qui éclaire l'esprit, mais principalement le sens tropologique

[1] In solemnitate annuntiationis gloriosissimæ semper Virginis Mariæ.

[2] In festo S. Gregorii papæ serm. II.

[3] In festo S. Petri et Pauli serm. II.

« qui dirige l'âme vers le salut [1]. » D'après ce système, Sion, selon le sens historique, est Jérusalem ; selon le sens allégorique, l'Église chrétienne, et selon le sens tropologique, l'âme des fidèles [2].

Partant de cette quadruple forme d'enseignement, il commençait souvent ses sermons par ces paroles : « Il y a diverses « manières d'expliquer, mais il n'y a qu'une seule vérité. » Chacune d'elles est pour lui seulement un moyen d'arriver au but unique : l'annonce du royaume de Dieu et l'éducation universelle dans la foi, la charité et l'espérance. « Je vous « ai parlé souvent par divisions et par distinctions, dit-il, afin « de vous instruire dans la science; mais je vous parle maintenant en avertissements et en exhortations pour vous introduire dans la vie qui est en Jésus-Christ; car la science « s'enfle d'orgueil, mais la charité édifie [3]. » Il annonce un quadruple royaume des cieux : au-dessus de nous, autour de nous, parmi nous, hors de nous; au-dessus de nous l'Église triomphante, autour de nous l'Église militante, parmi nous la vraie foi, hors de nous la loi divine [4].

Il prenait aussi dans un sens mystique de nombreuses paroles et de nombreux faits : « Tout est rempli de mystères et « plein de la douceur céleste pour celui qui sait tirer le miel « du rocher, l'huile de la pierre dure. » — « L'ange se réjouit « de la naissance de Jésus-Christ avec les bergers, parce que « la paix est rétablie entre les anges et les hommes ; l'Homme-« Dieu est né, parce que la paix est rétablie entre Dieu et « l'homme ; il est né entre le bœuf et l'âne, parce que la paix « est rétablie entre les hommes ; car le premier figure le peu-« ple juif, l'autre les païens [5]. »

Innocent voyait des mystères particuliers dans les nombres [6];

[1] In Dom. Lætare serm. I; in Ascension Dom. serm. I.
[2] In V psalm. pœnitent.
[3] In festo convers. S. Paul. serm. I.
[4] In communi de una virgine, serm. I.
[5] In festo Nativitatis Mariæ, serm. I; Dom. IV in Quadrages.; in festo Purif. Mar. serm. I; in die Cinerum serm. I; in Ascensione Dom.; in VII psalm. pœnitent. proem.
[6] Dans ses lettres et ses discours,

il recherchait aussi les oppositions dans son langage. Tout cet attirail scolastique devait nécessairement étouffer toute éloquence. On ne se sent entraîné que lorsqu'il secoue ces chaînes et cette accumulation de sentences bibliques. Néanmoins, tous ses sermons respirent une grande fermeté de foi, une profonde vénération pour la parole divine révélée, pour les mystères et les vérités dont l'Église doit être la gardienne. Les citations des poëtes romains, dont il entremêlait parfois ses sermons, choquaient moins du temps d'Innocent, et dans des sermons prononcés dans la même langue de ces poëtes, qu'elles ne blesseraient le goût de nos jours, à cause des qualités que nous exigeons d'une prédication chrétienne.

L'ignorance ne peut pas, le préjugé ne veut pas se dégager de l'opinion fausse qui avance que les papes ont attaché un plus grand prix aux formes extérieures de la vie qu'à la vie même, et qu'ils ont tenu avec une sévérité opiniâtre à des préceptes étroits. L'esprit du véritable pontificat n'était pas étroit, comme le pensent beaucoup de gens ; et ce fut précisément dans ces siècles, mais surtout dans la personne d'Innocent, que le pontificat apparut avec une intelligence supérieure dont les rayons répandaient la lumière dans les ténèbres. Les papes ne cherchaient nullement à enlever aux peuples conquis au Christianisme leurs usages, leurs mœurs et leurs jeux, en tant que ceux-ci n'étaient pas inséparablement unis au paganisme, comme, par exemple, dans plusieurs pays du Nord, l'usage de manger de la chair de cheval. Il ne voyait aussi aucun danger pour le salut des âmes, par exemple, en Islande, où les habitants se livraient aux plaisirs de la nage, de sauter à pied et à cheval, de courir avec des flèches, des arcs et des lances, de grimper sur les rochers et de descendre dans des précipices [1]. La foi chrétienne ne voulait pas assombrir la couleur, l'éclat

nous avons vu plusieurs exemples de ce système d'interprétation des nombres. (A. de S.-C.)

[1] Bonstetten, la Scandinavie et les Alpes, p. 79, ajoute : « Ce ne fut que « du temps de la Réforme que ces « jeux furent défendus par le gouver- « nement danois. »

et la gaîté de la vie; bien au contraire, elle voulait consacrer ces joies légitimes au service de l'Église. Nous avons montré [1] avec quelle humanité Innocent a pensé, ordonné et agi à l'égard des juifs. Sa sentence concernant une jeune fille, à qui la violence avait enlevé sa virginité, est dictée par l'esprit de la conviction chrétienne la plus pure [2]. Le jugement qu'il porta sur cette assertion des Grecs, qui prétendaient que le Saint-Esprit repose sur une image de la sainte Vierge [3], atteste qu'il ne s'efforçait aucunement d'entretenir la superstition. Il déclara qu'il ne pouvait pas décider si le saint Denis qui est révéré dans l'abbaye de ce nom, près de Paris, est le même que celui qui a vécu à Athènes, et si celui-ci est venu en France, ou si c'est un autre qui a souffert la mort du martyre comme évêque de Corinthe; mais, afin que le couvent possédât cependant un Denis authentique, il lui envoya les reliques de celui dont un cardinal avait récemment apporté des restes de la Grèce [4]. Il permit aux moines d'Hauterive [5] de travailler, même les jours de fête, sur leurs biens [6]; il permit à ceux de Lauternberg, qui lui représentaient que leur couvent, situé sur une montagne, et très-éloigné d'eaux poissonneuses, ne pouvait se procurer du poisson qu'à de grands frais, l'usage modéré de la viande à des jours déterminés, parce que cela ne violait pas la règle de saint Augustin; à moins cependant que ces religieux ne fussent liés par un vœu particulier. Cette faveur excita une grande joie parmi les frères [7].

Quelle que fût la sévérité avec laquelle il maintint les lois de l'Église sur le mariage, afin que, par une trop grande indulgence, l'ordre ne dégénérât pas insensiblement en désordre, il se montra néanmoins tout aussi disposé à en tempérer la rigueur, lorsqu'un but utile pouvait être atteint. Par un mariage entre les enfants des comtes de Landsberg, il voulut

[1] Voyez livre III.
[2] Voyez livre II.
[3] Voyez livre VIII.
[4] Nangis Chron. in d'Achery Spicil., III, 27; Gall. Christ.
[5] Dans le canton de Fribourg, en Suisse.
[6] Muller, Histoire de la Suisse.
[7] Chron. Mont. Serens., p. 70.

éteindre une inimitié fraternelle qui répandait toutes sortes de malheurs sur cette famille [1], et empêcher une vengeance mortelle par une alliance entre de proches parents. Il regarda ce résultat comme trop important pour ne pas s'écarter de la lettre sévère de la loi [2]. C'est pourquoi un pouvoir supérieur à la loi est bienfaisant pour que la loi ne devienne pas un tyran implacable. Quant au mariage au delà du quatrième degré de parenté, surtout lorsque l'union avait existé longtemps, il regardait une séparation comme un plus grand scandale que la violation de la loi de l'Église [3]. Mais les subordonnés devaient s'en tenir strictement aux préceptes; le supérieur seul était la source de l'indulgence et de la grâce. Si la mort venait à briser un lien conjugal illégitime, la bonté d'Innocent ne permettait pas que les enfants fussent couverts de honte et précipités dans la pauvreté par une déclaration de la nullité du mariage [4].

Nous avons déjà parlé des connaissances d'Innocent [5]. Ses lettres, même ses sermons, prouvent que les poëtes romains lui étaient familiers, et qu'il en avait gravé beaucoup de morceaux dans sa mémoire [6]. Outre les écrits dont nous avons fait mention, il composa aussi un ouvrage sur l'instruction des princes [7], et des dialogues entre Dieu et un pécheur, dans lesquels il cherche à fortifier le chrétien dans la ferme croyance en la miséricorde de Dieu, et fait annoncer à l'homme, comme une consolation efficace, que le péché le plus impardonnable de tous est celui qui doute de la bonté de l'Éternel [8]. On prétend qu'il a été même versé dans la médecine [9]. Initié dans les sciences, il les estima beaucoup, ainsi

[1] Ep. VIII, 82.
[2] Ep. X, 136.
[3] Ep. VII, 107.
[4] Ep. X, 118.
[5] Voyez livre I,
[6] Registr. 80; Ep. X, 19, 202, etc.
[7] Le manuscrit se trouvait dans la bibliothèque du couvent de Sainte-Justine, à Padoue. Pagi Breviar. Pontif.
[8] Raumer, III, 25.
[9] Sarti, Declar. prof. archigymnas. Bonon., p. 312, not., cite le remède suivant pour les yeux qu'Innocent donna à l'abbé de Saint-Paul, à Pise : « Prendete some di fenocchio 1, 2, « lormentano, 1, 1, enfragi 1, 1, ca- « medreos 1, 1 e mezza, radice di ce- « lidonia 1, 1 e m., seme d'apio, anili, « petreselino di catana onc. 3, poleggio

que ceux qui réunissaient cet ornement à d'autres qualités. « La rénovation dans la grâce, écrit-il à l'archevêque d'Athè- « nes, ne fait pas vieillir l'ancienne célébrité de cette ville. « L'image d'Athènes, lors de sa fondation, et par le culte « qu'elle consacrait dans ses trois parties à trois faux dieux « différents, était déjà l'ombre de la vénération future des « trois personnes dans la Trinité véritable et inséparable. « Cette ville, d'un nom si brillant et d'une splendeur com- « plète, d'abord maîtresse de la philosophie, ensuite instruite « dans la foi apostolique, qui communiqua aux poëtes l'art « d'écrire et leur enseigna ensuite à comprendre, par l'Écri- « ture, les prophètes, était appelée la mère des arts, la ville « des savants. Ainsi, en ajoutant maintenant l'explication « à ce qui a été expliqué, nous pouvons l'appeler *Cariathse-* « *pher*. [1] »

A cause de son amour pour les sciences, de son estime pour les hommes qui les cultivaient et les perfectionnaient, il conserva jusqu'à la fin de sa vie des sentiments d'amitié à l'Université de Paris. La protection qu'il lui accorda, beaucoup de priviléges, plusieurs ordonnances favorables à sa prospérité [2], en font foi. Il la défendit contre le chancelier de l'église de Paris, qui voulait s'arroger une influence considérable sur l'Université. Il chargea Robert Courçon, son légat, d'améliorer ses règlements [3]. Des extravagances, des querelles, souvent des combats s'élevèrent parmi cette jeunesse fougueuse. Si les luttes atteignaient des ecclésiastiques (leur nombre était toujours très-grand), les auteurs de ces désordres encouraient par le fait même l'excommunication. Afin d'éviter une perte de temps et des frais, Innocent accorda à l'abbé de Saint-Victor plein pouvoir de donner l'absolution, lorsque le délit n'était pas trop grave [4]. On ne pourrait pas, à la vérité, d'après les

« isopio, fiori di borana, granella di « ginepro, sassifraga di cat. onc. 3; le « quali cose sopradette polverizzate insieme, confiate con mele cocto e schiu- « mato e poi n'usi la sera e mattina. »

[1] Ep. XI, 256.

[2] Duboulay, Hist. Univers. Par.

[3] Crévier, I, 286-287.

[4] Crévier, I, 333.

idées de nos jours, citer parmi ses ordonnances utiles celle par laquelle il fixa à huit le nombre des professeurs de théologie qui avaient le droit d'enseigner, ordonnance qu'il rendit afin de prévenir les erreurs qui trouvaient facilement naissance et faveur dans le nombre trop considérable de ces maîtres [1]. Mais en considérant la position du pape, sa qualité de gardien suprême de la doctrine de la foi, cette ordonnance nous apparaît comme une mesure protectrice du salut des chrétiens. Innocent exigeait que le maître, outre l'âge qui devait lui donner de la dignité, possédât aussi la capacité, fruit d'une vocation décidée; personne ne devait enseigner s'il ne s'était pas appliqué pendant huit années à l'étude des sciences en général, et s'il n'avait pas suivi pendant cinq ans les cours de théologie [2]; car, d'un côté, il attachait la plus grande importance à encourager les études théologiques, comme la branche principale des connaissances ecclésiastiques; de l'autre, Paris devait être la principale école de théologie.

Il n'y a qu'un esprit superficiel, dédaignant d'étudier les annales et les documents de ces siècles, ou un esprit aveuglé par la prétendue supériorité de notre époque, ou par une haine systématique, croyant pouvoir se servir des témoignages historiques contre la vérité elle-même, qui ose accuser les papes du moyen âge d'avoir favorisé l'ignorance [3]. Les sciences, il est vrai, avaient alors une autre forme, une autre application, mais la vie intellectuelle était-elle morte, parce qu'elle avait un autre développement? La culture intellectuelle était-elle négligée, parce qu'elle provenait d'un élément tout différent, parce qu'elle s'agitait dans une toute autre sphère, et parce qu'elle était unie au Christianisme qui pénétrait l'existence entière, et qu'elle mettait au-dessus des Grecs et des Romains tout ce qui pouvait exercer de l'influence sur la religion?

[1] En l'année 1207.
[2] Duboulay, III, 82.
[3] Honorius accorda plusieurs bénéfices à Michel Scott, parce qu'il savait l'arabe et l'hébreu. Raumer, VI, 447, notes.

Mais la branche dans laquelle Innocent était le plus instruit, et dans laquelle il devait l'être aussi, à cause de sa position, était l'histoire de l'Église chrétienne, des perfectionnements du culte, et surtout la science du droit canon fondé sur les décisions des papes antérieurs. De même que les empereurs étaient la source de tout le droit civil et politique, de même les papes étaient la source de tout le droit canon, et ils avaient porté, dans le cours des siècles, des décisions sur les cas les plus importants qui puissent se présenter dans les relations ecclésiastiques. Elles ne furent, sous aucun pape, aussi nombreuses que sous Innocent [1]. Car il joignait à cette science une connaissance non moins étendue du droit romain, principalement des Pandectes, ce qui ne fut pas sans influence sur ses décisions [2]. Une circonstance particulière, outre l'autorité de l'Église et l'influence des papes, devait accorder au droit canon une si grande préférence; c'était qu'il était plus indulgent que les anciennes lois civiles. Ainsi, aussitôt que Martin Gosia eut employé un mode d'explication plus charitable de ces lois, les professeurs du droit canon se rangèrent de son côté [3]. La manière dont Innocent débrouilla et résolut les questions de droit les plus difficiles témoigne de sa pénétration; de l'attention sérieuse qu'il prêtait à tout ce qui lui était déféré, et de ces vastes connaissances dans cette branche alors cultivée avec tant de zèle. Plusieurs de ses lettres qui contiennent des examens, des solutions et des décisions de ce genre, peuvent être regardées comme des chefs-d'œuvre.

C'est pourquoi Bernard de Compostelle jugea, trois ans après l'avénement d'Innocent au trône pontifical, qu'il était utile de faire une collection de ses arrêts [4]; mais cette collection, manquant d'une approbation supérieure, ne put servir que pour l'usage privé [5]. Après lui, le diacre Regnier, moine du

[1] Giannone, II, 543.
[2] Ibid., II, 369.
[3] Sarti, de Clar. prof. archigymn. Bonon., p. 39.
[4] Connue sous le titre de *Romana*. Giannone, II, 543.
[5] Sarti, p. 257.

couvent de Pomposia, fit le même travail, mais sa collection, appelée la première, ne fut pas reconnue officiellement [1]. Ce ne fut que dans la douzième année de son règne, qu'Innocent chargea le sous-diacre [2], maître Pierre Morra de Bénévent, auparavant professeur de droit canon à l'université de Bologne, d'exécuter un recueil auquel il donna son approbation [3]. La dignité de cardinal et les missions les plus importantes [4] furent la récompense de l'activité et de la capacité de Pierre. Plusieurs articles de ce recueil sont des préceptes de conduite tant pour les ecclésiastiques que pour les laïques [5]. Cinq années plus tard, le pape, à l'occasion du concile de Latran, fit ajouter à cette collection les décisions et préceptes postérieurs; elle fut enfin incorporée à la collection plus considérable que Grégoire IX fit exécuter onze années après la mort d'Innocent. La plupart des dispositions de ce recueil sont extraites des lettres dont le nombre, écrites pendant tout le règne d'Innocent, si elles existaient encore toutes [6], s'élèverait à près de six mille. Il n'y a pas à douter que les lettres les plus importantes ont été rédigées par Innocent lui-même. On y rencontre des pensées que l'on retrouve dans ses autres écrits; parfois on y cite des passages des poëtes anciens, ce qu'un scribe ne se serait pas permis de faire; le style porte non-seulement un cachet particulier, mais il est le même dans les seize livres,

[1] Bœhmer, de Decretis Pont. rom. var. collect., § 14.

[2] Chron. Urspin.

[3] Celle-ci était en général la première collection officielle des décisions papales. Innocent l'envoya aux professeurs de Bologne afin qu'elle servît de texte aux leçons.

[4] Il obtint en 1214 la légation dans le midi de la France.

[5] Ptol. Luc., Hist. Eccl., XXI, 7.

[6] Les dix livres de lettres publiés par Baluze contiennent, en y comprenant le *Registrum de negotio imperii*, 2748 lettres. Les quatre livres, ainsi que le reste du troisième et l'appendice, publiés par de la Porte du Theil et Brecquigny (non compris le cinquième, qui se trouve aussi dans Baluze), renferment 1071 lettres, ainsi 3855 lettres en tout. Ces quatorze livres donnent une moyenne de 275 lettres par année. Toutes les lettres de trois années et de la moitié de la dernière année sont toutes perdues, et il ne reste que 51 lettres de la troisième année; on peut donc admettre qu'il nous manque au moins quatre années, ce qui, d'après la moyenne ci-dessus, donne 1100 lettres. On trouve encore çà et là, dans d'autres collections, quelques lettres importantes qui ne se trouvent pas dans les *Regesta*.

ce qui certes n'aurait pas lieu si Innocent n'avait donné que le plan de leur rédaction. Il est superflu de parler du haut intérêt de ces lettres pour l'histoire de cette époque, pour l'administration intérieure et la vie de l'Église, pour les diverses circonstances de ce siècle et pour la connaissance du droit.

Innocent reconnaissait très-bien que l'immense cupidité de la foule des fonctionnaires employés au centre de la chrétienté souillait et avilissait son chef, et il rendit en conséquence, immédiatement après son avénement, des ordonnances sévères pour mettre un frein à cet abus, quoique souvent les meilleures intentions du chef ne soient qu'imparfaitement remplies, attendu l'obstination des subordonnés à suivre des errements invétérés, et l'impossibilité d'avoir l'œil à tout[1]. « Nous « prenons à témoin, écrit Innocent à l'abbé Étienne de Bo- « logne, Celui qui est un témoin fidèle au ciel, Celui de qui « provient tout don parfait, que nous nous appliquons à « traiter et à terminer d'une manière irréprochable et hono- « rable toutes les affaires qui sont déférées au Siége aposto- « lique, puisque nous ne détestons rien autant que la vénalité, « fille de la cupidité, qui est une racine de tout mal. Le grand « nombre de ceux qui viennent auprès de l'Église romaine « pour tant d'affaires diverses, peut rendre témoignage com- « bien nous repoussons la vénalité. Nous nous efforçons de « purifier, avec l'aide de Dieu, l'Église romaine de cette peste. « Nous voulons donner gratuitement, et nous ne souffrirons « pas qu'un traité, une convention, ou une promesse soient « faits à l'occasion des affaires ecclésiastiques. » Innocent ayant enfin accordé à l'évêque d'Hildesheim, après qu'il eut témoigné du repentir, fait humblement pénitence et adressé beaucoup de supplications, la permission de passer à l'Église de Wurzbourg, celui-ci crut devoir manifester sa reconnaissance au pape, en lui envoyant deux vases d'argent magnifi-

[1] Voyez livre II; Gesta, c. 4; de Sarti, de Clar. Archigymn. Bonon. Cont. Mundi, II, 8; IV id. anno XIV; prof., App., p. 174.

ques. Innocent fut pendant quelque temps indécis s'il les renverrait ou les garderait. Il lui répugnait de les refuser, car il craignait que l'évêque ne crût avoir perdu sa bienveillance. Mais pour lui montrer qu'il ne se laissait corrompre par aucun présent, il lui envoya en retour une coupe d'or d'un prix bien plus considérable, et il mit une attention délicate dans le choix de celui qui fut chargé de la lui remettre[1]. L'évêque d'Alexandrie faisait traiter les affaires de son église par des entremetteurs à Rome, et il leur avait prescrit combien il pouvait dépenser pour obtenir telle ou telle chose. Des banquiers chez lesquels ils empruntèrent de l'argent eurent des discussions avec l'évêque pour la restitution d'un prêt. Ils demandaient beaucoup plus ; l'évêque arriva avec les ordres qu'il avait donnés, voulant prouver que la dépense avait été trop grande, parce que ses chargés d'affaires n'avaient obtenu que telle chose. La querelle s'ébruita, et Innocent vit par là que l'évêque croyait acquérir, au moyen de présents, des biens pour son église. Il fit aussitôt publier par un fondé de pouvoirs la suspension de l'évêque dans toutes les églises de son diocèse, et lui imposa une pénitence ecclésiastique[2]. Jean d'Angleterre avait donné aussi infructueusement de fortes sommes à ses ambassadeurs à Rome, pour faire réussir l'élection de l'évêque de Norwich à l'archevêché de Cantorbéry.

Innocent pourvut aux frais de ses voyages avec ses propres ressources, sans vouloir accepter, conformément à l'usage, l'entretien de la part des églises. Depuis son élection, il destina tous les dons qui furent offerts dans l'église de Saint-Pierre, et en outre un dixième de tous ses revenus, à l'entretien des pauvres ; et tous les présents qui étaient déposés à ses pieds, suivant un ancien usage, furent envoyés aussi à son aumônier. Il fit mettre de côté une somme dans le trésor qui existait lors de son élection, afin de pourvoir aux cas imprévus, et fit distribuer le reste aux couvents situés dans et en

[1] Gesta, c. 44. — On raconte une anecdote semblable du célèbre Thomas Morus. Plutarque anglais, I, 88.

[2] Sarti, l. c.

dehors de Rome; tous les établissements de bienfaisance furent dotés, beaucoup d'églises furent honorées d'objets précieux, plusieurs évêques reçurent des ornements; la cathédrale de Sora obtint 1000 livres pour soutenir les veuves et les orphelins [1]. Il fit distribuer des dons aux pauvres, aux orphelins, aux veuves et aux malades, et partagea près de 40,000 livres entre les gens de sa maison, soit ecclésiastiques, soit laïques [2].

Il nourrit, lors d'une famine à Rome, huit mille pauvres par jour, outre ceux auxquels il faisait distribuer des secours à domicile [3]. Il regardait comme un devoir de donner à manger à ceux qui avaient faim, de vêtir ceux qui étaient nus, de doter les filles pauvres, d'avoir soin des enfants abandonnés, non-seulement dans ces temps calamiteux qui viennent accabler l'humanité, mais tous les jours. Des moines, des religieuses dans l'indigence, des prisonniers et des ermites vivaient des secours qu'il leur donnait. Son aumônier avait l'ordre de rechercher les pauvres dont la naissance ou le rang leur rendait toute demande plus pénible. Ils recevaient des cartes, sur la présentation desquelles on leur distribuait chaque semaine de l'argent pour leur entretien. La véritable bienfaisance se montre autant dans la manière de donner que dans le don lui-même. Un grand nombre d'indigents recevaient quinze livres de pain par semaine, et le nombre de ceux auxquels on distribuait tous les jours de la nourriture, de l'argent et des vêtements, n'était pas moins considérable. De pauvres jeunes garçons avaient la liberté de se présenter vers la fin de son dîner à sa table, pour en recevoir les restes. Il lavait et baisait, tous les samedis, les pieds de douze pauvres, et faisait donner à chacun douze pièces d'argent et les faisait rassasier tous. Bien des couvents furent débarrassés de leurs dettes par lui [4]. Nous avons rapporté ce qu'il a fait à diverses époques pour la Terre-Sainte. D'après toutes ces preuves, le

[1] Gesta, c. 149.
[2] Gesta, c. 150.
[3] Voyez livre VI.
[4] Gesta, c. 143.

reproche de soif insatiable d'argent que lui fait l'historien anglais, Mathieu Pâris [1], ne peut pas avoir plus de poids que l'accusation portée contre lui d'avoir fait servir la quarantième partie des revenus ecclésiastiques non à la conquête de la Terre-Sainte mais à contenter sa cupidité [2].

Innocent, à l'exemple de Clément III, son prédécesseur et son oncle [3], favorisa extraordinairement la ville de Rome. De même qu'étant cardinal il dépensa une grande partie de sa fortune pour le rétablissement de l'église dont il portait le titre [4], de même il porta son attention, peu de temps après son élévation, sur l'église de Saint-Pierre. Il fit peindre à neuf le dôme au-dessus de l'autel du prince des apôtres [5]. Comme l'église de Latran était redevable à Clément III de ses peintures [6], de même l'église de Saint-Sixte fut rétablie par Innocent [7]. Les arts, particulièrement l'architecture qui prend à son service tous les autres, commencèrent précisément à cette époque à recevoir un nouvel essor. Le premier architecte et sculpteur dont l'histoire fasse mention après un long espace de temps, Marchione Arezzo, fut chargé par ordre d'Innocent d'élever plusieurs édifices [8]. Il jugea utile que le pape eût un palais convenable auprès de l'église de Saint-Pierre ; c'est pourquoi il fit rebâtir la chapelle et le logement du chapelain, la boulangerie, la maison des écuyers, les maisons du chancelier, du camérier et de l'aumônier, et rétablir même l'habitation papale, entourer le tout de murailles, et élever des tours au-dessus des portes ; il acheta aussi une maison située dans l'intérieur de la circonscription du palais, et il la destina au logement de son médecin. Il fit arranger dans le palais Latran des appartements au-dessus du logement du chapelain, et y fit exécuter de nombreux agrandissements et embellissements [9].

[1] Matthieu Pàris, 170.
[2] Matthieu Pàris, 145.
[3] Magn. Chron. belg.
[4] Voyez livre I.
[5] Veghii, Descr. basil. S. Petr., in act. SS. Juni, t. VII, p. 134.
[6] Ricobaldi, Ferrar. hist. imp. in Murat. SS., t. IX.
[7] Luc. Tudens., Hist. Eccl., XXI, 16, in Murat. SS., XI, 1127.
[8] Landi, Hist. de la Litt. d'It., II, 126.
[9] Gesta, c. 146.

Il fit construire pour sa sûreté et celle de son frère, pendant les troubles de Rome [1], sur l'ancienne place de Nerva [2], la vaste et haute tour des Conti [3], regardée à cette époque comme un des ornements de Rome [4].

On l'accusa, à cette occasion, de dépenser le bien de l'Église pour l'avantage des siens, quoique cette tour servît plutôt contre les ennemis du Siége apostolique qu'à enrichir ses parents. Mais, pour faire taire cette accusation par une entreprise considérable et d'une utilité générale [5], il fit rebâtir et agrandir le grand hôpital du Saint-Esprit, appelé *en Saxe* [6], près du Tibre, non loin de l'église de Saint-Pierre. Marchant sur les traces de Grégoire le Grand, qui établit la première maison des orphelins et le premier hôpital, il dota richement cette fondation de bénéfices, de possessions, de revenus, d'ornements, de livres et de priviléges [7]. Pour maintenir à perpétuité la prospérité de cet établissement, il ordonna que tous les ans, le dimanche après l'octave de l'Épiphanie, le Suaire du Seigneur, cette relique si vénérée, y serait porté de l'église Saint-Pierre, en procession solennelle et au milieu des chants de fête, et que le pape lui-même ferait un sermon sur les œuvres de la charité chrétienne et sur leur influence pour le pardon des péchés, et qu'en même temps, outre ses exhortations, il donnerait l'exemple, en distribuant du pain, de la viande et du vin à tous ceux qui assisteraient à cette fête [8].

On rapporte qu'un pêcheur sentant ses filets très-lourds,

[1] Voyez livre VIII.

[2] Blondus decad. II, l. III.

[3] Une partie de cette tour s'écroula lors du grand tremblement de terre en 1549. Cette fameuse tour Conti, qui n'a pas sa pareille dans le monde, voit sa tête à ses pieds et menace ruine de toute part. De Sade, Mem. pour la vie de Pétrarque (d'après une lettre de Pétrarque), III, 36. — La tour fut rasée comme menaçant ruine sous le pontificat d'Urbain VIII

[4] Ptolém. Luc.

[5] Platina. Raph. Volaterranus Comment. urb., p. 230.

[6] Parce qu'au commencement du huitième siècle, Ina, roi anglo-saxon, avait fait bâtir sur cet emplacement une église et une hôtellerie pour les pèlerins (Ecclésia in Saxia). Fea, Descriz., p. 573.

[7] Gesta, c. 144.

[8] Ibid.

espéra une riche capture de poissons, et qu'au lieu de poissons il tira à terre trois enfants morts. On ajoute qu'Innocent en fut tellement touché, qu'il résolut de faire construire une maison dans laquelle les pauvres petites créatures abandonnées trouveraient des soins et de l'éducation [1].

Quel qu'ait été le motif d'Innocent en faisant construire et en dotant cette maison, il est certain qu'il jeta ainsi les fondements d'un établissement digne de la capitale du monde. Autrefois, outre un grand nombre d'orphelins et d'enfants trouvés, on y soignait souvent quinze cents malades, et on y soutenait les pauvres de toute condition et de tout pays [2]. Après avoir reçu les agrandissements, les embellissements et les dotations dont nous venons de parler [3], il ressemblait, en l'année 1694, à un château-fort renfermant divers palais avec leurs vastes cours. Dans une division demeuraient quarante nourrices pour les enfants trouvés; près de deux mille orphelins étaient placés en pension au dehors; dans une autre division, cinq cents garçons, et dans une troisième, un même nombre de jeunes filles étaient élevés; dans une quatrième division, il y avait pour des malades mille lits presque tous occupés [4]; les dépenses annuelles se montaient à plus de 100,000 scudi [5]. Et de nos jours encore, aucune ville dans le monde chrétien ne possède un établissement qui puisse être comparé à l'hôpital du Saint-Esprit.

Innocent dépensa de grandes sommes d'argent pour l'embellissement des églises de Rome et de celles au dehors de la ville, et pour les doter des ornements servant à la célébration de l'office divin. L'église du Sauveur, appelée du nom de son

[1] Kœnigshofen, Chronique de Strasbourg, p. 194.

[2] Pie VI y ajouta encore un hôpital militaire. Fea, l. c.

[3] Gallia Christ. Instr., p. 362.

[4] Ce nombre a été augmenté depuis la fin du dix-septième siècle, époque à laquelle cette relation a été faite. Il y a ordinairement plus de mille lits occupés, depuis le mois de juillet jusqu'au mois d'octobre, par des malades attaqués de la fièvre (suites de l'*aria cattiva*). Tournon, Etudes statistiques sur Rome, etc., Paris, 1831.

[5] Franc. Petr. Suevia ecclesiastica, p. 610.

fondateur, église de Constantin, reçut en présent l'église de Frascati, le couvent de Saint-André *in Silice;* il donna à son hôpital quelques fiefs situés dans le domaine de Tusculum, un ornement d'autel en velours rouge brodé en or, une croix d'or avec des pierres précieuses et un piédestal doré, ainsi que d'autres vases d'or. Il fit orner l'intérieur de Saint-Pierre d'ouvrages en mosaïque; il incorpora à cette église d'autres églises, lui assura des revenus, lui fit présent de croix, de calices, de candélabres, de livres d'Évangile avec des couvertures d'or, de sculptures, de perles et de pierres précieuses, ainsi que des plus magnifiques ornements d'autel et de prêtre. Saint-Paul, outre les mêmes dons, reçut 120 livres et 7 onces d'or pour la restauration des mosaïques. Sa générosité ne fut pas moins grande envers Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent, situées hors des murs d'enceinte de la ville. Il pourvut aux besoins de l'église de Saint-Sergius et de Saint-Bacchus, déjà lorsqu'il était cardinal, et elle reçut souvent, après son élévation, des preuves de son affection. L'église de Sainte-Marie sur le mont Aventin reçut 130 livres d'or pour l'achat d'un moulin.

Des encensoirs d'un métal précieux [1], des vêtements d'étoffes magnifiques, des secours en argent, soit pour des achats, soit pour des constructions, faits à plus de vingt autres églises de la ville, témoignent de la volonté d'Innocent d'accorder partout au service divin, même dans les choses extérieures, la dignité qu'il doit avoir. Il pourvut sa propre chapelle de vases d'or, de nouveaux ornements pontificaux de toutes les couleurs, et d'étoffes d'or et brodées en perles, de sorte qu'aucune chapelle ne surpassât la richesse de la sienne en valeur intérieure et en objets d'art. Il fit rechercher s'il y avait encore dans la ville une église qui manquât de calices

[1] On remarqua principalement parmi les présents qu'il fit à l'église de Sainte-Marie en Saxe, une croix d'or au milieu de laquelle on admirait une croix représentant le Christ arrachant la victoire à l'enfer, deux saphirs aux deux bras de la croix, et en haut deux grenats et d'autres pierres précieuses.

d'argent. Il en distribua cent trente-trois, dont chacun pesait 100 marcs ; d'autres relations disent qu'il a donné à chaque église une livre d'argent pour en faire des calices, à la condition que ces calices ne pourraient jamais être vendus [1]. Cette libéralité [2] s'étendit aussi à plusieurs couvents et à plusieurs églises en dehors de la ville de Rome. Il fit présent au patriarche des Bulgares d'un ornement patriarcal complet, auquel il ajouta un grand anneau enrichi de cinq topazes qu'il avait lui-même coutume de porter [3].

Depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, les jugements de tous les hommes capables d'apprécier la vie d'un de leurs semblables, le but qu'il s'est efforcé d'atteindre, les grands problèmes qu'il a su résoudre, la manière dont il s'est élevé au sommet d'une époque entière, se sont tous accordés pour reconnaître que pendant des siècles, avant et après Innocent, le siége de saint Pierre n'a jamais été occupé par aucun pontife qui ait jeté un plus vif éclat par la réunion du savoir, de la pureté et des mœurs, par les services rendus à l'Église et par ses grandes actions [4], aucun de ses successeurs n'a orné si éminemment le siége de saint Pierre [5], de sorte qu'il est appelé non-seulement le plus puissant, mais aussi le plus sage des papes qui aient illustré le trône depuis Grégoire VII. Cependant sa mort parut à un grand nombre plutôt agréable que déplorable, à cause de l'extension qu'il avait donnée à son autorité, de la fermeté avec laquelle il avait si puissamment dirigé toutes les affaires, et de la force avec laquelle il dominait tout [6].

On peut expliquer par l'influence d'idées, de points de

[1] Ricobald. Ferrar. hist. rom. Pont. in Murat. SS., IX, 179.

[2] La longue série de dons et de bienfaits cités, Gesta, c. 145, se rapportent tous aux onze premières années de son règne. Cette liste se trouverait encore augmentée si on avait conservé celle des dons des sept dernières années.

[3] Gesta, c. 145.

[4] Ubert. Foliet. hist. Genuens., p. 54.

[5] Petrarca, de Reb. Senil., XV, 9.

[6] Albericus. p. 592. — Conrad de Lichtenau comme partisan des Hohenstaufen, Walther von der Vogelweide comme poëte souabe, et Matthieu Pàris comme Anglais, étaient opposés à Innocent.

vue et d'efforts différents, et même entièrement opposés, la facilité avec laquelle des écrivains postérieurs ont adopté les calomnies de quelques contemporains excités par des rivalités, des rancunes, des intérêts froissés.

D'autres écrivains qui étaient en état de comprendre la nature d'Innocent et d'apprécier sa position, et qui ont su se tenir en garde contre toute influence de leur époque, ont porté un jugement fort différent ; la fausseté et l'exagération qui ont pour source la haine de parti, n'auraient jamais dû être érigées en vérité historique [1].

L'accusation d'ambition imputée à Innocent dépend de la réponse à cette question : a-t-il rapporté à sa personne ou seulement à la réalisation de la grande idée de l'importance et des devoirs du pontificat, le pouvoir qu'il a exercé, la manière avec laquelle il a dominé toutes les relations du monde, la persévérance avec laquelle il a dirigé ces relations en sa qualité d'arbitre suprême?

Les faits que nous avons exposés, le langage exprimé par Innocent dans toutes les circonstances graves et les plus décisives, témoignent de son désintéressement et de son abnégation.

Quant à ces questions : le pontificat aurait-il dû en général prendre un pareil développement? En prenant ce développement a-t-il influé d'une manière bienfaisante ou funeste [2] sur l'état de l'espèce humaine en Europe? Le regard de l'observateur doit-il se détourner avec chagrin de cette phase de

[1] Voyez l'Introduction pour les principaux jugements portés sur Innocent III, t. I. (A. de S.-C.)

[2] Dans un opuscule intitulé : Origine, progrès et limites de la Puissance des Papes, ou éclaircissements sur les quatre articles du Clergé de France et sur les libertés de l'Église gallicane, Paris, 1821, in-8°, on lit : « Le pontificat d'Innocent III mérite d'être « étudié par les princes et par les « hommes d'État pour apprendre « combien il est dangereux d'unir le « pouvoir civil aux fonctions religieu- « ses (mais unir les pouvoirs ecclé- « siastiques aux fonctions civiles n'est « aucunement dangereux?) comment « les chefs de la religion, qui sont « des hommes (est-ce que les chefs « des États sont des anges?) sont ten- « tés d'étendre ces pouvoirs et de les « dénaturer pour peu que les circon- « stances favorisent leur ambition. »

l'histoire universelle ou s'y arrêter avec complaisance? — Ces questions ne seront sans doute jamais résolues unanimement, puisque leur solution dépend du point de vue sous lequel on juge le monde, point de vue adopté par chacun comme le seul vrai.

FIN DE L'HISTOIRE D'INNOCENT III

TABLEAU DES INSTITUTIONS

ET DES

MOEURS DE L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE,

particulièrement au treizième siècle, sous le règne du pape Innocent III,

PAR FRÉDÉRIC HURTER.

Suite et complément de l'Histoire de ce Souverain-Pontife et de ses Contemporains, par le même Auteur, traduit de l'allemand par **Jean COHEN,** bibliothécaire à Sainte-Geneviève; publié, précédé d'une Introduction et augmenté de notes, par **Alexandre de SAINT-CHERON.**

3 vol. in-8° satinés, formant 100 feuilles d'impression : 21 fr.

En publiant cet ouvrage, nous avons accompli l'engagement contracté à l'époque où nous avons fait connaître dans notre langue l'*Histoire d'Innocent III et de ses Contemporains*. Ce nouvel ouvrage de Hurter n'est pas moins utile que le précédent à la sainte cause de la vérité et de la justice, à l'intelligence et à la pratique des traditions chrétiennes. En terminant l'Histoire du pontificat d'Innocent III, Hurter n'a pas pensé que son travail fût complet : après le Pape, il a voulu nous montrer l'Eglise même qu'il avait gouvernée. La multiplicité des événements et des personnages qui se pressent dans cet espace d'un règne de dix-huit années, ne pouvait, en effet, permettre au savant écrivain de ressusciter dans toute son étendue sa majesté et la variété de ses détails, le vaste édifice de l'Église du moyen âge. Tel est l'important sujet du *Tableau* dont nous avons publié la traduction.

Voici le plan de cet ouvrage :

Enseignement de l'Église sur les dogmes, le culte et la discipline. L'Auteur expose cet enseignement, en se servant surtout de toutes les décisions rendues par Innocent III. Cet exposé est donc un résumé de toute la théologie de cet illustre Pontife.

Après avoir établi l'enseignement de l'Eglise, l'auteur montre que toutes les institutions catholiques sont la conséquence légitime de cet enseignement, et servent à le propager pour la moralisation, le bonheur, la dignité des individus et des sociétés. Il met en action la hiérarchie catholique à tous les degrés : le Pape, les Cardinaux, les Légats, les Patriarches, les Primats, les Archevêques, les Évêques, tout le clergé régulier et séculier. L'Origine, l'organisation, la vie intérieure et extérieure de toutes ces institutions sont présentées avec une fidélité et une science dignes de ces glorieux *Bénédictins*, dans les travaux desquels l'auteur a puisé abondamment. Il raconte la vie des principaux person-

nages qui, dans le treizième siècle, ont perfectionné et honoré ces institutions, et il trace également le portrait de ceux qui n'ont pas su respecter les fonctions saintes dont ils avaient été chargés.

Hurter ne dissimule pas les désordres qui se rencontraient dans la vie ecclésiastique, à tous les degrés de la hiérarchie ; mais, loin de s'en prendre, comme les ennemis systématiques de l'Église, aux institutions, il n'accuse que l'infirmité de la nature humaine, montrant les Souverains-Pontifes et les conciles absorbés dans une vigilance incessante pour réprimer et châtier le mal, prenant l'initiative des réformes destinées à maintenir les membres de l'Église dans la règle invariable des devoirs, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ est, dans sa vie, ses souffrances et sa mort, le modèle éternellement adorable.

Les Ordres monastiques occupent nécessairement une place considérable dans le *Tableau des Institutions et des Mœurs de l'Église*. On ne lira pas sans intérêt la biographie impartiale et détaillée de saint François d'Assise et de saint Dominique. L'historien constate tous les services rendus par les Ordres monastiques à la religion, à la moralisation des peuples, à l'adoucissement de leurs misères, aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'agriculture, au commerce.

Les Ordres militaires et les croisades forment aussi un des épisodes les plus intéressants de cette histoire.

Après avoir achevé le tableau des grandes institutions catholiques, Hurter reproduit le tableau des mœurs individuelles au sein de l'Église : il fait connaître le genre de vie des ecclésiastiques et des artistes, leurs relations privées et publiques. On lira, sur la discipline, le culte, les fêtes religieuses et nationales, sur les arts et leur symbolique, sur la littérature, des détails qui nous font entrer dans toute l'intimité de l'existence de ce siècle, si profondément catholique.

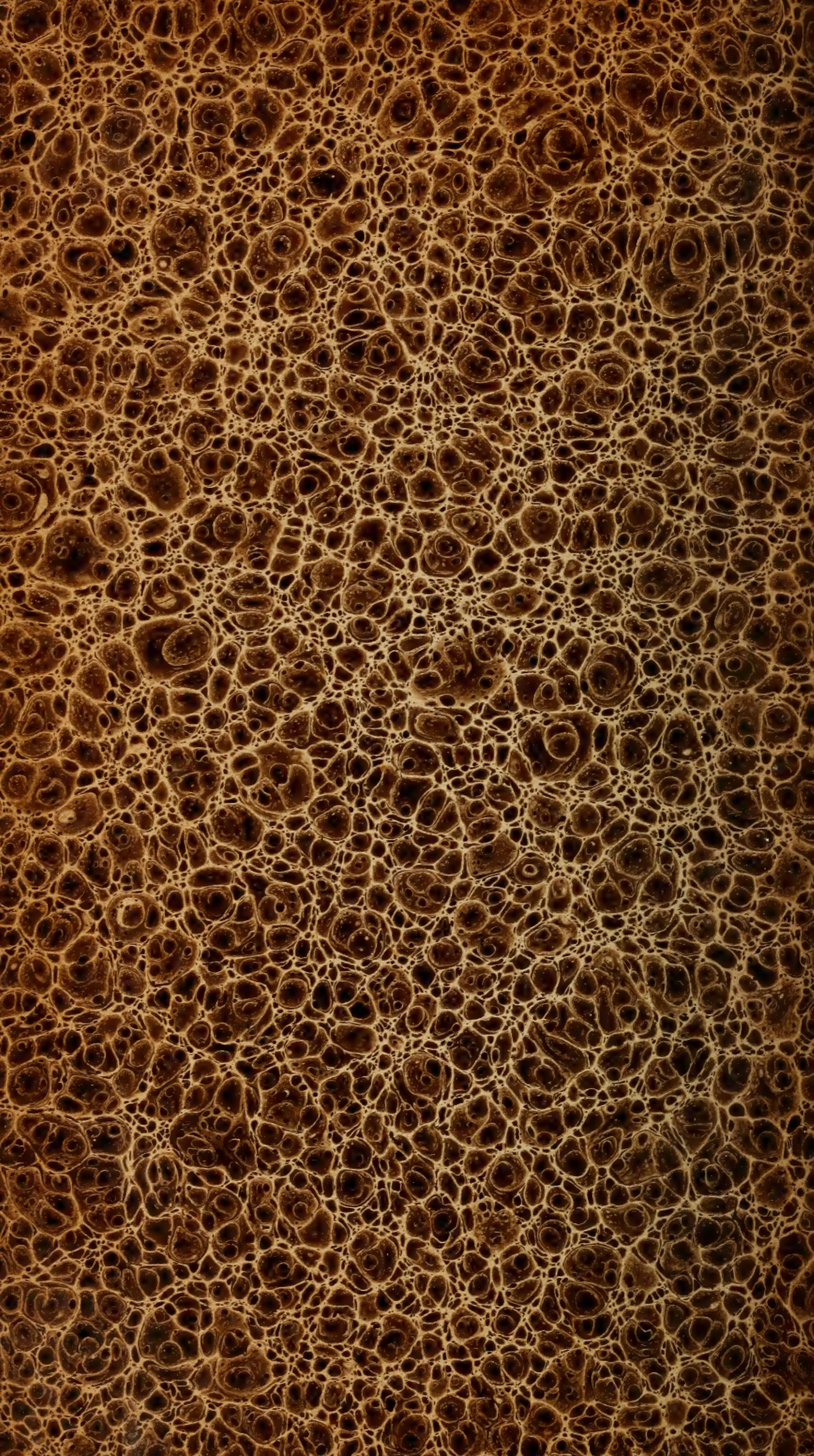
Voici l'Indication des sujets de quelques-uns des chapitres :

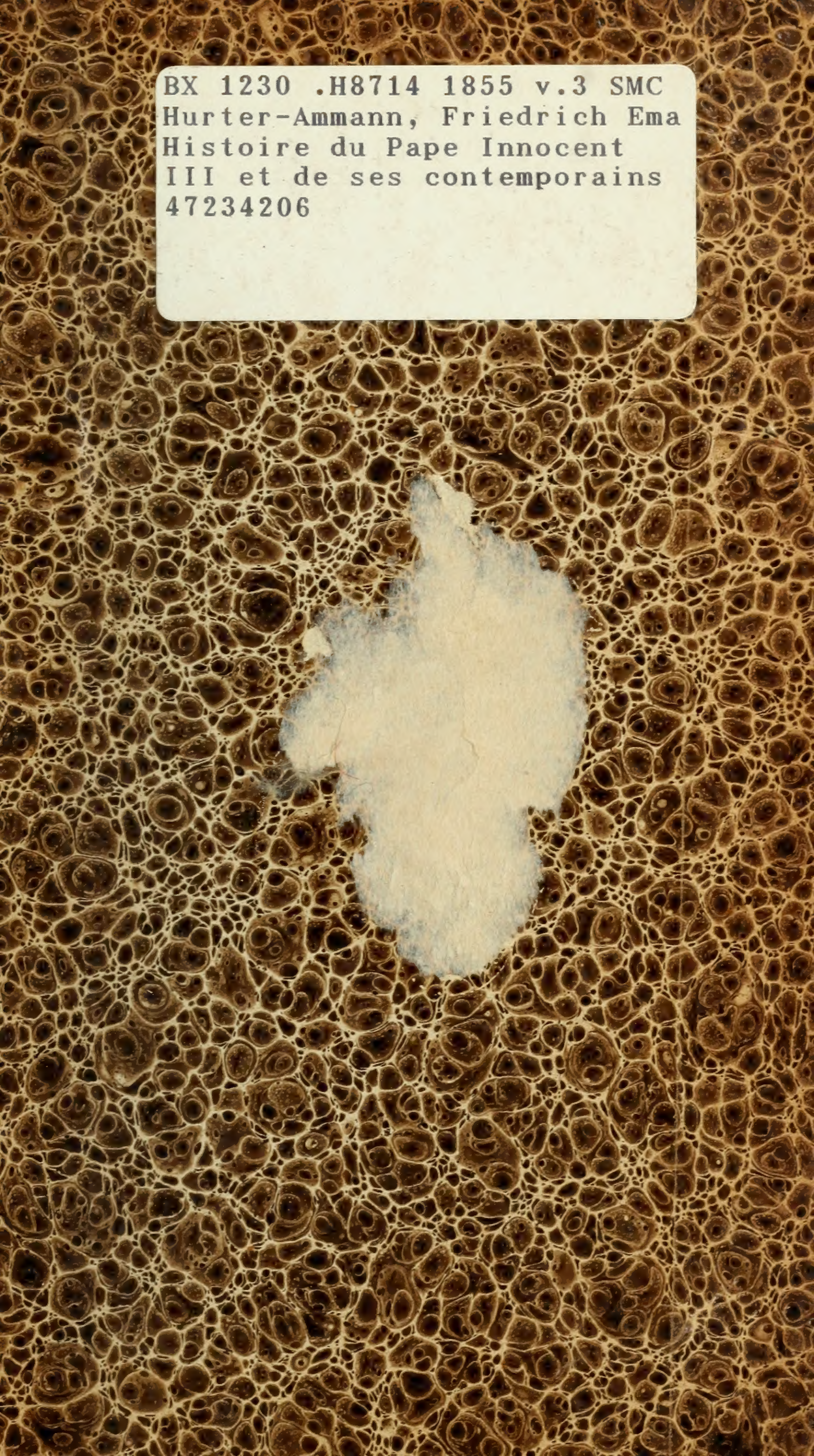
Des dogmes de l'Église catholique et de la théologie d'Innocent III. — Le Pape. — L'Eglise et l'Empire. — Ordre intérieur de l'Eglise. — Droits du Pape dans l'Eglise. — Tableau des impositions pontificales. — Princes de l'Eglise, cardinaux et légats. — Le haut clergé. — Les patriarches, les primats et les archevêques. — Les évêques. — Le clergé inférieur. — Les couvents. — Leur organisation. — Leurs fondateurs. — Les personnages les plus célèbres. — Les services qu'ils ont rendus aux sciences, aux arts, aux lettres, au commerce, à l'agriculture. — Des abbés. — Des avoués. — Des ordres religieux. — Réflexions générales. — Origine des ordres religieux. — Leur rapport avec l'Eglise. — Observations sur leur multiplicité. — Les Bénédictins. — De l'ordre de Cluny. — des Camaldules. — Des Vallombrosiens. — De l'ordre de Grandmont. — Des Chartreux. — De l'ordre de Citeaux. — De l'ordre des Prémontrés. — Des Carmes. — Des Trinitaires. — Des Frères-Hospitaliers. — Des petits Ordres. — Les Franciscains. — Vie de saint François d'Assise. — Les Dominicains. — Vie de saint Dominique. — Les Ordres militaires. — Leurs fondateurs. — Les croisades. — Des relations sociales du moyen âge. — Genre de vie des ecclésiastiques. — Usages privés. — Les fêtes nationales. — Les cérémonies extérieures du culte. — Confréries. — Les arts. — Leur symbolique. — L'architecture catholique en particulier. — La littérature. — Les Minnesingers, etc., etc.

Nous omettons un grand nombre de chapitres qui font connaître les mœurs, les monuments, les principaux personnages de ces beaux âges de foi.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.




BX 1230 .H8714 1855 v.3 SMC
Hurter-Ammann, Friedrich Ema
Histoire du Pape Innocent
III et de ses contemporains
47234206

